



École des Hautes Études en Sciences Sociales

École doctorale de l'EHESS

Laboratoire d'anthropologie des institutions et organisations sociales – LAIOS/

Laboratoire d'Anthropologie politique

Doctorat

Discipline : Anthropologie sociale et ethnologie

Fabian Felipe VILLOTA GALEANO

**Émergence, confrontations et résistance du peuple Inkal-Awa
à la frontière sud-ouest de la Colombie**

Thèse dirigée par : Irène BELLIER

Date de soutenance : le 8 février 2023

Rapporteurs :

Mme. Camille GOIRAND, Université Sorbonne Nouvelle

Mme. Beatriz NATEZ CRUZ, Universidad de Caldas

Jury :

Mme. Irène BELLIER, CNRS-EHESS

M Clément THIBAUD, EHESS

M. Olivier ALLARD, EHESS

M. François CORREA RUBIO, Universidad Nacional de Colombia.

Aux piliers de ma vie

Ma mère Elvia, mon frère Alaín et ma sœur Eliana.

Toujours.

REMERCIEMENTS

L'un des mots que j'ai appris en *Awapit*, la langue originale des Inkal-Awá, et peut-être le seul dont je me souviens, est *Aishtaish*, qui signifie merci.

Je veux dire *Aishtaish* à tous les Inkal-Awá, leur ténacité, leur courage, et même leur bonne humeur face aux problèmes qui les assaillent ont été non seulement admirables, mais une leçon vitale que je n'ai guère reçu d'autres expériences.

Je veux dire *aishtaish* à Gabriel Bisbicús, à son épouse Marta, à Rider Pai, Juan Edgardo Pai, Rosalba Pai, grâce à leur générosité ce travail a été possible ; à travers eux, j'étends mes remerciements à tous les dirigeants de l'UNIPA, ils se sont toujours montrés très réceptifs à ce travail. *Aistaish*, à Javier Ramiro Güanga, un jeune leader, que j'admire pour sa capacité à assumer ses responsabilités de gouverneur de *cabildo* quand il le fallait, mais aussi pour son humilité à apprendre des leaders plus âgés ; à Abelardo Nastacuas et sa famille qui m'ont généreusement accueilli dans leur maison du *resguardo* PíalaPi pueblo viejo. *Aistaish*, à Angela Pai, qui m'a appris à marcher au milieu des longues distances que je devais parcourir ; à Rolando Canticús, un autre leader Awá exceptionnel, qui était Conseiller territorial au sein de CAMAWARI lorsque je suis arrivé à Ricaurte, il a été le premier leader Awá avec qui j'ai pu converser ; que mes remerciements aillent également à tous les membres de CAMAWARI.

Aistaish au professionnel de soutien Duvadier Astaiza qui avec Rolando Canticús, sur une carte austère, m'ont expliqué pour la première fois la géographie variée et difficile du territoire Inkal-Awá ; à Pilar Zamudio dont l'expérience et l'amour pour les peuples autochtones de Nariño ont été fondamentaux pour l'écriture, à vrai dire, le tissage de ce texte ; et à María del Pilar Figueroa, dont la sensibilité artistique m'a également permis de me rapprocher des communautés. Il se peut que j'oublie du soutien qu'ils m'ont apporté certains noms de professionnels, la mémoire a ses recoins, mais ils connaissent ma profonde admiration et reçoivent toute ma gratitude pour ce qu'ils font.

La gentillesse et la volonté des fonctionnaires des organisations d'aide humanitaire, en particulier ceux du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et de la coopération internationale m'ont permis de comprendre la complexité de la situation humanitaire et la réalité de la violence contre les Inkal-Awá, merci à tous, je ne les nomme pas, car je comprends le rôle fondamental de la discrétion dans leur travail.

Un grand merci à mon ami David Marulanda, c'est grâce à son travail avec l'organisation CAMAWARI que j'ai pu entrer en contact avec les Inkal-Awá ; son expérience avec les autochtones, en tant que professionnel du soutien, m'a également aidé à concrétiser mes idées.

Cette thèse n'aurait pas vu le jour sans Irène Bellier, qui a accepté de continuer à la diriger au moment où les contingences universitaires me laissaient « orphelin » de direction. Son accompagnement, son grand travail et sa voix ont revitalisé mes efforts pour mener à bien ce travail.

La rencontre avec Yvon Le Bot et François Correa au sein du comité de thèse a renouvelé mon intérêt pour les questions autochtones. Le travail d'Yvon Le Bot m'a rappelé mon intérêt et renforcé mon enthousiasme pour les luttes autochtones au Mexique et en Amérique latine en général ; tout comme le travail de François Correa, m'a rappelé la puissante tradition des études autochtones dans l'anthropologie colombienne ; leur enthousiasme, sous la direction d'Irène, m'a fait reprendre cette thèse avec joie.

La bourse qui m'a été accordée par l'ambassade de France, le ministère de l'éducation de Colombie et Colfuturo m'a permis de rester à Paris et de faire partie de l'environnement académique enrichissant de l'EHESS.

Le soutien de l'Universidad Católica de Pereira a rendu possibles mes séjours sur le terrain ; la générosité et la compréhension de Fabian Morales, directeur du département des sciences humaines à l'époque, ont été fondamentales.

Je tiens à remercier chaleureusement ma famille ; cette thèse est mon acte d'amour pour elle. À ma mère Elvia, parce que son exemple de ténacité dans la vie m'a permis de faire face aux moments difficiles à tout moment. À mon frère Alain et à ma sœur Eliana, dont l'exemple m'a permis de devenir une meilleure personne et un meilleur anthropologue.

A Paris, Oscar Arbeláez Galeano, mon cousin, a eu la patience et la chaleur nécessaires pour rendre mon séjour en France moins gris. Il m'a ouvert les portes de sa maison, m'a offert sa proximité, ses conseils et son affection. Je vous remercie toujours.

À Pereira, je remercie ma cousine Bibian Arbeláez et son mari Carlos López pour leur générosité et leur affection, ils ont toujours été ma compagnie joyeuse et courageuse.

Le fait de revenir à Pasto m'a permis de reprendre contact avec une grande partie de ma famille élargie, de mettre à jour l'immense affection que je leur porte, bien que

beaucoup d'entre eux ne vivent plus dans cette ville. Merci à Gerardo, Elpidio (†), Edgar, Aida (†), Teresa, Ligia, Fabio, Miriam et Leonor (†), mes oncles et tantes ; tous, ainsi que mes cousins et cousines, ont été une présence importante dans ma vie, surtout après le décès prématuré de mon père.

Je tiens tout particulièrement à remercier ma tante Leonor, et son mari Álvaro, qui m'ont non seulement accueilli dans leur belle et chaleureuse maison, mais ont également été des témoins complices de ce travail. Le temps passé à leurs côtés a rendu possible une belle entente qui rend mes journées heureuses. Grâce à eux, nous avons retrouvé à Pasto Camilo Romero, mon cousin, fils de Leonor, que je remercie aussi pour la complicité dont il a fait preuve.

Avant de clore ce texte, ma tante Leonor est décédée d'un cancer cruel qui nous a laissés sans elle en quelques mois. Je regrette de ne pas pouvoir lui parler directement de l'achèvement de ce travail, mais je sais qu'elle me ferait part de la même joie qu'elle m'a exprimée lorsque je l'ai commencé.

Il y a plusieurs années, lorsque je commençais mes études d'anthropologie à l'Université de Caldas, nous avons lu le livre *Un siglo de investigación social*, où j'ai vu Luis Gerardo Galeano décrit comme l'un des précurseurs des études ethnolinguistiques en Colombie. Gerardo est mon oncle. Lorsque je lis le récit de son travail à cette époque, et maintenant que j'y repense en écrivant ces lignes, j'aime à croire que je ne suis que le continuateur d'un effort et d'un enthousiasme qui ont commencé il y a longtemps. Gerardo n'a pas pu voir ces mots écrits, il est mort avant que je puisse les lui montrer, ils sont aussi pour lui. Son épouse Fanny Bolaños et mes cousines et cousins savent l'immense influence et l'inspiration qu'il a eues sur nos chemins.

Diana Carolina a vécu les vicissitudes de la réalisation de cette thèse, elle s'est réjouie de mon enthousiasme et a souffert de mes angoisses, mais, surtout, elle a toujours été proche de moi, elle est l'amour complice. Je te remercie toujours.

RESUME ET MOTS-CLES

Pendant une grande partie du 21^e siècle, le peuple autochtone Inkal-Awá a acquis une notoriété sans précédent. Ce peuple et son territoire, situé au sud-ouest de la Colombie, dans le piémont côtier du département de Nariño, à la frontière avec l'Équateur, ont été au cœur de certains des problèmes les plus graves auxquels la Colombie est confrontée : précarité étatique, violence armée, trafic de drogue, entre autres.

Cette étude est consacrée à l'explication de la manière dont l'émergence et le soulèvement du peuple Inkal-Awá sont liés et articulés avec les problèmes auxquels il a dû faire face, notamment parce que jusqu'à la fin du 20^e siècle, ce peuple vivait pour la plupart caché dans la forêt et certains de ses membres étaient assimilés et intégrés comme des paysans pauvres dans des communautés éloignées du piémont occidental.

C'est pourquoi j'ai pris l'idée de la frontière dans un sens large, non seulement comme une limite ou une marge mais comme un champ qui permet d'expliquer les phénomènes que j'y ai observé comme le résultat des multiples convergences et tensions qui l'ont façonnée et qui, en somme, donne une intelligibilité au processus d'organisation et de mobilisation des Inkal-Awá.

Il s'agit de reconstruire le contexte dans lequel l'émergence et la mobilisation des Inkal-Awá peuvent être comprises, c'est-à-dire de décrire et d'analyser l'impact de la colonisation, la république, l'action ou l'inaction de l'État pour les intégrer, et plus contemporanément, l'action internationale, le conflit armé, la culture et l'économie de la coca sur le peuple Inkal-Awá.

L'enquête montre comment les Inkal-Awá se sont stratégiquement et pertinemment articulés avec des ressources, anciennes et nouvelles, importantes pour les luttes autochtones en Colombie et en Amérique latine. Il s'agit des luttes pour la reconnaissance, la mémoire et les usages du passé, des effets du multiculturalisme et son expression légale, et aussi de l'aide humanitaire et de la coopération internationale. Les premières leur ont permis de renforcer leurs organisations, les autres ont ouvert un champ d'opportunités qui leur ont permis de se positionner sur une échelle d'interlocution et d'interpellation avec l'Etat, au niveau local et régional, et surtout, au niveau national. Les dernières ont contribué au transfert de moyens d'agir (capacités) et de pratiques qui,

ensemble, leur ont permis d'affronter les problèmes qui les assaillent et qui ont attiré l'attention sur eux de manière particulière.

Mots-clés : Frontière, mobilisation autochtone, organisations autochtones, Inkal-Awá, Colombie, Nariño, mémoire, minga, conflit armé, trafic de drogue, coca, CAMAWARI, UNIPA, multiculturalisme, aide humanitaire.

ABSTRACT AND KEYWORDS

For the last two decades, the Inkal-Awá indigenous people have received unprecedented levels of attention in Colombia. Located on the border between Colombia and Ecuador in the coastal foothills of the Department of Nariño, the Inkal-Awa were mostly hidden inside the jungle or living in poverty in remote communities for the majority of the 20th century. These geographic crossroads experience some of the most serious problems that Colombia faces today: the precariousness of state, armed violence, and drug trafficking, among others. This *study* explains how the emergence and uprising of the Inkal-Awá people is associated with and directly linked to the exposure of these problems and *their strategies for confronting them*.

I define the concept of border broadly, not only as a physical area, but more so as a field *that* allows for the explanation of the phenomena that take place there. This field is shaped by the convergence of the multiple tensions people face. My purpose is to reconstruct the context in which the emergence and mobilization of the Inkal-Awá can be understood by describing and analyzing the impact of colonization, the republic, and the state's action or inaction have had on this community to integrate them. And more contemporaneously, how international action, armed conflict, coca cultivation, and economic activities tied to this cultivation impacted their structures.

In this sense, the research shows how the Inkal-Awá have strategically utilized traditional and novel *resources* important to different indigenous struggles in Colombia and Latin America, strategies such as those used in the fight to obtain their recognition, the memory and the uses of past, concepts like multiculturalism and its legal protections, and humanitarian aid and international cooperation. The former have enabled them to organize effectively; the latter have enabled a range of opportunities to position themselves on a scale of dialogue and interpellation with the state, both at the local and regional level, and most importantly at the national level. Finally, cooperation with aid organizations and international actors has helped the Inkal-Awa to acquire skills and other practices that together allow them to confront the problems they face, which in turn has brought an increased amount of notoriety.

Keywords: Border: indigenous mobilization, indigenous organizations, Inkal-Awá, Colombia, Nariño, memory, minga, armed conflict, drug trafficking, coca, CAMAWARI, UNIPA, multiculturalism, humanitarian aid.

Keywords: Border, indigenous mobilization, indigenous organizations, Inkal-Awá, Colombia, Nariño, memory, minga, armed conflict, drug trafficking, coca, CAMAWARI, UNIPA, multiculturalism, humanitarian aid.

RESUMEN Y PALABRAS CLAVE

Durante gran parte de lo que va corrido del siglo 21 el pueblo indígena Inkal-Awá ha adquirido una notoriedad sin precedentes. Sobre este pueblo y su territorio, ubicado en la esquina sur occidental de Colombia, en el piedemonte costero del departamento de Nariño, en la frontera con Ecuador, han confluído algunos de los más graves problemas que enfrenta Colombia: la precariedad estatal, la violencia armada, el narcotráfico, entre otros.

Este estudio está consagrado a explicar como la emergencia y levantamiento del pueblo Inkal-Awá, se relaciona y articula con los problemas que ha debido afrontar; sobre todo porque hasta finales del siglo 20, este pueblo se encontraba mayoritariamente oculto al interior de la selva o reducidos o integrados como campesinos pobres en comunidades recónditas en el piedemonte occidental.

Para ello, he asumido la idea de frontera de manera amplia, no solo como límite o margen, sino como un campo que permite explicar los fenómenos que ahí se emplazan como el resultado de las múltiples convergencias y tensiones que la han conformado y que, en suma, permiten dar inteligibilidad al proceso de organización y movilización de los Inkal-Awá.

Se trata de reconstruir el contexto en medio del cual se puede comprender la emergencia y movilización de los Inkal-Awá; esto quiere decir, describir y analizar el impacto que ha tenido sobre este pueblo: la colonización, la república, la acción o inacción estatal para integrarlos o reducirlos y más contemporáneamente la acción internacional, el conflicto armado, el cultivo y la economía de la coca.

En ese sentido, la investigación muestra cómo los Inkal-Awá se han articulado estratégica y pertinentemente con viejos o nuevos recursos que han sido importantes para las luchas indígenas en Colombia y América latina, como las luchas por el reconocimiento, la memoria y los usos del pasado, así como al multiculturalismo y su incursión jurídica y también la ayuda humanitaria y la cooperación internacional. Los primeros les han posibilitado el afianzamiento de sus organizaciones, los segundos, han posibilitado un campo de oportunidades que les ha permitido posicionarse en una escala de interlocución e interpelación con el estado, tanto a nivel local y regional y, sobre todo, a nivel nacional y, finalmente, los terceros ayudaron a transferir capacidades y otros

hábitos que , en conjunto, les ha permitido confrontar los problemas que los asedian y que han volcado la atención hacia ellos de manera particular.

Palabras clave: Frontera, movilización indígena, organizaciones indígenas, Inkal-Awá, Colombia, Nariño, memoria, minga, conflicto armado, narcotráfico, coca, CAMAWARI, UNIPA, multiculturalismo, ayuda humanitaria.

.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	4
RESUME ET MOTS-CLES.....	7
ABSTRACT AND KEYWORDS.....	9
RESUMEN Y PALABRAS CLAVE	11
TABLE DES MATIÈRES	13
GLOSSAIRE	18
LISTE DES CARTES	23
LISTE DES ILLUSTRATIONS	24
INTRODUCTION GENERALE	25
1. Un seul peuple, toutes les violences.....	25
2. La reconnaissance en tant qu'Inkal-Awá.....	35
3. Plan de l'étude	37
4. Questions de méthode	39
PREMIÈRE PARTIE	42
ORIGINE, TRANSFORMATION ET ÉMERGENCE POLITIQUE	42
D'UN PEUPLE FRONTALIER.....	42
Introduction : la naissance d'une inquiétude ou pourquoi restaurer la place de la frontière	43
Chapitre 1.	48
CONDUIRE UNE ETUDE À LA FRONTIÈRE COLOMBIENNE	48
1.1 Le façonnage complexe des frontières de la Colombie.....	48
1.2 La zone frontalière colombo-équatorienne : contexte de formation du territoire des Inkal-Awá	53
1.3 La frontière dans la région « pacifique ».....	55
1.4 La zone frontalière à l'époque contemporaine	58
1.5 Qui sont les Inkal-Awá ?	60
Chapitre 2.	69
L'ÉMERGENCE POLITIQUE DU PEUPLE AUTOCHTONE : DES INDIENS SINDAGÜAS AU PEUPLE INKAL-AWÁ.....	69
2.1 La Colonisation de la côte Pacifique et guerre contre les Sindagüas.....	71

2.2 Les indigènes de la république, entre la reconnaissance et le projet assimilationniste.....	74
2.2.1 Le rôle de l'Église catholique : territoires de mission.....	77
2.3 Émergence et montée en puissance des mobilisations autochtones.....	80
2.3.1 Le contexte mondial favorable à l'émergence des autochtones.....	82
2.3.2 Mobilisation autochtone en Amérique latine et en Colombie	83
2.3.3 La modernisation de l'État et l'émergence des organisations autochtones Inkal-Awá.....	89
2.4 L'avènement du multiculturalisme et l'identification en tant que peuples autochtones.....	101
2.5 L'expansion du conflit armé et le saut des Inkal-Awá dans la sphère publique	108
Chapitre 3.	111
LE RECIT HISTORIQUE : S'APPROPRIER L'HISTOIRE COMME UNE RESSOURCE POUR AFFRONTER LA VIOLENCE.	111
3.1 Les rencontres et le contexte dans lequel s'est déroulé el recuento histórico (le récit historique)	113
3.3 L'importance du passé pour les peuples autochtones.....	131
3.4 L'émergence de la mémoire historique	137
3.5 Le passé comme source de ressources pour résister et affronter le présent.	141
Conclusions et synthèse de la première partie.....	145
DEUXIÈME PARTIE.....	150
CONFRONTATIONS : VIOLENCE ET CONFLITS ARMÉS, RESSOURCES JURIDIQUES ET MOBILISATION AUTOCHTONE	150
Introduction : Le conflit comme déclencheur d'une mobilisation juridique et politique sans précédent.....	151
Chapitre 4.	158
COMPRENDRE LA VIOLENCE ET LES CONFLITS ARMÉS EN COLOMBIE ...	158
4.1 De l'ère de « la violence » au conflit armé	158
4.2 La montée de la guérilla et le conflit armé.....	161
4.3 L'expansion du conflit armé	163
4.4 La logique territoriale du conflit armé	166
4.4.1 Les corridors du conflit armé	167
A. Le corridor nord.....	168
B. Le corridor sud	169

C. Le corridor de Putumayo	171
4.5 La violence du conflit armé contre les peuples autochtones	173
4.5.1 La violence contre les peuples autochtones sur la côte du Pacifique.	177
4.6 Le sud de la Colombie : la coïncidence de tous les maux.....	179
4.6.1 Le département de Nariño : du havre de paix à l'épicentre de la violence du 21e siècle	182
4.6.2 L'importance stratégique du département de Nariño	186
4.6.3 L'arrivée du conflit armé dans le département de Nariño.....	189
4.7 Le conflit armé contre le peuple Inkal-Awá.....	191
4.7.1 Événements critiques. Les massacres de Tortugaña-Telembí et Gran Rosario	195
4.7.2 L'intelligibilité forcée d'un massacre et le mandat de mémoire	196
A. Ce que la violence fait aux autochtones.....	197
4.7.3 Une description des massacres de Tortugaña-Telembi et Gran Rosario...205	
4.7.4 Les massacres comme événements critiques.....	211
Chapitre 5.	215
LE MULTICULTURALISME JURIDIQUE ET L'EMERGENCE D'UN CHAMP DE CONTESTATION POLITIQUE « DE GOUVERNEMENT A GOUVERNEMENT »215	
5.1 Le bilan opaque du développement du multiculturalisme	218
5.2 Le multiculturalisme juridique comme réponse à la violence contre les populations autochtones	221
5.2.1 Le contexte : la loi 387 ou la politique de prise en charge des victimes de déplacements forcés.....	222
5.2.2 L'intervention de la Cour constitutionnelle : le jugement T025 et l'état de choses inconstitutionnel -ECI-.....	225
5.2.3 L'état des choses inconstitutionnelles	228
5.2.4 Sur l'ordonnance 004, l'approche différentielle ethnique et la concertation préalable.....	232
A. Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones.....	238
B. Sur la consultation préalable	241
C. L'approche ethnique différentielle.....	245
5.3 Le multiculturalisme juridique en action	250
5.3.1 L'ordonnance 174 ou protection exclusive du peuple Inkal-Awá.....	254
5.4 L'échec du plan de sauvegarde ou la conquête d'un champ d'interlocution politique de « gouvernement à gouvernement »	258

5.5 De la reconnaissance multiculturelle à l'intensification du dialogue politique	262
Chapitre 6.	268
MECANISMES D'ORGANISATION ET DE MOBILISATION AUTOCHTONES ..	268
6.1 Sur le Plan de Sauvegarde	270
6.2 Minga indígena	278
6.3 Minga humanitaire Awá	286
6.4 La minga de Pensamiento [Minga de la Pensée]	297
6.5 Mesa de concertación Awá (McAwá) ou dialogues « de gouvernement à gouvernement »	303
6.6 La grande famille binationale Awá	309
6.6.1 Structure organisationnelle de la grande famille binationale Awá	313
6.6.2 Les mandats de la grande famille binationale Awá	314
Conclusions et synthèse de la deuxième partie.	317
TROISIEME PARTIE	322
AU-DELA D'UN PEUPLE AUTOCHTONE :	322
AIDE HUMANITAIRE ET MARCHE ILLEGAL DE LA COCA	322
Introduction : convergences et paradoxes globaux sur la frontière, territoire Inkal-Awá.	323
Chapitre 7.	327
AIDE HUMANITAIRE ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE PEUPLE INKAL-AWA	327
7.1 Les raisons internationales de la coopération	331
7.2 Le HCR et la stratégie autochtone	334
7.3 Mission humanitaire permanente du peuple autochtone Awá	338
7.4 L'approche « Do no harm » (« Ne pas nuire »)	342
Chapitre 8.	347
UN DEFI MORAL ET POLITIQUE VENU DE L'EXTERIEUR : LA COCA	347
8.1 Comment la coca est devenue un problème	348
8.2 L'utilisation de la coca dans les Amériques	351
8.3 Le marché illégal de la coca – cocaïne	358
8.4 La coca-cocaïne illicite en Colombie	359
8.5 L'économie de la coca	365
8.6 Vers une économie morale et politique de la coca chez les Inkal-Awá	368
8.6.1 Sur le concept d'économie morale	370

8.6.2 L'économie morale de la coca en territoire Inkal-Awá	371
Conclusions et synthèse de la troisième partie.....	381
CONCLUSIONS GÉNÉRALES.....	383
1. La frontière n'est pas la marge.....	384
2. Les Inkal-Awá s'identifient à un passé afin d'affronter le présent.....	385
3. La ressource de la mémoire et les usages du passé sont des ressources organisationnelles et de mobilisation politique	386
4. C'est la violence du conflit armé dans sa forme la plus actuelle et la plus cruelle qui a attiré l'attention sur les Inkal-Awá.....	386
5. Le multiculturalisme juridique a fourni le terrain propice à l'escalade politique des Inkal-Awá.	387
6. Le champ d'opportunités ouvert par le multiculturalisme a permis l'émergence de mécanismes de mobilisation originaux tels que les mingas et les mesas de concertación....	387
7. L'aide humanitaire et la coopération internationale ont transféré aux organisations Inkal-Awá des capacités qui leur permettent de faire face aux défis actuels.....	389
8. Le débat proposé par les Inkal-Awá sur la culture et l'économie de la coca remet en question le discours habituel entre prohibition et crime qui justifie la guerre contre la drogue	389
9. La confrontation et le dialogue entre les Inkal-Awá et l'État colombien ont défini une nouvelle échelle de mobilisation autochtone, qui pose également de nombreux défis à l'ordre étatique ainsi qu'à l'organisation autochtone.	390
BIBLIOGRAPHIE.....	392
D'autres documents cités	404

GLOSSAIRE

ACF : *Action Contre la Faim*

ACIN : *Asociación de Cabildos Indígenas del Norte del Cauca*. Association des Cabildos Autochtones du Nord de Cauca

ACIPAP : *Asociación De Cabildos Indígenas Del Pueblo Awá Del Putumayo*. Association des Cabildos Autochtones du Peuple Awa du Putumayo

AICO : *Autoridades Indígenas de Colombia*. Autorités Autochtones de Colombie

AID : *Agencia Internacional para el Desarrollo*. Agence Internationale pour le Développement

AIDSEP : *Asociación Interétnica de Desarrollo de la Selva Peruana*. Association Interethnique pour le Développement de la Forêt Péruvienne

ALPROMISU : *Alianza para el Progreso de los Pueblos Miskitos y Sumos*. Alliance pour le Progrès des Peuples Miskitos et Sumo

ANUC : *Asociación Nacional de Usuarios Campesinos*. Association nationale des paysans utilisateurs

AUC : *Autodefensas Unidas de Colombia*. Forces Unies d'Autodéfense de Colombie

BCAH : *Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires*

BIRD : *Banco Internacional de Reconstrucción y Desarrollo*. Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

CAMAWARI : *Cabildo Mayor Awá de Ricaurte*. Cabildo Major Awá de Ricaurte

CCCM : *Compañía Colombiana Contra las Minas*. Société Colombienne Contre les Mines

CEARC : *Comisión de Expertos en Aplicación de Convenios y Recomendaciones*. Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

CECOIN : *Centro de Cooperación al Indígena*. Centre de Coopération Autochtone

CESCR : *Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels*

CICR : *Comité Internacional de la Cruz Roja*. Comité international de la Croix-Rouge

CIDH : *Comisión Interamericana de Derechos Humanos*. Commission Interaméricaine des Droits Humains

CIDOB : *Confederación Pueblos Indígenas De Bolivia*. Confédération des peuples autochtones de Bolivie

CINEP : *Centro de Investigación y Educación Popular*. Centre de recherche et d'éducation populaire

CMPI : *Consejo Mundial de los Pueblos Indígenas*. Conseil Mondial des Peuples Autochtones

CNMH : *Centro Nacional de Memoria Histórica*. Centre National de la Mémoire Historique

CNPI : *Consejo Nacional de Política Indigenista*. Conseil National pour la Politique Autochtone

CNRR : *Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación*. Commission Nationale pour la Réparation et la Réconciliation

CODHES : *Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento*. Conseil pour les Droits Humains et le Déplacement

COFENAIE : *Confederación de Nacionalidades Indígenas de la Amazonia Ecuatoriana*. Confédération des nationalités autochtones de l'Amazonie équatorienne

COICA : *Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica*. Organe de coordination des organisations autochtones du bassin de l'Amazone

CONPES : *Consejo Nacional de Política Económica y Social*. Conseil National de la Politique Economique et Sociale

CRIC : *Consejo Regional Indígena del Cauca*. Conseil régional autochtone du Cauca

DAI : *División de Asuntos Indígenas*. Division des Affaires Autochtones

DANE : *Departamento Administrativo Nacional de Estadística*. Département Administratif National de la Statistique

DIH : *Derecho Internacional Humanitario*. Droit International Humanitaire

DNP : *Departamento Nacional de Planeación*. Département National de la Planification.

DPS : *Departamento para la Prosperidad Social*. Département de la Prospérité Sociale

ECI : *Estado de Cosas Inconstitucional*. Etat de Choses Inconstitutionnel

ECUARUNARI Runakunapak Rikcharimuy : *Confederación de los Pueblos de la Nacionalidad Kichwa del Ecuador*. Confédération des peuples de la nationalité kichwa de l'Équateur

EHL : *Equipo Humanitario local*. Equipe Humanitaire Locale.

EHP : *Equipo Humanitario País*. Equipe Humanitaire Pays

ELN : Ejército de Liberación Nacional. *Armée de libération nationale*

EPL : *Ejército Popular de Liberación*. Armée Populaire de Libération

FAO : *Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura*. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FNUAP : *Fonds des Nations Unies pour la Population*

FARC-EP : *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia – Ejército del Pueblo*. Forces Armées Révolutionnaires de Colombie - Armée du Peuple

FES : *Fundación para la educación y el desarrollo social* / Fondation pour l'éducation et le développement social

FMI : *Fondo Monetario Internacional* / Fonds monétaire international

FNAIPD : *Fondo Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada*. Fonds National d'Assistance Intégrale aux Populations Déplacées

GONAE : *Gobierno Originario de la Nacionalidad Awá del Ecuador* / Gouvernement Originel de la Nationalité Awá de l'Équateur

HCDH : *Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits Humains*

HCR : *Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés*.

IBN : *Indice de besoins fondamentaux non satisfaits*

ICAN : *Instituto Colombiano de Antropología*. Institut Colombien d'Anthropologie

ICBF : *Instituto Colombiano de Bienestar Familiar*. Institut colombien du bien-être familial

IETABA : *Institución Educativa Técnica Agroambiental Bilingüe Awá*. Etablissement D'enseignement Technique Agroenvironnemental Bilingue Awá

IIRSA : *Iniciativa para la Integración de la Infraestructura Regional Suramericana*. Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale sud-américaine

INCORA : *Instituto Colombiano de la Reforma Agraria*. Institut colombien de la réforme agraire

INDERENA : *Instituto Nacional de los Recursos Naturales Renovables y del Ambiente*. Institut National des Ressources Naturelles Renouvelables et de l'Environnement

IRA : *Iniciativa Regional Andina*. Initiative Régionale Andine

JEP : *Justicia Especial para la Paz*. Justice Spéciale pour la Paix

MAS : *Movimiento al Socialismo*. Mouvement Vers le Socialisme

MAPP-OEA : *Misión de Apoyo al Proceso de Paz en Colombia de la Organización de los Estados Americanos*. Mission de Soutien au Processus de Paix en Colombie de l'Organisation des États Américains.

MDM : *Médecins du Monde*

MHPTIA : *Misión Humanitaria Permanente al Pueblo Indígena Awá*. Mission Humanitaire Permanente auprès du Peuple Autochtone Awá

MSF : *Médecins Sans Frontières*.

NRC : *Norwegian Refugee Council*. Consejo Noruego para los Refugiados. Conseil Norvégien pour les Réfugiés

OIM : *Organización Internacional para las Migraciones*. Organisation Internationale pour les Migrations

OIT : *Organización Internacional del Trabajo*. Organisation Internationale du Travail

OMS : *Organización Mundial de la Salud*. Organisation Mondiale de la Santé.

ONIC : *Organización Nacional Indígena de Colombia*. Organisation Nationale Autochtone de Colombie

OXFAM : *Comité de Oxford de Ayuda contra el Hambre*. Comité d'Aide Contre la Faim d'Oxford

PAM : *Programme Alimentaire Mondial*

PIDCP : *Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques*

PIDESC : *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*

PNAIPDV : *Plan Nacional de Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia*. Plan National d'Attention Intégrale à la Population Déplacée par la Violence

PNIS : *Programa Nacional Integral de Sustitución de Cultivos Ilícitos*. Programme National Intégral de Substitution des Cultures Illicites

PNUD : *Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo*. Programme des Nations unies pour le développement

SNAIPD : *Sistema Nacional de Atención Integral a la Población Desplazada*. Système national d'attention intégrale à la population déplacée

SENA : *Servicio Nacional de Aprendizaje*. Service National d'Apprentissage

SI : *Solidarité International*

UNI : *Unión de Naciones Indígenas*. Union des Nations Autochtones

UNICEF : *Fonds des Nations Unies pour l'Enfance*

UNIPA: *Unidad Indígena del Pueblo Awá*. Unité Autochtone du peuple Awá.

UP : *Unión Patriótica*. Union Patriotique

LISTE DES CARTES

Carte 1. Ricaurte, Barbacoas y Tumaco.	26
Carte 2. La Grande Colombie en 1822.	50
Carte 3. Frontière entre la Colombie et l'Équateur selon le traité Muñoz Vernaza – Suarez de 1916.	55
Carte 4. Départements de Nariño, Cauca et Valle del Cauca.	62
Carte 4. Territoires Inkal-Awá dans le département de Nariño.	64
Carte 6. Les corridors du conflit armé.	168

LISTE DES ILLUSTRATIONS

.....	118
Figure 1 : Assemblée générale de CAMAWARI	118
Figure 2 : Assemblée générale de UNIPA.....	118
Figure 3 : une des réunions de CAMAWARI.....	120
Figure 4 : Table principale de la 5e assemblée de la famille binationale Awá.	121
Figure 5 : images de l'exposition « Ñambi et Telembí sont vivants ! Tissage de la mémoire et de la résistance awá ».	201
Figure 6 : images de l'exposition « Ñambi et Telembí sont vivants ! Tissage de la mémoire et de la résistance awá ».	201
Figure 7 : photo. Minga autochtone sur la route entre Popayán et Cali. 2017	278
Figure 8 : photo. Minga humanitaire pour la vie et la dignité du peuple Awá	286
Figure 9 : photo. Minga humanitaire pour la vie et la dignité du peuple Awá	297

INTRODUCTION GENERALE

1. Un seul peuple, toutes les violences

En novembre 2019, la Juridiction spéciale pour la paix (JEP) a reconnu *Katsa Su*, le territoire Inkal-Awá et les 32 *cabildos* autochtones¹ associés à l'Unité autochtone du peuple Awá (UNIPA) en tant que victimes et en tant que sujets collectifs de droits, dans le cadre de l'affaire 02².

La JEP est la composante « justice » du Système intégral de vérité, justice, réparation et non-répétition, qui a été instauré par l'Accord de paix signé en novembre 2016, entre le gouvernement national de Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée du peuple FARC-EP. Elle a pour fonction d'administrer la justice transitionnelle et d'entendre à propos des crimes commis, avant le 1er décembre 2016, dans le cadre du conflit armé.

L'affaire 02 traite de la situation territoriale des municipalités de Ricaurte, Barbacoas et Tumaco, dans le département de Nariño, au sud-ouest du pays, à la frontière avec l'Équateur, que l'on appelle le piémont côtier. Elle a donné la priorité à la situation grave de violations des droits humains et d'infraction au droit international humanitaire (DIH) qui affectent principalement les peuples autochtones, les Afro-Colombiens, les paysans, les femmes et les personnes LGBTI+. Elle a été saisie de 2524 actions concernant des victimes, regroupées en 12 atteintes, prétendument commises par des membres des FARC-EP et des membres des forces publiques (l'armée, la marine ou la police nationale) dans la période comprise entre 1990 et 2016.

Les municipalités de Ricaurte, Barbacoas et Tumaco sont principalement habitées par des communautés afro-descendantes et autochtones Inkal-Awá (sur 527 743 hectares,

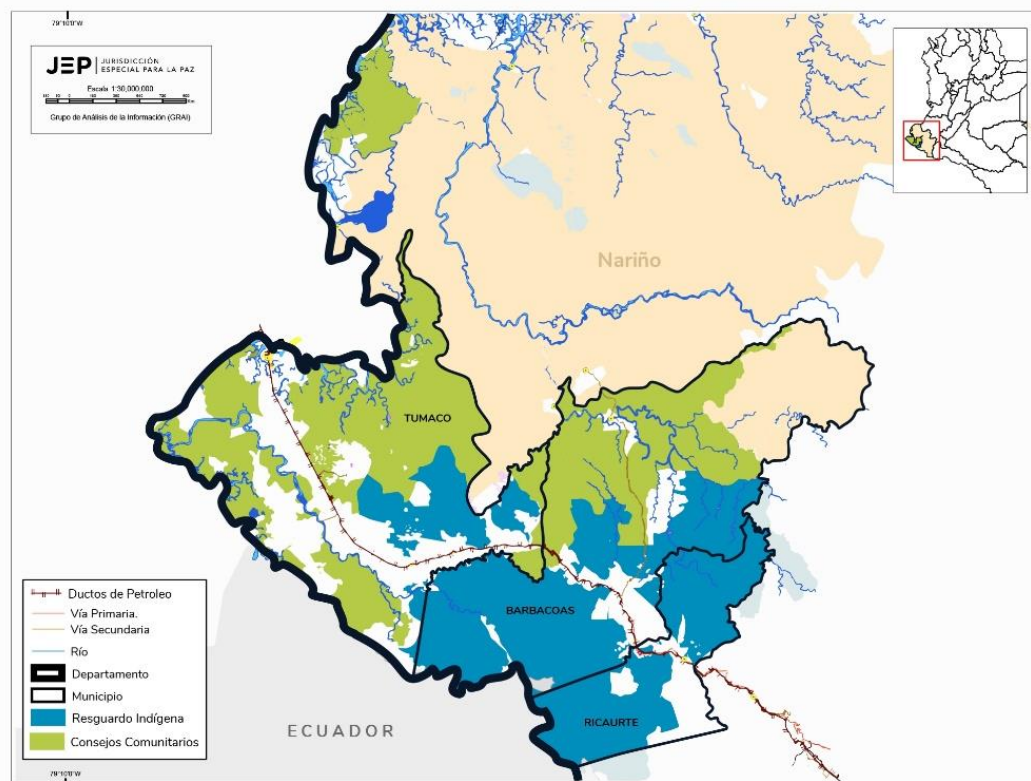
¹ Le *Cabildo* autochtone est l'unité de base du gouvernement autochtone, reconnu comme l'autorité traditionnelle responsable de l'administration de leurs territoires. Juridiquement, selon le décret 2164 du 7 décembre 1995, il s'agit d'une entité publique spéciale, dont les membres sont des membres d'une communauté autochtone, élus et reconnus par celle-ci, avec une organisation socio-politique traditionnelle, dont la fonction est de représenter légalement la communauté, d'exercer l'autorité et de réaliser les activités qui lui sont attribuées par les lois, ses usages, les coutumes et le règlement intérieur de chaque communauté.

² Juridiction spéciale pour la paix. 2019. Affaire n° 02 de 2018. Chambre pour la reconnaissance de la vérité, de la responsabilité et détermination des faits et de la conduite -079

78 % appartiennent légalement à des peuples autochtones et afro-descendants.) ; pour cette raison, et étant donné que le chapitre ethnique de l'accord de paix reconnaît que :

Les populations autochtones ont souffert de conditions historiques d'injustice, du fait du colonialisme, de l'esclavage, de l'exclusion et de la dépossession de leurs terres, territoires et ressources ; elles ont également été gravement touchées par le conflit armé interne et il convient de leur fournir les garanties maximales pour le plein exercice de leurs droits humains et collectifs dans le cadre de leurs propres aspirations, intérêts et visions du monde³.

Dans cette région, la plupart des victimes appartiennent à des groupes autochtones ou afro-descendants.



Carte 1. Ricaurte, Barbacoas y Tumaco.

(Source : JEP)

³ Chapitre ethnique. 2016. Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Le peuple autochtone Inkal-Awá a réussi à être reconnu comme victime dans cette affaire grâce à la présentation, devant la JEP et par son organisation UNIPA, d'un rapport préliminaire qui rendait compte « des atteintes collectives et territoriales dont ont été victimes les Awá appartenant aux 32 *cabildos* associés à UNIPA, dans le cadre du conflit armé ou à l'occasion de celui-ci (...) » (p.4)⁴. Dans ce rapport, ils ont demandé que les décisions adoptées par d'autres organes judiciaires connexes soient prises en considération. En outre, le peuple Inkal-Awá a mandaté l'Organisation autochtone de Colombie (ONIC), en coordination avec l'UNIPA, pour fournir des conseils et une représentation juridique.

En réponse aux demandes des Inkal-Awá, la JEP a pris en compte l'*Auto* (ordonnance)⁵ 004 de 2009 de la Cour constitutionnelle, qui stipule que :

Les peuples autochtones de Colombie, comme l'indique cette ordonnance, sont en danger d'être exterminés culturellement ou physiquement par le conflit armé interne, et ont été victimes de très graves violations de leurs droits fondamentaux individuels et collectifs et du droit international humanitaire, le tout ayant entraîné le déplacement forcé individuel ou collectif des populations autochtones⁶.

Elle tient compte aussi de l'ordonnance 174, émis spécifiquement pour les Inkal-Awá, qui :

Réitère que le peuple autochtone Awá, installé dans les départements de Nariño et Putumayo, conformément à ce qui a été dit dans l'ordonnance 004 de 2009 et à ce qui a été dit ci-dessus, est en grave danger d'être physiquement et culturellement exterminé, en raison du conflit armé interne et de l'incapacité des autorités à fournir une protection adéquate et opportune, raison pour laquelle ils continuent d'être victimes de nombreuses violations de leurs droits fondamentaux individuels et collectifs, ce qui a exacerbé l'enfermement et/ou le déplacement forcé dont ils souffrent⁷.

⁴ Chapitre ethnique. 2016. Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable

⁵ Les *Autos* (ordonnances) sont des résolutions qui cherchent à résoudre les incidences spécifiques d'une *sentencia* (un jugement) qui a abordé une question fondamentale

⁶ Ordonnance 004 de 2009. Cour Constitutionnelle de Colombie

⁷ Ordonnance 174 de 2011. Cour Constitutionnelle de Colombie

Plusieurs choses sont frappantes dans la décision de la JEP. Il s'agit d'une part de la reconnaissance du territoire comme sujet de droits, en lien avec la montée en puissance des droits à la nature depuis plusieurs années (Boyd, 2017), d'autre part, de la reconnaissance des peuples autochtones comme sujets collectifs de droits, en lien avec une mobilisation politique qui remonte aux années 1960 (Le Bot, 2013 ; Bengoa, 2000). Les mobilisations s'appuient sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par la Colombie en 1969, et la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée par l'Assemblée générale en 2007, mais que la Colombie s'est abstenue de signer.

La spécificité de la décision concernant les municipalités où vit la majorité du peuple autochtone Inkal-Awá est particulièrement frappante. Il suffit de dire que sur les six autres dossiers que la JEP avait ouverts jusqu'en 2020, seuls deux font référence à des territoires spécifiques : l'affaire 04, qui traite de la situation dans la région d'Urabá au nord-ouest de la Colombie, dans les départements de Chocó et d'Antioquia, et l'affaire 05, qui concerne la partie nord du département de Cauca et le sud du département de Valle del Cauca, avec un accent particulier sur le peuple Nasa et les communautés afro-descendantes établies dans cette région. Il est très probable qu'à l'avenir, la JEP accrédite d'autres peuples autochtones comme victimes, étant donné la violence dont ils sont victimes.

Le fait que le peuple Inkal-Awá ait été le premier peuple autochtone à être reconnu comme victime dans l'important processus mené par la JEP est révélateur de la place centrale que ce peuple autochtone occupe dans le contexte politique colombien depuis la fin du 20^e siècle et jusqu'au 21^e siècle. Surtout, parce que les Inkal-Awá, dont on entendait parler de manière diffuse, sous le nom de *Coaiqueres* au niveau régional, n'étaient guère reconnus au niveau national. Ce profil bas contraste avec l'importance donnée, par exemple, à leurs voisins Nasa dans le département du Cauca, qui sont une référence dans les luttes autochtones depuis les années 1970, dont la résonance a atteint le niveau continental. De même, la violence subie par d'autres peuples autochtones comme les Embera Katío ou les Wayuu dans le nord du pays, était mieux connue.

On pourrait dire la même chose à propos de la frontière colombo-équatorienne en général, du département de Nariño et des municipalités frontalières de Ricaurte, Barbacoas et Tumaco en particulier, qui jusqu'à la fin du 20^e siècle étaient vus comme un

territoire relativement paisible, connaissant certes des difficultés de pauvreté, mais dont les niveaux et les actes de violence ne se distinguaient pas de ce qui concernait d'autres territoires comme l'Amazonie occidentale ou le nord du pays.

Ainsi, le fait que la région du piémont occidental du département de Nariño, à la frontière entre la Colombie et l'Équateur, ait fait l'objet d'une affaire spécifique dans le cadre du processus de vérité, justice, réparation et non-répétition, et que dans le cadre de cette affaire, le peuple Inkal-Awá ait été parmi les premiers à être reconnu comme victimes, soulève certaines questions que cette thèse explore.

Comment la violence du conflit armé a-t-elle atteint la frontière colombo-équatorienne, dans le département de Nariño, et précisément le territoire Inkal-Awá ? Au point de s'acharner sur ce peuple autochtone, d'attirer l'attention nationale et internationale et de faire l'objet d'actions énergiques de la part de la Cour constitutionnelle colombienne, qui seront ensuite examinées à nouveau par la JEP. Comment les Inkal-Awá ont-ils atteint les niveaux d'organisation qui leur ont permis de faire face à tous ces problèmes et aux actions et aux institutions que ces événements ont engendrées ? Comment sont-ils devenus des interlocuteurs dans le cadre de processus qui dépassent le cadre ordinaire de leur vie politique. Ces questions sont d'autant plus pertinentes si l'on rappelle que les Inkal-Awá étaient un peuple déjà peu reconnu et peut-être plus marginal que les autres peuples autochtones de Colombie.

La reconnaissance dont témoigne la JEP est la preuve d'une question beaucoup plus complexe et profonde dont les Inkal-Awá et leur territoire sont les protagonistes, parce qu'ils sont devenus l'épicentre des affrontements entre les guérillas, les groupes paramilitaires et les forces armées colombiennes. Au centre de la dispute pour le contrôle des cultures de coca et de l'économie de la coca, ce peuple est aussi au cœur de la mobilisation des ressources institutionnelles régionales, nationales et internationales pour mettre fin à cet état de fait. L'ensemble de ces faits a poussé au renforcement de l'organisation autochtone pour faire face à tous ces événements.

Cette enquête vise à répondre à ces questions et à rendre l'ensemble du processus intelligible. À cette fin, plusieurs idées sont à l'origine de cette thèse, dans le cadre de laquelle je m'efforcerai de répondre aux questions susmentionnées. Tout d'abord, ma première idée et mon point de départ est que le sens de la frontière a considérablement changé pour s'élargir et ne pas se réduire à l'idée cartographique de la limite territoriale (une ligne vide sur la carte) ; ainsi, les zones frontalières ne sont plus les zones marginales

d'un territoire, dont l'importance réside dans ce qu'elles contiennent; au contraire, je pense que depuis la fin du 20^e siècle et tout au long du 21^e siècle, les frontières sont devenues des scénarios d'une grande pertinence politique, étant donné le processus croissant d'expansion des marchés et les flux de populations et de capitaux qui rendent les frontières d'autant plus importantes qu'elles font face à la nature expansive et fluide des phénomènes mondiaux. Vu sous cet angle, la frontière devient un lieu central, aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est-à-dire un lieu de convergence et d'articulation.

Dans le cas que j'aborde ici, la frontière entre la Colombie et l'Équateur est devenue centrale lorsque le pays s'est ouvert au marché international. Elle joue un rôle articulateur en raison de sa valeur stratégique, par l'accès qu'elle offre aux pays d'Amérique du Sud tels que l'Équateur, le Pérou et le Brésil, et parce qu'elle constitue une sortie vers l'océan Pacifique. D'une part, la région est traversée par l'oléoduc transandin qui s'étend parallèlement à la frontière et transporte le pétrole produit dans le département du Putumayo vers le port de Tumaco dans le département de Nariño. D'autre part, la région possède des ressources naturelles considérables telles que l'or, le bois et un écosystème précieux : la forêt tropicale humide.

La fin du 20^e siècle et le début du 21^e siècle ont coïncidé avec un débordement de conflits armés aux frontières de la Colombie, en particulier à la frontière avec l'Équateur. Je citerai notamment : la prise par les FARC-EP de Mitú, capitale du département de Vaupés, à la frontière avec le Brésil, en 1998 ; la capture à Quito de Simón Trinidad, commandant reconnu de la même guérilla, en 2004 ; puis, en 2008, le bombardement d'un camp des FARC en territoire équatorien, à 1 800 mètres de la frontière, où Raul Reyes, qui était alors le commandant en second de la guérilla, a été tué. À cela, s'ajoute la stratégie d'épandage aérien de glyphosate pour éradiquer les cultures illicites de coca, qui ont fini par traverser la frontière et pour lesquelles le gouvernement équatorien a poursuivi l'État colombien, le condamnant à payer une compensation et déclarant la zone frontalière exempte d'épandage aérien. Le débordement du conflit armé a fait du problème une question régionale, à l'échelle du continent, plutôt qu'une question exclusivement interne.

Ma deuxième idée est que, paradoxalement, c'est la convergence de tous ces problèmes qui a stimulé le renforcement de l'organisation Inkal-Awá qui, bien qu'elle se soit formée un peu tard et avec moins d'élan que d'autres organisations de peuples autochtones en Colombie, a réussi à se joindre à ce processus à la fin des années 1980 et

1990. Elle s'est accélérée et renforcée au 21^e siècle dans le contexte de violence et sous l'influence des actions nationales et internationales. Le processus organisationnel inkal-awá s'est nourri des discours et ressources en vogue à l'époque, comme la revendication de la mémoire, et du recours aux dispositions légales telles que celles offertes par « l'approche différentielle » (que je préciserai plus loin) et la consultation préalable, entre autres.

Au moment où le conflit faisait rage autour du peuple et des territoires Inkal-Awá, ceux-ci se sont regroupés en trois organisations : la *Unidad Indígena del Pueblo Awá* UNIPA, fondée en 1990, le *Cabildo Mayor Awá de Ricaurte* CAMAWARI, créé en 1992, tous deux dans le département de Nariño, et, entre 1999 et 2000, l'*Asociación de Cabildos Indígenas del Pueblo Awá del Putumayo* ACIPAP. Cette émergence des organisations Inkal-Awá est relativement tardive par rapport à celle d'autres organisations autochtones en Colombie, comme le *Consejo regional indígena del Cauca* CRIC, fondé en 1971, l'*Organización Regional Embera Wounaan del Chocó* OREWA, fondée en 1979 ou la *Confederación Indígena Tayrona* en 1978, entre autres. Cependant, elle est liée à l'émergence de nouvelles organisations autochtones, naissant à l'issue de la réforme de la constitution colombienne qui, en 1991, a reconnu et défini le pays comme une nation multiethnique et multiculturelle. Je citerai ici l'*Asociación de Cabildos Indígenas del Norte del Cauca* (ACIN), en 1994, ou l'*Organización Nacional de los Pueblos Indígenas de la Amazonía Colombiana* (OPIAC), fondée en 1995. Mais ce n'est qu'au 21^e siècle que les Inkal-Awá ont incorporé certaines des stratégies caractéristiques des peuples autochtones colombiens, comme la garde autochtone (*guardia indígena*), et ont commencé en même temps à développer des ressources pour renforcer leur lutte et obtenir une reconnaissance qui, déjà au cœur des luttes autochtones des années 70 et 80, connaissent un nouvel essor. Ces ressources concernent en particulier un retour sur « les usages du passé » et les enjeux de mémoire. Tout cela s'est déroulé au milieu du développement du multiculturalisme juridique, qui a permis de donner suite à de nombreuses demandes autochtones par le biais de nouvelles formes juridiques.

La troisième idée est que l'arrivée de la violence dans cette région frontalière s'explique dans le cadre du long conflit armé, notamment par les conséquences de la transformation des plans stratégiques des groupes armés dans les années 1990 et par la réponse de l'État colombien qui a intégré la lutte antissubversive dans sa stratégie de lutte globale contre le trafic de drogue, avec le soutien des États-Unis. Le fait est que dans les

années 1990, la guérilla des FARC a changé de mode d'action pour passer de la guérilla à une guerre de mouvements, en doublant ses fronts de guerre afin de s'étendre à tout le pays et de porter la guerre dans les centres de production, en s'éloignant des territoires qui avaient été leur bastion dans le sud-est de la Colombie. Il en va de même pour les groupes paramilitaires, qui s'articulent en une seule organisation appelée *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC) et s'étendent à d'autres régions du pays, comme la Côte atlantique, le Pacifique et le sud-est de la Colombie.

La logique expansive du conflit a été alimentée par la coca et l'économie liée à sa culture, ce qui a fini par établir des corridors de guerre au travers desquels le conflit s'est déplacé vers le sud du pays, dans le département du Putumayo. Il a alors coïncidé avec le *Plan Colombia*, une stratégie largement militaire soutenue par les États-Unis dans le cadre de la lutte mondiale contre la drogue, qui a fini par déplacer les cultures de coca et le conflit vers le département de Nariño et le piémont occidental, où se situe le territoire du peuple Inkal-Awá. Là, le conflit a pris des proportions terrifiantes.

Ma quatrième idée, dans le cadre de laquelle le renforcement de l'organisation et de la politique des Inkal-Awá peut être expliqué, est que l'action de la Cour constitutionnelle qui a ordonné à l'État de mobiliser des ressources afin de contrecarrer la violation systématique des droits des peuples autochtones, et plus particulièrement ceux du peuple Inkal-Awá, a ouvert un champ d'opportunités qui a catapulté l'organisation autochtone à des niveaux insoupçonnés auparavant.

La violence massive, systématique et dramatique causée par le conflit armé a conduit à une action juridique sans précédent pour rétablir les droits des victimes. Dans cet objectif, la Cour constitutionnelle a joué un rôle fondamental, en prononçant des *sentencias* (jugements) et des ordonnances qui exigeaient que l'État prenne des mesures décisives pour contrer cet état de fait ; la loi 387 de 1997 a été promulguée, établissant une politique d'attention aux victimes de déplacements forcés et, plus tard, le jugement T025 de 2004, dans laquelle la Cour constitutionnelle a déclaré un état de choses inconstitutionnel en raison de la violation systématique et massive des droits résultant du manquement de l'État à son obligation constitutionnelle de garantir les droits des victimes de déplacements forcés à la suite du conflit armé interne. Par la suite, des ordonnances de suivi ont été publiées, comme l'ordonnance 004, visant à sauvegarder les droits des peuples autochtones victimes de déplacements forcés en raison du conflit armé, et l'ordonnance

174, qui adopte des mesures urgentes pour la protection des droits fondamentaux du peuple autochtone Inkal-Awá.

Dans ces jugements et ordonnances, la Cour a intégré plusieurs des principes liés au multiculturalisme, conformément au mandat de la Constitution de 1991, tels que l'approche différentielle⁸ et la consultation préalable, ainsi que de nouveaux concepts juridiques tels que l'état de choses inconstitutionnel (ECI). Ces ressources juridiques ont défini le champ des opportunités pour la politique autochtone, en particulier pour les Inkal-Awá, qui ont recherché un dialogue direct, avec le gouvernement, ce que les autochtones ont appelé une relation « de gouvernement à gouvernement ».

La cinquième idée est que le champ d'opportunités ouvert par l'action juridique pour la protection des droits autochtones violés par le conflit armé s'est renforcé des formes autochtones de mobilisation et de politique, telles que les *mingas*, les *mesas de concertación* (tables-rondes de consultation) et le dialogue de gouvernement à gouvernement, qu'elle a renforcées en ouvrant un horizon de justice.

La fin du 20e siècle et le début du 21e siècle ont été marqués par un grand changement dans la politique et la mobilisation des autochtones en Colombie ; face au siège du conflit armé et aux politiques néolibérales qui ont attaqué leurs droits, les organisations passent d'une politique exclusivement basée sur la reconnaissance des droits des autochtones à un mouvement social et politique qui a élargi leurs revendications. Ce qui est intéressant dans cette mobilisation, c'est qu'elle a pris forme à travers des figures traditionnelles et originellement autochtones, actualisées pour l'époque contemporaine, qui ont cherché à défier non seulement la violence du conflit armé mais aussi l'État lui-même, en ajoutant à leurs demandes celles d'autres groupes vulnérables comme les mouvements de femmes, les écologistes, etc. Ainsi, les formes traditionnelles d'action telles que les *mingas*⁹, dans leurs différentes versions, réclamaient-elles, entre autres, le retour de la paix et la dignité. Dans le domaine autochtone, ces formes d'action contestataires ont été rejointes par d'autres formes de « régulation des oppositions » telles les *mesas de concertación* (tables-rondes de consultation) et les dialogues de gouvernement à gouvernement, dont les modalités, entre autres, visaient à établir la

⁸ L'approche différentielle implique les conditions et les positions des différents acteurs sociaux en tant que sujets de droits, du point de vue du groupe socio-économique, du genre, de l'ethnicité et de l'identité culturelle, ainsi que des variables implicites du cycle de vie - enfance, jeunesse, âge adulte et vieillesse.

⁹ La *Minga* d'aujourd'hui préserve le principe traditionnel de communauté et de travail réciproque utilisé par les peuples autochtones andin.

reconnaissance des autorités autochtones et de l'État sur un pied d'égalité, c'est-à-dire l'autonomie effective.

En résumé, la frontière est devenue l'épicentre du conflit armé colombien, qui avait déjà une dimension régionale au niveau continental. Ensuite l'action juridique décisive et originale de la Cour constitutionnelle et la mobilisation des ressources de l'État qu'elle a exigée ont fait que la frontière et le territoire Inkal-Awá sont également devenus l'épicentre d'une action internationale sans précédent. Les organisations d'aide humanitaire et de coopération internationale, avec l'action de l'État, ont mis en œuvre un transfert de capacités qui a permis de renforcer les organisations autochtones Inkal-Awá. Cela résume ma sixième idée.

La situation critique dont souffre le peuple Inkal-Awá a attiré l'attention non seulement des représentants des plus hauts niveaux du gouvernement national et de ses fonctionnaires, tels que le ministre de l'Intérieur, le *Fiscal general de la nación*¹⁰ et le *Procurador general de la nación*¹¹ et le Médiateur, mais aussi de nombreuses organisations internationales d'aide humanitaire et de coopération internationale, du Comité international de la Croix-Rouge à plusieurs agences des Nations Unies, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). D'importantes ONG de coopération internationale telles que *Save the Children*, le Conseil norvégien, Médecins du monde, Oxfam, entre autres, ainsi que des agences de coopération internationale telles que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Agence espagnole de coopération pour le développement international (AECID).

Ma septième idée est que, avec des vertus et des défauts, c'est dans l'interaction avec ces institutions que les Inkal-Awá ont réussi à incorporer dans leurs organisations, des discours et des pratiques qui leur ont permis d'augmenter leurs compétences pour affronter non seulement la relation avec ces institutions et canaliser, de manière plus précise, leurs demandes et leur positionnement politique, mais aussi pour affronter la

¹⁰ La *Fiscalía general de la nación* est l'autorité publique chargée de fournir aux citoyens une administration efficace et effective de la justice. La fonction du *Fiscal general de la nación* est de promouvoir la justice en défendant la légalité et l'intérêt général. L'équivalent du Parquet dans le système de justice français.

¹¹ *El procurador general de la nación* est chargé d'initier, de poursuivre et de statuer sur les enquêtes relatives aux infractions disciplinaires commises à l'encontre des fonctionnaires et des personnes privées qui exercent des fonctions publiques ou qui manipulent des fonds publics.

violence et des problèmes à plus grande échelle qui dépassent la sphère autochtone, comme la culture de la coca, qui a été associée à la lutte contre les drogues.

2. La reconnaissance en tant qu'Inkal-Awá

Le peuple autochtone Inkal-Awá n'a pas toujours été reconnu et nommé comme tel. Ce n'est qu'au 21^e siècle que le nom Inkal-Awá a gagné en force, parce que les autorités et les communautés ont insisté pour que ce soit leur nom et que ce soit ainsi qu'ils soient reconnus. En Awapit, leur langue d'origine, Inkal-Awá signifie peuple des montagnes ou peuple de la forêt. Cependant, dans les documents officiels, les communiqués de presse, la littérature en général, et même dans les communiqués des autorités autochtones, ce peuple autochtone du piémont occidental de Nariño (qui se trouve aussi dans le département de Putumayo), à la frontière entre la Colombie et l'Équateur, est désigné comme le peuple Awá.

Peuple n'est pas une dénomination traditionnelle, ni pour les Inkal-Awá ni pour les groupes autochtones de Colombie ; en fait, la notion de *Pueblo* n'a été assumée par les groupes autochtones que relativement récemment, à la fin du 20^e siècle et au début du 21^e siècle ; on peut dire qu'elle a été définitivement établie avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA, 2007). La désignation de *Pueblo* implique la reconnaissance de l'autonomie autochtone, qui prend la forme d'une territorialité dans la sphère de l'État, tout en conservant un certain degré d'autonomie de gouvernement.

En Colombie, comme l'a dit l'anthropologue François Correa (2009), le nom pour désigner ceux qui sont aujourd'hui reconnus comme des peuples autochtones est passé entre *indio*, *indígena*, *parcialidad*, *comunidad* (communauté) ou *tribu*, plus récemment, *etnia*, groupe ethnique et aujourd'hui, communément, *pueblo* (peuple). Ces désignations sont apparues de manière interchangeable dans les normes nationales, même depuis l'époque coloniale, mais leur signification a varié au fil du temps, en fonction de l'évolution des politiques des États à l'égard des peuples autochtones. Cependant, elles ont quelque chose en commun, indépendamment de leurs variations de sens : elles ont été produites de l'extérieur, elles sont extérieures aux peuples autochtones et elles sont

devenues des catégories homogénéisantes qui rendent invisible la diversité culturelle et masquent l'asymétrie des relations auxquelles ils sont soumis par la société nationale.

Avant d'être reconnus comme Awá ou Peuple Awá, les Inkal-Awá étaient appelés *Awá-Kwaiker*, *Coaiquer* ou *Cuaiquer*, dans ces différentes orthographes. La confusion des noms passés à propos des Inkal-Awá actuels en dit long sur le processus de reconnaissance par lequel ce peuple est passé, et mon enquête porte également sur le processus de consolidation de la reconnaissance en tant que peuple.

Le changement de *Kwaiker* ou *Coaiquer* à Awá répond à une politique des peuples autochtones de Colombie d'abandonner les noms qui leur avaient été donnés par les colonisateurs espagnols (et qui ont été maintenus pendant la république.), afin de se nommer selon leurs propres termes. La reprise de leur propre ethnonyme est l'un des symboles les plus visibles de leur reconnaissance et de leur autonomie, qui débute au cours des années 1980 et se consolide avec la constitution de 1991. La situation est identique dans le cas du peuple autochtone *Paez* qui aujourd'hui s'identifie et est reconnu comme le peuple *Nasa*, ou celui des *Guámbianos* qui s'appellent maintenant *Misak*, entre autres pour ne citer que les voisins des Inkal-Awa. Le processus de réappropriation se vérifie du nord au Sud du continent.

Il y a une distinction importante à faire, celle d'*indio* et d'*indígena*. Aujourd'hui encore, en Colombie, même dans les endroits où la présence des populations autochtones est importante, le mot *indio* est utilisé de manière péjorative ; il l'est depuis l'époque coloniale, lorsque le terme a été introduit pour distinguer les indigènes des colonisateurs. Dans cette relation, les *indios* étaient les subalternes, les objets de la domination et de l'évangélisation. Il n'en va pas de même pour *indígena* qui fait aujourd'hui allusion à la reconnaissance de populations culturellement différenciées, avec des formes originales de gouvernement et d'organisation, bien que subalternisées par rapport au pouvoir de la république et de la nation.

Cependant, sur le terrain, j'ai remarqué que les communautés autochtones, bien qu'elles se qualifient elles-mêmes de peuple, se sont réapproprié l'usage du mot *indio*, en le dépouillant de son caractère péjoratif et en l'associant à la bravoure et au courage dont elles sont capables face à l'adversité. Nous sommes des « *indios bravos* », me disaient certains de mes interlocuteurs sur le terrain.

Mais fondamentalement, la définition d'indien, d'indigène et de peuple autochtone est surtout liée à la relation avec le pouvoir colonial, la république ou l'État multiculturel. selon Irène Bellier (2009) :

(...) le terme « autochtone » est-il préféré en français pour ne pas employer le mot « indigène » qui est associé au « statut » désignant les populations soumises, comme dans le statut de l'indigénat de l'administration coloniale française d'Algérie. Mais en anglais comme en espagnol, le terme *indigenous/indígena* est préféré à *authtonon/autóctono* et dans les deux langues, on note une alternance tout à fait intéressante avec un terme que l'on pouvait croire trop fortement connoté, comme celui d'aborigène — que beaucoup de personnes en France écorchent toujours en disant « arborigène »¹²

Dans le même ordre d'idées, Yvon Le Bot (2013) a dit que le mot « indigène » possède une connotation négative, car il renvoie à la colonisation tandis que le terme « indien », bien que lié à la conquête et à la colonisation de l'Amérique, est plutôt valorisé, cela pour des raisons qui ne sont pas toujours justifiables et qui renvoient au bon sauvage, à l'Indien des westerns et donc à la compassion et à l'exotisme

Dans ce texte, le terme « indien » ou « amérindien » est employé pour désigner les premiers habitants d'Amérique, le mot « indigène » désignera les populations autochtones sous le pouvoir républicain colonial des *criollos* (que l'on dit « métis » ailleurs en Amérique latine), et « peuple autochtone » pour désigner les sociétés autochtones reconnues comme culturellement distinctes et dotées d'une autonomie politique et territoriale, même dans le cadre de l'État-nation, cela en écho aux dispositions du droit international concernant les peuples autochtones.

3. Plan de l'étude

Cette thèse est divisée en trois parties, dont chacune vise à rendre compte du processus qui a fait passer le peuple autochtone Inkal-Awa du statut de groupe marginalisé dans la forêt tropicale du piémont occidental du département de Nariño, à la frontière entre la Colombie et l'Équateur, à celui d'épicentre de certains des problèmes

¹² « Autochtone. », EspacesTemps.net [En ligne], In the air, 2009 | Mis en ligne le 9 février 2009, consulté le 20.09.2020. URL : <https://www.espacestemp.net/en/articles/autochtone-en/>

majeurs que connaît la Colombie depuis plusieurs décennies, tels que le conflit armé et le trafic de drogue, ce qui a paradoxalement conduit ce peuple à des niveaux de dialogue insoupçonnés avec les institutions nationales et internationales.

La première partie, intitulée *Origine, transformation et émergence d'un peuple frontalier*, fondée sur une nouvelle approche de la frontière, décrit le contexte de la formation du territoire d'influence du peuple Inkal-Awá, c'est-à-dire la configuration historique de la frontière sud-ouest (les Andes méridionales et le Pacifique Sud de la Colombie) depuis l'arrivée des colonisateurs espagnols (chapitre 1). Puis, j'expliquerai le processus de constitution du peuple Inkal-Awá, c'est-à-dire son processus d'organisation qui va de l'explication de sa descendance des autres peuples de la région à la formation des organisations autochtone UNIPA et CAMAWARI, en articulant ce processus avec les luttes pour la reconnaissance qui ont été vécues non seulement en Colombie, mais aussi en Amérique latine, jusqu'aux implications de la mise en œuvre des politiques multiculturelles (chapitre 2). Dans ce contexte, il est important de mettre en évidence les différentes stratégies mises en œuvre par les Inkal-Awá, et notamment leur recours au « récit historique », qui est une manière de préciser le passé et de mobiliser la mémoire, afin de renforcer leurs organisations et de faire face aux problèmes causés par le conflit armé et par la violence de tous les temps (chapitre 3).

La deuxième partie, intitulée *Confrontations : violence et conflits armes, ressources juridiques et mobilisation autochtone*, met l'accent sur l'intensité de la violence qui a été infligée au peuple Inkal-Awá en raison du conflit armé colombien qui dure depuis plus de 60 ans. Je présenterai les différentes trajectoires explicatives qui rendent ce conflit intelligible, afin de démontrer les raisons pour lesquelles, au cours des dernières années du 20^e siècle et du 21^e siècle, le conflit armé s'est déchaîné contre les peuples autochtones et en particulier contre le peuple Inkal-Awá (chapitre 4). J'expliquerai ensuite comment face à la cruauté du conflit contre les autochtones en général et contre les Inkal-Awá en particulier, est intervenue une réaction juridique, dans le cadre du multiculturalisme juridique, avec des dispositions légales visant la protection, telles que l'approche différentielle et la consultation préalable (chapitre 5). Cela a mobilisé l'État de manière si exceptionnelle que tout est devenu un champ d'opportunités grâce à l'action et la mobilisation autochtone et jouant en leur faveur. Je décrirai ensuite les différentes figures organisationnelles à travers lesquelles les Inkal-Awá ont fait valoir leurs revendications et résisté aux problèmes auxquels ils étaient confrontés (chapitre 6.).

En constatant combien la frontière est devenue centrale et convergente, la troisième partie traite de deux questions qui sont et étaient de la plus haute importance sur le territoire Inkal-Awá, mais qui vont bien au-delà de cette localisation et des questions habituellement reconnues comme autochtones. J'aborderai ici la confluence de l'aide humanitaire et de la coopération internationale, ainsi que le problème de la coca en tant que culture illicite générant une économie spécifique; deux questions globales qui, dans le cas de la première, ont permis le transfert de compétences qui ont permis aux Inkal-Awá de questionner et d'affronter les problèmes qui convergeaient sur leur territoire (chapitre 7.), comme la culture de la coca et son économie, qu'ils ont dû affronter d'une manière alternative et originale (chapitre 8.).

4. Questions de méthode

Pour cette recherche, j'ai mené un travail de terrain intensif en 2014, 2015 et 2016, avec des durées allant de 5 à 7 mois à chaque fois.

À Nariño, j'ai réparti mes séjours entre la ville de Pasto, la capitale départementale, et les municipalités de Ricaurte et Tumaco. Pasto était important, car c'est le siège de l'organisation *Unidad Indígena del Pueblo Awá (UNIPA)*, où j'ai passé de longues journées à discuter, chaque fois que cela était possible, avec les leaders autochtones, qu'ils soient conseillers ou responsables de certains projets, ainsi qu'avec les professionnels de soutien qui sont des fonctionnaires de l'organisation.

Dans les bureaux d'UNIPA, se planifient les activités que l'organisation doit réaliser dans les *resguardos* et les communautés. Une partie de mon acceptation parmi les Inkal-Awá a été liée à ma collaboration dans ces projets ; dans cet esprit, j'étais toujours prêt à aider, que ce soit dans l'écriture, dans la logistique des ateliers ou dans l'élaboration de ceux-ci. C'est grâce à ces activités et à ma participation à celles-ci que j'ai pu visiter, avec l'organisation, plusieurs *resguardos*, mais surtout le *Gran Sábalo*, considéré comme l'un des *resguardos* emblématiques des Inkal-Awá, accessible depuis un village appelé *El Diviso* entre Ricaurte et Tumaco, mais qui appartient à la municipalité de Barbacoas. Juste là, sur le bord de la route, se trouve le bureau du *Cabildo* de *El Gran Sábalo* et, tout près, la *Institución Educativa Técnica Indígena Agroambiental Bilingüe Awá (IETABA)* (l'établissement d'enseignement technique autochtone bilingue agro-

environnemental Awá), qui est le siège de nombreuses activités que les organisations mènent pour et avec les communautés.

Les bureaux des agences d'aide humanitaire et de coopération internationale se trouvaient également à Pasto ; c'est là que j'ai établi le contact avec ceux qui avaient accompagné le processus Inkal-Awá et, par leur intermédiaire, avec d'autres fonctionnaires des agences d'État régionales et nationales qui avaient joué un rôle important dans ce processus. En outre, une partie du travail documentaire et archivistique a été réalisée dans cette ville, à l'Université de Nariño, à la bibliothèque de la Banque de la République et à l'*Academia Nariñense de Historia*.

À Ricaurte, je m'installais dans la *cabecera municipal*, comme on appelle la zone urbaine des municipalités en Colombie ; c'est là que se trouve le siège principal de l'organisation *Cabildo Mayor Awá de Ricaurte CAMAWARI* ; avec eux, la relation fonctionnait de la même manière qu'avec l'UNIPA, je collaborais à certains projets qu'ils menaient à bien, parfois, j'aidais à les formuler ou, mieux, à les mettre dans le langage requis par les formats et les institutions auxquels ils s'adressaient. Dans le cadre des projets ou des actions de routine des autorités de CAMAWARI, j'ai visité les *resguardos* ou les communautés Inkal-Awá qui appartiennent à CAMAWARI, comme le *resguardo* Pialapí Pueblo Viejo, où se trouve une importante réserve naturelle appelée La Planada, ou le *resguardo* Vegas, près du *corregimiento* d'Altaquer, ou Edén Cartagena, un autre *resguardo* proche.

Enfin, le terrain m'a également conduit à Bogota, où j'ai voulu retracer, avec les magistrats auxiliaires de la Cour constitutionnelle de l'époque et les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, principalement du Bureau des affaires autochtones, toute l'action juridique et institutionnelle qu'a nécessité l'exécrable violence contre les Inkal-Awá. Bien entendu, j'ai également eu l'occasion de rencontrer certains leaders de l'*Organización Nacional Indígena de Colombia* ONIC, et c'est en discutant avec eux que j'ai commencé à comprendre en quoi la question des Inkal-Awá était pertinente pour la mobilisation des autochtones en Colombie en général et comment elle s'articulait avec elle, ainsi que la manière complexe et impitoyable dont la violence avait été exercée sur d'autres peuples autochtones.

Toutes les fois que j'étais à Nariño, ou que je me rendais dans la zone frontalière, l'avertissement qui m'était répété partout était de prendre garde au risque, en raison de la violence que le conflit armé de ces dernières années avait introduit dans cette région (j'en

parlerai au chapitre 4). Cependant, mon objectif n'est pas d'expliquer cette violence, car en Colombie, beaucoup de recherches portent sur le phénomène. En ce sens, cette enquête n'est pas une ethnographie de la violence, mais propose plutôt une ethnographie d'un peuple autochtone, non dans le sens classique qui cherche à caractériser les différentes dimensions de la vie de ce dernier, mais en cherchant à reconstituer le contexte dans lequel se sont déroulés les événements étudiés. Toute ma méthodologie a été centrée sur les faits qui vont donner naissance et expliquer le renforcement de l'organisation et la mobilisation autochtone au milieu d'un contexte intensément défavorable.

Il y a une particularité dans cet exercice ethnographique, l'« objet », c'est-à-dire le processus d'émergence des Inkal Awá, n'est pas exclusivement situé dans un territoire aux limites fixes, autosuffisant et « l'autochtone » ici, apparaît au-delà de ces concrétions,. À la suite de George Marcus (1995), je propose une ethnographie multifocale, pour « suivre les objets », ce qui « implique de retracer la circulation à travers différents contextes ». C'est pourquoi, c'est dans l'articulation de plusieurs contextes et facteurs déterminant que « l'affaire Inkal-Awá » sur laquelle je me suis interrogé acquiert une intelligibilité. En d'autres termes, il s'agit de reconstruire les conditions de possibilité dans lesquelles le peuple Inkal-Awá émerge, dans un contexte de violence impliquant la mort de nombreux de ses membres, et renforce paradoxalement son organisation. La violence, l'action légale, l'aide humanitaire, la coopération internationale, le marché mondial de la coca et la lutte contre les drogues deviennent les contextes qui nous permettent de comprendre l'articulation des stratégies autochtones qui rendent possible l'émergence du peuple Inkal-Awá.

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINE, TRANSFORMATION ET ÉMERGENCE POLITIQUE D'UN PEUPLE FRONTALIER.

Introduction : la naissance d'une inquiétude ou pourquoi restaurer la place de la frontière

Un « contexte d'inquiétude » a motivé mon approche d'un peuple autochtone à la frontière colombo-équatorienne : les Inkal-Awá. Cette thèse expliquera pourquoi le caractère central de la frontière et de ses marges est instauré comme une manière d'aborder le processus d'organisation et de résistance des Inkal-Awá. Je démontrerai que les problèmes contemporains dont peut se saisir l'anthropologue n'ont pas seulement un caractère critique : ils remettent en question les paramètres par lesquels ils ont été décrits et compris jusqu'alors.

Considérer le peuple Inkal-Awá dans le contexte de la « frontière » implique d'analyser sa situation dans le cadre du processus historique de construction de la nation (avec ses exclusions et ses inclusions) et à l'époque contemporaine, au regard de la géographie du conflit armé colombien. Cela implique aussi, dans le cadre de la convergence de puissantes trajectoires discursives plus larges, de travailler sur le sens des revendications mémorielles ainsi que sur les articulations avec certaines dimensions transnationales et mondiales qui exercent une influence localement, comme la guerre contre la drogue, le débat sur le multiculturalisme ou la reconnaissance de droits aux peuples autochtones, entre autres.

Au cours des dernières décennies, le concept de mondialisation a envahi la pensée entre autres avec les théories soulignant l'interconnexion des marchés, la notion de système monde et les principes d'interdépendance (Abélès, 2008) qui concourent à signaler l'érosion, le déclin ou même la fin des frontières. C'est cette apparente naturalité avec laquelle on parle de l'effacement des frontières qui m'a conduit initialement à la saisir en tant que concept critique, en raison notamment du contraste entre cette affirmation et l'intensité des événements des dernières décennies qui marquent le retour des frontières :

Depuis 1991, plus de 28 000 kilomètres de nouvelles frontières internationales ont été instituées, 24 000 autres ont fait l'objet d'accords de délimitation et de démarcation, et si les programmes annoncés de murs, clôtures et barrières métalliques ou électroniques étaient menés à terme ils s'étireraient sur plus de 18 000 km. Jamais il n'a été autant négocié, délimité, démarqué, caractérisé, équipé, surveillé, patrouillé. Les frontières terrestres et maritimes sont devenues, même en temps de paix, un marché florissant pour

les firmes d'électronique de défense et les cabinets d'avocats spécialisés dans l'arbitrage international. (Foucher, 2012 : 7)

Plusieurs décisions visent à renforcer les frontières, comme celle du Royaume-Uni se séparant de l'Union européenne par le biais du Brexit ; ou les États-Unis qui, dans le but supposé de sauvegarder la production nationale et d'éviter la fuite des emplois à l'étranger, ont durci les frontières nationales pour « contrôler et gérer » le flux des migrants ; tout comme ils l'ont fait avec leurs politiques tarifaires pour empêcher l'entrée de marchandises étrangères, en particulier chinoises. Rétablir la centralité de la frontière comme cadre explicatif de nombreux phénomènes leur confère un caractère non seulement contemporain mais aussi d'actualité.

Après l'effondrement de l'Union soviétique et l'avènement de la mondialisation, un domaine de recherches s'est consolidé autour de la frontière (Donnan et Wilson, 1994), et leurs prédécesseurs, les études frontalières, dont la frontière entre les États-Unis et le Mexique est devenue emblématique (Anzaldua, 1988 ; Rosaldo, 1991), non seulement comme un exemple de la force transgressive des flux de population et d'échanges culturels et économiques mais pour appréhender cette limite comme un lieu de contact.

Ainsi, la représentation de la mondialisation qui s'est formalisée dans l'idée de la fin des frontières grâce à des flux incessants, est-elle remise en cause à la frontière elle-même, par l'augmentation de plus en plus spectaculaire du nombre de contrôles, des moyens investis, etc. De ces faits naît une tension qui la place au centre :

Le monde que nous qualifions désormais de « globalisé » recèle des tensions fondamentales entre l'ouvert et le barricadé, la fusion et la partition, l'effacement et la réinscription – des tensions qui, concrètement, prennent la forme de frontières toujours davantage libéralisées, mais qui, d'un autre côté, impliquent un déploiement sans précédent d'argent, d'énergies et de technologies destinés à fortifier ces frontières. (Brown, 2011 : 7)

Ainsi, en décrivant la mondialisation comme « sans frontières », à une époque où les frontières s'accompagnent d'un contrôle accru, une double condition a-t-elle été instituée, donnant lieu à ce que l'on pourrait appeler le paradoxe de la frontière, car c'est en elle que s'incarne la tension qui définit la mondialisation. Cette double condition de la frontière a été énoncée de diverses manières, par exemple :

Un premier état de la question concerne les fondements sociaux et non naturels de la frontière, comprise comme une condition de l'être-au-monde et de la reconnaissance réciproque de soi et des autres. Le second confronte ces principes à l'actualité où, à l'engouement de certains pour l'abolition des frontières, succède chez des personnes partageant une même sensibilité humaniste un éloge, donc, des frontières. Cette dualité - une ambiguïté parfois lorsqu'elle s'exprime chez la même personne, comme c'est souvent le cas aujourd'hui- se retrouve en se caricaturant dans une représentation paradoxale de la mondialisation : celle des flux qui survolent les frontières et celle des murs qui les referment. (Agier, 2013 : 22).

Aussi l'intensification des activités autour de la frontière a-t-elle exigé un concept plus complexe qui considère, par exemple, qu'au-delà du fait concret de la limite spatiale de l'État, il faut la penser comme étant poreuse et mobile, comme une zone de passage et de dialogue (Grimson, 2000) ; ce qui implique à son tour plusieurs contradictions et paradoxes. Selon Étienne Balibar :

La difficulté de lui attribuer une nature valable pour tous les lieux et toutes les époques. La frontière fortifiée des cités médiévales, la frontière contrôlée des États-nations ou les frontières à l'heure de l'intégration ne tiennent pas la même place. (1994 : 4)

En outre, la représentation cartographique de la frontière, qui la transforme en une ligne sur la carte, opère une simplification qui annule non seulement « l'aspect paradoxal », son « double état » ou « les tensions qui s'y manifestent », mais aussi la difficulté de lui attribuer un caractère général. Pour continuer avec Balibar, l'élimination de cette simplification permet de penser la frontière de différentes manières. D'abord pour sa surdétermination, dans le sens où une frontière est le résultat de multiples trajectoires historiques : la revendication d'un droit, le pouvoir d'un État, la représentation de la nature, entre autres. Ensuite, pour leur polysémie, car les frontières ne sont pas considérées de la même manière par ceux qui les traversent et par ceux qui les habitent. La frontière peut définir le champ d'action d'un pouvoir, dans le sens d'un bord, comme le dernier « lieu » de l'action du pouvoir (celui de l'État, par exemple), mais elle peut aussi être le centre de l'action d'un autre pouvoir (dans le cas de l'illégalité ou de la contrebande). Enfin, une troisième modalité découle de cette complexification : étant donné la complexification des frontières culturelles, politiques, sociales, etc., c'est-à-dire que comme leur réalisation est toujours peu concluante, l'hétérogénéité et l'unicité des

frontières ne coïncident pas toujours avec la frontière géographique ou territoriale : les frontières apparaissent là où des contrôles sont organisés, comme dans les aéroports, par exemple.

Dans le cas du peuple Inkal-Awá dont cette thèse examine la situation, préciser l'intérêt de la recherche dans le contexte de la frontière implique également de réfléchir au devenir de ce peuple, en considérant la manière dont cette frontière est comprise et assumée; il s'agit d'articuler l'expérience Inkal-Awá aux trajectoires historiques qui ont rendu cette frontière possible (surdétermination), comme à celles qui l'ont déterminée comme une limite, une marge, un terrain *baldío* (en friche), une réserve naturelle, une arrière-garde militaire, etc. Car c'est au milieu de cette complexité de la frontière que le devenir Inkal-Awá devient intelligible.

Ainsi, un phénomène frontalier, une « situation frontalière » (Agier, 2013), implique de le considérer au-delà des limites traditionnellement posées comme telles, que ces limites soient celles du peuple autochtone ou celles de l'État-nation (Barth, 1976) ; de voir comment elles s'articulent et se relient à d'autres trajectoires, qu'il s'agisse des processus économiques comme le marché licite ou illicite, ou de trajectoires discursives et politiques comme celles de la mémoire ou des droits différenciés.

À cette fin, j'ai divisé cette partie en trois chapitres. Dans le premier chapitre, je décrirai et analyserai la conformation historique complexe des frontières de la Colombie, en particulier la frontière entre la Colombie et l'Équateur, dans laquelle la région du Pacifique mérite une mention particulière. Je montrerai comment les événements qui convergent aujourd'hui vers cette frontière en font l'une des plus conflictuelles du pays. Tout cela dans le but de comprendre la configuration du territoire occupé par les Inkal-Awá afin d'expliquer comment, au milieu de tout cela, leur processus d'organisation en tant que peuple autochtone a émergé.

Dans le deuxième chapitre, j'aborderai spécifiquement l'émergence du peuple autochtone Inkal-Awá. Cela implique de clarifier un vieux débat qui a été résolu ces dernières années concernant leur généalogie, laquelle associait les Inkal-Awá aux indiens *Barbacoas*, mais aussi aux *Pastos* pour les nommer récemment *Cuaiqueres*. Je montrerai ensuite comment ce processus d'émergence et d'organisation s'explique le mieux par la convergence d'événements régionaux, nationaux et mondiaux qui ont remis en question ou donné une continuité aux processus d'inclusion et d'exclusion des peuples autochtones,

comme la colonisation, les processus de modernisation de l'État, les pactes internationaux, le multiculturalisme, le néolibéralisme, entre autres.

Dans ce sens, le troisième chapitre décrit et analyse une ressource organisationnelle des Inkal-Awá : *el recuento histórico* (le récit historique). Cette ressource est pertinente en raison de son rôle dans la concrétisation de la « communauté » qu'implique un peuple autochtone ; de la valeur que ce récit acquiert en s'articulant à des questions très contemporaines qui mettent en avant le sens de la mémoire et les usages du passé ; dans le contexte de pays ayant connu des conflits armés et des processus de paix ultérieurs, qui finissent par constituer une ressource permettant d'affronter la violence et de construire la disposition politique de la mobilisation autochtone.

Chapitre 1.

CONDUIRE UNE ETUDE À LA FRONTIERE COLOMBIENNE

Le processus historique de formation des frontières de la Colombie, tant nationales qu'internes, peut être compris comme une suite d'exclusions et d'inclusions qui a donné naissance à des territoires *baldíos* (en friche), exclus de l'intégration nationale et qui ont été repris par des populations traditionnellement marginalisées comme le sont les petits colons et les peuples autochtones, notamment.

Dans ce chapitre, je montrerai spécifiquement le contexte frontalier du territoire d'influence du peuple Inkal-Awá, à la frontière entre la Colombie et l'Équateur, afin de démontrer la complexité des conflits qui y sont apparus, depuis l'époque de la conquête et de la colonisation espagnoles jusqu'à aujourd'hui. Les dynamiques et tensions qui ont caractérisé la frontière sud-ouest de la Colombie à l'époque contemporaine, c'est-à-dire à la fin du 20^e siècle et au début du 21^e siècle, seront mises en évidence pour démontrer comment elle est devenue le lieu de convergence de la plupart des problèmes que connaît la Colombie : la pauvreté économique, le soi-disant abandon des populations locales par l'État, le conflit armé, le trafic de drogue, la guerre contre la drogue et d'autres que je préciserai au fil de la thèse.

Ainsi, la compréhension de l'intense dynamique frontalière nous permettra-t-elle de comprendre le contexte territorial et écologique dans lequel le peuple Inkal-Awá s'est développé dans le département de Nariño, dont la caractérisation conclura ce chapitre.

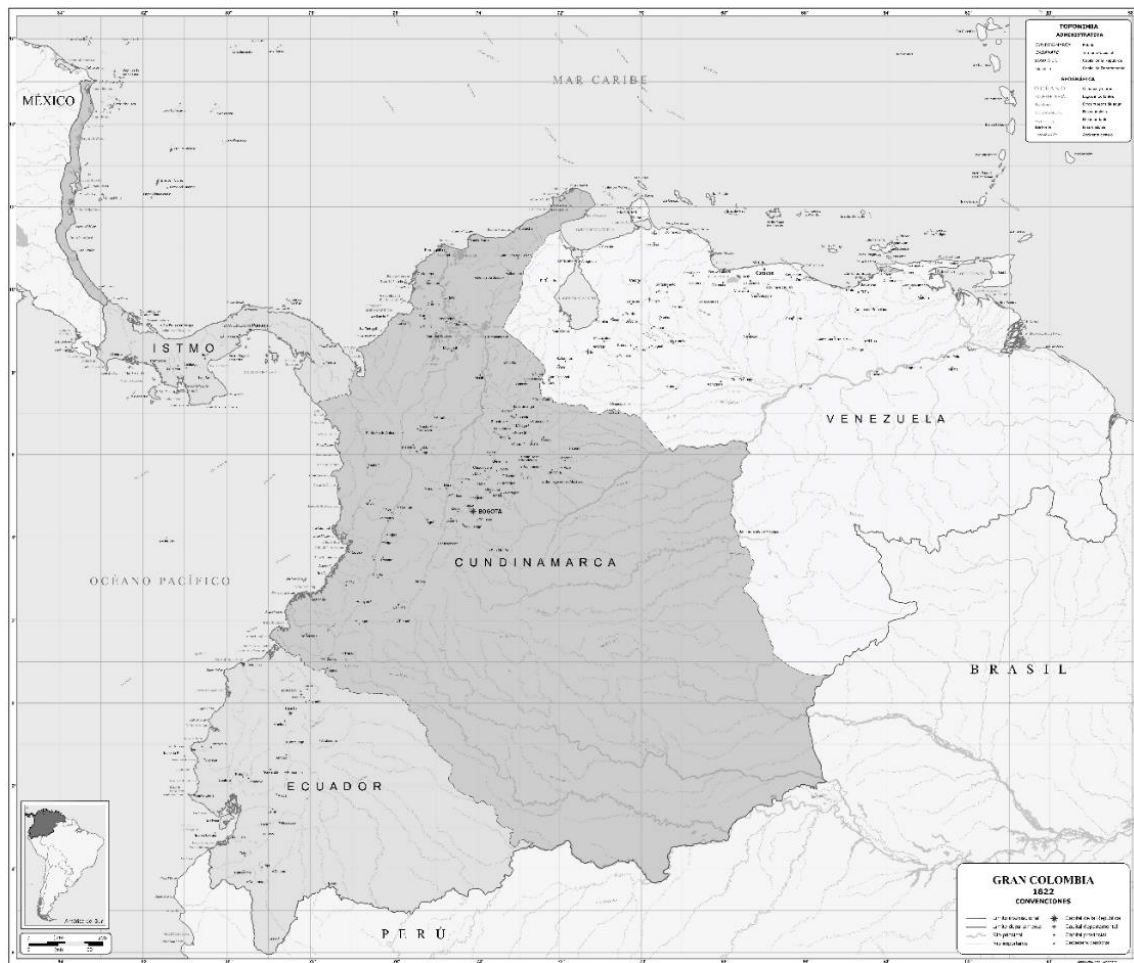
1.1 Le façonnage complexe des frontières de la Colombie

L'Amérique du Sud est traversée par la cordillère des Andes, une vaste chaîne de montagnes qui débute au nord au Venezuela, traverse la Colombie, l'Équateur, le Pérou, la Bolivie, le Chili et l'Argentine, et s'étend jusqu'à la pointe sud du continent. On observe une continuité écologique et culturelle sur la côte Pacifique, entre le sud de la Colombie, l'Équateur et le nord du Pérou. Les frontières officielles qui ont été tracées dans cette zone ont interrompu cette continuité géographique, et c'est précisément dans les ruptures qu'il est possible de découvrir certains motifs expliquant les problèmes que l'on identifie dans cet espace, comme l'isolement de ces zones des milieux économiques de la nation. Mais

il est aussi possible d'entrevoir les indices de ce qui est à venir, par exemple que la frontière devienne un territoire propice à de grands projets transnationaux (comme le *Poliducto transandino* ou l'*Iniciativa para la Integración de la Infraestructura Regional Suramericana* -IIRSA-) qui mettent les populations locales de côté, comme si elles n'existaient pas.

Après avoir obtenu leur indépendance de la couronne espagnole, les nations latino-américaines naissant alors, ont, en se constituant, conservé les frontières juridico-administratives de l'époque coloniale en vertu du principe *uti possidetis*, formule romaine qui signifie « vous posséderez ce que vous possédiez déjà » (Villacres, 1981) ; c'est-à-dire que « la distribution bien connue du continent en vice-royautés et audiences a créé des frontières politiques qui ont largement déterminé les frontières actuelles » (Baud, 2004 : 50).

À cette époque, la vice-royauté de la Nouvelle-Grenade, la capitainerie générale du Venezuela et les gouvernorats de Quito et de Guayaquil formaient la Grande Colombie, instituée en 1819 en regroupant les territoires actuels de la Colombie, du Panama, du Venezuela et de l'Équateur. En 1831, la Grande Colombie fut dissoute en raison de conflits internes et de prétentions autonomistes qui se multipliaient au sein de chacun de ses districts.



Carte 2. La Grande Colombie en 1822.

(Source : wikipedia)

La dissolution de la Grande Colombie, a pour conséquence que la Colombie a perdu de grands pans de son territoire, ce qui a modifié ses frontières avant leur établissement définitif. En 1903, le pays perdit le territoire qui correspond aujourd'hui au Panama, à la suite, entre autres raisons, de la « Guerre des mille jours »¹³ et dans un contexte de différend avec les États-Unis concernant la construction d'un canal interocéanique. Puis, une guerre avec le Pérou (1932-1933) a fixé la frontière avec ce

¹³ La « Guerre des mille jours » est un conflit qui s'est déroulé entre 1899 et 1902. Bien qu'opposant principalement le parti libéral et le parti conservateur, elle s'est également manifestée par des conflits au sein des partis. Cette guerre a notamment été caractérisée par un affrontement asymétrique entre l'armée gouvernementale et une armée de guérillas libérales.

pays et avec le Brésil. Durant cette guerre, la Colombie a perdu une partie des territoires inexplorés de l'Amazonie.

La dernière modification apportée aux frontières colombiennes eut lieu en 2012, lorsque, à la suite d'un arrêt de la Cour internationale de La Haye ayant statué sur une plainte déposée par le Nicaragua, l'acceptation de la décision par l'État colombien a entraîné la perte d'environ 75 000 km² de territoires maritimes. Tous ces faits suggèrent un manque d'intérêt de l'État colombien vis-à-vis de ses frontières.

Cela me permet de souligner le fait que les 19e et 20e siècles ont été caractérisés par la progressive concrétisation des frontières des États nouvellement indépendants. En suivant Baud, on peut noter que :

L'importance croissante d'une économie orientée vers l'exportation et la fermeture des frontières des États latino-américains au cours du 19e siècle ont entraîné des conflits politiques et militaires entre les républiques indépendantes récemment créées. Cela a conduit à une définition plus explicite des frontières politiques sur le continent. Pendant les 19e et 20e siècles, les conflits frontaliers entre les États latino-américains n'ont pas grand-chose à voir avec les structures précolombiennes ; au contraire, celles-ci ont été déterminées par les ambitions nationales des nouvelles élites dirigeantes qui souhaitaient renforcer leur souveraineté dans un contexte postcolonial. (2004 : 50)

Cependant, il s'est agi d'une consolidation relative puisque, bien qu'il existât des critères d'établissement des frontières nationales (préservant essentiellement les frontières coloniales), jusqu'au milieu du 19^e siècle la plupart des zones qui n'avaient pas intéressé l'économie coloniale étaient restées largement inexplorées. Elles sont devenues importantes ultérieurement, en raison de l'augmentation de la demande de produits provenant de ces terres et de la mise en place de systèmes de transport (Le Grand, 1988). En ce sens, ces frontières ont été :

(...) conçues comme les limites changeantes de l'expansion de l'État à l'intérieur de ses propres territoires, dans lesquels on visait à exercer une pleine hégémonie politique et économique. Il est alors possible de les considérer comme des frontières intérieures, où l'on observe une relation conflictuelle entre les fronts d'expansion et les populations autochtones. (Bartolomé, 2006 : 2)

Ainsi, la Colombie, depuis ses débuts en tant que république, est-elle composée de nombreux territoires *baldíos* (en friche) qui, en 1850, correspondaient à 70% du pays entier et qui sont restés inexplorés pour la plupart jusqu'au 20^e siècle (Le Grand, 1988). Compte tenu d'une géographie difficile et de la précarité des ressources étatiques, l'intégration de ces territoires « inexplorés » a été opérée par la mise en place de centres de production, en liaison avec des processus de colonisation financés par l'État ou par de grands propriétaires terriens désireux d'agrandir leurs propriétés agricoles autour desquelles se sont ainsi progressivement formées des régions, en même temps que se produisait un fort mouvement de centralisation de l'État. Le processus de consolidation territoriale s'est appuyé sur une logique de peuplement qui s'est distingué par le fait d'être:

(...) discontinu et [par] l'existence de foyers de colonisation à la périphérie où se sont retrouvés des groupes de population plus ou moins marginaux de la société colombienne : *resguardos* autochtones¹⁴, communautés noires, colons, groupes insurgés, agents (permanents ou occasionnels) du trafic de stupéfiants et d'immenses espaces dans les landes andines, sur la côte du Pacifique, dans les plaines de l'Orénoque, ou dans le bassin amazonien échappent au contrôle de l'État central. (Gouëset, 1999 : 81).

Le processus de peuplement a laissé des « espaces vides », des « zones en friche », des « frontières internes » qui, au-delà des terres agricoles, se sont constitués en « périphéries » voire en « zones d'exclusion » au sens où elles ont échappé au contrôle de l'État ; cela, malgré des tentatives continues et successives de les articuler à la nation par le biais de nouveaux processus de colonisation, de délégation à des missions catholiques ou à des entreprises privées (González, 2007).

Le processus de colonisation interne des territoires (principalement en Amazonie et dans les plaines orientales) par des populations expulsées des centres de production situés dans les Andes, ou poussées à partir en raison de problèmes économiques (comme dans le secteur de la production minière, etc.), a engendré de fortes tensions à la frontière entre les grands propriétaires fonciers et les personnes déplacées, transformant celle-ci en un grand nœud de violence (Le Grand, 1988).

¹⁴ Selon le ministère de l'Intérieur, Les *resguardos* autochtones « sont une institution juridique et sociopolitique de nature particulière, composée d'une ou de plusieurs communautés autochtones, qui possèdent un titre de propriété collective qui bénéficie des garanties de la propriété privée. Les *resguardos* sont gérées et régies par une organisation autonome protégée par la juridiction autochtone et son propre système de réglementation » (Article 21, décret 2164 de 1995).

Pour ce qui concerne lesdites populations autochtones, jamais intégrées en tant que paysannes ou comme force de travail des propriétés agricoles, le processus d'expansion de la frontière intérieure les a cantonnées aux territoires les plus difficiles d'accès et, par conséquent, les moins productifs : les parties les plus élevées des montagnes, les piémonts selvatiques, ou la forêt amazonienne. Ces zones dites d'exclusion, ces terres en friche, ont fini par faire coïncider les marges du pays avec les frontières nationales.

C'est dans l'une de ces régions que vit traditionnellement le peuple autochtone Inkal-Awá, sur les terres du piémont occidental situé à la frontière colombo-équatorienne, dans le département de Nariño.

1.2 La zone frontalière colombo-équatorienne : contexte de formation du territoire des Inkal-Awá

La zone frontalière entre la Colombie et l'Équateur était, à l'époque coloniale, un espace crucial articulant les Andes du Pérou, Bogotá et l'Amazonie. L'*Audiencia*¹⁵ de Quito, qui s'étendait de l'actuel nord du Pérou à la ville actuelle de Cali en Colombie, incluait dans sa sphère d'influence des centres urbains de grande importance politique à l'époque coloniale, comme les provinces de Pasto et de Popayán. Elle était stratégiquement placée, entre la vice-royauté de la Nouvelle Grenade et la vice-royauté du Pérou. Sa juridiction chevauchait celle de l'*Audiencia* de Santa Fe (actuellement Bogotá) dont dépendait juridiquement la partie nord de la province de Popayán tandis que la partie sud, aujourd'hui la ville de Pasto, relevait de l'*Audiencia* de Quito (Deler & Saint-Geours, 1986).

La présence ecclésiastique, majeure durant le processus de colonisation, a continué d'exercer une forte influence politique dans la république. Or, la division politique territoriale de l'autorité ecclésiastique diffère de la division politique territoriale civile, ce qui permet de relever le chevauchement des juridictions : l'évêché de Popayán

¹⁵ Les *Audiencias* étaient les cours de justice établies par la couronne espagnole dans les territoires américains. Elles avaient également des fonctions d'administration publique et de conseil. Lorsque le vice-roi ou le capitaine étaient absents, ils étaient temporairement remplacés par l'*Audiencia*. L'*Audiencia* de Quito a d'abord fait partie de la vice-royauté du Pérou, puis de la Nouvelle-Grenade.

ne couvrait pas toute la province et dépendait de l'archidiocèse de Santa Fe tandis que la province de Pasto relevait de l'archevêché de Quito.

L'*Audiencia* de Quito a obtenu son indépendance de l'Espagne en 1809, avant de rejoindre la Grande Colombie en 1822. Une fois ce nouvel État formé, la loi sur la division territoriale a été promulguée, créant les districts du nord, du centre et du sud qui correspondent aux territoires actuels du Venezuela, de la Colombie et de l'Équateur. Par cette loi, la taille de l'ancienne *Audiencia* de Quito a été réduite. A, en effet, été établie une ligne de démarcation entre les gouvernorats de Cauca et de Quito, qui priva le gouvernorat de Quito des territoires de la province de Buenaventura et Pasto alors rattachés au gouvernorat de Cauca. Les dirigeants de Quito de l'époque revendiquèrent une frontière incluant Barbacoas et Pasto dans leurs territoires, mais leur demande n'a jamais abouti (Núñez, 2007).

À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, les conflits à la frontière sud-ouest étaient sous-tendus par les luttes idéologiques caractéristiques de la formation des États latino-américains. Précisément, les querelles entre partisan libéraux et conservateurs ont transformé les frontières en des lieux stratégiques et privilégiés de disputes. Les libéraux ont gagné le pouvoir au Venezuela, au Nicaragua, au Honduras, au Pérou, en Équateur mais non en Colombie ; principalement en raison de leur défaite lors de la « Guerre des mille jours ».

Tandis que le gouvernement libéral équatorien, mené par Eloy Alfaro (1897-1901), fournissait une protection et des ressources économiques aux libéraux colombiens, le gouvernement conservateur colombien faisait de même avec les partisans conservateurs équatoriens ; en particulier, en leur permettant d'utiliser la frontière comme base arrière pour les incursions militaires équatoriennes et en les soutenant logistiquement et économiquement. Des Colombiens de Pasto faisaient partie des rangs conservateurs équatoriens et les autorités ecclésiastiques colombiennes, qui protégeaient les hiérarchies catholiques équatoriennes, qualifièrent la guerre contre les libéraux de « guerre sainte ». La tension frontalière, déjà évidente entre les États, s'est étendue aux évêques d'Ibarra et de Pasto (Nuñez, 2007).

En 1916, le ministre plénipotentiaire de l'Équateur, Alberto Muñoz Vernaza, et le ministre des Affaires étrangères de la Colombie, Marco Fidel Suarez, signèrent le traité connu sous leurs deux noms « Muñoz Vernaza – Suarez », par lequel l'Équateur céda plus de 180 000 km² à la Colombie, dans la région nord-est, correspondant aux affluents des

fleuves Putumayo, Napo et Caquetá. Ce traité avait pour finalité de résoudre les problèmes hérités du siècle précédent et d'établir définitivement la frontière entre les deux pays signataires.



Carte 3. Frontière entre la Colombie et l'Équateur selon le traité Muñoz Vernaza – Suarez de 1916.

(Source : Wikipedia)

1.3 La frontière dans la région « pacifique »

La région du Pacifique mérite une mention particulière en raison de son immense richesse écologique qui a historiquement justifié son articulation avec les centres de production des villes situées dans les Andes. Cette relation établit un paradoxe frontalier car, compte tenu des difficultés de sa géographie et de son climat extrême, elle était considérée comme marginale mais qu'en même temps, grâce à sa richesse en ressources naturelles, elle devenait une frontière de convergence, de transit et d'intense dynamique économique, sociale et culturelle.

L'importance de la région du Pacifique remonte à l'époque précolombienne. Bien que son étendue soit aujourd'hui contestée, les relations entre les anciennes populations méso-américaines et sud-américaines étaient très intenses le long de la côte Pacifique, vers le sud, et aussi vers l'intérieur du continent, s'étendant aux vallées inter-andines, à la

zone montagneuse des Andes, aux *páramos*¹⁶ et on prétend même qu'elles atteignaient la région amazonienne (Uribe, 1986). Ainsi, la convergence et l'intensité des échanges en raison de l'abondance des ressources, ont fait de la côte Pacifique une région disputée jusqu'à aujourd'hui, y compris après l'établissement de la frontière inter-étatique entre la Colombie et l'Équateur. Depuis la colonisation espagnole, la dispute sur les ressources de la région explique les phénomènes actuels. À partir de cet éclairage, il est possible de comprendre les formes d'identification, d'organisation et de politisation du peuple Inkal-Awá.

Au 16^e siècle, les colonisateurs espagnols décidaient d'envahir et de soumettre ce qui constitue actuellement le sud de la côte pacifique colombienne, à la frontière avec l'Équateur. Cependant, ne pouvant réaliser cette entreprise depuis la mer - comme ils le voulaient initialement et l'ont essayé à de nombreuses reprises -, le contrôle, la colonisation et l'assujettissement du territoire côtier n'ont été possibles qu'à partir de la cordillère des Andes. Les conquérants ont progressivement consolidé leur contrôle sur ces territoires et fondé des villages à partir desquels ils entreprirent une campagne vers les basses terres du Pacifique. Pour cela, ils durent non seulement appliquer une stratégie militaire solide mais aussi envisager de multiples tactiques pour accéder à ces territoires. L'action militaire était suivie d'une « sorte de diplomatie » avec les caciques des communautés andines, allant jusqu'à utiliser les rivalités entre les « chefs indigènes » pour arriver à leurs fins (Herrera, 2016).

L'abondance et la richesse de ces régions, en particulier la grande quantité d'or que l'on pouvait y trouver, ont justifié les efforts systématiques des Espagnols pour contrôler ces terres. Néanmoins, les conditions géographiques et climatiques difficiles freinèrent la campagne de conquête pendant plusieurs années. La région de l'actuel Pacifique sud colombien, certes riche en or (elle l'est toujours), se caractérisait aussi par une végétation inhospitalière, un environnement difficile qui, notamment, n'offrait pas les aliments que les Espagnols avaient pour habitude de consommer. De plus, y vivait une population autochtone nombreuse qui avait réussi à développer une forme efficace d'organisation sociale, politique et économique permettant une gestion particulière et adéquate de l'environnement. Ces conditions constituaient des obstacles majeurs à la stratégie

¹⁶ Les *páramos* sont des écosystèmes de montagne qui se développent à des altitudes de 3 000 mètres ou plus, dans la zone équatoriale, ils ont donc un climat froid toute l'année et leurs sols volcaniques sont généralement très fertiles.

d'occupation que les Espagnols souhaitaient mettre en œuvre. En effet, alors que leur puissance militaire reposait sur l'utilisation de chevaux, la traversée de ces territoires était impossible par ce moyen.

D'autre part, au 16^e siècle, les premiers esclaves africains issus des naufrages de la mer du Sud ont rejoint la population de la région, augmentant les difficultés des Espagnols pour soumettre ces terres. Ces différents éléments ont modifié la perception que les Espagnols avaient de cet environnement. La région Pacifique est devenue une barrière insurmontable entre la mer et la Cordillère occidentale (Herrera, 2016).

C'est également au 16^e siècle, une fois le contrôle de Quito établi, que les troupes de Sebastián de Belalcázar poursuivirent leurs actions vers le nord, le long de la chaîne de montagnes, en menant sporadiquement des expéditions vers le Pacifique. En raison de l'inhospitalité du territoire, de la bravoure des Indiens et des difficultés du terrain, les expéditionnaires espagnols revenaient malades ou affamés. Ainsi, c'est seulement lorsque des populations de la Cordillère, à Pasto (dans l'actuel Nariño), à Popayán (dans l'actuel département du Cauca), à Anserma et à Toro (dans l'actuel département du Valle du Cauca), ont été soumises que de nouvelles expéditions ont pu être envoyées dans le but de consolider le contrôle espagnol sur les basses terres du Pacifique (Herrera, 2016).

Tous ces efforts s'expliquent sans doute par le fait que la richesse et les avantages de la côte Pacifique n'étaient pas mineurs. Les Espagnols avaient compris que les relations commerciales y étaient très importantes : le réseau commercial qui longeait la côte et s'étendait du Panama jusqu'à Cuzco, dans l'actuel Pérou, requérait une maîtrise des techniques de navigation pour développer un commerce à grande échelle. Même si c'était l'or que revêtaient les Amérindiens qui attirait le plus l'attention des colonisateurs et justifiaient leurs immenses efforts pour dominer ces terres, la côte Pacifique présentait d'autres atouts. En attestent les échanges commerciaux des produits de la chasse et de la cueillette, précédant l'arrivée des Espagnols, que des preuves archéologiques font remonter à au moins 5000 ou 6000 ans. Non limités à la côte, ils s'étendaient vers l'*altiplano* de la Cordillère occidentale (Uribe, 1986). Les échanges entre les populations de la Cordillère et de la côte Pacifique ont varié au cours de l'histoire, mais ils toujours été très forts.

Enfin, la région du Pacifique se caractérise par une grande diversité écologique comprenant de riches mangroves, un écosystème composé d'arbres dotés de grandes racines résistant aux sels des eaux côtières et qui contribuent à atténuer les marées. À l'est,

se trouve une forêt tropicale qui se caractérise par une végétation abondante, des arbres de grande taille, d'intenses pluies et de très hautes températures. Cette région et cet écosystème hébergent une grande diversité de populations disposant des connaissances nécessaires pour gérer adéquatement un tel environnement. Les Espagnols ont trouvé à leur arrivée des habitats qui existent encore de nos jours : des maisons élevées sur pilotis et même, à l'époque coloniale, sur des arbres. C'est pourquoi les Espagnols ont dénommé *Barbacoas* les habitants et le territoire de cette région.

Le peuple Inkal-Awá, sur lequel je concentrerai mon étude dans les prochaines pages, estime que, en tant que descendant des Indiens Sindagüas, il entretient une relation étroite avec les Amérindiens dits Barbacoas (les relations entre Barbacoas, Sindagüas et le territoire seront abordées dans les chapitres suivants).

1.4 La zone frontalière à l'époque contemporaine

La frontière sud-ouest de la Colombie a été considérée comme l'une des plus stables. D'une part, elle s'est établie de la manière la moins conflictuelle, d'autre part pendant une bonne partie du 20^e siècle, la zone a été dénuée de conflits majeurs.

Cependant, à l'aube du 21^e siècle, une détérioration de cette apparente stabilité a commencé à être observée, en raison de problèmes frontaliers. Selon Bonilla (2009), ce changement peut s'expliquer par deux raisons principales : l'une relative à la « sécurisation », c'est-à-dire la priorité accordée à la sécurité par rapport à d'autres questions politiques ; l'autre liée à une gestion différenciée des relations de chaque pays avec les États-Unis. Le rapport aux États-Unis ne concorde pas non plus avec les relations entre les pays d'Amérique latine, cela au détriment des projets d'intégration continentale. Dans le cas qui nous occupe ici, le fait est que la Colombie a toujours privilégié sa relation avec les États-Unis au détriment de celle entretenue avec les autres États latino-américains.

S'agissant de l'Équateur, le politologue Pablo Andrade a estimé que ce pays pouvait être affecté par :

- 1) Le problème de la drogue ; 2) Le fonctionnement de groupes irréguliers colombiens sur le territoire équatorien et l'augmentation de la violence à la frontière ; 3) La destruction de l'environnement dans les zones entourant les zones de plantations illégales, traitées par

le Gouvernement colombien et 4. Le flux de réfugiés colombiens et de personnes déplacées en Équateur. (2004 : 22)

Depuis le début du 21^e siècle, les considérations relatives aux problèmes de la frontière entre l'Équateur et la Colombie ont un dénominateur commun : le « Plan Colombie » qui, d'après la présidence de la République colombienne, est « conçu comme une alliance stratégique entre la Colombie et les États-Unis pour lutter contre le trafic de drogues afin de renforcer les institutions, de rétablir la sécurité et de consolider le développement social du pays ». Cet accord a été établi en 2000 entre le Gouvernement colombien dirigé par l'ancien président Andrés Pastrana Arango et celui des États-Unis, durant l'administration du président Bill Clinton¹⁷.

Le Plan, qui visait à l'éradication des plantations de coca, a été intensivement appliqué dans plusieurs régions, notamment au sud du département de Putumayo (département adjacent au département de Nariño et frontalier de l'Équateur et du Pérou). L'aide militaire nord-américaine, supposait-on, serait compensée par des investissements visant la reconversion économique à travers la mise en œuvre de projets productifs. Certes, l'application intensive du Plan dans la région du Putumayo a drastiquement réduit les plantations illicites dans ce département, mais cela a provoqué leur déplacement vers le département de Nariño en raison de sa proximité avec le Pacifique et de la frontière avec l'Équateur qui facilitait la sortie des produits. Cela favorisa le trafic de drogue et transformé le conflit colombien en un conflit d'échelle géopolitique.

Puis, en 2001, l'Initiative régionale andine (IRA) a été présentée au Congrès des États-Unis et approuvée peu de temps après. Celle-ci visait à « élargir ensuite l'étendue de la stratégie de lutte contre les stupéfiants élaborée par les États-Unis à travers le Plan Colombie. Cette initiative comprend des ressources pour lutter contre le trafic de drogue, renforcer la démocratie et développer la région. (Ahumada et al, 2004 : 33)

À la suite de l'examen des résultats du Plan Colombie, réalisé en 2002 par des experts des États-Unis, il s'avérait que les ressources originellement destinées à la lutte contre les stupéfiants avaient eu une autre finalité, par exemple la lutte contre les

¹⁷ Plan Nacional de desarrollo 1998-2002. Cambio para construir la paz. Departamento nacional de planeación

enlèvements (Ahumada et al, 2004 : 32). Des ressources a priori destinées à lutter contre les stupéfiants ont été utilisées pour lutter contre les FARC-EP, à partir d'une présomption de la part des gouvernements des États-Unis et de la Colombie que la guerrilla des FARC-EP était financée par le trafic de drogue. La mobilisation de ces ressources à la frontière a de fait impliqué les pays voisins.

Ainsi, motivée par le fait que les États-Unis accordaient de l'importance à la mise en œuvre du Plan Colombie, l'Initiative régionale andine (IRA) avait l'intention de créer une sorte de mur de soutènement frontalier, en allouant des ressources pour augmenter la force militaire des Équatoriens et ainsi contenir le passage des personnes déplacées, des guérilleros, des paramilitaires, des trafiquants de drogues et de la contrebande traditionnelle présente aux frontières. Ces actions comprenaient, en outre, un « composant social » : 40% des ressources ont été attribués à des programmes axés sur le développement alternatif et le soutien aux institutions démocratiques dans les pays concernés. Il s'agissait de renforcer les droits de l'Homme, aider les personnes déplacées en raison des fumigations, réduire la pauvreté et développer des programmes alternatifs aux cultures et plantations illicites ainsi que des programmes humanitaires. (Ahumada et al, 2004 : 35)

Bien que la forte action militaire entreprise dans le cadre du Plan Colombie ait permis une relative diminution du nombre de plantations de coca dans le département de Putumayo, elle a eu aussi pour conséquence d'engendrer une crise humanitaire sans précédent avec le déplacement de cette culture illicite vers le département de Nariño, ainsi que celui des acteurs qui l'accompagnent : bandes armées, trafiquants. Dans l'ensemble, on observe aussi le déplacement de la violence.

Au milieu de l'épaisse forêt tropicale et de la difficile géographie du département de Nariño, le peuple Inkal-Awá s'est retrouvé au cœur d'une périlleuse conjonction de problèmes.

1.5 Qui sont les Inkal-Awá ?

Le peuple autochtone Inkal-Awá habite principalement la région sud du Pacifique de la Colombie, dans le département de Nariño, au pied de la Cordillère occidentale, à la

frontière avec l'Équateur. Il s'étend également dans le département de Putumayo et les provinces de Carchi, Imbabura et Esmeraldas en Équateur.

Le département de Nariño est limité au Nord par le département du Cauca, à l'Est par le département de Putumayo et à l'Ouest par l'océan Pacifique. Sur la côte Pacifique, se trouve la municipalité de Tumaco dont le port du même nom est la deuxième ville colombienne la plus importante de la région, après Buenaventura, port situé dans le département Valle del Cauca.

Le port de Tumaco constitue la principale entrée et sortie du Pacifique, c'est pourquoi, historiquement, il a toujours été tenté de le relier aux hautes régions des Andes et à San Juan de Pasto, capitale du département de Nariño, et avec le département de Putumayo qui disposait jusqu'à la fin du 20^e siècle d'abondantes réserves de pétrole. De cette façon, la région du Pacifique et l'Amazonie pouvaient être connectées. Actuellement, Tumaco est relié à l'autoroute panaméricaine par une route parallèle à la frontière colombo-équatorienne traversant tous les écosystèmes du versant occidental de la cordillère des Andes, en remontant par les parties inférieures de la côte, en passant par la forêt tropicale humide, au pied de la montagne, jusqu'à atteindre le *páramo* dans la municipalité de Tuquerres. La construction de cette route a été l'un des événements les plus importants de la vie du peuple Inkall-Awá ces dernières années. Beaucoup d'autochtones ont été employés pour ces travaux et de nombreuses familles habitent aujourd'hui au bord de la route

Deux bassins hydrographiques irriguent le département : celui du Pacifique, formé par les fleuves Patía, Güaitara, Juanambú, Pasto, Iscuandé, Mira, Mataje, et celui de l'Amazonie, formée par les fleuves Guamuez, Churayaco, San Miguel, Patascoy, Afiladores et la Tola. Au sud, le fleuve San Juan forme une frontière naturelle entre Nariño et l'Équateur.

Le territoire départemental s'étend jusqu'au piémont oriental, où débute l'Amazonie. Nariño est donc un département profondément divers, tant au regard de son climat que de ses écosystèmes. En raison de son emplacement au sud-ouest du pays, son territoire est extrêmement stratégique, essentiellement parce qu'il est un lien entre l'Amazonie et la côte du Pacifique, mais aussi parce qu'il constitue une importante voie d'accès au reste du continent.



Carte 4. Départements de Nariño, Cauca et Valle del Cauca.

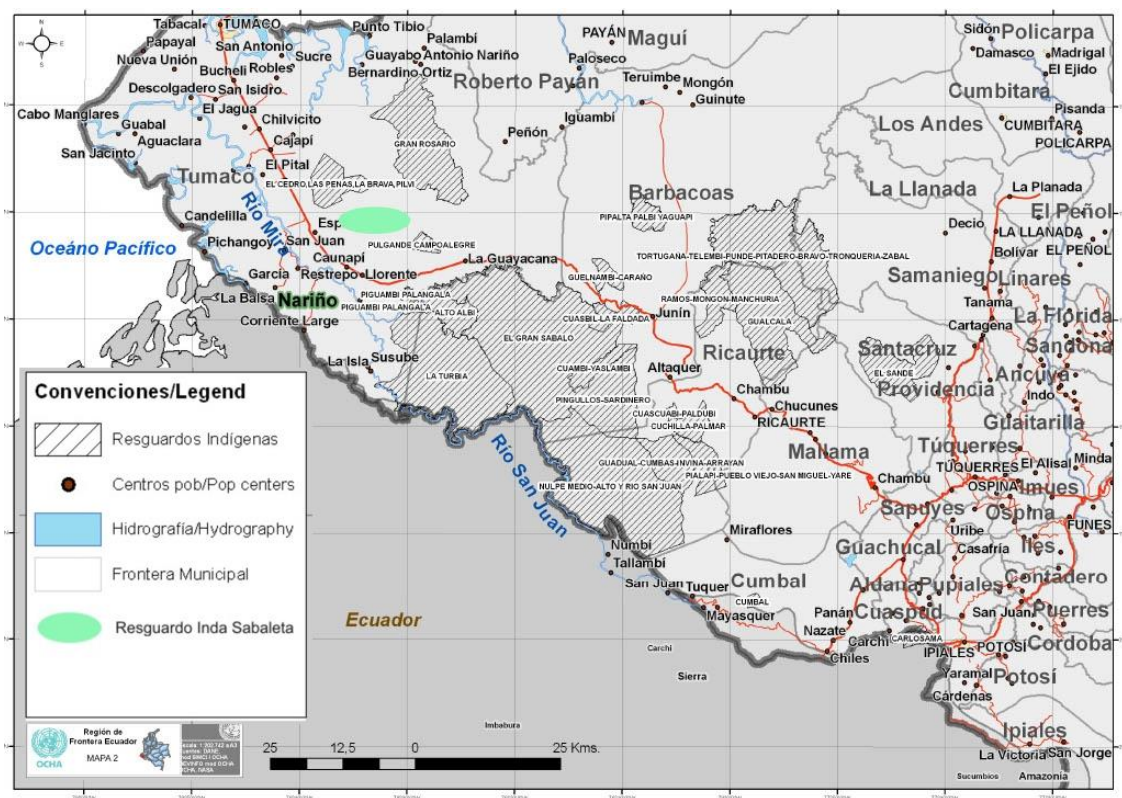
(Source : Wikipedia)

Dans le département de Nariño, la population inkal-awá habite les municipalités de Barbacoas, Tumaco, Ricaurte, Samaniego, Mallama et Roberto Payán, formant 37 *resguardos* qui se sont regroupés en deux grandes organisations ou *cabildos mayores* : l'*Unidad Indígena del Pueblo Awá* (Unité autochtone du peuple awá) UNIPA composée de 25 *resguardos* et le *Cabildo Mayor Awá de Ricaurte* CAMAWARI qui regroupe les 12 autres *resguardos*.

Sur les 26 *resguardos* constituant l'UNIPA, 14 se trouvent dans la municipalité de Tumaco (Alto Albi, Piedra Sellada Yarumal, Pulgande Campo Alegre, La Brava, Quejuambi Feliciano, Inda Sabaleta, Chinguirito Mira, Hojal La Turbia, Piguambí Palangala, Gran Rosario, Inda Guacaray, Peña La Alegria, Santa Rosita y Gran Sábalo, ce dernier s'étendant à la municipalité de Barbacoas) ; 10 se situent dans la municipalité de Barbacoas (Guelmambí Caraño, Cuasbil La Faldada, Pipalta Palbi Yaguapi, Alto Ulbi Nunalbi, Honda Rio Guiza, Tortugaña Telembi, Cuambi Yaslambi, Pingullo Sardinero, Tronquería Pulgande Palcito, Saundé Guiguay ; enfin, dans la municipalité de Samaniego, se trouve le *resguardo* de Planadas Telembí.

S'agissant de CAMAWARI, les *resguardos* de Maguí, Cuchilla del Palmar, Alto Carthagène, Palmar - Imbí Medio, Cuascuabí - Paldubí, Cuaiquer integrado La Milagrosa se situent dans la municipalité de Ricaurte ; les *resguardos* de Vegas - Chagüí - Chimbuza et Ramos - Mongón dans la municipalité de Barbacoas ; celui de Pialapí - Pueblo Viejo dans la municipalité de Cumbal ; le *resguardo* de Nulpe Medio - Alto Rio San Juan se trouve dans les municipalités de Barbacoas et de Cumbal ; celui de Gualcalá dans la municipalité de Mallama ; enfin, le *resguardo* El Sande partage son territoire avec la municipalité de Santa Cruz de Guachavéz.

En plus de partager l'espace avec les paysans et les métis des municipalités où se trouve leur territoire, le peuple inkal-awa est voisin de 10 territoires collectifs de communautés noires dans les municipalités de Tumaco et Barbacoas.



Carte 4. Territoires Inkal-Awá dans le département de Nariño.

(Source : Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires)

Dans le département de Putumayo, le peuple Inkal-Awá vit dans les municipalités d'Orito, Puerto Caicedo, de San Miguel, Villa Garzón et Mocoa et s'organise dans le cadre de l'ACIPAP (Association des Cabildos Autochtones Awá de Putumayo).

Au total, le peuple Inkal-Awá en Colombie compte environ 36 745¹⁸ personnes réparties comme suit : UNIPA, 20 469 ; CAMAWARI, 11 292, ACIPAP, 4 984. En Équateur, il inclut environ 3 500 personnes¹⁹.

En *awapit*, la langue que le peuple Inkal-Awá reconnaît comme étant la sienne, *awá* signifie « personnes ». Inkal-Awá signifie ainsi « peuple de la montagne ou de la

¹⁸ Selon le Plan de sauvegarde ethnique élaboré en 2012 par les trois organisations UNIPA, CAMAWARI et ACIPAP. Cependant, lors du recensement de 2005, le Département administratif national des statistiques (DANE), a compté 25 813 Awá (dans les départements de Nariño et de Putumayo). Selon le Plan de développement de Nariño (2004-2007), la population autochtone Inkal-Awá a été estimée à 24 500 personnes (uniquement dans le département de Nariño) et en 2018, le WWF a déterminé que l'ensemble du peuple Inkal-Awá, en Colombie et en Équateur, était composé de 40 500 personnes

¹⁹ Selon la CONAIE (la Confédération des nationalités autochtones de l'Équateur) en 2014.

forêt ». Environ moins de 50 % de la population parle *awapit*. On constate cependant que l'apprentissage de la langue a été renforcé chez les plus jeunes ces dernières années par le biais de l'école ou de la stimulation de son enseignement par leurs parents qui parlent en langue *awapit* avec eux.

La forêt dans laquelle ils vivent, sur le territoire du piémont occidental, forme l'écosystème très spécifique du Pacifique dit « forêt pluviale », caractérisé par une végétation abondante et de grande stature, des températures élevées, une forte humidité et des précipitations élevées (c'est peut-être l'une des régions les plus pluvieuses du monde), ce qui en fait une zone de grande diversité biologique, extrêmement fragile. Elle compte un grand nombre d'espèces animales et végétales mais peu d'individus pour chacune d'elles (Cerón, 1992). Pour cette raison, l'occupation du territoire par les Inkal-Awá a pris la forme de petites communautés, faiblement peuplées, dans de vastes zones de la forêt afin d'offrir aux populations un plus large accès aux ressources dispersées. La région a connu un processus dit de « modernisation », à travers la construction d'infrastructures telles que la route reliant Barbacoas aux Tuquerres, le chemin de fer entre Tumaco et El Diviso (un point intermédiaire sur la route de Pasto à Tumaco), la route entre Pasto et Tumaco, ou encore l'oléoduc transandin transportant le pétrole du département de Putumayo jusqu'au port de Tumaco. Ces infrastructures correspondent au déploiement des politiques d'exploitation intensive des ressources, dont le bois, qui ont été mises en œuvre vers la fin du 20^e siècle. La culture illégale de la coca durant plusieurs années et la violence du conflit armé ont radicalement modifié ce mode d'habitat²⁰.

Le système organisationnel des Inkal-Awá a traditionnellement été basé sur une unité domestique autonome et autarcique (Haug, 1994), dont le fondement de l'organisation sociale, politique et économique était la famille nucléaire ou, comme Osborn (1974) l'a appelé, le groupe *Sibling* (la fratrie), c'est-à-dire les frères et sœurs qui sont les enfants du même père et de la même mère. Territorialement, cette unité domestique disposait de l'habitation principale de telle sorte qu'elle avait accès à un large territoire sur lequel une agriculture itinérante était possible (ce devait être comme cela compte tenu des caractéristiques écologiques de la zone, qui ne permet pas de cultures intensives) et où se combinaient des cultures permanentes et temporaires souvent

²⁰ D'après l'*Observatorio Etnico del Centro de Cooperación al Indígena* (CECOIN), en 2005, 30 % de la population inkal-awá vivaient dans des zones difficiles d'accès.

accompagné d'activités de chasse. La dimension et l'échelle de la gestion territoriale de chaque unité domestique est caractérisée par la dispersion de chacune vis-à-vis des autres.

C'est ainsi qu'Osborn (1974) a pu relever que les alliances matrimoniales avec d'autres groupes de frères « entre soi » constituait le meilleur procédé de contrôle du territoire, faisant des Inkal-Awá un peuple endogame. Dans la majorité des cas, le mariage se faisait entre cousins croisés de telle sorte que l'accès aux terres était régulé par la descendance patrilinéaire (Haug, 1994). Ainsi, les unités domestiques les plus proches étaient-elles habituellement apparentées.

L'extension de la famille et, par conséquent, de l'unité domestique vers la société environnante était possible à travers la figure du compérage qui a été instituée par les missions catholiques. Il se réalisait généralement avec des personnes non-autochtones, cependant, à partir du milieu des années 1980, les autochtones ont commencé à choisir leurs parrains à l'intérieur de leur communauté.

Ce type de relation a conduit plusieurs auteurs (Osborn, 1974 ; Ehrenreich, 1989 ; Haug, 1994) à considérer le peuple Awá (ou Coaiquer comme on le qualifiait à l'époque) comme une société de tendance égalitaire ; une caractéristique qui valait aussi en termes politiques : « Ni les activités et fonctions liées aux genres, ni la différenciation entre propriété et possession, fournissaient aux Coaiquer adultes la base d'une autorité ou d'un pouvoir de quelque sorte » (Ehrenreich, 1989 : 144). Cette affirmation - qui évoque une idéalisation des sociétés précolombiennes, ou indiens en général, traditionnellement faite par les anthropologues d'autrefois - paraît probable au regard notamment du peu de contacts qui existaient entre les communautés Inkal-Awá (les Coaiquer). Leur dispersion a néanmoins aussi eu pour conséquence la survenue de peu de conflits et les rares qui se produisaient se réglaient à travers l'unité domestique sans provoquer de grandes altérations de l'ordre social. Il est alors possible de comprendre ce qu'a pu affirmer Ehrenreich, (1989) : « Personne parmi les Coaiquer "ne dispose de la direction que doivent suivre les autres". La direction est connue de tous. Les gens évidemment s'influencent réciproquement de manière directe ou indirecte et il y a certaines personnes qui sont plus influentes que d'autres ».

En somme, l'organisation autochtone basait auparavant son régime politique, économique et social sur le lien de parenté et la juridiction principale de cet ordre était l'unité domestique qui s'étendait à travers le mariage ou le compérage. Dès lors qu'il s'agissait de prendre des décisions autonomes le lien parental primait sur d'autres types

de relations (tel le compérage) de sorte que le contrôle et l'accès au territoire relevaient toujours de la famille. C'est pourquoi il est possible d'identifier des zones du territoire Inkal-Awá dans lesquelles on note la prééminence de quelques familles en particulier, comme en témoigne la réitération des noms de famille parmi leurs habitants.

Aujourd'hui, il existe encore de nombreuses communautés à l'intérieur de la forêt, dans lesquelles il y a des individus qui ont même du mal à parler espagnol. Cependant, les populations Inkal-Awá ont eu tendance non seulement à se regrouper, mais aussi à se déplacer de plus en plus vers le bord des routes ou vers les capitales municipales, en s'engageant dans divers emplois, que ce soit au sein de l'organisation autochtone, comme agriculteurs, salariés, ou dans d'autres professions. En fait, plusieurs d'entre eux combinent leur vie dans les chefs-lieux municipaux ou dans les villages avec leur activité agricole sur de petites parcelles de terre dans la forêt.

La superficie des territoires de propriété collective officiellement reconnus, avec un titre de propriété et à travers la figure du *resguardo* avoisine, dans le cas de l'UNIPA, 194 844 hectares. Elle correspond à 99 057 hectares pour la CAMAWARI et 16 836 hectares pour l'ACIPAP. La faible densité de population qui se manifeste notamment dans les distances séparant les communautés (de 2 à 12 heures de marche pour aller d'une communauté à une autre), la fragilité du sol peu propice à une agriculture plus intense, ajouté au fait qu'une grande partie des territoires ont été déclarés réserves naturelles par l'État ou sont considérés comme sacrés par les peuples autochtones eux-mêmes ont limité l'exploitation des sols. Tout cela a rendu difficile d'agir pour que, malgré une croissance démographique évidente, les terres puissent être exploitées de telle sorte que les communautés puissent accéder aux ressources nécessaires à leur subsistance. L'agriculture vivrière est par ailleurs affectée par les conséquences désastreuses de la culture de la coca, par l'exploitation minière illégale, ou encore par le transit de l'oléoduc transandin, entre autres.

Comme beaucoup de peuples autochtones de Colombie et d'Amérique latine, les Inkal-Awá considèrent leur territoire, le *Katsa Su*, « comme un élément structurant de leur société »²¹. Comme le dit Gabriel Bisbicús, l'un des leaders de l'UNIPA : « *El territorio es un todo, el conjunto de tierra que incluye bosque, río, quebrada, personas,*

²¹ Plan de Ordenamiento cultural y Ambiental del Territorio Awá – UNIPA. Nariño-Colombia. 2008. UNIPA, Critical ecosystem y conservaciones internacional y CORPONARIÑO.

todo »²², tout ce qui permet de pêcher, de chasser, de cultiver et de vivre de manière à maintenir l'équilibre entre les hommes, les esprits et la nature.

Par conséquent, les organisations autochtones ont défini le territoire comme l'un des principes fondamentaux régissant leur lutte ; en étroite relation avec les principes d'unité, d'autonomie et de culture. On pourrait dire que cette thèse est entièrement consacrée à cette lutte et à la manière dont ces principes ont été contestés mais aussi comment ils se sont concrétisés.

Nous avons vu que, si l'on considère le caractère central de la frontière compte tenu des articulations globales qui lui donne une nouvelle force, on observe combien les phénomènes qui s'y produisent sont d'actualité.

La manière dont le peuple Inkal Awá a « géré et affronté » cette situation frontalière, et renforcé son organisation en s'articulant habilement avec ces trajectoires, fera l'objet d'une analyse dans le chapitre suivant.

²² « Le territoire est un tout, l'ensemble de la terre qui comprend la forêt, la rivière, le ruisseau, les gens, tout ».

Chapitre 2.

L'ÉMERGENCE POLITIQUE DU PEUPLE AUTOCHTONE : DES INDIENS SINDAGÜAS AU PEUPLE INKAL-AWÁ

Les Inkal-Awá sont aujourd'hui identifiés comme les descendants des Indiens Sindagüas. Ce groupe d'Amérindiens, au 16^e siècle, faisait partie des Barbacoas, un nom générique donné par les colonisateurs espagnols aux anciens colons et à la région du piémont occidental et de la côte Pacifique, dans ce qui est aujourd'hui la frontière entre la Colombie et l'Équateur. En fait, le nom Awá provient d'une transformation de la terminaison « *agüa* » du nom Sindagüa (Cerón, 1990).

Les Sindagüas étaient un groupe d'indiens guerriers qui s'opposaient farouchement, en alliance avec d'autres groupes indiens voisins, aux prétentions espagnoles de contrôler les basses-terres du Pacifique et le piémont occidental.

À leur tour, jusque très récemment, vers la fin des années 1980, les Inkal-Awá étaient reconnus comme des *Coaiqueres*. Le nom de *Coaiquer* ou *Cuayquer* provient du village dans lequel se sont regroupés les derniers descendants des Sindagüas et d'autres groupes de la côte Pacifique et du piémont occidental après avoir été subjugués au 17^e siècle.

Les changements successifs des noms des habitants autochtones de la région ont alimenté la discussion sur l'origine des actuels Inkal-Awá²³. En fait, pendant un certain temps, on a soutenu l'hypothèse que l'origine des Inkal-Awá ne devait pas remonter aux Barbacoas, mais aux groupes qui habitaient la cordillère des Andes, dans l'actuel département de Nariño, plus précisément au groupe des Pastos. Cette hypothèse repose sur l'idée que la population organisée dans le village de Cuayquer a été soumise avec

²³ Le débat sur l'origine du peuple Inkal-Awá est intéressant en raison de la variété des façons dont les habitants des terres qui sont maintenant Inkal-Awá sont nommés dans des documents historiques (Coaiquer, Cuaiker, Kwaiker, Kwayker, Koaikeres, Kuaiquer). Il l'est également parce que, comme a pu l'écrire Ehrenreich, « les archives ethnographiques et historiques sur les Coaiquer sont fragmentaires et dispersées » (1989 : 44). De plus, l'auteur indique que les Coaiquer sont mentionnés dans le *Handbook of South American Indians* (Steward, 1949) en relation avec d'autres groupes. Pour Murra (1945, cité par Ehrenreich, 1989), les Coaiquer étaient Barbacoas, c'est-à-dire une variante des indigènes Pastos des hauts plateaux, et aussi une variante côtière de ceux-ci. Pour Hernandez de Alba (1946, cité par Ehrenreich, 1989), il s'agissait de Pastos, mais traités comme un sous-groupe. Ortiz (1946 b : 961, cité par Ehrenreich, 1989) quant à lui a considéré que « les Indiens actuels du sud-ouest de la Colombie et du nord de l'Équateur sont des vestiges des Quillacingas et Pastos » (p. 49).

l'aide des Indiens Pastos, comme un produit des alliances que les Espagnols ont conclues avec les caciques andins. Elle se base également sur la possibilité que le nom Cuayquer ait été désigné par les Pastos, car la particule [-quer] est caractéristique des toponymes Pasto (Herrera, 1990).

Pour toutes ces raisons, dans les années 1980, les Inkal-Awá ont été reconnus et nommés Awa-Kwaiker (Cerón, 1990), combinant les deux significations. Puis dans les dernières décennies du 20^e siècle, alors que les luttes pour la reconnaissance autochtone et, plus tard, le multiculturalisme étaient en plein essor, les descendants des Sindagüas et des Coaiqueres ont été reconnus comme le peuple Awá et finalement comme le peuple Inkal-Awá.

Ainsi, comprendre le processus qui va des Indiens Barbacoas et Sindagüas, en passant par les Coaiqueres, les Awa-Kwaiker, jusqu'aux Awá et Inkal-Awá, implique d'établir la relation étroite entre les politiques et les débats qui ont convergé, à différentes époques, dans les territoires et les habitants du piémont côtier occidental à la frontière colombo-équatorienne.

Le premier moment de ce processus peut être établi à l'époque coloniale, entre les 17^e et 18^e siècles, pendant le difficile processus mené par les colonisateurs espagnols pour contrôler la région et les Indiens Barbacoas et, en particulier, les Sindagüas, qui finalement, après une résistance acharnée, avec d'autres petits groupes parlant la même langue, ont été soumis, déplacés et regroupés dans le village appelé Cuaiquer (Herrera, 2016).

Le deuxième moment peut être établi pendant la République, au 19^e siècle, lorsqu'au milieu d'une politique de reconnaissance partielle et du projet assimilationniste, les Coaiqueres ont continué à être subordonnés et exclus parce qu'ils étaient utilisés comme main-d'œuvre bon marché ou parce qu'ils étaient déplacés de leurs terres vers la forêt.

La montée des mobilisations autochtones en Amérique latine entre les années 1960 et 1970 et le processus de modernisation de l'État colombien dans la seconde moitié du 20^e siècle constituent le contexte du troisième moment du processus Inkal-Awá. Lorsque les Coaiqueres ont été intégrés dans les *resguardos*, ils ont constitué leurs

*cabildos*²⁴, se sont identifiés comme Awá ou peuple Awá et ont créé la *Unidad indígena del proyecto Awá* (UNIPA), la première organisation Inkal-Awá.

Le quatrième moment s'est produit dans le cadre du multiculturalisme, au cours de la dernière décennie du 20e siècle, lorsque l'organisation UNIPA a été rebaptisée *Unidad Indígena del Pueblo Awá* et, quelque temps plus tard, les *resguardos* proches de la municipalité de Ricaurte se sont séparés d'UNIPA pour former le *Cabildo Mayor Awá de Ricaurte* (CAMAWARI). De même, au début du 21e siècle, les populations Awá du département du Putumayo ont formé la *Asociación de Cabildos Indígenas del pueblo Awá del Putumayo* (ACIPAP).

Malgré tout cela, les Inkal-Awá étaient, jusqu'à la fin du 20e siècle, un groupe autochtone relativement inconnu au niveau national, étant reconnu uniquement au niveau régional. Le saut des Inkal-Awá dans la sphère publique nationale a été motivé par la confluence de plusieurs des problèmes auxquels la Colombie est confrontée au 21e siècle : l'escalade et l'expansion du conflit armé, ainsi que la dispute sur les cultures de coca et le trafic de drogue, dans un contexte de précarité de l'État dans la région.

2.1 La Colonisation de la côte Pacifique et guerre contre les Sindagüas.

L'anthropologue María Victoria Uribe (1995) décrit comment, au 16e siècle, motivés par l'existence de grandes mines d'or, les Espagnols qui sont arrivés sur la côte Pacifique ont trouvé plusieurs groupes d'Indiens habitant la région. Ceux-ci étaient caractérisés par leur dispersion, que l'on doit envisager comme une stratégie d'adaptation compte tenu de la particularité de cet écosystème, diversifié mais fragile. Ils entretenaient des relations commerciales avec les populations de la Cordillère et de la côte du Pacifique, du Panama au nord jusqu'au Pérou au sud. Ils ont été appelés *Barbacoas* par les colonisateurs en raison de la forme de leurs habitations, qui étaient des constructions palafittiques. Le chroniqueur Pedro Cieza de León décrivait, que : « *las casas armadas*

²⁴ Le *cabildo* est l'une des autorités des peuples autochtones de Colombie. Selon le décret 1071 de 2015, les *cabildos* autochtones sont « une entité publique spéciale, dont les membres sont des membres d'une communauté autochtone, élus et reconnus par celle-ci, avec une organisation socio-politique traditionnelle, dont la fonction est de représenter légalement la communauté, d'exercer l'autorité et de réaliser les activités qui lui sont attribuées par les lois, ses usages, les coutumes et le règlement intérieur de chaque communauté ».

*en grandes horcones*²⁵ *a manera de barbacoas o tablados*²⁶, *y allí viven muchos moradores, por ser canelles*²⁷ *o casas largas y muy anchas* »²⁸ (cité par Herrera, 2016). Pascual de Andagoya (1539) a quant à lui indiqué que les maisons « *armadas en alto sobre los árboles o sobre pilares de madera muy altos y habitan el más alto con escalera levadiza* »²⁹ (cité par Herrera, 2016).

À cette époque, explique Marta Herrera (2016), dans le but de contrôler et de soumettre la côte Pacifique, les colonisateurs espagnols ont utilisé diverses stratégies. Ils ont envoyé des expéditions depuis les villes déjà fondées dans les Andes, comme Quito, Pasto, Popayán, entre autres. Les autorités coloniales ont également cherché à s'allier avec les autorités Indiennes, en particulier avec les groupes de la cordillère, comme les Pastos, en profitant de la structure hiérarchique préexistante, avec laquelle ils s'accordaient dans l'objectif de soumettre les peuples des basses-terres. Plus tard, les Espagnols ont essayé à plusieurs reprises de créer des établissements permanents, bien que les terres ne soient pas adaptées à l'agriculture et à l'élevage, qui étaient les principales formes de subsistance qu'ils pratiquaient. Cependant, toutes les stratégies ont rencontré des difficultés particulières.

En raison des conditions écologiques difficiles, de nombreux expéditionnaires qui ont quitté les villes andines pour les bases-terres du Pacifique sont revenus malades ou affamés, et d'autres sont morts dans la tentative. Ils n'ont pas réussi à soumettre les peuples amérindiens, et encore moins à capturer quelques Indiens pour leur servir de guides, comme il était d'usage à l'époque. De plus, les accords et les alliances entre les autorités coloniales et amérindiennes, qui se sont traduits par la délégation de positions hiérarchiques aux Indiens dans l'ordre colonial, ont fait l'objet d'une résistance farouche de la part des différents groupes d'Indiens des plaines qui s'étaient également alliés entre eux.

Parmi les groupes amérindiens qui ont résisté à l'avancée des Espagnols, se trouvent les *Sindagüas*, les *Paquinangos* et les *Chinavches*, qui ont probablement été

²⁵ *Horcón* : poteau en forme de Y a une extrémité, utilisé pour soutenir les branches d'arbres qui ont tendance à tomber en raison de leur poids.

²⁶ *Tablado* : Une plate-forme en planches construite sur un cadre à une hauteur élevée au-dessus du sol.

²⁷ *Canelles o caneyes* : maisons rectangulaires en bois et au toit de chaume.

²⁸ Les maisons sont construites sur de grandes *horcones* en forme de barbecues ou *tablados*. De nombreux habitants y vivent, car ce sont des *canelles* ou des maisons longues et très larges.

²⁹ Construites en hauteur dans les arbres ou sur des piliers de bois très hauts. Les habitants vivaient sur les plus hautes en utilisant une échelle.

rejoins par des descendants africains issus des naufrages des navires transportant les esclaves dans l'océan Pacifique. De tous ces groupes, les Sindagüas se distinguent, car en plus de défendre leur territoire, lorsque les colonisateurs établissent leurs avant-postes, les Amérindiens les attaquent intensément (Herrera, 2016). Les attaques indiennes étaient une réponse à la violence constante à laquelle ils étaient soumis et qui s'était multipliée étant donné les difficultés des Espagnols à atteindre leur objectif de contrôle du territoire.

L'insistance des raids espagnols visant à contrôler les basses-terres n'est comparable qu'à la réponse donnée par les Sindagüas. Marta Herrera (2016) établit l'existence d'environ 10 incursions depuis 1595 jusqu'à la soumission finale des Sindagüas en 1635. Quoi qu'il en soit, malgré les moyens mis en œuvre par les Espagnols, les Sindagüas ont résisté longtemps, grâce à des alliances avec d'autres groupes d'indiens. Alors que les Espagnols se sont alliés aux Amérindiens des hautes terres, la résistance des Sindagüas a été possible grâce à l'alliance avec les Indiens des basses-terres.

Néanmoins, les Espagnols ont insisté sur la création d'établissements permanents tels que Villa de Madrigal de Chapanica, près du bassin moyen de la rivière Patía et, à proximité, la Hoz de Minamá. Comme d'autres, cet établissement a été soumis à un siège permanent et systématique par les Sindagüas, à tel point que, 45 ans après sa fondation, la *Villa* a été incendiée par les Indiens et définitivement abandonnée par les Espagnols (Herrera, 2016).

Malgré leur résistance farouche, les Amérindiens de Sindagüa sont complètement soumis. Environ 150 Indiens sont capturés et poursuivis, dont un grand nombre de leurs chefs, dont plus de la moitié sont condamnés à mort.

La guerre contre les Sindagüas, comme on l'a appelée, est un processus brutal d'assujettissement qui s'est déroulé de la fin du 16^e siècle au début du 17^e siècle. La population a été drastiquement décimée, tandis que certains des survivants ont décidé de s'enfoncer dans la forêt ou de s'échapper dans les endroits les plus reculés et inaccessibles. Les derniers Sindagüas et leurs semblables, qui parlaient la même langue, ont été déplacés et regroupés dans le peuple Cuayquer (Cerón, 1990), à la suite :

« des ordonnances de la couronne qui cherchait à uniformiser les populations amérindiennes à travers un modèle résidentiel qu'ils appelaient *pueblos de indios*, qui

n'étaient rien d'autre que la matérialisation physique et spatiale des *encomiendas*³⁰ (Quiroga, 2014 : 201 ; cité par Figueroa, 2014).

Avec la soumission définitive des Sindagüas, la possibilité d'exploiter les mines de la région s'est ouverte et « une nouvelle phase de l'occupation a débuté dans la région du Pacifique colombien où l'extraction d'or, fondée sur l'esclavage et le mandat, deviendra l'axe central de l'activité économique » (Herrera, 2016 : 160).

Une fois ces territoires consolidés sous le contrôle espagnol, ils ont été reliés aux centres de production de la cordillère des Andes pour faciliter le transport et le commerce. Les colonisateurs ont alors proposé la construction d'une piste cavalière qui relierait Barbacoas, la zone minière, à Tuquerres, une ville de la chaîne de montagnes qui, au 19e siècle, deviendrait un important centre commercial dans les hautes terres de Nariño (Parra, 1989).

Alors que Barbacoas est devenue la deuxième enclave minière qui a envoyé le plus d'or à la couronne espagnole au cours du 18e siècle (Cerón, 1990), les descendants des Sindagüas, les Coaiqueres, ont continué à être assujettis et utilisés comme main-d'œuvre quasi-esclave par l'*encomendero* ou dispersés dans la forêt sans grand contact. Ainsi, ils ont dû attendre l'arrivée de la République pour un changement relatif de leur sort.

2.2 Les indigènes de la république, entre la reconnaissance et le projet assimilationniste.

Les politiques mises en œuvre par la république naissante à l'égard des Amérindiens, malgré une revendication initiale, n'ont fait qu'accroître la marginalisation et le déplacement. Dans un premier temps, le gouvernement de la république a promulgué la reconnaissance des Amérindiens comme propriétaires légitimes de la terre et leur accorde autonomie et libertés. Dans un deuxième temps, cependant, elle a prôné

³⁰ L'*encomienda* fut une institution coloniale qui a été établie au début du 16e siècle, en raison des mauvais traitements infligés par les colonisateurs aux amérindiens en tant qu'esclaves. Il consistait à assigner un groupe d'Indiens et une parcelle de terre à un colonisateur espagnol ou *encomendero*, qui leur garantissait protection et évangélisation. En contrepartie, les Indiens devaient travailler pour lui, générant un gain économique grâce au tribut qu'ils devaient lui payer.

l'assimilation et l'intégration dans les nouvelles nations métisses. Le rôle de l'église catholique dans ce projet assimilationniste a été fondamental et mérite une mention spéciale.

Une fois l'indépendance acquise, Simón Bolívar, le héros de l'indépendance andine, a résumé les caractéristiques des nouvelles nations dans sa célèbre Lettre de la Jamaïque : « Nous ne sommes pas des Indiens ou des Européens, sinon une espèce intermédiaire entre les propriétaires légitimes du pays et les usurpateurs espagnols » (Bolívar, 1996 [1815] : 112-128). Dans le cadre de la reconnaissance des « propriétaires légitimes », Simón Bolívar a décidé d'incorporer le terme « indigène » afin de corriger les abus des Espagnols, car le concept d'« Indien », avec lequel les Amérindiens étaient appelés à l'époque coloniale, a toujours été considéré comme une catégorie discriminatoire.

Cette reconnaissance s'est accompagnée de la restitution des terres qui formaient leurs *resguardos* et de l'octroi, par le Congrès naissant de la République, du droit de libre circulation, de l'extinction du tribut que les indigènes payaient pour occuper leurs terres et de l'interdiction faite aux tiers d'utiliser leur travail sans leur verser de salaire (Figueroa, 2014).

Cependant, les principes sur lesquels les nouvelles nations américaines devaient être fondées entraient en conflit avec les principes communautaires qui guidaient la vie des indigènes. Comme les *criollos* américains qui constituaient l'élite indépendantiste étaient d'origine européenne, ils ont adhéré à l'idée de construire des nations libérales et modernes inspirées de la Révolution française et du processus d'indépendance américain. Ce processus devait aboutir à des « nations d'individus », des individus libres et égaux, fraternels, unis par un même projet (Gros, 2002), c'est-à-dire des nations métisses.

Ainsi, afin de créer ces nations métisses, le gouvernement de la république a favorisé l'économie libérale par la primauté de l'initiative individuelle. La colonisation des terres *baldías* (en friches) a alors été encouragée comme stratégie de distribution des terres, des routes et des chemins de fer ont été construits et les gouvernements locaux naissants, aux mains des élites, ont été privilégiés comme moyen d'articuler les territoires.

Tout cela a porté préjudice à la vie des populations indigènes, non seulement parce que les projets d'infrastructure traversaient leurs terres, mais aussi parce que les terres considérées comme *baldías* (des friches) et susceptibles d'être colonisées étaient celles qui avaient été traditionnellement occupées par les indigènes, ce qui a provoqué, une fois

de plus, le déplacement de leur population vers les zones les plus marginales, les parties supérieures des montagnes ou la forêt.

Plus tard, le Congrès de la République a dissous la propriété communale indigène de la terre, également poussé par l'initiative de rompre avec l'ordre colonial qui l'avait paradoxalement maintenue, bien qu'à des fins d'exploitation. En fin de compte, l'« indien » a été considéré par la république comme un fardeau du passé colonial, de sorte que la dissolution des figures communautaires ou collectives reconnues dans la colonie faciliterait l'« assimilation » de l'indigène dans la nation, à travers son intégration, par exemple, comme main-d'œuvre.

Le projet assimilationniste prend forme dans la loi 89 de 1890, « par laquelle est déterminée la manière de gouverner les sauvages que l'on réduit à la vie civilisée ». L'Église catholique a joué un rôle fondamental dans cette tentative de « réduire les indigènes à la vie civilisée ».

En dépit de l'apparente revendication bolivarienne de prise en considération des populations indigènes, celles-ci ont continué d'être qualifiées de « tribus indigènes bienveillantes et errantes », de « tribus d'indigènes ou de *capitanías* [capitaineries] » qui ont exprimé le désir « d'entrer en société », ou de « tribus affables » déjà « conquises » et soumises aux lois de la République (Correa, 2008).

C'est dans la seconde moitié du 19^e siècle que ces politiques ont pris forme dans le piémont occidental et sur la côte Pacifique. Tout d'abord, la politique de remise des terres *baldías* (en friches) a coïncidé avec l'abolition de l'esclavage (en 1850), ce qui a entraîné la dispersion de la population afro-descendante sur les rives du fleuve. Ensuite, la construction de la route entre Barbacoas et Tuquerres en 1894, qui visait à favoriser les échanges commerciaux entre la côte et les Andes, ainsi que l'émergence de la municipalité de Ricaurte, grâce au soutien apporté aux élites et aux gouvernements locaux, ont provoqué des conflits de territoire qui ont fini par déplacer les indigènes d'abord vers les parties moyennes de la montagne, puis vers la rive gauche de la rivière Güiza.

La pression démographique résultant de la convergence des Afro-descendants, des groupes indigènes, des nouveaux colons venus occuper les terres *baldías* (en friches) et des Anglais engagés pour construire la route entre Barbacoas et Tuquerres, a coïncidé non seulement avec le déplacement des populations indigènes de la région vers le piémont et la forêt, mais aussi avec la première grande migration vers les zones inexplorées et inhabitées de l'Équateur.

D'autre part, l'or des Barbacoas a attiré les élites économiques à s'installer dans la région et à renforcer la connectivité avec les autres centres de production. À la liaison entre Barbacoas et Tuquerres s'ajoute, en 1930, la construction de la route entre San Juan de Pasto et El Diviso et, plus tard, celle du chemin de fer entre El Diviso et Tumaco ; de toute évidence, cette mesure visait à favoriser les populations métisses au détriment de la population indigène qui, une fois de plus, a dû abandonner ses terres tout en étant employée à la construction de ces ouvrages.

Par la suite, les activités économiques dans la zone située entre Barbacoas et Tuquerres ont décliné, en raison du déclin de la production d'or et de la priorité accordée aux liaisons entre les villes des Andes. Par exemple, la construction de la route panaméricaine entre Pasto et Popayán a été mise en place afin de faciliter le transit des troupes pour faire face au conflit avec le Pérou. En fait, de nombreux indigènes *Coaiquer* ont été forcés de partir comme soldats à la guerre. Ainsi, la centralité économique s'est déplacée de l'axe Andes-Pacifique vers les hautes terres de Nariño, favorisant la connexion via la route panaméricaine (Parra, 1989).

Face à un tel panorama, de nombreux indigènes ont préféré, comme aux époques précédentes, fuir vers des terres plus éloignées de la frontière de la colonisation, s'enfoncer dans la forêt. Ceux qui ne l'ont pas fait ont été soumis au projet assimilationniste par le biais des missions catholiques présentes dans la région.

2.2.1 Le rôle de l'Église catholique : territoires de mission

L'une des stratégies décisives pour parvenir à l'assimilation et à l'intégration des populations indigènes dans la république a été de confier à l'Église catholique une grande partie des tâches d'administration et de gouvernement, et surtout d'éducation.

Comme à l'époque coloniale, l'action de l'église a été décisive dans l'incorporation des communautés indigènes à la république ; en d'autres termes, le projet assimilationniste consistait en une sorte de construction du métis catholique, qui maintiendrait une continuité identitaire avec les *criollos* et l'héritage hispanique dont, malgré tout, ils se considéraient aussi les héritiers.

Pour l'anthropologue Miriam Jimeno (1986), la forte articulation entre l'Église et l'État en tant que stratégie d'intégration nationale s'est concrétisée avec la Constitution de

1886, qui a plus précisément légalisé ce qu'on appelle les « missions ». La Constitution, conséquence de la victoire du parti conservateur aux élections, « consacre la prédominance de l'Église catholique comme religion officielle et l'affirme comme facteur de pouvoir de l'État » (p. 31).

L'Église catholique était l'une des rares institutions (peut-être la seule) à être présente dans la plupart des zones du territoire national, même dans les zones frontalières et les plus éloignées des centres urbains. L'idée de la considérer comme un bras de l'État visait à garantir la présence de celui-ci dans ces zones et, à travers elle, l'intégration de la population dans la nation.

Dans la poursuite de cette revendication, la signature du concordat en 1887 a convenu des relations entre l'État colombien et l'Église catholique, lui donnant une place prépondérante dans l'ordre social, comme axe d'articulation de la civilisation et de la nationalité en direction des « sauvages » de la forêt et des « indiens » des Andes (Jimeno, 1986). La loi 89 de 1890 stipule les dispositions et la portée du pouvoir missionnaire.

À partir de la mise en œuvre du Concordat et de la loi, de plus en plus de pouvoir a été attribué à l'Église catholique et à ses missions. Elle reçoit la direction des écoles publiques de sorte que l'éducation, la christianisation, le catéchisme vont aller de pair. La plupart des décisions de l'État passaient par l'appareil missionnaire : désignation des autorités et des professeurs ; pouvoir de regrouper les indigènes en villages, de prendre soin de leurs enfants, etc.

Sur les basses terres de la côte Pacifique du département de Nariño, sont présentes depuis le début du 20^e siècle les communautés catholiques des filles de la charité de Saint-Vincent de Paul, les Sœurs Bethlémites filles du Sacré Cœur de Jésus et la congrégation des Sœurs de la province et de l'Immaculée conception (Jimeno & Triana, 1985).

La relation entre les indigènes et les missionnaires dans la région a pour le moins été paradoxale. Pour certains, les religieux étaient des étrangers qui venaient seulement les évangéliser (ce qui, selon le langage de l'époque, signifiait promouvoir la transition de la vie sauvage à la civilisation) avec des intérêts différents de ceux des communautés indigènes, d'autres estimaient que leur présence pouvait aider à résoudre les problèmes qui les affectaient. Les premiers fondaient leur méfiance sur la censure systématique de la part des religieux qui, par exemple, leur interdisait de jouer du marimba, l'un des instruments de musique traditionnels des Inkal-Awá ou bien leur interdisait d'organiser

des célébrations traditionnelles avec l'argument selon lequel de telles pratiques provoqueraient ou feraient apparaître le diable.

En ce sens, pour Jaime Parra (1989), l'un des faits les plus importants renforçant l'hégémonie et le contrôle missionnaire fut « l'apparition du Christ » dans le village de Coaiquer. À cette époque, les apparitions d'images catholiques étaient courantes dans tout le pays et étaient considérées comme miraculeuses, surtout dans les régions éloignées où le contrôle et l'intégration étaient encore en cours. Ainsi, le Christ apparu dans le village de Coaiquer a-t-il été dénommé « Le Seigneur de Coaiquer » et, bien sûr, une église catholique a été construite autour, qui sera ensuite transférée près de la route, dans le village d'Ospina Pérez

Le projet assimilationniste, qui cherchait à intégrer à la nation et au projet libéral toutes les populations sans distinction, s'est consolidé durant la première moitié du 20^e siècle. Comme dans d'autres pays d'Amérique latine, le projet national colombien consistait, avec le projet de modernisation, à construire des nationalités homogènes et identifiées : Mexicains, Colombiens, etc.

Dans le cadre de ce processus, dit de modernisation par les élites, les peuples indigènes ne représentaient que retard et ignorance. Pour le projet libéral, la nation ne pouvait être que métisse, inspirée par les paroles de Simon Bolívar. Il ne s'agissait ni de nations indigènes ni de nations espagnoles ; les Espagnols avaient été vaincus et expulsés après les guerres d'indépendance et les Amérindiens n'étaient ni des envahisseurs ni des colonisateurs, mais des « habitants légitimes du territoire des nations naissantes ».

Les indigènes sont alors qualifiés de populations « arriérées », « sauvages », et même « manquant de morale » ; ils étaient considérés comme des fardeaux retardant le processus de consolidation de la nation. Les indigènes, exclus ou discriminés, n'avaient qu'une issue : s'assimiler. Le but de la République était de faire d'eux des métis à travers une intégration forcée par la voie administrative, par la distribution de leurs terres, par la force de l'éducation catholique qui les a contraints à abandonner leur vision du monde et à avoir honte de leur langue, à apprendre l'espagnol. Les indigènes devaient être assimilés en tant que travailleurs ou paysans... en tant que pauvres.

Le projet assimilationniste a détruit les formes d'organisation communautaire et territoriale des indigènes pour qu'ils deviennent des « individus libres de toute affiliation à une communauté, des individus propriétaires de leurs terres ou de leur force de travail et réunis sur le marché » (Gros, 2002 : 130). Beaucoup de leurs terres ont été concédés

aux nouveaux colons et leur force de travail a été mal rémunérée. Sans terres, les indigènes se sont retrouvés réduits à devenir des travailleurs précaires, officiant comme « journaliers » dans des fermes. Peu d'entre eux ont pu conserver de petites parcelles pour leur subsistance et ont réussi à maintenir un semblant de communauté, mais pas aux meilleurs endroits. D'autres ont fui vers les parties les plus marginales du pays, les hauts plateaux, les piémonts du Pacifique et de l'Amazonie, c'est-à-dire au-delà de la frontière agricole du pays, sur des terres où ils ont essayé de survivre.

Après des années de mise en œuvre, le projet assimilationniste a finalement échoué : les indigènes n'ont pas été reconnus comme tels et leur intégration dans la nation n'a pas totalement été réalisée, contrairement à ce qui était souhaité. Ils ont été vus comme des populations démunies et disloquées, sans guère d'horizon culturel et politique.

Dans le cas des autochtones Inkal-Awá, beaucoup travaillaient dans les parcelles agricoles de la région, certains étaient éduqués par des missions catholiques, etc. leur seul traitement était l'exclusion et l'exploitation. Les anciens racontent encore comment à Altaquer les dames de familles riches, propriétaires de grandes exploitations dédiées à l'élevage de bétail, ont échangé de simples tissus (avec lesquels s'habillaient les autochtones) contre un peu d'or. Bien sûr, c'était un échange inégal. À la fin de la première moitié du 20^e siècle, Juan Friede (1944) écrivait ainsi : « Les cent dernières années de la République et le projet de construction de la Nation avaient fait plus pour la destruction de l'Indien que trois cents ans de colonisation » (p. 26).

Néanmoins, en dépit de ces éléments, la lutte des indigènes pour le droit à la propriété collective de la terre a eu un écho.

2.3 Émergence et montée en puissance des mobilisations autochtones.

Comme de nombreux peuples indigènes/autochtones d'Amérique latine, les Inkal-Awá ont terminé la première moitié du 20^e siècle, déplacés des terres qu'ils occupaient traditionnellement, expulsés vers des régions inhospitalières, chassés dans la forêt ou assimilés comme paysans pauvres dans les zones rurales ou comme main-d'œuvre bon marché dans les zones urbaines.

Néanmoins, dans la seconde moitié de ce siècle, grâce à un contexte favorable, porté par les changements politiques mondiaux, les intenses mobilisations autochtones sur tout le continent et le processus de modernisation de l'État colombien, les Coaiquer ou Awá-Kwaiker ont obtenu, comme d'autres peuples, leur reconnaissance en tant que peuples autochtones, en tant que peuple Inkal-Awá, ainsi que la formation de leurs organisations.

Au niveau international, la période d'après-guerre a connu des transformations politiques orientées vers la garantie des droits, ce qui a fini par donner un élan aux mobilisations autochtones réclamant leur reconnaissance.

Comme l'a dit Yvon Le Bot (2013), les mobilisations qui ont eu lieu presque simultanément sur tout le continent sont devenues un événement politique sans précédent, car des milliers d'autochtones, par le biais de leurs organisations, sont passés de la marginalisation et de l'oubli auxquels ils avaient été soumis depuis des siècles à la sphère publique, au point de contester l'ordre politique dominant.

L'État colombien, comme d'autres États d'Amérique latine, a entamé un processus de modernisation par la centralisation de l'État, avec la création d'institutions techniques qui, avec le soutien d'organismes internationaux, rendraient possible le développement économique par la réforme agraire, entre autres changements. Tout cela s'accompagne d'une nouvelle disposition vis à vis des populations autochtones.

Les institutions de l'État, produit de la modernisation, sont arrivées sur le territoire des actuels Inkal-Awá dans les années 1970, ce qui a permis aux autochtones de s'articuler aux politiques de reconnaissance qui se développaient à l'époque. Puis, dans les années 1980, ils ont fait les premiers efforts pour organiser leurs territoires en *resguardos*. Enfin, à l'apogée du multiculturalisme, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, deux organisations Awá ont été formées : la *Unidad Indígena del pueblo Awá* (UNIPA) et le *Cabildo Mayor Awá de Ricaurte* (CAMAWARI).

2.3.1 Le contexte mondial favorable à l'émergence des autochtones

Avec la fin des guerres mondiales, la période d'après-guerre a donné lieu à un nouveau scénario géopolitique qui a rendu visibles des différends qui avaient été reportés ou négligés par les grandes guerres ou par les tensions Est-ouest.

Une série de mouvements commence à transformer l'ordre mondial. Les mouvements d'indépendance et de décolonisation redéfinissent les relations entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe. Aux États-Unis, les mouvements pour les droits civiques ont approfondi les réflexions sur la portée de la démocratie, les relations raciales, le statut de la citoyenneté, etc. De plus, le contexte international a favorisé les transformations politiques grâce à un certain nombre de décisions prises par des organisations multilatérales dans le domaine des droits humains. En 1966, l'Organisation des Nations unies adopta le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)³¹. Tous deux, dans leur premier article, disposent que les États signataires s'engagent à promouvoir le droit à l'autodétermination, entre autres, y compris le droit de décider de sa situation politique et de librement poursuivre son développement culturel, économique et social. Comme l'a dit Irène Bellier (2017), la reconnaissance de ces droits a été le fondement sur lequel les revendications des peuples autochtones se sont construites.

Ensemble, l'adoption des déclarations sur les droits humains et les événements qui ont transformé le paysage politique feront du contexte de l'époque le terrain précis pour l'émergence des organisations autochtones. Puis, en 1989, l'adoption de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) a réévalué la Convention 107 de la même organisation : elle estime que les modèles visant à intégrer, assimiler ou réduire les peuples autochtones à la nation n'étaient plus viables et qu'il fallait plutôt reconnaître les peuples autochtones dans leurs spécificités. Dans l'ensemble, cela a incité les États à développer des actions pour protéger leurs droits, garantir leurs libertés, etc. En même temps, la convention 169 incorpore plusieurs des notions que les peuples autochtones avaient réclamées, telles que « peuples autochtones », « auto-identification », « territoires

³¹ Le PIDCP et le PIDESC ont été ratifiés par l'Etat colombien le 29 octobre 1969.

traditionnels », « autonomie », « consultation », « us et coutumes », notions qui seront plus tard intégrées dans les constitutions des pays signataires de la convention.

2.3.2 Mobilisation autochtone en Amérique latine et en Colombie

En Amérique latine, le lancement de *la Alianza para el progreso* (l'Alliance pour le progrès)³² et d'autres événements, comme la révolution cubaine, ont également été le contexte de l'incorporation de politiques de modernisation de l'État, de politiques de développement et d'intégration au marché international, dans une tentative de briser le soi-disant « cercle vicieux » de la pauvreté (Escobar 1994).

Ensuite, certains pays d'Amérique latine qui avaient été gouvernés par des dictatures militaires ces dernières années, comme l'Argentine et le Pérou, ont renoué avec la démocratie, tout comme le Chili à la fin des années 1980. Enfin, lorsque la montée du discours sur les droits humains a commencé, le néolibéralisme a aussi été accepté comme modèle économique dans les années 1990, et avec lui les processus de mondialisation ont été consolidés.

C'est au milieu de tout cela que, durant la seconde moitié du 20^e siècle, l'Amérique latine a vu naître l'une des expériences politiques les plus importantes de son histoire récente ; dans de nombreux pays et régions, avec des forces et des impacts différents, mais avec des similitudes qui réaffirment son importance. C'est ce que José Bengoa (2000) a appelé « l'émergence autochtone » ou, Yvon Le Bot (2013) « la résurgence autochtone », un mouvement qui a contesté les discours politiques dominants de l'époque, remis en cause le projet de nation fondé sur l'homogénéisation des identités autour de l'idée de métis, et permis de repenser les principes de propriété, le rapport aux ressources, le développement, la nature des droits, etc.

Ce qui émergera au cours de la seconde moitié du 20^e siècle est peut-être l'un des mouvements politiques les plus dynamiques d'Amérique latine. Cette « grande

³² L'Alliance pour le progrès était un programme d'aide étrangère proposé par les États-Unis à l'Amérique latine afin de créer les conditions du développement et de la stabilité politique du continent au cours des années 1960. Avec ce programme, les États-Unis ont inauguré un type d'intervention régionale systématique, à long terme, visant à orienter les changements sociaux en Amérique latine et à empêcher l'avancée du communisme dans le contexte de la guerre froide (Rojas, 2010).

mobilisation », dit Yvon Le Bot (2013), a eu des moments forts et des réalisations significatives qui ont permis aux autochtones de passer d'une invisibilité totale à la formation d'organisations consolidées, et pas seulement dans les pays où ils constituent une partie représentative de la population, comme le Guatemala, le Mexique, l'Équateur, la Bolivie, le Pérou. C'est aussi le cas dans des pays où ils sont très minoritaires, comme la Colombie, le Brésil, le Venezuela, le Honduras, le Chili, l'Argentine, le Nicaragua, le Costa Rica et le Panama. Le processus a duré jusqu'à la fin du 20^e siècle, lorsqu'avec l'incorporation des réformes multiculturelles, la mobilisation a fait un bond vers une autre échelle politique qui a dépassé la sphère autochtone.

Dans l'Amazonie équatorienne, par exemple, la fédération Shuar, considérée comme la première organisation autochtone du continent, a été consolidée en 1964. Puis, en 1972, dans le contexte des luttes paysannes pour le respect de la loi de réforme agraire, naît ECUARUNARI, Ecuador Runacunapac Riccharimui (Movimiento de Campesinos del Ecuador), dans lequel l'influence autochtone s'impose pour rassembler les peuples autochtones de langue quichua des hauts plateaux, qui deviendra plus tard Runakunapak Rikcharimuy, *Movimiento de los Indígenas del Ecuador* (Mouvement des peuples autochtones de l'Équateur). Plus tard, en 1983, la COFENAIE, la confédération des nationalités autochtones de l'Amazonie équatorienne, a été créée.

En Bolivie, en 1969, les premières organisations *kataristes*³³ sont apparues, et plus tard, en 1982, la *Central de Pueblos y Comunidades Indígenas del Oriente de Bolivia* (Centrale des peuples et communautés indigènes/autochtones de l'est de la Bolivie) (CIDOB) a été formée, qui a rassemblé 34 peuples des basses terres du pays à l'est, du Chaco et de l'Amazonie.

Au Brésil, la première réunion des peuples autochtones a été organisée en 1974, et en 1982, l'*Union de naciones indigenas* (l'Union des nations indigènes/autochtones) (UNI) a été créée.

Au Pérou, en 1982, l'*Asociación Interétnica de Desarrollo de la selva peruana* (l'Association interethnique pour le développement de la forêt péruvienne) (AIDSESP) a été créée, regroupant les peuples de l'Amazonie péruvienne, dans le but de récupérer et

³³ Le *katarismo* est un mouvement social et politique autochtone, fondé en Bolivie dans les années 1970, qui tire son nom du leader indigène aymara du XVIII^e siècle, Túpac Katari.

de défendre le territoire autochtone, mais aussi de mener leur propre politique éducative et de renforcer leur identité culturelle.

En Colombie, le *Consejo regional indigena del Cauca* (le Conseil régional indigène/autochtone du Cauca) (CRIC) a été formé en 1971, dont l'émergence a été lié au débat et à la confrontation que les organisations paysannes, en particulier la *Asociacion nacional de usuarios campesinos* (l'Association nationale des usagers paysans) (ANUC), ont nourris autour de la réforme agraire (Villa & Houghton, 2015, Le Bot, 2011). Le CRIC avait (a toujours) comme bannière de lutte, la récupération des terres usurpées par les propriétaires terriens et l'abolition du *terraje*, une forme de travail gratuit sur la terre dans laquelle les autochtones étaient systématiquement exploités.

De même, les organisations autochtones des pays qui partagent le bassin de l'Amazone, à savoir le Brésil, la Colombie, le Pérou, l'Équateur, la Bolivie, le Venezuela, la Guyane, la Guyane française et le Suriname, ont formé, en 1986, la *Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica* (l'Organisme de coordination des organisations indigènes/autochtones du bassin de l'Amazone) (COICA).

L'un des événements pertinents dans le contexte de cet essor de la formation d'organisations autochtones sur tout le continent a eu lieu à la Barbade à la fin de 1971, lorsqu'un groupe d'anthropologues a présenté « la déclaration de la Barbade : pour la libération autochtone » avec « l'espoir qu'elle contribuera à la clarification de ce grave problème continental et à la lutte pour la libération des peuples autochtones » (Déclaration de la Barbade, 1971). Cette déclaration dénonce la responsabilité de l'État, des missions religieuses, et même de la pratique de l'anthropologie comme des instruments qui perpétuent la situation coloniale des peuples autochtones ; en même temps, elle reconnaît les peuples autochtones comme les protagonistes de leur libération et de leurs demandes d'autonomie, de développement et de défense.

La réunion de la Barbade a connu une deuxième version, en 1977, qui rassembla presque tous les participants de la Barbade I avec, toutefois, une présence majoritaire de dirigeants autochtones de 12 pays différents. La déclaration finale de Barbade II qui a été définie par les leaders autochtones présents, a réitéré l'histoire de l'exploitation physique et culturelle, constaté la division des peuples autochtones et mis l'accent sur l'analyse des luttes et des mobilisations autochtones en cours ainsi que sur les tactiques et stratégies à suivre.

Un autre événement important s'est déroulé au Canada en 1974, lors de la tenue du premier Conseil mondial des peuples autochtones (CMPI). Le CMPI est né de l'impulsion donnée par la *Canadian National Indian Brotherhood* (qui a rassemblé les peuples autochtones du Canada et est devenue plus tard, dans les années 1980, *l'Assemblée des Premières Nations*) pour organiser la première conférence internationale des peuples autochtones à Port Alberni, en Colombie-Britannique. La conférence, à laquelle ont participé des représentants autochtones de 19 pays d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, ainsi que du Pacifique et de la région Sami des pays scandinaves, avait pour but de créer une structure internationale des peuples autochtones qui, à l'instar des Nations unies, traiterait des questions relatives aux droits des autochtones et d'autres questions, telles que la discrimination à l'égard des peuples autochtones, qui étaient traitées par le Groupe de travail sur les populations autochtones (GTPA) établi par l'ONU. La deuxième assemblée du GTPA, en 1977, a lancé le grand débat sur l'identité autochtone et la troisième assemblée, en 1980, s'est concentrée sur l'idée d'une « convention internationale sur les droits des peuples autochtones ». Les demandes du CMPI pousseraient l'ONU à organiser, en 1977, la première conférence sur la discrimination à l'égard des peuples autochtones des Amériques (Bellier, Cloud et Lacroix, 2010).

En Amérique centrale, les populations autochtones du Nicaragua se sont organisées au sein de *l'Alianza Para el Progreso de los Pueblos Miskitus, Sumus y Ramas* (l'Alliance pour le progrès des peuples de Miskitus, Sumus et Ramas) (ALPROMISU) autour de la revendication de droits fonciers. Au Mexique, le premier congrès autochtone s'est tenu à San Cristóbal de las Casas en 1975, ce qui a conduit à la création de la première organisation dans la forêt sous le nom de Unión de Ejidos Quiptic Ta LEcubtesel (en tzeltal, « Unis par notre force ») (Díaz & Sánchez, 2002).

Au Guatemala, en 1978, a été créé *El comité de Unidad Campesina en Guatemala* (le Comité d'unité paysanne guatémaltèque) qui, comme beaucoup de ses homologues, a rassemblé la majorité des organisations paysannes pour promouvoir la lutte conjointe des paysans et des travailleurs.

La commémoration du 500^e anniversaire de la mal nommée « découverte de l'Amérique » que les autochtones ont renommé « conquête », entre 1989 et 1992, a donné un nouveau souffle au mouvement autochtone qui a fait un bond en termes de mobilisation, portant la reconnaissance des questions autochtone à une plus grande

échelle et dans une sphère politique plus large incluant d'autres acteurs (Gros, 2004. Le Bot, 2011).

Au cours de la dernière décennie du 20^e siècle, la mobilisation autochtone n'est pas seulement devenue plus intense et massive, elle a également étendu son agenda à des questions politiques qui n'étaient pas exclusivement autochtones. La mobilisation a transcendé ses propres demandes, pour s'accorder avec d'autres sphères de mouvements sociaux et politiques.

En Équateur, par exemple, en 1990, a eu lieu le soulèvement Inti Raymi, considéré comme le premier soulèvement autochtone autonome en Équateur. Au-delà des luttes pour la reconnaissance qui se renouvelaient dans la revendication d'un État plurinational, le mouvement a commencé à remettre en question --depuis « l'autochtone » -- le modèle économique basé sur l'exportation de produits agricoles et de matières premières et sur le paiement de la dette.

Entre 1989 et 1992, la campagne « 500 ans de résistance autochtone et populaire » a été lancée, rassemblant les forces sociales organisées les plus diverses du continent sous le slogan « unité dans la diversité ». La campagne a tenu des réunions en Colombie, au Guatemala et au Nicaragua, où elle a été présentée comme un champ de convergence non seulement du mouvement autochtone, mais aussi des mouvements afro-descendants, d'où son appellation « autochtone, noir et populaire ». La montée en puissance de cette mobilisation a été favorisée par l'attribution, en 1992, du prix Nobel de la paix à Rigoberta Menchú Tum, une leader maya du Guatemala.

L'un des événements les plus illustratifs de l'évolution de la lutte autochtone vers un dépassement des demandes spécifiques aux peuples autochtones pour se lier à d'autres mouvements sociaux, a eu lieu le 1^{er} janvier 1991, lorsque l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) a fait son apparition dans l'État du Chiapas au Mexique. La première « révolution post-moderne » - comme elle a été qualifiée par le sous-commandant Marcos, le dirigeant visible de ce soulèvement -, s'est produite le même jour que l'entrée en vigueur du Traité de libre commerce d'Amérique du Nord signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique ; jour durant lequel de nombreux Mexicains ont ainsi célébré l'entrée de leur pays dans le « Premier monde » (Le Bot, 1997). Le soulèvement zapatiste s'est distingué des rébellions qui avait eu lieu précédemment non seulement au regard de sa résonance et de la sympathie qu'il a éveillée au niveau mondial, mais également parce qu'il a clairement mis en lumière une mutation de la mobilisation autochtone qui ne luttait

déjà plus uniquement pour la reconnaissance de ses droits, mais défiait directement l'État mexicain en exigeant des réformes économiques, sociales, politiques et culturelles. Ainsi, bien qu'il se soit agi d'un mouvement cantonné au Mexique, les demandes exprimées se sont rapidement converties en références pour les revendications des peuples autochtones, des mouvements sociaux et, plus généralement, des exclus des processus de globalisation ; des mouvements qui se sont renforcés à la fin du 20^e siècle.

D'autres événements ont concrétisé l'entrée des autochtones dans la sphère politique. Par exemple, en 1995, en Équateur, a été créé le mouvement autochtone *Pachakutik* qui s'est défini comme une organisation politique luttant contre le néolibéralisme en se proposant comme une alternative pour la nation et en visant l'instauration d'une nouvelle forme de développement économique, politique, social et culturel. En 1999, le Mouvement vers le socialisme (MAS) qui porta, en 2005, à la présidence de la République Evo Morales, autochtone Aymara. Par ailleurs, les mouvements autochtones ont participé au coup d'État en Équateur de 2000 qui a renversé le président de l'époque, Jamil Mahuad, qui avait dollarisé l'économie équatorienne. Dans le même temps, de manière générale, ceux-ci ont aussi commencé à gagner en importance au niveau du pouvoir local et régional. Par exemple, en 2002, en Colombie, Floro Tunubalá, un autochtone Misak, a été élu gouverneur du département du Cauca.

La sphère politique à laquelle s'est étendue l'action de la mobilisation autochtone est totalement différente du cadre des luttes des précédentes décennies. D'une part, dans les années 1980, la crise de la dette en Amérique Latine a plongé dans la pauvreté sinon tous les pays de la région du moins la majorité d'entre eux. Ceux-ci se sont retrouvés immergés dans une grave crise et ont dû tenter d'initier un processus de modernisation de l'État à travers des plans dits d'ajustement structurel sur les instructions du FMI, ainsi que des réformes institutionnelles, afin de donner libre cours au libre marché en tant que base de la politique économique. Cela a déterminé un nouveau champ de lutte pour les autochtones du Nord au Sud du sous-continent. D'autre part, la chute du Mur de Berlin, événement marquant la fin de la Guerre Froide, a mis fin à la confrontation entre communisme et capitalisme - sur laquelle s'étaient développée de nombreux conflits et demandes politiques - en permettant que les demandes autochtones se consolident en se détachant du biais idéologique que produisait cette confrontation. Finalement, la chute du Mur de Berlin jointe aux réformes structurelles imposées par le FMI, ont permis que se consolide la globalisation laquelle est devenue en plus un phénomène culturel au-delà de

l'internationalisation du capital qu'elle a engendrée. Il en est résulté une nouvelle approche de l'expérience politique locale et régionale et l'émergence de nouveaux discours identitaires ; une mutation qui s'explique par la résurgence de vieilles identités territoriales, par la réaffirmation des minorités nationales, religieuses et ethniques au niveau mondial, dont les guerres ethnico-religieuses des Balkans en Europe ou le conflit ethnico-national au Rwanda en Afrique ont été des exemples manifestes. En Amérique Latine, ce réveil des identités locales s'est concrétisé dans l'émergence de *lo indígena* (Bengoa, 2000).

2.3.3 *La modernisation de l'État et l'émergence des organisations autochtones Inkal-Awá*

La Colombie a entamé la seconde moitié du 20^e siècle dans la période dite de *La Violencia*, un conflit qui a opposé les partisans des partis libéral et conservateur et fait des centaines de milliers de morts dans tout le pays. *La Violencia* s'est terminée en 1953 par un coup d'État et l'installation d'une dictature qui a duré jusqu'en 1957. Le Front national, un pacte par lequel les partis libéraux et conservateurs alternent au pouvoir, met fin à la dictature et entame le processus de modernisation de l'État colombien. Pendant ce temps, le pays subissait un processus d'urbanisation stimulé par l'industrialisation naissante qui attirait la main-d'œuvre vers les villes et intensifié par les déplacements causés par la violence. Tout cela a fourni le contexte propice à une grande mobilisation sociale, avec l'émergence de mouvements populaires, dans les villes et dans les zones rurales, qui ont poussé à des changements dans la structure de l'État colombien.

Comme l'ont montré Miriam Jimeno et Adolfo Triana (1985), ces changements avaient pour but non seulement de concilier les différentes pressions sociales, mais aussi de parvenir à moderniser l'appareil d'État par la création de mécanismes plus techniques qui, avec l'aide d'agences et de professionnels internationaux, favoriseraient la prise de décision. Dans le même temps, il était question de restructurer le régime agraire par une forte institutionnalisation et centralisation de l'État et en encourageant la formation d'organisations sociales nécessaires au processus de réforme.

Dans le cadre de l'aide au développement et de l'Alliance pour le progrès, l'État colombien a privilégié le soutien économique et technique par le biais d'organismes

internationaux tels que l'Agence internationale de développement AID, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement BIRD, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO, l'Organisation mondiale de la santé OMS, entre autres, qui, à leur tour, ont apporté au pays tout le langage du développement.

La transformation du régime agraire visait à articuler la production agricole avec le développement industriel, en transformant l'*Hacienda* en entreprise agricole et en augmentant par ce biais les excédents de capital pour parvenir au développement. L'objectif était de résoudre les différences entre une partie de la société considérée comme arriérée, pauvre, statique et sous-développée, et une société moderne, industrielle, dynamique et développée (Jimeno & Triana, 1985). Ce résultat a été obtenu en incorporant de vastes zones de production paysanne dans des formes modernes de production agro-industrielle qui ont modifié radicalement la structure de la propriété foncière. Les populations rurales pressées par cette nouvelle organisation territoriale ont dû se déplacer vers les centres urbains ou vers les basses terres, les forêts tropicales ou les plaines orientales à la recherche d'espaces de colonisation (Villa, 2011). Tout cela, ajouté au fait que le secteur agro-industriel a bénéficié des expropriations résultant de la violence, en accumulant et en concentrant les terres, a suscité en retour une réforme agraire qui visait à démocratiser la propriété foncière, à réduire le montant de la rente absolue et à réduire la misère considérée comme le déclencheur de la violence (Lleras, 1971 cité par Jimeno & Triana, 1985).

Dans ce processus de réforme, les critères d'action de l'État ont été transformés. En identifiant l'autochtone au paysan, l'idée d'assimilation à la citoyenneté était encouragée, car, selon ces critères, les autochtones représentaient un fardeau pour le progrès rural et devaient être développées ou disparaître. Il s'agissait d'un traitement identique à celui accordé aux petits paysans ayant une économie de subsistance.

Les actions de l'État colombien à l'égard des autochtones se caractérisaient par l'élaboration de programmes qui visaient à une transformation générale des communautés rurales (autochtones et paysannes) pour les convertir en communautés productives, afin qu'elles puissent fournir la main d'œuvre requise dans les *haciendas* (dont les terres produisaient des excédents) ou dans les villes. Ainsi, l'État a-t-il engagé un processus de colonisation, encouragé le crédit pour les agriculteurs à travers la *Caja Agraria* (Caisse agraire), ou encore proposé des cours de formation à travers le SENA, etc. L'objectif de ce type d'interventions était l'adaptation de la vie paysanne et autochtone au marché par

le biais d'une monétisation de l'économie, laquelle passait notamment par la remise d'un salaire.

Pour atteindre ses objectifs, la réforme agraire a créé plusieurs institutions, dont certaines étaient spécifiquement orientées vers les affaires autochtones, et d'autres organisations pour aider à atteindre cet objectif. En 1960, l'Institut colombien pour la réforme agraire (INCORA) a été créé, auquel il a été accordé des compétences lui permettant d'intervenir sur les terres autochtones ; consolider les *resguardos* ; acquérir des terres ; regrouper des populations dans d'autres zones que leurs territoires d'origine. Le but était de les transformer en paysans productifs, même au sein de leurs propres *resguardos*, dans le but d'inverser les conditions de « pauvreté » dans lesquelles ils se trouvaient. En 1968, l'institut s'est également vu confier le pouvoir de diviser les *resguardos* et de réglementer leur création. Parallèlement, la *Division de asuntos indigenas* (Division des affaires autochtones) (DAI) a été créée, au sein du gouvernement, qui, avec l'*Instituto Nacional de los Recursos Naturales Renovables y del Ambiente* (Institut national des ressources naturelles renouvelables et de l'environnement) (INDERENA³⁴), devait s'occuper de toutes les questions relatives aux territoires autochtones. Cela comprenait aussi de coordonner avec l'*Instituto linguistico de verano*³⁵

³⁴ L'Institut national des ressources naturelles renouvelables et de l'environnement (INDERENA) était l'agence environnementale de l'État, créée en 1968 dans le but de gérer et de protéger les ressources naturelles pour la mise en œuvre des politiques environnementales ; il a été remplacé par le ministère de l'Environnement en 1993.

³⁵ L'*Instituto linguistico de verano* s'agit d'un organisme international basé aux États-Unis, rattaché à un organisme religieux appelé Wycliffe Bible Translators et à l'université d'Oklahoma. Officiellement, l'objectif de l'institut est l'étude des langues indigènes, en particulier celles qui n'ont pas d'écriture (avec quelques changements, l'*Instituto linguistico de verano* est toujours actif dans le monde.). L'accord signé avec le gouvernement colombien en 1962 avait pour objectif un programme de recherche parmi les groupes indigènes pour étudier en profondeur chacune des langues indigènes. Il s'agissait également de recueillir des informations sur les aspects de la vie des indigènes : vêtements, logement, mobilier, etc. qui seraient utiles pour la compréhension de chaque culture, ainsi que pour l'incorporation de chaque groupe dans des "normes de vie élevées et utiles". Les chercheurs de l'institut devaient fournir, sur demande, leurs services d'interprètes aux fonctionnaires et chercheurs de l'État. Former les enseignants et les fonctionnaires travaillant avec les groupes indigènes. Développer des abécédaires bilingues. Promouvoir l'amélioration sociale, économique, civique, morale et sanitaire des populations autochtones avec lesquelles elle est en contact. Participer aux expositions, conférences ou événements de socialisation organisés par la division des affaires indigènes et l'ICAN. Mettre au service de l'Etat colombien et de ses chercheurs, si nécessaire, ses propres avions. L'État fournirait à l'institut ce dont il a besoin pour mener à bien ses recherches : des terrains pour l'installation de son siège, des permis pour la permanence de ses fonctionnaires ; il faciliterait également l'importation d'avions ou d'éléments nécessaires à ses travaux. L'État leur fournirait le carburant nécessaire à leur transport et certains des services de santé dont ils pourraient avoir besoin. En outre, le gouvernement faciliterait la collaboration avec les missions catholiques afin de leur permettre de remplir leurs fonctions. Les actions du *Instituto* ont toujours été remises en question pour son caractère évangéliste, pour avoir favorisé les intérêts économiques américains et pour son mauvais traitement des populations autochtones et de leurs pratiques religieuses, économiques et autres. L'accord avec l'État colombien a finalement été résilié le 31 mai 2000 et l'*Instituto* a été fermé en Colombie en 2002.

les recherches scientifiques et pratiques sur les peuples autochtones les plus éloignés. En 1971, le *Consejo nacional de política indigenista* (Conseil national pour la politique indigéniste) (CNPI) a été créé dans le but d'unifier et d'organiser les actions de l'État envers les peuples autochtones. Le Conseil était composé de représentants du ministère de l'Intérieur, de l'Université nationale et de l'*Instituto Colombiano de Antropología* (Institut colombien d'anthropologie) (ICAN) et centrait son action sur la gestion de sa relation avec l'*Instituto linguístico de verano*. En 1973, le Conseil a été restructuré pour inclure une représentation autochtone, et des années plus tard, un comité technique a été formé au niveau national, avec une représentation des agences de l'État, la participation des organisations autochtones et l'organisation autochtone nationale ONIC. La fonction de ce comité était l'élaboration de projets pour le *Comité Nacional de Política Indigenista*, (Comité national pour la politique indigéniste) cela à travers le Programme pour le développement des populations autochtones (PRODEIN).

Parallèlement à la politique de démocratisation de l'accès à la terre par la réforme agraire, l'État a encouragé l'organisation des paysans, ce qui a donné lieu à une importante mobilisation sociale paysanne intégrée à l'*Asociación nacional de usuarios campesinos* (Association nationale des utilisateurs paysans) (ANUC). La mobilisation autochtone a émergé main dans la main avec le mouvement paysan.

La réforme prévue n'a pas atteint les objectifs pour lesquels elle avait été conçue. Elle n'a pas transformé le régime foncier monopolistique, la tentative d'expansion ou de restructuration des *resguardos* andins s'est heurtée aux intérêts des propriétaires terriens non-autochtones, provoquant leur déclin ; elle n'a pas non plus réussi à transformer la logique discriminatoire et d'exclusion par laquelle la question autochtone était abordée. Dans la pratique, la politique agraire des années 1960 « n'a pas été au-delà d'adapter de petites et moyennes propriétés aux exigences du capitalisme industriel encourageant le crédit, les coopératives, les titres de propriété, une colonisation et parcellisation de certains grand domaines agricoles » (Vélez, 1974 cité par Jimeno & Triana, 1985 : 77) ; pour d'autres, « le principal effet des politiques de réforme agraire a été de consolider le droit de propriété des colons, la redistribution a donc été minimale » (Kalmanovits, n. d. cité par Jimeno & Triana, 1985 : 77). Ainsi, la politique de modernisation et de réforme agraire de l'État s'est traduite, pour certains paysans et, surtout, pour les autochtones, par un processus technicisé de dépossession et de déplacement des terres (Peñaranda, 2012).

Dans l'ensemble, cependant, la modernisation de l'État a permis un changement dans les conceptions de l'autochtonie. Les autochtones étaient reconnus comme porteurs de traits distinctifs et descendants des populations qui habitaient certaines régions du pays à l'époque précolombienne, de la conquête et de la colonie ; en d'autres termes, ils étaient considérés comme des sujets marginaux qui devaient faire l'objet d'une action de l'État afin de les assimiler progressivement. En d'autres termes, pour l'État, la pauvreté et la marginalisation dans lesquelles se trouvaient les autochtones avaient pour cause l'anachronisme de leurs pratiques et leur non-intégration dans la société nationale, de sorte que la politique devait être orientée vers ces objectifs, afin de les transformer en sujets d'intervention de l'État capables de recevoir les avantages économiques et sociaux offerts par la civilisation moderne (Jimeno & Triana, 1985).

Un autre des effets de l'échafaudage de l'État pour sa supposée modernisation a été l'affaiblissement du pouvoir de l'Église, qui est devenu évident lorsqu'en 1974 l'État colombien a modifié le concordat, l'accord qui régissait les relations entre l'État et l'Église catholique. L'État a aboli l'exclusivité donnée aux missions dans l'éducation autochtone et a permis en 1978 l'incorporation des principes de l'éducation bilingue et biculturelle, ce qui a entraîné la possibilité pour les peuples autochtones d'intervenir dans les programmes scolaires et dans le choix des enseignants (Gros, 2011).

Bien entendu, le territoire du peuple autochtone Awá n'a pas été exempt de tous ces processus ; les effets des mobilisations produites par l'environnement global favorable à la revendication de leurs droits, ainsi que les processus de modernisation promus par l'État, trouveront un écho dans le piémont occidental du département de Nariño. Les possibilités, le soutien, les tensions et les débats qui ont émané de ces processus, ainsi que les particularités et les événements locaux, sont devenus le contexte de l'émergence des organisations Inkal-Awá.

Les paysans organisés de la région ont fait pression pour bénéficier du processus de modernisation de l'État. Les institutions créées à cet effet ont tenté, parfois de manière improvisée, de remplir les objectifs pour lesquels elles avaient été créées. La présence des communautés religieuses a diminué, car elles étaient constamment contestées pour leur appartenance à un ancien régime, pour leur soutien aux organisations autochtones naissantes ou leur critique des réformes.

Comme l'indique Jaime Parra (1989), dans les années 1960, certaines des nouvelles institutions telles que le *Servicio nacional de aprendizaje* (Service national

d'éducation) (SENA), l'*Instituto colombiano para la reforma agraria* (Institut colombien pour la réforme agraire) (INCORA) et la *Caja agraria* ont été établies dans le village de Ricaurte, l'un des chefs-lieux de la municipalité des Inkal-Awa. Ces institutions sont devenues, avec les communautés religieuses qui étaient auparavant présentes dans la région, les seuls médiateurs entre les autochtones Awá et l'État central.

Les actions des institutions conçues par le gouvernement central ont rencontré plusieurs difficultés dues aux spécificités des populations locales, à tel point que plusieurs des effets produits ont été contraires à ceux initialement proposés. Par exemple, la marginalisation des populations rurales, en particulier des populations autochtones, était telle qu'elles étaient totalement étrangères à la monétisation de l'économie, au fait de disposer d'un certain surplus de capital et à la logique du crédit. Ainsi, lorsque les autochtones disposaient d'un peu d'argent excédentaire, celui-ci était presque immédiatement dépensé, sans apporter les améliorations de la qualité de vie que les experts et les techniciens supposaient. Dans d'autres cas, ils ont rejeté l'idée que pour rembourser les crédits acquis auprès de la *Caja Agraria*, ils devaient payer plus que ce qu'ils avaient reçu initialement. La conséquence de ces difficultés a été la perte des terres qu'ils avaient hypothéquées contre un prêt, et qui constituaient la seule garantie dont ils disposaient pour rembourser leurs dettes.

Bien que la politique agraire de financement et d'appui technique ait permis un accès relatif à la terre aux paysans qui n'en disposaient pas, l'inexpérience des bénéficiaires dans cette pratique, surtout les autochtones, a fini par concentrer les crédits et les titres fonciers dans les mains de quelques familles qui utilisaient les terres pour l'élevage extensif. En conséquence, les conditions de pauvreté et de marginalisation de nombreux paysans et de la majorité de la population autochtones ont augmenté.

Dans ces conditions, les conflits se sont multipliés. Les Awá-Kwaiker remettent en question les actions d'institutions telles que la *Caja Agraria* et l'INCORA, qu'ils accusent d'agir en faveur des colons métis, afin que la frontière de l'agriculture et de l'élevage puisse être étendue avec leur aide. Cette situation a été préjudiciable aux populations autochtones, car elle les a déplacées vers des terres infertiles, les a conduites à s'employer comme main-d'œuvre bon marché ou, dans le meilleur des cas, les a obligées à s'inscrire dans une spirale infernale, dans laquelle elles avaient toujours le plus à perdre parce qu'elles ne comprenaient pas la logique du système de crédit.

Au fil du temps, les actions institutionnelles ont cherché à s'adapter à la situation spécifique du piémont, mais comme les plans et les programmes étaient préconçus depuis la capitale, il a été difficile de tisser des liens étroits entre les Awá-Kwaiker et l'INCORA. Par exemple, ce n'est qu'à la fin des années 1970 que la « réserve »³⁶ autochtone de *Cuembí* et *Yaslambí* a été constituée, mais les habitants autochtones, même après plusieurs années, ne connaissaient pas le statut juridique des terres qu'ils habitaient et savaient encore moins qu'ils pouvaient constituer un *cabildo* et élire un gouverneur, ni comment le faire.

Il y avait une certaine précarité et improvisation dans les actions de l'État. Cela a été particulièrement évident, par exemple, lorsque les écoles officielles ont été introduites dans le territoire Awá-Kwaiker entre 1970 et 1980. Les écoles étaient rudimentaires ou partiellement installées, les cours n'étaient pas adaptés aux horaires établis ni à la vie quotidienne des autochtones, les enseignants étaient nommés de manière clientéliste, sans grande expertise, ils étaient peu formés et la stabilité de leur emploi dépendait de leur affiliation politique, d'où une rotation excessive (Parra, 1989).

Malgré les difficultés, avec la présence d'institutions, de fonctionnaires et des ressources qui les accompagnent, ainsi que la modification du concordat, l'influence des communautés religieuses présentes dans la région a commencé à décliner.

Le fait est que les missionnaires carmélites, installées à Ricaurte, au milieu de leur travail d'évangélisation, ont aidé les autochtones dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ils et elles mettaient à disposition des lieux, tels que des huttes communales, où les autochtones devaient se rendre pour recevoir la communion et accéder aux « avantages » qu'ils procuraient. En 1975, les Carmélites se retirent de Ricaurte et des missionnaires suisses arrivent dans la région. Contrairement à leurs prédécesseurs, sans pour autant abandonner l'évangélisation, ils consacrent leur travail à l'exploration du territoire et à l'identification des problèmes qui affligent la communauté (Parra, 1989).

La confluence des institutions nationales, des autorités locales et des communautés religieuses a entraîné diverses tensions entre elles et avec les populations autochtones. La méconnaissance des dispositions institutionnelles au niveau municipal, ainsi que des lois locales et de leur articulation avec les lois nationales, a accru la méfiance

³⁶ En effet, elle a été officiellement constituée sous la figure de la réserve alors que la figure en vogue était celle du *resguardo*. Cela a démontré la déconnexion entre les institutions et la réalité autochtone.

des autochtones à l'égard des institutions. Parfois, les autochtones ont même résisté aux interventions institutionnelles, poussés par la peur que soulevaient plusieurs communautés religieuses qui, pour maintenir leur influence, sont allées jusqu'à suggérer que ces institutions et les actions qu'elles promouvaient étaient « communistes ».

Dans les années 1980, les missionnaires suisses ont gagné leur place parmi les Awá. D'une part, ils aidaient les autochtones à éviter les abus en matière de travail auxquels ils pouvaient être soumis par les propriétaires d'*hacienda* ou dans les quelques transactions commerciales auxquelles ils participaient. D'autre part, c'est sous l'instruction de ces missionnaires que de nombreux leaders ont appris à lire et à écrire et ont été formés aux changements qui avaient lieu au niveau national en termes de politique autochtone. Et surtout, grâce à un soutien logistique et financier, les missionnaires suisses ont provoqué les premières rencontres des autochtones à travers les "*mingas*" (forme traditionnelle de travail communautaire chez les autochtones des Andes) pour réparer les routes et les ponts sur les rivières, ou construire des écoles.

L'ensemble de ces mesures conduisit aux premières réunions pour la création de *cabildos* et la formation et la consolidation de *resguardos*. Ce sont finalement les graines qui donneront naissance, des années plus tard, à l'organisation autochtone Inkal-Awá. Don Apolinar, l'un des leaders autochtone les plus anciens, a raconté que « *fue en medio de esas mingas que se fue hablando y caminando sobre los derechos que teníamos, los resguardos, la ley de origen y por qué organizarnos y de lo que debíamos caminar* »³⁷ (Entretien avec Apolinar Pascal, El Diviso, 2014).

C'est la convergence, parfois favorable, parfois conflictuelle, des institutions de l'État, des autorités locales et des communautés religieuses qui, avec des événements locaux et régionaux particuliers, a conduit, dans les années 1980, à la création de l'organisation autochtone Inkal-Awá.

Dans les années 1980, le nombre de titres fonciers atteignait à peine 20 % et la situation des Awá était assez précaire. La malnutrition abondait, ils avaient des problèmes respiratoires, des maladies liées à la purification de l'eau, des écoles sans ressources qui fonctionnaient à peine temporairement (Parra, 1985). En outre, trois événements locaux ont été réunis qui, à mon avis, ont finalement conduit à l'émergence de la première

³⁷ Ce fut dans le cadre de ces *mingas* que l'on a commencé à parler et à avancer sur les droits que nous avions, les *resguardos*, la loi d'origine et pourquoi nous organiser, sur ce que nous devons faire progresser.

organisation autochtone du peuple Inkal-Awá, qui s'appelait initialement *Unidad Indígena del proyecto Awá* (unité autochtone du projet des Awá).

Ces événements ont été, avant tout, la crise de la récolte de maïs chez les Awá. Cette crise a obligé les institutions départementales à entreprendre de véritables actions, concrètement pour résoudre les profondes difficultés dont souffrent les autochtones, au-delà du clientélisme et des intérêts politiques. La crise a exigé une articulation efficace des actions départementales avec les politiques nationales (Parra, 1989). Deuxièmement, la pertinence acquise en termes environnementaux par l'écosystème des terres habitées par le peuple autochtone Inkal-Awá -la forêt tropicale humide ou forêt de nuages- est entrée dans l'orbite des biens environnementaux mondiaux, un discours typique du néolibéralisme dans cette décennie (Gros, 2010). Ceci, ainsi que la formation d'un groupe de coopération binational entre la Colombie et l'Équateur, a permis la formulation du « Plan de gestion et de développement de la zone de kwaiker » de la Colombie et de l'Équateur. Enfin, la troisième question qui conduisit à l'organisation du peuple Inkal-Awa, non moins importante, a été le conflit avec les plantations de palmiers africains ou de palmiers à huile en monoculture qui s'étendent depuis plusieurs années dans la région Pacifique de Nariño.

En 1984, dans la municipalité de Ricaurte et ses environs, la récolte de maïs, dont le peuple autochtone Awá-Kwaiker tirait sa subsistance, a été presque entièrement perdue. Le gouvernement départemental a dû prendre des mesures en faveur d'un groupe autochtone qu'il ne connaissait pas ou peu ou qu'il ne reconnaissait pas ; un peuple autochtone auquel il ne fournissait que des services, ou qui faisait l'objet d'une action de l'État, de manière marginale.

En raison de la crise, le gouvernement de Nariño a été contraint de réaliser un diagnostic, avec le soutien de plusieurs entités publiques comme l'*Instituto colombiano de bienestar familiar* (Institut colombien pour le bien-être de la famille) (ICBF). Les résultats du diagnostic ont conduit à la mise en œuvre de plans visant à prévenir l'augmentation de la malnutrition au sein de la population autochtone, en particulier chez les enfants. Une fois l'urgence traitée, en 1985 et 1986, plusieurs comités opérationnels ont été créés au niveau local et départemental. Ces comités n'ont pas inclus la participation des populations autochtones qui étaient directement touchées et impliquées. Les Awá ont estimé que la mobilisation institutionnelle était chaotique, car de nombreuses actions ont

été reproduites par différentes institutions en raison du manque de coordination entre elles (Parra, 1985).

Ce manque de coordination a conduit le gouvernement départemental à demander l'aide du gouvernement national, et ensemble ils ont proposé la création d'un comité national avec le soutien de conseillers équatoriens, qui travaillaient déjà dans la région d'influence Awá pour défendre le territoire et leur culture. Le comité élabore le plan de développement de la région d'Awá.

Le diagnostic et la commission créée ont convenu que le principal problème des peuples autochtones était la perte de leurs territoires ; ils ont recommandé que l'effort institutionnel soit dirigé vers la récupération de leurs terres. À cet égard, il est important de noter que ce n'est qu'en 1984 que les Awá ont appris que leurs terres pouvaient être incluses dans le régime des *resguardos* sous une tenure collective. Le débat s'est alors centré sur la question de savoir s'il était préférable de statuer sur les terres individuellement ou collectivement (Parra, 1985). On sait aujourd'hui que la meilleure décision pour l'organisation et la mobilisation des autochtones était de maintenir le régime foncier collectif et son caractère inaliénable et non-transférable.

Avec le plan de développement de la région d'Awá, ce n'est pas seulement le bien-être économique et le territoire qui ont été intégrés aux questions autochtones, mais aussi la reconnaissance de la valeur écologique du territoire qu'ils habitent. Ainsi, la mobilisation des institutions locales et régionales, avec l'aide des institutions nationales, ainsi que la coopération binationale, ont permis de renforcer la renaissance du peuple Awá. Cela a rendu possible l'articulation des populations autochtones avec les institutions publiques et privées. Cela a également permis d'incorporer de nouveaux discours, outre la reconnaissance des droits et de la survie des autochtones, celui des biens environnementaux ; la communauté internationale a alors reconnu que l'écosystème dans lequel vivaient les autochtones Awá était de la plus haute importance compte tenu de sa variabilité, de sa richesse et de sa fragilité ; par conséquent, la capacité des autochtones qui y vivent à le gérer de manière durable devait être soulignée et reconnue.

La forêt nuageuse, qui a été touchée par l'exploitation intensive du bois, est devenue un bastion environnemental des autochtones Awá. En 1983, la Fondation pour l'éducation et le développement social (FES), une institution privée, a proposé la création de la réserve naturelle La Planada sur le territoire d'Awá, dans la municipalité de Ricaurte.

L'incursion de nouveaux acteurs dans la région a été une source de discorde et de critique, d'autant plus dans ce cas que le territoire où La Planada devait être créée faisait encore l'objet d'un litige pour avoir appartenu à des familles Awá-Kwaiker. Mais au-delà de cela, je voudrais insister sur le fait que ce type de dialogue a favorisé les autochtones, car il a permis un transfert de connaissances qui leur a permis de se familiariser avec le langage des droits, des litiges juridiques et des structures institutionnelles tant de l'État national que des organisations non gouvernementales et privées.

Le troisième principal fait ayant participé à la formation d'un contexte propice à la consolidation de l'organisation autochtone du peuple Awá a été l'expansion de la monoculture du palme africain (ou palmier à huile). Effectivement, celle-ci est généralement considérée comme le détonateur du conflit fondateur de l'UNIPA étant donné les abus systématiques commis par les entreprises productrices d'huile de palme.

La palme africaine est arrivée à Tumaco, dans le département de Nariño, à la fin des années 1950, lorsque le gouvernement a décidé de construire de la première ferme expérimentale dans la zone ; une initiative qui allait se convertir en un tremplin pour le lancement de la culture de palmiers dans la région à partir de 1980. Durant les années 1960, à travers l'Institut colombien agricole, l'État a essayé de convaincre les agriculteurs natifs des bienfaits du palmier à huile, mais cette entreprise s'est révélée infructueuse (Escobar & Pedrosa, 1996). Puis, à l'abri sous le couvert de la réforme agraire, l'État a encouragé la culture sur des superficies étendues en tant que stratégie de colonisation de zones retirées ou marginales et de territoires *baldíos* (en friches). Or, la culture de palmiers à huile requérant d'importantes quantités de capital pour être rentable, l'État s'est appuyé sur le secteur privé pour la rendre viable en invitant les grands capitaux à investir en échange de titres de propriété sur des terrains qui, à cette époque, étaient pourtant considérés comme *baldíos* de la nation. Néanmoins, l'État a été confronté à une difficulté : une grande partie du territoire de Tumaco approprié pour la culture avait été déclarée réserve forestière. Dès lors, les gouvernements successifs ont insisté pour que la protection juridique de plusieurs terres soit peu à peu levée afin de pouvoir les attribuer à des paysans qui n'avaient jamais vécu dans la zone et qui, ultérieurement, allaient les vendre à des entreprises productrices d'huile de palme. Ainsi, alors qu'habituellement la colonisation de terres est de nature paysanne, à Tumaco elle a pris un caractère entrepreneurial (Prieto, 2016). Cependant, ce processus, qui a pu être appelé de «

soustraction de territoires », a largement favorisé les entrepreneurs du secteur de l'huile de palme au détriment des communautés d'ascendance africaine qui habitaient la région.

De cette manière, la culture de palmiers à huile s'est étendue à presque toute la zone rurale de Tumaco. La culture de palmiers à huile à grande échelle paraissait alors inéluctable et la pression de l'État et des entreprises sur la terre a fini par venir à bout des agricultures locales en obligeant les paysans à vendre leurs terrains. Se sont alors installés dans la zone de grandes entreprises de capital *vallecaucano* (du département de la Valle del Cauca) et *caucano* (du département du Cauca) telles Palmar del Mira, Mirapalma, Palmeiras, Central Manigua, Palmas de Tumaco et Varela Astorga. Cette dernière s'est convertie en la plus grande entreprise d'huile de palme de Tumaco, réussissant à posséder plus de 10 000 hectares cultivés. Ainsi, à la fin de la décennie, l'huile de palme provenant de Tumaco représentait 40 % de la production nationale avec 30 000 hectares cultivés. Cependant, dans leur course à l'expansion, ces entreprises ont non seulement radicalement modifié la propriété de terres des Afro-colombiens de Tumaco mais aussi affectés des autochtones du piémont côtier, en particulier du peuple Inkal-Awá. Dès lors:

(...) motivados por los problemas de colonización e invasión de las tierras de la familia indígena Awá de la Brava, quienes estaban en ese momento presionados por empresas productoras de aceite de palma enfrentando amenazas y engaños en la lucha por el territorio- el día 6 de junio de 1990 se constituye la Unidad Indígena del Proyecto Awá (...) posterior a este suceso y gracias a una reunión desarrollada en el Resguardo Awá de Alto Albí se cambió la nominación de la organización por Pueblo, quedando definitivamente como lo conocemos en la actualidad: Unidad Indígena del Pueblo Awá-UNIPA³⁸. (Plan de sauvegarde du peuple Inkal-Awá, 2012)

Dès lors, dans le cadre du contexte plus favorable à l'avènement du multiculturalisme en Colombie, l'UNIPA a poursuivi le processus d'organisation, de

³⁸ motivée par les problèmes de colonisation et d'invasion des terres de la famille autochtone Awá de la Brava, qui faisait à ce moment l'objet de pressions de la part des entreprises productrices d'huile de palme en affrontant des menaces et duperies dans la lutte pour le territoire, le 6 juin 1990 a été actée la création de l'Unité autochtone du projet Awá (...) à la suite de cet événement et grâce à une réunion organisée dans la réserve Awá de Alto Albí, la dénomination de l'organisation a été changée, optant définitivement pour le nom avec lequel nous la connaissons aujourd'hui : Unité autochtone du peuple Awá – UNIPA.

socialisation et de formation des communautés autochtones afin de formaliser les autorités dans les *cabildos* et d'établir les *resguardos*.

2.4 L'avènement du multiculturalisme et l'identification en tant que peuples autochtones.

La fin des années 1980 et le début des années 1990 ont vu l'introduction des politiques néolibérales en Amérique latine et, avec elles, la consolidation du processus de mondialisation. Cela a impliqué un changement radical dans la conception de l'État en Amérique latine et a représenté un contrepoids à l'expérience du populisme national, dans lequel l'État dominait tous les domaines de la vie de la nation, fonctionnant comme un dispositif d'intégration et d'homogénéisation. Elle a ensuite accepté l'idée que d'autres pouvoirs ont un impact sur la vie économique et sociale, comme le marché, les questions environnementales, les forces culturelles, etc. (Gros, 2010).

Ces événements avaient un corrélat théorique, juridique et idéologique qui la rendait possible : le multiculturalisme, un concept plutôt polysémique qui peut être compris comme « une action publique visant à transformer "le chevauchement entre l'injustice sociale et la disqualification culturelle" au sein d'une société » (Kervran et Gros, 2018) et qui, au-delà des nuances propres à chaque nation, consistait en l'incorporation de : « réformes constitutionnelles, approche différenciée et actions positives en faveur des groupes de population considérés comme particuliers ; ratification de conventions visant à assurer la protection des « minorités » (Laurent, 2012).

Sans aucun doute, ces réformes ont constitué un environnement propice à la consolidation du champ politique des autochtones. Mais c'est la reconnaissance du multiculturalisme autour duquel toutes les autres réformes ont sous-tendu la consolidation des organisations autochtones. Le premier pays d'Amérique du Sud à intégrer le multiculturalisme dans sa constitution a été le Brésil en 1988, précédé en Amérique centrale par le Nicaragua en 1987, suivi par le Costa Rica en 1989, la Colombie et le Mexique en 1991, puis le Paraguay en 1992, le Pérou en 1993, l'Argentine et la Bolivie en 1994, l'Équateur en 1998 (l'Équateur adoptera plus tard une nouvelle constitution en 2008) et, enfin, le Venezuela en 1999.

Les réformes constitutionnelles qui ont donné forme à ce multiculturalisme partagent certains traits communs qui ont été synthétisés par Rodrigo Uprimny (2011) de la façon suivante : 1. L'unité nationale n'est plus envisagée comme l'homogénéisation des différences culturelles comme l'avait auparavant tenté le nationalisme populaire à travers le principe de nations métisses et unifiées ; 2. La séparation entre l'État et l'Église est actée - sachant qu'il existait encore des privilèges importants pour l'Église catholique - en vue de former un État laïc et ouvert aux différentes confessions religieuses ; 3. Liés aux deux caractères antérieurs, sont protégés les droits des groupes traditionnellement marginalisés ou discriminés comme les autochtones ou les personnes d'ascendance africaine ; 4. Sont reconnus les droits civils et politiques à l'intimité, la liberté d'expression, le droit de vote, le droit à une procédure régulière, etc. et sont étendus les droits économiques, sociaux, culturels comme l'éducation, le logement, la santé ; 5. Est admis le droit international des droits humains ; 6. Un fort engagement avec l'égalité est pris, à travers la prohibition de la discrimination en raison de la race, le genre ou d'autres critères et sont par ailleurs engagées des actions positives par les autorités afin que l'égalité soit effective ; 7. Le cadre idéologique est dorénavant celui de l'État social démocratique de droit ; 8. Pour que ce large cadre de reconnaissance de droits soit effectif, sont consolidés des mécanismes de protection et de garantie de droits, comme l'action de *tutela*³⁹ et, enfin, 9. La fonction économique de l'État est reconsidérée.

Grâce aux politiques multiculturelles, le peuple Awá, ainsi que d'autres peuples autochtones du pays, ont renforcé leur processus d'organisation par la reconnaissance et la légalisation de leurs *resguardos* et de l'autorité des *cabildos*. D'autres groupes autochtones qui n'avaient pas encore été reconnus comme tels et qui vivaient depuis des années comme des paysans ont également été reconnus ; le multiculturalisme a également permis à la mobilisation autochtone de passer de la sphère exclusivement ethnique à la sphère politique.

En Colombie, la Constitution de 1991 a consacré le multiculturalisme dans son article 7 qui fait mention d'une « nation pluriethnique et multiculturelle » en se distanciant, ce faisant, de la tradition hispanique, catholique et castillane de la précédente Constitution qui datait de 1886 (Pineda, 1997). Plusieurs autres articles constitutionnels

³⁹ La *acción de tutela* (L'action en tutelle) est une ressource légale pour la protection des droits fondamentaux des citoyens. Il a été incorporé dans le système juridique colombien par la constitution de 1991.

ont consacré une reconnaissance différenciée des autochtones, y compris en accordant à leurs organisations le même statut que d'autres institutions d'administration politique et territoriale. Les *resguardos* ont été reconnues comme biens publics, inaliénables, imprescriptibles et insaisissables (art. 63), ainsi que comme des entités territoriales identiques aux départements et municipalités (art. 286). De plus, il leur a été concédé le pouvoir de se gouverner de manière autonome (art. 287 et 330) et leur a été accordée une représentation au Congrès de la République à travers des circonscriptions spécifiques (art. 171). Au-delà du dilemme sur le fait de savoir si ce type de mesures d'action positive devraient être considérées comme un moyen de corriger des siècles de discrimination et d'exclusion ou comme un facteur de division et d'obstacle à la cohésion sociale (Laurent, 2012), il s'est agi, sans aucun doute, d'une concrétisation juridique de l'entrée des autochtones sur la scène politique nationale, dépassant des revendications exclusivement ethniques.

Néanmoins, ce passage à la politique nationale n'a pas nécessairement supposé un abandon des questions spécifiquement ethniques ; au contraire, plusieurs événements démontrent que grâce au multiculturalisme, il a été encore davantage possible de renforcer « l'autochtone » au sein même des peuples. Un exemple de cette évolution est le mouvement qualifié de « résurrection des autochtones Kankuamo de la Sierra Nevada de Santa Marta » annoncé lors du Congrès de la ONIC en 1993. Cette initiative a effectivement permis, quelques mois après, à un groupe de dirigeants en représentation des habitants de Atánquez, un *corregimiento*⁴⁰ de la municipalité de Valledupar, de déclarer que ces derniers constituaient la quatrième ethnie de la Sierra Nevada de Santa Marta, à côté des peuples Kogi, Arhuaco y Arsario (Gros, 2012). La nouveauté de cette démarche réside dans le fait qu'il s'agissait d'un peuple totalement intégré à la société métisse et paysanne majoritaire mais qu'au nom du multiculturalisme, il a décidé de « redevenir » autochtone. Il ne s'agit pas de la seule communauté ayant choisi de « rejoindre » les peuples autochtones. En effet, durant cette décennie, de nombreuses communautés reconnues comme paysannes ont (re)commencé à discuter de leur appartenance aux peuples autochtones. Par ailleurs, certains peuples autochtones ont repris leur nom original dans leur langue maternelle : les *Paeces* du Cauca seront dorénavant le peuple Nasa ; les *Guámbianos*, situés aussi dans le Cauca, le peuple Misak ; tout comme les

⁴⁰ *Corregimiento*, est une subdivision territoriale de la municipalité pour les zones rurales.

Coaiquer, à Nariño, qui se reconnaîtront désormais comme le peuple autochtone Inkal-Awá.

L'implication des autochtones dans la sphère politique nationale s'est aussi concrétisée à travers leur participation à des élections organisées au niveau national, régional et local. Plusieurs autochtones ont effectivement été candidats à des mandats au sein d'entités politiques comme les assemblées départementales. En 1994, un dirigeant nasa, qui avait été vice-président et président du CRIC, a même prétendu à l'un des plus hauts postes politiques du pays. En effet, Jesús Piñacué Achicué a été le candidat à la vice-présidence d'Antonio Navarro Wolf, un dirigeant guérillero qui a accepté les accords signés en 1990 ayant conduit à la formation d'une Assemblée nationale constituante qui a rédigé la nouvelle Constitution de 1991. Piñacué sera par la suite sénateur de la République durant trois mandats, de 1998 à 2010.

Dans ce contexte, en 1992, dans le cadre du processus de consolidation des limites territoriales des *resguardos* dans les municipalités, les leaders autochtones de la municipalité de Ricaurte, lors d'une réunion organisée dans la *resguardo* Pialapí Pueblo Viejo, ont décidé de créer l'organisation CAMAWARI ; une organisation qui regroupera plus tard les *resguardos* Inkal-Awá de la municipalité de Ricaurte :

Nosotros nos dividimos porque, simplemente, por el tema geográfico, por la distancia. Porque la coordinación se la direccionaba desde El Diviso y desde Llorente y la dirección de Ricaurte no había. Entonces la dirigencia de Ricaurte dice más bien que había que trabajar como municipio y se concentra concretamente en Ricaurte y en el 92, dos años después de constituida la UNIPA, se constituye CAMAWARI en Ricaurte y empiezan a consolidarse los cabildos en Ricaurte y se logra montar toda una serie de estructura, los cabildos, los resguardos. La infraestructura ni siquiera era en la cabecera municipal, era en pueblo Viejo⁴¹. (Entretien avec Rolando Canticús, municipalité de Ricaurte, 2016)

⁴¹ « Nous nous sommes divisés, simplement, pour des questions géographiques, en raison de la distance. Parce que la coordination était dirigée depuis El Diviso et depuis Llorente mais il n'y avait pas de direction de Ricaurte. Donc, les dirigeants de Ricaurte disaient surtout que l'on devait travailler en tant que municipalité et on se concentra concrètement à Ricaurte et en 1992, deux ans après la constitution de l'UNIPA, a été institué le CAMAWARI à Ricaurte et les cabildos ont commencé à se consolider à Ricaurte. On a réussi à élaborer toute une série de structures, cabildos, resguardos. L'infrastructure n'était même pas située dans la municipalité, elle était à Pueblo Viejo ».

L'UNIPA et CAMAWARI ont reconnu en tant que principes de leur organisation et mobilisation : l'unité, le territoire, la culture et l'autonomie, coïncidant avec les principes avec lesquels l'ONIC est né dans les années 80.

L'organisation du peuple Inkal-Awá s'est tardivement réalisée en comparaison d'autres communautés autochtones du sud-ouest colombien ; une situation essentiellement due à deux facteurs : d'une part, la dispersion d'une grande partie de sa population qui, fuyant tous les maux précédemment exposés, s'était réfugiée au plus profond de la forêt du piémont côtier ; d'autre part, le reste des autochtones qui sont restés aux alentours des zones les plus densément peuplées de la région ont été assimilés à la société majoritaire en tant que paysans ou main d'œuvre bon marché.

Ce contexte doit se comprendre au regard de la difficile et lente tâche de l'État national visant à intégrer ses zones frontalières. Toutefois, cet apparent retard dans la consolidation de la mobilisation et organisation du peuple Inkal-Awá a aussi eu quelques avantages ; par exemple, apprendre de l'expérience des peuples qui avaient vécu et souffert de manière plus directe les conséquences de leurs luttes pour la reconnaissance de leurs terres et autonomie en articulant leur action avec les politiques étatiques, les communautés religieuses et les ONG. Comme me l'a confié l'un des autochtones que j'ai interrogés, « *había que saber que era lo que nos servía y que no, de todos los que venían a mirar por acá... en eso nos ayudaron mucho los compañeros del CRIC del Cauca* »⁴².

L'UNIPA et le CAMAWARI ont aussi été le résultat d'un processus de centralisation politique ayant débuté avec l'adoption de la figure des *resguardos* qui, dans la pratique, se formalisait systématiquement à travers l'élection de gouverneurs et de commissaires. Or, tandis que les alliances entre communautés consolidaient d'autres formes de relations outre le compérage, la prééminence du lien de parenté continuait d'être forte. Ainsi, par exemple, dans les endroits où prévalait la famille Bisbicús, le gouverneur ou commissaire, s'il existait un *resguardo*, était membre de cette famille.

C'est pourquoi le défi des organisations n'a pas été moindre. De fait, aujourd'hui encore, le poids de tel ou tel nom de famille selon les différentes zones reste fort ; à tel point que, de manière souterraine, il se disait que la division de l'UNIPA avait également eu lieu afin que les familles des zones les plus hautes du piémont puissent maintenir leur

⁴² « On devait savoir ce qui nous servirait ou non, de tous ceux qui venaient regarder par ici... En cela, les compagnons du CRIC du Cauca nous ont beaucoup aidé ».

influence sur le territoire qu'ils contrôlaient auparavant grâce à l'expansion de leurs unités domestiques par le biais du lien de parenté, dans la municipalité de Ricaurte.

L'influence de l'une ou l'autre lignée parentale et de ses parrains est une question conflictuelle qui resurgit à chaque élection d'un coordonnateur, de conseillers, ou même de *cabildos*. Cependant, l'UNIPA et le CAMAWARI ont réussi à atteindre un certain degré d'unité des communautés et cabildos, le contexte n'étant pas propice aux divisions. La période ultérieure à la création de ces entités a été favorable à la consolidation du peuple autochtone Inkal-Awá.

L'UNIPA et CAMAWARI ont ainsi repris le modèle d'organisation des *resguardos mayores* et *Consejos* des peuples du Cauca, en regroupant dans ces macro-organisations plusieurs *resguardos* situées à l'intérieur de leur zone d'influence. Ils ont alors établi une coordination générale qui a permis de donner suite aux décisions prises dans le cadre des assemblées générales qui sont organisées chaque année. Le coordonnateur général, ou conseiller principal, avec les autres conseillers, est élu tous les trois ans au sein de l'UNIPA et chaque année dans le cadre du CAMAWARI. Il dispose de la liberté de choisir des conseillers ou coordonnateurs dans les domaines suivants : éducation, contrôle interne, organisation et territoire, justice, « plan de vie », femme et famille, production durable, entre autres.

L'autorité de ces organisations autochtones s'est bâtie et consolidée dans les *cabildos*, à travers la réunion d'instances regroupant tous les gouverneurs des cabildos des *resguardos* relevant de l'une ou l'autre organisation. La tâche de coordination générale consiste à appliquer ce qui a été décidé lors de ces réunions et parfois consigné dans le « plan de vie ». Ce type de structure a été légitimée par l'État colombien qui l'a reconnue en considérant ces entités en tant qu'interlocuteurs légitimes pour le traitement des demandes des autochtones.

Plus tard, l'UNIPA puis le CAMAWARI, centreront leur action autour des « principes et objectifs qu'ils consignent dans leurs plans de vie ». Dans le cas de l'UNIPA:

fortalecimiento de la autoridad y ejercicio de la autonomía, promoción y consolidación del proceso socio organizativo y unidad en la diversidad multiétnica y pluricultural, defensa del territorio y conservación de la naturaleza, recuperación y fortalecimiento de la producción y economía propia, exigencia de la aplicación de la educación bilingüe e intercultural como principio para el fortalecimiento de la identidad, fortalecimiento e impulso de la medicina tradicional y salud integral, fortalecimiento de historias y

tradiciones que permitan conservar la familia, solidaridad entre los pueblos indígenas y sectores populares⁴³. (Plan de vie des communautés autochtones du peuple Awá, n.d)

S'agissant du CAMAWARI :

por la defensa nuestro territorio, la cultura, los principios, las reivindicaciones de los derechos propios mediante el trabajo, formación y capacitación en diferentes programas elaborando y gestionando proyectos a nivel regional, nacional e internacional para mejorar las condiciones y calidad de vida de las comunidades indígenas Awá del Municipio de Ricaurte⁴⁴. (Plan de vida tuntu Awa puram, CAMAWARI, 2002)

Le pari de l'UNIPA et du CAMAWARI n'était pas des moindres dans la mesure où ces entités ont prétendu être des organisations centralisées agissant au nom d'un peuple autochtone intrinsèquement divers et éparpillé dans la forêt ; vivant principalement dans deux emplacements démographiques distincts en conséquence d'une séparation entre deux « sections » de sa population : ceux qui étaient entrés dans la forêt et ceux qui se trouvaient au bord de la route. En tant que résultat aussi de plusieurs réaménagements populationnels dont les causes ont été précédemment décrites.

À la fin des années 1990, la période d'expansion relativement pacifique de la mobilisation autochtone commence à décliner. La « trêve post-constitutionnelle », comme l'ont appelée William Villa et Juan Houghton (2004), a pris fin en 1997 lorsque la géographie du conflit armé a convergé avec les territoires autochtones.

⁴³ « renforcement de l'autorité et exercice de l'autonomie, promotion et consolidation du processus socio-organisationnel et unité de la diversité multiethnique et pluriculturelle, défense du territoire et conservation de la nature, récupération et renforcement de la production et économie propre, exigence d'application de l'éducation bilingue et interculturelle comme principe pour le renforcement de l'identité, renforcement et encouragement de la médecine traditionnelle et de la santé intégrale, renforcement des histoires et traditions qui permettent de conserver la famille, la solidarité entre les peuples autochtones et les classes populaires

⁴⁴ Lutter pour la défense de notre territoire, culture, principes, revendications de droits propres à travers le travail, éducation et formation dans différents programmes élaborant et mettant en œuvre des projets au niveau régional, national et international afin d'améliorer les conditions et qualité de vie des communautés autochtones Awá de la municipalité de Ricaurte ».

2.5 *L'expansion du conflit armé et le saut des Inkal-Awá dans la sphère publique*

L'implication du conflit armé avec les populations autochtones peut être interprétée à travers deux événements qui se chevauchent. D'une part, en faisant un saut dans la sphère politique nationale, les autochtones sont devenus des contestataires et une sorte d'obstacle pour les acteurs au pouvoir, non seulement les propriétaires terriens, les propriétaires fonciers, les partis politiques, etc. mais aussi pour les groupes armés qui luttent pour le contrôle territorial. D'autre part, ce conflit a coïncidé avec l'expansion du mouvement de guérilla des FARC, qui, lors de sa 8e conférence, avait décidé de transformer sa structure, son mode de fonctionnement et la portée politique de ses actions en une stratégie visant à s'emparer du territoire national ; à son tour, en 1997, le projet paramilitaire a été unifié dans les *Autodefensas unidas de Colombia* (AUC) et son expansion a rencontré celle de la guérilla.

Selon William Villa et Juan Houghton (2004), au cours de la seconde moitié des années 1990, la confluence de ces trajectoires a été évidente ; alors qu'en 1996, seules 14 municipalités dans 9 départements ont enregistré des actes de violence politique contre des autochtones, en 1997, le nombre de municipalités est passé à 44, dans 16 départements.

À cette époque, les peuples autochtones les plus affectés par la confrontation entre paramilitaires et la guérilla des FARC ont été les Emberá Katío dans le département d'Antioquia, suivis par les autochtones du département du Chocó, territoire sur lequel les groupes paramilitaires prétendaient contenir l'expansion des FARC qui cherchaient à prendre le contrôle de la sortie vers le Pacifique, en affectant la population afro-colombienne et d'autres peuples autochtones. Par ailleurs, dans le département de Córdoba, les paramilitaires se sont acharnés contre les autochtones Senú dont les *cabildos mayores et menores* ont été accusés d'être dirigés par des insurgés armés ou démobilisés des précédents processus de paix. Ont également été victimes d'exactions armées les autochtones Kankuamos dans le département du César. En 1998, la violence du conflit a touché avec plus de véhémence les Emberá Katio dans la région de l'Uraba *chocoano* (du département du Chocó) et *antioqueño* (du département d'Antioquia). Bien que dans une moindre mesure, cette même année, le conflit a aussi touché les autochtones Emberá Chamí, dans les départements de Caldas et de Risaralda. Puis, en 1999, le peuple Nasa de

Jambaló, vivant dans le département du Cauca, s'est vu obligé de se déplacer en raison des bombardements aveugles de l'armée sur ses territoires. La violence s'est alors étendue aux autochtones Nasa dans le département de Tolima et la Valle du Cauca.

À la fin du 20^e siècle, la dynamique expansionniste du conflit s'est consolidée au sud du pays, dans ledit « *corredor bélico* » (corridor de guerre) du Pacifique qui s'étendait du piémont amazonien aux zones d'influence historique des FARC ; raison pour laquelle les autochtones de la Valle et du Cauca ont commencé à souffrir une forte agression qui s'est poursuivie jusqu'au début du 21^e siècle. À la fin du 20^e siècle et au début du 21^e siècle, la dynamique du conflit a atteint le département de Putumayo, au sud du pays, tandis qu'était mis en œuvre le « Plan Colombia » (Villa et Houghton, 2005).

L'expansion du conflit armé a donc fini par pousser à la confrontation les forces armées colombiennes, les guérillas et les paramilitaires sur les territoires autochtones. Le sud du pays connaissait des circonstances aggravantes. En effet, ont coïncidé dans cette région plusieurs problèmes qui ont donné une tournure spécifique à cette étape du conflit inaugurant le 21^e siècle. Dans des zones comme celles du département de Caquetá, et ensuite dans le département de Putumayo, outre une lutte pour le contrôle territorial, les acteurs armés se sont disputé le contrôle des cultures de coca ; sachant que le « Plan Colombia » avait inscrit la lutte antissubversive dans le cadre d'une guerre globale menée contre le terrorisme. Tout cela convertira la région en une zone où ont conflué sinon tous à tout le moins la majorité des défis politiques de la Colombie contemporaine.

Le conflit armé, aiguë par la question de la culture de la coca, n'a pas tardé à s'étendre dans le sud-ouest du pays, dans le piémont occidental, à la frontière avec l'Équateur, sur le territoire Inkall-Awá.

Es mas no había ni coca, ni actores armados entre 1998, 99. En el 99 empiezan a llegar unos grupos, más o menos estilo delincuencial y empiezan a permear el territorio. Los famosos fideles, venían como a hacer extorsiones a los que tenían más plata en la región, e hicieron una barrida, les llamaban también los escobas, y mataban a la gente cuando no daban las vacunas. Era delincuencia organizada, con armas largas. Era gente que venía de la costa pacífica o de la cordillera (...).

Es a principios del siglo, en el 2001, empiezan a llegar los primeros movimientos insurgentes. Inicialmente llega el Ejército de Liberación Nacional al territorio, llegan por los lados de Ricaurte. Entren secuestrando algunos dirigentes de ahí, y entran también a Magüí y se van para Nulpe. Entra la compañía los comuneros del sur y los

guerreros del Sindagüa. Ellos entran a operar en el año 2001, 2002 con mucha fuerza, con mucha presencia militar digamos (...). En el 2003, a finales de 2003 fue, cuando llega las FARC, con el frente 29, y mucha de esta gente venia después de la terminación del proceso del Caguán y empieza al mismo tiempo con la llegada de la coca; entonces coca en el territorio no había, de pronto alguien tenía por ahí para remedio, y la única coca que había era la caucana que le decían, no había de todas las variedades que ahora hay⁴⁵. (Entretien avec Rolando Canticús, municipalité de Ricaurte, 2016.).

L'expansion du conflit armé, ajoutée aux autres tensions, a marqué une rupture dans le processus de consolidation de la mobilisation des peuples autochtones colombiens par rapport à leurs homologues latino-américains. Cette rupture, non sans un coût élevé en vies, déplacements et violences, a profondément transformé la vie des Inkal-Awá en particulier. À son tour, elle a exigé de l'organisation des alternatives et des articulations politiques qui l'amènent à affronter alternativement les problèmes qui la menacent. La violence a radicalement transformé l'organisation de ce peuple autochtone, au point que le peuple Inkal-Awá a acquis une importance nationale et internationale au milieu du conflit.

Dans le chapitre suivant, je montrerai comment les Inkal-Awá se sont approprié l'histoire du processus qui a conduit à leur consolidation en tant que peuple autochtone, comme une stratégie pour renforcer leurs identifications et faire face à la violence qui les menaçait. Ils l'ont fait en s'articulant à des trajectoires en plein essor comme le recours à la mémoire ou la récupération du passé, ce qui leur a également permis de renforcer leur organisation.

La manière dont le conflit a atteint le piémont occidental et comment il s'est intensifié sur le territoire et le peuple Inkal-Awá depuis le début du 21^e siècle, ainsi que la manière dont l'organisation autochtone inkal-awá a répondu à ce défi, sont quelques-unes des questions que j'aborderai dans la deuxième partie de ce texte.

⁴⁵ « C'est au début du siècle, en 2001, qu'ont commencé à arriver les premiers mouvements insurgés. Tout d'abord, l'Armée de Libération Nationale, ils sont arrivés du côté de Ricaurte en séquestrant certains dirigeants d'ici. Ils sont aussi entrés à Magüi et sont allés à Nulpe. Parmi eux, les comuneros du sud et les guerriers du Sindagüa. Ils sont venus opérer en 2001, 2002 avec beaucoup de force, avec beaucoup de présence militaire disons (...). En 2003, à la fin de 2003, arrivèrent les FARC, avec le front 29, et beaucoup de ces gens venaient après l'achèvement du processus de Caguán et a débuté dans le même temps l'arrivée de la coca. Alors, sur le territoire, il n'y avait pas de coca. Peut-être que quelqu'un en avait par ici comme remède, la seule coca qu'il y avait était la caucana, comme ils disaient, il n'y avait pas toutes les variétés qu'il y a aujourd'hui ».

Chapitre 3.

LE RECIT HISTORIQUE : S'APPROPRIER L'HISTOIRE COMME UNE RESSOURCE POUR AFFRONTER LA VIOLENCE⁴⁶.

Les Inkal-awá ont construit leur propre version de l'histoire qui les a menés des Indiens Barbacoas à nos jours. Peu à peu, comme ils me l'ont dit, ils ont incorporé les informations reçues d'historiens, d'anthropologues, de fonctionnaires de l'État et d'ONG, y compris de membres des communautés religieuses qui ont été présentes sur leur territoire, concernant l'histoire des origines, que les anciens ont transmise de génération en génération. Les jeunes leaders Inkal-Awá, notamment ceux qui ont suivi un enseignement universitaire, se sont intéressés à l'histoire de leur peuple. À plusieurs reprises, ils m'ont confié la tâche de rechercher des articles ou des livres écrits sur leur histoire, car, selon eux, j'avais davantage accès aux bibliothèques et aux livres.

Cette version de leur histoire est socialisée et transmise systématiquement à l'ensemble de leur peuple par le biais de ce qu'ils ont appelé *el recuento histórico* (le récit historique), une activité qui a lieu lorsque les Inkal-Awá se réunissent à différents niveaux de leur organisation, que ce soit dans les réunions des *cabildos*, les assemblées ou même dans les réunions convoquées par les projets que les institutions gouvernementales ou d'aide humanitaire réalisent sur leurs territoires.

Au début de mon travail de terrain, alors que j'essayais de m'impliquer dans la dynamique des organisations et des communautés Inkal-Awá, j'ai été frappé par l'assiduité avec laquelle ils racontaient leur histoire au milieu des réunions de toute sorte que convoquaient les autochtones. Se réunir régulièrement et reconstruire l'histoire ne sont pas une mince affaire pour un peuple marginalisé dans les zones les plus difficiles d'accès de la frontière, où de nombreuses communautés vivent encore dans la forêt, séparées par de grandes distances, et dont le passé est resté diffus jusqu'à ce qu'il soit récemment clarifié.

⁴⁶ Dans tout le texte, j'ai préféré laisser les fragments du récit historique et tous les témoignages des inkal-awá ou de leurs organisations en espagnol, afin de préserver la forme narrative particulière des Inkal-Awá. La traduction française se trouve en bas de la page. Il ne s'agit pas d'une traduction littérale, mais d'une traduction aussi proche que possible de ce que raconte le récit.

Mais je l'ai constaté lors de mes conversations avec les leaders autochtones, ces deux questions, à savoir l'intérêt pour leur passé et leur histoire et les rencontres régulières, se sont intensifiées ces dernières années, lorsque la violence du conflit armé s'est abattue sur les Inkal-Awá et les a placés sous les feux de la rampe nationale. Ils ont fait front pour faire face aux conséquences de cet état de fait.

Avec la menace de violence et l'attention qu'elle a attirée sur les territoires Inkal-Awá, les réunions ne se sont pas seulement intensifiées, elles ont également pris un caractère plus important qui va au-delà de la gestion du gouvernement autochtone : la capacité d'organisation, le travail de leurs leaders, la reconnaissance du territoire et le renforcement des liens entre tous, etc. ont été mis à l'épreuve. Il semble que la possibilité de réunir les communautés ait été fondamentale pour éviter les effets de la violence, d'autant plus que les Inkal-Awá vivent en population dispersée. En outre, les réunions ont été ouvertes à différents acteurs qui, compte tenu des nouvelles conditions, se trouvaient sur le territoire et avaient établi des relations étroites avec les peuples autochtones, comme les bureaux des maires locaux, le bureau du gouverneur de Nariño, des institutions nationales ou des ONG, des invités d'autres peuples autochtones, entre autres.

Ces réunions périodiques sont alors devenues une possibilité de renforcer leur reconnaissance en tant que peuple Inkal-Awá, en même temps qu'elles offraient la possibilité de dénoncer la terrible situation qui les affligeait, de sortir de l'oubli et de la marginalisation des années. On peut les voir comme une stratégie d'escalade dans la sphère publique.

Au milieu de tout cela, le récit historique a fonctionné comme une sorte de mortier permettant de consolider les identifications des Inkal-Awá. Bien que le recours au passé ne soit pas une stratégie nouvelle chez les peuples autochtones de Colombie, la particularité du récit d'Inkal-Awá doit être comprise dans le cadre de l'essor du recours à la « mémoire historique » que l'on a connu ces dernières décennies en Amérique latine et particulièrement en Colombie, avec son institutionnalisation depuis le début du 21^e siècle. Cela a permis de lier la violence subie dans le passé par les peuples autochtones à la violence contemporaine, ce qui justifie les revendications des peuples autochtones et constitue une ressource de leur positionnement politique.

3.1 Les rencontres et le contexte dans lequel s'est déroulé el recuento histórico (le récit historique)

À partir du début du 21^e siècle, lorsque la violence a commencé à monter dans le piémont occidental du département de Nariño, les réunions dans les communautés Inkal-Awá sont devenues plus régulières, tout comme les ateliers ou les formations organisés par les institutions publiques ou les organismes d'aide humanitaire présents sur le territoire autochtone. Dans le même temps, les assemblées générales ont vu leurs débats et les enjeux de ceux-ci gagner en intensité. Les organisations étatiques et non-gouvernementales qui ont accompagné le peuple Inkal-Awá au fil des ans ont considéré que, malgré les conditions géographiques et économiques difficiles dans lesquelles ils devaient se déplacer, se rassembler était l'une des stratégies les plus appréciées pour faire face aux problèmes du moment.

Dans le cadre de mon travail de terrain, j'ai pu assister à plusieurs de ces réunions que les Inkal-Awá tiennent habituellement sur leur territoire. Elles sont généralement convoquées pour traiter un problème récurrent dans une communauté, l'élection d'un gouverneur de *cabildo*, un atelier sur l'un des nombreux projets que les organisations d'aide humanitaire, le bureau du gouverneur de Nariño ou des institutions étatiques comme l'*Instituto Colombiano de Bienestar Familiar* (institut de protection de la famille) (ICBF) réalisent avec les communautés du territoire. La taille de ces réunions et le nombre de participants varient, bien entendu, en fonction du thème et du champ visé par les discussions.

La plus importante de toutes ces réunions est sans doute l'assemblée générale dont le nombre de participants peut atteindre 1500 à 2000 personnes. À cette occasion, est présenté le rapport annuel indiquant les activités respectivement menées par les coordinations et les conseils des deux grandes organisations rassemblant les *resguardos* et les communautés Inkal-Awá : CAMAWARI et UNIPA. La plus importante de ces assemblées annuelles est celle organisée pour élire la plus haute autorité de chacune des organisations ; tous les trois ans, l'UNIPA procède à l'élection du conseiller principal et tous les ans, un coordinateur général est élu à CAMAWARI.

L'une des nouveautés qui a commencé à être à la mode dans les premières décennies du 21^e siècle est l'élargissement de la participation aux réunions et, plus encore,

aux assemblées. Auparavant, les participants étaient presque exclusivement des autorités et des communautés Inkal-Awá, mais avec l'escalade de la violence, en plus de la population des communautés autochtones des *resguardos*, des fonctionnaires des gouvernements municipaux dont les territoires sont partagés avec les *resguardos* autochtones ont été invités. Des fonctionnaires des municipalités de Ricaurte, Barbacoas et Tumaco ont assisté à l'assemblée à laquelle j'ai participé, en tant qu'agents des administrations municipales avec lesquelles les communautés autochtones entretiennent des relations étroites⁴⁷. En effet, à titre d'exemple, les enseignants autochtones dans leurs propres écoles sont rattachés administrativement aux secrétariats à l'éducation de la municipalité à laquelle correspond le *resguardo*.

Les relations politiques avec les municipalités sont souvent si importantes que, dans la municipalité de Ricaurte, où la population autochtone est majoritaire, les leaders autochtones ont acquis une importance politique au-delà de leur propre organisation, au point de participer et de gagner les élections municipales avec des candidats qui avaient été leaders de l'organisation autochtone. Pendant mon terrain, j'ai rencontré Olivio Bisbicus, un leader respecté des *resguardos* associés à UNIPA, qui était également conseiller municipal dans Barbacoas, une municipalité caractérisée par une population majoritairement afro-descendante. Le fait que certains leaders fassent partie des gouvernements des municipalités auxquelles les *resguardos* sont rattachés leur a permis de veiller aux intérêts et d'influencer les décisions politiques et budgétaires qui peuvent affecter les organisations autochtones ou les *resguardos* dont ils font partie. Comme ils ont besoin du soutien des autochtones de leurs *resguardos* pour être élus au Conseil municipal ou comme maires, les leaders élus doivent également rendre compte de leurs actions aux autorités des *resguardos* qui ont contribué à leur élection. Plus largement, les autochtones Inkal-Awá sont en lice pour conquérir la mairie de municipalités qui partagent le territoire de leurs *resguardos*, comme Ricaurte, Barbacoas ou Tumaco, ainsi que pour obtenir des sièges au Conseil municipal.

Par ailleurs, des fonctionnaires de *la oficina de asuntos indígenas* (Bureau pour les affaires autochtones) relevant du sous-Secrétariat au développement communautaire,

⁴⁷ Les relations entre les mairies et les *resguardos* autochtones sont généralement très soutenues, car les ressources financières allouées au *resguardo* sont gérées par les mairies. Elles proviennent du système de participation générale, qui est constitué des ressources que la nation transfère aux entités territoriales, principalement pour financer l'éducation, les services de santé et l'assainissement de base.

rattaché au Secrétariat du gouvernement départemental de Nariño⁴⁸ assistent aussi généralement à l'assemblée générale. L'invitation est bien adressée au gouverneur et à son cabinet, mais la participation de ces derniers ne se concrétise presque jamais. Quand j'ai demandé, à plusieurs reprises, quelle était alors la portée de ces invitations, la réponse était toujours la même : « *es que se trata es de [sic] establecer una relación y un dialogo de gobierno a gobierno, de gobernadores a gobernadores* »⁴⁹. L'assemblée générale, en plus d'être une instance de prise de décision de l'organisation autochtone, est la scène politique dans laquelle ils dénoncent et demandent des droits et des garanties à l'État, ce à quoi le gouverneur et ses suppléants ne veulent pas se confronter directement.

À tous ces invités se joignent, avec plus de poids lorsque la violence s'intensifie, des responsables d'organisations humanitaires, locales, nationales et internationales. Ce sont généralement des facilitateurs ou des bailleurs de fonds de nombreux projets développés sur le territoire d'Inkal-Awá. Par exemple, lors d'un de mes séjours sur le terrain, une ONG néerlandaise avait été chargée par le gouvernement départemental de mener à bien le processus d'enregistrement des citoyens dans les communautés Inkal-Awá les plus reculées car, bien qu'elles soient habitées par de nombreux adultes, aucun d'entre eux ne possédait de carte d'identité.

Dans sa mécanique, l'Assemblée consiste à mettre en place une table principale de discussion, dirigée par les autorités autochtones. Elle est chargée de traiter et de fixer l'ordre du jour et le débat sur les questions à l'ordre du jour de la réunion ; un secrétariat est élu pour rédiger le procès-verbal, vérifier le quorum, etc. Les professionnels de soutien⁵⁰ collaborent à l'élaboration de l'ordre du jour, soit par leurs rapports, soit en établissant le tour de parole des participants, etc. D'autres professionnels de l'État ou d'ONG nationales ou internationales ayant des projets sur le territoire Inkal-Awá sont envoyés au nom de leurs institutions pour soutenir les communautés des *resguardos* et les aider sur le plan logistique, par exemple, lors des assemblées.

⁴⁸ La structure reproduit celle du gouvernement national, où les affaires autochtones sont rattachées au ministère de l'Intérieur chargé de la coordination des politiques publiques).

⁴⁹ « C'est qu'il s'agit d'établir une relation et un dialogue de gouvernement à gouvernement, de gouverneur à gouverneur ».

⁵⁰ Les professionnels de soutien sont généralement des métis (bien que des professionnels autochtones aient commencé à être intégrés dans ces structures), des professionnels du travail communautaire ou de domaines connexes, qui soutiennent les conseillers ou les coordinateurs des deux organisations et qui sont même embauchés directement par ces dernières.

L'assemblée est l'occasion d'une mobilisation massive de personnes. Lorsqu'elle est organisée dans des lieux éloignés des centres urbains de Ricaurte, Barbacoas, Tumaco, ou de la route principale qui les longe ou les traverse, les participants doivent marcher pendant des heures et parfois même commencer leur voyage des jours à l'avance. Certaines personnes disposent de véhicules, par exemple l'élite autochtone, les conseillers des deux organisations ou des consultants professionnels ; mais ils ne peuvent parcourir qu'une partie du chemin en raison du terrain très accidenté : « *Todos deben caminar, los Awá siempre hemos caminado, es que caminar es democrático* »⁵¹, me dit en riant un leader Inkal-Awá lorsqu'ensemble nous cheminions vers le lieu d'une assemblée. J'ai pu alors noter tous les désagréments dont souffraient ceux qui avaient passé la majeure partie de leur vie en ville.

L'organisation de l'assemblée relève de la responsabilité des différents conseils du *Cabildo mayor*, mais le *cabildo* du *resguardo* où se tient l'assemblée est chargé de veiller à ce que les conditions logistiques soient réunies ; ils ont donc convenu au préalable des ressources nécessaires à cet effet : acheter l'essence pour les générateurs électriques, acheter la nourriture, mettre en place les groupes chargés d'assurer le transport, de préparer la nourriture, de faire fonctionner les générateurs, et ainsi de suite.

Le *cabildo* du *resguardo* fournit également des espaces pour le séjour des participants ; pour l'installation de tentes de camping, ou dans les salles de classe de l'école, qui dispose de toilettes austères et de raccords pour l'eau potable : les participants y étalent des matelas séparés par des rideaux. Certains des participants qui viennent d'autres communautés ou *resguardos* logent généralement dans des maisons voisines, car ils sont parfois parents, ou se connaissent depuis longtemps. S'ils n'ont pas convenu d'un lieu d'hébergement en famille, les participants se répartissent donc dans les espaces prévus à cet effet, chacun devant apporter sa propre tente, son tapis ou son sac de couchage. Les invités se voient garantir une place à l'avance ; ils ne sont pas tous présents pendant toute l'assemblée, mais ils partent une fois la table de discussion mise en place ou lorsqu'ils ont terminé leur participation. Dans mon cas, j'ai été invité par l'un des leaders du *resguardo* qui m'a offert sa maison pour y séjourner.

Des équipes sont désignées pour des fonctions spécifiques : approvisionnement des cuisines, entretien des installations électriques, vérification du fonctionnement des

⁵¹ « Tout le monde doit marcher, les Awá ont toujours marché, c'est que marcher est démocratique ! »

toilettes, etc. Nombreuses sont les personnes qui collaborent aux activités, par exemple : dans les cuisines, des hommes et des femmes participent à la préparation des aliments, à la découpe de la viande, à la distribution des plats, etc. Il s'agit d'une participation naturelle et d'un soin collectif qui permettent à l'assemblée, malgré son austérité, de conduire ses activités.

Dans mon cas, dès le matin, très tôt, je m'impliquais dans le travail de préparation de la nourriture, en aidant (et la plupart du temps en apprenant) à installer le feu de cuisine, et en ramassant du bois pour la préparation d'un cochon ou d'un autre animal. Ensuite, j'aidais les femmes à faire tout ce qu'elles demandaient : allumer le feu, porter les casseroles, hacher, moudre, etc. ou, à l'heure de manger, aider à servir les plats, à distribuer la nourriture. En raison du nombre des participants, on a toujours besoin de personnes pour ces tâches.

C'est ainsi que diverses personnes, principalement des femmes autochtones (bien que des hommes collaborent aussi à la découpe du bœuf ou au transport des lourds sacs de nourriture vers la cuisine), et des personnes proches de l'organisation, sont chargées de préparer la nourriture. La tâche est importante, car elle constitue une stratégie garantissant la présence des invités.

Le repas se compose généralement d'un *sancocho*, une soupe épaisse à base de tubercules comme la pomme de terre et le yucca (manioc), de bananes plantain, de maïs et de certaines légumineuses, comme les haricots ou les fèves, le tout accompagné d'un morceau de viande et de riz. Il s'agit d'un régime particulier propre à la situation d'assemblée. Ordinairement, le régime des Inkal-Awá, surtout ceux qui se trouvent plus à l'intérieur des terres dans la forêt, est bien plus austère et se compose essentiellement de *bala*, un gâteau fait en pétrissant le *chiro*, une espèce de petite banane que l'on trouve facilement dans la région, et accompagné de riz ; la viande n'est consommée qu'occasionnellement, car elle est chère ou difficile à obtenir. Le repas est le moment de la plus grande familiarité et des retrouvailles.



Figure 1 : Assemblée générale de CAMAWARI
Resguardo Pialapí Pueblo Viejo, 2014.
 Source. Fabian Villota, archive privée



Figure 2 : Assemblée générale de UNIPA
 Corregimiento El Diviso, Municipio de Barbacoas, Nariño. 2016
 Source : Archives de l'UNIPA

Dans un espace assez austère spécialement agencé pour la rencontre, que les Inkal-Awa appellent « salle commune », l'assemblée dure généralement trois jours. Mais le troisième jour est consacré à l'organisation du retour des participants. Chaque point de l'ordre du jour est discuté pendant une durée limitée, qui varie entre une ou deux heures selon la pertinence du sujet, jusqu'à 19 heures. Tout semble d'abord se passer comme indiqué à l'ordre du jour ; mais les choses peuvent évoluer en cours de réunion. L'ordre du jour est souvent modifié au fil des débats pour tenir compte de problèmes conjoncturels, d'une reconfiguration des commissions logistiques ou d'autres événements de ce genre, de sorte qu'en dépit des efforts des professionnels de l'assistance et des instructions des membres de la table principale pour contenir la durée de ces réunions, celles-ci durent généralement plus longtemps que ce qui avait été prévu.

J'ai pu constater que plusieurs invités qui avaient débuté la journée en se plaçant sagement aux endroits qui leur avait été attribués, pouvaient s'impatienter ; des fonctionnaires des institutions se pressent pour faire remplir les listes avec les noms et les signatures des participants. Ils se déplacent rapidement et ne s'arrêtent que lorsque les documents sont complets : en Colombie, comme au Pérou ou en Equateur, ces documents constituent la preuve de l'organisation effective des activités prévues pour justifier les ressources qui ont été affectées à cet effet. Plusieurs participants, portant un gilet sur lequel figure le logo de l'entité qu'ils représentent, circulent à la recherche de leur place ou pour discuter avec les participants.



Figure 3 : une des réunions de CAMAWARI

Municipalité de Ricaurte, 2016

(Source : Archives de CAMAWARI)

Avant de commencer l'assemblée, la table principale doit être formée. Celle-ci est composée d'une partie des conseillers de l'organisation, élus par accord entre la totalité des conseillers, le conseiller principal et le gouverneur de la *resguardo* d'accueil. Une fois l'accord conclu, les membres de la table élisent le président de l'assemblée selon l'accord conclu entre eux. Enfin, l'assemblée doit décider d'approuver ou non la formation de la table principale au moyen d'un mécanisme simple : ceux qui sont d'accord lèvent la main. Une fois la table principale installée et l'ordre du jour approuvé, l'assemblée débute. La présidence de la table salue les participants et s'attarde à nommer les *resguardos* et les gouverneurs des *cabildos* adjoints qui sont présents. Les salutations s'étendent aux invités occupant des positions privilégiées, qui sont assis juste devant la table principale, puis aux autres participants.

Chaque point de l'ordre du jour est présenté par le conseiller responsable de la question ; par exemple, si la question concerne le titre de propriété, elle sera présentée par le conseiller pour le territoire. Ensuite, la table donne la parole aux participants qui ont quelque chose à dire par rapport à cette question ; si cela est permis ou demandé, les invités peuvent prendre la parole. La décision finale sera prise par les participants autochtones selon un vote majoritaire. La table principale fait de son mieux pour faire avancer les discussions en essayant de respecter l'ordre du jour. Il faut parfois jusqu'à trois jours pour couvrir l'ensemble du programme.



Figure 4 : Table principale de la 5e assemblée de la famille binationale Awá.
Centre autochtone Awá, Mataje Alto, province d'Esmeraldas, Équateur, 2017
(Source : WWF – Colombia)

Les invités ne comprennent généralement pas les temporalités autochtones, ni leur rapport à l'heure ni le rythme d'un temps calme et patient. Même moi, inquiet de la lenteur de l'évolution de l'agenda, j'avais l'habitude de poser des questions à ce sujet : « *tranquilo*

*profe, la gente se toma su tiempo, aquí nos quedamos »*⁵². Je dois dire que malgré l'apparente improvisation et la précipitation des invités, tout se passe dans une grande familiarité et un certain enthousiasme.

La familiarité que j'ai ressentie durant l'assemblée ne peut être comprise que si l'on considère un élément que beaucoup d'invités ont tendance à négliger : les communautés Inkal-Awá sont dispersées dans la forêt. De grandes distances les séparent de fait, mais elles demeurent liées les unes aux autres : un indice de cette proximité, chez les Inkal-Awá, tant en Colombie qu'en Équateur, est que l'on retrouve les mêmes noms de famille parfois écrits différemment : Nastacuaz, Bisbicús, Taicús, Pai, Kuasalusan, Pascal et Canticús. Ces assemblées sont une occasion de revoir non seulement des amis, mais également de la famille et des enfants, de revivre des échanges anciens, de vérifier la présence des uns et l'absence des autres. C'est une rencontre avec des proches connus dans le cadre d'institutions ou à d'autres d'occasions.

Les décisions les plus importantes de l'assemblée peuvent être prises tard dans la nuit, et même aux premières lueurs du jour. Pendant que les participants se délectent de la réunion, discutant entre eux, saluant leurs compadres et parlant de leurs problèmes, beaucoup dansent et boivent de l'alcool, tandis que les plus jeunes jouent. « *se trata de encontrarnos para hablar* »⁵³, m'a-t-on dit.

L'importance de cette opportunité de rencontres, au-delà de l'efficacité du déroulement des débats, n'est pas négligeable, d'autant plus que la violence extrême a plané sur les populations, avec de brèves pauses, pendant la majeure partie du 21^e siècle. En temps de mort et de peur, se réunir peut-être une manière de conjurer⁵⁴ et d'affronter la violence.

Ainsi, une fois les personnes rassemblées, quel que soit le lieu où se tiennent les réunions, leur taille, l'impact attendu ou encore le nombre des participants, le récit historique se produit : soit au moment d'établir l'ordre du jour et parfois dans le cadre même de cet ordre du jour ; soit pendant que la table principale discute de certains points.

⁵² « Ne vous inquiétez pas professeur, les gens prennent leur temps, nous restons ici. »

⁵³ « Il s'agit de se rencontrer pour parler ».

⁵⁴ Conjurer fait ici allusion au sens repris par Micheal Naepels (2013) selon lequel « conjurer » peut désigner « les interventions destinées à éviter qu'elles ne dégénèrent, pour empêcher la guerre et contrôler la violence », mais l'on peut aussi lui conférer un « sens frondeur », mais pas dans le sens de préparer une guerre en secret, mais plutôt, de préparer une confrontation publique, une lutte pour les revendications Inkal-Awá.

Mais il peut aussi avoir lieu sous forme de conversation informelle entre participants. Par exemple, à une occasion, les FARC-EP, qui étaient alors un groupe armé toujours actif, avaient levé leur drapeau près du lieu du rassemblement. Les membres de la table principale consacraient du temps à discuter de la pertinence ou non de retirer ce drapeau, en considérant la crainte que des mines explosives aient été placées autour de celui-ci. Au milieu de tout cela, le récit historique a été exposé. Un ancien ou un leader vétéran prend la parole pour raconter comment son peuple est devenu ce qu'il est aujourd'hui (sur le récit lui-même, voir infra).

J'aimerais dire qu'il s'agit d'une activité permanente, mais je n'ai pas assisté à toutes les réunions pendant mon séjour sur le terrain. Il est évident que la plupart du temps, lorsqu'ils se réunissent, ce sont les Inkal-Awá qui déploie le récit historique parmi les participants à la réunion. Si sont présents de nombreux locuteurs d'awapit, le récit historique se fait dans cette langue : certaines fois, il peut s'accompagner de traduction. Mais très souvent, il est réalisé en espagnol : « *es la forma de reconocernos y de reconocer la historia de lo que somos* »⁵⁵, expliquent les autochtones.

Ce récit n'est pas élaboré ni planifié avec le même soin que d'autres points ou éléments de l'agenda. Aucune commission logistique, aucun professionnel de l'assistance ne participe à sa préparation. Il s'énonce aisément, de manière plutôt austère mais agréable. Les personnes âgées ainsi que les enfants écoutent le récit plus attentivement que les autres invités. Beaucoup connaissent les jalons de l'histoire de leur peuple et font des blagues sur ces événements. Certains participants accordent moins d'attention mais reconnaissent tout de même son importance. Ainsi, s'agit-il peut-être de l'un des moments de la réunion caractérisé par la plus grande familiarité.

Ce qui, à première vue, peut sembler être une activité subsidiaire de ce type de réunions et d'assemblées a, de mon point de vue, une pertinence particulière au regard du contexte dans lequel vit ce peuple autochtone. Il s'agit, en effet, d'une société caractérisée par une forte dispersion spatiale de ses membres de sorte que le récit historique est devenu le dispositif qui permet de générer et mettre à jour les liens de l'identification autochtone.

Comme les anciens me l'ont dit, l'importance du récit historique réside dans le fait qu'il constitue un moyen de se reconnaître, car « *hay mucha gente de las comunidades que no conoce las historias y que por eso no se han hecho respetar los derechos, ni han*

⁵⁵ « c'est le moyen de se reconnaître et de connaître l'histoire de ce que nous sommes »

*entendido la importancia de las mingas, los caminos y todo el caminar*⁵⁶ »⁵⁷. Telles furent les paroles des leaders de la table d'une réunion à laquelle j'ai assistée lorsque je les ai questionnés sur le sujet. Mais, à mon avis, ce n'est pas que les Inkal-Awa, ou surtout les jeunes, ne connaissent pas les faits historiques qui sont relatés ; le récit et sa réitération visent à reconnaître la valeur politique qu'il représente : il intègre l'histoire des Inkal-Awa dans une histoire politique.

L'organisation du peuple Inkal Awá accorde une telle importance à ce récit que, dans la plupart des cas, les autorités exigent des agents des organisations qui interviennent sur leur territoire qu'ils mettent en œuvre des projets dans la région incluant, parmi leurs objectifs, la collecte de récits historiques, par le biais de réunions avec des « anciens » ou avec les leaders des communautés auxquelles ces projets sont destinés.

De fait, je me suis donné la tâche de collecter leurs histoires, ce que je croyais être une nécessité urgente pour l'organisation étant donné que « cela n'avait pas du tout été fait » ou « était toujours inachevé ». J'avais raison sur le deuxième point : le récit est toujours inachevé, mais il a déjà été entrepris. J'ai eu entre les mains plusieurs ébauches manuscrites de ce récit, réalisées à partir d'histoires recueillies par des autochtones à l'occasion de réunions ou dans le cadre de la mise en œuvre de projets, qui différaient par de petits détails, mais qui étaient généralement similaires. Chaque fois que je demandais si l'une d'elles était un document officiel ou même complet, on me répondait toujours que le récit était sur le point d'être achevé « même s'il manquait encore des choses ». Il s'agit, en effet, d'un travail difficile, comme l'illustre la remarque que m'a faite par une employée d'ONG qui travaille avec les organisations Inkal-Awá depuis plusieurs années : « Mon fils, tu passeras toute ta vie à collecter le récit historique ».

En synthèse, en effet, le récit historique est constitué de fragments qui sont racontés afin de produire l'effet politique d'une communauté, à la manière des communautés « imaginées » dont Anderson (1993) a traitées à propos du nationalisme ; bien que, contrairement à celles-ci, le récit Inkal-Awá ne soit pas fixé dans une sorte d'« histoire officielle », mais soit inachevé et contingent.

⁵⁶ *Caminar* (marcher) est une expression souvent avancée par les Inkal-Awá pour désigner un processus, en particulier leur processus organisationnel.

⁵⁷ « Il y a beaucoup de gens dans les communautés qui ne connaissent pas les histoires et c'est pourquoi ils n'ont pas fait respecter leurs droits, ni ont compris l'importance des mingas, les routes et toute la marche. »

Siempre hacemos el recuento histórico, nos contamos historias, porque necesitamos reconocernos como pueblo Awá. además, los nuevos, los niños tienen que saber de dónde vienen, la historia. Si no, nos van a seguir acabando y olvidando como ahora años, entonces cada que se puede hacemos el recuento (...) y como en estas reuniones son en la que más nos encontramos pues ahí es que aprovechamos (...) usted va a ver siempre gente por ahí contando historias awá⁵⁸. (Entretien avec un leader Inkal-Awa. 2016)

3.2. Le récit historique

Dans le récit historique, la reconstruction du passé par les Inkal Awá établit les événements les plus importants dans leur processus de consolidation et d'identification comme peuple autochtone : la guerre et la subjugation de leurs ancêtres Sindagüas pendant la période coloniale, le confinement dans le village de Cuaiquer et ce qui a suivi pendant la république, la marginalisation et la dissimulation en conséquence des stratégies étatiques d'intégration à la nation du piémont frontalier ainsi que l'intérêt pour les ressources naturelles et leur position géographique. Il rappelle aussi la mobilisation par laquelle les Inkal-Awá ont formé leurs organisations : UNIPA et CAMAWARI, le rôle qu'ont joué dans cette mobilisation les communautés religieuses, certains fonctionnaires de l'État ainsi que par des peuples autochtones voisins qui avaient déjà traversé un tel processus d'organisation. Il évoque aussi les luttes pour la reconnaissance des années 1970.

Dans sa narration, le récit historique reproduit une grande partie de ce que Mary Louise Pratt (2010) a appelé un schéma d'*indigeneidad* (d'indigénité). Un schéma basé sur l'histoire violente qu'a représenté le processus d'expansion coloniale européenne au 16e siècle, caractérisé par des éléments qui se répètent dans les récits : une rencontre non sollicitée, la dépossession ou une perte de contrôle sur la terre, la résilience, c'est-à-dire la lutte contre la disparition, et la dette historique qui résulte d'années de persécution, d'assujettissement et de violence.

⁵⁸ « Nous faisons toujours le "récit historique", nous nous racontons des histoires, parce que nous devons nous reconnaître en tant que peuple Awá. Aussi, les nouveaux, les enfants doivent savoir d'où ils viennent, l'histoire. Sinon, ils continueront à nous achever et à nous oublier comme ils le font depuis des années, alors chaque fois que nous le pouvons, nous faisons « le récit » (...) et comme ces réunions sont celles où nous nous rencontrons le plus, c'est là que nous en profitons (...) vous verrez toujours des gens autour de vous raconter des histoires d'Awá ».

Selon ce schéma, la rencontre avec les colonisateurs, n'étant pas sollicitée, se présente comme une relation asymétrique et violente. Mais en même temps, dit Pratt, cet événement produit une origine, une sorte de point de départ de l'histoire autochtone. Dans le cas du récit historique des Inkal-Awá, la rencontre avec les colonisateurs prend la forme d'une persécution violente, qui nourrit un affrontement : la guerre des Sindagüas. Mais dans le même temps, cette rencontre induit que les Inkal-Awá se reconnaissent aujourd'hui comme descendants des Barbacoas et des Sindagüas, noms donnés par les colonisateurs espagnols à leurs ancêtres, habitants du piémont occidental.

En los pueblos indígenas no es ahorita que empieza la persecución; estaríamos hablando de 523 años. El interés de la gente de otro lado [los colonizadores españoles] que no piensan en el vivir bien, sino en explotar todo lo que hay. Entonces desde 1634 (de ahí en adelante) pues nuestro pueblo, en donde estamos ubicados, en Nariño, fue golpeado durísimo. lo que es Barbacoas, Tumaco, Iscuandé, Guaitarilla, Ricaurte, todo ese sector. Desde esa época a nosotros nos persiguieron bastante duro, en esa época nos identificaron como Sindaguas, Telembies, Iscuandes hasta Cuaiquer⁵⁹. (Récit historique Inkal-Awá, 2016)

Cependant, cette rencontre violente, si elle atteint effectivement l'objectif de soumettre, d'exploiter et de déposséder les autochtones, ne les extermine pas. Ainsi, cette expérience violente et douloureuse nourrit et permet également d'exalter les vertus des autochtones pour résister et garantir leur survie en tant que peuple.

en esa época los Awá éramos un pueblo bastante fuerte en todos los sentidos; en cultura, en pensamiento, en lo organizativo y en la guerra también, pues éramos preparados y teníamos nuestras armas ancestrales. (...) entonces en esa época se desata una guerra bastante grande (nosotros contra los españoles), y como ellos ya tenían armas que sonaban duro... Entonces primero íbamos ganando, pero luego por la traición de la misma gente, manifiesta en esa época, que asesinaron como a 100 de nuestros hombres más fuertes, sabios y entonces desde ahí ya nos doblegaron y en ese sentido los llaman ellos, los escritores... o sea cómo serían de fuertes que éramos para que los escritores

⁵⁹ « La persécution des peuples autochtones ne commence pas maintenant ; nous parlons d'il y a 523 ans. L'intérêt des gens de l'autre côté [les colonisateurs espagnols] qui ne pensent pas à vivre bien, mais à exploiter tout ce qu'il y a. Donc, à partir de 1634 (à partir de ce moment-là), notre peuple, ici où nous nous trouvons, à Nariño, a été très durement touché. Ce qui s'est passé à Barbacoas, Tumaco, Iscuandé, Guaitarilla, Ricaurte, tout ce secteur. A partir de ce moment-là, ils nous ont persécutés assez durement, à cette époque, ils nous identifiaient comme Sindaguas, Telembies, Iscuandes, et même Cuaiquer ».

*reconozcan. Entonces asesinaron a esos 100 de nuestros compañeros indígenas y desde ahí ya desapareció todo, nos vencieron y nos tocó internar hacia la selva donde estamos ubicados ahoritica*⁶⁰. (Récit historique Inkal-Awá, 2016)

Dans le récit, l'image de la rencontre non sollicitée qui tourne à la violence s'étend au-delà de la colonisation à d'autres époques et à d'autres acteurs, tels que les Afro-descendants devenus des personnes libres pendant la république, ou le gouvernement de la république ou encore l'État qui, par le biais de travaux d'infrastructure, a toujours provoqué des confrontations, des dépossessions et la quasi-disparition des ancêtres Inkal-Awá. Une situation face à laquelle les autochtones n'avaient d'autres choix que de fuir dans la forêt.

Y de ahí la llegada de los afros y la explotación minera en esa época, y como los afros quedaron en esa zona (ahora esa zona explotada está quedado por afrodescendientes). Y desde ahí, desde ese año nosotros salimos a nuestras comunidades así a la selva, a coger tierra por donde quiera.

Y luego viene ya la construcción de esa vía, de Pasto que conduce a Tumaco, el ferrocarril y la destapada, la vía de la carretera, eso es otra etapa (y a Barbacoas); y ahí nos acabaron de exterminar, de andar más para la selva donde hoy estamos viviendo.

*Nosotros hablamos de... después de esa oleada, de esos asesinatos que tuvimos; nos tocó internar a la selva y vivir en silencio más de 350 años; vivir silencio porque o si no... pues no existiéramos, esa era como la estrategia de nosotros quedar viviendo allá, para nosotros poder resistir*⁶¹. (Récit historique Inkal-Awá, 2016)

⁶⁰ « Et à ce moment-là, nous, les Awá, étions un peuple très fort, dans tous les sens du terme : en matière de culture, pensée, organisation et pour la guerre aussi, parce que nous étions préparés et nous avions nos armes ancestrales. Alors, à cette époque, se déclencha une guerre assez forte : nous contre les Espagnols. Et comme ils avaient déjà des armes qui sonnaient dur (...). Donc, nous avons d'abord gagné, mais ensuite, à cause de la trahison des mêmes personnes, qui assassinèrent environ 100 de nos hommes les plus forts et les plus sages et donc, à partir de là, ils nous ont vaincus et c'est ce que disent les écrivains ; c'est-à-dire que nous étions si forts que même les écrivains le reconnaissent. Donc, ils ont assassiné ces 100 compagnons autochtones et, à partir de là, tout a disparu. Ils nous ont battus et nous avons dû fuir dans la forêt, où nous sommes situés en ce moment ».

⁶¹ « A partir de ce moment-là, arrivèrent les Afro-descendants et l'exploitation minière. Les Afro-descendants se sont installés dans cette zone (maintenant cette zone est exploitée et habitée par des Afro-descendants). Et à partir de là, à partir de cette année, nous sommes allés dans nos communautés, dans la forêt, pour prendre des terres où nous le souhaitions. Et puis, est venue la construction de cette route qui mène de Pasto à Tumaco, de la voie ferrée et de la route non pavée. La route, ça c'est une autre étape (...) qui mène à Barbacoas. Et là, et là ils nous ont exterminés, ils nous ont poussés plus loin dans la forêt où nous vivons aujourd'hui. Nous, nous parlons de... après cette vague de violence, de ces assassinats que nous avons subis, nous avons dû nous réfugier dans la forêt et vivre en silence plus de 350 ans ; vivre en

Le récit reproduit l'image de la rencontre non sollicitée à propos d'autres événements et de personnages qui, à l'époque contemporaine, ont également envahi les terres des Inkal-Awá et les en ont dépossédés. Il s'agit des entreprises d'huile de palme, dont le conflit a donné naissance aux premières organisations Inkal-Awá.

Pero ya desde el 90 más o menos viene la invasión de esas tierras como ya no tienen acá donde ocuparon antes, ahora ya entran a ocupar las tierras que tenemos allá.

Y eso es lo que nos ha sucedido a nosotros, y ahora eso dio para crear la organización indígena. Se habla mucho de La Brava y allá empezaron a hablar con afros y las multinacionales crear empresas palmicultoras y desde ahí surge la creación de la UNIPA. Mucho antes desde el 83, 84, 85 empezó la lucha sin tener organización, pero ya después de eso pues se miraba de que hay tener una estructura⁶². (Récit historique Inkal-Awá, 2016)

Les autochtones ont combattu et résisté à la violence et à la dépossession, que ce soit dans des confrontations directes ou en fuyant dans la forêt, construisant ainsi une image de résistance permanente à leur extermination. Cette résistance devient un corrélat qui fait partie des traits d'identification de l'autochtone. Dans le cas du peuple Inkal-Awá, outre l'écho de la résistance des Sindagüas qui se poursuit aujourd'hui, l'image de la résistance à la dépossession se reproduit pour éclairer la formation de leurs organisations, grâce à l'accompagnement d'autres peuples autochtones qui avaient déjà lutté pour la reconnaissance.

En ese entonces aparecen por ahí unos compañeros de los indígenas Pastos porque acá en Magüi vivían bastantes de la zona de los Pastos, ¿cierto? ¿Era así o no era así? Así era, por ese lado. Llegan los taitas⁶³ de Cumbal a decirle, hombre compañeros Awá, existe una ley, la ley 89 de 1890 que nos da la facultad de crear resguardos, pequeños resguardos o cabildos, ¿cierto? Hombre, pero ¿quién conocía qué era un cabildo, ¿qué

silence, parce que sinon... eh bien nous n'existerions pas. C'était notre stratégie, rester là, pour pouvoir résister ».

⁶² « Mais depuis les années 1990, plus ou moins, il y a eu une invasion de ces terres, car ils n'ont plus de terres ici où ils les occupaient auparavant, et maintenant, ils viennent occuper les terres que nous avons là-bas. Et c'est ce qui nous est arrivé, et cela a conduit à la création de l'organisation autochtone. On parle beaucoup de La Brava et là, ils ont commencé à discuter avec les afro-colombiens et les multinationales pour créer des entreprises d'huile de palme, et c'est de là qu'est venue la création de l'UNIPA. Bien avant cela, à partir de 83, 84, 85, la lutte a commencé sans avoir d'organisation, mais après cela, nous envisagions déjà la nécessité d'avoir une structure ».

⁶³ *Taita* est une façon de nommer le père ou les hommes plus âgés qui méritent le respect. Chez certains peuples indigènes des Andes et de l'Amazonie, le *Taita* peut également être le chaman.

era un resguardo? Nadie, ni la ley conocíamos (...) y como como todos estábamos, o al menos la mayoría, de la carretera para adentro, en la selva, pues imagínese...⁶⁴. (Récit historique Inkal-Awá, 2016)

Le processus de formation des organisations Inkal-Awá a été accompagné par des communautés religieuses, des activistes politiques de gauche, des universitaires et des politiciens qui, seuls ou par le biais d'ONG, ont collaboré à la cause autochtone ; tous ont été reconnus comme « *solidarios* » (solidaires) ou « *colaboradores* » (collaborateurs) (Caviedes, 2007).

Iban llegándose unas pequeñas misioneras Lauritas, por estos sectores, caminando. Me recuerdo que una monjita iba llegando por aquí, ampollada todo el piecito, ¡carajo! ¿Pero qué? (...). Luego, unos años después llega la misión suiza, por primera vez en Colombia y en el departamento de Nariño y aquí en el municipio de Ricaurte ... evangelizando, bautizando, casando, haciendo comuniones, ¿cierto? (...).

Luego, después, unos dos años atrás, llega la misión suiza, por primera vez en Colombia y en el departamento de Nariño y aquí en el municipio de Ricaurte; evangelizando, bautizando, casando, haciendo comuniones, ¿cierto? así aparece la historia, si ustedes rebuscan la historia primero nos evangelizaron.

Llega el padre Pablo con sus misioneros, aquí en Pueblo Viejo, a hacer la primera visita aquí (...). Ahí se hacía la visita, ahí conversaba algo de que el día de mañana como Awá podíamos organizarnos, pero ¿qué era una organización? nosotros nos preguntábamos. Después llega la enfermera Marta, que venía de bienestar familiar ¿se acuerdan? Y todos ellos al vernos a nosotros en un sitio tan jodido que vivíamos, sin caminos, sin puentes, sin escuelas, se empieza a hacer las reunioncitas en las escuelas, conversando de que sí se podía ir organizando, de poco en poco, de poco en poco, por ahí unas tres o cuatro familias reunidas, conversando.

⁶⁴ « À cette époque, il y avait des camarades autochtones Pastos, parce qu'ici, à Magüi, il y avait beaucoup de gens de la région des Pastos, n'est-ce pas ? C'était comme ça ou pas ? C'était comme ça. C'est à ce moment-là que les *taitas* de Cumbal sont venues nous dire : « camarades Awá, il y a une loi, la loi 89 de 1890 qui nous donne le pouvoir de créer des *resguardos*, des petits *resguardos* ou *cabildos* », n'est-ce pas ? mais qui savait ce qu'était un *cabildo*, ce qu'était un *resguardo* ? Personne, nous ne connaissions même pas la loi (...) et comme nous étions tous, ou du moins la majorité d'entre nous, sur la route de l'intérieur, dans la forêt, eh bien, imaginez... ».

Entonces por ahí más o menos en el 81 se empieza como a conversar de que sí hay posibilidad de crear un cabildo, ¿cierto? la ley ya existía. Pero no nos daban a conocer nadie.

Fue que nos empezamos a reunir, porque los misioneros nos contaban lo de los cabildos y resguardos, entonces don Pascal y los mayores empezaron a reunir para organizarnos, así nos tocaba (...) si no nos reunimos nos habrían acabado, entonces ya sabemos que, aunque difícil nos reunimos para mirar que hacer con todos los problemas, entre todos. Y así vamos hasta hoy, siendo CAMAWARI y UNIPA⁶⁵. (Entretien avec un leader Inkal-Awá. 2016)

Le récit historique se termine par des comparaisons entre le temps difficile qu'ont vécus les ancêtres Sindagüas, le temps difficile des anciens ou des premiers leaders, lorsque le processus d'organisation contemporaine commençait à peine, avec les problèmes actuels qui sont le produit de la violence, des cultures de coca, etc. À la fin, les personnes en charge du récit historique encouragent tous les Awá à suivre l'exemple de leurs ancêtres et à continuer à se battre. Les personnes présentes sont invitées à les soutenir continûment.

⁶⁵ « Des petites religieuses missionnaires *Lauritas* arrivaient dans ces secteurs, en marchant. Je me souviens qu'une petite religieuse arrivait ici, avec des ampoules sur tout son petit pied, mais quoi ? (...). Puis, quelques années plus tard, la mission suisse est arrivée pour la première fois en Colombie et dans le département de Nariño et ici dans la municipalité de Ricaurte... Ils sont venus évangéliser, baptiser, marier, faire des communions, n'est-ce pas ? (...).

Le père Pablo est arrivé avec ses missionnaires, ici à Pueblo Viejo, pour faire la première visite ici (...). C'est là que la visite a eu lieu, qu'il a parlé de la façon dont demain, nous, les Awá, pourrions-nous organiser, mais qu'est-ce qu'une organisation ? Nous nous sommes demandé. Puis est arrivée l'infirmière Marta, qui venait de *Bienestar Familiar* (ICBF), vous vous souvenez ? Et quand ils ont vu que nous vivions dans un endroit aussi difficile, sans routes, sans ponts, sans écoles, ils ont commencé à organiser de petites réunions dans les écoles, en parlant de la façon dont nous pourrions nous organiser, petit à petit, petit à petit, trois ou quatre familles se réunissant et discutant.

Donc vers 1981 environ, nous avons commencé à parler de la possibilité de créer un *cabildo*, n'est-ce pas ? la loi existait déjà. Mais ils ne nous l'ont pas fait savoir.

Nous avons commencé à nous réunir, parce que les missionnaires nous ont parlé des *cabildos* et des *resguardos*, alors don Pascal et les anciens ont commencé à se réunir pour nous organiser, c'est ainsi que nous avons dû nous organiser (...) si nous ne nous étions pas réunis, nous aurions été finis, donc maintenant, nous savons que, même si c'est difficile, nous nous réunissons pour voir ce qu'il faut faire avec tous les problèmes, entre nous tous, et c'est ainsi que nous sommes aujourd'hui, étant CAMAWARI et UNIPA..

3.3 L'importance du passé pour les peuples autochtones

Le recours à l'histoire comme stratégie de réaffirmation de l'identité autochtone n'est pas nouveau chez les peuples autochtones de Colombie. À partir des années 1970, encouragé par les luttes pour la reconnaissance de la propriété collective de leurs territoires, le mouvement autochtone qui bataillait pour récupérer des terres aux mains des propriétaires fonciers a entamé un processus d'affirmation de son identité, connu, selon les anthropologues Margarita Chavez et Marta Zambrano (2006), sous le nom de *réindigénisation* ou *réethnisation*.

À cet égard, la stratégie considérée comme la plus pertinente consistait à rechercher, dans les archives ou des documents similaires, notamment dans les chartes royales, une indication de la reconnaissance de ces terres par la Couronne espagnole en tant que *resguardo* ou propriété autochtone.

Les peuples autochtones ont accordé de l'importance, dans ce processus, aux formes autochtones de gouvernement telles que les *cabildos* et à la récupération de ce qu'ils appellent « leur culture », sans doute avec l'aide de plusieurs anthropologues et en l'envisageant comme un ensemble de traits spécifiques et distinctifs ; parmi lesquels on peut mentionner les vêtements, une langue précolombienne et, surtout, une cosmovision. Ce terme est un concept vague faisant référence à la manière particulière de concevoir et de se rapporter aux choses du monde, incluant la religion, la politique, l'économie, les relations avec la nature, entre autres éléments.

À travers toutes ces stratégies, ce qui est recherché est l'affirmation d'une identité, pour être reconnus en tant qu'indigènes/autochtones et jouir des droits auxquels ils peuvent prétendre. Une grande partie des efforts des autochtones visa à établir une articulation avec le passé, dans lequel il était supposé que puissent se trouver les traits distinctifs déterminant leur être ; les définissant, les constituant. D'une manière ou d'une autre, ils cherchaient dans le passé des éléments qui légitimeraient leurs demandes. C'est en ce sens que la réponse apportée par les dirigeants du peuple Inkall-Awá peut être comprise lorsque je posai des questions sur l'insistance à encourager *el recuento histórico* [le récit historique] : « *porque es lo que somos* »⁶⁶.

⁶⁶ « Parce que c'est ce que nous sommes ».

En articulant le présent au passé, le récit prétend esquisser une séquence cohérente qui renforce l'identification en tant que peuple Inkal-Awá. La représentation du passé est un espace où se reconstruit l'identité des groupes sociaux, si l'on suit Jonathan Friedman pour qui faire de l'histoire est une manière de produire de l'identité dans la mesure où cela crée une relation entre ce qui est censé s'être passé et la situation actuelle (2001 : 185).

Ainsi, la lutte pour la reconnaissance des peuples autochtones n'a pas été uniquement pour un territoire, des droits, des formes de gouvernement et d'organisation. Il s'agit d'une dispute portant sur le passé dans la mesure où la manière dont ce dernier est représenté correspond à un moyen de dominer (d'autres diront subordonner) les autochtones. L'histoire est construite, réinventée, modifiée pour l'adapter à un régime de vérité différent de celui des peuples autochtones. En effet, l'« histoire officielle » les a considérés comme des sauvages, prémodernes, des sous-développés, sans âme, etc. ou a simplement nié leur existence.

La dispute sur le passé s'inscrit dans un contexte plus large, au-delà des luttes pour la reconnaissance ou l'émergence de la subalternité. Pour certains auteurs, comme Jonathan Friedman (2000), la dispute est aussi conséquence de la dynamique globale, de l'expansion capitaliste et de sa tendance hégémonique, dont la dés-homogénéisation qu'impliquent les luttes pour la reconnaissance ou l'affirmation des identités locales résultent ; en d'autres termes, à l'hégémonie répondent des réaffirmations locales et d'autres identités, ce qui impliquerait le déclin même de l'hégémonie.

Dans le domaine académique, la dispute sur le passé s'est traduite par une critique de l'histoire vue comme le lieu privilégié de production des vérités neutres, des preuves faisant autorité et autorisées, ainsi que des explications soi-disant objectives (Le Goff, 1991 ; cité par Zambrano, 2000). Il s'agit de s'opposer, de cette manière, à une mémoire considérée comme subjective, intentionnelle et locale. Cette opposition se manifeste aussi formellement : alors que l'écriture est le lieu de l'histoire, la tradition orale est une manifestation de la mémoire. Les histoires racontées par les Inkal-Awá, comme celles qui constituent le « récit historique », sont toujours racontées oralement, et toute version écrite est considérée comme non-concluante. Cela reflète la vitalité de la ressource et son dynamisme dans l'incorporation stratégique d'événements « historiques » remet en question les versions officielles qui sont généralement écrites.

Mais ce n'est pas tout, contester la « version officielle » du passé implique une remise en cause de l'autorité de ceux qui le racontent. On peut considérer que cela s'inscrit

dans un processus de décolonisation qui implique de questionner le contrôle du passé au regard des usages qui pourraient en être faits dans le présent et à l'avenir. L'un des textes les plus importants de ce débat est peut-être *De l'invention de la tradition* (Hobsbawm & Ranger, 1983) dont le mérite a été d'inverser la logique prédominante à propos de la manière dont le passé « se reflète » dans le présent pour donner lieu à une réflexion sur la manière dont le présent organise, construit et interprète le passé (Briones, 1994). Ainsi, au-delà du débat sur la véritable « invention » qui consiste à examiner le passé, la controverse s'étend à ce que l'on appelle les « usages du passé » (Briones, 1994).

Les luttes pour maîtriser l'interprétation du passé et son utilisation, au-delà d'une discussion sur des faits historiques pertinents ou réels, se sont déplacées sur le terrain de la légitimation des projets politiques et la pertinence de les critiquer ou de les revendiquer. Comme l'écrit Rivera Cusicanqui (1987 : 56) : « le passé acquiert une nouvelle vie en étant le fondement central de l'identité culturelle et politique *india* ». C'est pour cela que les Inkal-Awá que j'ai interrogés ont réitéré l'importance de se reconnaître à travers le récit historique. Tout se passe comme si, aujourd'hui, grâce à la connaissance et à l'appropriation du passé, se renforçait la notion de droits ainsi qu'une identification à des caractéristiques communautaires et à des événements du passé : « Si les gens ne connaissent pas leur histoire, ils ne savent pas à quoi nous avons droit ». Telle est l'une des positions les plus répétées sur le passé.

Ainsi, les disputes sur le passé sont aussi, selon les termes de l'historien François Hartog (2002), des disputes sur les « régimes d'historicité », c'est-à-dire une lutte non seulement sur la manière dont les sociétés articulent le passé, le présent et le futur, mais aussi sur la manière dont elles les appréhendent, les ordonnent et leur donnent un sens ; car c'est dans ces régimes que se jouent les conditions de possibilité de la production d'histoires, ainsi que le mode de conscience de soi d'une société.

En Colombie, il y a eu plusieurs cas dans lesquels l'importance des usages du passé pour les peuples autochtones est devenue évidente. Rappelons-nous qu'avec l'essor des processus de reconstruction et de redéfinition des autochtones au cours des années 1970 et 1980, le moment le plus important a été la constitution de 1991. Parmi les cas les plus emblématiques, certains se situent dans le département du Cauca, au sud-ouest du pays, quand plusieurs communautés autochtones ont exigé leur reconnaissance et les droits qui en découlent. Dans ce contexte, l'anthropologue María Lucia Sotomayor (1998) a analysé le cas de la *resguardo* Quizgó, constitué comme tel en 1992, dont les leaders, cherchant

à « récupérer » les valeurs « autochtones » dans le cadre d'une restructuration organisationnelle du *resguardo*, ont mené des actions pour « récupérer » leur passé avec le soutien d'organisations d'aide humanitaire. Ces travaux ont consisté à recueillir des histoires auprès des anciens et des enseignants autochtones sur les sites qui ont marqué le territoire (la principale lutte à cette époque visait à démontrer l'ancestralité des territoires.). Les histoires recueillies mêlaient des faits historiques à des narrations mythiques des origines, un agrégat à partir duquel a été constitué un récit cohérent autour de valeurs alors considérées comme autochtones. Ces histoires ont été publiées dans un livret enseigné aux enfants dans les écoles.

Un autre cas est celui des autochtones Yanaconas, dans la région du Macizo Colombiano, une zone qui était (et est toujours) considérée comme majoritairement autochtone, mais où vivent des métis, des afro-descendants, des colons et autres. Comme le raconte l'anthropologue Carlos Zambrano (2000), Les demandes de reconnaissance du peuple Yanaconas sont apparues à une époque où il n'existait nommément que cinq *resguardos* qui s'identifiaient avec le peuple Páez (comme on appelait à cette époque le peuple autochtone Nasa), et les Yanaconas étaient qualifiés par l'expression de « race indigène ». Cependant, contrairement à leurs voisins et aux autres peuples autochtones du département du Cauca, ils ont réclamé la reconnaissance d'un lien avec les Incas et, à cette fin, ont adopté le quechua comme langue maternelle. Durant ce processus de reconnaissance, ils n'ont pas trouvé de charte royale prouvant leur présence historique sur le territoire. Mais leurs efforts, pour se relier à un passé qui légitimerait leur présente existence les conduisirent à mobiliser les travaux d'historiens ou d'anthropologues, pour soutenir l'existence d'un tel lien. Ils ont réussi à établir une forme d'identification avec les statues existant dans le parc de San Agustín et ont utilisé des recherches anciennes rendant compte de leur passé, comme celles de Juan Friede (1944) qui, dans les années 1940, avait décrit la présence ancienne de populations Yanaconas dans cette région de Colombie. C'est au milieu du débat portant sur le fait de savoir s'ils étaient ou non autochtones, héritiers ou non des Incas, que le peuple Yanaconas a réussi à mettre en évidence d'importants éléments d'identification de la population à « son » territoire, ce qui a permis la reconnaissance de ce territoire comme *resguardo* et d'eux-mêmes comme peuple officiellement autochtone.

Dans le même sens, Joanne Rappaport (1980) explique comment les Nasa, vivant dans le département du Cauca, « reformulent leurs propres connaissances historiques

comme une arme pour confronter leur situation de subordination sociale. Pour eux, l'histoire constitue une forme de connaissance des origines de cette situation, ainsi qu'une source d'information sur leurs droits juridiques ». De même, pour le peuple aymara en Bolivie, le passé est « une source de critique radicale des formes d'oppression successives exercées sur *lo indio* par la société Q'ara [mestiza] » (Rivera Cusicanqui, 1987 : 57)

En résumé, l'importance du recours au passé réside dans un dispositif de construction d'identifications. Il s'agit d'un mode de contestation, impliquant la possibilité de supprimer, à travers d'autres interprétations de l'histoire, le lien de subordination auquel le récit officiel de leur passé les a soumis. Le passé devient un guide pour la lutte politique future.

Dès lors, on peut se demander si le peuple Inkal-Awá reproduit, en termes généraux, les stratégies de récupération du passé telles qu'elles ont été utilisées au 20^e siècle par plusieurs peuples autochtones du sud-ouest colombien, comme le peuple Nasa avec qui il entretient des relations étroites, s'agissant de son expérience en matière d'organisation et de résistance politique ? Quelles spécificités peut-on identifier dans l'emphase accordée au passé à travers la collecte de récits historiques ?

Les Inkal-Awá reproduisent l'intérêt pour le passé comme stratégie d'identification en intégrant des versions du passé dans leur récit, qu'elles proviennent de sources académiques ou d'autres institutions, avec des accommodements qui sont fonctionnels à leurs revendications. Cependant, le récit historique se distingue de l'intérêt pour le passé d'autres peuples autochtones sur plusieurs points. Premièrement, son caractère inachevé ; deuxièmement, le fait que les Inkal-Awá se sont montrés, de manière inhabituelle, peu disposés à raconter et à révéler des informations les concernant ; et enfin, l'incorporation dans le récit du débat récemment résolu sur la généalogie et la descendance des Sindagüas. Ce « vide », qui n'a été comblé que ces dernières années, est venu renforcer l'appropriation du passé pour le capitaliser et se positionner dans le présent.

Le caractère toujours « inachevé » du récit historique rend possible, d'une part, la construction permanente de celui-ci, une sorte de mise à jour récurrente qui permet d'éventuels arrangements avec des situations, en recourant à des éléments du passé ; d'autre part, il conserve la nature collective du récit à travers les réitérations qui se retrouvent dans les différentes versions ; enfin, il est ainsi progressivement et

empiriquement constitué comme un récit partagé sachant que, comme a pu l'écrire Ricoeur (2000) en référence à Halbwachs (1950), « on ne se souvient pas seul ».

Les recherches d'Anne Osborn (1991), Benhur Cerón (1991), Jeffrey Ehrenreich (1993) et Jaime Parra (1989) ont mis en évidence un trait qui a caractérisé l'histoire des Inkal-Awá : le « secret », c'est-à-dire la ressource consistant à assurer la sécurité des informations sur la vie des communautés. Les autochtones ne révèlent généralement pas (ou n'avaient pas l'habitude de le faire) d'informations sur eux-mêmes, tout comme ils ne révèlent pas les routes qu'ils empruntent pour se rendre d'une communauté à l'autre, car il s'agit de routes au milieu de la forêt et des montagnes que seuls leurs habitants connaissent⁶⁷, ce qui était une garantie de sécurité et de gestion du territoire. C'est, en bref, une manifestation d'autonomie et de pouvoir.

J'ai compris ainsi, lorsque je me suis renseigné, que le secret avait été le meilleur moyen de se protéger contre les assauts de la colonisation des basses-terres par les entreprises d'extraction du bois, par exemple, et aussi de protéger les routes qui permettent d'accéder aux zones difficiles où ils vivent et où ils trouvent les ressources que les étrangers convoitent depuis des années. « *si no nos hubiéramos callado un tiempo (...), por la madera, por el oro, por la palma, por lo que fuera nos hubieran acabado*⁶⁸ » m'a dit Gabriel, l'un des leaders les plus éminents d'UNIPA. Aujourd'hui, le secret a été partiellement levé grâce au « récit historique » et à la volonté de collecter et de raconter les histoires.

En se reconnaissant comme descendants des Indiens Sindagüas, les Inkal-Awá renforcent pour le présent et pour eux-mêmes le trait de caractère qui a toujours caractérisé les Sindagüas : l'image de guerriers féroces qui se sont opposés à la conquête et à la colonisation.

L'importance de l'insistance sur la « récupération » du passé ne réside pas seulement dans le fait qu'il s'agit d'une actualisation de la stratégie utilisée par d'autres peuples autochtones du sud-ouest de la Colombie pour réaffirmer leurs identifications. Cette dynamique émerge dans le contexte de la montée en puissance de la « mémoire

⁶⁷ Dans une tentative d'« aide », certaines institutions humanitaires ont « cartographié » les routes qui relient les communautés Inkal-Awá. Au-delà de leur utilité (tous les autochtones Inkal-Awá connaissent généralement les routes qu'ils empruntent sur leur territoire.), ce type d'exercice a eu pour effet de les rendre vulnérables aux groupes armés qui se disputent les corridors sur leurs territoires.

⁶⁸ « Si nous n'avions pas gardé le silence pendant un certain temps (...), pour le bois, pour l'or, pour la palme, pour n'importe quoi, ils nous auraient exterminés ».

historique », qui est amplifiée par l'attention suscitée par les Inkal-Awá dans l'État et dans les secteurs de la coopération internationale, entre autres. En d'autres termes, le récit historique devient important et pertinent lorsqu'il est lu dans le contexte de la montée de la mémoire historique.

3.4 L'émergence de la mémoire historique

Selon Andreas Huyssen (2002), L'essor de la mémoire historique a atteint son apogée dans les années 1980, avec les discussions sur l'Holocauste, sur la chute du mur de Berlin, ou encore sur la réunification allemande. Puis, l'effet « mémoire » produit par les « commémorations » de l'Holocauste a été réédité avec les conflits au Rwanda et au Kosovo.

La « globalisation de la mémoire » s'est construite sur les événements de la Seconde Guerre mondiale et de l'Holocauste, en raison de leur pertinence et de leur dimension dans la représentation de la douleur infligée par la violence, au point d'en faire des événements critiques pour le monde en général et, par conséquent, c'est par rapport à leurs commémorations, comme l'affirme Huyssen (2002), qu'il est devenu pertinent de se souvenir, d'utiliser le passé et, en synthèse, la mémoire.

Ainsi, la mondialisation de la « mémoire », en tant que ressource politique et juridique, a rendu possible un changement d'orientation en matière de valorisation du temps. Alors que l'avenir était perçu comme un horizon de la modernité, le passé a été reconnu en tant que moyen d'élucider le futur (Huyssen, 2002), par exemple, en matière de réconciliation. Dans le cadre de ce nouvel essor de la mémoire, des groupes subalternes et marginalisés ont pu contester la place qui leur était accordée dans l'histoire contemporaine. Des minorités ethniques ou religieuses ont ainsi lancé un appel visant à renforcer et à justifier leurs revendications.

La mémoire s'est convertie en une sorte de technologie qui a produit des sites politiques inestimables pour les groupes qui contestaient la version officielle du passé, ses protagonistes, sa place dans les faits, la hiérarchie des faits, sa place dans l'histoire, et même l'oubli (c'est-à-dire tout le régime de l'historicité). Ainsi, les institutions telles que les commissions de vérité, les centres, les instituts ou les projets de mémoire historique

qui avaient émergé lors de la transition vers la « paix » après des conflits violents européens (Kosovo, par exemple) ou africains (Rwanda ou Afrique du Sud) ont été étendues aux conflits en Amérique latine.

En Amérique latine, les questions de mémoire ont acquis leur plus grande expression à l'égard des dictatures du Cône Sud (Argentine, Chili, etc.) ; à l'égard aussi des pays qui, comme le Pérou ou la Colombie, ont traversé de violents conflits internes, caractérisés par des guérillas.

En Colombie, le long conflit armé qui a d'abord opposé l'État, la guérilla, puis les groupes paramilitaires et le trafic de drogue, a débouché au début du 21^e siècle, après un processus de paix remis en question par les groupes d'autodéfense (paramilitaires), sur une loi de justice transitionnelle appelée « Justice et paix ». Certaines institutions ont fait de la mémoire et de la valorisation du passé des victimes une ressource précieuse. Par la suite, lorsque l'État colombien a signé en novembre 2016 un accord de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC-EP), ont été mis en place un système de justice transitionnelle, la JEP, incluant une Commission de la vérité et une Commission de la mémoire historique.

La loi 975 (« loi sur la justice et la paix »), promulguée en 2005, se voulait être un dispositif qui permettrait aux groupes armés qui le souhaiteraient d'entamer une transition vers la paix. L'acte législatif 01, de 2017, a créé le Système intégral de vérité, justice, réparation et non-répétition, dont fait partie la Juridiction spéciale pour la paix (JEP). Au-delà de l'efficacité de la justice, je voudrais souligner le fait que tant la loi que l'acte législatif ont garanti les droits des victimes à la vérité, à la justice et à la réparation, ce qui a mis l'accent sur les victimes.

Le droit à la vérité est étroitement lié à la nécessité d'éclaircir les faits dont les individus ou les populations ont été victimes. Pour le rendre effectif et accompagner le processus de paix, la loi précitée a créé, avec une validité de huit ans, la Commission nationale de réparation et de réconciliation (CNRR), reconnaissant l'importance du sujet de la mémoire historique. L'objectif de cet organe était de reconstruire l'origine et l'évolution du conflit des quarante-cinq dernières années. Pour sa part, l'acte législatif de 2017 a créé « la Commission pour la clarification de la vérité, la coexistence et la non-répétition, en tant que mécanisme temporaire et extrajudiciaire du Système intégral de vérité, justice, réparation et non-répétition ». (Comisión de la verdad, 2021).

À la fin des huit années d'existence de la CNRR, le traitement de la mémoire historique a été repris par le Centre national de mémoire historique (CNMH) et a continué d'être pris en compte au sein du Département de la prospérité sociale (DPS). Il s'agit d'un organisme du gouvernement national qui « cherche à définir des politiques, des plans généraux, des programmes et des projets pour l'assistance, l'attention et la réparation des victimes de la violence, l'inclusion sociale, l'attention aux groupes vulnérables et à leur réintégration sociale et économique ». Le CNMH a pour objectif spécifique de « rassembler et récupérer tous les documents, témoignages oraux et tout autre moyen relatif aux violations visées à l'article 147⁶⁹ de la loi sur les victimes et la restitution des terres » (CNMH, 2018).

Par ailleurs, en complément de cette loi, le président de la République, après avoir reçu l'approbation des peuples autochtones par le biais d'une consultation préalable, a pris le décret-loi 4633 de 2011 dictant des mesures d'assistance, d'attention, de réparation intégrale et de restitution des droits territoriaux aux victimes appartenant aux peuples et aux communautés autochtones. Dans le même ordre d'idées, la loi statutaire qui régissait la JEP incorporait dans son article 18 une approche différentielle, laquelle accorde une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, y compris les peuples autochtones.

Ainsi, l'essor de la mémoire historique en Colombie s'est-il concrétisé par la prépondérance qu'elle a acquise dans les actions de l'État, avec la création des institutions qui ont émergé dans le cadre du conflit armé et des processus de paix menés au 21^e siècle, dans lesquels la reconnaissance et la réparation des victimes ont été centrales. Dans ce contexte, le cas des populations autochtones est devenu emblématique, non seulement en raison de leur reconnaissance différenciée en tant que victimes vulnérables, mais aussi parce que la mémoire historique du conflit armé est liée au passé de dépossession et à la résistance que les populations autochtones ont revendiquée comme faisant partie de leur identification.

⁶⁹ L'article 147 définit l'objet, la structure et le fonctionnement du CNMH : " Le Centre de la Mémoire Historique a pour objet de rassembler et de récupérer tout matériel documentaire, témoignages oraux et par tout autre moyen relatifs aux violations visées à l'article 3 de la présente loi. Les informations recueillies sont mises à la disposition des parties intéressées, des chercheurs et des citoyens en général, par le biais d'activités muséales et éducatives et de toute autre activité nécessaire pour fournir et enrichir la connaissance de l'histoire politique et sociale de la Colombie. Les chercheurs et les fonctionnaires du Centre de la mémoire historique ne peuvent être poursuivis au civil ou faire l'objet d'une enquête pénale pour les déclarations faites dans leurs rapports (loi sur les victimes et la restitution des terres).

Cependant, le lien entre la montée de la mémoire historique et le récit présente quelques particularités. Notamment, la « douleur » spécifique sur laquelle se construit le recours à la mémoire chez les peuples autochtones ne remonte pas seulement à la manière dont la violence s'articule à l'époque contemporaine, elle remonte aux débuts de l'ère républicaine et, bien avant, à la colonisation, ce qui établit un continuum de « victimisation » qui s'étend jusqu'à nos jours.

Le cas des peuples autochtones américains montre un déplacement du centre de résonance et d'ancrage de la mémoire historique. La commémoration du 5e centenaire de l'arrivée de Christophe Colomb aux Amériques et du début de la colonisation a été l'événement qui, de la même manière que la commémoration de l'Holocauste l'a été pour les Européens dans les années 1980, est devenu une caisse de résonance ; ce n'est pas pour rien que le 5e centenaire a coïncidé avec une « période de résurgence ethnique et de désaveu du pouvoir (néo-) colonial » (Briones, 1994). Cela s'est manifesté dans la dispute sur la désignation de la soi-disant « découverte de l'Amérique », pour savoir s'il fallait l'appeler conquête, rencontre, découverte, invasion, etc. Cela traduisait aussi une concrétisation d'une autonomie idéologique, qui s'est nourrie de la récupération des horizons « courts » et « longs » de la mémoire historique qui font référence aux luttes anticoloniales du 18e siècle (Rivera Cusicanqui, 1984). C'est le moment où se ravive la lutte des autochtones pour leur place dans la contemporanéité de l'Amérique latine.

Les processus de paix qui ont cherché à mettre fin au long conflit armé contemporain en Colombie sont devenus une caisse de résonance et d'ancrage de la mémoire historique dans le pays, dans le cadre des réparations pour les victimes, parmi lesquelles les peuples autochtones ont été inclus de manière différenciée. Ces derniers sont venus renouveler et actualiser l'idée justificative du récit autochtone de la violence.

Ainsi, l'établissement d'un lien entre la mémoire historique du conflit armé et le récit historique, par exemple celui des Inkas-Awa, démontre la continuité de la violence à laquelle les autochtones ont été soumis. Cela en fait des victimes historiques : de la colonisation, de la république, de la modernisation et, plus récemment, du conflit armé. Cela confirme également la résistance incessante et continue dont ils ont fait preuve pour ne pas succomber à cette violence.

Cette confirmation ne justifie pas seulement les revendications contemporaines, en renforçant l'idée de la « dette historique » à laquelle les autochtones ont traditionnellement été identifiés (Pratt, 2000). Elle devient une sorte d'apport idéologique

qui leur permet de se positionner politiquement, de la même manière qu'elle leur offre des ressources discursives qui encouragent leur résistance à la violence contemporaine. En d'autres termes, le passé devient une ressource pour affronter la violence du présent.

3.5 Le passé comme source de ressources pour résister et affronter le présent.

Apparu en plein essor de la mémoire historique, le récit historique articule la violence en un seul récit, indépendamment de l'ordre chronologique des événements, en construisant une séquence d'événements qui identifie l'autochtone à la continuité de la violence subie et de la résistance à celle-ci. Comme le dit Joanne Rappaport (2000) à propos des Nasa :

leur histoire rappelle les diverses situations dans lesquelles la communauté a affronté la couronne et l'État. Cependant, ni les Blancs ni l'État ne sont au centre de ces récits historiques. L'histoire des Nasa concerne les actions que les autochtones ont entreprises dans le passé et expose les succès et les échecs qu'ils ont rencontrés dans leur lutte pour rester unis en tant que peuple. (p.30).

Dans le cas des Inkal-Awá, s'ils insistent pour renforcer le récit de l'ascendance des Sindagüas, de leur guerre et de leur assujettissement à l'époque coloniale, c'est précisément parce qu'il s'agit d'une histoire de résistance, rappelant la façon dont, dans le passé, leurs ancêtres ont contesté et affronté la violence à laquelle ils étaient soumis. En d'autres termes, l'étude de ce récit et du contexte de son énonciation permet de savoir comment le passé inspire les actions du présent et donne des orientations pour l'avenir.

Selon l'historien et sociologue Ricardo Peñaranda (2012), la résistance a été un facteur très important dans la construction de l'organisation des peuples autochtones dans le sud-ouest de la Colombie, en particulier chez les peuples du département du Cauca :

(...) la résistance (...) est dans le Cauca autochtone un mode de vie qui se poursuit depuis les échos des luttes contre le conquérant espagnol, jusqu'aux mobilisations d'aujourd'hui contre les différents agents qui attentent à leur autonomie ; une autonomie qui représente des décennies de luttes et qui a en permanence été menacée par tous les facteurs de pouvoir : culturels, politiques et armés » (p. 14).

En rassemblant « les échos des luttes », le temps semble se chevaucher. Effectivement, comme le relève Rappaport (2000) à propos du peuple autochtone Nasa :

Beaucoup de ces récits ne se font pas dans l'ordre chronologique. Leurs créateurs juxtaposent des cadres temporels en omettant des explications causales et en s'abstenant de raconter les événements de manière linéaire ou en les situant hors du temps chronologique. Cela ne signifie pas que les historiens autochtones n'ont aucune idée des principes de causalité. Le narrateur et l'auditeur comprennent les aspects linéaires du processus historique et, peut-être, en discutent dans un autre contexte et d'une manière différente, mais pas nécessairement avec la narration elle-même. (p. 39-40)

L'important ici n'est pas la distinction entre un passé lointain, un passé immédiat et le présent mais l'accent mis sur la « résistance » face aux hégémonies : tout d'abord, celles des *conquistadores* et des colonisateurs ; puis, celles de la République, de l'État et des grands propriétaires terriens ; jusqu'à celles des groupes armés, et du marché plus récemment.

Ce récit d'un passé épique, où la lutte et la résistance, mais aussi la trahison et la défaite, se rejoignent vise à générer des effets dans le présent. Il s'agit d'une politisation du passé afin de forger, outre une identification, une disposition morale et politique suffisante pour affronter les défis actuels et à venir. C'est pourquoi, comme l'a écrit Paul Connerton (1989), notre expérience du présent dépend dans une très large mesure de notre connaissance du passé puisque « les communautés sélectionnent, tracent et évoquent des images et des récits de leur passé qui se transforment en icônes idéologiques » (Espinosa, 2007 : 54).

C'est précisément en réaction à cette continuité de violence et de résistance que la mobilisation autochtone se développe (Villa & Houghton, 2005), renforcée par un récit constant des particularités autochtones : la notion d'ancestralité, leur capacité de résistance, entre autres, tendent à aller dans ce sens.

En bref, la récupération du passé nous permet de reconnaître la violence systématique à laquelle les peuples autochtones en général et le peuple Inkal-Awá en particulier ont été soumis au cours du 21^e siècle. Le lien établi entre la violence de la conquête et de la colonie et les formes sophistiquées de marginalisation étatique (violence) du conflit armé colombien et du capitalisme mondial, devient une source légitime des revendications autochtones. Ainsi, la mémoire acquiert-elle une importance

prépondérante dans le « processus organisationnel » Inkal-Awá en tant que ressource pour l'auto-reconnaissance et pour affronter les autres, qu'il s'agisse de l'État, des groupes armés ou de conflits transnationaux.

Le récit historique opère ici comme ce que Joanne Rappaport (2000) a qualifié de « politique de la mémoire ». En effet, dans le cas du peuple Inkal-Awá comme pour le peuple Nasa, « la conscience historique se comprend mieux en tenant compte des relations instables entre la population autochtone et l'État, que ce soit l'État colonial espagnol ou la Colombie moderne ». Dès lors, la « nouvelle » violence apparaît-elle dans la continuité de toutes les violences précédentes. Cependant, si auparavant garder le silence et se cacher étaient les stratégies préférées pour résister à l'opresseur, à l'heure actuelle rendre public et visible ce qu'il se passe est la stratégie de résistance privilégiée.

Les identifications au passé et les dispositions qu'elles génèrent (ou sont censées générer) ne sont pas installées de manière homogène ou consensuelle parmi les communautés ; au contraire, elles font l'objet de disputes au sein des communautés et dans les relations avec l'État, les organismes d'aide humanitaire ou d'autres institutions. La question est par exemple de savoir si les Inkal-Awá doivent être considérés comme des guerriers Sindagüas, comme des personnes qui ont toujours été déplacées et marginalisées par l'action de l'État ou la colonisation, ou comme les victimes de l'exploitation des ressources naturelles ou du conflit armé. C'est précisément dans ces conflits que se manifeste la vitalité du recours au passé, car il ne consiste pas seulement à regarder en arrière et à capter les échos des luttes, mais à interroger aussi la manière dont on se souvient, et ce dont on se souvient, car c'est là que se met en jeu, de manière contingente, l'identification en tant qu'autochtone. Ainsi, le retour au passé devient-il un acte politique qui alimente les stratégies permettant d'affronter et de résister aux événements du présent : qu'il s'agisse de l'action de l'État, des interventions humanitaires, de la lutte contre la culture de la coca ou de la dispute entre groupes armés pour leur territoire.

La possibilité de revenir au passé dans le présent, à travers le récit historique, a non seulement permis aux Inkal-Awá de s'approprier leur histoire, mais aussi de renforcer leurs identifications en tant que peuple et leur stratégie d'organisation à travers un récit commun qui les relie, actualisant ainsi la stratégie autochtone traditionnelle de récupération du passé, typique des luttes pour la reconnaissance. La pertinence et la nouveauté du cas d'Inkal-Awá découlent de la convergence avec le discours de la

mémoire historique, qui prend de l'ampleur en relation avec des conflits armés et des processus de paix ultérieurs. Dans ce processus, les Inkal-awá ont réussi à clarifier les « trous » de leur histoire et leur relation avec leurs ancêtres Sindagüas, mais aussi à comprendre la violence comme un continuum entre le passé et le présent, dont ils ont toujours été victimes, et, sur cette base, construire une manière d'affronter et de résister à la violence qui résulte de la convergence du conflit armé, des acteurs légaux et illégaux et du trafic de drogue sur leur peuple et leur territoire au cours du 21^e siècle.

La violence et la mobilisation provoquées par la convergence du conflit armé, des acteurs légaux et illégaux, ainsi que la manière dont les Inkal-Awá y ont fait face, seront abordées dans la deuxième partie de ce texte.

Conclusions et synthèse de la première partie

En se basant sur une compréhension de la frontière comme un champ de convergence dans lequel les problèmes acquièrent un caractère critique et actualisé, cette première partie a analysé le peuple Inkal-awá en tant que peuple frontalier. Il s'agissait de décrire le processus de formation de la frontière en termes de convergences et de tensions particulières qui dépassent ses limites territoriales, mais au milieu desquelles la formation du territoire et du peuple Inkal-Awá devient intelligible.

La première conclusion met en évidence le fait que les territoires et les peuples autochtones émergent en relation avec les tensions frontalières, en étant considérés comme des territoires *baldíos* (en friche), vides tandis que les populations étaient « ignorées », c'est-à-dire exclues, réduites à être intégrées ; mais elles apparaissent aussi en résistance, puis sont reconnues de manière différentielle. À la frontière sud-ouest de la Colombie, deux tensions rendent possibles le territoire et le peuple Inkal-Awá : l'une dans la zone andine, l'autre dans la zone pacifique. Le territoire Inkal-Awá, ainsi que l'avenir de ses habitants, sont « produits » comme une conséquence de la convergence de ces tensions, soit par exclusion en tant que territoire *baldíos* (en friche), soit par inclusion en raison de sa richesse en ressources naturelles et parce qu'il sert de carrefour.

Dans la région andine, la frontière sud-ouest a toujours été située dans une tension entre la proximité et l'influence économique, culturelle et politique des Andes équatoriennes et dans une moindre mesure, péruviennes, et la distance et le désintérêt de la capitale colombienne, Bogotá. À l'époque coloniale, cette tension était située à la frontière entre la vice-royauté de Nueva Granada et la vice-royauté du Pérou, et chevauchait les Audiencias de Santa Fe et de Quito. Bien que la tension frontalière ait été résolue en 1919 par le traité Muñoz-Vernaza, l'influence andine dans le sud-ouest de la Colombie perdure aujourd'hui, tout comme l'idée que la frontière sud-est « abandonnée » par l'État, en raison de la centralité de la capitale Bogotá.

Dans la région du Pacifique, une tension constante a été produite par la richesse des ressources naturelles qui s'y trouvent et par la position stratégique qui facilite une sortie ou une entrée dans l'océan Pacifique. Au 16^e siècle, l'or, qui est encore abondant dans cette région, a attiré les campagnes de colonisation espagnoles, intéressées par le contrôle de ce territoire, car c'était le moyen d'atteindre les Andes et l'Amazonie depuis la côte Pacifique. L'or a également attiré les indépendantistes du 19^e siècle pour financer

leur campagne d'indépendance et bien sûr, le gouvernement naissant de la République de Nouvelle-Grenade pour sa consolidation. Au 20^e siècle, outre l'or, le bois a été également exploité et, plus tard, le palmier africain a été la ressource recherchée ; en outre, en raison de son accès à la mer, la côte Pacifique de Nariño était importante pour le transit et la sortie du pétrole extrait du département du Putumayo.

À la fin du 20^e siècle et au début du 21^e siècle, les tensions dans cette région émanent du conflit armé, de sa relation avec le trafic de drogue et de la stratégie de la soi-disant guerre contre la drogue, qui articule la zone andine et la côte Pacifique, dont le carrefour serait précisément le piémont occidental, territoire des Inkal-Awá. Dans ce cas, la ressource contestée a été la culture de la coca et les voies de transport du trafic de drogue, une situation qui a atteint son apogée avec le Plan Colombie, la stratégie de lutte contre le trafic de drogue, soutenue par les États-Unis par le biais d'un soutien militaire et économique à l'État colombien, qui a entraîné le débordement du conflit armé colombien en Équateur. Mais surtout, elle a fait converger tous les acteurs et toutes les dynamiques du conflit armé vers le piémont frontalier, à Nariño : s'y sont produits des combats entre l'armée nationale, les guérillas et les paramilitaires, des massacres, des déplacements forcés, etc. Aujourd'hui encore tous les problèmes liés à la culture de la coca et au trafic de drogue, malgré la signature de l'accord de paix entre le gouvernement et la guérilla des FARC EP, renouvelle les acteurs armés qui entrent en conflit.

La deuxième conclusion est que l'organisation autochtone fonde une grande partie de sa cohérence, de sa mobilisation, de ses revendications, etc. sur la manière dont elle construit un récit cohérent dans lequel elle articule les convergences et les dynamiques qui ont façonné son territoire et son peuple, soit par opposition, soit parce qu'elle y résiste, soit parce qu'elle les redéfinit.

Dans le cadre de leur processus d'organisation et de consolidation en tant que peuple, les Inkal-Awá ont construit une histoire dans laquelle ils s'identifient comme les descendants des Indiens Barbacoas, un nom donné aux Indiens qui habitaient le piémont côtier et la région du Pacifique par les Espagnols, lors de leurs incursions pour prendre le contrôle de la région. Grâce à des recherches récentes, les Inkal-Awá reconnaissent et retracent leur généalogie jusqu'aux Indiens Sindagüas qui, au début du 17^e siècle, furent les protagonistes d'une résistance farouche à la colonisation espagnole. Aujourd'hui, leur marginalisation et leur internement dans la forêt s'articulent à l'histoire de la colonisation des basses-terres et du piémont occidental de l'actuel département de Nariño, une histoire

qui ne figure pas dans l'histoire officielle en raison de la rébellion frustrée, suite à laquelle les Espagnols ont fini par les réduire et les soumettre, pour les intégrer (c'est-à-dire les effacer ou les cacher) comme paysans jusqu'au 20^e siècle.

Les Inkal-Awá, qui étaient connus sous le nom de Coaquieres ou Kwaikeres, sont réapparus dans les années 1960 et 1970 dans le cadre des luttes pour la reconnaissance et la montée des mouvements autochtones en Colombie et en Amérique latine, et également en réaction aux actions de l'État visant à intégrer les communautés autochtones dans la nation. Cependant, leur consolidation en tant que peuple et la formation de leurs organisations, l'UNIPA, le CAMAWARI et l'ACIPAP, coïncident et s'articulent, à la fin du 20^e siècle, avec l'incorporation des politiques multiculturelles en Amérique latine, qui ont été formalisées en Colombie dans la constitution de 1991 et qui ont entraîné un nouvel essor de la politique autochtone. À la fin du 20^e siècle et au début du 21^e siècle, ce processus était lié au conflit armé ; ce lien distingue le processus de mobilisation des peuples autochtones de Colombie du reste de l'Amérique latine, car c'est dans cette confrontation que, paradoxalement, les organisations du peuple autochtone Inkal-Awá, comme les autres peuples autochtones de Colombie, ont dû consolider et redéfinir leur lutte leur mobilisation politique.

La troisième conclusion met en évidence le fait que l'organisation et la mobilisation autochtone se nourrissent stratégiquement des possibilités produites par différentes convergences, que ce soit avec d'autres organisations autochtones ayant plus d'expérience organisationnelle ou avec le discours du multiculturalisme de la fin du 20^e siècle, ainsi qu'avec les ressources qui se développent au début du 21^e siècle, comme l'utilisation de la mémoire. Cela permet aux autochtones d'actualiser leurs luttes et leurs revendications dans le cadre des débats contemporains, ce qui devient également un moyen de consolider et de renforcer leur organisation. Cela leur permet à son tour de renouveler leur disposition politique et d'affronter ainsi les problèmes qui les assaillent.

Les organisations Inkal-Awá ont reproduit plusieurs des figures que les peuples autochtones colombiens ont acquises et reconnues légalement, comme les *resguardos*, leur forme de gouvernement à travers les *cabildos* et les figures d'autorité comme les gouverneurs. Mais ils en ont aussi intégré d'autres, comme les *cabildos mayores* ou encore les grandes organisations qui regroupent plusieurs *resguardos* ; c'est le cas d'UNIPA, de CAMAWARI et d'ACIPAP qui reproduisent des organisations comme le CRIC (Consejo Regional Indígena del Cauca) ou l'ACIN (Asociación de cabildos indígenas del norte del

Cauca) et, plus récemment, ils ont fait de même avec la garde autochtone (*Guardia indígena*). En même temps, ils ont suivi les formes traditionnelles de prise de décision, qui les réunit en assemblées, qu'il s'agisse du *resguardo* ou du *cabildo mayor* ; et c'est au milieu de ces formes traditionnelles que les Inkal-Awá, profitant de l'essor de la mémoire, ont incorporé comme moyen de renforcer leur cohésion, le récit historique.

Le récit historique est l'une des nombreuses stratégies de consolidation et de renforcement de l'organisation autochtone. Elle consiste à retracer l'histoire du peuple Inkal-Awá, et surtout la formation de ses organisations. Bien qu'il soit réalisé au milieu d'assemblées ou de réunions à différents niveaux, que ce soit au niveau de la communauté, du *resguardo* ou de *cabildo mayor*, le récit historique est systématiquement mis à jour, car la compilation d'informations et d'histoires par les anciens combattants autochtones est de manière générale non seulement incorporée quand cela se peut mais aussi requise comme l'un des objectifs des projets réalisés dans les communautés Inkal-Awá, de sorte qu'il s'agit toujours d'un récit inachevé, toujours en cours d'élaboration.

L'importance du récit historique pour les Inkal-Awá réside dans la possibilité de générer des identifications en tant que peuple, par la reconnaissance d'une histoire commune qui a été recouverte ou (in)-adaptée par l'histoire officielle. Par exemple, ils se reconnaissent comme descendants des Indiens Sindagüas, en raison notamment de leurs luttes et leur résistance aux Espagnols. Ils savent que la défaite des Sindagüas au 17^e siècle a défini leur cachette dans la forêt et leur marginalisation en tant que paysans pauvres. Cette politique de la mémoire a été utilisée auparavant, comme elle l'est également par d'autres peuples autochtones de Colombie, pour obtenir la reconnaissance de leurs territoires ancestraux et de leur existence même en tant que peuple autochtone.

Le cas des Inkal-Awá nous intéresse en particulier parce que le recours à la mémoire et la récupération du passé dans le présent se produisent au moment où la violence du conflit armé faisait rage contre eux. En Colombie, malgré la continuité du conflit armé, il y eut des processus de paix partiels dont les conséquences, entre autres, ont été l'incorporation du principe de vérité, de justice et de réparation. Dans ces processus la mémoire acquiert une importance capitale comme garantie des principes que véhicule ces efforts de paix.

Ainsi, l'utilisation du passé permet aux Inkal Awá d'articuler la violence du passé à celle du présent. La violence exercée par les Espagnols dans le processus de colonisation des basses-terres qui s'est achevé, malgré leur résistance acharnée, par l'assujettissement

de leurs ancêtres Sindagüas, est homologue à la violence de la république qui a cherché à les « intégrer » en tant que métis ou paysans pauvres ou les a obligés à se cacher dans la forêt ; de sorte que, en définitive, la violence du conflit armé contemporain est une continuité de ces autres histoires de violence. Paradoxalement, c'est ce qui légitime et donne un sens à leurs revendications et finit par constituer les raisons d'être de leurs organisations. La reconnaissance du passé finit par constituer le mortier de leur résistance aujourd'hui. Leur combat n'est pas seulement une lutte actuelle, mais la continuité d'une résistance qui a traversé les siècles.

DEUXIÈME PARTIE

CONFRONTATIONS : VIOLENCE ET CONFLITS ARMÉS, RESSOURCES JURIDIQUES ET MOBILISATION AUTOCHTONE

Introduction : Le conflit comme déclencheur d'une mobilisation juridique et politique sans précédent

Quand, en 2014, je suis arrivé pour la première fois dans le piémont côtier, dans la région sud du Pacifique de la Colombie, à la frontière avec l'Équateur, mes intentions étaient concentrées sur les stratégies mises en œuvre par le peuple Inkal-Awá pour « gérer » la frontière, dans un contexte défini par la précarité de l'État, la violence et la présence d'organisations d'aide humanitaire. Je savais que j'étais dans l'une des régions les plus violentes du pays, avec des problèmes économiques et sociaux urgents à résoudre⁷⁰.

Mon point de départ, à l'époque, était que les analyses centrées exclusivement sur le conflit armé colombien cachent parfois d'autres dynamiques d'organisation politique, même assez originales pour l'époque ; une façon de dire que dans le cas des peuples autochtones et dans les contextes frontaliers, des signes clairs d'un ordre politique alternatif pouvaient être trouvés à l'époque contemporaine. Mais mon point de vue sur l'affaire allait changer lorsque j'arrivais dans la municipalité de Ricaurte, sur la route qui mène de la ville de Pasto à la municipalité de Tumaco, dans le département de Nariño, pour rencontrer certains des leaders autochtones et des professionnels de soutien de l'organisation autochtone CAMAWARI et, plus tard, de l'UNIPA. Après avoir entendu les raisons de ma présence et de mon travail, ils m'ont invité à assister à certaines assemblées des communautés autochtones appartenant au *Cabildo Mayor* ; c'est là que plusieurs des choses que j'avais entendues avant mon arrivée et d'autres que j'ai observées finiraient par me montrer que l'orientation de ma recherche devait changer.

Pendant plusieurs jours avant d'arriver, l'alerte systématique sur le danger dans la zone, compte tenu de la présence du *Ejército de Liberación Nacional* (Armée de libération nationale) -ELN-, des gangs criminels au service du trafic de drogue et, de plus en plus, des groupes armés appelés « gangs criminels » ou armées privées étaient en charge de garder l'exploitation minière illégale, en plus des *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia – Ejército del Pueblo* (Forces armées révolutionnaires de Colombie - Armée du peuple), FARC-EP, qui à l'époque étaient en trêve vu le processus

⁷⁰ En 2014, la pauvreté dans le département de Nariño touchait 42,9 % de la population, alors que la moyenne nationale colombienne était de 28,5 %. La même année, l'extrême pauvreté à Nariño a atteint 11,3 %, contre 8,1 % pour l'ensemble du pays. (DANE, 2019)

de paix qui avait commencé. Ces alertes indiquaient ce que la population me dirait plus tard⁷¹.

L'histoire du risque est un récit constant en Colombie, en particulier dans les régions éloignées, montagneuses et frontalières ; les gens en parlent souvent comme des lieux sans grand contrôle ou « abandonnés » par l'État, où règnent la peur et le danger. Voir des véhicules blindés et des hommes de l'armée nationale à une certaine distance le long du chemin, comme j'en fis l'expérience alors, est généralement une preuve qu'il s'agit d'une zone de conflit ; mais, on comprend surtout que cela n'est pas accessoire dans la vie des communautés.

La première assemblée à laquelle j'ai pu assister s'est tenue à Vegas, un *resguardo* dans la commune de Ricaurte, près du village d'Altaquer dans la même commune. Pour se rendre à Vegas, l'une des communautés les plus proches de l'autoroute, il n'y a pas de chemin idéal pour les voitures : elles doivent être des véhicules 4x4, et le risque est fort que ces voitures se renversent. Avec les avertissements que l'on m'a faits concernant la difficulté de la route et le fait qu'étant étranger je devais être accompagné par des gens de la communauté, nous sommes arrivés à l'école et à la salle communautaire. La plupart des bâtiments étaient en bois et avaient de mauvaises installations électriques et d'eau potable. Sur ses murs, des graffitis faisaient allusion à Alfonso Cano (le commandant général des FARC-EP qui avait été assassiné lors d'une opération militaire en 2011) ainsi qu'à l'ELN. Lors de la visite de cet endroit, un autre avertissement montrerait à quel point la zone est difficile : l'un des leaders autochtones me dit : « marchez prudemment, nous avons déjà déminé, mais parfois, il y a des mines là-bas, alors allez là où nous allons ». Il faisait référence au fait qu'il y avait et pouvait y avoir encore des mines anti-personnelles.

Les graffitis étaient un signe de cette présence, constante mais absente, des guérilleros : même si ses membres n'étaient pas sur la route, les gens savaient que la guerrilla était là. Il était évident qu'il s'agissait d'acteurs de la région. Cela s'ajoutait à l'antécédent de la présence concrète de l'armée nationale sur la route principale : avec ses

⁷¹ Après un certain temps, en novembre 2016, les FARC-EP et le gouvernement national ont signé un accord de paix. Après la signature de l'accord est venu un enthousiasme temporaire parce que la région a maintenu une paix relative, mais ensuite l'anxiété et la peur de la violence sont revenues aux habitants, en l'absence des FARC, mais avec ses dissidents (groupes restants qui n'ont pas accepté l'accord) et d'autres nouveaux groupes armés qui sont entrés pour se disputer le territoire.

chars, ses soldats bien armés, avec ses guérites protégées par des sacs de sable, etc. Ce sont là quelques-uns des signes qui changeraient l'orientation de cette recherche.

Un autre événement qui a renforcé le changement d'orientation s'est produit lors de ce même voyage à Vegas. Quand j'ai observé des plantations de coca, j'ai demandé s'il y avait beaucoup de cultures et si les gens y travaillaient : « Maintenant pas tellement », m'ont-ils dit en essayant d'éviter la question. Quelques jours plus tard, alors que je parlais avec certains des professionnels de soutien de l'organisation du peuple autochtone des activités économiques de Ricaurte, un village qui malgré sa petite taille, avait un mouvement commercial assez intense, ils m'ont dit : ¿ qu'en pensez-vous ? ¿ d'où vient de l'argent ? Comme s'il était évident que c'était l'économie générée par la culture de la coca.

Plus tard, j'ai été invité à accompagner l'assemblée générale annuelle de CAMAWARI ; qui se tiendra dans le *resguardo* de Pialapí - Pueblo viejo, située dans la montagne. Pour arriver à Pialapí, il faut marcher environ 4 ou 5 heures. Au cours de la visite, les conseillers et d'autres autochtones ont réitéré les avertissements concernant la gestion de la sécurité : ne pas me séparer du groupe de professionnels de soutien et des personnes inkal-awá qui étaient déjà proches de moi. Malgré les avertissements constants, il me semblait que la population était si familière avec le risque que représentait le conflit qu'elle blaguait à son sujet. Ainsi, j'ai considéré l'assemblée comme un cadre précis pour mes enquêtes, mais l'allusion répétée à la violence et à la coca, non seulement, m'interrogeait, mais était accablante, à tel point qu'elle s'est imposée sur toute autre question que je voulais aborder dans les conversations.

La géographie accidentée de la cordillère des Andes et de ses piémonts côtiers nécessite un effort maximal lors de la marche. Après presque 5 heures nous sommes arrivés au siège de l'assemblée. Un lieu accessible uniquement à pied. Alors que nous nous installions dans les lieux de couchage et que les participants arrivaient, j'ai continué mes conversations préliminaires à propos de mon enquête. À maintes reprises, plusieurs personnes du *resguardo* m'ont répété : « *nuestro problema mas grave es el conflicto, es que nos ha traído muchos problemas*⁷² ».

L'arrivée de certains membres des FARC a renforcé les inquiétudes sur le poids du conflit et la violence qu'il a fait peser sur les communautés Inkal-Awá. Alors que je

⁷² « notre problème le plus grave est le conflit, qui nous a apporté de nombreux problèmes »

demeurais à l'intérieur de la hutte qui m'avait été attribuée avec d'autres personnes, un sentiment de peur et d'incertitude était évident : les gens parlaient à voix basse, essayaient de ne pas être observés, etc. Et quand j'ai interrogé l'une des dames plus âgées sur la présence des guérilleros, elle m'a répondu « ils sont bons et mauvais ». Les FARC et, dans d'autres zones de la région, l'ELN, étaient autrefois autorité et ordre dans les territoires sous leur influence, mais les gens les craignaient aussi.

Les FARC étaient à ce moment au milieu d'un processus de paix avec le gouvernement colombien qui avait commencé en 2012, lequel aboutirait à terme à leur démobilisation (partielle). À ce moment-là, ils avaient réussi à s'entendre sur le premier point de l'ordre du jour concernant les affaires agraires et avaient décrété une trêve unilatérale.

Au cours des jours suivants, je me suis renseigné sur les manières plus spécifiques dont le conflit armé avait affecté le peuple Inkal-Awá. Je savais déjà qu'ils avaient été déplacés de force. Tout au long du 21^e siècle, de nombreux autochtones ont rejoint les chefs-lieux municipaux ou ont traversé la frontière équatorienne, fuyant les affrontements entre les différents acteurs armés.

C'est au milieu de ces conversations que j'ai appris l'importance pour le peuple Inkal-Awá d'avoir été inclus dans l'ordonnance 004 de 2009 que la Cour constitutionnelle avait rendue pour garantir leur protection ; et encore plus important et troublant que, deux ans plus tard, en 2011, la Cour avait émis, d'urgence et de précaution, l'ordonnance 174, communication préalable de la Commission interaméricaine des droits de l'homme CIDH, qui avait déjà énoncé des mesures conservatoires pour le peuple Inkal-Awá. Tout cela était un indicateur de la gravité de situation à laquelle ce peuple autochtone se confrontait.

Les particularités des exactions dans les territoires Inkal-Awá ont montré le visage le plus alarmant de la violence en Colombie, à tel point que ce qui s'est passé dans cette zone frontalière avec le peuple Awá a exigé une mobilisation intense des ressources de l'État et attiré la présence du système des Nations Unies et de plusieurs ONG internationales. Cela a eu pour effet en retour de renforcer, non sans difficultés, l'organisation autochtone et lui a permis d'adapter différents dispositifs pour faire face à cette violence.

Avec tout cela, il est devenu évident que pour ma recherche, le conflit ne pouvait pas être une question accessoire. L'accent a changé car sur le terrain j'ai trouvé une population durement touchée par la violence du conflit armé colombien et dans une

relation particulière avec l'Etat en raison des arrêts rendus par la Cour constitutionnelle. Le peuple autochtone a renforcé son organisation pour affronter les événements qui l'ont touché.

Dès lors, mes recherches ont porté sur la reconstruction du contexte au milieu duquel cela était devenu possible. Il s'est agi de comprendre la façon dont la violence, autrefois éloignée de cette région, s'est installée dans les territoires du peuple Inkal-Awá, de telle façon qu'il est passé d'un peuple dispersé dans la forêt du piémont côtier et le long de la route qui mène de Pasto à Tumaco, avec des niveaux élevés de pauvreté (comme la plupart des peuples autochtones de Colombie)⁷³ au statut d'interlocuteurs directs de l'État et des organisations d'aide humanitaire. Car le peuple Inkal-Awá, à travers les leaders de ses organisations, a été spécifiquement écouté dans le bureau de la Présidence de la République, lors leurs mobilisations ils négociaient directement avec les ministres, ils ont obtenu d'être auditionné par la Cour constitutionnelle, et de nombreuses organisations du système humanitaire global ont été déployés sur son territoire.

J'ai donc supposé que le conflit était précisément le contexte qui avait rendu possible la mobilisation du peuple Inkal-Awá. D'une certaine manière, j'ai suivi ce que les autochtones m'ont dit lors de ces premières visites, lorsqu'ils m'indiquaient la pertinence du conflit dans leur situation.

Car c'est bien la violence du conflit armé qui a attiré l'attention du pays sur les autochtones et cette zone frontalière. C'est l'intensité et la brutalité de cette violence qui a conduit le Bureau du Médiateur à publier une résolution appelant à la protection et à la défense du peuple Inkal-Awá, et c'est l'une des raisons pour lesquelles la Cour constitutionnelle les a inclus parmi les peuples autochtones visés par l'ordonnance 004 et leur a adressé exclusivement l'ordonnance 174. C'est également pour cette raison que le système humanitaire international s'est déployé de manière intensive dans la région et que son aide a été dirigée vers les Inkal-Awá. Tout cela a exigé de l'organisation autochtone qu'elle adapte et renforce ses formes d'organisation et de résistance.

Dans cette deuxième partie, je décrirai et analyserai le conflit armé en Colombie, les causes et les trajectoires qui expliquent son expansion vers la frontière sud-ouest, dans

⁷³ En 2012, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a estimé que la pauvreté chez les peuples autochtones de Colombie atteignait 63 % de la population, dont 47,6 % étaient sous le seuil de pauvreté.

le piémont côtier du département de Nariño, et les terribles effets qu'il a eus sur le peuple Inkal-Awá. Je décrirai ensuite les stratégies mises en œuvre par l'État pour faire face à cette situation difficile, qui, grâce à l'intervention de la Cour constitutionnelle, ont permis une large mobilisation des ressources en faveur des territoires et du peuple Inkal-Awá ; et enfin, je décrirai les mécanismes d'organisation et de mobilisation mis en œuvre par les Inkal-Awá pour repousser l'exécrable violence qui les menace.

Dans le chapitre 4, j'expliquerai la transformation de la violence de la fin de la première moitié du 20^e siècle en ce conflit armé qui se prolonge jusqu'à aujourd'hui. Je présenterai différentes hypothèses qui ont expliqué l'apparition des guérillas et des groupes paramilitaires et leur affrontement, afin de comprendre les logiques d'expansion territoriale dans différentes régions du pays, qui finiraient par impliquer les territoires autochtones. Enfin, je montrerai comment cette logique de conflit, articulée aux particularités du département de Nariño et, spécifiquement dans les territoires Inkal-Awá, s'est matérialisée par une violence exacerbée et systématique contre le peuple Inkal-Awá, qui a acquis son expression maximale dans les massacres des *resguardos* de Tortugaña-Telembí et Gran Rosario.

Dans le chapitre 5, je traiterai des actions qui ont été entreprises, grâce à l'intervention de la Cour constitutionnelle, et qui ont permis une large mobilisation des ressources de l'État pour faire face à la violence croissante à l'encontre des peuples autochtones et ainsi rétablir et garantir leurs droits. Je montrerai comment l'action de la Cour constitutionnelle peut être mieux comprise dans le cadre de ce que l'on appelle le multiculturalisme juridique qui est évident dans les nouvelles figures juridiques telles que l'*estado de cosas inconstitucional* (état de choses inconstitutionnel) (ECI) ou d'autres plus connues comme l'approche différentielle et la consultation préalable, qui ont été utilisées par la Cour pour émettre les ordonnances 004 et 174 qui ont donné lieu aux plans de sauvegarde ethnique et ont également rendu possible l'émergence d'un espace d'interlocution directe entre les Inkal-Awá et l'État.

Sans aucun doute, la convergence de la violence armée et d'une action sans précédent, promue par la Cour constitutionnelle, a catapulté le cas des peuples Inkal-Awá vers des scénarios qui étaient auparavant impensables. Cela a posé plusieurs défis à l'organisation autochtone en termes politiques et organisationnels. En ce sens, je décris et analyse au chapitre 6 les mécanismes organisationnels et de mobilisation qui ont été adoptés par les Inkal-Awá : les différentes *mingas* et les *mesas de concertación* (tables de

concertation), qui ont conduit ce peuple à des scénarios de dialogue et de positionnement avec l'État qu'ils ont appelés « de gouvernement à gouvernement ».

Chapitre 4.

COMPRENDRE LA VIOLENCE ET LES CONFLITS ARMÉS EN COLOMBIE

La violence en Colombie a été si complexe et si longue que les tentatives d'explication ont donné naissance à une tradition connue sous le nom de *violentologie* et ses intellectuels sous le nom de « violentologues ». À l'exception de courtes périodes, la violence en Colombie a été continue de la seconde moitié du vingtième siècle jusqu'à aujourd'hui.

Cet effort systématique a permis d'intégrer progressivement dans la compréhension de la violence des facteurs qui, dans leur ensemble, permettent aujourd'hui d'atteindre un certain degré d'intelligibilité des trajectoires qui peuvent l'expliquer, d'en saisir les variations et les spécificités régionales, mais surtout d'anticiper, comme dans le cas présent, nombre des problèmes qui se posent.

Mon objectif dans ce chapitre est d'expliquer la dynamique de la violence et du conflit en Colombie, depuis l'époque dite de « La Violencia » et son passage au conflit armé entre guérillas et paramilitaires ; de comprendre comment le conflit et les trajectoires qui le reproduisent sont arrivés sur le territoire Inkal-Awá où, au 21^e siècle, il a acquis les formes contemporaines les plus déchirantes.

4.1 De l'ère de « la violence » au conflit armé

Il existe un certain consensus pour situer la période de *La Violencia* en Colombie entre 1930 et 1957 et la décrire comme un conflit entre partisans libéraux et conservateurs, avec un événement historique qui l'exacerbe : l'assassinat de Jorge Eliecer Gaitán, un dirigeant dissident du parti libéral. Étant donné le fort soutien populaire dont il bénéficiait, la mort de Gaitán a déclenché un soulèvement, connu sous le nom d'*El Bogotazo*.

Cet assassinat a exacerbé les tensions entre partisans conservateurs et libéraux au point de s'étendre aux zones rurales du pays ; où, une fois les gangs armés formés, ils s'affrontent violemment. Les partisans conservateurs ont formé « Los Pajaros » (une sorte de groupe paramilitaire) avec l'assentiment du gouvernement de l'époque et, en de nombreuses occasions, avec le soutien de la police et des forces armées, tandis que les

libéraux, afin de se défendre contre les agressions, ont formé ce que l'on a appelé des guérillas libérales. Cette confrontation, que l'on pourrait qualifier de guerre civile non déclarée, a fait près de 300 000 morts (Palacios, 1995).

La violence a cessé pendant la période comprise entre 1953 et 1957, lorsque le général Gustavo Rojas Pinilla a déposé le président en exercice Laureano Gómez et a installé un gouvernement militaire qui s'est terminé grâce à un accord politique connu sous le nom de Front national, dans lequel les partis libéral et conservateur ont accepté l'alternance au pouvoir. Bien que, sous le gouvernement Rojas Pinilla, une amnistie ait été accordée aux guérilleros libéraux et que certaines réformes sociales aient été lancées dans le but de « pacifier » le pays, la répression contre les médias et la persécution de l'opposition ont également eu lieu.

La violence exacerbée résultant des tensions entre les partisans des partis libéraux et conservateurs a été décrite comme si le peuple en général et les paysans en particulier étaient seulement une masse de personnes manipulées. Cette caractérisation politique met en avant les dirigeants tandis que tous les autres apparaissent comme des paysans ignorants, des combattants ou des victimes. Dans ce domaine, les travaux de Guzmán, O. Fals et E. Umaña (1962) ont été pionniers en décrivant la violence non pas comme un phénomène résultant de la manipulation exercée par les élites sur une masse informe de citoyens paysans qui s'attaquaient les uns les autres, mais plutôt en mettant l'accent sur ces personnes, décrites de manière diffuse, pour les situer comme protagonistes, c'est-à-dire comme des personnes et des groupes qui avaient leurs propres intérêts et motivations qui s'articulaient organiquement avec ces disputes partisans d'un ordre national.

Par la suite, les études sur la violence tenteront d'aborder ces motivations et ces causes, puis d'intégrer des idées telles que l'effondrement partiel de l'État (Oquist, 1978), selon lequel les luttes au sein de la nation ont sapé la capacité du pouvoir réel de l'État à contenir la violence. Au-delà de la validité de cette position, je tiens à souligner que, désormais, l'analyse de la violence intègre l'État comme un facteur crucial, en s'interrogeant sur la manière dont l'État se rapporte aux événements violents. Cependant, l'une des préoccupations de cette proposition était qu'elle supposait la préexistence d'un État consolidé, une affirmation qui même aujourd'hui au 21^e siècle, est difficile à soutenir dans le cas de la Colombie.

Étant donné que la violence, dans cette première période, a eu lieu dans les zones rurales, il était important d'incorporer dans les explications la relation entre la violence et

la politique d'intégration agraire (LeGrand, 1988). Cela a permis de montrer comment l'expansion de la frontière agricole en Colombie a été à la base de l'inégalité des paysans et cette inégalité a été par la suite considérée comme le germe de la violence contemporaine du conflit armé.

Cependant, les spécificités des régions colombiennes impliquent des variations substantielles dans la manière dont les zones rurales ont été incorporées à l'État-nation, et c'est dans ce sens que d'autres recherches visant à analyser des contextes régionaux spécifiques (Sánchez, 1988) ont montré l'inefficacité des mesures prises par l'État central pour apaiser la violence résultant des inégalités. Cela, à son tour, a démontré l'incapacité de l'État à s'adapter aux spécificités et aux fortes variations régionales, ce qui finalement a permis de comprendre que la violence ultérieure, c'est-à-dire le conflit armé de l'époque contemporaine, se préparait dans ces lieux.

Mon objectif ici n'est pas d'élaborer une description systématique de l'évolution des études sur la violence en Colombie, mais de montrer comment celles-ci ont intégré des trajectoires importantes, des facteurs permettant de l'expliquer ; et, surtout, je veux mettre en évidence ceux qui, dans cette première période, ont donné naissance à la violence contemporaine. L'objectif n'est pas de consolider les connaissances sur le conflit, mais d'expliquer les raisons, les causes de l'arrivée de la violence sur le territoire du peuple Inkal-Awá.

Dans ce sens, je voudrais souligner ici trois causes que j'ai brièvement mentionnées : (1) la relation difficile de l'État avec les régions, dont l'action n'était pas en mesure de s'adapter aux différences et variations régionales pour être efficace ; (2) l'importance du problème agraire, c'est-à-dire la manière dont les territoires ont été incorporés à la nation par la colonisation et pour qu'ils deviennent « productifs », ce qui a déplacé la frontière agraire ; enfin, (3) les formes de peuplement de ces territoires en voie d'annexion au pays, qu'elles soient planifiées ou non, elles sont également pertinentes.

Dans les territoires où ces causalités ont pu être observées, ont émergé plusieurs groupes de guérilla qui ont nourri l'affrontement caractérisant un nouveau moment de violence dans le pays.

4.2 La montée de la guérilla et le conflit armé

Une fois le pacte connu sous le nom de « Front national » signé, les années 1960 ont vu naître les FARC dans ce qu'on appelait « les républiques indépendantes », soit des territoires situés sur la frontière agricole intérieure qui n'avaient pas été pleinement intégrés à l'État. Les FARC se sont formées à partir des groupes paysans d'autodéfense qui s'y étaient organisés et elles ont été rejointes par d'anciens dirigeants des guérillas libérales de la période de *La Violencia* soutenus par le Parti communiste.

En 1963, l'ELN, un groupe de guérilla inspiré et formé par la révolution cubaine, a été créé. En 1967, l'*Ejército Popular de Liberación* (Armée populaire de libération) - EPL-, s'est formé à Antioquia, et cette autre guérilla a étendu ensuite ses activités aux départements de Córdoba, Sucre et à la région du Magdalena Medio. En 1970, en réaction à une fraude qui, au terme d'un processus électoral douteux pour les élections présidentielles avait imposé Misael Pastrana comme vainqueur face à Gustavo Rojas Pinilla, lequel cherchait à reprendre le pouvoir par le biais d'élections démocratiques, est né le Mouvement du 19 avril (M-19), une guérilla urbaine formée par d'anciens guérilleros des FARC et certains membres du parti qui cherchait à porter Gustavo Rojas Pinilla à la présidence. En 1984, le mouvement armé Quintín Lame est apparu, premier groupe de guérilla autochtone. Il opérait dans le département du Cauca.

En 1990, l'EPL, une section de l'ELN appelée *Corriente de Renovación Socialista* (Courant du renouveau socialiste), le M-19 et le mouvement armé Quintín Lame ont signé un accord de paix et abandonné la lutte armée.

Cette période de violence, caractérisée par les actions des groupes de guérilla contre l'État, a remis à l'ordre du jour les raisons de la violence en Colombie. Ainsi, en ce qui concerne le débat sur la place de l'État et sa relation au conflit, certains ont affirmé que l'émergence d'acteurs violents était un exemple de la négation par l'État de la pluralité de la société. Pour d'autres, c'était la preuve d'une société incapable de reconnaître la différence et d'accepter qu'un tiers, tel l'État, puisse résoudre les conflits (González, Bolívar & Vásquez, 2003). En ce sens, il a été soutenu que le conflit colombien, plutôt qu'il ne signale l'omnipotence et la force de l'État, s'explique par les vides que l'État a laissés dans la société, des vides que la société doit combler elle-même et dans lesquels d'autres forces, comme celle de la loi, entrent en conflit (Pecaut, 2001).

L'émergence et la domination de la guérilla, puis des groupes paramilitaires et du trafic de drogue dans les zones marginales, s'expliquent par la faible présence de l'État. Cette faiblesse était évidente étant donné les difficultés majeures qu'avaient les institutions étatiques à être efficaces et à gagner en légitimité auprès de la population : on pensera à l'Institut colombien de la réforme agraire (INCORA), aujourd'hui disparu, ou à la *Caja Agraria*, la banque du secteur agricole. Ces deux organismes étaient souvent considérés comme des institutions au service d'un ou de deux secteurs sociaux, mais rarement de l'intérêt général. Là où l'État était faible, des groupes armés sont apparus, l'affaiblissant encore plus, dans une sorte de cercle vicieux dans lequel les groupes armés émergent à cause de la faiblesse de l'État et la faiblesse de l'État résulte de l'existence des groupes armés. (Pizarro, cite par González et al, 2003.).

L'idée selon laquelle l'existence des groupes armés, et par conséquent, la violence qu'ils exercent, serait une conséquence de la faiblesse du pouvoir étatique a rapidement été remise en cause pour mettre l'accent sur les groupes armés eux-mêmes. Il s'agit alors de s'interroger sur les conditions de leur apparition au-delà de l'action ou de l'inaction de l'État ; la pauvreté, les inégalités, l'exclusion et l'abandon des populations les plus vulnérables sont apparus comme des causes. C'est cette situation qui a donné aux groupes de guérilla le caractère d'acteurs politiques. Incidemment, elle a fourni aux violentologues l'un de leurs objectifs : expliquer les causes objectives de la violence.

Bien sûr, il y avait une coïncidence entre les territoires où la présence de l'État était faible et les conditions de pauvreté et d'inégalité de la frontière agricole ; mais cette hypothèse n'est soutenable qu'au début du conflit, lorsque les groupes de guérilla ont émergé. Plus tard, lorsque le conflit a suivi une dynamique expansive, l'hypothèse ne tenait plus. Les groupes de guérilla, suivant leurs plans stratégiques, quittaient les territoires où ils étaient nés, à savoir les zones de colonisation agricole, et se dirigeaient vers des zones offrant de meilleurs accès aux ressources et plus intégrées à la nation : le but était de se rapprocher des centres de production névralgiques pour y capter des ressources nécessaires à leur financement. Pour cela, une fois arrivés dans ces zones, ils y pratiquaient l'extorsion, l'enlèvement et d'autres pratiques criminelles susceptibles de leur rapporter des fonds (González et al, 2003).

D'autre part, avec le temps, dans les zones d'origine des guérillas, des transformations radicales ont eu lieu. Dans les zones non intégrées aux cycles économiques et à la nation, les cultures illicites ont proliféré, ce qui a permis aux groupes

armés de trouver une nouvelle forme de financement illégal. La culture de la coca est devenue une ressource fondamentale pour le financement de la guerre, à tel point que, compte tenu de l'expansion des groupes de guérilla et des groupes paramilitaires, elle est rapidement devenue l'objet de disputes, et avec elle l'ensemble du circuit du trafic de drogue. Les guérillas et les paramilitaires se sont disputé les zones de culture, les corridors de transport, les populations, etc. et tout ce qui était lié à l'économie de la coca.

Aux explications de la violence basées sur des facteurs structurels liés à la frontière agricole, au rôle de l'Etat et à la colonisation, il fallait ajouter une connaissance approfondie des acteurs armés, des logiques auxquelles ils répondent, de leurs plans stratégiques et des formes d'articulation avec le trafic de drogue.

4.3 L'expansion du conflit armé

Jusqu'aux années 1980, la guérilla des FARC était un groupe armé à vocation strictement défensive ; c'est au cours de cette décennie qu'elle a décidé de s'étendre et de se fixer pour objectif de prendre le pouvoir. Toutefois, il convient de noter que durant cette même décennie, le président Belisario Betancur (1982-1986) avait encouragé le dialogue avec la guérilla afin de parvenir à un accord de paix. Une tentative avait alors été faite, en pleine trêve, de créer une plateforme politique par le biais d'un parti politique : l'*Unión Patriótica* (Union Patriotique) -UP-, qui permettrait aux groupes armés de retourner à la vie civile. Cependant, le siège et le massacre sélectif et systématique des militants du nouveau parti politique, a conduit à la rupture des pourparlers. La guérilla des FARC a alors poursuivi ses plans d'expansion dans les zones plus riches et intégrées au marché, qui avaient de bonnes perspectives économiques mais présentaient encore des déséquilibres en termes de pauvreté et d'inégalité. L'objectif était d'obtenir toujours plus de ressources dans les zones plus prospères.

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, un accord de paix a été conclu avec plusieurs groupes de guérilla ou certaines de leurs factions, comme dans le cas de l'ELN. Les FARC ne faisaient pas partie de cet accord, malgré une tentative de dialogue au Mexique sous le gouvernement de César Gaviria (1990-1994) pour parvenir à un accord de paix ; les pourparlers se sont terminés par le bombardement du « quartier général » du commandement de la guérilla dans la municipalité d'Uribe, département du

Meta. Incidemment, les FARC considéraient que la nouvelle constitution colombienne de 1991 était insuffisante pour résoudre les problèmes du pays.

En avril 1993, lors de leur huitième conférence⁷⁴, les FARC ont défini concrètement les objectifs de leur expansion. Elle impliquait le passage de la guérilla à une guerre de positions, et était de plus en plus liée à la culture de la coca et à l'économie du trafic de drogue comme source efficace de financement. Au cours de cette décennie, les actions militaires des FARC ont atteint leur plus haut niveau d'impact, au point que les guérilleros ont pris Mitú, la capitale du département de Vaupés dans le sud-est du pays, pendant plusieurs jours.

Avant la fin de la décennie et du siècle, un processus de paix a de nouveau été tenté sous le gouvernement d'Andrés Pastrana (1998-2002). À cette occasion, le dialogue a porté sur la démilitarisation de cinq municipalités situées entre les départements de Meta et Caquetá, un territoire équivalent à 140 000 km². Les pourparlers ont été rompus en 2002.

De leurs côtés, ont proliféré les groupes paramilitaires bien qu'ils soient plus difficiles à caractériser étant donné qu'ils sont nés de manière dispersée dans différentes régions du pays et qu'ils n'ont été intégrés que bien plus tard dans une structure nationale unique appelée *Autodefensas Unidas de Colombia* (Autodéfenses Unies de Colombie-AUC). On peut dire que le paramilitarisme est né dans les années 1980, de la réaction des trafiquants de drogue aux excès commis par les stratégies d'extorsion et d'enlèvement des guérillas pour obtenir de l'argent. Au cours de cette décennie, les paramilitaires ont étendus leurs actions (et exactions) aux zones rurales et aux chefs-lieux de la région du Magdalena Medio, vers le nord dans les départements de Córdoba et d'Urabá, et des groupes similaires sont apparus dans le département de Meta (Vasquez, Vargas & Restrepo, 2011).

Le débat sur la définition de tels groupes a oscillé entre les considérer comme faisant partie d'une politique terroriste de l'État, ou comme une tierce partie dans la

⁷⁴ La conférence nationale de la guérilla était la plus haute instance de décision des FARC-EP. Elle a réuni tous les commandants de la guérilla pour décider des principes et des objectifs qui devaient guider leur action politique et militaire. La conférence nationale de la guérilla était la plus haute instance de décision des FARC-EP. Elle a réuni tous les commandants des FARC pour décider des principes et des objectifs qui devaient guider leur action politique et militaire. En raison du risque lié au fait de réunir l'ensemble du commandement, les conférences ont été peu nombreuses. En fait, la neuvième conférence s'est tenue en ligne, pour des raisons de sécurité. La dixième (et dernière conférence) s'est tenue juste avant la signature de l'accord de paix.

confrontation entre la guérilla et l'État, ou encore comme des groupes d'autodéfense de droite. Même ainsi, plusieurs choses peuvent certainement être dites à propos de ces groupes : ils étaient le résultat d'une alliance d'intérêts entre les élites locales, les propriétaires terriens, les trafiquants de drogue et certaines instances de l'État colombien, principalement les forces armées au niveau régional et local.

Les forces armées nationales les ont trouvées fonctionnelles, car elles étaient devenues une stratégie antissubversive très efficace, par leur usage sans limites de la violence et faisant de la terreur le meilleur outil de contre-insurrection. Pour les élites locales ou régionales, elles étaient fonctionnelles, car elles permettaient de maintenir le pouvoir ou de le regagner là où elles ne l'avaient pas ou l'avaient perdu. Pour les trafiquants de drogue, elles étaient aussi utiles, car les « *paracos* » garantissaient et protégeaient leurs activités économiques. Pour certains entrepreneurs agro-industriels, ces groupes sont devenus un mécanisme violent, basé sur la terreur, permettant de résoudre des conflits du travail et pour les grands propriétaires terriens, le seul mécanisme permettant de garantir leur sécurité face à l'incapacité de l'État (Vasquez, Vargas & Restrepo, 2011).

Dans les années 1990, avec la démobilisation de l'EPL, l'intensité de la confrontation dans le nord du pays a cessé, puis avec la persécution et la mort de certains barons de la drogue, comme Gonzalo Rodríguez Gacha, le deuxième plus important après Pablo Escobar, une lutte s'est engagée au sein des groupes paramilitaires pour savoir s'il leur fallait se lier plus au trafic de drogue ou s'en séparer définitivement. Entre 1994 et 1998, plusieurs groupes paramilitaires régionaux réunis sous l'égide des AUC ont poursuivi leur expansion vers les départements de la côte caraïbe. La dispute pour le Pacifique avec la guérilla a commencé, avant de s'étendre au sud du pays, l'enjeu étant de contrôler des territoires et des corridors de trafic de drogue.

Entre 2002 et 2006, sous le gouvernement d'Álvaro Uribe Vélez (2002-2006 et 2006-2010), les AUC ont connu un processus de paix qui, selon les chiffres officiels, a permis de démobiliser et de désarmer 31 671 combattants. Cependant, malgré le nombre élevé de combattants démobilisés, nombreux sont ceux qui ont refusé de se démobiliser et qui, avec d'autres ex-combattants et de nouvelles recrues, ont fini par former de nouveaux gangs connus sous le nom de « gangs émergents », qui ne sont rien d'autre que des néo-paramilitaires ayant des liens toujours plus étroits avec les plantations de coca et

l'économie du trafic de drogue, et qui sont aujourd'hui même au service de cartels étrangers, comme ceux du Mexique⁷⁵.

C'est lorsque ces dynamiques se sont croisées dans des territoires et des populations spécifiques que le conflit armé est apparu sous ses formes les plus terrifiantes. En d'autres termes, ce n'est qu'en retraçant ces trajectoires que l'on peut trouver les caractéristiques qui expliquent les causes et la manière dont la violence est arrivée dans le piémont côtier du sud de la Colombie, spécifiquement dans les territoires du peuple autochtone Inkal Awá.

4.4 La logique territoriale du conflit armé

La dernière décennie du vingtième siècle a été pour le moins paradoxale en ce qui concerne la vie politique du pays. D'une part, les accords de paix conclus avec certains groupes de guérilla puis la rédaction et l'adoption d'une nouvelle constitution, plus conforme à l'époque, enthousiasment les citoyens. D'autre part, dans le même temps, les facteurs de violence atteignent une échelle nationale. Les guérillas, et plus tard les paramilitaires, sont parvenus à être présents sur la quasi-totalité du territoire national et ont contrôlé de vastes zones du pays. Ils se disputent les zones pertinentes pour leur stratégie d'expansion, en prenant le contrôle des cultures de coca, de l'économie et des populations qui y sont liées. Le trafic de drogue a atteint des dimensions nationales, non seulement en imprégnant d'importants secteurs de la vie rurale et en reliant de vastes zones consacrées à la culture de la coca, mais aussi en intégrant des groupes armés et en faisant de sérieuses incursions dans la vie politique.

L'un des meilleurs outils d'analyse de la géographie du conflit a été le système d'information géoréférencé, construit à partir de la banque de données sur les droits humains et la violence politique du Centre de recherche et d'éducation populaire (CINEP)⁷⁶. Cet outil permet d'analyser la logique de l'expansion du conflit, comment s'articule la stratégie des groupes armés à la présence inégale de l'Etat et le poids des spécificités locales dans chaque région du pays (Gonzalez, Bolivar & Vasquez, 2003).

⁷⁵ "Narcotraficantes mexicanos en Colombia". 21 de enero de 2019. razonpublica.com

⁷⁶ La banque de données sur les droits humains et la violence politique peut être consultée à l'adresse <https://www.cinep.org.co/es/authors/banco-de-datos-de-derechos-humanos-y-violencia-politica/>.

Cela permet de comprendre le conflit à une échelle macro, nationale, à une échelle méso, régionale intermédiaire et à une échelle micro, spécifique ou locale. Revenant brièvement sur cette analyse, j'ai cherché à rendre compte des dynamiques territoriales qui expliquent l'arrivée de la violence dans les piémonts occidentaux du département de Nariño, et là, dans les territoires du peuple Inkal-Awá.

4.4.1 Les corridors du conflit armé

Après avoir quitté les zones où ils sont nés, les groupes de guérilla d'abord, puis les paramilitaires, se sont violemment disputés les zones de leur influence pour des raisons stratégiques, établissant clairement les corridors de confrontation : un corridor au nord, qui comprend d'est en ouest les régions de Catatumbo, Sur de Bolívar, Magdalena Medio, Bajo Cauca et Norte Antioqueño, le Nudo del Paramillo et la région d'Urabá, et un autre corridor au sud-est, dans la zone d'influence des FARC, qui comprend à l'ouest le piémont de la cordillère orientale, dans le département du Meta : les vallées des rivières Ariari, Duda et Guayabero, dans le département de Caquetá les rivières Caguán et Ortegaza, le département de Putumayo, l'Amazonie et les plaines orientales.



Carte 6. Les corridors du conflit armé.

(Source : Centro de Investigación y Educación Popular, CINEP)

A. Le corridor nord

Dans le corridor nord, les affrontements les plus violents ont eu lieu pour le contrôle du *nudo de paramillo* (nœud de Paramillo, un point géographique qui relie la zone du Caraïbe à la zone d'Urabá : contrôler cette zone permettait de contrôler l'accès aux îles Caraïbe, au Pacifique nord et à la frontière avec le Panama. Dans ce corridor, la zone d'Urabá a été l'une des plus violentes, mais les zones du Magdalena Medio et du

Catatumbo n'ont pas été exemptes de violence. L'importance stratégique de ce corridor est-ouest résidait dans les zones garantissant l'accès au nord depuis le nœud de Paramillo, au Pacifique par la région d'Urabá et le fleuve Atrato, et au sud par les vallées des fleuves Magdalena et Cauca, d'où l'importance des zones Bajo Cauca Antioqueño et Magdalena Medio.

Dans la région d'Urabá, entre 1988 et 2002, il y eut 103 massacres dont 13 entre 1995 et 1997 perpétrés avec une extrême violence et des signes d'une rare brutalité. Selon les chiffres officiels, le conflit armé a déplacé plus de 60 000 personnes entre 1995 et 2006. Cela, en conséquence du conflit entre les FARC, les groupes d'autodéfense de Córdoba et d'Urabá et les dissidents de l'EPL, suite à la démobilisation de 1991 (Suárez, 2008). L'un des massacres les plus représentatifs de l'affrontement dans ce corridor est celui de La Chinita, qui eut lieu en janvier 1994, lorsqu'un groupe de guérilleros des FARC, accompagné d'un groupe de dissidents de l'EPL, est entré dans le quartier de La Chinita, dans la ville d'Apartadó, dans le département d'Antioquia : 35 personnes ont été tuées. Ce massacre a été suivi d'autres, comme celui de la propriété Osaka, dans la municipalité de Carepa, et plus tard celui de Pueblo Bello, tous dans la région d'Urabá Antioquia.

Dans la région du Magdalena Medio, l'un des centres du conflit a été la ville de Barrancabermeja, considérée comme le bastion économique de la région, car elle possède l'une des principales raffineries de pétrole du pays. La stratégie paramilitaire y a ciblé les organisations sociales, les défenseurs des droits humains, les syndicats et les communautés LGBTQI+. Le conflit dans cette région s'est manifesté dans sa version la plus brutale par l'application d'une violence extrême, lors du massacre de Barrancabermeja, qui eut lieu en mai 1998. Selon le *Centro Nacional de Memoria Histórica* (Centre national de la mémoire historique, CNMH), ce jour-là, un groupe d'environ 50 paramilitaires a assassiné sept jeunes et a enlevé 25 autres personnes qui ont ensuite été assassinées : on ignore toujours où se trouvent plusieurs des corps.

B. Le corridor sud

Dans le corridor sud du pays, où la confrontation de la guérilla avec l'armée était permanente, la présence de la guérilla a coïncidé avec l'économie de la culture de la coca,

de sorte que les FARC ont réussi à établir une relation avec les paysans cultivateurs de coca. Cette étroite articulation a connu son expression maximale lors des marches de la coca de 1996, lorsque des milliers de paysans des départements du Putumayo et du Caquetá se sont mobilisés pour manifester contre l'application des lois de lutte contre la culture de la coca (Ramírez, 2001). L'impact politique et l'ampleur de la manifestation ont provoqué une réponse des paramilitaires qui, bien établis dans le nord du pays ont décidé de s'étendre vers le sud.

Ainsi, à la confrontation violente entre l'armée et la guérilla s'est ajoutée celle entre les paramilitaires et la guérilla. Cela a commencé avec le massacre de Mapiripán, qui eut lieu dans le village du même nom, dans le département de Meta, entre le 14 et le 20 juillet 1997, lorsque les groupes d'autodéfense de Córdoba et d'Urabá, avec le soutien de l'armée, sont entrés dans la ville, en tuant 49 personnes au passage. Ce massacre a été initialement présenté comme une opération anti-insurrectionnelle et il a marqué le début tragique de l'incursion des groupes paramilitaires dans cette région du pays. Il a surtout marqué le début du conflit avec la guérilla pour le contrôle de la culture et de l'économie de la coca.

En 1998, sous le gouvernement d'Andrés Pastrana (1998-2002), eut lieu une nouvelle tentative de négociation de paix avec les FARC, et la démilitarisation de 42 000 km² dans les départements de Caquetá et Meta a été décrétée. À cette époque, profitant de l'absence de contrôle de l'État sur la zone démilitarisée, la guérilla a tenté de consolider un nouveau corridor stratégique visant à accéder au Pacifique en traversant la région depuis la zone démilitarisée, en passant par le nord du département de Huila et le sud du département de Tolima, puis en longeant la frontière entre les départements de Cauca et de Valle del Cauca. En plus de chercher une issue vers le Pacifique, la guérilla cherchait à contenir l'avancée des groupes paramilitaires vers le sud du pays. La dispute sur les territoires des corridors territoriaux a donné lieu à de terribles faits de guerre, dont l'un des plus significatifs dans ce corridor a sans doute été le massacre dit de Naya, en avril 2001.

La région de Naya est située dans la zone frontalière entre les départements du Cauca et du Valle del Cauca, traversée par la rivière du même nom. Elle relie les Andes centrales au Pacifique, d'où son importance pour le trafic de drogue, les guérillas et les paramilitaires. Le massacre s'est produit à la suite du plan expansionniste des paramilitaires qui cherchaient à créer *el bloque pacífico* (le bloc de la guerre du

Pacifique). Ils avaient l'intention de s'installer sur les côtes des départements de Nariño, Cauca et Chocó afin de prendre le contrôle du « *gramaje* », sorte de taxe illégale que les groupes armés extorquait pour le trafic de drogue. L'affaire a commencé avec un groupe de paramilitaires basé dans la municipalité de Buenos Aires, dans le département du Cauca, à la frontière avec le département du Valle del Cauca. Si *La Fiscalía*⁷⁷ a reconnu 30 meurtres, la population affirme qu'il y eut plus de 100 victimes, principalement des autochtones du peuple Nasa mais aussi des victimes issues des populations afro-descendantes.

C. Le corridor de Putumayo

La zone démilitarisée ou *zona de despeje* (zone dégagée), comme on l'appelait lors de l'échec du processus de paix sous le gouvernement d'Andrés Pastrana (1998-2002), a permis aux FARC de disposer d'une vaste zone libre d'opérations militaires, condition dont elles ont stratégiquement profité pour ouvrir des corridors vers d'autres régions du pays ; un corridor vers le Pacifique, déjà mentionné, et un autre corridor qui étendait leur action vers le département du Putumayo, cherchant à travers le département de Nariño et la frontière avec l'Équateur une autre sortie vers le Pacifique. Ce corridor utiliserait les fleuves San Juan, Mataje et Mira comme routes pour atteindre le Pacifique, et il permettrait d'utiliser la frontière avec l'Équateur comme arrière-garde, surtout pour faire face à l'offensive qui viendrait des forces armées colombiennes après l'échec des négociations de paix. Le corridor du Putumayo impliquait, comme dans d'autres régions, le contrôle des cultures et de l'économie de la coca, un conflit pour lequel sont également arrivés des groupes paramilitaires.

Comme dans d'autres régions contestées du pays, une violence extrême s'est abattue sur le département du Putumayo sous la forme d'incursions paramilitaires, de massacres brutaux et de lutte pour le contrôle territorial. L'incursion a commencé au début de l'année 1999, lorsqu'un groupe de 150 paramilitaires est arrivé dans la zone urbaine de l'inspectorat de police d'El Tigre, à Valle del Güamuez, et, après les avoir fait sortir de force de leurs maisons, a tué 28 personnes, brûlé leurs maisons, leurs motos et leurs

⁷⁷ Il s'agit d'une entité de la branche judiciaire du pouvoir public, dont la fonction vise à fournir aux citoyens une administration complète et efficace de la justice.

véhicules (CNMH, 2011). L'assaut a continué : en mars de la même année, 25 personnes disparurent à *El placer*, dans la municipalité de Valle del Güamuez ; en mai, 7 autres personnes sont assassinées dans la municipalité de Puerto Asís, et 8 autres dans la zone urbaine du village de La Hormiga. L'année 1999 se termine par le massacre de El placer, dans la municipalité de Valle del Guamuez, lorsque 38 paramilitaires arrivent sur la place du village et assassinent 11 personnes⁷⁸.

La différence entre le conflit de ce corridor sud et les autres réside dans le fait que la dispute autour du département du Putumayo a pris une autre ampleur. Compte tenu de la pression exercée par les États-Unis pour contenir le trafic de drogue, le département du Putumayo, qui comptait à l'époque la plus grande culture de coca au monde, est devenu le théâtre de l'application du Plan Colombie, l'alliance stratégique entre les États-Unis et la Colombie dans la soi-disant guerre contre la drogue. Cela a dépassé l'échelle nationale du conflit pour en faire une question d'importance transnationale et continentale : l'endroit se trouve à la frontière avec l'Équateur et le Pérou.

En synthèse, la logique expansive des acteurs armés aide à comprendre la violence au niveau national ; lorsqu'ils se rencontrent, ils provoquent des conflits violents qui, bien qu'ils aient des caractéristiques générales communes (menaces ou massacres qui produisent des déplacements, conflits pour le contrôle territorial et les cultures de coca), varient en fonction des conditions sociales, économiques et d'intégration étatique spécifiques à chaque région. C'est pourquoi les guérillas ou les paramilitaires s'imposent dans certaines zones et pas dans d'autres.

Les FARC, par exemple, se sont imposées dans les zones de colonisation et là où il y a moins d'intégration avec l'État central, d'où leur force relative dans les départements de Caquetá, Meta, Guaviare, etc., tandis que les paramilitaires le font dans les zones où la frontière de l'agriculture et de la colonisation est sur le point de se fermer, là où il y a des projets économiques relativement liés à la nation. C'est pourquoi ils sont plus implantés dans les zones de ranchs de bétail et de grands domaines liés à la monoculture.

Cependant, l'incursion des cultures illicites et l'économie liée au trafic de drogue qui en résulte ont transformé la dynamique du conflit, des groupes armés arrivant pour en tirer profit. Les cultures de coca auraient leur propre dynamique, recherchant toujours des

⁷⁸ “*El Placer: pueblo fantasma lleno de temor en medio de la selva de Putumayo*”. [El Placer : ville fantôme pleine de peur au milieu de la forêt du Putumayo]. 6 juin 2019. Verdad abierta.com

territoires éloignés, là où le contrôle de l'État est faible ou inexistant et où la population a peu de chances d'être intégrée à la nation et aux circuits économiques, là où prolifèrent les groupes armés.

Le sud du pays est un exemple de cette dynamique de conflit, où se croisent guérillas, paramilitaires, trafic de drogue et faible présence de l'État. En outre, en tant que zone frontalière internationale, le conflit débordait le niveau national et exigeait des réponses politiques.

4.5 La violence du conflit armé contre les peuples autochtones

Au nord du pays, à partir du nudo de Paramillo, l'expansion du conflit armé a conduit les groupes paramilitaires à progresser vers Córdoba, département habité par le peuple autochtone Embera-Katío, et de là vers les Caraïbes colombiennes, notamment vers la Sierra Nevada de Santa Marta, où vivent quatre peuples autochtones - Koguis, Kankuamo, Wiwas et Arhuacos- et vers le département de Guajira, où vit le peuple Wayuu. Au sud, ils se sont dirigés vers le Pacifique en passant par la région d'Urabá, où vit également le peuple Embera-Katío.

Ainsi, au nord, les premiers à subir la violence du conflit armé ont été les Embera Katío qui habitaient le cours supérieur de la rivière Sinú dans le département de Córdoba. Au cours des années 1990, ces autochtones ont été reconnus pour leurs protestations constantes demandant une protection et une compensation pour les dommages causés par le détournement de la rivière Sinú en raison de la construction du mégaprojet de barrage Urrá. Le détournement du fleuve, la construction ultérieure du barrage et du réservoir ont profondément endommagé l'écosystème dont dépendait la population autochtone, avec notamment la disparition presque totale du poisson *bocachico*, base de l'alimentation et de l'économie des autochtones et des paysans de la région.

Bien qu'ils n'aient pas pu empêcher la réalisation du projet, les Embera Katío ont réussi à trouver un accord avec l'État et l'entreprise chargée de la construction du barrage hydroélectrique pour faire reconnaître les dommages causés par le remplissage du barrage. Cela s'est accompagné de conflits au sein de l'organisation autochtone dont la légitimité des dirigeants à mener la négociation a été remise en question.

L'accord, conclu en 2000, prévoyait des ressources pour l'expansion du *resguardo* d'Alto Sinú, la mise en œuvre du projet conformément au permis environnemental et d'autres questions liées au respect des droits humains, et à la non-inclusion de la population autochtone dans le conflit armé. Cependant, nombre des questions qui avaient été l'objet d'un accord signé cette année-là, comme la protection spéciale des leaders des *resguardos* majeures et mineures, n'ont pas été respectées.

Dans ce contexte, en mai 2001, une série d'événements d'une rare violence eut lieu : 1) un groupe d'environ 400 paramilitaires appartenant aux AUC est entré sur le territoire des Embera et a enlevé 8 autochtones ; 2) trois jours plus tard, les FARC ont assassiné une douzaine de paysans sur le territoire du *resguardo*. En juin, était enlevé Kimy Pernía Domicó, le leader le plus représentatif de la lutte des Embera pour la défense de la rivière Sinú et contre la centrale hydroélectrique d'Urza. Deux semaines plus tard, Alirio Pedro Domicó, le gouverneur de l'alliance des *cabildos* del rio Esmeralda, a été enlevé par des paramilitaires et quelques jours plus tard, retrouvé assassiné de huit balles. Le corps de Kimy Pernía n'a jamais été retrouvé (García, 2014). Ce n'est qu'en 2008, après le processus de paix avec les paramilitaires, que Salvatore Mancuso, l'un des commandants des AUC, a reconnu que c'est sous son commandement que ses hommes ont enlevé et assassiné Kimy, à la suite d'un ordre donné par Carlos Castaño, à l'époque le chef des AUC.

Bien sûr, l'arrivée des groupes paramilitaires a été associée au soutien des propriétaires terriens qui ont bénéficié de la construction du barrage hydroélectrique, le projet ayant augmenté la valeur des terres qu'il jouxte.

Entre 1998 et 2009, selon l'observatoire des droits humains de la vice-présidence de la République, le peuple Embera Katío a vu 112 de ses membres assassinés, la plupart de ces meurtres ayant été commis dans la municipalité de Tierra Alta, dans le département de Córdoba : entre 2000 et 2002, la période correspond effectivement à l'expansion paramilitaire vers le nord du pays et au début du processus de paix avec les AUC. À l'époque, les Embera ont été considérés comme le peuple autochtone comptant le troisième plus grand nombre de membres assassinés, après le peuple Kankuamo du département de Cesar et le peuple Nasa du département de Cauca et du sud du département de Valle.

Sur la côte atlantique colombienne, le conflit a fait rage contre les populations autochtone de la Sierra Nevada de Santa Marta, plus précisément et brutalement contre le

peuple Kankuamo. Ce peuple, comme je l'ai indiqué précédemment, est connu pour avoir été l'un des premiers à se consolider à travers ce qu'on a appelé des processus de ré-ethnisation, dans le contexte de la montée du multiculturalisme suivant la promulgation de la nouvelle constitution colombienne de 1991.

Dans les départements de Cesar, Magdalena et La Guajira, qui partagent la Sierra Nevada de Santa Marta, la violence a été exercée pendant les années 1980 et une partie des années 1990 par des groupes armés et des gangs liés au trafic de drogue et aux mafias locales. L'intensité du conflit armé a été connue à partir de 1998, en lien avec la présence des AUC qui sont arrivées dans le but de prendre le contrôle des villes. L'objectif était d'empêcher l'expansion de la guérilla, de subordonner les groupes paramilitaires locaux et les faire agir dans le cadre de la stratégie de contre-insurrection des AUC.

Sur le territoire Kankuamo, dans le but de contrôler l'accès à la Sierra Nevada, les paramilitaires ont été présents à Atánquez, l'une des communautés les plus importantes des 12 communautés du *resguardo* de Kankuamo, située dans la municipalité de Valledupar, capitale du département de Cesar, sur le versant ouest de la Sierra Nevada de Santa Marta. En 1999, les meurtres d'autochtones appartenant au peuple Kankuamo se sont multipliés jusqu'en 2000, année où, après un siège systématique par des groupes paramilitaires, 1500 autochtones ont été déplacés de leurs terres et installés sur la place Alfonso López à Valledupar, avant de partir survivre dans les bidonvilles de la ville.

À la mi-2001, les FARC ont enlevé puis assassiné María Consuelo Araujo, une dirigeante bien connue de l'élite de la région, qui était à l'époque ministre de la Culture. À la fin de la même année, les AUC annoncent la création du front « Mártires del Valle de Upar », qui fera partie du bloc nord de l'organisation. Ces événements vont augmenter de manière exponentielle les agressions contre le peuple Kankuamo, principalement imputables aux forces de l'État et aux paramilitaires. Le point culminant de la violence contre les Kankuamo avant l'accord de paix avec les groupes d'autodéfense a peut-être eu lieu en 2003, lorsque 55 Kankuamo ont été assassinés et 11 autres cas de violations des droits humains ont été lieu.

L'autre élément qui peut expliquer la montée de la violence contre ce peuple autochtone a été la mise en œuvre du Plan Colombie (un plan convenu entre les États-Unis et la Colombie en 1999 pour lutter contre le trafic de drogue, dont la première phase a duré jusqu'en 2006), c'est-à-dire son volet appelé « récupération territoriale du pays ». Le corridor nord était l'une des zones à récupérer, ce qui explique peut-être pourquoi 80

% des cas de violence contre le peuple Kankuamo se sont produits pendant le gouvernement d'Andrés Pastrana (1998-2002) et le premier gouvernement d'Álvaro Uribe Vélez (2002-2006) (Villa & Houghton, 2005).

L'expansion paramilitaire dans le nord du pays s'est poursuivie vers le département de La Guajira, où vit le peuple autochtone Wayuu, le plus nombreux de tous ceux qui vivent en Colombie. Selon la CNMH (2010), entre le 18 et le 20 avril 2004, alors que la table de négociation avec les AUC avait déjà été mise en place et sous une supposée cessation des hostilités, se sont rendus dans le département de Guajira un groupe de 40 à 50 paramilitaires de l'autoproclamé front contre-insurrectionnel Wayuu, accompagné d'autres personnes portant les vêtements exclusifs des forces armées colombiennes et d'autres informateurs encagoulés portant des vêtements Wayuu qui sont entrés dans Bahía Portete, dans la partie supérieure du département. Ils ont tué six personnes, dont quatre femmes, et, comme si cela ne suffisait pas, ont profané certaines tombes d'ancêtres Wayuu. Le massacre a entraîné le déplacement de plus de 600 autochtones qui se sont ensuite installés dans les villes de Maicao et d'Uribia, dans le département de La Guajira, tandis que de nombreux autres ont traversé la frontière pour se réfugier au Venezuela, principalement à Maracaibo, où beaucoup avaient de la famille.

Dans le département de La Guajira, la violence a été historiquement associée à la contrebande, étant donné que Bahía Portete et Bahía Honda ont toujours été des ports de contrebande de marchandises, une activité économique si profondément enracinée dans le territoire qu'elle a été un facteur d'articulation de la vie sociale et économique des populations de cette zone. Le phénomène a également atteint le peuple Wayuu, d'autant plus que celui-ci connaît et gère parfaitement le territoire désertique de La Guajira. Les premières bandes criminelles sont apparues main dans la main avec la contrebande, chargées de la surveillance de ce marché illégal et de ses activités connexes. Ce type de structure a été utilisé par les trafiquants de marijuana pendant la « *bonanza marimbera* »⁷⁹ des années 1980 et 1990.

Bien que les FARC, l'ELN et les paramilitaires aient été présents sur le piémont de la Sierra Nevada et dans le corridor menant à la chaîne de montagnes Perijá, la région d'Alta Guajira n'a connu la présence de la guérilla et des paramilitaires qu'en 2000. Selon

⁷⁹ « *bonanza marimbera* » est le nom donné à la période comprise entre 1974 et 1985 environ, durant laquelle d'importantes sommes d'argent sont entrées en Colombie grâce à la culture et à l'exportation illégales de marijuana depuis la côte caraïbe colombienne.

le CNMH (2010), la présence paramilitaire remonte à 2001, lorsque, par le biais de menaces et d'une circulation « discrète » d'hommes inconnus et modérément armés, ils ont commencé à exercer un contrôle territorial en posant des questions dans les écoles, les cafétérias, les magasins d'alimentation, etc. avant de s'installer définitivement à Bahía Portete au début de 2002. À partir de ce moment, leur présence est devenue beaucoup plus « explicite », car ils ont commencé à effectuer des assassinats sélectifs, à contrôler l'entrée et la sortie des personnes et des marchandises, à surveiller les personnes impliquées dans les activités de contrebande courantes dans la région.

Bien que la stratégie paramilitaire ait été similaire dans tous les territoires, le massacre de Bahía Portete est particulier pour plusieurs raisons : 1) il s'agit de l'événement qui a concrétisé l'hégémonie paramilitaire dans le nord du pays ; 2) les victimes étaient principalement des femmes, ce qui n'est pas négligeable étant donné que la société wayuu est matrilineaire et que ce sont les femmes qui exercent le leadership dans leurs communautés ; 3) le massacre a impliqué des autochtones dans sa planification et son exécution. Une particularité supplémentaire est aussi que le peuple autochtone Wayuu est reconnu comme binational : s'il ne se sent pas concerné par la frontière, son statut est pleinement reconnu par la Colombie.

Alors que l'hégémonie paramilitaire se consolidait au nord, le conflit armé continuait de s'étendre vers la région du Pacifique. Les actes de violences les plus cruelles ont eu lieu dans la zone d'influence de la rivière Atrato, dans le département de Chocó, car en contrôlant cette zone, les groupes armés contrôlaient l'accès et la sortie à la mer, la connexion avec le centre du pays et le passage vers le sud.

4.5.1 La violence contre les peuples autochtones sur la côte du Pacifique.

Les combats systématiques entre les FARC et les AUC dans la région du Pacifique, dans le département de Chocó, ont porté le conflit dans cette partie du pays, et le peuple Embera Chami en a été victime. Entre février et mars 2004, 1225 autochtones ont été déplacés, qui vivaient dans des zones proches des rivières Opogadó et Bojaya, affluents de la rivière Atrato. Ce déplacement est la conséquence du massacre de Bojayá du 2 mai 2002, au cours duquel 79 personnes ont été tuées par une bombe cylindrique (une arme non-conventionnelle) lancée par les FARC sur l'église du village, un lieu où un

grand nombre de personnes s'étaient réfugiées en raison des combats intenses entre les FARC et les paramilitaires. Le massacre de Bojayá a été considéré comme une étape et un tournant dans le conflit colombien, en raison du nombre de personnes qui y ont trouvé la mort, des milliers de personnes déplacées qu'il a provoquées et parce que son exécution a violé tous les principes humanitaires de la guerre. Fondamentalement, le massacre de Bojayá est, à proprement parler, un crime de guerre (CNRR – Grupo de Memoria Histórica, 2010).

La confrontation entre les guérilleros et les paramilitaires dans l'Atrato inférieur et moyen peut être considérée comme une extension de la guerre dans l'Urabá, une région où l'hégémonie et l'expansion des paramilitaires avaient commencé et où les FARC avaient parié sur la confrontation avec les paramilitaires pour reprendre le contrôle de la région. La présence d'acteurs armés dans cette zone est ancienne : les FARC étaient présentes le long de l'Atrato depuis 1986, la présence des paramilitaires était plus récente, les premières preuves de leur présence remontant à 1997.

Malgré l'ampleur des combats, les paramilitaires n'ont pas pu consolider leur pouvoir dans cette région en raison de la réponse sévère des FARC, qui a entraîné des conséquences désastreuses pour les personnes qui y vivaient : entre 2000 et 2011, 29 549 personnes ont été déplacées de Bojayá, et dans la même période, 7 632 personnes ont été déplacées des zones voisines.

Pendant ce temps, dans le corridor sud vers le Pacifique, qui comprend le sud du département de Tolima et la frontière entre les départements de Cauca et Valle del Cauca, ce sont les autochtones Nasa qui ont été les plus touchés par l'expansion du conflit.

Si, en général, les peuples autochtones de Colombie méritent une mention à part en ce qui concerne les effets de la violence armée, le peuple Nasa mérite une mention à part parmi les peuples autochtones, du moins jusqu'au début du 20^e siècle, pour deux raisons : d'une part, le peuple Nasa a été le moteur politique et idéologique du mouvement autochtone en Colombie depuis les années 1970 ; d'autre part, il a été le peuple autochtone le plus systématiquement assiégé par toutes les formes de violence. Paradoxalement, leur développement et leur consolidation politiques sont allés de pair avec la violence que l'État, les propriétaires terriens et les groupes armés ont exercée à leur encontre.

Dans la période qui a suivi la promulgation de la constitution de 1991, les Nasa n'ont pas seulement réalisé de grandes avancées politiques : ils ont gagné du pouvoir au niveau local, à tel point qu'ils sont devenus la deuxième force politique au niveau régional,

à travers deux grands mouvements formés ces dernières années : l'*Alianza Social Indígena* -ASI- et le mouvement *Autoridades Indígenas de Colombia* -AICO. Pourtant dans le même temps, une nouvelle vague de violence de plus en plus intense a déferlé sur leur territoire. D'une part, les FARC ont saboté les élections locales afin de saper les progrès politiques des autochtones, et d'autre part, les AUC ont menacé de tuer les candidats censés être soutenus par la guérilla. L'exemple le plus clair de ce paradoxe du renforcement politique et de la violence peut être observé lors des élections régionales de 2000, lorsque Floro Tunubalá, un autochtone Misak, a été élu gouverneur du département du Cauca : quelques mois plus tard, en avril 2001, le massacre de Naya décrit plus haut a eu lieu.

La région de Naya est principalement habitée par les autochtones Nasa et les communautés afro-descendantes. En raison de son accès difficile, elle a longtemps été une zone de transit pour les guérillas des FARC et de l'ELN. Comme dans d'autres zones de la région Pacifique, la présence historique des guérillas dans la région a fait que, au moment où l'action paramilitaire s'étendait vers le sud, la population autochtone était stigmatisée comme auxiliaire ou base des groupes de guérilla.

4.6 Le sud de la Colombie : la coïncidence de tous les maux.

Dans le sud-ouest du pays, les conditions géographiques les plus variées coïncident. Les plus faciles à distinguer sont peut-être : (1) la région andine du Pacifique, qui comprend la côte du Pacifique et le piémont occidental ; (2) la zone andine où se trouvent les villes et les populations les plus habitées, et ; (3) le piémont oriental à côté de la forêt amazonienne.

L'une des caractéristiques de la région sud-est du pays, notamment dans les départements de Caquetá et Putumayo, est d'avoir été peuplée par plusieurs vagues de colonisation visant à s'approprier la région amazonienne. Des paysans de Nariño, dépassés par la crise que subissait le secteur agricole en raison de l'ouverture économique du début des années 1990, surtout en ce qui concerne les cultures de pommes de terre, d'orge et de maïs qui soutenaient traditionnellement l'économie des hauts plateaux s'installent, notamment dans le département du Putumayo.

Le processus économique a amené des colons de la zone andine vers les territoires non cultivés de cette région. La première vague de colonisation est venue du département de Huila, motivée par l'économie extractiviste de la région sud-est, reposant sur l'exploitation intensive de la quina, du caoutchouc, des fourrures et, dans une certaine mesure, du bois ; le département de Caquetá a été leur lieu d'installation. Une deuxième phase de colonisation a eu lieu après la période de « *La Violencia* », lorsque de nombreux habitants des zones rurales de la région andine qui en étaient expulsés sont arrivés dans le piémont oriental à la recherche de meilleures conditions de vie. Ils ont été rejoints dans les années 1960 par des colons, sous les auspices de campagnes de colonisation parrainées par l'État (Reyes, 2009) et, enfin, une dernière vague de colonisation a été provoquée par le boom des cultures illicites, principalement la coca et le pavot.

Ainsi, lorsque la région du sud-est a intégré son activité économique dans la production de coca, les guérilleros des FARC, qui sont nés et avaient leur fief dans cette région, ont pu compter sur d'énormes sommes d'argent pour financer leurs actions et leur expansion. Après ces ressources sont venus les groupes paramilitaires. Plus tard, dans les années 1990, avec l'arrivée des fumigations contre les cultures de coca dans le Guaviare, de nombreux paysans ont été déplacés vers le département du Putumayo.

Le département du Putumayo allait bientôt devenir le lieu où coïncidaient tous les problèmes qui en faisaient, sinon le plus, du moins l'un des plus violents du pays. Cette situation a inauguré une nouvelle étape du conflit colombien. À la fin du 20^e siècle et au début du 21^e siècle, les groupes de guérilla, les groupes paramilitaires, la dispute entre eux pour le contrôle du territoire et l'économie liée à la culture de la coca ont convergé dans ce territoire. Le facteur de différenciation dans le Putumayo a été l'application systématique du Plan Colombie, à partir de 2001, qui a fini par faire déborder le conflit colombien sur les pays limitrophes.

À la fin des années 1990, le processus de colonisation s'était inversé. Les paysans quittaient le Putumayo pour revenir dans le département de Nariño, en particulier sur la côte Pacifique, en raison de la combinaison de plusieurs facteurs : la stratégie armée mise en œuvre par les FARC, l'arrivée des paramilitaires, leur dispute sur les cultures de coca, la mise en œuvre de la fumigation au glyphosate pour empêcher l'expansion des cultures de coca, et le Plan Colombie.

Le Plan Colombie, cette alliance entre les États-Unis et la Colombie pour lutter contre le trafic de drogue, coopérer pour reprendre le contrôle de la sécurité et aider au

renforcement des institutions menacées par le trafic de drogue, a introduit de nouveaux éléments dans le conflit colombien. D'une part, et en priorité, il a renforcé l'aide militaire (519,2 millions de dollars) et policière (123,1 millions de dollars) afin d'assumer une posture plus offensive, ce qui s'est traduit par la création de trois bataillons pour opérer dans le sud du pays (16 hélicoptères Blackhawk, 30 hélicoptères UH-1H Huey et de meilleurs instruments de combat et de communication) et par l'amélioration de la capacité de la police dans la lutte contre la drogue (Tokatlian, 2001).

Outre un déploiement militaire sans précédent dans le département du Putumayo, le Plan Colombie prévoyait également des fumigations intensives de glyphosate, un herbicide utilisé pour éliminer les plantations de coca, et des ressources pour le développement alternatif (68,5 millions de dollars), l'aide aux personnes déplacées (37,5 millions de dollars), les droits humains (51 millions de dollars), la réforme judiciaire (13 millions de dollars), l'application de la loi (45 millions de dollars) et la paix (3 millions de dollars). Il prévoyait également une aide pour les pays voisins (180 000 dollars) (Tokatlian, 2001). Dans ces conditions, le plan pouvait être interprété comme faisant partie de la coopération au développement qui existait en Amérique latine depuis plusieurs décennies (Escobar, 1998).

En résumé, le plan allouait 75 % des ressources au renforcement de l'armée pour lutter contre le trafic de drogue (laquelle intégrera plus tard la lutte antissubversive dans ses objectifs). Bien que le nombre d'hectares plantés en coca ait été sensiblement réduit à Putumayo, le problème n'avait pas été résolu. En intégrant la lutte antissubversive dans le cadre de la guerre contre le trafic de drogue, le conflit est passé à une nouvelle échelle d'un ordre transnational, qui concerne toujours le sud du pays.

Loin de disparaître, la culture de la coca s'est déplacée du Putumayo vers le département voisin de Nariño. Ainsi, les familles qui avaient colonisé le Putumayo il y a dix ans ou plus, encouragées par l'économie prospère de la coca, sont revenues à Nariño et, avec elles, dix ans d'expérience dans la production de coca. Les conditions de pauvreté et de marginalisation du département de Nariño en feraient un lieu favorable à ce type d'économie.

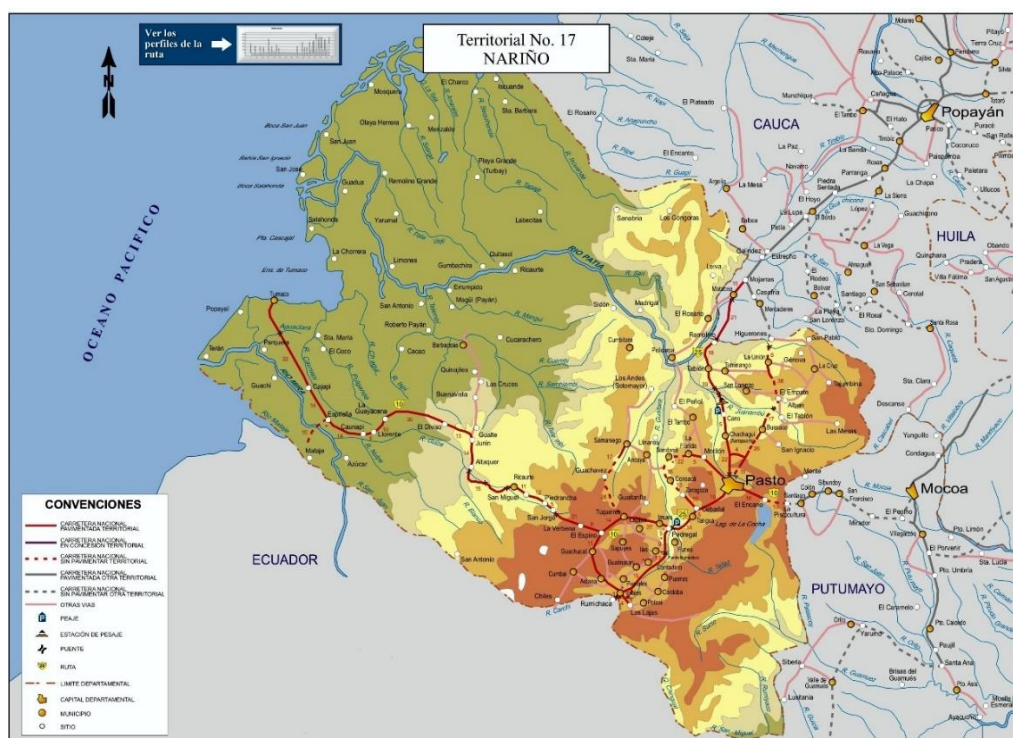
L'emplacement stratégique du département de Nariño renforce l'idée que le conflit a pris une dimension transnationale, dans laquelle des intérêts géopolitiques continentaux sont entrés en jeu, comme l'initiative régionale andine IRA, soutenue par les États-Unis, qui deviendra plus tard l'initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale sud-

américaine IIRSA. Il s'agit d'un forum composé de 12 États-nations sud-américains dont l'objectif, comme son nom l'indique, est de faciliter le processus d'intégration continentale et la valorisation des actifs environnementaux mondiaux tels que les réserves hydrographiques et les écosystèmes bio divers, entre autres.

4.6.1 Le département de Nariño : du havre de paix à l'épicentre de la violence du 21^e siècle

Il est difficile de trouver un endroit en Colombie qui présente autant de diversité que dans le département de Nariño. Situé au sud-ouest du pays, ce département est composé de trois zones géographiques bien différenciées : à l'est, la plaine dite d'*andén* ou pacifique, qui représente 52 % du territoire départemental et se caractérise par une végétation de mangrove sur la côte, suivie d'une épaisse forêt tropicale humide jusqu'au piémont ; au centre, la région andine correspond à 46 % du département, où se trouvent les zones les plus élevées du département, avec des *páramos*⁸⁰ et des hauteurs allant jusqu'à 5000 m au-dessus du niveau de la mer ; à l'est, la région du piémont qui occupe 2 % du total départemental, caractérisée par la végétation de la forêt et sa proximité avec le département du Putumayo, où commence la forêt amazonienne.

⁸⁰ Les *páramos* sont des écosystèmes de montagne qui se développent à des altitudes de 3 000 mètres ou plus, dans la zone équatoriale, ils ont donc un climat froid toute l'année et leurs sols volcaniques sont généralement très fertiles.



Carte 6. Département de Nariño.

(Source : Institut national des routes INVIAS)

En entrant dans le département de Nariño, du sud au nord, la cordillère des Andes se divise en deux, la cordillère occidentale et la cordillère centrale (plus au nord, la cordillère centrale se divise encore en deux, donnant naissance à la cordillère orientale). Elles produisent des caractéristiques géographiques particulières, comme la Hoz de Minamá (dépression formée par le passage de la rivière Patía) et le haut plateau sur lequel se trouvent les villes de Tuquerres et Ipiales. Plusieurs volcans se trouvent dans cette séquence montagneuse : les volcans Chiles, Cumbal, Azufral, Galeras et Doña Juana.

Cette condition géographique, dans laquelle les zones côtières basses et chaudes convergent avec des neiges éternelles dans les zones plus élevées, faisant coïncider forêts tropicales humides et forêts de nuages, a conduit le botaniste et expéditionnaire Alexandre Humboldt au 19e siècle à appeler le département de Nariño « le Tibet de l'Amérique », le considérant comme l'une des régions les plus élevées et les plus isolées du continent américain.

La population est tout aussi diversifiée que l'écosystème. Le territoire départemental est habité par six peuples autochtones : les Pasto, les Inga, les Epararasipidara, les Kofan, les Quillacinga et, bien sûr, les Inkal-Awá. La population autochtone

est regroupée en 64 *resguardos*, qui correspondent à 10,8 % de la population totale du département et occupent 467 000 hectares dans 24 municipalités. La population d'ascendance africaine se trouve principalement dans les villes de la côte Pacifique : Tumaco, Barbacoas, El Charco, La Tola, Magüí-Payán, Mosquera, Olaya Herrera, Francisco Pizarro, Roberto Payán et Santa Bárbara. Elle correspond à 18,8 % de la population. En 2013, 51,2 % de la population vivait dans les zones rurales.

Les conditions géographiques spécifiques du département ont rendu difficile la connectivité à l'intérieur du département et avec le reste du pays, ce qui a entraîné un isolement qui a entravé l'intégration dans l'État-nation colombien, à tel point que dans les premières décennies du 20^e siècle, sa communication avec les autres centres de production et la capitale Bogota était très difficile « (...) le voyage de Pasto à Bogota prenait au moins quarante jours sur des routes dangereuses, en passant par des landes, des vallées, des forêts humides, des rivières abondantes et le risque de maladies tropicales ou d'être agressé, et le risque d'être agressé ». (Viloria de la Hoz, 2007 : 9).

Ce n'est qu'en 1925 qu'est inauguré le pont sur le fleuve Güaitara, qui relie le sud de Nariño à Pasto. Deux ans plus tard, la route des hauts plateaux de Nariño est achevée, reliant les villes de Pasto, Túquerres, Ipiales et Rumichaca (à la frontière avec l'Équateur). En 1928, le chemin de fer à voie étroite jusqu'à Tumaco a été inauguré, permettant de relier la côte Pacifique. Dans les années 1930, en raison de la guerre avec le Pérou et de la nécessité d'améliorer les communications dans la zone frontalière, une route a relié Nariño à Popayán et à d'autres départements de l'intérieur. En 1970, la route panaméricaine a été construite, reliant Nariño au reste de la Colombie et à l'Équateur. Les aéroports de Pasto, Ipiales et Tumaco ont contribué à intégrer le département au reste du pays (PNUD, 2010) et dans les années 1990 la route qui relie actuellement Pasto à Tumaco a été construite. Malgré ses efforts, aujourd'hui encore, le département peut facilement être coupé du monde, étant donné sa géographie difficile, avec une seule route le reliant à Popayán, et au reste du pays. Cette route est facilement bloquée, et elle l'est souvent.

Au début du 21^e siècle, l'économie du département est essentiellement rurale : la base économique est la production agricole et l'élevage, contribuant à 32% du PIB départemental, suivi de 7% pour le commerce, 6 % pour le transport et 3 % générés par l'industrie. Cela est très différent et éloigné de l'économie du reste du pays dans laquelle le secteur agricole contribuait à 13% et l'industrie à 15 %. Ainsi, malgré le fait que la

production dans certains secteurs dépasse la moyenne nationale, comme la production laitière, et que la production agricole de pommes de terre, de blé, de canne à sucre, entre autres, soit significative la difficulté la plus importante de l'économie du département de Nariño est sa faible compétitivité par rapport aux autres départements de Colombie. Cela est dû à la précarité des voies de communication qui, en plus d'augmenter les coûts de production, entravent l'écoulement des produits vers les régions (Viloria de la Hoz, 2007).

Au début du 21^e siècle, la part de l'agriculture dans l'économie a diminué, car le secteur agricole a été confronté à une crise des importations de produits agricoles qui a entraîné un déplacement de l'activité économique vers l'élevage, la production laitière et les monocultures extensive. La conséquence de cette transformation a été une augmentation de la concentration des terres productives, ce qui, ajouté aux différends historiques des peuples autochtone et afro-colombiens sur la possession de leurs terres, a accru le conflit sur cette question.

En plus de son économie précaire, il faut ajouter qu'à cette même époque, le département de Nariño a dû appliquer un plan d'assainissement financier, étant donné qu'il disposait de peu d'épargne et qu'il avait accumulé des dettes, ce qui a entravé l'action de l'État pour faire face aux problèmes qui se posaient. L'ajustement a permis d'améliorer la situation fiscale du département dans les années qui ont suivi 2005, non sans un coût élevé pour les ressources de l'État mobilisées pour faire face aux problèmes (Viloria de la Hoz, 2007).

Une mention spéciale doit être faite pour la région Pacifique du département, une zone qui, malgré sa richesse écologique et géographique, a été historiquement pauvre et marginalisée, dans un département lui-même isolé qui a longtemps été considéré comme une zone paisible. L'économie de cette région du département a toujours été extractiviste. Au début du 20^e siècle, le bois de tagua (*Phyllocladus acutatoriali*) était extrait et utilisé par l'industrie textile pour fabriquer des boutons pour les vêtements, une activité qui a provoqué la migration des Barbacoas avant qu'elle ne soit remplacée par l'utilisation de plastiques, ce qui a fortement affecté l'économie de la région (Viloria de la Hoz, 2007). Dans les années 1960 et 1970, des plantations de palmiers africains ou palmiers à huile ont été introduites, ce qui a relancé l'économie locale, mais avec un coût écologique et social important, notamment dénoncé par les autochtones et les afro descendants (Escobar & Pedrosa, 1996). La pêche a également été importante dans l'économie, avec d'autres types de produits tels que la noix de coco et le cacao. Le port de Tumaco est devenu le

point de départ de la plupart des exportations de cette partie du pays, en particulier le pétrole qui est transporté par l'oléoduc transandin du département du Putumayo.

Malgré des activités économiques, relativement intenses, il est paradoxal que la région Pacifique de Nariño soit l'une des régions les plus isolées, les plus pauvres et les plus marginalisées du pays, avec un indice de besoins de base non satisfaits de 63 %, soit 20 points de plus que la moyenne départementale, qui dépasse déjà la moyenne nationale. En 2005, le pourcentage de ménages du département de Nariño dont les besoins de base n'étaient pas satisfaits était de 38,5 %, alors que la moyenne nationale était de 25,8 %, c'est-à-dire que Nariño quadruple l'indice des besoins fondamentaux non satisfaits (IBN) de Bogotá, qui est la région présentant les meilleurs indicateurs, et n'est dépassé que par les départements de Cauca et Chocó, qui se partagent la région Pacifique du pays.

L'isolement du département, surtout par rapport à la zone Pacifique et au piémont occidental, la pauvreté résultant d'un extractivisme qui génère peu de bien-être pour la population malgré les importants excédents de capital qu'il produit et l'incapacité de l'État en raison de difficultés financières ou de précarité institutionnelle, n'expliquent pas entièrement la violence qui arrivera dans les dernières années du 20e siècle et jusqu'à présent au 21e siècle. Mais ils ont généré les conditions précises pour que la culture de la coca constitue le scénario parfait pour se développer dans la région, avec pour corollaire le développement de l'économie illégale et la violence.

4.6.2 L'importance stratégique du département de Nariño

Le département de Nariño revêt une importance stratégique, à l'heure de l'intégration au marché mondial et des alliances régionales des pays d'Amérique latine pour relever les défis du 21e siècle.

Ce département d'une richesse hydrographique inégalée possède deux versants : le versant pacifique formé par les rivières Patía, Mayo, Juanambú, Güaitara, Telembí, Tapaje, Iscuandé, Mira et Mataje ; le versant amazonien formé par Guamúez, Churayaco, San Miguel, Patascoy, Afiladores et La Tola. Cela fait du département le réservoir hydrique du pays.

Cet emplacement stratégique en fait l'un des axes d'articulation des grands projets d'infrastructure transnationaux. L'un des plus importants est peut-être le corridor Tumaco-

Puerto Asís-Belem de Para, un corridor multimodal qui vise à relier l'Atlantique brésilien au Pacifique, en utilisant l'Amazone et le Putumayo comme voies navigables, et en améliorant la route Pasto-Mocoa (la route de Tumaco à Pasto est en très bon état.).

Au niveau national, la route Pasto-Mocoa permettra une intégration plus efficace de cette région avec le centre du pays, en permettant l'articulation entre les zones de production agricole du sud du département et en les connectant aux centres de production et de consommation du centre du pays, principalement avec Bogota. Le voyage vers la capitale du pays, via la route qui part de Pasto et passe par Mocoa, Neiva, réduira le temps à douze heures, une amélioration substantielle, car actuellement le voyage terrestre entre Pasto et Bogota peut prendre jusqu'à 22 heures. En même temps, la route permettra une connexion entre les départements du sud, Nariño, Putumayo, Huila, qui sont voisins. À l'échelle transnationale, cette interconnexion routière vise à faciliter le transit de marchandises lourdes du sud au nord, entre l'Équateur et la Colombie, et d'ouest en est entre les océans Pacifique et Atlantique.

Le corridor Tumaco-Puerto Asis-Belem de Para fait partie de l'initiative pour l'intégration des infrastructures régionales sud-américaines IIRSA, qui a vu le jour en 2000 dans le but de promouvoir l'intégration et la modernisation des infrastructures physiques dans le cadre d'une conception régionale de l'espace sud-américain. Les réunions régulières autour de cette initiative ont abouti à la formation, en 2008, de l'Union des nations sud-américaines UNASUR, qui visait à renforcer le processus d'intégration politique, sociale et économique de l'Amérique du Sud, en mettant l'accent sur les infrastructures régionales dans les régions isolées. En 2001, l'IIRSA a été intégrée au Conseil des infrastructures et de la planification en tant que forum technique visant à promouvoir la planification des infrastructures de connectivité régionale (IIRSA, 2012).

L'ampleur de l'initiative est évidente dans les 10 axes d'intégration établis, qui concentrent les écosystèmes, les établissements humains, les zones productives et les flux commerciaux entre différents pays : Andes, Andes du Sud, Capricorne, voie navigable Paraguay-Paraná, Amazonie, Bouclier des Guyanes, Sud, Interocéanique central, MERCOSUR-Chili, Pérou-Brésil-Bolivie.



Carte 6. L'axe d'intégration de Tumaco - Belem de para.

(Source : IIRSA)

Cette initiative a été critiquée pour l'absence de prise en considération des territoires autochtones dans la planification de infrastructures.

Par ailleurs, l'emplacement stratégique de Nariño a compté pour les trafiquants de drogue qui ont trouvé dans ce territoire d'excellentes conditions pour la culture de la coca et la transformation et l'exportation de la cocaïne : des territoires isolés, des terres propices à la culture de la coca, une population isolée avec des conditions économiques difficiles, et différentes routes pour le trafic de drogue à l'intérieur et à l'extérieur du pays, le tout ajouté à une faible présence de l'État.

Pour les groupes armés, qu'il s'agisse de guérillas ou de paramilitaires, le département de Nariño, l'économie de la coca permettait, comme dans d'autres régions du pays, d'obtenir des financements, soit en participant directement au trafic de drogue, soit par le biais de ce que l'on appelle le *cobro al gramaje* (charge au grammage), qui n'est rien d'autre qu'une forme d'intermédiation informelle du trafic. L'essor du trafic de drogue a fait de Nariño, en 2016, le département comptant la plus grande quantité de plantations

de coca non seulement dans le pays, mais dans le monde, avec 42 627 hectares de coca plantés, selon l'observatoire colombien des drogues⁸¹.

De surcroît, la zone frontalière facilitait la sortie ou l'entrée d'armes et de fournitures pour les groupes armés par le biais de la contrebande. Dans les années 1980 et 1990, la région a été utilisée par la guérilla comme arrière-garde, une zone de repos ou réserve. Elle a installé des camps de l'autre côté de la frontière, ce qui a compliqué les relations avec l'Équateur voisin ; par exemple, en mars 2008, le gouvernement colombien a ordonné le bombardement d'un camp situé en territoire équatorien, à la frontière des départements de Putumayo et de Nariño, en violant l'espace aérien équatorien, afin de tuer plusieurs guérilleros des FARC, dont un membre du secrétariat, Raúl Reyes. Cela a provoqué la rupture des relations diplomatiques de l'Équateur quelques jours plus tard.

C'était peut-être la preuve qu'au 21^e siècle, la frontière avec l'Équateur et en particulier, le département de Nariño deviendrait le centre de la confrontation armée.

4.6.3 L'arrivée du conflit armé dans le département de Nariño.

La présence des groupes de guérilla dans les années 1980 et 1990 s'inscrit dans un scénario d'éclatement de leurs forces, dans une logique expansive mais non-offensive. En 1985, les FARC ont créé le 29^{ème} front à Nariño à partir du 8^{ème} front, dont la zone d'influence s'étendait au sud du département de Cauca. La présence de ces groupes à Nariño correspondait davantage à l'usage du territoire comme lieux de repos, de transit ou d'arrière-garde, mais elle permettait aussi le contrôle de certaines populations disposant de ressources stratégiques comme l'or, dont l'exploitation fournissait d'importantes ressources aux groupes armés. Cependant, malgré cela, la présence de la guérilla à l'époque ne se traduisait pas par des actions violentes systématiques.

En 1992, l'Armée de libération nationale (ELN) a créé le bloc « *Comuneros del sur* » dans la municipalité de Samaniego, un bloc qui s'est projeté vers la municipalité de Ricaurte, en exerçant une pression sur la route de Pasto à Tumaco et en utilisant les rivières San Juan et Mira comme corridors de mobilité pour atteindre la côte Pacifique,

⁸¹ Rapport annuel. Colombie : suivi des territoires affectés par les cultures illicites 2017. Observatoire des drogues de Colombie. Ministère de la Justice et du Droit et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime UNODC.

dans la ville de Tumaco. De son côté, l'ELN a aussi utilisé la frontière avec l'Équateur comme zone d'arrière-garde, d'approvisionnement et de repos pour ses combattants.

À cette époque, les actions de l'ELN étaient essentiellement politiques, cherchant à gagner le soutien de la population dans les zones d'influence, en profitant également de la précarité de l'action institutionnelle de l'État. Cependant, après un certain temps, elle a déclaré l'oléoduc transandin comme un objectif militaire et a mené plusieurs attaques contre celui-ci.

Les groupes paramilitaires ont commencé à s'installer dans le département de Nariño plus tard que la guérilla. En 1998 et 1999, dans le cadre de leur stratégie d'expansion, qu'ils ont appelée pacification et expulsion de la guérilla dans le Pacifique et le sud du pays, par le biais du Bloc Libérateurs du Sud, qui a été formé avec des combattants des départements de Córdoba et Putumayo. Ces groupes étaient associés à des planteurs de palmiers et à des commerçants d'Antioquia qui avaient été assiégés par les extorsions et les enlèvements de la guérilla, dans le cas des premiers, et par les effets de la violence et de la criminalité ordinaire, dans le cas des seconds (González, 2007).

Selon une stratégie testée en plusieurs lieux, les paramilitaires ont commencé par diffuser une « liste noire » de collaborateurs présumés de la guérilla et des campagnes dites de « nettoyage social », qui n'étaient rien d'autre que l'assassinat sélectif de dirigeants et de ceux qu'ils considéraient comme des criminels mineurs (Agudelo, 2001). Le centre des opérations était la ville de Tumaco, où leur articulation avec les groupes criminels était plus facile étant donné les anciennes relations des années 1980 et 1990 entre la mafia locale et les trafiquants de drogue du département de Valle del Cauca. De Tumaco, les paramilitaires ont cherché à s'étendre vers le nord pour prendre le contrôle des rivières Patía et Telembí, deux corridors stratégiques dans la lutte pour le contrôle territorial et, accessoirement, le trafic de coca.

La violence résultant des actions des groupes armés a commencé à s'intensifier en 2000, lorsque la guérilla, dans le but de décentraliser le conflit du sud-est du pays, région où, malgré la démilitarisation des pourparlers de paix de Caguán, une grande partie de l'action militaire de l'État contre la guérilla était concentrée, a cherché à déplacer son centre stratégique de la région amazonienne vers la cordillère occidentale. Avec des hauts et des bas, la violence résultant du conflit armé s'est intensifiée de 2001 à 2009. Ceci est dû à des actions unilatérales des FARC, qui ont commencé à contester, comme l'ELN, le

contrôle de la route entre Pasto et Tumaco, ou par les paramilitaires dans leurs campagnes d'expansion et de « pacification et nettoyage social ».

L'escalade ultérieure du conflit atteindra les territoires du peuple Inkal Awá.

4.7 Le conflit armé contre le peuple Inkal-Awá

Le fait que les guérillas des FARC (et après l'accord de paix, leurs dissidents), l'ELN, les groupes paramilitaires (aujourd'hui des bandes armées exclusivement impliquées dans le trafic de drogue), la culture et le trafic de coca, la contrebande frontalière, etc. convergent tous dans le département de Nariño aura pour effet que la violence touche également les territoires du peuple Inkal-Awá.

De multiples événements violents ont eu lieu sur le territoire Inkal-Awá ou à proximité, tous liés à l'escalade du conflit armé. L'un des premiers événements qui ont tiré la sonnette d'alarme et démontré qu'une menace sans précédent planait sur ce peuple s'est produit en 2002 lorsque, en raison des affrontements entre la guérilla et les paramilitaires, 102 familles autochtones appartenant au *resguardo* de San Isidro ont été déplacées vers la ville de Ricaurte, une date qui a coïncidé avec le début de l'escalade de la présence et des actions de la guérilla.

En 2003, dans le *resguardo* de Vegas, dans Ricaurte, 5 autochtones ont été tués. Puis, en février 2004, toujours dans la zone rurale de Ricaurte, sur le territoire du *resguardo* de Vegas, l'armée de l'air colombienne a effectué un raid de bombardement dans le but d'attaquer la colonne mobile de *Mariscal Sucre* des FARC. L'événement a entraîné le déplacement de 81 familles autochtones et la destruction de l'école.

En 2005, la violence est devenue encore plus intense. L'organisation autochtone a signalé des arrestations arbitraires par la police. En juin, Germán Efraín Güanga a été tué par l'armée ; ce même mois et en juillet, plusieurs autochtones ont été victimes de mines antipersonnel alors que l'armée lançait l'opération « Gladiator » contre les FARC, au cours de laquelle de violents combats ont opposé le 29^{ème} front des FARC à l'armée, à tel point que le bureau du Haut-Commissaire des Nations unies a attiré l'attention du gouvernement national sur la situation : l'opération avait provoqué le déplacement de 1 370 autochtones, dont 780 mineurs, vers le village d'Ospina Pérez et la capitale municipale de Ricaurte, vers le *corregimiento* d'El Arenal dans la village de Mallama et

vers le village d'Altaquer dans la commune de Barbacoas. Les autochtones venaient des *resguardos* Cuchilla del Palmar, La Bocana, Magüí, Cuascuabí, Paldubí, Pialapí-Pueblo Viejo, La Esperanza, Nulpe Alto et Nulpe Medio. Au total, le nombre de personnes déplacées cette année-là s'est élevé à environ 1 400.

En juin 2006, un nouveau bombardement de l'aviation colombienne a touché et détruit le centre éducatif du village de Magüí, ce qui, ajouté à de nouveaux affrontements entre l'armée et les FARC, a provoqué, le 11 juillet de la même année, le déplacement massif de 493 familles vers le centre urbain de Ricaurte, soit environ 1500 autochtones vivant dans les *resguardos* de Magüí, Cuascuabí, Cuchilla Palmar, Vegas, Vereda la Esperanza (*resguardo* Milagroso Cuaiquer). En août, le nombre de réfugiés Awá déplacés dans Ricaurte et le *corregimiento* d'Altaquer a atteint 1816 ; le même mois, cinq autochtones ont été tués, dont un ancien gouverneur du *cabildo* Chagüí Chimbuza, un enseignant et trois membres d'une même famille ; selon les habitants de la région, le meurtre a été perpétré par des paramilitaires en collusion avec l'armée, qui les a ensuite fait passer pour des guérilleros, selon une terrible pratique connue sous le nom de « faux positifs ».

En septembre de la même année, le gouverneur Awá du secteur de Chigüirito-Mira a dénoncé l'apparition de maladies respiratoires et digestives liées à la consommation d'eau contaminée par le glyphosate, l'herbicide utilisé dans la fumigation pour l'éradication des plants de coca. Et à la fin de l'année, environ 1 200 personnes des *resguardos* Chagüí-Chimbuza et Magüí ont été déplacées et accueillies dans des abris dans les écoles et collèges de la région.

Les difficultés se sont accrues, non seulement en raison du déplacement massif du peuple Inkal-Awá, mais aussi parce que de nombreuses communautés ont dénoncé un confinement dans leurs propres territoires, dans les secteurs de Vegas, San Antonio, Güadual, Chagüí Chimbuza, dans la zone rurale de la municipalité de Ricaurte, qui sont difficiles d'accès : les groupes armés et les combats qu'ils livraient ne leur permettent pas de sortir ou d'entrer dans leurs territoires, ce qui entraîne une pénurie de nourriture, de services, etc.

En 2007, les mines antipersonnel ont coûté la vie à environ 36 autochtones. En raison des affrontements continus entre les FARC et l'armée, 50 familles ont été déplacées des *resguardos* de Magüí dans Ricaurte, et en septembre de la même année, à la suite de

nouveaux combats, 1055 autochtones ont été déplacés du *resguardo* d'Inda Sabaleta. C'est ainsi que l'un des leaders autochtones de CAMAWARI se souvient de cette époque.

En 2006 y 2007 se estaba pelando un proyecto aquí en América Latina, que era en contra del ALCA nosotros hicimos un gran paro en el piedemonte costero, incitamos a los campesinos y nos movilizamos desde Piedranacha. Y ahí fue como el ganchito para decir a los indígenas nos están matando. Y en 2007 se hizo un gran paro en el palmar donde nos posicionamos como Awá.

Entonces entra la prensa, entran los medios a decir bueno los Awá ni siquiera los conocíamos, no están en el mapa, no están referenciados, no sabemos quiénes son los Awá. Y empiezan a tomar los primeros datos y empiezan a buscar al gobernador de Nariño, empiezan a buscar al alcalde, los alcaldes ya eran indígenas, entonces nos empezamos a posicionar a nivel departamental y nacional.

2007 fue el gancho de los paros. Pero casi nadie entraba por el miedo. A finales del 2008, entra el relator de los pueblos indígenas a hacer un informe, el relator de Naciones Unidas. A mediados de 2008 sale la resolución defensorial. Entonces yo pienso que el pueblo Awá, a raíz de todas esas muertes que ya habíamos registrado, del desplazamiento, de la angustia, de todo eso, era la organización con sus coordinadores que íbamos a poner el pecho. Cuando el ejército captura nosotros nos íbamos a rescatar. Cuando las FARC capturaba nos íbamos a recuperar. Cuando los elenos capturaban a un indígena para fusilarlo nosotros nos íbamos para recuperarlo. Logramos recuperar más de 15 que ya estaban para fusilar o para judicializar por la policía o el ejército, los quitábamos en Altaquer y los quitábamos ahí en Ricaurte.

Entonces en el 2008, cuando sale la resolución defensorial, nosotros estábamos ahí en Asamblea y decidimos, con algunos profesores y coordinadores de UNIPA y CAMAWARI, irnos al Cauca y nos trajimos la guardia del cauca, acá no había guardia, nada. Tomamos la iniciativa de irnos al cauca y traernos 20 hombres del cauca de las líneas del Quintín. Y en el 2008, 2009 ya se funda la guardia indígena. Y eso nos ayudó mucho en esos temas de defensa, cuando llegaba la guardia había más o menos respeto.

El problema es que se complicó mucho y había muchas amenazas en contra de los dirigentes, de la guardia, y en el 2009 nos tocó buscar medidas, eso se llamaban escudos humanos de la cooperación internacional, o medidas cautelares que el gobierno daba. Acá llegó una fundación italiana, prestaba unas personas que llamaban escudos humanos. Entonces nos ofrecieron eso y lo utilizamos en el 2009. Yo por ejemplo conocí muchos italianos ahí que trabajaban con la fundación Copi, era eso, un escolta, pero sin armas, un cuerpo diplomático. Fue muy espantoso, en 2009 se da la primera masacre en

*Tortugaña, ya estando la resolución defensorial. Y eso fue lo que reboso la copa en el piedemonte, con los Awá*⁸². (Entretien avec un leader Inkal-Awá, 2014)

En 2007, Le Bureau du Médiateur a publié une résolution établissant la nécessité « d'évaluer les plaintes concernant les violations des droits fondamentaux du peuple autochtone Awá par certains fonctionnaires, membres des forces de sécurité, anciens groupes d'autodéfense ou paramilitaires, membres des FARC et de l'ELN, responsables de violations du droit des droits de l'homme et de violations du droit humanitaire international » (Résolution du Bureau du médiateur n° 53). Compte tenu de la violation constante des droits par le harcèlement, les disparitions et les assassinats par les acteurs du conflit armé, qui ont provoqué le déplacement forcé de plus de 3 000 autochtones, ainsi que des effets de la politique de lutte contre les stupéfiants par le biais de pulvérisations aériennes, de l'incursion d'infrastructures et de mégaprojets économiques dans les territoires autochtones sans consultation préalable, la résolution considère que

⁸² En 2006 et 2007, un projet a été combattu ici en Amérique latine : la ZLEA (zone de libre-échange des Amériques). Nous avons organisé une grande grève dans le piémont côtier, nous avons incité les paysans et nous avons mobilisé depuis Piedranacha. C'était l'occasion de dire "ils nous tuent, nous les autochtones". Et en 2007, il y a eu une grande grève dans El Palmar où nous nous sommes positionnés comme Awá.

Puis la presse est arrivée, les médias sont arrivés et ont dit : nous ne connaissons même pas les Awá, ils ne sont pas sur la carte, ils ne sont pas référencés, nous ne savons pas qui sont les Awá. Et ils ont commencé à prendre les premières données et à chercher le gouverneur de Nariño, ils ont commencé à chercher le maire ; les maires étaient déjà autochtones, donc nous avons commencé à nous positionner au niveau départemental et national.

L'année 2007 a été importante en raison des grèves. Mais presque personne n'y est allé par peur. Fin 2008, le rapporteur des Nations unies sur les peuples autochtones est venu faire un rapport. Au milieu de l'année 2008, la résolution du Bureau du médiateur a été publiée. Donc, à la suite de tous ces décès, des déplacements, de l'angoisse, de tout cela, c'est l'organisation, avec ses coordinateurs, au nom du peuple Awá, qui a tout affronté. Quand l'armée capturait quelqu'un de notre peuple, nous allions le secourir. Quand les FARC ont capturé un Awá, nous sommes allés le récupérer. Lorsque les elenos [les membres de l'ELN] ont capturé un autochtone pour l'abattre, nous sommes allés le récupérer. Nous avons réussi à récupérer plus de 15 personnes qui allaient être abattues ou qui allaient être poursuivies par la police ou l'armée, nous avons récupéré des personnes à Altaquer et Ricaurte.

Ainsi, en 2008, lorsque la résolution du Bureau du médiateur est sortie, nous étions en assemblée et nous avons décidé, avec quelques enseignants et coordinateurs de l'UNIPA et de CAMAWARI, d'aller à Cauca et nous avons amené le garde autochtone du Cauca, il n'y avait pas de garde ici, rien. Nous avons pris l'initiative d'aller à Cauca et avons amené 20 hommes de Cauca depuis les lignes de Quintín. Et en 2008, 2009, la garde autochtone des Awá a été fondée. Et cela nous a beaucoup aidés en termes de défense, lorsque le garde est arrivé, il y avait plus ou moins de respect.

Le problème est que la situation est devenue très compliquée et qu'il y a eu de nombreuses menaces contre les leaders, contre les gardes. En 2009, nous avons dû chercher des mesures, comme les boucliers humains de la coopération internationale ou les mesures de précaution fournies par le gouvernement. Une fondation italienne est venue nous voir et nous a prêté des gens qu'ils appelaient des boucliers humains. Ils nous l'ont donc proposé et nous l'avons utilisé en 2009. Par exemple, j'y ai rencontré beaucoup d'Italiens qui travaillaient avec la fondation Copi, c'était comme ça, une escorte, mais sans armes, un corps diplomatique. C'était très effrayant, en 2009, il y a eu le premier massacre à Tortugaña, alors que la résolution de défense était déjà en place. Et c'est ce qui a fait déborder le vase dans le piémont, avec les Awá.

l'action de l'État a été insuffisante, et demande instamment à chacune des institutions de l'État, au niveau municipal, départemental et national, et même aux organisations internationales de défense des droits de l'homme, de prendre des mesures concrètes pour remédier à la situation décrite ci-dessus.

En 2008, le nombre de plaintes concernant les épandages aériens a augmenté, notamment dans les territoires autochtones de la ville de Tumaco, où la communauté de Campo alegre a été touchée parce que le glyphosate a également détruit ses autres cultures. D'autre part, dans le *resguardo* de Vegas, 3 personnes ont été assassinées, dont une n'a pas été retrouvée, et bien que le nombre d'accidents dus aux mines ait diminué, 3 enfants du *resguardo* de Planadas-Telembí sont tués par des mines terrestres, tandis que dans le village de Sande, entre Samaniego et Veracruz, 4 enseignants ont été assassinés par les FARC ; cette année, selon l'Observatoire du Programme présidentiel pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire, environ 12 000 personnes auraient été déplacées dans les municipalités habitées par les autochtones Awá.

Dans les jours précédant le 4 février, l'armée avait rendu visite aux populations autochtones du *resguardo* de Tortugaña-Telembí pour les persuader de participer, en tant qu'informateurs, à l'offensive menée contre les FARC ; les guérilleros des FARC avaient fait de même, les interrogeant sur les positions ou la présence de l'armée dans la région.

Le 4 février 2009, le massacre de Tortugaña-Telembí a eu lieu, dans le *resguardo* du même nom. Six mois plus tard, le 26 août de la même année, dans le *resguardo* du Gran Rosario, un nouveau massacre secoue le peuple Inkal-Awá.

4.7.1 Événements critiques. Les massacres de Tortugaña-Telembí et Gran Rosario

Le 4 février 2009, la guérilla des FARC a fait un raid dans le *resguardo* de Tortugaña-Telembí, tuant plus d'une douzaine d'autochtones du peuple Inkal Awá qui y vivaient.

Ce *resguardo* est situé dans une zone d'accès difficile, au milieu de la forêt tropicale caractéristique de cette région, à la limite des municipalités de Barbacoas et Samaniego. Il faut compter entre 18 et 24 heures de marche pour l'atteindre, en fonction

de la météo et du rythme de la marche, sans compter le risque de rencontrer des champs de mines. Tortugaña n'est accessible qu'à pied.

Le 26 août de la même année, un groupe armé a tué 12 autochtones Awá dans le *resguardo* de Gran Rosario, à 80 km de la ville de Tumaco.

L'une des idées que j'ai avancées dans ce texte est que le peuple Inkal-Awá était relativement méconnu au niveau national jusqu'au début du 20^e siècle. Ils l'étaient des universitaires, des historiens, des personnes connaissant le département de Nariño et des professionnels d'organismes publics relativement présents dans la région. Cependant, une fois que le conflit s'est étendu aux territoires Inkal-Awá, la violence a fait passer la situation de ce peuple autochtone à l'ordre du jour national, et même international, conduisant l'organisation autochtone à devenir une interlocutrice directe de la présidence de la République et ses leaders à être entendus lors d'une audience à la Cour constitutionnelle. En outre, une opération humanitaire a été déployée sur le territoire des Inkal-Awá, comprenant plusieurs agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales d'aide humanitaire. Les massacres de Tortugaña-Telembí et de Gran Rosario ont été les événements critiques qui ont déclenché tout cela.

4.7.2 L'intelligibilité forcée d'un massacre et le mandat de mémoire

Lors de mes excursions sur le terrain, lorsque j'ai demandé quelles étaient les conséquences du conflit armé pour les Inkal-Awá, ils ont été fait référence à plusieurs reprises aux massacres de Tortugaña-Telembí et de Gran Rosario comme le point culminant d'une succession d'événements tragiques qui ont dépassé toute possibilité de comprendre, de résister ou d'interpréter la violence de la part du peuple autochtone ; malgré cela, les massacres ont été le déclencheur d'actions sans précédent de l'organisation autochtone.

Compte tenu de l'importance de ces deux massacres, je me suis attelé à la tâche de recueillir des témoignages sur ces événements. Mon intention initiale était de reconstituer la façon dont les événements se sont déroulés ; cependant, lorsque, au début de ce travail, j'ai pu obtenir un compte-rendu général de ce qui s'est passé, j'ai été choqué par l'ampleur et la portée du siège mené par les groupes armés contre le peuple Inkal-Awá, horrifié par la cruauté des massacres et sans voix devant la profonde douleur causée aux autochtones.

J'ai alors commencé à m'interroger sur la raison d'être de cette tâche. Je me suis attaché à comprendre le massacre comme un événement exécrationnel, mais qui peut être intelligible dans des contextes plus larges de la violence et de sa dimension politique, notamment dans le contexte du conflit armé sur le territoire d'Inkal-Awá.

A. Ce que la violence fait aux autochtones

« C'est la pire chose qui ne nous soit jamais arrivée », m'a dit l'un des leaders autochtones du *resguardo* Tortugaña-Telembí au milieu d'une conversation. Dans sa réticence à parler spécifiquement des massacres, il est clair qu'il évitait de les nommer précisément, préférant y faire référence en disant « ce qui s'est passé » ou « quand ce qui s'est passé s'est passé », « après cela ». Cette objectivation généralisante des événements tend à ériger autour des spécificités atroces de ce qui s'est passé, un halo d'asepsie qui préserve le narrateur de revenir à la douleur infligée. À chaque fois que nous parlions de la façon dont « ça » s'était passé, le silence et la douleur s'immisçaient dans le récit. Lorsque le groupe de la mémoire historique a décrit ces événements dans ses rapports, il a encore utilisé l'expression littérale : « le pire épisode de notre vie »⁸³.

S'il n'y a rien d'autre dans les massacres que la terreur et la douleur, c'est-à-dire la souffrance, comment faire face à des événements aussi abominables ? Les efforts académiques pour rendre compte de ces événements ne leur rendent-ils pas leur valeur et leur importance, en détournant l'accent et le regard de l'horreur et du détestable qui les constituent, puis en les naturalisant ? En effet, ce qui m'a surpris lors de mes premières recherches, c'est le vaste corpus de production intellectuelle sur le thème des massacres, des génocides et de la violence extrême en général.

Dans un des premiers textes sur la violence extrême, le sociologue Wolfgang Sofsky (1996) affirme que les massacres ne sont pas des événements rares dans l'histoire de la violence et que, même s'il existe des différences entre eux, les massacres ont des traits caractéristiques qui les distinguent des autres formes de violence.

⁸³ “Esta no fue tragedia de un día”. Centro Nacional de Memoria Histórica.

Le massacre est de la violence pure, c'est une fin en soi, les auteurs peuvent poursuivre une fin telle que la vengeance, la haine, la terreur ou la détresse d'une population ; un nouveau pouvoir peut être construit sur le massacre et c'est aussi un bon exemple de pouvoir d'organisation ; cependant, tout cela n'a rien à voir avec l'action violente elle-même. Le massacre, en tant qu'événement sinistre, se démarque de toute motivation ou ruse.

Ainsi, face à l'insistance de questions telles que : pourquoi les gens peuvent-ils faire de telles choses ? l'historien Mark Levene (2002) part du principe que « la violence est latente en chacun de nous - y compris, pour la plupart d'entre nous, le potentiel de perpétrer des actes de violence gratuite et extrême » (p.174), de sorte que la question ne porte pas seulement sur les déclencheurs psychologiques, mais aussi sur les conditions politiques et sociales qui sous-tendent une telle action violente. C'est pourquoi j'ai reconstitué de manière synthétique comment le conflit armé et sa violence sont arrivés sur le territoire Inkal-Awá.

Cependant, comprendre les massacres implique un effort supplémentaire. En ce sens, l'anthropologue Maria Victoria Uribe (2004) a soutenu que, bien qu'il s'agisse de deux époques de violence radicalement différentes (les guérillas et les paramilitaires d'aujourd'hui ne sont pas les bandits des années 1950), on peut trouver plusieurs caractéristiques communes : les massacres s'opèrent à travers une séquence de plusieurs phases, dit-il. Il y a d'abord les menaces préalables, puis l'irruption des auteurs sur le territoire, et enfin l'exécution, au cours de laquelle, en plus de tuer les victimes, le corps est manipulé de manière abjecte : démembrement, déshabillage, yeux arrachés de leurs orbites, oreilles amputées, corps décapités, entre autres humiliations multiples.

Pour Uribe (2004), le pouvoir des auteurs au moment du massacre réside non seulement dans la manipulation des corps, mais aussi dans la capacité à inverser l'ordre de ce qui est considéré comme naturel, non seulement par le démembrement, mais aussi par la localisation de ces fragments de corps dans d'autres parties ou dans des endroits qui ne correspondent pas, ce qui se trouve à l'intérieur (comme les viscères) est exposé ; les êtres humains sont animalisés. Ainsi, le pouvoir des auteurs de ces crimes s'accroît à la mesure de la terreur infligée aux populations. Enfin, l'auteur conclut que l'un des facteurs pour lesquels les massacres continuent d'être présentés comme un symptôme social est à chercher dans le manque d'assimilation, non seulement dans les zones rurales, mais aussi

dans les populations urbaines qui ont à peine appris la dimension de ces événements, et dans l'impossibilité de symbolisation.

Ce manque d'assimilation et l'impossibilité de symboliser le massacre sont similaires, en gardant les proportions à l'esprit, à ce que Giorgio Agamben (2010) a suggéré à propos de l'Holocauste. Pour lui, il s'agit d'un événement, dont, bien que les circonstances et les conditions dans lesquelles il a été rendu possible aient été établies, il n'en va pas de même en ce qui concerne sa signification éthique et politique, car il faut quelque chose qui ressemble à une tentative de compréhension globale, le sens et les raisons des bourreaux et des victimes, car bien qu'il ait été possible de décrire et d'ordonner temporellement les événements avec précision, ils restent particulièrement opaques lorsque nous essayons de les comprendre. Pour toutes ces raisons, la préoccupation était insistante : peut-on dire quelque chose de plus sur les massacres ? Le massacre, dit-il quelque chose ? Pour toutes ces raisons, la préoccupation était insistante : peut-on dire quelque chose de plus sur les massacres ?

Au moment où j'ai commencé à rédiger cette thèse, j'ai réalisé, non sans désarroi, l'idée insistante que oui, les massacres expriment quelque chose de plus que la terreur et la souffrance. Ils expriment quelque chose sur la nature humaine, comme le dit Mark Levene, ou sur ce que nous sommes en tant que société, comme le dit Maria Victoria Uribe. C'est pourquoi je me suis demandé si l'exceptionnalité de la violence, c'est-à-dire le halo terrifiant et inquiétant des massacres, ne succombe pas ou ne se superpose pas à la systématicité et à la régularité de la recherche universitaire ? Et encore plus en Colombie, étant donné la fréquence évidente à laquelle les événements violents ont tendance à être rapportés.

Comme si l'objectivation à travers, mais pas seulement, l'écriture produit une distanciation de la nature terrifiante et cruelle (d'où l'inintelligibilité) des massacres et des génocides, selon l'anthropologue Juan Carlos Segura (2000) l'écriture est une manière responsable de maintenir cette distance (...) et les travaux sur la violence et les massacres alimentent cette distanciation, diminuant leur portée autant que leur impact politique. En ce sens, j'ai repris à mon compte les propos de Michael Naepels (2006) : « en parlant de « violence, » l'anthropologie s'inscrit dans un espace qui est à la fois celui des sciences sociales et celui de l'éthique, son écriture se doit d'éviter la dénégarion de l'acte et l'effacement de la culpabilité qu'orchestrent les bourreaux » (p. 492). Et ce qu'il reprend de Michael Taussig sur la question « de trouver la bonne distance permettant d'éviter tout

voyeurisme, toute « pornographie » de la violence, serait-ce sous la forme de la sophistication rhétorique ou de la subtilité intellectuelle » (p.492). Surtout, comme je le montrerai plus loin, l'information sur les massacres est toujours construite avec des informations fragmentaires, par les médias, les institutions humanitaires, étatiques ou non, et qui sont encadrées, par exemple, dans le discours des droits humains, de la mémoire réparatrice, etc. Il s'agit donc d'une sorte de domestication de ce qui nous semble terrifiant, et donc inintelligible.

Ainsi, au début, une grande partie des raisons de mes efforts étaient fondées sur la tendance du mandat moral et politique qui était (et est toujours) utilisé pour le travail effectué dans le cadre du conflit armé colombien, surtout lorsqu'il s'agissait de massacres, qui consistait à recueillir le témoignage des victimes afin de reconstruire la « mémoire » des événements. Même lorsque j'étais sur le terrain à effectuer ce travail, je concordais avec le Groupe de la mémoire historique qui se préparait à recueillir la mémoire des massacres de Tortugaña-Telembí et Gran Rosario. Ensuite, comme me l'ont dit certains autochtones proches de mon travail, ce fut, entre autres, la préparation de l'exposition « ¡Ñambi et Telembí live ! Tisser la mémoire et la résistance des Inkal Awá ». Je n'ai jamais pu rencontrer les fonctionnaires en charge du dossier, mais j'ai appris par les autochtones eux-mêmes que plusieurs leaders des *resguardos* de Tortugaña et Gran Rosario et d'autres leaders de l'UNIPA et du CAMAWARI avaient été convoqués à une séance de travail sur la mémoire historique dans un hôtel confortable de la ville de Pasto. Je dois admettre que j'ai fait quelques tentatives pour être invité à participer à la conférence. Je n'ai pas réussi.



Figure 5 : images de l'exposition « Ñambi et Telembí sont vivants ! Tissage de la mémoire et de la résistance awá ».

(Source : UNIPA)



Figure 6 : images de l'exposition « Ñambi et Telembí sont vivants ! Tissage de la mémoire et de la résistance awá ».

(Source : UNIPA)

Il ne fait aucun doute que l'élan créé par les processus de paix avec les AUC au cours de la première décennie du 21^e siècle et, plus tard, avec les FARC-EP, qui se sont développés selon les principes, entre autres, de la vérité et de la réparation pour les victimes, a fait de la mémoire l'un des piliers importants de ces processus ; à cela, s'ajoute l'essor mondial de la mémoire que j'ai mentionné précédemment.

D'autre part, les efforts de reconstruction de la mémoire se fondent sur l'idée que dans tout exercice historiographique (et c'est sans doute le cas de toute récupération de la mémoire.), il y a une notion de conscience historique en jeu qui trouve sa validation dans le mandat de non-répétition, c'est-à-dire qu'il s'agit de « récupérer et de raconter pour ne pas répéter ». En premier lieu, parce que ceux qui sont confrontés à cet exercice ressentent une dette envers les morts ; dans le contexte colombien, il faudrait dire que la dette concerne aussi les victimes, les survivants ; mais il y a plus, en second lieu, la conscience historique implique également le désir politique qu'en connaissant le passé, on puisse transformer la réalité (Zawadzki, 2002), et cette transformation dans le contexte colombien implique de surmonter le conflit, de résoudre ses causes, de vivre en paix et, spécifiquement. Pour le peuple Inkal-Awá, elle implique l'unité du peuple autochtone avec ce qu'il considère comme sa culture et son territoire.

Mes premiers efforts visaient alors à récupérer la mémoire afin de contribuer à la construction d'une sorte de conscience historique, et j'ai donc poursuivi mon objectif de reconstruire les deux massacres en filigrane. J'ai interrogé plusieurs gouverneurs et anciens gouverneurs des *resguardos* qui avaient vécu de première main les moments les plus difficiles de la violence contre le peuple Inkal Awá. À travers eux, j'ai contacté d'autres autochtones qui avaient été victimes de déplacement à la suite des massacres et d'autres actions violentes : beaucoup d'entre eux vivaient encore au bord de la route, dans la zone d'El Diviso, dans les maisons de proches parents ou celles qu'ils avaient réussi à construire avec les ressources qui leur étaient parvenues ; d'autres vivaient encore à Ricaurte ; d'autres encore, j'ai pu les rencontrer sur le territoire du *resguardo* du Gran Sábalo à Tumaco et dans plusieurs ranchs le long de la route entre Pasto et Tumaco, dans le piémont occidental.

Mes tentatives ont été infructueuses. Bien que les entretiens m'aient permis de reconstituer les faits les plus marquants (et que les médias les aient reproduits à l'infini avec diverses inexactitudes), la plupart du temps, lorsque le narrateur commençait le récit détaillé des massacres, le silence, puis la tristesse et la douleur coupaient court à sa

narration ; passé ces moments sensibles, j'insistais pour poursuivre l'histoire à un autre moment ; cependant, la douleur et la tristesse qui accablaient les personnes interrogées étaient écrasantes ; j'ai donc décidé de ne pas poursuivre mon effort. J'ai observé tant de douleur et de tristesse, à chaque tentative, qu'il me semblait infâme de m'attarder sur le sujet. En fait, pour ce texte, j'ai reconstitué une grande partie des événements à travers les informations rendues publiques par les médias, le Centre National de la Mémoire Historique ou les communiqués officiels de l'UNIPA, de CAMAWARI ou de l'ONIC ; ensuite, dans les interviews, j'ai confronté ces informations avec les leaders et les protagonistes des événements, et il y avait de la place pour des histoires intimes et douloureuses que j'ai préféré garder sous silence : c'est avec cette promesse qu'elles m'ont été racontées.

Mais alors, pourquoi tenter de décrire un événement qui est si accablant pour ceux qui le subissent et, dans une juste proportion, pour ceux qui l'étudient ? C'est pourquoi les terribles événements subis par le peuple Inkal-Awá ne peuvent être considérés comme possibles que dans le cadre du développement et de l'expansion du conflit armé ; le langage de la violence dans ce conflit est écrit en termes de déplacements et de massacres.

D'une part, comme je l'ai fait ici, même en essayant de chercher et de reconstruire une raison causale --dans ce cas l'expansion du conflit armé et l'incorporation de facteurs comme le trafic de drogue-- il est difficile de trouver une articulation avec le passage à l'événement de violence maximale : le massacre⁸⁴. C'est comme si l'événement (le massacre) dépassait toutes les causes qui tentent de le rendre assimilable, intelligible (Zawadzki, 2002), c'est-à-dire que, quelle que soit l'articulation des facteurs qui ont amené la violence du conflit armé à ces niveaux de violence extrême, le massacre continue à être hors du cadre d'intelligibilité de toutes ces pratiques et expériences violentes. Dans la catégorie des violences extrêmes, outre les massacres perpétrés dans tout le pays et ceux subis par le peuple Inkal-Awá, il faut ajouter l'utilisation de fours crématoires par les paramilitaires dans la région de Catatumbo. Autrement dit, c'est comme si l'on affirmait que la violence peut être lue, comprise et appréhendée, mais pas

⁸⁴ Par exemple, dans le but de rendre le massacre intelligible, l'anthropologue Sabrina Melenotte (2016) aborde le massacre d'Acteal au Mexique en 1997 comme un rituel de répression visant à restaurer l'ordre établi. De même qu'Elisabeth Claverie (2011) trouve dans les preuves du massacre de Srebrenica en Bosnie la base pour changer la caractérisation du conflit d'une lutte entre combattants et combattants à un nettoyage ethnique.

ces actes détestables que sont les massacres ; même s'ils sont apparemment dans le même contexte de réalisation.

Et il doit en être ainsi, car l'impossibilité d'affirmer que le massacre est le point culminant d'un continuum articulé et cohérent de violence évite le risque de déplacer ou d'annuler l'accent qui doit être mis sur les responsabilités des auteurs dans les événements. Si le massacre est installé dans le même contexte d'intelligibilité que le conflit armé, la violence entre les paramilitaires, les guérillas, l'Etat, le tout ajouté au trafic de drogue, il y a un risque que le massacre acquière un poids sémantique similaire à celui d'autres expériences violentes. En d'autres termes, tout se passe comme si le massacre était intelligible parce qu'il est « une » version extrême de ces autres expressions de la violence (déplacement, menaces, en général, le conflit) ; le risque se traduit alors par la naturalisation du conflit et en cela finit par subsumer non seulement les événements extrêmes, mais aussi les responsabilités de ceux qui les réalisent.

Cela implique alors d'établir une séparation entre le massacre en tant qu'événement inintelligible et inquiétant et les autres actes de violence qui ont façonné le conflit dans son ensemble, afin d'éviter une justification subtile du massacre. En d'autres termes, il s'agit de reconnaître que le fait d'assumer le massacre comme un événement détestable et inacceptable (dans les mots des autochtones comme « celui qui a été le pire jour de leur vie ») donne un compte-rendu de l'événement comme un fait inintelligible, d'où l'utilisation d'adjectifs pour le décrire. Le conflit armé et son déroulement apparaissent comme le contexte dans lequel ces actes abominables sont possibles, bien qu'ils ne soient ni justifiables ni compréhensibles. Autrement, il semblerait que le massacre soit justifié dans le cadre d'un conflit qui peut être appréhendé dans ses causes et dans sa dynamique.

Mais ce qui est peut-être le plus important dans le fait d'assumer la séparation du massacre du reste des événements qui le précèdent et qui, d'une certaine manière, le rendent possible, c'est que c'est sur cette séparation que se fonde le mandat moral et politique de tout exercice intellectuel, surtout d'un exercice qui tourne autour de ce type d'événement. À cet égard, Canto Sperber (cité par Zawadzki, 2002) a déclaré, à propos des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, « qu'aucune explication au moyen de causes sociales ou psychologiques, ni aucune explication au moyen de l'objectif, ne pourrait modifier la qualification morale de ce qui constitue l'acte de lynchage ou de meurtre » (2001).

En maintenant l'accent sur le caractère inquiétant d'un massacre, la question de la responsabilité politique des événements émerge plus fortement. Dans mon cas, cette perspective a réorienté mes efforts de collecte des témoignages du massacre, de sorte que désormais, je ne m'efforçais plus de recueillir le fil des événements, mais je resituais mes enquêtes sur le massacre et son récit dans une conscience historique, non plus pour le comprendre en tant qu'objet, mais pour m'interroger sur sa dimension politique. Je pense que c'est ce que signifiait l'insistance sur le silence et l'évitement de parler de « ça » que les leaders autochtones faisaient chaque fois que nous nous réunissions pour parler du massacre de Tortugaña-Telembí et de Gran Rosario. Le massacre devait être reconnu comme un événement terrible qui a profondément affecté le peuple Inkal-Awá et non dans ses détails.

4.7.3 Une description des massacres de Tortugaña-Telembi et Gran Rosario.

La première information obtenue sur le massacre a été donnée par un autochtone qui a réussi à survivre et à s'échapper des événements. Par l'intermédiaire d'un radiotéléphone, il a informé un de ses collègues du *cabildo* que :

Recogieron a 20 personas y las amarraron. Se las llevaron cerca a (sic) una quebrada en El Hojal y allá las mataron a cuchillo. Al otro día volvieron por los niños y no se sabe nada más (...) No sé si alguien quedó vivo, había mujeres y dos niños a los que acusaron de ayudar al Ejército -contó el sobreviviente-. Mucha gente corrió a esconderse en la selva, pero otra está a merced de que le pase algo malo⁸⁵.

Les faits du massacre n'ont été connus au niveau national que quatre jours après qu'il se soit produit, lorsque les autorités du *cabildo* ont informé les autres gouverneurs des *resguardos* et l'ONIC.

El Diario del Sur, le journal du département de Nariño, se basant sur les propos du secrétaire du gouvernement du département, a déclaré que 17 autochtones avaient été

⁸⁵ “El exterminio de los Awá”. (11 de febrero de 2009). *El Tiempo*.

Ils ont pris 20 personnes et les ont attachées. Ils les ont emmenés près (sic) d'un ruisseau à El Hojal et là, ils les ont tués avec des couteaux. Le lendemain, ils sont revenus chercher les enfants et on ne sait rien de plus (...) je ne sais pas si quelqu'un est resté en vie, il y avait des femmes et deux enfants qui ont été accusés d'aider l'armée, a déclaré le survivant. De nombreuses personnes ont couru se cacher dans la forêt, mais d'autres risquent de subir un mauvais sort »

tués lors du massacre et que les auteurs étaient les FARC en représailles pour avoir été considérés comme des informateurs de l'armée. Cependant, dans le même article, le président de l'ONIC a déclaré que « *no sabemos quién fue, si fueron las FARC o los paramilitares. Lo que sabemos es que fue una violación constante. Todos los actores armados están amenazando a los indígenas y eso debe ser objeto de un análisis serio por parte del gobierno* »⁸⁶. Même le gouverneur de Nariño de l'époque a donné sa version, affirmant que 17 personnes avaient été tuées dans le massacre ; selon lui, un survivant du massacre qui a pu s'enfuir a rapporté que les guérilleros avaient accusé les autochtones de collaborer avec l'armée et que les guérilleros les avaient tués avec un couteau. Le témoin a également rapporté que plusieurs autochtones qui s'étaient rendus dans la zone du massacre pour voir de leurs propres yeux ce qui s'était passé étaient portés disparus, car on ne leur avait pas dit où se trouvaient les autres habitants du *resguardo*.

Au fil des jours, les informations sur le massacre sont devenues plus confuses que claires, compte tenu des différentes versions des événements. D'une part, le conseiller pour la paix du gouvernement départemental de Nariño a déclaré que 8 autochtones avaient été tués et que l'instrument utilisé était un couteau, tandis que l'un des conseillers du CRIC a affirmé que 18 personnes avaient été tuées lors du massacre, une version partagée par le commandant de la troisième division de l'armée en charge des opérations militaires dans la région.

Dans le même temps, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), par l'intermédiaire de son porte-parole en Colombie, a indiqué qu'il n'avait pas encore été possible de confirmer la vérité selon laquelle 17 autochtones avaient été tués par les FARC, étant donné qu'ils avaient obtenu des informations a posteriori de la part de dirigeants autochtones du peuple Awá à Bogota, qui ont déclaré être certains de la mort de 8 autochtones, tandis que 10 autres avaient été déclarés disparus⁸⁷.

Compte tenu de l'impossibilité d'accéder au territoire où s'est produit le massacre, en raison non seulement de la menace des groupes armés, mais surtout de l'existence de champs de mines, il n'a pas été possible d'exécuter les protocoles médico-légaux de retrait des cadavres et de recueil des preuves. C'est pourquoi l'organisation Inkall Awá, avec le

⁸⁶ Nous ne savons pas qui a fait ça, si c'était les FARC ou les paramilitaires. Ce que nous savons, c'est que c'était une violation constante. Tous les acteurs armés menacent les populations autochtones et cela devrait faire l'objet d'une analyse sérieuse de la part du gouvernement.

⁸⁷ “Controversia y confusión en torno a masacre de indígenas” y “la Acnur pide investigar muerte de indígenas Awa”. (11 de febrero de 2009). *Diario del sur* : 7A

soutien de l'ONIC, a exigé que le gouvernement départemental et national mette en place une commission humanitaire et de sauvetage pour vérifier les faits et, en plus de récupérer les corps, s'occuper de la population autochtone restée dans la zone, car elle était sûrement confinée ; la commission devrait ensuite présenter un rapport au gouvernement national afin qu'il prenne les mesures correctives nécessaires⁸⁸.

Finalement, la commission dirigée par l'armée qui a pu accéder à une partie des territoires situés à la frontière entre Samaniego et Barbacoas a indiqué à son retour qu'elle n'avait trouvé aucun corps, ni aucune autre trace du massacre, mais a poursuivi ses recherches.

Quatorze jours après le massacre, l'armée a signalé la découverte d'un premier cadavre, apparemment l'un des autochtones tués lors du massacre⁸⁹. Simultanément, les FARC ont publié un communiqué dans lequel elles reconnaissent leur responsabilité dans le meurtre de 8 autochtones du peuple Inkal-Awá, les accusant d'être des informateurs de l'armée⁹⁰. Puis, 4 jours plus tard, trois autres corps ont été retrouvés ; mais il a été impossible de déterminer la cause du décès étant donné le degré de décomposition, bien qu'il soit certain qu'il s'agissait de corps appartenant à des victimes du massacre de Torugaña⁹¹.

Le massacre de Tortugaña-Telembí a eu d'autres graves conséquences. Selon le gouverneur du département de Nariño de l'époque, 47 familles ont été déplacées vers le *resguardo* d'El Sande, dans la municipalité de Santa Cruz de Guachavéz, où la population a dû se confiner en raison du risque posé par les combats entre l'armée et les FARC et les champs de mines, tandis que d'autres familles ont été déplacées vers les municipalités de Samaniego et Ricaurte. Au total, environ 400 personnes ont été déplacées. Treize autres familles ont été déplacées vers le département de Putumayo.

Sans aucun doute, les massacres de Tortugaña-Telembí ont été entourés d'une grande confusion. Les informations fragmentaires dues à la difficulté d'accès aux lieux des événements, la peur des champs de mines, la méfiance des autochtones envers l'armée, la peur fondée par les guérillas et les paramilitaires, l'incapacité des institutions

⁸⁸ “Brigada de rescate ira por los cadáveres” (12 de febrero de 2009). Diario del sur, p. 2ª y “Ejército llegó al área de masacre de indígenas awa, pero no ha encontrado cuerpos”. (12 de febrero de 2009)

⁸⁹ “ejército encontró cadáver de Aborigen”. (18 de febrero de 2009). Diario del sur : 7A

⁹⁰ “FARC reconoce asesinato de 8 indígenas Awá de Nariño”. (18 de febrero de 2009). Diario del sur : 7A

⁹¹ “Hallan 3 cadáveres indígenas”. (22 de febrero de 2009). Diario del sur : 7A

de l'État à réaliser les protocoles qui permettraient de clarifier les faits, tout cela a démontré que la violence systématique exercée contre le peuple Inkal-Awá avait dépassé toutes les limites.

À l'issue du premier anniversaire du massacre de Tortugaña-Telembí, l'organisation Inkal-Awá a décrit le massacre comme suit :

La Unidad Indígena del Pueblo Awá (UNIPA) se permite comunicar a la Comunidad Nacional e Internacional, a un año de la masacre en Tortugaña – Telembí de los hechos ocurridos el día 4 de febrero de 2009, en el que fueron masacrados 17 hermanos indígenas, de las comunidades de El Volteadero y El Bravo, pertenecientes al resguardo Indígena Awá, Tortugaña Telembí, Municipio de Barbacoas, Departamento de Nariño.

Según la Fiscalía 87 Especializada, que mediante oficio N – 024 del 2 de Febrero de 2010, a la fecha dispone la entrega de 4 cuerpos plenamente identificados por parte de la Seccional de Medicina Legal de la ciudad de Tumaco, los cadáveres cuyo cotejo de identificación realizado por el Laboratorio de Genética del Instituto de Medicina Legal de la ciudad de Cali; cabe resaltar que en desarrollo de la minga humanitaria llevada a cabo los días 22 de marzo hasta el 2 de Abril de 2009 se identificó 8 cuerpos, con sus respectivas coordenadas de ubicación, situación que nos preocupa debido a la lentitud en el proceso del levantamiento de los cuerpos y el estado actual del cotejo de identificación y la entrega de los cadáveres a sus familiares.

De acuerdo con nuestra información continúan:

- 5 cuerpos desaparecidos
- 4 cuerpos en proceso de identificación
- 3 cuerpos por realizar el respectivo levantamiento
- 1 cuerpo cuya comunidad lo trasladó hasta el sitio de residencia de la familia y corresponde al nombre de Óscar Nastacuas.

De igual manera, preocupa que como consecuencia de la masacre ocurrida en el Resguardo Tortugaña Telembí, se presentó un desplazamiento de 400 personas entre ellos niños y niñas, mujeres en estado de gestación y personas de tercera edad y que hasta la fecha viven una realidad muy crítica, debido a que no se cuenta con las condiciones dignas en cuanto a vivienda, seguridad, retorno – reubicación – reparación individual y colectiva (...)⁹².

⁹² Comunicado de la UNIPA a un año de la masacre de Tortugaña-Telembí, 2010.

Les morts du peuple Inkal-Awá, victimes du massacre de Tortugaña-Telembí, n'ont pu recevoir les honneurs funéraires et être enterrés que plusieurs années plus tard, lorsque leurs corps ont finalement été remis en 2015. L'événement pourrait sembler simple si ce n'était la signification du massacre et l'importance que la population attache habituellement au rituel du deuil à l'occasion de l'anniversaire de tout décès. Selon un récit enregistré dans le documentaire *Apara*, réalisé par le resguardo :

Gabriel Bisbicús, leader d'UNIPA, explique que le jour du premier anniversaire, la famille et les amis se rendent sur la tombe et apportent un tambour. Ils organisent une sorte d'événement social autour d'elle, puis frappent l'instrument quatre fois, comme pour réveiller le mort. L'un des préposés porte une structure en bois sur son dos, un peu comme une selle. L'esprit est censé s'asseoir dessus. En marchant, ils se rendent à la maison des morts, où la famille a préalablement préparé leur arrivée. À ce moment-là, ils ont placé le lit identique à celui que le parent utilisait et, par-dessus, des vêtements de rechange, comme si la personne était couchée là. Celui qui porte l'esprit sur son dos le pose délicatement sur le dessus, comme s'il mettait au lit une personne endormie sans vouloir la réveiller. Dans un autre endroit, ils ont placé une table avec les plats préférés de la personne décédée il y a un an, et dans un autre endroit, ils sortent tous leurs biens, comme les vêtements, les chaussures, la machette, en bref. Une fois la maison ainsi organisée, la fête commence. Les participants boivent, mangent et dansent. Les proches du défunt

L'Unité autochtone du peuple Awá (UNIPA) souhaite informer la communauté nationale et internationale, un an après le massacre de Tortugaña - Telembí, des événements survenus le 4 février 2009, au cours desquels 17 frères autochtones ont été massacrés, provenant des communautés de El Volteadero et El Bravo, appartenant au resguardo autochtone Awá, Tortugaña Telembí, municipalité de Barbacoas, département de Nariño.

Selon le 87e Fiscalía Spécialisé, qui par le biais de la lettre officielle N - 024 du 2 février 2010, a livré à ce jour 4 corps entièrement identifiés par la Section de Médecine Légale de la ville de Tumaco, les corps dont l'identification a été vérifiée par le Laboratoire de Génétique de l'Institut de Médecine Légale de la ville de Cali ; il convient de noter qu'au cours de la minga humanitaire effectuée du 22 mars au 2 avril 2009, 8 corps ont été identifiés, avec leurs coordonnées de localisation respectives, une situation qui nous préoccupe en raison de la lenteur du processus d'enlèvement des corps et de l'état actuel du contrôle d'identification et de la remise des corps à leurs familles.

Selon nos informations, ils continuent :

- 5 corps disparus
- 4 corps en cours d'identification
- 3 corps doivent encore être récupérés.
- 1 corps dont la communauté l'a déplacé au lieu de résidence de la famille et qui correspond au nom d'Oscar Nastacuas.

De même, il est préoccupant qu'à la suite du massacre survenu dans la réserve de Tortugaña Telembí, 400 personnes ont été déplacées, dont des enfants, des femmes enceintes et des personnes âgées, et qu'à ce jour, elles vivent dans une situation très critique, faute de conditions dignes en termes de logement, de sécurité, de retour - relocalisation - de réparation individuelle et collective.

peuvent également faire de même, car avec ce rite, le deuil est terminé. À l'aube, ceux qui ne sont pas des parents prennent les biens du défunt et les divisent pour les garder pour eux. La famille prend des vêtements de rechange, se rend chez un prêtre pour célébrer une messe pour le défunt et, à la fin, lui donne les vêtements. À partir de ce moment, ils se disent définitivement au revoir et l'esprit part dans la forêt⁹³.

Mais le pire jour serait long, car quelques mois plus tard, un nouveau massacre allait s'abattre sur les Inkal-Awá.

Le 26 août 2009, un groupe d'hommes armés a fait irruption sur le territoire du *resguardo* de Gran Rosario et a tué 12 autochtones Inkal-Awá qui étaient rassemblés. Cet *resguardo* est situé dans la municipalité de Tumaco, à 80 kilomètres de la zone urbaine, et peut être atteinte à pied après un voyage de trois à quatre heures.

Bien que les faits du massacre aient été rapidement connus grâce aux informations fournies par une personne du *resguardo* qui avait réussi à s'échapper, ce qui est déconcertant, c'est que ce massacre avait apparemment un motif complètement différent de celui du massacre de Tortugaña, pour lequel les FARC avaient revendiqué la responsabilité. Dans ce cas, un groupe d'individus vêtus de tenues militaires, mais sans insignes, lourdement armés et le visage couvert d'une cagoule, a tiré à l'intérieur d'une maison du *resguardo*, tuant 12 personnes : 5 enfants (âgés de 8, 5, 13 et 17 ans et un bébé de 5 mois), une fillette de 5 ans, trois femmes adultes et trois hommes ont été tués, et un garçon de 12 ans et deux jeunes hommes de 20 et 22 ans ont été blessés.

C'est parmi les victimes que l'on a trouvé les preuves des motifs de ce massacre, ce qui a montré comment la vague de violence contre le peuple Inkal-Awá a été déclenchée par de nombreux acteurs.

⁹³ "Masacre de indígenas Awa, un año de impunidad y duelo". (4 de febrero de 2010). Revista Semana. Une version du rituel pour commémorer le premier anniversaire de la mort des Awa a été enregistrée dans le documentaire *Apara*, réalisé par le *resguardo* La Brava en 2017 et repris dans le rapport de la CNMH "Tiempos de vida y de muerte" en 2019, dans ce documentaire, Gabriel Bisbicus, un leader autochtone vétéran du peuple Inkal-Awa, explique : lorsqu'un parent décédé est mort depuis un an, des tissus noirs et des tissus blancs sont disposés dans une pièce et toute la nourriture que le défunt a mangée y est placée. Ensuite, un petit groupe est formé et le défunt, l'esprit, est amené au cimetière. Lorsqu'il arrive, la fête commence, la chicha et la nourriture sont distribuées aux invités et ils dansent jusqu'à l'aube. Chaque personne décédée que vous avez, un parent, vous devez faire [la même chose] pour que l'esprit puisse reposer en paix.

L'une des victimes était Tulia García, une femme qui avait été témoin du meurtre de Gonzalo Rodríguez, son mari, qui, selon ses allégations, avait été tué par l'armée et présenté comme tué au combat quelques mois auparavant⁹⁴.

La situation est devenue encore plus étrange lorsque, trois jours après le massacre, les autorités ont annoncé la capture d'un autre membre autochtone du peuple Inkal-Awá qui aurait été impliqué dans le massacre en tant qu'auteur intellectuel⁹⁵, alors qu'il avait été dénoncé pour des actes criminels par d'autres membres de l'organisation autochtone, même s'il a été démontré par la suite qu'il n'avait rien à voir avec les crimes commis lors du massacre. Quelque temps plus tard, la police a capturé plusieurs membres d'une bande criminelle appelée *los cucarachos* (« les cafards ») qui opérait comme des mercenaires au service de ceux qui les payaient le mieux, qu'il s'agisse de trafiquants de drogue, de guérilleros ou de paramilitaires. Enfin, les interprétations ont mis en évidence l'association du massacre avec les dénonciations faites par Tulia García⁹⁶.

Quatre jours après le massacre et face à la terrible vague de violence qui s'est déchaînée contre le peuple Inkal Awá, l'organisation autochtone a décidé de bloquer la route qui mène de Pasto à Tumaco, à l'endroit où elle traverse la ville de Ricaurte, où elle a organisé une veillée publique pour l'une des victimes du massacre de Gran Rosario. Il s'agissait une fois de plus d'un acte de protestation et de résistance de l'organisation pour exiger le respect de leurs droits.

4.7.4 Les massacres comme événements critiques.

De mon point de vue, les massacres de février et août 2009 sont, pour paraphraser Veena Das (1996), les événements critiques qui ont radicalement transformé la vie et l'organisation des Inkal-Awá.

Ce que j'essaie de faire valoir, c'est que le massacre de Totugaña-Telembi et le massacre de Gran Rosario, dans leur inintelligibilité mais aussi dans le cadre de la violence contre le peuple Inkal-Awá, ont radicalement transformé la vie quotidienne et

⁹⁴ “otra masacre en Tumaco, matan a 12 Awa”. (27 de agosto de 2009). Diario del sur : 8A y “Avanza investigación de masacre de 12 indígenas en Nariño”. (6 de octubre de 2009). Revista Semana.

⁹⁵ “Indígena estaría implicado en masacre de 12 Awá”. (29 de agosto de 2009). Diario del sur : 8B

⁹⁶ “Avanza investigación de masacre de 12 indígenas en Nariño”. (6 de octubre de 2009). Revista Semana

organisationnelle de ce peuple autochtone. C'est à partir de ces événements que l'articulation avec l'action nationale et internationale s'est intensifiée ; à tel point que le peuple Inkal-Awá est devenu un sujet spécifique de l'action de l'État et des organisations d'aide humanitaire.

L'« événement critique » est un concept inventé par Veena Das (1996) et repris de l'historien François Furet, qui y fait référence comme à des événements qui « instituent un nouveau mode d'action historique qui n'était pas inscrite dans l'inventaire de cette situation » (Ortega, 2008). C'est pourquoi j'insiste sur l'idée que les massacres de Tortugaña-Telembí et de Gran Rosario ont été institués par la suite comme une action radicalement différente de ce que l'on pouvait supposer d'un événement aussi dévastateur.

Tout d'abord, les événements ont suscité une forte solidarité de la part d'autres peuples autochtones qui, accompagnés de membres et d'autorités du peuple Inkal-Awá, ont recherché et récupéré les corps des victimes, étant donné l'impossibilité pour les forces armées et les institutions de l'État, telles que la police judiciaire ou le bureau du médiateur, d'accéder au site, en raison des difficultés d'accès et du risque que les lieux soient minés.

Les autochtones ont occupé et bloqué la route reliant Pasto au port de Tumaco pour pleurer les morts, tandis qu'à Bogota, un enterrement symbolique était organisé pour les autochtones tués lors des massacres. Ces deux actions visaient à attirer l'attention sur la situation des populations autochtones et à demander de l'aide. Sans doute, en référence à l'« événement critique », aucune de ces actions ne faisait partie de l'inventaire de la situation, d'où la capacité de confrontation et de transformation de l'organisation autochtone face à un événement aussi dévastateur.

En poursuivant, l'idée d'événement critique est mieux comprise à travers 3 modalités : 1. au niveau des faits et de leurs logiques de changement ; 2. dans la capacité projective de l'événement et dans les manières dont les institutions et les acteurs sociaux ultérieurs s'approprient ses significations ; 3. dans sa capacité à structurer ou du moins, à affecter silencieusement et souvent imperceptiblement le présent et, par conséquent, à façonner les horizons d'attente futurs (Ortega, 2008 : 29). Cela implique de comprendre l'action de l'organisation autochtone dans le cadre d'une convergence spécifique, à un moment clé de la logique des droits des peuples autochtones, qui, en Colombie, impliquait une perspective différentielle non seulement parce qu'ils étaient autochtones, mais aussi parce qu'ils faisaient partie des communautés les plus vulnérables dans le contexte du conflit armé.

Ainsi, en intégrant la perspective différentielle, le peuple Inkal-Awá a pu formuler ses demandes à une échelle différente de l'échelle locale, ce qui a conduit à un dialogue direct avec le gouvernement national et les institutions internationales. Dans la deuxième modalité, les formes d'organisation ont émergé non seulement d'une appropriation féroce des institutions traditionnelles comme le *cabildo*, ou la *Guardia indígena* (garde autochtone) elle-même ; mais aussi de la manière dont la relation et le débat ont été abordés, produisant de nouvelles formes d'organisation et de mobilisation telles que la *Minga humanitaria* et la *McAwá*, qui a été renforcée par le fait que le peuple Inkal-Awá était l'un des plus vulnérables à la suite du conflit ; et enfin (en référence à la troisième modalité), au milieu de tout cela, il a été possible de projeter la portée de l'organisation et la vitalité de ce peuple autochtone.

Ainsi, l'événement critique a déclenché différentes formes de mobilisation, que le peuple Inkal Awá a incorporées comme réponse à la violence. Dans le même temps, ils ont renforcé leur organisation pour faire face au défi que tout cela représentait.

En bref, il n'y a aucun doute sur la violence écrasante exercée contre le peuple Inkal-Awá. J'ai montré ici comment le conflit armé, dans son expansion vers le sud-ouest, a articulé une série d'événements à l'échelle nationale, régionale et locale jusqu'à se déverser brutalement sur les Inkal-Awá, culminant dans des événements terribles, mais critiques pour l'avenir du peuple : les massacres.

L'extrême violence a attiré l'attention des médias régionaux, nationaux, et même internationaux, car, comme l'a dit un leader de CAMAWARI : « *[a los Inkal-Awá] ni siquiera los conocíamos, no están en el mapa, no están referenciados, no sabemos quiénes son los Awá hasta ese momento poco se conocía del pueblo Awá* »⁹⁷. Cependant, le caractère dramatique de la situation exigeait également que l'État colombien réagisse à la situation ; ainsi, sans ignorer la douleur et la souffrance causées par la violence systématique et en particulier par les massacres, les Inkal-Awá ont renforcé leur processus d'organisation et sont devenus un acteur politique à l'échelle nationale et internationale, grâce à l'articulation stratégique avec la mobilisation des ressources que l'État a cherché à conjurer la situation et à garantir les droits des Inkal-Awá.

⁹⁷ « Nous ne connaissons même pas les Inkal-Awá, ont-ils dit, ils ne sont pas sur la carte, ils ne sont pas référencés, nous ne savons pas qui sont les Awá. Jusqu'alors, on savait peu de choses sur le peuple Awá ».

Le fait fondamental qui a rendu possible une mobilisation sans précédent des ressources pour éviter les effets des retombées du conflit armé en général et pour les peuples autochtones en particulier, a été la décision de la Cour constitutionnelle d'intervenir pour exiger de l'État la restitution des droits violés. Parmi ces décisions, la mobilisation des ressources qui a suivi fera l'objet du prochain chapitre.

Chapitre 5.

LE MULTICULTURALISME JURIDIQUE ET L'EMERGENCE D'UN CHAMP DE CONTESTATION POLITIQUE « DE GOUVERNEMENT A GOUVERNEMENT »

En s'étendant sur une grande partie du pays, le conflit armé a impliqué d'autres territoires et diverses populations, montrant sa forme la plus brutale dans les déplacements et les massacres massifs, plus encore dans le cas des peuples autochtones qui faisaient partie des populations les plus vulnérables. La réponse de l'État à ce défi a toujours été insuffisante. Des milliers de personnes déplacées sont arrivées dans les zones urbaines les plus peuplées et dans la capitale et les chefs-lieux.

La dimension et l'intensité des déplacements forcés ont provoqué une forte intervention de la Cour constitutionnelle qui, par la *sentencia* (jugement) T025 et ses *Autos* (ordonnances) de suivi pour les populations les plus vulnérables (ordonnance 251 pour les enfants et les adolescents, 005 pour les communautés afro-colombiennes, 006 pour les personnes handicapées, 092 y 237 pour les femmes et 004 pour les peuples autochtones.), a cherché à éviter les effets de la violence du conflit armé et à rétablir les droits des victimes.

Le jugement T025 et les ordonnances de la Cour constitutionnelle ont obligé les institutions de l'État à apporter une réponse rapide, opportune et efficace. Cette action en justice a entraîné une mobilisation sans précédent des ressources de l'État.

L'ordonnance 004, qui a concrétisé l'action de la Cour, dans le cas des peuples autochtones, s'est déroulée dans le contexte d'une intense mobilisation des organisations autochtones qui demandent, entre autres, la reconnaissance et la protection de leurs droits et la fin de la violence du conflit armé.

La violence du conflit armé ayant été particulièrement féroce à l'encontre des Inkal-Awá, la Cour constitutionnelle a émis une ordonnance spécifique pour ce peuple autochtone : l'ordonnance 174. Ensuite, aux ressources de l'État se sont ajoutées celles de la coopération internationale. De plus, dans le cas du peuple Inkal-Awá, aux actions et aux ressources de l'État, exigées par les ordonnances, se sont ajoutées les actions et les ressources des agences d'aide humanitaire des Nations unies et d'autres ONG qui avaient le même objectif.

A cette époque, la récente déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones constituait une toile de fond qui, avec l'incorporation dans les actions de la Cour Constitutionnel de figures juridiques internationales telles que l'approche différentielle et la consultation préalable et de figures originales telles que l'état de choses inconstitutionnel (ECI), a renforcé la mobilisation autochtone et a conduit le peuple Inkal-Awá à mettre en place des scénarios de dialogue avec l'État, que les organisations autochtones ont appelé « gouvernement à gouvernement ».

Je qualifie de multiculturalisme juridique le cadre produit par les figures juridiques et les actions visant à renforcer la reconnaissance et la restitution des droits des peuples autochtones. C'est pertinent à un moment où le bilan du multiculturalisme en Colombie n'est pas très encourageant, malgré les progrès réalisés en termes de reconnaissance et de participation électorale. Force est de constater le peu de résultats concrets obtenus en termes de lutte contre la pauvreté, l'inégalité et la discrimination à l'égard des peuples autochtones. Mais dans le domaine de la protection juridique, l'approche multiculturelle a été assez proactive et, selon Catalina Botero (2003), elle ne s'est pas limitée à déployer une efficacité symbolique cachant la réalité de la situation des peuples autochtones.

Dans ce chapitre, j'examinerai la séquence des décisions juridiques (loi 387, jugement T025, ordonnance 004 et ordonnance 174) qui ont finalement permis l'établissement d'une relation différentielle entre les organisations du peuple Inkal-Awá et l'Etat colombien, renforçant ainsi l'idée que, bien que la violence systématique ait déchiré l'organisation du peuple Inkal-Awá, leur réponse, de pair avec les actions de la Cour Constitutionnelle pour leur protection, a élevé leur statut politique, promouvant de nouveaux scénarios de dialogue avec l'Etat.

Pour atteindre cet objectif, je voudrais tout d'abord dresser un bilan du développement du multiculturalisme en Colombie à la fin du 20e siècle, puis montrer comment l'approche multiculturelle a été incorporée dans la sphère juridique à travers les différentes décisions de la Cour constitutionnelle, dans le but de restaurer et de garantir les droits violés par la violence du conflit armé.

Je décrirai la loi 387, qui visait à prévenir les déplacements forcés, car c'est sa violation systématique qui a conduit la Cour constitutionnelle à rendre le jugement T025. Le T025 a mis en évidence non seulement la dimension du déplacement forcé et les occasions où la Cour s'est prononcée par rapport à ce fléau, mais aussi la violation massive des droits dont sont victimes les déplacés, constituant la base pour déclarer un état de choses inconstitutionnel (ECI), une figure juridique nouvelle qui est pertinente pour le jugement car elle a permis au tribunal d' « agir », c'est-à-dire d'encourager la participation des populations cibles et d'ordonner des actions spécifiques de la part des institutions gouvernementales et non pas seulement de se prononcer sur celles-ci.

Ensuite, je décrirai l'ordonnance 004 qui, en plus de donner au jugement T025, a défini les actions spécifiques exigées par la Cour constitutionnelle pour les peuples autochtones victimes du conflit armé et des déplacements forcés. En particulier, l'ordonnance demandait l'élaboration d'un plan de sauvegarde ethnique. Je montrerai ici les ressources et les figures juridiques et relatives aux droits sur lesquelles l'ordonnance s'est appuyée et qui devaient guider la formulation du plan : le rapport du rapporteur des Nations unies pour les peuples autochtones, la consultation préalable et l'approche différentielle.

La conséquence de toutes les actions juridiques, mais surtout des ressources et des figures sur lesquels elles se sont appuyées, n'a pas seulement donné lieu à l'établissement de scénarios de dialogue entre les institutions étatiques et les organisations autochtones, mais aussi à des tensions découlant de l'interprétation de l'action et des objectifs qu'elle poursuivait. Pendant ce temps, le problème fondamental qui les avait réunis : la violence du conflit armé et les déplacements forcés continuaient d'affecter les Inkal-Awá.

Je décrirai ensuite l'ordonnance 174, qui résulte du non-respect de l'ordonnance 004 et de la poursuite de la violence contre les Inkal-Awa, ce qui peut être interprété comme l'échec du plan de sauvegarde ou comme la conquête d'un espace spécifique de dialogue entre les Inkal-Awa et l'État.

Pour conclure qu'en incorporant les principes du multiculturalisme dans les actions juridiques, il a été possible de passer de la reconnaissance multiculturelle à un scénario de dialogue que les autochtones de Colombie ont appelé « gouvernement à gouvernement », qui est aussi un scénario de confrontation et de dispute, mais qui en fin de compte implique un pas en avant pour la mobilisation autochtone en Colombie.

5.1 Le bilan opaque du développement du multiculturalisme

Pour les mouvements autochtones d'Amérique latine, l'avènement du multiculturalisme a constitué une étape importante de la lutte pour la reconnaissance, sous la forme de réformes constitutionnelles ou grâce à l'élaboration de nouvelles constitutions politiques dans plusieurs pays. Les efforts de transformation ont été le fruit d'une conjoncture résultant d'une triple crise de la représentation, de la participation et de la légitimation qui a persuadé les élites politiques de changer, convaincues que le coût politique du maintien du *statu quo* serait beaucoup plus élevé que celui des réformes (Van Cott, 2000).

En Colombie, l'événement le plus important par lequel le multiculturalisme a été officiellement incorporé à la vie de la nation et qui a rendu possible la reconnaissance officielle des peuples autochtones a été la Constitution de 1991, rédigée après la convocation d'une Assemblée nationale constituante, née de la mobilisation d'un groupe d'étudiants universitaires.

Dans un développement sans précédent, l'*Asamblea Nacional Constituyente* (Assemblée Nationale Constituante) a inclus la participation des peuples autochtones, par le biais de deux membres élus en tant que leurs représentants. Lorenzo Muelas, un autochtone du peuple Misak (qui s'appelaient alors *guambianos*), a été élu par le parti *Autoridades Indígenas de Colombia* (Autorités Autochtones de Colombie) AICO, avec 20 083 voix, et Francisco Rojas Birry, un autochtone Embera, a été élu par l'*Organización Indígena de Colombia* (Organisation Autochtone de Colombie) ONIC, avec 25 880 voix. Le vote autochtone correspondait à 1,5 % du total des votes pour l'Assemblée nationale constituante.

Après la convocation, le vote et l'approbation de ce document-maître, les années 1990 ont vu la création de normes et de dispositions constitutionnelles, et leur développement juridique ; cela correspond à ce que Van Cott (2000) a appelé les phases de conjoncture et de création constitutionnelles.

Le paradoxe de cette transformation est qu'alors que les droits ont été étendus, la constitution a aussi établi une économie de marché allant de pair avec la privatisation d'une grande partie du secteur public et l'incorporation des critères pour évaluer

l'efficacité de l'État ; en d'autres termes, la constitution de 1991 a aussi été le vecteur de l'incorporation du néolibéralisme.

La Constitution de 1991 a été une étape importante pour l'État colombien en général, du moins en théorie, car elle a approfondi le processus de décentralisation par le biais d'une ouverture démocratique, accompagnée d'une relative autonomie fiscale des entités territoriales, de mécanismes de participation populaire qui étendent au-delà du pouvoir législatif la possibilité d'intervenir dans les décisions politiques et de la planification économique et sociale qui donne une place aux entités gouvernementales intermédiaires, telles que les départements et les municipalités (Duarte, 2018).

En même temps, en se définissant comme un État multiculturel, l'État colombien a reconnu *de facto* l'importance des droits différenciés, incorporant le discours du multiculturalisme dans le discours politique de la nation et, par conséquent, dans la sphère juridique et administrative. Cela impliquait, compte tenu du déséquilibre historique et des inégalités profondes des « communautés ethniques », une expression introduite dans la constitution, que les principes et les lois émanant de la constitution soient orientés à travers d'actions affirmatives (discrimination positive), dont le but était de lutter de manière volontariste contre les cycles de reproduction des inégalités fondées sur la culture (Dumoulin & Gros, 2012).

Le principe de l'action affirmative s'est manifesté, par exemple, dans le domaine de l'ouverture démocratique, par l'attribution de trois sièges au Congrès de la République (deux au Sénat et un à la Chambre des députés) aux peuples autochtones, ce qui a permis aux organisations autochtones apparues dans le feu de la lutte pour leurs droits dans les années 1960 et 1970 d'étendre leurs activités à des arènes électorales dont elles s'étaient traditionnellement éloignées et auxquelles elles s'opposaient. Cela a conduit à une expansion des organisations et à une multiplication des candidatures dont la légitimité procédait de la valeur symbolique de l'indianité, une valeur enracinée dans la longue lutte pour la reconnaissance des droits autochtones et une connexion avec les bases communautaires. L'émergence de nouveaux leaders politiques a conduit à modifier l'agenda de leur activisme avec l'inclusion dans les plateformes politiques des demandes autochtones, ainsi que des questions d'intérêt national comme la participation, l'économie solidaire, la paix, le problème agraire, entre autres. Bien entendu, cette expansion dans la sphère électorale ne s'est pas faite sans difficulté, sans différends, sans divisions (Laurent, 2012).

Dans le domaine de l'autonomie territoriale, l'élaboration de la Constitution de 1991 a permis de reconnaître et d'établir clairement la portée des *cabildos* en tant qu'instance de gouvernement autochtone au sein des *resguardos*, ce qui constitue la base de la réalisation de l'autonomie territoriale autochtone. Cependant, l'autonomie financière des *resguardos*, qui était assez large au début de ces développements constitutionnels, a été limitée par le non-établissement des entités territoriales autochtones —une figure créée par la Constitution pour réguler le transfert des ressources de l'État aux territoires autochtones— et par la logique de la planification des projets, qui était la stratégie par laquelle les populations autochtones pouvaient accéder aux ressources de l'État et dont la langue n'était pas la leur. De plus, comme les gouvernements locaux, étaient chargés d'administrer les ressources allouées aux peuples autochtones, ces ressources pouvaient être livrées rapidement, retardées ou même refusées, selon que la relation entre les *cabildos* et les maires était fluide ou conflictuelle. (Duarte, 2018).

À long terme, l'incorporation du multiculturalisme dans la politique latino-américaine, et spécifiquement en Colombie, a sans doute représenté une avancée sans précédent dans la mobilisation des peuples autochtones, non seulement pour ce qui concerne la reconnaissance formelle que leur ont accordée les constitutions, mais aussi dans l'élargissement de la sphère de leurs actions. Ils sont passés de la demande de reconnaissance à la contestation des perspectives politiques et économiques de la nation et cela dans différentes sphères (Le Bot, 2013).

Cependant, le multiculturalisme de la Constitution ne s'est pas limité aux dispositions qui concrétisent la reconnaissance différenciée des peuples autochtones⁹⁸, mais s'est renforcé en s'articulant aux conventions internationales signées par le pays en

⁹⁸ La Constitution confère une protection spéciale à la richesse culturelle de la nation (article 8), un respect total et une reconnaissance égale et une dignité aux diverses cultures (articles 13 et 72). Elle reconnaît que les langues et dialectes des groupes ethniques sont également officiels sur leurs territoires (article 10) et promeut l'éducation bilingue et, en général, l'ethno-éducation des membres des peuples autochtones (article 68). (Article 68). La Constitution reconnaît l'autonomie des minorités nationales à se gouverner selon leurs propres règles et autorités, « dans le cadre de la Constitution et de la loi ». Le droit à l'autonomie des peuples autochtones se manifeste par l'exercice de pouvoirs normatifs et juridictionnels dans leur cadre territorial, conformément à leurs propres valeurs culturelles (article 246). L'autonomie constitutionnelle comprend le droit d'être gouvernés par leurs propres autorités selon leurs propres us et coutumes (article 330). De même, la Charte leur garantit le plein exercice du droit à la propriété collective et non-aliénable sur leurs *resguardos* et territoires (articles 63 et 329). Enfin, la Constitution établit des droits de participation spéciaux pour les communautés autochtones. Elle établit une circonscription électorale spéciale pour l'élection des sénateurs et des représentants (articles 171 et 176), et leur garantit le droit à une consultation préalable sur les questions qui les concernent, notamment en ce qui concerne l'exploration ou l'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires (article 330). (Botero, 2003)

matière de reconnaissance et de diversité culturelle. C'est ainsi que les normes constitutionnelles, les normes du droit international humanitaire et les normes des traités internationaux relatifs aux droits humains ont formé le bloc de constitutionnalité qui a fait levier sur le multiculturalisme constitutionnel (Botero, 2003).

Ainsi, si la dernière décennie du 20^e siècle a été celle de la création constitutionnelle, le 21^e siècle a connu le déroulement de ce que Van Cott (2000) a appelé « l'exécution de la transformation multiculturelle ». En d'autres termes, ce qui devait arriver au 21^e siècle était la réalisation des aspirations multiculturelles, c'est-à-dire que les peuples autochtones ne seraient plus laissés pour compte, marginalisés et oubliés, ou du moins en passe de l'être.

Cependant, malgré l'incidence croissante des organisations autochtones dans la politique nationale et une fois qu'elles ont obtenu une reconnaissance et une visibilité accrue dans la nation, les conditions concrètes de la population autochtone ne se sont pas améliorées en termes de pauvreté et d'indicateurs socio-économiques (Duarte, 2018); en fin de compte, il semblerait que le multiculturalisme se soit « limité » à des questions formelles telles que la reconnaissance et l'incorporation à l'État par le biais du jeu électoral, de quelques sièges au Congrès et, d'autre part, l'insertion symbolique par le biais de l'action affirmative. Si un tableau similaire peut être tracé dans le reste de l'Amérique latine, dans le cas de la Colombie, il faut tenir compte d'une question supplémentaire qui obscurcit l'enthousiasme et le bilan discret des transformations mises en œuvre : l'expansion du conflit armé.

5.2 Le multiculturalisme juridique comme réponse à la violence contre les populations autochtones

Le conflit armé colombien a fait des protagonistes de l'un des changements politiques les plus importants de la fin du 20^e siècle les victimes les plus durement touchées des premières décennies du 21^e siècle. La violation des droits humains des peuples autochtones en Colombie n'était pas seulement massive : elle était aussi intense et systématique. Paradoxalement, la violence armée et les conséquences auxquelles les peuples autochtones ont dû faire face ont ravivé l'activisme des organisations, en renforçant cette fois l'accent sur les droits humains et les droits des peuples autochtones

à travers des réseaux de soutien juridique, nationaux et transnationaux, et un ensemble de pratiques qui ont donné lieu à l'expression de « juridicisation de la politique autochtone » (Mora et Al, 2010) ou plus largement à celle de « multiculturalisme légal ou juridique ». Cela désigne la manière dont le multiculturalisme a été incorporé dans la sphère juridique pour produire, à travers les institutions de cette sphère, notamment la Cour constitutionnelle, des mécanismes de protection de droits, qui se sont traduits par des actions concrètes, guidées par les préceptes politiques que le multiculturalisme présuppose, principalement des actions affirmatives, l'approche différentielle et la consultation préalable.

Le multiculturalisme dans la sphère juridique nous permet d'observer le développement des normes constitutionnelles, puisque c'est dans cette sphère qu'elles ont été « officialisées » pour comprendre comment, à travers ses institutions, elles se sont concrétisées et observer la manière dont elles sont devenues une ressource politique pour la mobilisation autochtone.

À cette fin, je décrirai les actions juridiques dont l'objectif était de parvenir à la protection des droits fondamentaux des personnes affectées par le conflit armé. Conformément au mandat multiculturel, ces actions juridiques ont appliqué « l'approche différentielle » pour incorporer les droits des populations qui, en raison de leurs conditions et caractéristiques, sont plus vulnérables, raison pour laquelle elles requièrent une attention et une approche différentielle tenant compte de ces conditions. L'accent sera mis sur la protection des peuples autochtones et en particulier, comme ce fut le cas dans l'action de la Cour, sur le peuple autochtone Inkal-Awá.

5.2.1 Le contexte : la loi 387 ou la politique de prise en charge des victimes de déplacements forcés

La loi 387 de 1997 a établi le cadre juridique de la politique de « prise en charge intégrale de la population déplacée », en prenant comme référence le document du Conseil de politique économique et sociale (CONPES) de 1995, par lequel le gouvernement a approuvé la création du Programme national de prise en charge intégrale de la population déplacée par la violence. En 1997, le Programme national de prise en charge de la population déplacée a été conçu.

La loi définit et régleme la catégorie des personnes déplacées comme suit :

toute personne qui a été contrainte de migrer à l'intérieur du territoire national, en abandonnant son lieu de résidence ou ses activités économiques habituelles, parce que sa vie, son intégrité physique, sa sécurité ou sa liberté personnelle ont été violées ou sont directement menacées en raison de l'une des situations suivantes : conflit armé interne ; troubles et tensions internes, violence généralisée, violations massives des droits de l'homme, infractions au droit international humanitaire ou autres circonstances découlant des situations ci-dessus et susceptibles d'altérer radicalement l'ordre public. (Loi 387 de 1997 : 1)

En même temps, la loi a déterminé la responsabilité de l'État, lequel a créé le Système d'attention intégrale à la population déplacée, conçu le Plan d'attention intégrale et mis en place le Fonds national d'aide à l'attention de la population déplacée. La loi a déterminé qui devait être assisté, quels droits l'État devait garantir, quelles institutions publiques seraient chargées d'assister la population, comment elles le feraient (le plan) et d'où viendrait l'argent pour le rendre possible (le fonds).

La loi 387 a été une étape importante, tant en termes juridiques qu'en manière de formulation de politiques publiques, d'abord parce qu'elle a appelé le pouvoir législatif, le Congrès, à formuler des politiques publiques sur le déplacement, ce dont il s'était abstenu jusqu'alors, et parce qu'au moment de sa promulgation, il existait peu de références nationales et internationales. Les principes directeurs sur le déplacement interne ne seront incorporés par la Commission des droits humains des Nations Unies qu'un an plus tard, en février 1998 (Rodríguez et Rodríguez, 2010).

Une fois la loi formulée, le gouvernement a publié une série de décrets censés la mettre en œuvre : le décret 173 de 1998 portant adoption du *Plan Nacional de Atención Integral a la Población Desplazada por la Violencia* (Plan national de prise en charge intégrale de la population déplacée par la violence) -PNAIPDV ; le décret 501 de 1998 portant organisation et fonctionnement du *Fondo Nacional para la Atención Integral a la Población Desplazada* (Fonds national de prise en charge intégrale de la population déplacée) -FNAIPD ; le décret 489 de 1999 portant attribution à la *Red de solidaridad social* (Réseau de solidarité sociale de l'époque), aujourd'hui dénommé *Prosperidad social* (Prosperité sociale). Des fonctions de coordination nationale sont exercées par le Conseil présidentiel de prise en charge de la population déplacée.

Néanmoins, le gouvernement a reconnu que la mise en œuvre des normes était limitée. Le Département national de planification DNP, le ministère de l'Intérieur et la *Red de Solidaridad Social* ont reconnu de nombreuses failles dans le système d'attention, en raison de la dispersion des sources disponibles pour le calcul du nombre de personnes déplacées, des déficiences dans les mécanismes de suivi et des alertes précoces, le tout étant la conséquence de l'absence d'une méthodologie unique (Rodríguez & Rodríguez, 2010).

Pour tenter de corriger les déficiences du système, le gouvernement a publié un nouveau document du CONPES, le décret 3057 de 1999, le troisième relatif au problème du déplacement forcé, qui visait à améliorer les mécanismes de prévention, de protection, d'attention, de retour, de réinstallation et de stabilisation socio-économique grâce, entre autres, à la création d'un système d'alerte précoce sous la coordination du Bureau du Médiateur.

En 2000, le gouvernement a publié le décret 2569 de 2000, qui réglemente la loi 387 de 1999. En même temps, la loi 589 de 2000 est entrée en vigueur, qui a modifié le code pénal pour criminaliser le déplacement forcé, le génocide, la disparition forcée et la torture. L'année suivante, le décret 2007 de 2001 a conçu des mécanismes pour la protection des terres des personnes déplacées.

Cependant, malgré la cascade de décrets et de documents du CONPES, le problème des déplacements forcés n'a pas cessé. En fait, en 2002, la situation n'a fait qu'empirer. Selon la *Consultoría para los derechos humanos y el desplazamiento* (le Conseil pour les droits humains et le déplacement intérieur (CODHES), le nombre de personnes déplacées a atteint son maximum cette année-là avec 412 553 personnes.

En bref, toutes ces années ont été caractérisées par une production législative abondante et une faible efficacité dans la résolution des problèmes de déplacement. En Colombie, on semble croire que la meilleure façon d'aborder les problèmes est d'émettre une loi, ce que Comaroff & Comaroff (2009) a appelé « le fétichisme du droit ».

5.2.2 L'intervention de la Cour constitutionnelle : le jugement T025 et l'état de choses inconstitutionnel -ECI-.

Après plusieurs actions en justice intentées par un millier de familles, pour la plupart des mères, des personnes âgées, des enfants et, dans certains cas, des autochtones, la Cour constitutionnelle a reconnu le non-respect systématique de la loi 387.

Les demandes coïncidaient avec le fait que les personnes déplacées ne recevaient pas des institutions de l'État l'attention que la loi avait réglementée, ni n'avaient obtenu de réponses efficaces à leurs demandes de logement, de santé, d'éducation, de projets productifs et à d'autres questions envisagées dans la loi 387. Ainsi, face à l'inefficacité de l'État, la Cour a décidé en 2005 d'intervenir par le jugement T025.

Dans le jugement, après les considérations dans lesquelles la Cour aborde sa compétence d'agir, elle définit les problèmes juridiques qui ont à voir « avec le contenu, la portée et les limites de la politique étatique d'attention à la population déplacée », étant donné la violation des droits à une vie digne, à l'intégrité personnelle, à l'égalité, à la pétition, au travail, à la santé, à la sécurité sociale, à l'éducation, au minimum vital et à la protection spéciale due aux personnes âgées, aux femmes chefs de famille et aux enfants, en raison de la dimension du drame humanitaire auquel le déplacement forcé les a soumis.

La Cour a considéré que la responsabilité de la portée et du contenu limités de la politique étatique d'attention aux victimes de déplacements forcés, qui a entraîné la violation systématique de leurs droits, ne pouvait être attribuée à une seule institution étatique, car il s'agissait d'un problème structurel qui a impliqué l'ensemble de la politique publique, une situation aggravée par le manque de ressources et l'incapacité des institutions à mettre en œuvre la politique établie dans la loi 387. La Cour constitutionnelle a donc estimé que l'État devait être tenu pour responsable dans son ensemble.

Dans son analyse, la Cour rappelle les occasions répétées où les droits fondamentaux de la population déplacée ont été protégés par la Cour elle-même depuis 1997, date à laquelle elle s'est penchée pour la première fois sur le problème du déplacement. Elle signale :

17 décisions pour protéger un ou plusieurs des droits suivants, à 3 reprises pour protéger la population déplacée contre les actes de discrimination ; à 5 reprises pour protéger la vie et l'intégrité personnelle ; à 6 reprises pour garantir l'accès effectif aux services de

santé ; à 5 reprises pour protéger le droit au minimum vital garantissant l'accès aux programmes de restauration économique ; à 2 reprises pour protéger le droit au logement ; à 1 reprise pour protéger la liberté de mouvement ; à 9 reprises pour garantir l'accès au droit à l'éducation ; dans 3 cas, pour protéger les droits des enfants ; dans 2 cas, pour protéger le droit de choisir son lieu de résidence ; dans 2 cas, pour protéger le droit au libre développement de la personnalité ; dans 3 cas, pour protéger le droit au travail ; dans 3 cas, pour garantir l'accès à l'aide humanitaire d'urgence ; dans 3 cas, pour protéger le droit de pétition lié à la demande d'accès à l'un des programmes d'assistance à la population déplacée ; et dans 7 cas, pour éviter que l'obligation de s'enregistrer comme personne déplacée n'entrave l'accès aux programmes d'aide (Cour Constitutionnelle de Colombie. Jugement T025 de 2004 : 48).

Il ne fait aucun doute que l'action de la Cour a été intensive et systématique ; le fait même qu'elle ait dû intervenir à tant d'occasions témoigne de son « activisme » face au drame produit par le conflit armé. Mais malgré son intervention et le dispositif institutionnel pour contenir la violence, l'ampleur de ce conflit a toujours dépassé ces efforts.

La Cour résume la gravité du phénomène des déplacements internes, qu'elle a défini comme « un problème d'humanité qui doit être affronté solidairement par tous les peuples, un véritable état d'urgence sociale, une tragédie nationale », compte tenu des droits qui continuent d'être violés :

- Le droit de vivre dans des conditions de dignité compte tenu des circonstances infra humaines liées à leur mobilisation et à leur séjour dans le lieu d'arrivée provisoire.
- Les droits des enfants, des femmes chefs de famille, des personnes handicapées et âgées et d'autres groupes spécialement protégés.
- Le droit de choisir leur lieu de résidence, dans la mesure où les personnes déplacées sont contraintes de fuir leur lieu de résidence et de travail habituel afin d'échapper au risque pour leur vie et leur intégrité personnelle.
- Les droits au libre développement de la personnalité, à la liberté d'expression et d'association ; en raison des caractéristiques du déplacement, les personnes qui en souffrent voient leurs droits économiques, sociaux et culturels fortement affectés ; le déplacement implique une dispersion des familles affectées, portant ainsi atteinte au droit de ses membres à l'unité familiale et à la protection intégrale de la famille.

- Le droit à la santé, en lien avec le droit à la vie, non seulement parce que l'accès des personnes déplacées aux services de santé essentiels est substantiellement entravé par le fait de leur déplacement, mais aussi parce que les conditions de vie déplorables qu'elles sont contraintes d'accepter ont un très fort potentiel de dégradation de leur état de santé ou d'aggravation de leurs maladies, blessures ou états préexistants.
- Le droit à l'intégrité et à la sécurité personnelles, menacées par les risques pour la santé des personnes déplacées.
- Le droit à la sécurité personnelle, étant donné que le déplacement comporte des risques spécifiques ; la liberté de circulation à l'intérieur du territoire national et le droit de rester dans le lieu choisi pour vivre, le droit au travail et le libre choix d'une profession ou d'un métier, le droit à un approvisionnement alimentaire minimum.
- Le droit à l'éducation, en particulier celui des mineurs qui subissent un déplacement forcé et ont donc été contraints d'interrompre leur processus éducatif.
- Le droit à un logement décent, étant donné que les personnes doivent rester dans le lieu choisi pour vivre.
- Le droit au travail et le libre choix d'une profession ou d'un métier.
- Le droit à un approvisionnement alimentaire minimum.
- Le droit à la paix, dont le noyau essentiel comprend la garantie personnelle de ne pas souffrir, dans la mesure du possible.
- Le droit à la personnalité juridique et
- Le droit à l'égalité⁹⁹.

J'ai littéralement énuméré les occasions où la Cour est intervenue pour protéger des personnes dans des situations de déplacement forcé ; ainsi que les droits qui ont continué à être violés, malgré son intervention et la réponse de l'Etat, car en plus d'être accablant, cela démontre non seulement la gravité de la situation, mais explique aussi comment le phénomène a dépassé les capacités de l'Etat, ce qui a finalement justifié son intervention.

Par conséquent, la Cour a souligné « la nécessité d'orienter l'agenda politique de l'État vers la solution du déplacement interne et le devoir de lui donner la priorité sur de nombreux autres sujets de l'agenda politique », dénotant à nouveau la gravité de la

⁹⁹ Cour constitutionnelle de Colombie. Jugement T025 de 2004 (M.P. Manuel Jose Cepeda Espinosa : 22 janvier 2004).

situation en insistant sur la violation systématique des droits constitutionnels de la population déplacée. Elle a ordonné aux différentes autorités impliquées dans la protection de la population déplacée, telles que la Présidence de la République, le Réseau de solidarité sociale, l'Institut du bien-être familial, le bureau du médiateur, le bureau du procureur général, le ministère des Finances et du Crédit public, le ministère de la Protection sociale, le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Éducation, le SENA, le Conseil national d'attention intégrale à la population déplacée, entre autres, « d'inclure les plaignants dans les politiques et programmes existants. Les ordres donnés au président pour résoudre les problèmes des pétitionnaires, la protection des pétitionnaires ».

Enfin, après avoir décrit et analysé les omissions et les actions de l'État qui, selon la Cour, constituent une violation systématique des droits constitutionnels des personnes déplacées, elle déclare « l'État des choses inconstitutionnelles » ECI.

5.2.3 L'état des choses inconstitutionnelles

L'état de choses inconstitutionnelles ECI est une figure exclusive et originale créée par la Cour constitutionnelle colombienne qui lui permet de déclarer l'existence de faits ouvertement contraires à la Constitution parce qu'ils violent massivement et systématiquement les droits et principes qui y sont consacrés (Quintero, Navarro & Meza, 2011). Cela a constitué l'une des contributions fondamentales du constitutionnalisme colombien à la discussion sur la protection des droits au niveau mondial (Rodríguez, 2009).

Ce n'était pas la première fois que la Cour se prononçait sur le déplacement forcé. Elle l'avait déjà fait à 17 reprises avant le jugement T025 :

Alors qu'en 1997, les ordres étaient dirigés contre des fonctionnaires et des entités spécifiques, et que les solutions étudiaient les violations des droits individuels, entre 2000 et 2003, le tribunal constitutionnel a émis quelques décisions avec des concepts qui couvraient l'ensemble de la population déplacée et qui faisaient une évaluation générale de la politique. (Rodríguez & Rodríguez, 2010)

Ce n'était pas non plus la première fois que la Cour constitutionnelle déclarait un état de fait inconstitutionnel : elle l'avait déjà fait en 1997 lorsqu'elle avait statué sur

l'omission de l'affiliation au système de retraite des enseignants malgré le fait qu'ils avaient versé des cotisations salariales ; ou en 1998 lorsqu'elle avait tenté de protéger le droit des retraités compte tenu du retard dans leur paiement ; ou en 2003 lorsqu'elle l'avait utilisé pour exiger la conception et la mise en œuvre d'un plan de protection des droits des détenus dans les prisons colombiennes (Saravia, J. & Rodríguez, A, 2015).

Mais dans ce cas, le fait que la Cour ait déclaré l'ECI avait une double signification. D'une part, la Cour établissait que les personnes déplacées se trouvaient dans une situation précaire en raison d'un problème structurel, étant donné leur oubli systématique de la part des institutions qui composaient le système global d'attention à la population déplacée et, d'autre part, elle montrait que les ressources législatives, administratives et budgétaires pour prévenir la violation des droits étaient inefficaces¹⁰⁰. Grâce à ce chiffre, la Cour a pu faire face à des situations exceptionnelles de violations des droits humains, qui, comme dans le cas du déplacement, ont été caractérisées par le fait de : (1) affecter un grand nombre de personnes qui allèguent la violation de leurs droits, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organisations plaidant leur cause ; (2) impliquer plusieurs entités étatiques en tant que défendeurs pour avoir été responsables d'échecs systématiques de politiques publiques et (3) impliquant des ordres d'exécution complexes, par lesquels le juge dans l'affaire ordonne à plusieurs entités publiques d'entreprendre des actions coordonnées pour protéger l'ensemble de la population affectée (pas seulement les plaignants dans l'affaire spécifique) (Rodríguez & Rodríguez, 2010).

Toutefois, comme il s'agissait d'une figure nouvelle et, par conséquent, peu explorée et moins utilisée, les conditions de déclaration de l'ECI ont toujours été relatives à un cas particulier. Il n'a pas encore été établi de manière générale quand il est ou non nécessaire de recourir à cette figure. Malgré cela, le jugement T025 a constitué une étape importante dans l'utilisation de cette qualification juridique, à tel point qu'elle a permis de

¹⁰⁰ « Parmi les facteurs évalués par la Cour pour définir l'existence d'un état de choses inconstitutionnel, il convient de souligner les suivants : (1) la violation massive et généralisée de plusieurs droits constitutionnels affectant un nombre significatif de personnes ; (2) l'omission prolongée des autorités de remplir leurs obligations de garantie des droits ; (3) l'absence de mesures législatives, administratives ou budgétaires nécessaires pour prévenir la violation des droits ; (4) l'existence d'un problème social dont la solution implique l'intervention de plusieurs entités, requiert l'adoption d'un ensemble complexe et coordonné d'actions et exige un niveau de ressources qui nécessite un effort budgétaire supplémentaire significatif ; (5) si toutes les personnes concernées par le même problème devaient recourir à l'action de tutelle pour obtenir la protection de leurs droits, il y aurait un plus grand encombrement judiciaire. » (Cour Constitutionnelle de Colombie. Jugement T025 de 2004 : 4)

proposer des critères qui délimitent et précisent la raison d'être et les modalités d'usage de la figure de l'ECI, (Rodríguez, 2010).

Tout d'abord, l'ECI a une finalité pratique, c'est-à-dire qu'il vise à mobiliser les ressources de l'État en termes de conception, de mise en œuvre, de financement et d'évaluation des politiques publiques afin de mettre un terme à la violation des droits. Ceci est très important, car, selon Manuel Cepeda (2010), qui était le magistrat rapporteur de la jugement T025, l'action de la Cour constitutionnelle était innovante par le biais de l'ECI :

Pour certains, le champ d'action légitime du pouvoir judiciaire n'inclut pas la politique publique. Compte tenu de l'existence d'une politique publique, le juge doit s'arrêter. Selon lui, les juges ne doivent pas dénaturer les politiques publiques en protégeant un droit, ni générer des dépenses publiques en modifiant les priorités fixées par les autorités compétentes. (p.11)

Ainsi, l'ECI, au-delà de la dénonciation d'une violation grave des droits, implique une action pour éviter et surmonter cet état de fait. En ce sens, deuxièmement, afin de garantir l'efficacité de la déclaration de l'ECI, cela présuppose un processus de contrôle détaillé et systématique des actions de l'État ; à cette fin, la Cour a créé les *Autos* (ordonnances) et les audiences publiques dans le jugement T025.

Étant donné que l'ECI implique une déclaration explicite de l'échec des politiques gouvernementales à garantir les droits des citoyens (une question d'une importance capitale dans un État de droit, car toute la structure politique de l'État repose sur l'hypothèse de garanties), il doit avoir un caractère exceptionnel car le mécanisme de contrôle peut s'étendre sur des années et épuiser rapidement le capital et la valeur de la Cour constitutionnelle et des acteurs privés et institutionnels qui le contrôlent.

La déclaration de l'ECI a provoqué un débat sur la portée de l'intervention de la Cour dans la politique publique, mais surtout sur la question de savoir si une telle action peut avoir un impact sur le trésor national. À cet égard, l'ancien magistrat Manuel Cepeda (2010) a déclaré que ce qui a justifié l'action de la Cour en intervenant dans la politique publique de l'État est que le débat a été soutenu sur la base d'hypothèses qui ne sont pas vraies dans le cas de la Colombie.

Premièrement, l'idée que les politiques publiques en Colombie sont bien conçues, élaborées et mises en œuvre. Cette hypothèse n'est vraie que dans de rares exceptions, et

certainement pas, comme la Cour l'a démontré, dans le cas du conflit armé. La deuxième hypothèse est que les politiques publiques sont le résultat d'un débat démocratique ouvert et transparent ; ceci n'est pas vrai étant donné que de nombreuses politiques publiques en Colombie sont le résultat de décisions prises par des autorités administratives, qui impliquent rarement la participation des personnes directement concernées par ces décisions, et encore plus lorsqu'il s'agit de personnes ou de populations encore plus vulnérables qui ont difficilement accès aux mécanismes de plainte et, enfin, la troisième hypothèse erronée est que les décisions des juges de *tutela*, qui ont été statuées pour protéger les droits, ne peuvent pas avoir d'implications économiques. Tout cela, poursuit Manuel Cepeda (2010), nous fait perdre de vue la fonction principale de la Cour :

Protéger les droits et, lorsqu'il existe une politique publique qui doit les protéger, garantir effectivement que cette politique publique le fasse ; de sorte que, si le résultat de l'action de la politique publique n'est pas la garantie des droits, la fonction de la Cour serait de faire ce qu'elle estime nécessaire pour que ce soit le cas. (p. 12)

Ainsi, la jugement T025, basé sur l'état de choses inconstitutionnelle, a permis la participation directe des populations qui l'ont motivé et en même temps les a liées aux mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'action de l'État, d'où les ordres de suivi à travers lesquels « les problèmes les plus graves et les retards les plus significatifs qui, malgré les progrès réalisés, nécessitaient des ajustements ou des actions spécifiques de la part de l'exécutif » (Cepeda, 2010).

Les ordonnances sont des résolutions qui cherchent à résoudre les incidences spécifiques d'un jugement qui a abordé une question fondamentale. La jugement T025 aborde fondamentalement le problème des déplacements forcés ; un groupe d'ordonnances met spécifiquement l'accent sur l'impact différencié et aggravé des déplacements forcés sur les femmes (ordonnance 092 et 237), les enfants (ordonnance 251 de 2008), les personnes handicapées (ordonnance 006 de 2009), les communautés afro-colombiennes (ordonnance 005 de 2009) et l'ordonnance 004, qui cherche à aborder spécifiquement l'impact des déplacements forcés sur la population autochtone.

En résumé, bien que la réaction de la Cour constitutionnelle visât à prévenir la violation systématique des droits des victimes de déplacements forcés (une question que la loi 387 était censée aborder), c'est l'ECI qui a permis à la Cour de prévoir des actions concrètes orientées par le principe de participation et l'approche différentielle, ce qui a

rendu possible l'émergence d'un scénario de dialogue (comme des audiences publiques) entre des organisations représentant des populations différenciées (femmes, enfants, handicapés, Afro-Colombiens et peuples autochtones). L'ordonnance 004 a concrétisé les actions visant les peuples autochtones. Ces actions se sont basées sur les figures du multiculturalisme telles que l'approche différentielle et la consultation préalable, ainsi que sur d'autres ressources telles que le rapport du rapporteur des Nations Unies sur les peuples autochtones.

5.2.4 Sur l'ordonnance 004, l'approche différentielle ethnique et la concertation préalable

Le 26 janvier 2009, quelques jours avant le massacre de Tortugaña-Telembí, la Cour constitutionnelle colombienne a émis l'ordonnance 004 dans le but de protéger « les droits fondamentaux des individus et des peuples autochtones déplacés par le conflit armé ou risquant d'être déplacés de force. Cela s'inscrit dans le cadre des actions visant à surmonter l'état de choses inconstitutionnel déclaré dans le jugement T025 de 2004 »¹⁰¹.

J'ai déjà décrit le cadre juridique au sein duquel les ordonnances ont été possibles : la loi 387, qui visait à prévenir, assister et rétablir les droits des victimes de déplacements forcés. Face au non-respect systématique de cette loi, la cour constitutionnelle a rendu le jugement T025, déclarant l'état de choses inconstitutionnel et obligeant l'État à garantir les droits des victimes de déplacement forcé.

Je vais maintenant synthétiser et décrire l'ordonnance 004 ainsi que les ressources et les figures juridiques sur lesquelles la Cour constitutionnelle a fondé sa décision. Il s'agit du rapport du Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, de la figure de la consultation préalable et de l'approche ethnique différentielle, trois ressources dont la mobilisation a favorisé la création d'un champ d'dialogue politique entre les peuples autochtones et l'État, ce qui dans le cas des Inkal-Awá ont exigé un renforcement de leur organisation politique.

¹⁰¹ Cour constitutionnelle de Colombie. Ordonnance 004 de 2009. (M.P. Manuel Jose Cepeda Espinosa : 26 janvier 2004).

En conséquence, la déclaration de l'état de fait inconstitutionnel, la Cour a exigé la mobilisation des ressources de l'État pour faire face aux situations qui ont provoqué la violation des droits, par le biais d'ordonnances visant à résoudre des incidences spécifiques. L'ordonnance 004 visait les incidents impliquant des peuples autochtones et ordonnait à l'État de créer et de mettre en œuvre les « plans de sauvegarde ethnique » et le « programme de garantie des droits des populations autochtones touchées par le déplacement ».

L'ordonnance 004 a été émise par la Cour Constitutionnelle après avoir écouté les différentes organisations autochtones et de défense de leurs droits, lors de différentes sessions au cours desquelles elle a recueilli les informations nécessaires pour conclure que :

1. Certains peuples autochtones de Colombie risquent d'être exterminés - culturellement ou physiquement - par le conflit armé interne, et ont été victimes de très graves violations de leurs droits fondamentaux individuels et collectifs et du droit humanitaire international (p. 3).

2. La complexité des facteurs inhérents ou liés au conflit armé opérant comme causes de l'élimination, du déplacement et de la désintégration des peuples autochtones (p. 5).

Ces facteurs sont les suivants :

- Les affrontements qui ont lieu dans les territoires autochtones entre acteurs armés, sans impliquer activement les communautés autochtones ou leurs membres, mais en les affectant directement (occupation de sites sacrés par des acteurs armés, installation de bases militaires dans des territoires sans consultation préalable, installation de mines antipersonnel et abandon de munitions non explosées).

- Des processus de guerre qui impliquent activement les peuples autochtones et leurs membres individuels dans le conflit armé (Accusations contre les autochtones d'être des collaborateurs de l'un ou l'autre groupe armé. Assassinats sélectifs, menaces, harcèlement ou persécution par des acteurs armés. Confinement de familles ou de communautés entières, contrôle de la mobilité, non-respect répété des autorités traditionnelles autochtones par des acteurs armés illégaux et parfois par des membres des forces de sécurité de l'État. Le contrôle

des comportements et des normes culturelles par des groupes armés illégaux, ainsi que le recrutement forcé de mineurs et de jeunes. Appropriation et vol des biens de subsistance des autochtones. La prostitution forcée, la violence sexuelle et la séduction des femmes et des jeunes autochtones comme tactique de guerre. Homicides, menaces et harcèlement. Occupation temporaire d'écoles, de maisons et de bâtiments communautaires. Utilisation des communautés comme boucliers humains).

- Processus territoriaux et socio-économiques liés au conflit armé interne qui affectent les territoires traditionnels et les cultures autochtones (Dépossession territoriale, développement d'activités économiques licites ou illicites dans les territoires autochtones, notamment la culture de la coca ; fumigation de cultures illicites sans consultation préalable).

3. La terre est un facteur commun qui sous-tend l'impact du conflit sur les populations autochtones (p.11). En raison de l'importance culturelle du territoire pour les peuples autochtones, ainsi que de l'intérêt des acteurs non-autochtones pour les ressources naturelles, sa valeur militaire stratégique, sa valeur économique ou sa distance par rapport aux centres urbains.

4. L'impact différentiel du conflit armé sur les peuples autochtones se reflète principalement dans les schémas alarmants de déplacement forcé (p.12). Parce que le déplacement provoque des déséquilibres culturels, des ruptures ethniques, et affecte la mémoire culturelle des populations.

Pour toutes ces raisons, l'ordonnance considère que l'impact le plus important du conflit armé sur les populations autochtones a été le fléau du déplacement forcé. Ce phénomène est alarmant non seulement parce qu'il est systématique et croissant (selon l'Observatoire du Centre de coopération autochtone CECOIN, 5100 personnes autochtones ont été déplacées en 2002, 4602 en 2003, 7901 en 2004, 23700 en 2005, 5487 en 2006), mais aussi parce qu'il a ses propres modalités :

(a) Déplacement massif vers les capitales municipales voisines ou vers les villes ; (b) déplacement progressif - petit à petit - vers les villes ; (c) déplacement itinérant vers d'autres parties du territoire, d'autres communautés ou d'autres peuples autochtones ; et (d) déplacement de territoires non constitués en resguardos, vers les resguardos (p.13).

Mais, surtout, en raison de la nature différenciée du déplacement, puisqu'il combine un double impact : d'une part, le déplacement viole les droits individuels de ceux qui appartiennent aux peuples autochtones et, d'autre part, il viole les droits collectifs qu'ils ont conquis et dont ils disposent en tant que peuple ; provoquant, à l'intérieur des territoires autochtones :

La perte de contrôle du territoire et de l'exercice effectif de la territorialité, qui porte atteinte aux principes fondamentaux de vie et de coexistence qui sous-tendent les processus de construction identitaire, les systèmes internes d'autonomie, de contrôle et de gouvernance, les circuits de production et les dynamiques d'enculturation (p.14).

En-dehors des resguardos, le déplacement a entraîné une « rupture culturelle et linguistique », car les environnements urbains ne sont pas familiers aux autochtones, ce qui s'étend à une rupture générationnelle étant donné les nouveaux contextes dans lesquels les nouvelles générations d'autochtones devront se développer.

Ces ruptures « culturelles » étaient si intenses que, selon l'ordonnance, elles ont même fini par causer des problèmes alimentaires, puisque, par exemple, la nourriture fournie par l'aide humanitaire ne correspondait pas à leur régime alimentaire, provoquant un rejet et, par conséquent, de graves problèmes de faim et de malnutrition. Dans les villes, la rupture s'est traduite par l'impossibilité d'entrer sur le marché du travail, ou par l'exploitation lorsque les autochtones parvenaient à trouver un emploi ; ils étaient également contraints à l'insécurité, à la mendicité, à la prostitution, etc. Sans parler des conséquences spécifiques pour les femmes et les enfants, qui ont également été traitées de manière différenciée dans les autres ordonnances mentionnées ci-dessus.

Pour toutes ces raisons, dans l'ordonnance, la Cour met en doute la réponse donnée par l'État à la grave situation des peuples autochtones et la qualifie de « purement formelle ». Étant donné qu'à l'époque, la stratégie se composait de deux documents dont l'impact sur la situation était « précaire » : les « Directives pour la prévention et la prise en charge intégrale de la population autochtone en situation de déplacement et de risque, avec une approche différentielle » et le « Plan d'appui intégral aux communautés autochtones en situation de grande vulnérabilité et de risque de disparition ».

L'ordonnance conclut que le conflit armé en général et les déplacements forcés en particulier ont violé les droits des peuples autochtones qui doivent être garantis par l'État

en vertu de la Constitution. L'ordonnance énumère les droits des peuples autochtones qui ont été violés :

- le droit de vivre dans des conditions de dignité,
- les droits des enfants, des femmes, des personnes âgées, des handicapés et des autres personnes bénéficiant d'une protection spéciale,
- le droit de choisir son lieu de résidence,
- les droits au libre développement de la personnalité, la liberté d'expression et d'association,
- les droits économiques et culturels,
- le droit à l'unité familiale,
- le droit à la santé, à la sécurité et à l'intégrité personnelle,
- le droit à la libre circulation sur le territoire, au travail, à une alimentation minimale, à l'éducation, notamment des enfants ;
- le droit à un logement décent et à la paix, à la personnalité juridique et à l'égalité¹⁰².

Étant donné que l'État doit garantir les droits fondamentaux de la population et également préserver la diversité ethnique et culturelle du pays, il doit prévenir les causes de déplacement forcé des populations autochtones et faciliter une approche différentielle aux populations autochtones qui se trouvent dans cette condition.

À cette fin, l'ordonnance donne la priorité aux peuples autochtones qu'elle considère comme les plus menacés d'être exterminés physiquement et culturellement, sans que cela implique que les autres peuples victimes du conflit armé ne soient pas pris en charge de manière efficace et différenciée, et ordonne l'adoption de deux décisions coordonnées en leur faveur dans un délai de six mois : « 1. Concevoir et mettre en œuvre un programme visant à garantir les droits des peuples autochtones touchés par le déplacement et 2. Formuler et lancer la mise en œuvre de plans de sauvegarde ethnique face aux conflits armés et aux déplacements forcés pour chacun des peuples identifiés dans l'Auto »

Les peuples autochtones visés par la Cour sont :

¹⁰² Cour constitutionnelle de Colombie. Ordonnance 004 de 2009. (M.P. Manuel Jose Cepeda Espinosa : 26 janvier 2004).

- les Wiwa, Kankuamo, Arhuaco et Kogui qui habitent la Sierra Nevada de Santa Marta, la chaîne de montagnes de la région des Caraïbes colombiennes, située dans les départements de Guajira, Cesar et Magdalena.
- Le peuple Wayúu dans le département de Guajira ;
- les peuples Embera-Katío et Embera-Dobidá, dont la majorité de la population vit dans le nord-ouest du département d'Antioquia ; les mêmes dans le département de Córdoba, sur les rives des fleuves Sinú, Esmeralda et Rio Verde ; dans le département de Chocó, dans les municipalités de Unguía, Acandí, Riosucio, Bojayá, Bagadó, Carmen de Atrato et Quibdó, et dont certaines communautés se trouvent également dans les départements de Caldas et Putumayo.
- Le peuple Embera-Chamí qui se trouve principalement dans le département de Risaralda, sur les rives de la rivière San Juan dans les municipalités de Pueblo Rico et de Mistrató ; mais aussi sur les rivières Garrapatas et San Quinini dans les municipalités de Dovio et de Bolívar dans le département de Valle del Cauca et dans la réserve Cristiania dans les municipalités de Jardín et d'Andes à Antioquia.
- Le peuple Wounaan qui habite la rivière San Juan, à la frontière entre les départements de Chocó et Valle del Cauca.
- Le peuple Nasa, principalement situé à Tierradentro, entre les départements de Huila et Cauca, d'autres habitent le sud du département de Tolima ou ont migré vers les départements de Caquetá et Putumayo.
- Le peuple Pijao, au sud du département de Tolima dans les municipalités de Coyaima, Natagaima, Ortega, Chaparral et San Antonio.
- Le peuple Koreguaje, habitants du département de Caquetá, sur les rives de la rivière Ortegua.
- Le peuple Betoy dans le département d'Arauca.
- Le peuple Sicuani vivant dans les départements de Vichada, Meta, Casanare et Arauca.
- Le peuple Nukak-Makú qui vit principalement dans les départements de Guainía et Guaviare, où se trouve également le peuple Guayabero.
- Le peuple U'wa installé dans la Sierra Nevada del Cocuy, dans les départements de Boyacá, Arauca et Norte de Santander.

- Le peuple Chimila situé dans les départements de Magdalena, La Guajira et Cesar. Ces deux départements sont également habités par le peuple Yukpa, qui est également présent à Bogotá.
- Le peuple Kuna, à la frontière avec le Panama, dans les départements d'Antioquia, Choco et Atlántico.
- Les peuples Kofán et Siona, ainsi que les peuples Inga et Kamentzá, qui vivent dans la vallée de Sibundoy, et dans le département du Putumayo, ainsi que le peuple Kichwa à la frontière avec l'Équateur.
- Les peuples Guambiano, Yanacona, Kokonuko et Totoró qui sont principalement situés dans le département du Cauca.
- Le peuple Eperara-Siapidara sur la côte Pacifique du département de Nariño et du Valle del Cauca,
- Le peuple Zenú est situé dans les départements de Córdoba, Huila et Antioquia,
- Le peuple Huitoto dont la population vit principalement en Amazonas, dans le département du Putumayo et dans le Caquetá,
- Le peuple Kuiva à Casanare et Arauca,
- le peuple Inkal-Awá dans le piémont occidental du département de Nariño.

A. Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones

L'une des ressources importantes sur lesquelles la Cour constitutionnelle a fondé son argumentation pour l'ordonnance 004 a été le rapport du rapporteur spécial sur la situation des droits humains et des libertés fondamentales des peuples autochtones, à la suite de sa visite en 2004¹⁰³, notamment parce qu'il a permis de valider la situation difficile des peuples autochtones du pays depuis une perspective externe.

Le rapport du rapporteur spécial des Nations unies a eu un effet de levier sur le jugement de la Cour, en raison de la dimension internationale de la mission : elle était

¹⁰³ (un nouveau rapport serait produit en 2009, au moment de l'élaboration du jugement, des ordonnances, etc.),

couverte par la résolution 2001/57 de la Commission des droits humains des Nations Unies, un système auquel la Colombie appartient ce qui a conféré à la mission du rapporteur une relative neutralité.

Le rapporteur Robert Stavenhagen a eu accès à toutes les parties impliquées dans le conflit armé dans lequel les autochtones se sont trouvés immergés. Il a rencontré les trois branches du gouvernement en ayant des entretiens directs avec le président et le vice-président, les ministres de l'Intérieur et de la Justice et le ministre des Affaires étrangères de l'époque. Il a également eu des réunions avec des représentants d'organisations de défense des droits humains, la direction des groupes ethniques et d'autres organismes d'État. Il a rencontré des représentants du bureau du procureur général et du Bureau du médiateur, des gouverneurs et des autorités locales des régions où le conflit s'est produit avec les peuples autochtones. Il a aussi entendu les représentants des peuples Inga, Wayúu, Pasto, Nasa, Emberá, Yanakona, Kankuamo, Arhuaco, Yuko et Wiwa et l'ensemble de la Cour constitutionnelle.

Le rapporteur a reçu des rapports du bureau des affaires autochtones du ministère de l'Intérieur ainsi que des différentes organisations autochtones de Colombie, dont l'ONIC, le CRIC et d'autres.

Le rapporteur reconnaît l'existence d'un cadre juridique et institutionnel avancé en Colombie pour la protection des peuples autochtones, dont la base structurelle est la Constitution de 1991. Cependant, à ses yeux le retard est évident « dans la constitution et dans la consolidation des *resguardos* et *cabildos* autochtones. Il estime que la juridiction autochtone est encore fragile dans le système national d'administration de la justice »¹⁰⁴ ; et bien qu'il ait souligné le travail effectué par la Direction des groupes ethniques du ministère de l'Intérieur pour coordonner des politiques publiques ciblant les peuples autochtones et les nombreux programmes qui traitent de la protection de leurs droits, tels que le programme de la présidence des droits humains, le réseau de solidarité sociale, aujourd'hui Action sociale, l'Institut colombien pour le développement rural - INCODER et les ministères de l'Éducation, de l'Environnement et de la Santé, il constate le manque d'efficacité de ces institutions pour protéger les droits humains des peuples autochtones. Elles sont constamment dépassées par la gravité des faits ; ceci est d'autant plus aigu que

¹⁰⁴ Rapport du rapporteur spécial sur la situation des droits humains et des libertés fondamentales des peuples autochtones. 2004 : 22

les indicateurs de développement humain sont inférieurs à la moyenne nationale, et que les programmes de l'État pour s'en occuper sont inefficaces en raison du manque de ressources, de personnel formé et d'actions adéquates.

Dans le même temps, cependant, le rapport souligne :

« l'émergence d'un mouvement social autochtone dynamique qui fait part de ses préoccupations, de ses aspirations et de ses demandes à la société nationale, qui a contribué à l'obtention des avancées législatives susmentionnées et qui lutte actuellement pour la paix et le respect de ses droits de l'homme » (Op.cit. : 8)

Mais ce mouvement est menacé par les graves problèmes de violations des droits humains auxquels les peuples autochtones ont été confrontés.

Le rapport décrit la situation de violation des droits des peuples autochtones, en raison de l'expansion des groupes armés qui portent le conflit dans les territoires autochtones. Il met l'accent sur les homicides, sur la grave situation des peuples autochtones pris dans les feux croisés entre les guérillas, les paramilitaires et l'armée nationale, observe le manque de distinction entre les combattants et les non-combattants par les acteurs armés. Il enregistre et nomme les rapports faisant état des massacres, des assassinats sélectifs de leaders autochtones, des tactiques d'assujettissement par le contrôle territorial, des enlèvements ou des séquestrations, des recrutements forcés et de déplacements forcés, qui sont mis en évidence comme la situation la plus préoccupante, en particulier pour les femmes, les filles et les enfants.

Le rapporteur considère que l'une des questions les plus critiques en matière de droits humains pour les peuples autochtones est liée aux cultures de coca et à l'économie du trafic de drogue, car le conflit y est fortement lié. Sachant que le gouvernement doit lutter contre les cultures illicites et que la stratégie a consisté principalement à intensifier les pulvérisations aériennes, les conséquences sur les cultures traditionnelles et la santé des peuples autochtones dans les territoires où les pulvérisations ont eu lieu ont été extrêmement néfastes. D'autant plus que, dans la pratique, la stratégie de lutte contre la guérilla et le trafic de drogue a été consolidée en une seule stratégie. Face à cet état de fait, le rapporteur insiste sur la demande de neutralité des peuples et organisations autochtones, leur non-implication dans le conflit et leur non-participation à l'économie du trafic de drogue. Par conséquent, il considère que les *resguardos* et les territoires doivent être respectés comme neutres et pacifiques, par tous les acteurs du conflit.

Bien que j'aie résumé le rapport du rapporteur de manière générale, il est clair que l'analyse de la Cour constitutionnelle coïncide avec ce qui y est dit et le réitère en ce qui concerne l'analyse de la menace que la violence du conflit armé représente pour les peuples autochtones, ainsi que le défi que la restitution des droits pose à l'État et aux autres institutions.

Cette coïncidence et cette réitération ont été utiles non seulement pour légitimer et soutenir les décisions de la Cour constitutionnelle dans le jugement T025 et l'ordonnance 004, mais ont également servi de base aux mobilisations, aux revendications et aux demandes des peuples autochtones visés par ces décisions.

Dans ce contexte, l'une des ressources les plus importantes reconnues par le rapport du rapporteur, et sur laquelle il a attiré l'attention des autorités de l'État, a été la consultation préalable. Bien que le rapport reconnaisse et souligne le fait que l'État colombien a signé la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail sur les peuples autochtones et tribaux, qui reconnaît le droit à la consultation libre, préalable et informée, il convient de noter que malgré le fait que l'État colombien a approuvé plus d'une douzaine de lois et de projets liés à cette question, les peuples autochtones ont considéré l'absence de consultation préalable comme l'un des plus grands manquements à leurs demandes.

En fin de compte, en tant qu'élément structurel de l'ordonnance 004, la consultation préalable a été fondamentale pour la création d'une arène politique dans laquelle les organisations autochtones avaient les moyens de dialoguer directement avec l'État afin que leurs demandes puissent être satisfaites.

B. Sur la consultation préalable

La consultation préalable est un droit fondamental dont disposent les peuples autochtones et qui doit être mis en œuvre chaque fois que doit être prise une décision susceptible de les atteindre directement, notamment lorsque des projets, des travaux ou des activités doivent être réalisés sur leurs territoires (Convention 169 de l'OIT). Son importance réside dans le fait que les peuples autochtones deviennent des interlocuteurs et une autorité face aux projets susceptibles d'être réalisés sur leurs territoires. Cette importance varie en fonction du niveau stratégique du projet, que cela concerne un État,

des entreprises nationales et internationales, des capitaux ou simplement l'impact géopolitique.

La possibilité pour les peuples autochtones de devenir des interlocuteurs et des décideurs pour des projets sur leur territoire a fait de la consultation préalable, et surtout du droit au consentement, l'une des questions les plus controversées et les plus débattues du droit international, en raison de ses conséquences par rapport aux intérêts économiques et politiques de l'état et du milieu des affaires et en raison du niveau de soutien qu'elle a obtenu dans les arènes internationales. Précisément en raison du soutien international qui l'accompagne et en raison des obligations du cadre conventionnel (la Convention 169), la consultation préalable a mis les gouvernements nationaux au défi de la réglementer et elle a catapulté les peuples autochtones dans une sphère politique inédite, dans laquelle ils sont devenus des interlocuteurs non seulement pour les gouvernements nationaux qui promeuvent les projets, mais aussi pour les grandes entreprises transnationales qui, surtout en Amérique latine, cherchent à avoir accès aux ressources naturelles en tant que matières premières (Aylwin y Tamburini, 2015).

Mais en raison de la complexité de sa mise en œuvre, la consultation préalable est devenue un outil fondamental pour le positionnement politique des peuples autochtones. Le peuple Inkal-Awá y aura constamment recours comme je l'évoquerai au chapitre 6.

Le domaine politique qui a permis d'établir la consultation préalable des peuples autochtones repose, entre autres modalités, sur le corpus des normes de droit international, à la fois le « droit dur », c'est-à-dire juridiquement contraignant des normes émanant des traités internationaux, des constitutions et des lois, qui sont contraignantes pour les États qui les adoptent ou les ratifient et les lois non-contraignantes qui fonctionnent davantage comme des guides de conduite que comme des normes juridiques (Morris et al., 2009).

Cette base internationale se fonde principalement sur la convention 169 de l'OIT, qui prévoit la consultation des peuples autochtones dans les cas où ils peuvent être affectés par des mesures administratives ou législatives (article 6), ou par l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de plans de développement locaux, régionaux ou nationaux (articles 6 et 7), ou encore pour autoriser tout type d'exploitation des ressources se trouvant sur leur territoire ; ainsi, en vertu du principe de bonne foi, le consentement du peuple autochtone ou un accord doit être recherché.

Face aux multiples demandes des États pour clarifier l'application de la consultation préalable, l'OIT a publié un guide de mise en œuvre qui stipule que « les peuples autochtones doivent être consultés lorsque les aspects liés à la terre et au territoire sont modifiés, et que les peuples autochtones, comme aucun autre segment de la population nationale d'un pays, ont le droit de mettre leur veto aux politiques de développement qui affectent le pays »¹⁰⁵.

Régulièrement, les États qui ont signé les conventions internationales doivent soumettre un rapport d'application à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEARC), qui a été créée en 1926. Entre 1998 et 2009, cette commission, a évalué l'application de la consultation préalable dans diverses situations, allant des mesures juridiques et administratives à l'octroi de licences environnementales. Bien que les observations de la CEARC ne soient pas contraignantes, elles ont permis de réaffirmer que la consultation préalable doit être appliquée, entre autres situations possibles, aux actions juridiques ou administratives en relation avec la propriété foncière, concernant l'exploitation, mais aussi l'exploration des ressources naturelles, la relocalisation des communautés, ou encore l'adoption, l'évaluation et la mise en œuvre des plans de développement, etc. (Rodriguez, 2014).

Un autre organe de l'OIT qui a émis des recommandations sur la consultation préalable est le comité tripartite, constitué avec les membres du comité de gestion lorsque des plaintes sont déposées contre des États membres pour non-respect d'une des conventions qu'ils ont signées. Les recommandations du comité sont suggestives car nombre d'entre elles développent le concept même de la consultation préalable dans des cas concrets, en définissant son champ d'application et les procédures permettant de parvenir à une consultation préalable effective et conforme aux principes sur lesquels elle repose.

La Déclaration sur les droits des peuples autochtones a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 2007. 143 pays ont voté pour, 4 contre (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis), 34 pays n'étaient pas présents et 11 pays se sont abstenus (Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Burundi, Géorgie, Kenya, Nigeria, Russie, Samoa, Ukraine et Colombie). L'Australie, le Canada, les États-Unis, la

¹⁰⁵ Guide d'application, Convention 169, OIT – revoir la traduction en citant le guide en français, article, § ou page

Nouvelle-Zélande et la Colombie ont ensuite adhéré à la déclaration, mais la Colombie a maintenu la réserve qu'elle « n'accepte pas que le consentement libre, préalable et éclairé soit obtenu dans n'importe quelle situation, ni la démilitarisation du territoire autochtone, ni la propriété de ces peuples sur le sous-sol » (Morris et al, 2009).

Cette déclaration allait devenir l'un des instruments les plus précieux pour la protection des peuples autochtones et, bien qu'elle ne soit pas contraignante, elle est devenue un instrument de pression à l'échelle internationale. La déclaration soutient le principe du consentement libre et éclairé pour les questions relatives à la réinstallation des peuples autochtones ou aux mesures juridiques et administratives et aux conséquences qu'elles peuvent entraîner (Articles 6, 15, 17 y 22) ; en outre, elle charge les États de fournir une réparation pour les biens intellectuels, spirituels et culturels que les peuples autochtones ont perdus sans leur consentement. Et bien d'autres choses.

Dans le même ordre d'idées, le Comité des droits humains des Nations unies, qui traite du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) (1966), a reconnu dans le Pacte une source de protection du droit à la consultation préalable, plus précisément dans l'article 27, qui protège les droits individuels et culturels des minorités, ainsi que dans l'article 1, qui reconnaît le droit à l'autodétermination. A son tour, dans les observations faites par le Comité en 1994, la portée de l'article 27 du PIDCP sur les droits des personnes appartenant à des minorités est développée, en les étendant aux communautés pour souligner le devoir de l'Etat de protéger l'identité des minorités en tant que telles. Il affirme également qu'étant intimement lié au territoire et aux ressources, il peut être nécessaire « d'adopter des mesures juridiques positives de protection et des mesures visant à assurer la participation des membres des communautés minoritaires aux décisions qui les concernent », ce qui permet de déduire que l'article 27 implique que les peuples autochtones doivent participer aux décisions qui les concernent, renforçant une fois de plus le principe de la consultation préalable.

Étant donné que tous les États qui ont ratifié le Pacte sont tenus de présenter un rapport dans l'année qui suit la ratification, le comité a également adressé une série d'observations aux pays qui l'ont fait. Dans ces observations, entre 1997 et 2007, il a souligné l'importance de la consultation avant la mise en œuvre de mesures administratives et juridiques ou de projets d'exploration et d'exploitation impliquant des peuples autochtones.

En outre, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, formé après l'entrée en vigueur de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), a également exhorté les États à protéger les peuples autochtones par le biais de cadres juridiques autour de la question des terres et de leur droit de gérer collectivement et à participer à leur exploitation, leur administration et leur conservation. En 1997, il a recommandé aux États de ne pas prendre de décisions directement liées à leurs droits sans consulter au préalable les peuples autochtones concernés.

Pour sa part, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR), dans ses observations entre 1989 et 2009, a également exhorté les États parties à consulter les peuples autochtones avant de prendre des décisions qui les concernent, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'exploitation de ressources forestières ou minières, conformément à la Convention 169 de l'OIT.

En 1999, l'Assemblée générale de l'OEA a créé un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de déclaration américaine sur les peuples autochtones, qui était censé faire suite au projet de déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones qui avait été présenté en 1997 par la Commission inter américaine des droits humains. Le projet souligne la nécessité du consentement éclairé et de la participation des peuples autochtones dans les questions liées à la fois à la réinstallation des peuples autochtones et aux projets de développement situés sur leurs territoires. La déclaration sera approuvée en 2016.

Dans ce contexte, la consultation préalable est, sans aucun doute, devenue l'un des outils les plus efficaces, non seulement pour la reconnaissance des peuples et des autorités autochtones, mais aussi pour garantir le dialogue direct que les peuples autochtones auront à l'avenir.

C. L'approche ethnique différentielle

Une autre des figures qui a guidé la construction des ordonnances de suivi de la jugement T025 a été dénommée l'Approche différentielle ; une figure qui peut être comprise, selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains, dans un double sens : comme une méthode ou un modèle d'analyse et comme un ensemble

d'actions. Dans sa première acception, elle permet de rendre « visibles les formes de discrimination à l'égard des groupes considérés comme différents » ; dans sa seconde acception, les actions visent à réduire les écarts entre eux en accordant un traitement différencié à certaines populations, garantissant ainsi le dépassement de l'exclusion et de la marginalisation sociale, économique et politique.

En Colombie, l'approche différentielle est considérée comme un développement du principe d'égalité institué à l'article 13 de la Constitution politique de 1991, qui stipule que « l'État doit promouvoir les conditions pour que l'égalité soit réelle et effective et adopter des mesures en faveur des groupes **discriminés et marginalisés** » (soulignement ajouté). Bien qu'il soit reconnu que « les personnes naissent libres et égales devant la loi », il existe des groupes qui sont affectés de manière différentielle en fonction de leur condition ethnique, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur âge (enfants et personnes âgées), de leur santé mentale ou physique (personnes handicapées).

Dans sa jugement T1105 de 2008, la Cour constitutionnelle a développé et renforcé le caractère différentiel des peuples autochtones et la nécessité d'une approche conforme à cette condition. Conformément à l'article 13 de la Constitution, le jugement précise que la protection juridique de toutes les personnes doit être fondée sur deux principes : (1) le principe général d'égalité basé sur trois obligations (égalité de traitement devant la loi, égalité de traitement par la loi et non-discrimination) et (2) une plus grande protection des intérêts de certaines personnes ou groupes ethniques, compte tenu de l'interprétation que la Cour elle-même a donnée en ce sens que l'État doit accorder un traitement préférentiel aux groupes discriminés ou marginalisés et une protection spéciale à certains groupes, dont les minorités autochtones, pour lesquels le traitement préférentiel constitue un principe supérieur afin de parvenir à une égalité effective. En effet, en l'absence d'une égalité réelle entre les personnes, les différences justifient une disposition différentielle pour garantir l'égalité promue par l'État de droit, ce qui implique l'adoption de mesures et d'actions concrètes en fonction des caractéristiques différentielles de chacune de ces populations.

Dans le cas des peuples autochtones, un traitement différencié n'est possible que lorsque ce traitement se traduit par une mesure en leur faveur et non dans le but d'aggraver leur marginalisation ou leur condition de vulnérabilité. Le type de dynamique qui émerge de cette considération est ce que l'on appelle « action affirmative » ou « affirmative action », que la jugement T1105 définit comme : « des mesures adoptées sur la base d'un

contenu normatif qui, tout en étant discriminatoires afin d'accorder des conséquences juridiques différentes à certains groupes, visent en définitive à atteindre l'égalité pour tous les groupes »¹⁰⁶.

Le jugement établit à son tour la Convention 169 de l'OIT¹⁰⁷ « comme le point de référence pour établir le sens et la portée du droit constitutionnel fondamental à la reconnaissance et à la protection de la diversité ethnique et culturelle des peuples autochtones » et qui se traduit par :

la nécessité de garantir les droits fondamentaux des peuples autochtones et, ainsi, de leur fournir des espaces, des instruments et des ressources suffisants pour participer de manière libre, autonome et active à la formulation, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des mesures législatives ou administratives susceptibles d'affecter leurs intérêts, afin que leurs traditions soient respectées, leur fournir des espaces, des instruments et des ressources suffisants pour participer de manière libre, autonome et active à la formulation, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des mesures législatives ou administratives susceptibles d'affecter leurs intérêts, afin que leurs traditions, leurs coutumes et leurs institutions soient respectées et que leur amélioration soit promue sur tous les fronts¹⁰⁸.

En outre, il est établi que l'État doit protéger la richesse culturelle de la nation (Art. 08), garantir le droit à l'autodétermination des peuples (Art. 09), que les langues autochtones sont officielles sur leurs territoires et qu'ils doivent avoir une éducation bilingue (Art. 10) ; il est déterminé que les territoires autochtones sont inaliénables, insaisissables et imprescriptibles (Art. 63), les peuples autochtones pourront exercer leur droit de se constituer sur la base de canons qui respectent et développent leur diversité culturelle. L'une des particularités du jugement est que le droit est reconnu comme collectif, de sorte que la communauté ou le peuple autochtone dans son ensemble devient un sujet de droits.

¹⁰⁶ Cour constitutionnelle de Colombie. Jugement T1105 de 2008. (M.P. Humberto Antonio Sierra Porto : 6 novembre 2004).

¹⁰⁷ L'État colombien a été l'un des premiers pays d'Amérique latine à signer la convention et l'a ratifiée par la loi 21 de 1991, l'incorporant au bloc constitutionnel.

¹⁰⁸ Cour constitutionnelle de Colombie. Jugement T1105 de 2008. (M.P. Humberto Antonio Sierra Porto : 6 novembre 2004).

De même, la Cour considère, sur la base d'autres jugements (comme T025), que le conflit armé a placé les victimes de déplacements forcés dans des conditions de vulnérabilité particulière et reconnaît que « l'une des demandes les plus sincères de la population autochtone a été d'incorporer une approche différentielle ethnique dans le système global pour la population déplacée, afin d'obtenir la conception de politiques qui tiennent compte de la particularité du problème des déplacements autochtones et offrent une solution globale »¹⁰⁹. Cette approche ethnique différenciée devrait contenir certaines caractéristiques telles que : le respect de l'identité culturelle et la protection de la tradition, des us et coutumes, la réparation du désavantage historique dans lequel ils se sont trouvés et se trouvent encore, mais elle devrait également tenir compte des conséquences particulières du conflit armé sur leurs communautés et de la stigmatisation dont ils font souvent l'objet en raison de leurs revendications.

Ainsi, en appliquant l'approche différentielle, l'action de l'État pourrait bien passer par des politiques publiques qui tiennent compte des conditions antérieures et contemporaines des peuples autochtones et améliorer ainsi l'efficacité des politiques qui recherchent des solutions réelles, favorisant ainsi d'autres dispositions émises par la Cour (comme celles énoncées dans la jugement T025), les mesures de précaution établies par les institutions interaméricaines et l'incorporation des peuples autochtones dans le système général de prise en charge de la population déplacée. Mais surtout, l'approche différentielle contribuerait à la réalisation du droit fondamental des peuples autochtones à la reconnaissance et à la protection de leur diversité éthique et culturelle, ainsi que de leur droit à participer activement aux politiques qui les concernent, en renforçant le rôle de leurs organisations au sein de leurs *resguardos*, ainsi qu'au niveau régional et national, respectant ainsi les droits individuels et collectifs.

Ainsi, l'approche différentielle offre quelques lignes directrices que les institutions devraient intégrer pour guider les actions de leurs fonctionnaires, en tenant compte des spécificités et des inégalités qui caractérisent certains groupes de population afin de pouvoir leur offrir soins, protection et garantie de leurs droits¹¹⁰.

En incorporant une disposition différentielle en fonction des spécificités des peuples autochtones, l'approche promeut également un type d'action spécifique pour

¹⁰⁹ Cour constitutionnelle de Colombie. Jugement T1105 de 2008. (M.P. Humberto Antonio Sierra Porto : 6 novembre 2004).

¹¹⁰ Ministère de l'intérieur.

garantir les droits, ce que l'on appelle les actions affirmatives, et étant donné que celles-ci doivent correspondre aux lignes directrices, aux traditions et aux coutumes des peuples autochtones, elles doivent être consultées avec leurs autorités et institutions gouvernementales, c'est-à-dire qu'une consultation préalable doit être réalisée.

L'une des choses qui frappe dans l'ordonnance 004 est que, compte tenu de la gravité des faits, outre le contrôle de la constitutionnalité des normes, la Cour a décidé, pour la première fois, d'agir « avec détermination ». Comme me l'a dit l'un des magistrats auxiliaires de l'époque :

Dans ce cas, c'est la seule fois où la Cour suggère une action politique et, à partir de là, avec une approche différentielle, l'idée surgit que l'approche différentielle génère des politiques particulières pour des sujets de protection constitutionnelle spéciale. (Entretien, ex-magistrat auxiliaire, Cour constitutionnelle de Colombie, 2016)

L'un des débats les plus intéressants qui ont émergé au cours de ce processus concernait la limite de l'action de la Cour ; la figure inédite de l'État de l'inconstitutionnalité signifiait, sinon un défi, du moins une forte remise en question de la manière traditionnelle dont la Cour s'était positionnée face aux actions du pouvoir exécutif, comme le dirait l'un des magistrats auxiliaires de l'époque :

L'intervention de la Cour dans la jugement T025 n'a pas consisté à dicter à l'État une politique ou un modèle de politique particulier, mais plutôt à montrer les lacunes de cette politique, lacunes du point de vue des droits humains, dans lesquelles ils ont montré des déficits de protection, ce qui a obligé l'État à fournir une réponse. Mais nous avons toujours souligné que c'était là le problème, que c'est ce qui allait se passer ici, et le gouvernement a apporté la réponse qu'il jugeait nécessaire. (Entretien, ex-magistrat auxiliaire, Cour constitutionnelle de Colombie, 2016)

Le débat a même conduit à qualifier la Cour d'activiste et de militante ; un débat qui a été tranché, non seulement en raison de la dimension terrifiante du déplacement forcé comme conséquence de la violence du conflit armé, que la Cour a décrit en détail dans les motivations de la jugement T025, mais aussi en raison de la figure de l'ECI, qui lui a permis légalement de mener ses actions au-delà des interprétations et des demandes à l'exécutif.

D'autre part, une fois cette place gagnée, c'est-à-dire l'exceptionnalité des faits sur lesquels la Cour devait intervenir, le développement de la disposition a incorporé d'autres principes du tournant multiculturel, comme l'approche différentielle, en cohérence non seulement avec le mandat multiculturel que la Constitution avait imprimé au droit colombien, mais aussi avec le mandat de l'époque (rappelez-vous la Convention 169 de l'OIT) et, bien sûr, la mobilisation des organisations des populations différenciées ; de sorte que, comme le dirait aussi un magistrat adjoint, « Dans ce cas, c'est le seul moment où la Cour suggère une action politique (...) ».

Cependant, il était évident que même au sein de la Cour, il semblait y avoir un débat sur les deux dimensions de l'approche différentielle, soit en tant que méthodologie, soit en tant que principe d'action :

Et à partir de là, avec une approche différentielle, l'idée surgit que l'approche différentielle génère des politiques particulières pour les sujets de protection constitutionnelle spéciale. En d'autres termes, il faudrait créer une politique, dans le cas des Awá, de la femme Awá contre la discrimination raciale et ethnique... c'est-à-dire, une absurdité qui n'était pas à l'origine de la décision de l'approche différentielle, et qui a été générée par cette distorsion de dire croire les programmes, étant donné le manque de réponse de l'État. (Entretien, ex-magistrat auxiliaire, Cour constitutionnelle de Colombie, 2016).

5.3 Le multiculturalisme juridique en action

En ordonnant au pouvoir exécutif de l'État de créer des « plans de garantie des droits et le plan de sauvegarde ethnique », en incorporant les principes de consultation préalable et d'approche différentielle, l'ordonnance 004 supposait une action immédiate qui empêcherait effectivement l'extermination des peuples autochtones visés, c'est pourquoi la Cour a accordé un délai de six mois pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans ; cependant, ce ne fut pas le cas, et après six mois, aucun plan n'était en place.

Malgré les difficultés imposées par la géographie difficile et les grandes distances séparant les communautés Inkal-Awá, en plus du risque posé par la confrontation entre les groupes armés, les deux organisations ont réussi à socialiser le contenu de l'ordonnance 004 parmi plusieurs de leurs communautés ; comme me l'a dit l'un des leaders autochtones, ce processus ne pouvait être comparé qu'au processus de formation de l'organisation UNIPA, à la différence que « *ahora si teníamos algún apoyo, había*

*alguna plata, otras organizaciones indígenas nos acompañaban y los compañeros de la ACNUR y algunas ONG »*¹¹¹.

Ce processus a permis d'élaborer le *Plan de sauvegarde des Awá*, qui a été soumis à la Cour constitutionnelle en avril 2010, un peu plus d'un an après la publication de l'ordonnance 004. Le Plan, qui devait alors être installé auprès du ministère de l'Intérieur pour concertation et consultation préalable et ainsi commencer à être développé, s'est heurté à de nombreux problèmes. À tel point que deux ans plus tard, le plan n'avait pas été installé, le processus de consultation préalable n'avait engagé, et encore moins son développement.

En fait, étant donné que le processus a duré plusieurs mois, le plan initialement formulé par l'organisation autochtone Inkal-Awá a dû être mis à jour ; même ainsi, le plan qui circule et dont la dernière mise à jour date de 2012 était considéré comme inachevé. En 2016, lorsque j'ai posé des questions à ce sujet, plusieurs leaders autochtones qui avaient été impliqués dans sa gestion et sa formulation m'ont dit qu'il y avait encore des choses à intégrer. Pourquoi ? Les raisons semblent provenir de plusieurs lectures.

Comme je traiterai plus loin du contenu du plan de sauvegarde, je voudrais souligner ici certaines des initiatives, et des tensions, qui sont apparues dans toute cette affaire depuis la décision et de l'action de la Cour.

L'une des initiatives les plus importantes a résidé dans l'interprétation de la portée de la participation, de l'autonomie et de l'approche différentielle que les agents gouvernementaux responsables des plans, en particulier le ministère de l'Intérieur et son bureau des affaires autochtones ont fait. Plusieurs fonctionnaires de ces agences ont défendu l'idée que l'autonomie des organisations devait être garantie dans le processus de participation à la formulation du plan. C'est ainsi que le peuple Inkal-Awá a produit son plan de sauvegarde, avec l'accompagnement et les conseils de plusieurs agences gouvernementales et de coopération internationale, mais toujours dans l'usage de son autonomie. Le dernier mot a toujours été laissé aux représentants que l'organisation autochtone avait délégués pour la réalisation du plan.

L'idée des fonctionnaires du gouvernement et des autochtones était qu'une fois que le plan avait été convenu entre les autochtones et le gouvernement, l'étape suivante

¹¹¹ « Alors, nous avions un certain soutien, il y avait de l'argent, d'autres organisations autochtones nous accompagnaient, ainsi que les camarades du HCR et certaines ONG »

serait la consultation préalable. Cette démarche était logique, car elle appliquait plusieurs des principes généraux de l'approche différentielle. Cependant, les conditions particulières de chaque peuple autochtone qui a dû formuler un plan de sauvegarde ont rendu difficile de garantir la participation dans un délai aussi court. Dans le cas du peuple Inkal-Awá, les seules questions logistiques pour rassembler la population impliquaient une mobilisation de ressources économiques et logistiques de plusieurs jours, étant donné la dispersion de la population et l'accès difficile aux zones de résidence ; de sorte que la tâche serait, comme elle l'a été, bien plus que compliquée.

Les tensions viendront plus tard, en raison des difficultés d'installation du plan, dues à des positions contradictoires entre les leaders autochtones et le ministère de l'Intérieur. D'une part, les autochtones ont exigé la présence de délégués gouvernementaux de haut niveau, à savoir le ministre de l'Intérieur ou le vice-ministre, une exigence inébranlable, au point de suspendre la mise en œuvre du plan parce qu'aucun des deux n'était présent. D'autre part, le ministère avait à plusieurs reprises retardé la réunion avec les autochtones, invoquant des raisons administratives ou logistiques.

Le fait que pour les peuples autochtones la présence du haut gouvernement soit fondamentale pour la mise en œuvre du plan, alors que pour les fonctionnaires, ce n'est pas une priorité, est l'expression de différences plus profondes sur ce qu'impliquent la consultation, la mise en œuvre et en le développement du plan. En théorie, la consultation préalable devait être appliquée dans tous les domaines du plan, qu'ils soient méthodologiques, budgétaires, etc. car ce qui prévalait était la garantie de participation et d'autonomie des autochtones ; mais comme dans l'ordonnance 004, la Cour avait fixé un délai de six mois, le processus a été prolongé au-delà de ce délai.

En essayant de donner effet au principe de renforcement de l'autonomie autochtone, qui impliquait une interprétation autonome des organisations et des communautés autochtones, le Plan de sauvegarde des Awá a fini par inclure des questions qui, tout en étant liées au problème pour lequel il était formulé, n'entraient pas dans le cadre du Plan, dont l'objectif spécifique était d'incorporer des actions urgentes pour éviter l'extermination.

En résumé, l'idée qu'avaient certains fonctionnaires de l'État de « garantir la survie physique et culturelle du peuple Inkal-Awá », laquelle devait se traduire par des actions concrètes et d'urgence, était loin de la conception des organisations autochtones pour qui ce qui était en jeu était l'histoire de la marginalisation, de la violence, des abus et leur

place dans la prise de décision ; en d'autres termes, leur autonomie. Le plan de sauvegarde comprenait de nombreuses dimensions du *Plan de vida*¹¹² (Plan de vie) du peuple Inkal-Awá qui avaient été violées par le conflit armé. Des questions telles que la possibilité d'une consultation préalable préalablement à l'incursion des forces armées sur le territoire Inkal-Awá, mais aussi sur le régime alimentaire ou les ressources naturelles ont été abordées. Bien qu'elles relèvent de la consultation préalable, elles n'impliquaient pas une action urgente, or celle-ci était l'objectif de l'ordonnance 004 et les plans devaient y répondre.

Il convient de rappeler ici que l'une des raisons pour lesquelles, à l'époque, le gouvernement colombien s'est abstenu d'adopter la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones était précisément l'hypothèse selon laquelle les forces armées ne pouvaient pas faire d'incursion dans les territoires autochtones (Art. 30 de la DNUDPA¹¹³). Mais il est également important de garder à l'esprit la sensibilité de la question, dans le cas du territoire inkal-awá, parce qu'il s'agissait d'un territoire stratégique, d'un carrefour entre la frontière sud de la Colombie, la sortie vers l'océan Pacifique et l'une des zones présentant la plus forte concentration de cultures de coca.

C'est en raison de différences dans la conception de l'« urgence » du plan, des procédures, des questions à inclure ou non, des difficultés logistiques inhérentes au territoire, et de l'agenda des fonctionnaires du gouvernement que le délai d'installation a été prolongé, alors même que la violence contre le peuple Inkal-Awá augmentait, ou plutôt, ne cessait pas. Après le massacre de Tortugaña-Telembí et celui de Gran Rosario, en plus des déplacements causés par les deux massacres qui ont conduit des centaines de personnes vers les centres urbains des municipalités voisines, dans des conditions de vulnérabilité totale, l'Observatoire des droits et de la survie des peuples autochtones a indiqué qu'entre 2010 et 2011, les groupes armés avaient tué 11 personnes, blessé 8 autres

¹¹² Le *Plan de vida* autochtone est un instrument de planification qui se construit sur la base d'un processus participatif d'autodiagnostic et d'un exercice de développement de projets. Il s'agit d'un instrument de politique et de gouvernance, et en tant que tel, d'un accord social qui doit émerger d'un consensus (sur les Planes de vida. <https://www.territorioindigenaygobernanza.com/web/los-planes-de-vida/>),

¹¹³ Article 30

1. Il ne peut y avoir d'activités militaires sur les terres ou territoires des peuples autochtones, à moins que ces activités ne soient justifiées par des raisons d'intérêt public ou qu'elles n'aient été librement décidées en accord avec les peuples autochtones concernés, ou demandées par ces derniers.

2. Les États engagent des consultations effectives avec les peuples autochtones concernés, par le biais de procédures appropriées et, en particulier, par l'intermédiaire de leurs institutions représentatives, avant d'utiliser leurs terres et territoires pour des activités militaires. (Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones)

par des mines terrestres, tandis que 3 femmes avaient été violées et 11 personnes avaient disparu ; à tout cela, s'ajoutent les menaces constantes des groupes armés contre les leaders et les communautés Inkal-Awá¹¹⁴.

En mars 2011, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a accordé des mesures de précaution en faveur des membres du peuple autochtone Inkal-Awá dans les départements de Nariño et de Putumayo, en raison des affrontements continus et répétés entre l'armée et les groupes armés irréguliers sur le territoire du *resguardo* Chinguirito Mira et de la communauté de La Hondita, et du nombre croissant d'accidents dus aux mines terrestres¹¹⁵. La Cour constitutionnelle a alors décidé d'agir à nouveau. Le 9 août 2011, elle a émis l'ordonnance 174.

5.3.1 L'ordonnance 174 ou protection exclusive du peuple Inkal-Awá

L'ordonnance 004 exigeait de l'État qu'il conçoive et mette en œuvre un programme visant à garantir les droits des populations autochtones touchées par le déplacement, ainsi qu'à formuler et à commencer à mettre en œuvre des plans de sauvegarde ethnique. À cette fin, la Cour a créé une chambre spéciale pour surveiller l'exécution du jugement T025, selon le principe que « le juge (...) maintiendra sa compétence jusqu'à ce que le droit soit complètement rétabli ou que les causes de la menace aient été éliminées ». Après avoir analysé les rapports présentés par les institutions chargées de répondre aux demandes de la Cour et, en particulier, ceux des organisations du peuple Inkal-Awá, la Cour a constaté la précarité des progrès réalisés pour se conformer aux demandes de la Cour et a émis, à titre de mesure de précaution, l'ordonnance 174, exclusivement consacré au peuple Inkal-Awá.

Dans cette ordonnance, la Chambre fait l'inventaire des faits qui ont conduit la Cour constitutionnelle à agir de manière aussi spécifique, tant dans la jugement T025 que dans l'ordonnance 004, en réitérant les arguments qui soutenaient sa décision. Ainsi, dans le cadre de sa fonction de contrôle, elle fait l'inventaire des actions qui, selon les rapports

¹¹⁴ 14 juin 2012, en Verdad abierta.com

¹¹⁵ Mesures de précaution MC 61/ - Membres du peuple autochtone Awá des départements de Nariño et Putumayo, Colombie. Rapporteurs sur les droits des peuples autochtones, Commission interaméricaine des droits de l'homme. 2011.

présentés, avaient été prises par les autorités locales et départementales et leur coordination avec le gouvernement national en termes d'attention à la population du peuple Inkal-Awá. Elle entend rendre compte de l'état d'avancement du Plan de garantie des droits ainsi que de la formulation et du lancement du plan de sauvegarde ethnique, pour lequel elle avait donné un délai de six mois.

À cet égard, l'ordonnance rapporte que le peuple Inkal Awá, par l'intermédiaire de ses organisations, avait présenté à la Cour sa version du Plan de sauvegarde ethnique, mais que les processus ultérieurs de consultation et d'installation avec le gouvernement national, ainsi que ceux relatifs à la consultation préalable et à sa mise en œuvre, n'avaient pas été réalisés, et cela, selon les rapports des organisations autochtones, en raison de retards de la part du gouvernement.

Je ferai référence aux spécificités du processus d'élaboration du Plan de sauvegarde par les organisations Inkal-Awá dans un chapitre ultérieur ; ici, je me limiterai à ce qui a été noté par la Cour et qui a soutenu l'émission de l'ordonnance 174, en relation avec le non-respect du mandat du jugement T025 et de l'ordonnance 004.

Bien que le gouvernement ait signalé à la Cour que des progrès avaient été accomplis pour convenir de la voie méthodologique et des aspects techniques et financiers du plan, deux ans plus tard, le plan n'avait pas été mis en œuvre. Dans cette situation, exacerbée par la demande de mesures de précaution pour le peuple Inkal-Awá formulée par la Cour interaméricaine des droits humains, l'ordonnance 174 a inclus la plainte des organisations autochtones selon laquelle, après avoir rédigé et soumis leur version du plan de sauvegarde, celui-ci n'avait toujours pas été installé. La raison en est attribuée à une négligence de la part du gouvernement et précisément à l'absence de hauts fonctionnaires du gouvernement tels que le ministre ou le vice-ministre de l'Intérieur lors de l'installation du plan, une question qui était devenue fondamentale pour les organisations autochtones car elle mettait leurs autorités sur un pied d'égalité avec les autorités gouvernementales.

En outre, les organes de contrôle tels que le Bureau du Procureur général, la *Fiscalía General* (le parquet), le Bureau du médiateur y le Bureau du Contrôleur général, ont insisté sur la persistance des menaces pesant sur le peuple Inkal-Awá malgré les mesures exigées par la Cour, soit parce qu'elles n'avaient pas été mises en œuvre, soit parce qu'elles étaient insuffisantes à garantir les droits du peuple autochtone.

Sur la base des informations reçues de ces institutions, la Cour rappelle dans ses conclusions les causes du déplacement du peuple Inkal-Awá : la présence de cultures

illicites et de groupes armés illégaux ; des conditions d'extrême pauvreté ; le manque d'investissements sociaux et d'infrastructures ; et un conflit territorial sanglant entre groupes armés.

L'ordonnance considérerait que la réponse des institutions locales et départementales avait été précaire et inefficace. Elle a également souligné qu'après deux ans, le plan de garanties n'en était toujours qu'au stade de la conception, ce qui signifie qu'il n'avait pas été mis en œuvre même, le plan de sauvegarde, bien qu'il ait été présenté par les organisations autochtones, n'avait pas été installé, car le gouvernement lui-même avait connu des revers, et cela signifiait que les phases de consultation préalable et de mise en œuvre n'avaient pas pu se poursuivre. La Cour a même considéré que l'État avait ignoré la proposition de plan de sauvegarde faite par le peuple Inkal Awá : il ne le mentionne pas dans ses rapports. La Cour a réaffirmé que « l'État colombien a le devoir de protéger les peuples autochtones, en particulier ceux qui ont été touchés par le conflit armé et qui sont victimes de déplacements et de confinements forcés »¹¹⁶.

Compte tenu de ce qui précède, la Cour a ordonné l'adoption, à titre de mesure de précaution, d'un plan d'urgence et de réaction provisoire¹¹⁷ qui répondrait immédiatement et de manière exhaustive aux besoins les plus urgents en matière de sécurité physique - y compris le déminage, l'attention humanitaire, la santé, l'éducation, les abris ou les logements temporaires et toute autre mesure urgente nécessaire pour assurer la survie du peuple Awá.

Les mesures à adopter doivent appliquer les principes du droit international humanitaire (DIH) et opter pour celles qui sont les plus efficaces pour assurer la sécurité et la protection des droits. Des mesures doivent être prises pour réduire les risques liés aux incursions des forces de sécurité et toutes les mesures doivent faire l'objet d'une consultation avec le peuple Inkal-Awá. Ces mesures doivent être maintenues pendant la durée du plan de sauvegarde ethnique et ne doivent en aucun cas le remplacer.

¹¹⁶ Cour constitutionnelle de Colombie. Ordonnance 174 de 2011. (M.P. Luis Ernesto Vargas Silva : 9 août 2011).

¹¹⁷ La Cour a spécifiquement exigé les institutions suivantes : le ministre de l'Intérieur et de la Justice, en coordination avec les ministres des Finances et du Crédit public, de l'Éducation nationale, de la Protection sociale, de la Défense nationale, les directeurs du Département de la planification nationale, le Programme présidentiel d'action intégrale contre les mines antipersonnel et l'Agence présidentielle pour l'action sociale et la coopération internationale - Action sociale, ainsi que les gouverneurs des départements de Nariño et du Putumayo, les maires des municipalités d'Ipiiales, Mallama, Ricaurte, Barbacoas, Roberto Payán, Samaniego, Santacruz-Guachavez et Tumaco, dans le département de Nariño, et de Puerto Asís, Valle del Guamuez, San Miguel, Orito, Puerto Caicedo et Villa Garzón, dans le département du Putumayo.

De surcroît la Cour a ordonné¹¹⁸ la mise en œuvre de la route de protection ethnique¹¹⁹, présentée par *Acción Social*, pour laquelle doivent se coordonner les ministres des Mines et de l'énergie, de l'Environnement, du Logement et du développement territorial, des Transports, de la Défense, avec les gouverneurs des départements de Nariño et du Putumayo et les maires des municipalités d'Ipiales, Mallama, Ricaurte, Barbacoas, Roberto Payán, Samaniego, Santacruz-Guachavéz et Tumaco, dans le département de Nariño ; et Puerto Asís, Valle del Guamuez, San Miguel, Orito, Puerto Caicedo et Villa Garzón, dans le département du Putumayo.

En ce qui concerne l'ordonnance 004, le 174 a exigé un calendrier accéléré pour la conformité et des résultats concrets dans une période de six mois maximums, ainsi que l'installation du plan de sauvegarde afin de poursuivre les phases de consultation préalable et son développement.

Il a également demandé aux organes de contrôle, tels que le Bureau du Contrôleur général, de rendre compte du suivi des ressources allouées à ces fins, au Parquet de rendre compte des progrès réalisés dans la clarification des faits, et au Bureau du Procureur général d'enquêter sur les institutions responsables de l'ordonnance 004 pour leur manquement à respecter le délai de 6 mois qui avait été fixé.

Enfin, elle a invité la Commission interaméricaine des droits humains, dans le cadre de sa demande de mesures de précaution, à former une commission chargée de vérifier l'adoption de ces mesures, en l'étendant aux organisations humanitaires qui ont suivi et accompagné le processus du peuple Inkal-Awá.

¹¹⁸ Au ministre de l'Intérieur et de la Justice, au directeur de l'Agence présidentielle pour l'action sociale et la coopération internationale, au ministre de l'Agriculture et du Développement territorial, au directeur de l'Institut colombien de développement rural (INCODER), au surintendant des notaires et du registre, à l'Institut géographique Agustín Codazzi (IGAC) et aux Personerías des villes d'Ipiales, Mallama, Ricaurte, Barbacoas, Roberto Payán, Samaniego, Santacruz-Guachavez et Tumaco, dans le département de Nariño ; et Puerto Asís, Valle del Guamuez, San Miguel, Orito, Puerto Caicedo et Villa Garzón, dans le département du Putumayo.

¹¹⁹ Selon le ministère de l'Intérieur, « la Route ethnique est un mécanisme de protection administrative de nature tutélaire qui contribue à sauvegarder les droits territoriaux collectifs des communautés ethniques en danger ou en situation de déplacement, violés ou menacés par le conflit armé ou les facteurs sous-jacents ou liés à celui-ci, ainsi que par le développement d'activités sur leurs territoires sans remplir les exigences du droit fondamental à la consultation préalable, libre et informée ».

5.4 L'échec du plan de sauvegarde ou la conquête d'un champ d'interlocution politique de « gouvernement à gouvernement »

À plusieurs reprises, je me suis renseigné sur le sort du Plan de sauvegarde, en particulier parce que des réunions étaient encore organisées en rapport avec le Plan ou l'ordonnance 174, à l'époque de mon enquête. J'ai pu accéder à des versions « officielles » : l'une d'entre elles, à laquelle j'ai fait référence dans ce texte et qui a été reconnue comme une mise à jour, a été publiée sur le site web du bureau des affaires autochtones du ministère de l'intérieur. J'ai toujours été averti « qu'il manquait des choses », c'est-à-dire que le plan n'avait pas été finalisé et, bien sûr, n'avait pas été mis en œuvre. Sept ans après la publication de l'ordonnance 004, les organisations autochtones Inkal-Awá étaient en train d'intégrer les questions de changement climatique dans le plan. Plusieurs anciens fonctionnaires de l'époque où les ordonnances avaient été émises (entre 2009 et 2011) m'ont dit que les plans de sauvegarde n'avaient finalement jamais été exécutés et que les accords conclus étaient très limités. Certains m'ont même affirmé catégoriquement que les plans n'existaient pas :

C'est dans l'interprétation de l'ordonnance 004 que surgit le désir des communautés autochtones : « bon, ils font attention à nous, après tant de temps, donc c'est la voie ». Je ne sais pas combien de réunions ont eu lieu, mais les plans de sauvegarde n'existent pas (...) mais il est très difficile de les démanteler maintenant parce que les groupes autochtones qui menaient les plans d'action et le plan de sauvegarde, eh bien, ils sont entrés dans cette logique et ils la trouvent utile. (Entretien, ex-magistrat auxiliaire, Cour constitutionnelle de Colombie, 2016).

Pourquoi le plan de sauvegarde, après l'intense mobilisation de ressources tant économiques qu'administratives pour répondre aux exigences de la Cour et après la mobilisation enthousiaste au sein des communautés du peuple Inkal-Awá, ainsi que des organisations d'aide humanitaire et coopération internationale et des autorités locales, départementales et nationales, est-il entré dans une sorte de léthargie qui n'a pas conduit à le mettre de côté sans qu'il se concrétise non plus ? La question est d'autant plus cruciale que cette léthargie semble en totale contradiction avec le caractère urgent du Plan, à savoir écarter d'urgence le risque d'extermination qui planait sur le peuple Inkal-Awá.

Dans le cas de l'organisation autochtone, il est évident qu'une fois que l'ordonnance 004 a été publiée, elle s'est appliquée à élaborer le plan de garanties et le plan de sauvegarde ; pour cela, elle était autonome, même si elle était accompagnée d'autres organisations autochtones comme le CRIC, d'institutions de l'État comme Le Bureau du médiateur et d'organisations d'aide humanitaire comme le HCR. Grâce à tout cela, et non sans conflits et ni débats, les organisations Inkal-Awá ont pu réaliser leur plan de sauvegarde. Comme me l'a dit l'un des leaders d'UNIPA, « *los compañeros de la cooperación internacional nos colaboraban, y era con plata del estado que es nuestra plata, porque así tenía que ser, pero nosotros hicimos el plan según nuestras creencias, como pueblo* »¹²⁰.

On peut donc dire que la mise en œuvre du plan de sauvegarde a été conforme au mandat d'autonomie intégré par la Cour dans toute sa jurisprudence relative aux peuples autochtones ; à tel point que plusieurs des questions méthodologiques ont été adaptées aux modes de fonctionnement de l'organisation autochtone ; toutefois, elles ont toujours dû être exprimées selon les exigences de la Cour (indicateurs, objectifs, etc.).

Cependant, les raisons pour lesquelles le Plan ne s'est pas concrétisé avec la même urgence que celle à laquelle il était appelé peuvent être trouvées dans un débat plus profond qui va au-delà de l'efficacité des institutions impliquées dans sa réalisation.

L'événement qui illustre le mieux ce débat, à mon avis, a été le processus de concertation et d'installation, qui a impliqué la mise en marche de tout le mécanisme de consultation préalable qui, à son tour, a été une exigence fondamentale pour le développement du Plan. En effet, au-delà de l'acte formel et officiel, l'installation et la concertation ont été les moments où les deux conceptions du Plan ont convergé. Alors que pour le peuple Inkal-Awá, il s'agissait d' « *una revisión colectiva de nuestra memoria, sobre las violaciones a nuestra integridad como pueblo, así como el conjunto de nuestras decisiones, que hemos definido para garantizar futuras y ojalá abundantes generaciones de nosotros los Awá* »¹²¹, pour l'État, il s'agissait de la conception d'actions concrètes

¹²⁰ les partenaires de la coopération internationale ont collaboré avec nous, et ce avec l'argent de l'État, qui est notre argent, parce que c'est ainsi que cela devait se passer, mais nous avons élaboré le plan en fonction de nos convictions, en tant que peuple

¹²¹ Une révision collective de notre mémoire, des violations de notre intégrité en tant que peuple, ainsi que de l'ensemble de nos décisions, que nous avons définies pour assurer les futures et nombreuses générations inkal-Awá.

¹²² Plan de sauvegarde ethnique pour du peuple Awá. 2012

pour sauvegarder les droits fondamentaux, lesquels ne devraient pas être consultés car ils sont inaliénables :

Cette distorsion a donné naissance, et c'est la raison pour laquelle les Awá sont venus à la Cour [avant la rédaction de l'ordonnance 174] à l'idée qu'il devait y avoir une consultation préalable. Mais les autochtones étaient exterminés en pleine campagne ! d'où vient l'idée que c'étaient eux qui prenaient la décision ? Si un *resguardo* est en feu, dois-je attendre que [le *cabildo* avec toute la communauté] se réunisse avant de décider si je peux entrer dans leur *resguardo* pour les secourir ? NON, La consultation ne fonctionne pas dans les situations d'urgence où il est nécessaire de protéger la vie. La Cour communique cela aux Awá. (Entretien, ex-magistrat auxiliaire, Cour constitutionnelle de Colombie, 2016).

L'une des raisons du retard dans le processus de mise en œuvre des mesures urgentes que le plan de sauvegarde impliquait tenait à l'exigence de la présence de hauts fonctionnaires du gouvernement au moment de l'installation et de la consultation ultérieure. C'était une question très importante pour les organisations Inkal-Awá, mais pas pour la Cour ni pour le ministère de l'Intérieur, pour qui il s'agissait d'une simple formalité, car ce qui importait à leurs yeux était l'action urgente. Pour le peuple Inkal-Awá, la présence de hauts fonctionnaires plaçait sur le même plan les autorités de l'État et les autorités autochtones : cette co-présence avait pour signification précise de consolider l'élévation du niveau d'interlocution avec l'État. Elle impliquait, grâce au principe d'autonomie et à la figure de l'approche différentielle, une conquête politique résultant de la mobilisation autochtone.

Ainsi, ce qui pour la Cour et pour certains fonctionnaires du ministère a signifié une frustration des attentes au regard des objectifs de l'ordonnance 004 et de ses plans de sauvegarde a été, à mon avis, la preuve de l'importance d'autres questions, à savoir l'escalade des relations entre l'État et les peuples autochtones, ce que les autochtones appelleraient le dialogue d'autorité à autorité, de gouvernement à gouvernement.

Cette nouvelle échelle de relations ne s'est pas manifestée seulement au moment de l'installation et de l'accord, mais tout au long du processus de construction du plan de sauvegarde et, en général, dans tout ce qui concerne l'ordonnance 004. La base sur laquelle tout cela reposait était le principe d'autonomie et la figure de l'approche

différentielle sur laquelle la Cour avait insisté, puisqu'il s'agissait des droits des peuples autochtones.

Cela n'enlève rien au fait que les plans de sauvegarde n'ont pas atteint les objectifs pour lesquels ils ont été conçus. Comme je l'ai décrit plus haut, la violence à l'encontre du peuple Inkal-Awá a continué d'être systématique, au point que la Cour est à nouveau intervenue par le biais du « Plan provisoire d'intervention en cas d'urgence, afin de répondre immédiatement et de manière exhaustive aux besoins les plus pressants en matière de sécurité physique »¹²³ créés par l'ordonnance 174.

L'ordonnance 174 était une mesure de précaution, c'est-à-dire une mesure de protection spécifique pour le peuple Inkal-Awá, ce qui signifiait que les institutions concernées devaient mettre en œuvre des actions immédiates pour la restitution des droits qui continuaient à être violés ; ces actions devaient être régies, comme toujours dans le cas des peuples autochtones, par le principe d'autonomie et une approche différentielle. Dans la pratique, cela signifie non seulement que les Inkal-Awá, par l'intermédiaire de leurs organisations, doivent être consultés sur ces actions, mais aussi qu'elles doivent être approuvées par eux. Bien qu'il soit similaire à ce qui était prévu ce niveau n'a pas été atteint avec l'ordonnance 004 et le plan de sauvegarde.

Ainsi, comme me l'a dit un ex-magistrat auxiliaire de la Cour, en 2016 :

« l'ordonnance 174 a été une réaction à l'échec de la réalisation des objectifs du Plan de sauvegarde, dont le but était de parvenir à une coordination entre la nation et le territoire, entre toutes les entités qui avaient à faire avec un certain aspect de l'attention aux Awá ». (Entretien, ex-magistrat auxiliaire, Cour constitutionnelle de Colombie, 2016)

En ce sens, l'ordonnance 174 impliquait effectivement la poursuite de cette nouvelle échelle d'interlocution entre le peuple Inkal-Awá et l'État. Concrètement, par le biais de mécanismes créés à cet effet, les institutions étatiques locales, régionales et nationales ont présenté leurs actions et leurs progrès dans la réalisation des objectifs fixés devant une délégation du peuple Inkal-Awá, qui a évalué, en approuvant ou en désapprouvant, en termes de pourcentage, les actions institutionnelles. Par exemple, les fonctionnaires de l'Institut colombien du bien-être familial (ICBF) ont présenté les résultats de leurs actions

¹²³ Plan Provisional Urgente de Reacción y Contingencia, para atender de manera inmediata e integral las necesidades más apremiantes de seguridad física

visant à rétablir les droits des enfants et des adolescents, que ce soit en termes de sécurité alimentaire (combien d'enfants reçoivent des compléments alimentaires, etc.), d'accès à l'éducation (combien d'enfants se sont vu garantir l'accès à l'école), etc. Le délégué du ministère de la Défense a fait de même avec les protocoles de présence de l'armée sur le territoire Inkal-Awá, qui ont dû être convenus avec les autorités et la garde autochtones. Ce mécanisme a été appelé *la Mesa de Concertación Awá*, McAwa. Ce mécanisme et d'autres mécanismes d'interlocution entre l'État et le peuple Inkal-Awá seront abordés dans le chapitre suivant.

5.5 De la reconnaissance multiculturelle à l'intensification du dialogue politique

La pertinence du *Plan de salvaguarda étnica del pueblo Inkal-Awá* ne semble pas résider dans le fait qu'il s'agissait d'un dispositif temporaire qui répondait de manière urgente à la vague de violence et d'extermination de son peuple, mais plutôt dans les possibilités générées par son processus même dans la politique et la mobilisation autochtone ; ces possibilités ouvraient une nouvelle échelle et de nouveaux scénarios de dialogue avec l'État. Cela ne signifie pas que les organisations ont considéré le Plan comme inutile, mais plutôt que sa dynamique a été étendue au fil du temps : l'ordonnance 174 a permis d'étendre dans le temps et de manière exclusive pour les Inkal-Awá les scénarios d'interlocution avec l'Etat et les ressources pour le faire.

L'élévation du niveau d'interlocution entre l'État et le peuple Inkal-Awá, en tant que champ dans lequel les peuples autochtones se retrouvaient face à l'État, et le rencontraient dans un scénario de dialogue, a été rendue possible, dans une large mesure, par l'action de la Cour constitutionnelle. La séquence des événements juridiques, depuis la jugement T025, depuis la loi 387, en passant par l'ordonnance 004 et par l'ordonnance 174, a rendu cohérentes les figures juridiques de l'approche différentielle et du respect du principe de l'autonomie autochtone. Sans l'action de la Cour, ces scénarios auraient eu du mal à se concrétiser, alors que l'approche différentielle et le principe d'autonomie sont depuis longtemps inscrits dans le droit colombien. À un autre niveau, c'est la mobilisation puissante et systématique des peuples autochtones qui a rendu possibles les mesures et les scénarios que j'ai évoqués.

Il me semble que ce champ a été utilisé par l'action politique autochtone pour contester non pas l'autorité de l'État, mais la relation des organisations autochtones avec

lui et ses représentants. Dans le cas du peuple Inkal-Awá, en ne mettant pas pleinement en œuvre le mandat de l'ordonnance 004 et ses Plans de sauvegarde, ou plutôt en le faisant à leur manière, les autochtones ont remis en question l'hégémonie de l'État dans sa relation avec les peuples autochtones. En d'autres termes, bien que les organisations autochtones se soient pliées à l'élaboration du Plan, elles l'ont fait à leur propre rythme et à leur propre mesure, au point de se « donner le privilège » d'y introduire de nouveaux thèmes. Si l'État a perdu son monopole sur le Plan de sauvegarde, il n'a pas disparu de l'ensemble du processus, car c'est l'État, et surtout ses ressources, qui doit le garantir.

Dorénavant, les autochtones Inkal-Awá ne sont plus les destinataires passifs des décisions de l'État, et bien qu'ils restent dans la sphère de l'État, leur relation ne sera plus de subalternité. Au contraire, à travers une relation compliquée entre pairs, les autochtones peuvent contester, modifier ou exiger la manière dont l'État agit et l'État, à son tour, conformément à sa nature, devra y répondre. Cela renvoie à la capacité de dialogue qu'ont gagnée les peuples autochtones, sans doute l'une des plus contestées, car il s'agit d'une sorte d'autonomie partielle, financée et garantie par l'État, mais qui obéit à la volonté des autochtones.

L'une des preuves les plus concrètes de ces affirmations est que le contrôle de l'État sur les dispositifs d'élaboration du Plan a été relatif, voire complètement cédé : pour certains de ces dispositifs, l'État n'est que le garant ou le subsidiaire de décisions qui sont prises par l'organisation autochtone (c'est la conséquence la plus claire de l'autonomie qui a été à la base des ordonnances). C'est à tel point que le Plan de sauvegarde s'est avéré être un « artefact » complètement différent de ce que la Cour avait prévu : pour les autochtones, j'insiste, il s'agissait d'un processus qui devait atténuer les effets d'une violence qui s'est répandue, de manière permanente et systématique, pendant de nombreuses années, et dont les événements contemporains témoignent de l'exacerbation, mais cette violence partage des caractéristiques communes à toutes les époques, reflète l'abandon répété par l'État, l'oubli, la discrimination, etc.

Cette question touche à l'une des critiques les plus importantes du multiculturalisme, à partir de laquelle on peut observer et comprendre de manière spécifique comment se déploie la dynamique contemporaine de mobilisation et d'enjeu politique des peuples autochtones aujourd'hui.

La critique à laquelle je me réfère fonde son argumentation sur le fait que le multiculturalisme se réalise dans le cadre de l'État : l'égalité différenciée se concrétise et

répond à la raison d'État et c'est pour cela que c'est l'État doit la garantir. Il s'agit alors d'une sorte d'hégémonie de l'État sur la différence, c'est-à-dire que la reconnaissance et la gestion de la différence se fait toujours par et à travers l'appareil d'État et dans son langage. Ce que certains ont appelé « la domestication de la différence » (Zambrano, 2018) puisqu'il s'agit d'incorporer les peuples autochtones et d'autres groupes différenciés dans la logique de l'État dont la nature et les modalités impliquent une relation de subalternité.

La critique est sans doute juste, si l'on part du principe que les initiatives des peuples autochtones ont dû être intégrées dans le langage de l'État pour pouvoir parler de droits. Cependant, étant donné que l'État doit déléguer non seulement des ressources économiques, mais aussi des moyens concrets pour établir une relation avec ces groupes « subalternes », tels que l'approche différentielle, le principe d'autonomie culturelle ou la consultation préalable, ces ressources deviennent également des possibilités de contester la nationalisation de la différence ; comme le dit López (2011) :

Cependant, dans la mesure où le multiculturalisme accorde du pouvoir, il nécessite également l'ouverture de fissures par lesquelles le pouvoir s'infiltrer, générant des débordements qui permettent l'appropriation d'espaces et d'outils clé dans la dispute politique, bien que, là encore, de telles « conquêtes » comportent des risques. (p. 163).

Ces débordements qui permettent l'appropriation d'espaces et d'outils de contestation politique, qu'Oscar Lopez (2011) a appelé « fissures », je les appellerai des « champs d'opportunité ». Ceux-ci ont été possibles, par exemple, au moment de la mise en œuvre du plan d'autonomie autochtone, car c'est sur cet « octroi » que s'est également construite la remise en cause de l'État. Si l'on pense au scénario qui s'est prolongé par lequel l'organisation Inkal-Awá exigeait la présence du haut gouvernement pour installer le plan de sauvegarde, on constate qu'au-delà de l'accord sur cette demande, c'est le face-à-face entre les deux niveaux d'autorités qui était censé donner naissance au plan de sauvegarde. C'est tout l'enjeu d'une reconnaissance en acte de la valeur et de la légitimité des peuples autochtones qui se joue ici, sans même évoquer ce que signifie cette rencontre en termes de souveraineté. On peut observer ce rééquilibrage dans les moments où les autochtones s'approprient des concepts juridiques ou des façons de faire (droits de pétition, actions de *tutela*, etc.) pour servir leurs objectifs, par exemple en utilisant la figure de la consultation préalable pour exiger d'être consultés sur toute décision de l'État

concernant les autochtones, ou la figure de l'approche différentielle pour rejeter les actions de l'État ou en garder le contrôle.

Ce faisant l'agir politique autochtone comporte aussi des risques : en s'appropriant le langage et la logique de l'État, les organisations autochtones se sont exposées aux caractéristiques typiques de cette dynamique, comme la bureaucratisation, le clientélisme, et même la corruption. Cela explique sans doute qu'une série de fonctionnaires spécialisés dans la « politique multiculturelle » sont apparus autour des conseillers principaux ou des délégués des organisations autochtones lors de la formulation des différents Plans : des conseillers spécialisés dans les affaires juridiques, publiques ou politiques, ou dans des domaines spécialisés comme l'éducation interculturelle.

Bien que l'application des principes du multiculturalisme ait déjà rendu possible la reconnaissance et la participation démocratique des peuples autochtones dans les années 1990, on peut dire que la capacité d'interpellation des autochtones, a été facilement absorbée par la logique du pouvoir étatique, au point de la normaliser. Dans ce cas, les tensions et les confrontations entre les autochtones et les représentants du gouvernement ont démontré que l'hégémonie de l'État était remise en question. En d'autres termes, il existe des scénarios dans lesquels la différence ne peut être apprivoisée.

Cette remise en question de l'hégémonie de l'État était évidente dans la frustration initiale puis dans le conformisme de certains des fonctionnaires de la Cour ou du ministère de l'Intérieur qui avaient participé au processus. Il faut se souvenir de ce qu'a dit l'ex-magistrat auxiliaire de la Cour que j'ai cité plus haut : « les plans de sauvegarde n'existent pas (...) Mais il est très difficile de les démanteler... ».

Mais la remise en question s'est également manifestée par l'irritation et l'impatience que les actions de plusieurs représentants autochtones ont provoquées chez les responsables des organisations d'aide humanitaire qui accompagnaient le processus, soit parce que, selon ces derniers, ils allaient trop loin ou s'éternisaient sur tel ou tel point, soit parce que leurs actions ne semblaient pas correspondre à ce qui était attendu. Par exemple, les représentants autochtones ont constamment demandé de nouvelles réunions pour clarifier l'un ou l'autre point des ordonnances ou ont exigé plus d'informations de la part des institutions de l'État ou sont même allés jusqu'à dire que tout ce qui était présenté par les fonctionnaires manquait d'une approche différentielle.

Au-delà du fait de juger si les actions des autochtones étaient cohérentes avec une stratégie politique, cela a montré qu'une partie du contrôle sur la mise en œuvre des

ordonnances avait effectivement été cédée et se trouvait entre les mains des autochtones, ou du moins qu'ils la contestaient.

Ce faisant, la limite du cadre étatique dans lequel le multiculturalisme est réalisé est remise en question. Et cela est pertinent car, comme l'a dit López (2011), l'autre concept important du multiculturalisme est celui de limite, car en reconnaissant et en accordant des droits à des populations qui ont été marginalisées, l'État prend de la distance et institue une limite, monopolisant ainsi la différence dans le champ créé, à tel point que l'État lui-même est la limite et la référence. Ainsi, c'est par rapport à l'État que la différence doit être définie.

L'exemple le plus suggestif de cette idée se trouve dans un jugement de la Cour :

Notre Constitution (...) n'adopte ni une position universaliste extrême ni un relativisme culturel inconditionnel. En d'autres termes, la Constitution part de la règle générale du respect de la diversité ethnique et culturelle (article 7.), mais établit sa limite lorsque son exercice implique la méconnaissance de préceptes constitutionnels ou juridiques (articles 246 et 330). (Cour constitutionnelle de Colombie. C139 de 1996). En d'autres termes, une sorte de technologie de gestion de la population. (López, 2011 : 163).

Cela se retrouve également dans l'interrogation de Charles Hale à Will Kimlicka, dans laquelle il lui reproche de ne pas se demander qui fixe la limite ou d'où elle est fixée ? Et à quel moment, extérieurement, est-il possible de protéger l'un ou l'autre ? Ou quelle est la limite (au-delà du concept universel des droits fondamentaux) qui justifie une restriction interne ? La réponse de Hale est simple : c'est l'État qui définit « les distinctions subtiles qui permettent de déterminer quand une initiative de 'protection externe' des droits culturels d'un groupe opprimé est nécessaire et quand cette initiative est 'allée trop loin' dans le domaine des 'restrictions internes' » (Hale, 2002, cité par López, 2011).

Dans ce sens, la concrétisation du multiculturalisme à travers des initiatives légales visant spécifiquement les peuples autochtones (ordonnance 004 et 174), a rendu possibles des scénarios de confrontation de l'hégémonie de l'État afin d'imposer la limite. Dans ce cas, les scénarios de confrontation entre l'État et le peuple Inkal-Awá ont mis en évidence l'escalade de la mobilisation et de la politique autochtones. Une escalade qui visait à établir une relation d'autorité à autorité.

Ainsi, au-delà des critiques en général ou de la capacité du multiculturalisme juridique à garantir et à gérer les droits dans des contextes différenciés, mon propos est

qu'au milieu des débats et des paradoxes qui surgissent au moment de rendre le multiculturalisme effectif, des champs d'opportunité émergent à travers lesquels l'organisation et la mobilisation des autochtones ont été renforcées, ce qui signifie que ces champs, en tant que possibilités, sont appropriés et exploités par les organisations autochtones pour conquérir une nouvelle sphère de relation avec l'État. Cette sphère est ce que l'on a appelé « de gouvernement à gouvernement ».

Je traiterai de ces scénarios et de leurs mécanismes, qui sont à mon avis les nouveaux scénarios conquis par la mobilisation et la politique autochtone, dans le chapitre suivant.

Chapitre 6.

MECANISMES D'ORGANISATION ET DE MOBILISATION AUTOCHTONES

C'est sans aucun doute le massacre de *Tortugaña-Telembí* et ce qui s'est passé autour de cet événement critique qui a attiré l'attention nationale et internationale sur les Inkal-Awá. Ce massacre n'était pas seulement le point culminant de la violence systématique subie par ce peuple autochtone, mais aussi la preuve des formes brutales que prenait le conflit armé colombien.

Ce qui s'est passé après le massacre, qui a coïncidé presque simultanément avec celui-ci, est aussi ce qui a distingué la situation des Inkal-Awá de celle des autres peuples autochtones qui ont subi la violence crue du conflit armé en Colombie. Tout d'abord, neuf jours avant le massacre, la Cour constitutionnelle avait émis l'ordonnance 004 pour protéger les peuples autochtones, victimes du conflit armé, par la conception et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde, afin de surmonter l'inconstitutionnalité de l'état dans lequel ils se trouvaient. Deuxièmement, quelques semaines seulement après le massacre et face à l'incertitude des faits, les organisations Inkal-Awá, avec le soutien de l'ONIC, d'autres organisations autochtones du pays et de l'Équateur et la participation d'organisations d'aide humanitaire, se sont mobilisées pour récupérer les corps des personnes assassinées, pour clarifier la confusion des faits dans le cadre desquels le massacre avait eu lieu et pour dénoncer la violence croissante et systématique dont les Inkal-Awá avaient été victimes.

Ainsi, le début du processus de conception du plan de sauvegarde a presque coïncidé avec le massacre et la mobilisation autochtone qui a suivi. En pratique, cela signifie que des fonctionnaires de haut rang, notamment du ministère de l'Intérieur, et des agents des organisations d'aide humanitaire étaient présents au moment où les organisations autochtones réagissaient au massacre et se mobilisaient.

La mobilisation des Inkal-Awá en réaction au massacre a été appelée La *minga humanitaria* Awá. Il ne s'agissait pas d'une action contingente, mais peut être comprise comme faisant partie d'une mobilisation plus large qui avait commencé en 2001 et avait été reconnue comme la *Minga autochtone*. Pour cette mobilisation, différentes organisations autochtones, notamment dans le département du Cauca, ont repris l'une des ressources communautaires des plus traditionnelles en Amérique latine (des peuples

autochtones andins et que l'on retrouve aussi en Amazonie) –la Minga– pour la transformer en une action collective, qui est peut-être aujourd'hui l'une des principales caractéristiques de la politique et de la mobilisation autochtones.

Parallèlement au processus d'élaboration du Plan de Sauvegarde, la ressource Minga s'est enracinée chez les Inkal-Awá ; *les mingas de pensamiento* puis *la mesa de concertación* sont apparues. Ces mécanismes ont pris forme en Colombie au cours du 21^e siècle, au fil des années de mobilisation autochtone.

La coïncidence, dans le cadre du conflit armé, du processus d'élaboration du plan de sauvegarde du peuple Inkal-Awá, de la mobilisation autochtone et de la présence des organisations d'aide humanitaire, a donné lieu à ce que Sydney Tarrow appelé, en termes d'action collective, une structure d'opportunité (1998) qui a renforcé les mécanismes de mobilisation et d'organisation du peuple Inkal-Awá et produit des scénarios de dialogue entre l'État et le peuple autochtone, insoupçonnés jusque-là.

Tarrow note que parmi les changements les plus marquants dans la structure des opportunités, se trouve l'ouverture de l'accès à la participation, la disponibilité d'alliés influents, les divisions entre et au sein des élites. L'ordonnance 004 a donné aux Inkal-Awá une ouverture qui s'est concrétisée dans l'élaboration du Plan de Sauvegarde ; ils ont eu des alliés influents du côté du Bureau de médiateur et de différentes agences d'aide humanitaire, ainsi que parmi certains fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. On ne peut pas parler ici d'une division entre les élites, mais il y a eu une division entre la Cour et le ministère de l'Intérieur quant à l'interprétation des principes et des figures que sont l'autonomie, l'approche différentielle et la consultation préalable, inhérentes au multiculturalisme.

Ce chapitre vise à rendre compte de ces mécanismes d'organisation et de mobilisation ancrés dans la structure d'opportunité. Pour ce faire, je commencerai par décrire le développement du Plan de sauvegarde élaboré par les organisations Inkal-Awá afin de démontrer combien le processus de son élaboration et ce que proposait le document étaient loin de l'action supposée urgente et immédiate, requise par la Cour pour atténuer les effets de la violence du conflit armé. Cette action urgente était également « promise » par les agences gouvernementales. Tandis que le processus du Plan de Sauvegarde concrétisait le « scénario d'opportunité » pour le positionnement politique des Inkal-Awá, le document du Plan, plutôt qu'un guide pour la protection des droits, s'est

traduit par une espèce de liste d'exigences qui allaient bien au-delà de ce qui était envisagé par la Cour et les agences étatiques qui en étaient chargées.

J'expliquerai le mécanisme de la *Minga* et la manière dont une ressource communautaire traditionnelle s'est transformée en une action collective qui représente l'avant-garde de la politique autochtone, qui a finalement conduit à la décision de la Cour d'émettre l'ordonnance 004. Dans ce cadre, *la minga humanitaria Awá* peut être comprise comme une forme spécifique de mobilisation autochtone face à la violence du conflit armé. Je décrirai ensuite *la minga de pensamiento*, une autre ressource organisationnelle et de transfert de connaissances, qui a également été incorporée par les Inkal-Awá au cours de l'élaboration du Plan de Sauvegarde.

Dans leur ensemble, avec leurs variations et leurs spécificités, les *mingas* sont devenues des actions collectives visant à réaliser des scénarios de dialogue « de gouvernement à gouvernement » qui ont pris la forme de ce que l'on a appelé des *mesas de concertación* (table de concertation). Dans le cas des Inkal-Awá, cela s'appelait la *Mesa de concertación Awá (McAwá)*.

Enfin, j'aborderai la *Gran familia Awá* (Grande Famille Awá), une figure qui intègre les peuples Inkal-Awá de Colombie et d'Équateur dans une seule organisation binationale. Il s'agit du projet le plus ancien des organisations Inkal-Awá et son objectif est d'articuler toutes les formes d'organisation en une seule ; il a été porté depuis la fondation d'organisations régionales comme UNIPA et CAMAWARI, jusqu'à maintenant.

6.1 Sur le Plan de Sauvegarde

Le Plan de sauvegarde ethnique était l'une des mesures qu'a ordonnée la Cour constitutionnelle dans l'ordonnance 004. Le Plan devait être élaboré dans les plus brefs délais et sa mise en œuvre devait débuter dans un délai de six mois. À cette fin, elle confiait la responsabilité aux unités d'*Acción Social*, à la Direction des groupes ethniques du ministère de l'Intérieur, à l'Institut colombien du bien-être familial (ICBF), au ministère de l'Éducation, au ministère de la Protection sociale, au ministère de la Défense et au Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel, sous la coordination unitaire et centralisée du directeur d'*Acción Social*.

Le Plan devait être l'objet d'une consultation garantissant la participation effective des communautés et respectant les expressions culturelles de chacun des peuples autochtones visés par l'ordonnance. En pratique, cela signifiait que les peuples autochtones disposeraient d'une autonomie totale pour établir les mécanismes de participation et de consultation correspondant à leurs « expressions culturelles autochtones », cela dans le but de renforcer l'intégrité culturelle de chaque peuple, en coordination avec le ministère de l'Intérieur et *Acción Social*.

Il devait s'agir d'un plan qui s'occupe efficacement des personnes déplacées à ce moment-là, et qui préviendrait de nouveaux événements du même type. L'objectif était de garantir un retour volontaire, sûr et digne, avec une attention particulière pour ceux qui ne pouvaient le faire, en raison des conditions de sécurité. Le Plan devait garantir spécifiquement la protection des leaders ou des individus qui se distinguent par leur activisme politique, ainsi que celles des territoires titularisés ou en voie de l'être. Tout en étant spécifique à chaque peuple autochtone, ce plan serait créé dans le cadre de la politique globale d'attention à la population déplacée, sans restreindre ni limiter les objectifs poursuivis par ce plan dans le cadre d'autres politiques ou par d'autres instances s'occupant de la population déplacée, telles que les « Directives pour la prévention et l'attention intégrale à la population autochtone en situation de déplacement et de risque », qui déploient une approche différentielle et le « Plan d'appui global aux communautés autochtones très vulnérables et exposées au risque de disparition ». L'harmonisation entre ces plans et directives devait être recherchée.

Le plan devait déterminer des objectifs à court, moyen et long terme en ce qui concerne la jouissance effective des droits fondamentaux, et le ministère de l'Intérieur devait disposer de toutes les ressources nécessaires à sa réalisation, de sorte que le manque de budget ne puisse en aucun cas justifier du retard ou de la non-réalisation du plan. Le Plan devait également incorporer des indicateurs de performance, des mécanismes spécifiques de coordination entre les institutions du système national de prise en charge de la population déplacée et d'autres entités publiques, aux niveaux national, départemental et local, impliquées dans le Plan ainsi que des mécanismes d'évaluation, de suivi, de correction et de réponse rapide.

Bien que la formulation, la conception et la mise en œuvre du plan soient accompagnées par les organisations d'aide humanitaire et de coopération internationale,

la responsabilité incombe aux institutions nationales liées au SNAIPD et, surtout, au ministère de l'Intérieur et d'*Acción social*.

Il ne fait aucun doute que l'objectif de la Cour constitutionnelle était ambitieux et, bien qu'il soit conforme à la situation désastreuse des peuples autochtones visés par l'ordonnance 004, il était quelque peu naïf de supposer que tout ce qui était nécessaire pourrait être accompli en six mois, étant donné les énormes difficultés que cela impliquait, par exemple, en matière de logistique, pour ne mentionner que ce point.

D'autre part, pour être efficace, le plan devait parvenir à une coordination institutionnelle aux niveaux local, départemental et national, ce qui est devenu un véritable obstacle en raison des grandes différences de capacités institutionnelles (professionnels, connaissances, ressources, etc.) à chaque niveau, car l'une des conséquences des réformes néolibérales qui ont réduit l'État dans les années 1990 a été qu'il n'y avait pratiquement pas de présence institutionnelle dans les régions éloignées. Autrement dit, là où la présence de l'État était la plus nécessaire, les réformes néolibérales ont accentué l'inefficacité des institutions : le besoin de coordination entre les institutions du niveau local et celles des niveaux régional et national a rendu les différences flagrantes. Cela constitue un autre problème qui a fait que le délai de six mois était trop court.

Cependant, consciente du mandat donné par la Cour à travers l'ordonnance 004, l'organisation du peuple Inkal-Awá s'est attelée à la tâche de formuler un plan qui :

*como herramienta para garantizar la pervivencia física, cultural y espiritual de nuestro pueblo, recoge lo que desde nuestra cosmovisión significa la salvaguarda de un pueblo, la forma en la que se debe garantizar el goce efectivo del derecho a la consulta y concertación previa, todo esto expresado a través de diagnóstico, lineamientos políticos y acciones*¹²⁴. (Plan de sauvegarde du peuple Inkal-Awá, 2012).

Avec l'accompagnement et le soutien des organisations d'aide humanitaire et de coopération internationale, principalement le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et la cellule de coordination de *Acción Social* et du ministère de l'Intérieur, l'organisation Inkal-Awá a élaboré le Plan de sauvegarde par l'intermédiaire

¹²⁴ En tant qu'outil pour garantir la survie physique, culturelle et spirituelle de notre peuple, il inclut ce que signifie la sauvegarde d'un peuple depuis notre cosmovision, la manière dont doit être garantie la jouissance effective du droit à la consultation et à l'accord préalable, tout cela étant exprimé à travers un diagnostic, des orientations politiques et des actions.

de mécanismes autochtones et autonomes tels que *la minga de pensamiento* et les assemblées du peuple, entre autres.

Le Plan a été présenté par les trois organisations du peuple Inkal-Awá : les deux organisations du département de Nariño, UNIPA et CAMAWARI, et celle du département de Putumayo (ACIPAP). Il s'est principalement concentré sur le diagnostic des violations des droits humains et du droit international humanitaire du peuple Inkal-Awá, ainsi que sur le diagnostic des effets sur le territoire (sur le *Katsa Su*, dans leur langue.) et sur ce qu'ils appellent la composante sociale et culturelle, laquelle comprend les questions liées à la famille, à la petite enfance, à la situation des femmes, à leur propre éducation, à la santé et aux questions « culturelles » : cérémonies, rituels, langue, entre autres.

Le document a été remis à la Cour constitutionnelle 14 mois après la publication de l'ordonnance 004, ce qui a immédiatement déclenché le moment suivant pour le plan de sauvegarde : l'installation du processus de consultation préalable afin de convenir de la feuille de route pour son élaboration.

Comme il est évident, le processus avait déjà dépassé le délai établi par la Cour pour sa formulation et le début de sa mise en œuvre. Mais le champ d'application proposé avait également été dépassé, non pour traiter plus efficacement les questions que l'ordonnance devait aborder, mais pour inclure d'autres questions que le peuple Inkal-Awá considérait comme également pertinentes pour le Plan.

La mise en place de la phase de consultation préalable et de consultation du ministère de l'Intérieur a eu lieu cinq mois après la soumission du plan et après que plusieurs tensions entre l'organisation Inkal-Awá et le ministère de l'Intérieur aient été surmontées. Les tensions sont nées de ce qui semblait être d'abord un problème logistique mineur : d'une part, l'organisation autochtone a exigé la présence du ministre de l'Intérieur ou, à défaut, du vice-ministre, et d'autre part, à plusieurs reprises, l'événement a dû être reporté en raison de difficultés liées à l'agenda des fonctionnaires requis. Ce qui était apparemment un problème d'agenda signifiait pour l'organisation autochtone un différend sur le statut de négociation, comme me l'a dit l'un des leaders autochtones « (...) *acá*

*siempre mandan a cualquier gente, y se trataba es de acordar con el gobierno arriba... no con voceros o así »*¹²⁵ (Entretien. Leader autochtone UNIPA, 2016).

En bref, l'organisation autochtone contestait le degré d'interlocution avec le gouvernement, car elle voulait le faire au plus haut niveau, selon la stratégie des organisations autochtones en Colombie qui peut être décrite comme un « dialogue de gouvernement à gouvernement ». Le plan de sauvegarde est devenu l'un des mécanismes qui a catapulté l'organisation Inkal-Awá à ces niveaux d'interlocution. Ce fut l'une de ses plus importantes réalisations politiques.

Il convient de noter que les conclusions du Plan de sauvegarde comprennent une liste de demandes par lesquelles les organisations autochtones Inkal-Awá demandent un soutien technique, financier et logistique pour le système d'information qui permettrait aux institutions chargées des politiques publiques les protégeant de prendre des décisions. En outre, elles demandent des espaces spécifiques de participation aux scénarios dans lesquels sont prises les décisions les concernant, comme la « *mesa de concertación* » et les organes locaux, départementaux et nationaux dans lesquels ils s'impliquent. Elles insistent sur la vulnérabilité de la population et les atteintes profondes et préoccupantes qu'elle subit en raison du conflit armé, car « le gouvernement n'a pas assuré la protection et la valorisation nécessaires de leurs droits »¹²⁶. Elles réitèrent la nécessité de formuler des mesures et des actions efficaces pour atténuer ces atteintes, en articulant les plans de développement locaux, départementaux et nationaux avec leur *Plan de vida*.

En ce qui concerne les questions territoriales, les conclusions et les recommandations du Plan mentionnent explicitement le rejet des fumigations au glyphosate comme stratégie de lutte contre les cultures de coca, le rejet de l'entrée des entreprises multinationales pour l'exploitation minière, et elles exigent la réparation des dommages causés par ces activités comme celle des conséquences du passage de l'oléoduc transandin à travers le territoire d'Inkal-Awá : celui-ci a en effet été la cible d'attaques et de pillages qui ont provoqué des déversements de pétrole dans le territoire et contaminé les sources d'eau voisines.

¹²⁵ Ici, ils envoient toujours n'importe qui, et il s'agissait de se mettre d'accord avec le gouvernement au sommet... pas avec des porte-parole ou autre

¹²⁶ Plan de sauvegarde du peuple Inkal-Awá, 2012. : 58

Le document exige également la réparation des dommages qui ont pu être causés par l'initiative régionale andine, l'accord de libre-échange avec les États-Unis et la culture de la palme à huile. Pour tout cela, le Plan suggère la création d'une *mesa de concertación* avec le gouvernement national, composée, et je tiens à le souligner ici, des ministères de l'Intérieur, de l'Environnement, des Mines et de l'énergie, de l'Agriculture et du développement rural, ainsi que d'entreprises comme *Ecopetrol* (la compagnie pétrolière nationale) et l'Agence nationale des hydrocarbures, autrement dit, les plus hauts niveaux de gouvernement responsables des questions en question.

De plus, les organisations autochtones exigent de la rapidité dans la titularisation des *resguardos* et l'achat de terrains pour la création et l'extension d'autres *resguardos*. Elles considèrent également qu'il est vital de renforcer les stratégies de défense et de contrôle du territoire de manière autonome à travers la *garde autochtone*. Enfin, elles demandent la suspension de toutes les activités d'extraction de ressources sur le territoire Inkal-Awá, car le droit à la consultation préalable doit être respecté.

Dans la section sur ladite « composante sociale et culturelle », le plan conclut que la garantie fragile des droits à la santé, à l'éducation et à la sécurité alimentaire en accord avec les spécificités culturelles des Inkal-Awá sont des preuves de la négligence historique de l'État, qui a favorisé l'incursion des groupes armés et donc le conflit. Les rédacteurs inkal-awá du plan proposent donc de respecter le mandat éducatif, d'améliorer l'infrastructure éducative et de renforcer la proposition de leur propre éducation pour l'enseignement secondaire et supérieur. Elles exposent également la nécessité d'une formation en matière de communication, de soins de santé, de droits sexuels et de prévention de la violence sexiste, ainsi que la participation des femmes aux scénarios de dialogue et d'accord. Elles insistent sur le renforcement de la capacité institutionnelle à faire face et à donner suite aux enquêtes sur les cas de violence à l'égard des femmes, car pour l'organisation Inkal-Awá, la violation systématique des droits des femmes est un problème grave. En effet, la violation systématique des droits des enfants et des femmes Inkal-Awá n'est pas une conséquence exclusive du conflit armé, mais celle d'un problème structurel et historique de politique publique au niveau national, systématiquement répété avec les peuples autochtones.

Mais le plan ne s'arrête pas là, étant donné que le délai stipulé par la Cour a été prolongé de plus de deux ans, l'organisation autochtone a demandé que le plan soit mis à

jour au motif que les événements pour lesquels il avait été créé ont continué ; ainsi, en 2012, le plan de sauvegarde sera soumis à une révision pour mise à jour.

La mise à jour a élargi les informations sur les questions susmentionnées et incorporé des orientations politiques relatives à l'exploitation minière illégale croissante, à l'oléoduc transandin, à la souveraineté alimentaire, aux droits des femmes, aux droits des enfants, entre autres. En bref, elle exigeait l'institutionnalisation par l'État de la pleine autonomie du peuple Inkal-Awá, tant pour la défense de la vie sur le territoire que pour le rôle des médecins et guérisseurs traditionnels, et l'adoption de mesures et de voies de protection du territoire acceptées par le peuple autochtone. En d'autres termes, la mise à jour préconisait l'application de la consultation préalable et, au-delà, l'exercice de l'autonomie.

Les organisations inkal-awá ont exigé que les licences d'exploitation de ressources minières ou naturelles, et que les demandes en cours, soient déclarées inconstitutionnelles et soient donc suspendues pour cause de non-conformité. Dans ce sens, elles ont également demandé la suspension des interventions territoriales telles que la sylviculture, l'exploitation forestière, minière et pétrolière, parce qu'elles entraînent des conséquences négatives, mais pas avant d'avoir compensé et restauré les dommages causés par ces pratiques.

La mise à jour comprenait des demandes spécifiques au gouvernement telles que la formation des autorités autochtones pour l'attention aux droits différenciés, la conception et la mise en œuvre d'une approche de genre différenciée pour les femmes Awá, et pour garantir la souveraineté alimentaire. Il a été proposé que le gouvernement donne la priorité à la survie du peuple avant de s'aligner sur les demandes des marchés internationaux, notamment celles qui figurent dans les accords de libre-échange et se traduisent par des licences d'exploitation pour les entreprises étrangères. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, il a été proposé de renforcer la sauvegarde des cultures et des techniques « ancestrales » et d'appuyer des projets agricoles productifs et de développement des produits artisanaux par un soutien technique et financier à l'étape de leur commercialisation.

Seul le fait que le plan devait être « mis à jour » a mis en évidence les différences entre la conception de la Cour, du ministère de l'Intérieur et d'*Acción social* et la portée que les autochtones supposaient lui donner. Selon les mots d'un magistrat auxiliaire :

Précisément, ce que l'ordonnance demandait, à savoir des Plans de sauvegarde pour éviter l'extermination, n'avait pas été accompli (...) c'est pour cela qu'on a émis l'ordonnance 174, qui devait se concentrer sur l'urgence. (Entretien avec une ex-magistrate auxiliaire de la Cour constitutionnelle, 2014)

Ainsi, la version claire mais étroite de la Cour, sur ce que devait être le plan de sauvegarde n'était pas conforme à l'idée de l'organisation des Inkal-Awá – à savoir d'être considérés comme des victimes, et non comme les perpétrateurs de la violence, d'une violence qui dure depuis des années :

Pues la Corte le exigió al gobierno el Plan de salvaguarda para atender la situación acá, que ha sido de una violencia terrible y en la que hemos puesto muchos muertos. Eso nos daba la razón, en cuanto a que nosotros éramos víctimas del conflicto y no actores como muchas veces nos señalan... y que eso además nos han violado desde siempre nuestros derechos (...) el problema era que el gobierno quería eso de ya para ya... y no, porque acá los problemas están desde hace mucho tiempo y no son de seis meses como dice el gobierno. Acá hay una historia larga de problemas y abandono.¹²⁷ (Entretien avec un leader Inkal-Awá, 2016)

Lorsque j'ai à nouveau posé des questions sur ce plan, en 2016, certains leaders autochtones impliqués dans le dossier m'ont dit attendre une nouvelle mise à jour, laquelle devrait inclure le changement climatique.

Comme on peut le constater, le Plan de sauvegarde ethnique, qui avait été conçu comme une stratégie visant à traiter les causes de l'état d'« inconstitutionnalité » du peuple Inkal-Awá en un court laps de temps, n'a pas fonctionné dans ce sens. Le plan n'a guère contribué à apaiser la violence à son encontre et ce peuple autochtone a continué à être affectées par le conflit. Seul le début des négociations de paix et les trêves ultérieures décrétées en plein conflit ont réduit l'intensité de la violence.

¹²⁷ La Cour constitutionnelle a exigé que le gouvernement mette en œuvre un plan de sauvegarde pour faire face à la situation ici, qui a été marquée par une terrible violence et dans laquelle nous avons causé de nombreux décès. Cela nous a donné raison, dans la mesure où nous étions des victimes du conflit et non des acteurs comme ils nous le font souvent remarquer (...) de plus, nos droits ont toujours été violés (...) le problème était que le gouvernement voulait que le plan soit mis en œuvre immédiatement, ce qui ne pouvait pas arriver, car les problèmes sont là depuis longtemps et ils ne peuvent pas être résolus en six mois, comme le dit le gouvernement. Il y a une longue histoire de problèmes et d'abandons ici.

Quels ont été les résultats du Plan de sauvegarde ? Le fait est que le plan a concrétisé un scénario d'opportunités, que la Cour constitutionnelle a ouvert en adoptant l'ordonnance 004, qui a permis et également fourni les outils permettant à l'organisation Inkal-Awá de prendre position au plan politique. Ce n'était pas le seul, bien sûr, mais grâce à cela et compte tenu de la nécessité de garantir la participation des communautés des *resguardos*, le peuple Inkal-Awá a renforcé ses identifications ethniques et rattrapé la mobilisation des autochtones, en Colombie et en Amérique latine, exigeant le respect des droits des peuples autochtones. Elle a également bénéficié du soutien d'autres organisations autochtones telles que le CRIC et l'Organisation nationale autochtone ONIC, d'organisations d'aide humanitaire et de certains secteurs de l'État, au sein du ministère de l'Intérieur et au Bureau du médiateur]. C'est là le triste paradoxe de l'extrême violence exercée contre ce peuple autochtone que de susciter une réaction nationale et internationale, par le biais des dispositifs qui ont rendu possible la montée en puissance des capacités de dialogue politique de l'organisation Inkal-awá, avec le gouvernement, les agences humanitaires.

Cependant, pour que l'ordonnance 004 soit suivie d'effet, il fallut qu'une grande mobilisation autochtone ait lieu, en réaction à la violence menaçant les territoires et leurs populations. Cette mobilisation s'appelait : *Minga indígena*.

6.2 Minga indígena



Figure 7 : photo. Minga autochtone sur la route entre Popayán et Cali. 2017

Source : BBC News

Si je voulais résumer la signification de *Minga*¹²⁸, je devrais dire que : la *minga* est un travail de collaboration qui repose sur la réciprocité. *Minga*, c'est l'identité et la résistance. *Minga* est l'ascendance et l'héritage. *Minga*, c'est la politique et la force. *Minga* travaille par tous et pour tous. *Minga* signifie être autochtone. *Minga* est la lutte et la mobilisation. *Minga* est un appel. *Minga*, c'est nous tous.

Je crois qu'il n'y a pas d'expression qui représente plus clairement la particularité de l'action collective politique des peuples autochtones en Colombie, et peut-être aussi dans les pays andins, que la *Minga*. La figure de la *Minga* a permis d'identifier l'action politique autochtone, par opposition à l'action étatique, partisane ou idéologique d'autres institutions ou mouvements. Quelles que soient ses significations, la *Minga* est une particularité du mouvement autochtone, par laquelle il exprime ses spécificités.

Minga vient du mot *mink'a*, en quechua, la famille linguistique largement parlée par la plupart des présente parmi les peuples autochtones des Andes et qui a été utilisée comme langue générale de la colonie. Sa traduction fait allusion à un système de travail communautaire, pour lequel si aucun paiement n'est reçu, il existe néanmoins une obligation morale de rendre, c'est-à-dire de rendre, mais pas de la même manière (Alberti & Mayer, 1974). La *Minga* est un travail communautaire dans lequel la réciprocité et non la production de surplus ou de profits est une priorité.

La *minka* est l'une des formes que prend la réciprocité, un principe d'échange fondamental dans l'organisation économique et sociale des peuples andins bien avant la colonisation espagnole. En complément de la *minka*, il existe aussi l'*ayni* et le *waje-waje*¹²⁹, d'autres formes d'échange réciproque avec des variations dans la forme et le moment du retour. Ces termes désignent trois formes d'organisation collective du travail. Leur intérêt réside dans les principes sur lesquels elles reposent, la réciprocité en premier lieu, mais aussi la coopération et la solidarité. Elles sont encore pratiquées, ce qui expriment comme le signalent Giorgio Alberti & Enrique Mayer (1974) leur « capacité en tant que mécanismes d'adaptation rationnelle à un environnement particulièrement

¹²⁸ Dans ce texte, *Minga* (avec un M majuscule) fait référence au mécanisme d'organisation et de mobilisation autochtone (l'institution) qui résulte de l'actualisation et de la réappropriation du système de travail des peuples Amérindiens andins, tandis que *minga* (avec un m minuscule) fait référence aux différentes modalités que ce mécanisme acquiert dans les mobilisations autochtones.

¹²⁹ L'*ayni* consistait en une aide mutuelle entre les familles, alors que dans le *waje waje*, un service est fourni en échange d'un autre service considéré comme de valeur égale.

rude » (p.9). Rude pouvait être le processus de colonisation, au milieu duquel la figure a subsisté. Rudes sont les terres arides des Andes et rudes ont été les conditions extrêmes de pauvreté que les peuples andins ont connu jusque à l'époque contemporaine, les peuples andins. La *minka* a été une forme de résistance collective permettant aux peuples andins de s'adapter au milieu de plusieurs vulnérabilités.

Peut-être que la capacité de ces figures à survivre au fil du temps est également due à leurs mutations à travers les Andes tout en maintenant les principes les plus fondamentaux – ainsi que la forme de travail communautaire et de l'aide mutuelle. Il y eut, certes, des usages néfastes, comme lorsque des propriétaires terriens ont profité de ce principe de travail non rémunéré pour exploiter les paysans ou les autochtones sans aucune compensation. Malgré cela, la *minga* continue d'être observée aujourd'hui, par les populations paysannes et autochtones comme dans les associations communautaires des petites villes des Andes. Là, des personnes ou des voisins se réunissent pour effectuer un travail, en coopérant pour le bien commun, qu'il s'agisse du nettoyage des façades des maisons, des jardins ou du nettoyage des rues. La *minga* est donc une figure familière pour les populations des Andes, et pour certaines populations urbaines des petites villes.

Chez les Inkal-Awá, la *minga* est réalisée entre les familles pour la construction de maisons ou, entre tous, pour la réparation des routes qui sont une ressource fondamentale pour leur sécurité (qu'eux seuls connaissent et reconnaissent) étant donné les grandes distances à parcourir entre les communautés, ou un *resguardo* et un autre.

Mais c'est dans sa dimension politique que la *minga* a dépassé la sphère communautaire pour se propulser dans d'autres scénarios de confrontation, de résistance et de mobilisation. Dans ce contexte, la *minga* actualise les liens tenant aux formes de résistance, aux modes de vie autochtones ou « originels », en opposition et en résistance aux « nouveaux » modes de vie, introduits par le capitalisme néolibéral. Au début du 21^e siècle, la *minga* est devenue une expression concrète du passage de la dimension communautaire à la dimension politique, ainsi qu'elle s'est manifestée en Colombie en mai 2001. Les organisations autochtones du Cauca ont lancé ce qu'elles ont appelé la *gran minga por la vida y contra la violencia* (la grande *minga* pour la vie et contre la violence), dont l'objectif était d'exiger que les groupes armés de l'époque, tant les guérillas que les paramilitaires, quittent les territoires autochtones. La *gran minga* a été organisée en solidarité avec d'autres peuples autochtones qui subissent les conséquences des mégaprojets d'extraction minière. Elle a rassemblé environ 35 000 autochtones des

peuples Nasa, Misak, Coconuco, Yanaconas et Totoró, ainsi que quelques paysans et communautés afro-descendantes, qui ont défilé pacifiquement vers la ville de Cali.

Pour avoir lieu, la *minga* requiert la collaboration préalable des *cabildos* des différents *resguardos* pour garantir la logistique requise, depuis les ressources nécessaires au transport afin de permettre l'arrivée de tous les autochtones désireux de participer à la marche, jusqu'aux moyens de fournir la nourriture, de garantir la sécurité, d'assurer les premiers secours, et de faciliter les communications ; avec le critère que tout le monde collabore, aussi bien les autorités que les familles ou les individus, dans la mesure de leurs possibilités et ressources. C'est la preuve du travail de collaboration et de solidarité qui est à la base de la *minga*.

Les antécédents de la *Minga*, comme l'une des manières de formaliser la politique autochtone des peuples du sud-ouest du pays, remontent à d'autres « événements » / formes de mobilisations, qui, il y a des années, faisaient partie de la lutte pour la reconnaissance, notamment la « Déclaration de Jambaló »¹³⁰ en 1999. La *Minga* s'en distingue en partie mais à cette occasion les organisations autochtones du Cauca ont revendiqué leur identification en tant que peuples autochtones, clamé leur droit à l'autonomie, en se reconnaissant également comme victimes d'un conflit armé dont elles n'étaient pas parties prenantes et des politiques d'exclusion de l'État. Les organisations du Cauca rejettent les accusations d'appartenance à un quelconque groupe armé, prennent leurs distances vis-à-vis des partis politiques parce qu'elles ne se sentent pas représentées en leur sein, et remettent en question les politiques néolibérales qui n'ont pas seulement aggravé la pauvreté mais induit de nouveaux problèmes en raison du modèle extractiviste qu'elles promeuvent dans leurs territoires (Hernández, 2012). En résumé, la *déclaration de Jambaló* est une déclaration d'autonomie dans laquelle, face aux réalités les plus oppressives du moment —l'expansion du conflit armé et les conséquences de l'exploitation industrielle des ressources naturelles caractéristique du modèle néolibéral— les organisations autochtones prennent position en défendant leur territoire comme une alternative soutenant tous les efforts de paix.

En 2000, l'ONIC en suivant l'exemple de Jambaló a déclaré « l'urgence territoriale, culturelle et sociale des peuples autochtones de Colombie », en raison de la menace

¹³⁰ Jambaló est une municipalité du département du Cauca, et c'est aussi le nom donné au *resguardo* situé sur son territoire.

continue et croissante que représente l'expansion du conflit armé et les mégaprojets extractivistes citant en particulier le cas de l'exploitation pétrolière en territoire U'wa dans le département de Norte de Santander et la construction du barrage d'Urrao sur le territoire du peuple Embera Katío. En s'appuyant sur cette déclaration, les organisations autochtones du Cauca ont initié une série de mobilisations entre 2000 et 2001, qu'elles ont appelées *Audiencias públicas por la vida y la esperanza* (Audiences publiques pour la vie et l'espoir), par la voie desquelles elles ont dénoncé la grave situation des peuples autochtones. Les deux premières audiences ont eu lieu à Popayán, lors desquelles les autochtones ont exigé que les groupes armés quittent leurs territoires et protesté contre l'extractivisme. Les demandes formulées lors de ces *audiencias* n'ayant pas eu l'effet escompté, les organisations autochtones ont décidé, en mai 2001, de tenir la troisième *audiencia* sur la place San Francisco, en face du bâtiment du bureau du gouverneur du département de Valle del Cauca, dans la ville de Cali. L'Audience fut précédée, trois jours plus tôt, d'une marche qui rassembla environ 35 000 autochtones de Santander de Quilichao, une autre municipalité du département du Cauca. Cette mobilisation fut appelée *grande minga pour la vie et contre la violence*.

La transformation des *audiencias* en *La Minga* correspond à un changement de stratégie politique des peuples autochtones, lié au changement du contexte politique colombien, notamment au regard du conflit armé. En 2002, le processus de paix initié trois ans plus tôt par le gouvernement du président de l'époque, Andrés Pastrana, s'était achevé sans les résultats escomptés. La frustration causée par cette rupture, ajoutée à la violence croissante résultant de l'expansion de la guérilla et des paramilitaires, constitua le contexte qui rendit possible l'élection d'Alvaro Uribe Vélez (2002-2010), partisan d'une stratégie militaire énergique pour affronter le problème, au lieu d'insister sur une solution négociée.

Par une douloureuse coïncidence, la mobilisation autochtone s'intensifia aux moments les plus difficiles du conflit armé, lorsque la guérilla des FARC et les armées paramilitaires, en pleine expansion, se battirent non seulement pour des zones d'influence, mais aussi pour des couloirs de trafic de coca : les attaques et les menaces contre la population civile, qui n'a d'autre choix que d'être déplacée, se multiplièrent.

Ainsi, face à l'aggravation du conflit armé et à l'incapacité de l'État de l'empêcher, les organisations autochtones du Cauca lancèrent en 2004 l'appel à *la minga por la vida, la justicia, la alegría, la autonomía y la libertad* (la *minga* pour la vie, la justice, la joie,

l'autonomie et la liberté). Celle-ci rassembla environ 60 000 autochtones qui défilèrent pacifiquement depuis la municipalité de *Piendamó*, dans le département du Cauca, jusqu'à la ville de Cali, pour protester contre les attaques continues contre les peuples autochtones et ce qu'ils considèrent comme le démantèlement de la Constitution de 1991 et, notamment, l'absence de garanties des droits fondamentaux. Ils protestaient également contre l'accord de libre-échange avec les États-Unis qui était négocié à l'époque. La marche est arrivée à Cali dans le calme, sous les applaudissements d'une haie d'honneur spontanée formée par des passants, des étudiants universitaires, entre autres, et dans laquelle la garde autochtone maintenait l'ordre. S'ensuivit l'installation d'une assemblée permanente et la négociation de diverses revendications, après l'arrivée d'émissaires du gouvernement avec lesquels furent conclus quelques accords pour lever la *Minga*.

Un trait fondamental caractérisera la *Minga* en 2001 et 2004 : l'incorporation, dans sa plateforme politique, de revendications qui dépassent la dimension ethnique : en effet, traditionnellement, les revendications des peuples autochtones soulignaient la négligence historique dont ils avaient fait l'objet et leurs objectifs étaient orientés vers la reconnaissance de leurs droits et la récupération des terres. Les *mingas* de 2002 et de 2004 avaient déjà évolué vers une sphère politique plus large élargie en intégrant des questions qui n'étaient pas exclusivement ethniques, mais il existe des différences entre elles. En 2001, l'élargissement de cette sphère était principalement lié à l'intégration du rejet du conflit armé, avec la recherche d'une solution négociée dans l'agenda politique autochtone, et à la critique des politiques extractivistes dans les territoires autochtones. En 2004, la *minga* devenait une forme de convergence de divers mouvements sociaux et de leurs revendications, ce qui témoignait de l'escalade politique de la mobilisation autochtone, faisant de la *minga* une avant-garde politique capable d'affronter le pouvoir de l'État. En d'autres termes, la mobilisation n'était plus seulement autochtone, même si les moyens et les protagonistes étaient clairement autochtones.

Mais les choses ne se sont pas arrêtées là. En 2008, le 12 octobre, date emblématique pour les peuples autochtones d'Amérique latine, un nombre considérable d'autochtones des différents peuples du Cauca se sont à nouveau rassemblés dans le secteur connu sous le nom de *La María* dans la municipalité de Piendamó, pour bloquer la route panaméricaine sur le tronçon reliant la ville de Cali à Popayán, reliant aussi le département de Nariño et menant à la frontière avec l'Équateur. En bloquant cette route

sur certains tronçons, était bloqué l'accès au sud-ouest du pays. Les causes de l'action tiennent au non-respect des accords conclus avec le gouvernement en 2004.

La minga nacional de resistencia indígena y popular (minga nationale de résistance autochtone et populaire) n'a pas seulement été la mobilisation vers laquelle convergeaient d'autres mouvements et causes. Elle a démontré la capacité croissante de la mobilisation autochtone à rassembler non seulement les peuples autochtones du pays, mais aussi les paysans, les étudiants, les travailleurs et d'autres secteurs sociaux, et à affronter ainsi l'État (Laurent, 2010). À cette occasion, les autochtones actifs dans la *minga* ont de nouveau exigé du gouvernement qu'il abroge une série de lois affectant leurs territoires, lois dites de dépossession car l'État cédait des territoires en vue de leur exploitation, cela sans avoir consulté au préalable les communautés concernées. Ils se sont plaints du siège constant des territoires autochtones par des groupes armés et ont exigé que le gouvernement adopte la Déclaration des Nations unies sur les peuples autochtones. Celle-ci avait été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, en 2007, l'État colombien s'étant abstenu à l'époque, arguant que la question des réserves sur trois questions constitutionnelles devait être soigneusement examinée par des experts : la propriété du sous-sol, le retrait des forces militaires des territoires indigènes et la réalisation d'une consultation préalable avant tout projet à réaliser en territoires autochtones. Parmi les autres revendications figuraient la fin des déplacements forcés, la garantie du droit à la vie et, en général, la défense des droits de l'homme et le respect des accords conclus lors de la *minga* de 2004.

Contrairement à la *minga* 2004, la *minga* 2008 a été assez violente, étant donné la réponse disproportionnée de l'État aux blocages : notamment celui de la route principale entre Cali et Popayán car, pour dégager la route, des escouades anti-émeutes et des stratégies d'infiltration du mouvement social a conduit à de lourds affrontements entre les autochtones et les forces de police.

Avant la marche elle-même, l'atmosphère était déjà tendue car, comme il était courant à l'époque et dans une tentative d'en délégitimer la nature, le gouvernement prétendait que la mobilisation était infiltrée par la guérilla. Ces événements n'ont fait qu'intensifier la mobilisation dans d'autres régions du pays où les peuples autochtones ont également convoqué une *Minga* : dans les départements de Guajira, Córdoba, Sucre, Atlántico, Chocó, Meta, Casanare, Norte de Santander, Caldas, Valle, Cauca, Tolima, Huila, Boyacá et Risaralda.

Face à la tension croissante, les organisations autochtones, par l'intermédiaire de l'ONIC, ont informé le gouvernement que la condition pour lever les blocages et répondre à la mobilisation serait une rencontre avec le président de la République de l'époque, Álvaro Uribe Vélez. Cela tenait aux difficultés constantes qui s'étaient présentées les fois précédentes en termes de dialogue avec les fonctionnaires, en raison du non-respect systématique des accords de la part du gouvernement. Finalement, après un va-et-vient de propositions, le gouvernement national a accepté de rencontrer les représentants de la *minga* dans la ville de Cali, à condition que les routes qui entravaient la circulation normale sur les autoroutes du pays soient dégagées.

Mais le rendez-vous n'a pas été tenu. D'une part, la présidence a demandé que la réunion se déroule dans d'autres lieux que ceux demandés par la *Minga*, ou qu'elle se déroule avec seulement quelques représentants, tandis que la *Minga* demandait qu'elle se déroule en public et devant toutes les personnes présentes. Malgré une apparition impromptue du président Álvaro Uribe Vélez depuis un pont piétonnier. Finalement, la *Minga* a annoncé la non-participation du président à la réunion et a décidé de retourner dans le département du Cauca, à *Piendamó*, à la ferme *La María*, où elle a invité le président de la République à une nouvelle réunion. Dans un bras de fer entre les demandes du gouvernement et des autochtones, le président est arrivé à la ferme *La María*, où lui ont été présentées les exigences des mouvements convoqués pour cette *Minga*. Après 6 heures de discussion, aucun accord ne fut trouvé et aucune solution ne fut apportée aux revendications à l'origine de la *Minga*. C'est alors que le CRIC déclara que la *Minga* continuait, et marcherait jusqu'à Bogota. Il annonça que dans un avenir pas trop lointain, se tiendrait « Le Congrès des Peuples »¹³¹. La *Minga* serait nationale et large.

Au-delà des réalisations spécifiques autour des demandes soulevées par la *Minga*, j'entends montrer ici que la *Minga* représentait un scénario sans précédent dans la politique et la mobilisation autochtone, qui serait désormais constitutif de sa plateforme. Un scénario et un mécanisme dans lequel les autorités autochtones rencontreraient, parleraient et négocieraient directement avec les autorités gouvernementales porteur d'une voix capable d'interpeller l'État ; ce scénario définissant la relation de dialogue entre l'État et les populations autochtones fut appelé « d'autorité à autorité » ou « de

¹³¹ Le congrès des peuples s'est réuni en 2010, à Bogota. Né de la *minga* indígena, le congrès est une convergence de différents mouvements sociaux, étudiants, ouvriers, paysans, etc.

gouvernement à gouvernement ». Peut-on mieux nommer la montée en puissance de la politique autochtone ?

Mais la *Minga* n'est pas seulement la marche elle-même, elle n'est pas l'événement concret qui a lieu, comme le dirait l'un des membres non-autochtone de l'ACIN :

La *Minga* de la résistance sociale et communautaire n'est pas la marche d'octobre-novembre 2008, au contraire, la marche est un moment de la *Minga* qui s'est produite là. Elle est venue d'avant et continue au milieu de l'agression, pour l'affronter depuis les défis des crises et de la résistance. (Rozental, 2009)

La métaphore de la *Minga* toujours en mouvement (changeante) devient une image qui décrit la mobilisation et la politique autochtone s'adaptant et s'actualisant aux défis auxquels elles sont confrontées.

6.3 *Minga* humanitaire Awá



Figure 8 : photo. *Minga* humanitaire pour la vie et la dignité du peuple Awá

Source : Association Minga

Après le massacre de Tortugaña-Telembí, la violence contre le peuple Inkal-Awá n'a pas cessé : 47 familles du *resguardo* du même nom ont été confinées, selon les informations préliminaires, par les combats entre l'armée nationale et la guérilla des FARC EP, par la peur de tomber sur l'un des nombreux champs de mines qui avaient été plantés sur le territoire, par l'anxiété causée par le déplacement de centaines de familles des communautés voisines par crainte de nouvelles actions contre leur peuple. Un sentiment de confusion habitait les autorités autochtones Inkal-Awá ainsi que les autorités locales et départementales, provenant aussi de l'absence de certitude quant au nombre exact de victimes et, surtout, de l'impuissance à retrouver leurs cadavres.

Lors d'une réunion avec les autorités départementales, les organisations du peuple Inkal-Awá ont exigé la formation d'une commission de sauvetage, qui devrait être accompagnée de la garde autochtone et dont l'objectif serait de récupérer les corps des victimes du massacre et d'aider à la recherche des personnes portées disparues dans la région. Cette commission devrait également comprendre des représentants de différents organes de l'État tels que le bureau du médiateur et le parquet, entre autres, afin de recueillir des informations et de fournir des renseignements détaillés sur la situation du territoire. Elle devrait rendre son rapport au gouvernement national afin qu'il applique les mesures correctives nécessaires.

Entre-temps, le peuple Inkal-Awá avait exigé que les FARC-EP assument publiquement la responsabilité des événements et les informent de l'emplacement des corps des victimes et du lieu où se trouvent les personnes retenues en captivité¹³². La confusion de la situation s'est accrue lorsque les responsables militaires ont annoncé que les recherches, menées par les troupes sur le terrain, n'avaient trouvé aucune trace de corps ou de massacre.

Au même moment, dans les centres urbains des villes de Tuquerres et Ricaurte, deux mille autochtones et paysans ont défilé pour protester contre la vague de violence qui frappait leurs communautés ; avec des foulards blancs et des bannières, les autochtones ont rejeté les accusations constantes des acteurs armés d'être des auxiliaires de la guérilla ou de l'armée. Au cours de ces marches, ils ont dénoncé la pratique de l'armée consistant à utiliser les populations autochtones comme boucliers humains dans les combats contre la guérilla ; ils ont demandé le démantèlement des zones minées qui

¹³² “Se agudizan consecuencias por la masacre de los indígenas”. (12 de febrero de 2019). Diario del Sur

ont coûté la vie à plusieurs autochtones et, comme c'est désormais monnaie courante, ils ont demandé à ne plus être inclus dans un conflit armé auquel ils ne participent pas¹³³.

Quatorze jours après le massacre, l'armée a signalé la découverte d'un corps en état de décomposition avancée, qui correspondait apparemment à l'une des victimes du massacre de Tortugaña-Telembí. Puis les FARC ont reconnu le meurtre de huit personnes Awá, sous l'accusation qu'ils avaient recueilli des informations qui, une fois remises à l'armée, avaient causé des pertes dans les rangs de la guérilla, raison pour laquelle les autochtones avaient été exécutés. Trois jours plus tard, l'armée a annoncé la découverte de quatre nouveaux corps de victimes du massacre.

Environ deux semaines et demi-s'étaient écoulées depuis le massacre de Tortugaña-Telembí et seuls quelques corps des victimes avaient été retrouvés, grâce à l'action de l'armée. Le peuple restait sans nouvelles des autres victimes et des disparus. Lorsque la demande des organisations Inkal-Awá pour que les FARC remettent les corps ou donnent les coordonnées des sites où ils avaient été trouvés est arrivée à échéance, l'UNIPA a donné un ultimatum aux guérilleros pour donner ces informations. Ils ne l'ont jamais fait.

Le conseiller en chef de l'ONIC, représentant le peuple Inkal-Awá, ainsi que le conseiller en chef de l'UNIPA, ont annoncé qu'une fois expiré l'ultimatum lancé aux acteurs armés (y compris l'armée nationale) pour qu'ils remettent les corps des victimes du massacre de Tortugaña-Telembí, ils se rendraient dans les *resguardos* pour récupérer eux-mêmes les corps, à leurs risques et périls.

La minga humanitaria por la vida y la dignidad del pueblo Awá (minga humanitaire pour la vie et la dignité du peuple Awá) a été convoquée sur le site appelé El Verde, dans le village d'El Diviso, sur la route de Pasto à Tumaco, dans le territoire du *resguardo* El Gran Sábalo. La *Minga* serait accompagnée d'une délégation du Conseil régional autochtone du Cauca (CRIC). D'autres organisations se joindraient à elle : la Fédération des centres Awá d'Équateur FCAE, l'Organisation des peuples autochtones de l'Amazonie colombienne OPIAC, les Autorités autochtones de Colombie AICO, la Confédération autochtone Tayrona CIT, ainsi que d'autres peuples autochtones du pays.

¹³³ “FARC reconoce asesinato de 8 indígenas Awa en Nariño”. 18 de febrero de 2009. Diario del sur

La *Minga* a ensuite publié un document dans lequel, en plus de réitérer la demande de remise des corps des victimes et des disparus par les FARC, elle a annoncé qu'elle ne permettrait pas à l'armée colombienne de l'accompagner et qu'elle serait plutôt accompagnée par une équipe internationale d'experts en déminage. Pour l'organisation autochtone, l'armée nationale est également l'une des parties au conflit qui a provoqué la situation qu'elle subit.

Une fois la *Minga* installée à *El Diviso*, l'organisation Inkal-Awá a été déployée au niveau régional, national et international pour faire connaître la situation qu'ils vivaient. Une coïncidence macabre a « favorisé » ce déploiement : la Cour Constitutionnelle a émis l'ordonnance 004 et l'élaboration des plans de sauvegarde ethnique est sur le point de commencer. Dans ce contexte, la *Minga* a reçu le vice-ministre de l'Intérieur, ainsi que la délégation du Bureau des affaires autochtones et les délégués du Bureau du médiateur. Bien que le principal sujet à l'ordre du jour de la réunion ait été les questions liées au *Plan de sauvegarde* et à l'ordonnance 004, la *Minga* a également décidé de discuter de la marche autochtone à la recherche des corps des victimes du massacre. Une des autorités de la *minga* a dit :

*Acá vinieron, nunca habían venido, eso fue porque la Corte les dijo que tenían que venir por lo del Auto 004. Nosotros les dijimos sobre la marcha para recoger los cuerpos y poder sepultarlos (...) pero ellos solo nos decían que no había garantías ... ¿y entonces qué hacia el ejercito por allá?*¹³⁴. (Entretien avec un leader Inkal-Awá, 2016).

Ce serait l'une des nombreuses occasions où l'organisation autochtone Inkal-Awá et ses autorités rencontreraient des autorités gouvernementales nationales de haut niveau. Entre-temps, dans le but de rendre visible la situation qu'ils subissaient, le conseiller principal d'UNIPA de l'époque a assisté à une session de l'assemblée départementale du département de Nariño :

En los últimos tiempos, desafortunadamente por los problemas que tenemos, somos conocidos en Nariño y en Colombia. Eso es lo que primero deberíamos decir (...) La crisis humanitaria que hoy vivimos, tiene que ver con el abandono, la marginación y

¹³⁴ Ils sont venus ici (les fonctionnaires de l'État), ils n'étaient jamais venus auparavant. Ils sont venus parce que la Cour leur a dit qu'ils devaient venir, à cause de l'Auto 004. Nous leur avons parlé de la marche pour ramasser les corps et les enterrer, mais ils nous ont dit qu'il n'y avait aucune garantie. Alors que faisait l'armée là-bas ?

olvido del estado. Cuando hoy con tristeza tenemos que decir que un 70% de nuestro pueblo de indígenas Awá, las familias no sabemos leer y escribir, no hay puestos de salud, si no uno que hemos hecho con nuestro propio esfuerzo, un colegio que cubre para todo el pueblo Awá, únicamente, también con muchas dificultades y peticiones que algunas han sido atendidas (...). Hoy tenemos que compartir la misión humanitaria que hemos denominado la Minga humanitaria por la vida y la dignidad del pueblo Awá, que también traerá mucho de los asuntos reales de lo que vivimos, y que aun para completar somos asesinados, en estado indefenso, una población civil que solo reclamamos el respeto a la autonomía y a la autodeterminación, a que respeten nuestras vidas, que no nos involucren, que esta guerra no es nuestra, que nosotros queremos vivir, si no hay apoyo del estado, no importa, pero que nos dejen libre nuestro territorio, tanto de la fuerza pública, como de los grupos armados, de la insurgencia y demás actores de la violencia, ese es nuestro llamado (...) y que nosotros no vamos a dejar de hablar, esa es una decisión que hemos tomado, hasta no quedar el ultimo Awá, de hablar y hablar, de pedir el respeto, y no tenemos miedo a la muerte, hemos decidido no callar más, después de 516 años de marginación ¹³⁵. (Gabriel Bisbicús, Leader d'UNIPA, à l'Assemblée départementale de Nariño)

Les autorités de l'UNIPA se sont également rendues à Bogotá, où elles ont pris contact avec des organisations internationales et humanitaires afin de solliciter leur soutien dans le cadre des efforts humanitaires visant à sauver les corps des victimes du massacre.

es que nadie quería venir con nosotros, todos tenían temor de las minas, de los combates... el mismo ejército no había podido sino encontrar tres cuerpos... por eso

¹³⁵ Ces derniers temps, malheureusement, à cause des problèmes que nous avons, nous sommes connus à Nariño et en Colombie. C'est ce que nous devrions dire en premier. La crise humanitaire que nous connaissons aujourd'hui est liée à l'abandon, à la marginalisation et à la négligence de l'État. Aujourd'hui, c'est avec tristesse que nous devons dire que 70 % des familles de notre peuple autochtone Awá ne savent ni lire ni écrire. Il n'y a pas de postes de santé, il n'y en a qu'un seul, que nous avons réalisé avec nos propres moyens. Il n'y a qu'une seule école pour tout le peuple Awá, ce que nous avons également réalisé avec de nombreuses difficultés et demandes, dont certaines ont été satisfaites. Aujourd'hui, nous devons partager la mission humanitaire que nous avons appelée la minga humanitaire pour la vie et la dignité du peuple Awá, qui apportera également des informations sur les problèmes réels que nous vivons, que nous sommes assassinés, dans un état sans défense. Nous sommes une population civile qui ne demande que le respect de l'autonomie et de l'autodétermination, qu'on respecte nos vies, qu'on ne nous implique pas, que cette guerre n'est pas la nôtre, que nous voulons vivre ! S'il n'y a pas de soutien de l'État, cela n'a pas d'importance, mais qu'ils laissent notre territoire libre, tant des forces publiques que des groupes armés, de l'insurrection et des autres acteurs de la violence, voilà ce que nous demandons. Nous n'allons pas arrêter de parler, c'est une décision que nous avons prise, jusqu'à ce qu'il reste le dernier Awá, nous allons parler et parler, pour demander le respect. Nous ne craignons pas la mort. Nous avons décidé de ne plus nous taire, après 516 ans de marginalisation ».

*nosotros decidimos poner un ultimátum, si las autoridades de la fiscalía no entraban, pues nosotros lo hacíamos, ¡eso sí! buscamos ayuda internacional que colaborara con el desminado*¹³⁶. (Entretien avec Gabriel Bisbicús, UNIPA. 2016)

Enfin, environ 45 jours après le massacre de Tortugaña-Telembí, quelque 700 autochtones se sont réunis à El Verde del Resguardo el Gran Sábalo et ont entamé la marche pour récupérer les corps des autochtones massacrés. La marche a commencé en présence du ministre de l'Intérieur, qui a de nouveau proposé un accompagnement militaire, ce qui a été de nouveau rejeté par l'organisation autochtone. Cette marche a été l'événement central de la Minga humanitaire pour la vie et la dignité du peuple Awá.

Pour atteindre le resguardo Tortugaña-Telembí, il faut marcher, au rythme des autochtones qui le connaissent bien, pendant environ trois jours. Il faudra quatre jours pour atteindre la zone où le massacre a eu lieu, soit deux jours de plus que prévu initialement. La montée du fleuve, les problèmes de santé de plusieurs membres de la macha et la crainte constante des champs de mines ont ralenti le rythme de la marche.

Huit jours plus tard, les membres de la marche considèrent que le travail est terminé, ils ont trouvé huit corps : dans une fosse commune, ils ont d'abord trouvé un groupe de trois cadavres qui correspondaient apparemment aux victimes d'un massacre précédent ; puis ils ont trouvé une autre fosse avec cinq autres corps, ceux appartenant à ceux tués dans le massacre du 4 février. Les autorités autochtones ont demandé la présence des autorités médico-légales pour l'enlèvement des corps et leur identification, et ont informé qu'à leur retour à El Verde, elles tiendraient une audience publique.

Lors de l'audience, l'UNIPA et l'ONIC ont indiqué que *La Minga por la vida y la dignidad del pueblo Awá* avait trouvé un total de huit cadavres : cinq provenaient du massacre de Tortugaña-Telembí et les trois autres étaient apparemment issus d'un autre événement violent survenu l'année précédente :

En la quebrada El Hojal, comunidad El Bravo fueron encontrados los cadáveres de cinco compañeros Awá: Robinsón Cuasaluzán, Blanca Patricia Guanga, una pareja de esposos, Omaira García Nastacuas pareja de Jaime Cuasaluzán, quien aún permanece

¹³⁶ Personne n'a voulu venir avec nous. Tout le monde craignait les mines, des combats. L'armée n'avait pu retrouver que trois corps ; c'est pourquoi nous avons décidé de fixer un ultimatum : si les autorités de la Fiscalía n'intervenaient pas, nous le ferions, mais nous avons demandé une aide internationale pour collaborer au déminage

desaparecido, Oscar Nastacuás y el cuerpo de un hombre del cual aún no se tienen datos de su identidad. Las mujeres estaban embarazadas con siete y ocho meses de gestación cada una¹³⁷. (Communiqué de l'audience offerte par UNIPA et ONIC, sur le retour de la minga humanitaria por la vida y la dignidad del pueblo Awá)

Un autre des objectifs de la *minga*, outre la récupération des corps, était de recueillir des témoignages de première main auprès des communautés Inkal-Awá de la région. Ces témoignages ont révélé l'enfermement dans lequel vivaient les communautés par peur des combats et des champs de mines, provoquant une crise alimentaire dramatique puisqu'elles ne pouvaient pas sortir pêcher ou chasser, activités fondamentales pour leur subsistance.

L'une des constatations les plus horribles est qu'il a été corroboré que de nombreux autres corps de victimes des combats étaient enterrés dans la zone ; les témoignages parlent de plus de 20, ce qui explique que l'endroit ait été décrit comme un cimetière collectif. La *Minga* a déclaré le site sacré.

En outre, la *Minga* a noté la forte militarisation des communautés, qui implique en fin de compte la population, par le biais de demandes constantes et intimidantes d'informations de la part de l'armée nationale et des groupes de guérilla et paramilitaires, ce qui les met en danger et en fait des cibles militaires pour l'un ou l'autre camp.

Lors de l'audience publique, les autochtones ont condamné le conflit armé et la violence en général. Ils ont condamné la cruauté avec laquelle les FARC ont agi dans ce cas précis, mais aussi tous les acteurs armés : les autres guérillas, les groupes paramilitaires tels que les *Rastrojos* et ils ont même condamné l'action de l'armée nationale qui tente systématiquement de les impliquer et viole également leur autonomie. Ils ont rejeté la militarisation de la vie des communautés autochtones et la stratégie de l'État qui, en les impliquant dans le conflit, vise à briser l'organisation autochtone. Ils ont rendu la guérilla et les groupes armés responsables de la situation, mais aussi l'État qui, par action ou par omission (par négligence, manque d'investissement, etc.), était selon eux responsable de tout cela.

¹³⁷ Les corps de cinq camarades Awá ont été retrouvés dans le cours d'eau d'El Hojal, communauté d'El Bravo : Robinsón Cuasaluzán, Blanca Patricia Guanga, un couple marié, Omaira García Nastacuás partenaire de Jaime Cuasaluzán, qui est toujours porté disparu, Oscar Nastacuás et le corps d'un homme dont l'identité est encore inconnue. Les femmes étaient toutes enceintes de sept et huit mois.

Et finalement, ils ont fait leurs demandes. Ils ont exigé que le gouvernement mette en œuvre tout ce qui est nécessaire pour rendre possible le plan de sauvegarde ethnique (il est en cours de construction et de planification), pour se conformer aux recommandations formulées par le rapporteur des Nations unies pour les peuples autochtones (essentiellement en ce qui concerne la protection et la garantie des droits y compris le droit à la consultation préalable). Ils ont exigé que les groupes armés quittent les territoires autochtones et qu'ils n'impliquent pas leurs communautés dans leurs actions, et ont demandé aux organisations d'aide humanitaire de couvrir les zones où leurs actions sont prioritaires et de ne pas rester uniquement dans les territoires facilement accessibles. Ils appellent les peuples et organisations autochtones à continuer à défendre leurs peuples, à maintenir leur résistance et à continuer à avancer dans l'unité des peuples autochtones de Colombie. Ils ont conclu :

De hoy en adelante los pueblos y organizaciones indígenas emprenderemos una acción permanente de defensa de la dignidad de nuestros pueblos; lo haremos en el orden nacional e internacional para señalar con toda claridad que vivimos un genocidio¹³⁸. (Communiqué de l'audience offerte par UNIPA et ONIC, sur le retour de la Minga humanitaria por la vida y la dignidad del pueblo Awá)

La minga humanitaria por la vida y la dignidad del pueblo Awá sera permanente. Ou comme me l'a dit un leader autochtone plusieurs années plus tard : elle est permanente et est activée chaque fois que nos vies et notre dignité sont affectées.

En fait, 20 jours plus tard, quatre autres corps de victimes du massacre de *Tortugaña-Telembí* sont apparus, et *La Minga* a transmis les coordonnées à l'armée, qui a procédé à la récupération des corps¹³⁹. Pendant ce temps, les organisations Awá ont mené les actions nécessaires à l'élaboration du plan de sauvegarde. Puis vint le massacre de Gran Rosario le 26 août 2009.

Con esa masacre [la de Gran Rosario] se unificó mucho porque fue en territorio de la UNIPA, pero las familias pertenecían a CAMAWARI de Ricaurte, eso hace que se unan, pero lo que hizo más trascendente el caso, es que nosotros miramos y decíamos cómo iba

¹³⁸ À partir de maintenant, les peuples et les organisations autochtones mèneront une action permanente pour défendre la dignité de nos peuples ; nous le ferons au niveau national et international pour faire comprendre que nous vivons un génocide.

¹³⁹ “Rescatan otros 4 cuerpos de Awá masacrados por las Farc”. (abril 22 de 2009). Diario del sur

a pasar desapercibido, y nadie [decía nada] ni los medios de comunicación: mataron unos indígenas allá y nada más.

¿Qué fue lo que hicimos nosotros? bloqueamos la vía, los velamos [a los muertos] en toda la vía hacia Tumaco. Le tocó venir al ministro del interior, al defensor del pueblo.

Eso es lo que da la relevancia al asunto, fueron 9 muertes, entre ellos un niño de cinco meses otro de 5 años, y nadie dice nada, entonces decíamos nosotros cuando desocupamos el salón, pero venir acá, ¿quién va a verlos?, ¿quién les pone atención? Entonces dijimos no, nos vamos a la vía, nos fuimos a la vía.

Llegamos a la vía y empieza a llover.... Eso fue en Ricaurte y llovía como nunca, entonces compramos plásticos, todo eso y los velamos ahí. Hasta que no llegara el ministro y el defensor del pueblo [no nos íbamos].

Entonces ya se empezó, no tanto se quería lo de recursos, sino que no quedara impune lo de la masacre. No se quería tanto recurso por recursos, sino que el gobierno prestara atención a toda la situación problemática que hay allá, lo que es narcotráfico, los actores armados, la violencia, el abandono. Pero es que es un abandono que todavía está, porque la plata llega hasta la carretera y de ahí no pasa, entonces la zona de Barbacoas, por ejemplo, el caso de la UNIPA [se refiere a la masacre de Tortugaña]¹⁴⁰. (Entretien avec Duvadier Astaiza, conseiller de CAMAWARI, 2015.)

La minga humanitaria por la vida y la dignidad est réactivée et cette fois l'action des autochtones est plus forte et plus dramatique. La veillée funèbre pour les victimes,

¹⁴⁰ Avec ce massacre [à Gran Rosario], il y a eu beaucoup d'unification parce que c'était dans le territoire de l'UNIPA, mais les familles appartenaient au CAMAWARI de Ricaurte, et cela les a fait s'unir, mais ce qui a rendu le cas plus transcendant, c'est que nous avons regardé et dit comment cela allait passer inaperçu, et personne [n'a dit quoi que ce soit], pas même les médias : ils ont tué quelques autochtones là-bas et c'est tout.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons bloqué la route, nous avons organisé une veillée pour eux [les morts] tout au long de la route de Tumaco. Le ministre de l'Intérieur et le Médiateur ont dû venir.

C'est ce qui rend la question pertinente, il y a eu neuf décès, parmi lesquels un enfant de cinq mois, un autre de cinq ans, et personne n'a rien dit, c'est ce que nous avons dit lorsque nous avons quitté la salle, mais en venant ici, qui va les voir, qui va y prêter attention ? Alors on a dit non, on va sur la route, on est allé sur la route.

Nous sommes arrivés à la route et il a commencé à pleuvoir. C'était à Ricaurte et il pleuvait comme jamais auparavant, alors nous avons acheté du plastique, tout ça, et nous les avons surveillés là-bas. Jusqu'à ce que le ministre et le médiateur arrivent [nous ne sommes pas partis].

Puis nous avons commencé, nous ne voulions pas tant des ressources, mais que le massacre ne reste pas impuni. Nous ne voulions pas des ressources pour le plaisir des ressources, mais que le gouvernement prête attention à la situation problématique dans son ensemble, au trafic de drogue, aux acteurs armés, à la violence, à l'abandon. Mais c'est un abandon qui est toujours là, parce que l'argent va jusqu'à la route et ne va pas au-delà, donc chez la zone des Barbacoas, par exemple, le cas de l'UNIPA [en référence au massacre de Tortugaña].

qui se tenait dans l'une des salles communautaires de l'organisation CAMAWARI, a été déplacée sur la route, bloquant ainsi la route de Tumaco. Les manifestants ont exigé la présence de hauts responsables du gouvernement pour lever le blocus ; une délégation gouvernementale de haut niveau, dirigée par le ministre de l'Intérieur, le Parquet et le Médiateur du peuple était alors présente.

Ensemble, UNIPA et CAMAWARI, emmenés par leurs deux conseillers principaux, ont présenté à la délégation leurs revendications : la présentation par le Parquet d'un rapport complet sur l'avancement des enquêtes sur les actes de violence et les massacres qui ont touché le peuple Inkal-Awá et une unité du parquet dédiée exclusivement à l'élucidation des faits. Le Bureau du Procureur général est tenu d'engager des poursuites contre les agents publics qui n'ont pas respecté les accords conclus précédemment. Il a été demandé au gouvernement national de prendre des mesures de protection efficaces pour les survivants et les témoins du massacre de Gran Rosario¹⁴¹.

Avec la *Minga*, après le massacre de Gran Rosario, les organisations autochtones ont pu établir un dialogue avec de hauts responsables du gouvernement national, et même le gouverneur du département s'est rendu sur le lieu du blocus, dans la municipalité de Ricaurte, pour parler aux autochtones. Au fil du temps, des personnes d'autres peuples autochtones du pays, les Nasa du Cauca, les Pasto de Nariño, entre autres, ont commencé à arriver sur le site et à se joindre à la *Minga*¹⁴².

Mais les actions ne se sont pas arrêtées là. À Bogota, accompagnés de diverses organisations sociales, de représentants des peuples autochtones et avec l'accompagnement permanent de l'ONIC, certains leaders inkal-awá ont organisé une marche pacifique qui s'est concentrée sur la place Bolívar ; à la manière d'un enterrement symbolique, 12 cercueils représentant les nouvelles victimes du massacre ont été exposés pendant la marche. Les marcheurs se sont rassemblés autour de ces cercueils sur la place Bolívar ; là, les demandes qui avaient été faites lors du blocus de la municipalité de Ricaurte ont été réitérées, ainsi que les appels à la « communauté internationale » et aux organisations d'aide humanitaire.

Nosotros necesitamos la solidaridad de todos los colombianos y colombianas y del mundo entero; de quienes sentimos la importancia de la vida, porque nosotros vemos

¹⁴¹ “ministro del interior garantizó esclarecer magnicidio”. (30 de agosto de 2009. Diario del sur

¹⁴² Diario del sur. “Bloquearon vías con víctimas de masacre”. 30 de agosto de 2009

cómo el conflicto en esta región cada vez cobra la vida sin que entendamos porque está en esa selva, cada uno de los actores armados tendrá sus razones para estar ahí, mientras que nosotros no entendemos cómo y por qué nuestras familias están cada vez más [involucrada] en mayor número de masacres en menos de medio año¹⁴³. (Témoignage de Gabriel Bisbicús, leader d'UNIPA, lors de l'enterrement symbolique à Bogotá. 2009).

Il ne fait aucun doute que cet événement symbolique, ainsi que le reste du Minga humanitaire, a catapulté les organisations Inkal-Awá à des niveaux d'interlocution avec le haut gouvernement et les organisations internationales jusqu'alors impensables. En même temps, elle a exigé des niveaux d'organisation beaucoup plus forts de la part du peuple Inkal-Awá.

¹⁴³ Nous avons besoin de la solidarité de tous les Colombiens et du monde entier ; de ceux d'entre nous qui ressentent l'importance de la vie, parce que nous voyons comment le conflit dans cette région prend de plus en plus de vies, sans que nous comprenions pourquoi les acteurs armés sont dans cette forêt. Chacun aura ses propres raisons d'y être. Alors que nous ne comprenons pas comment et pourquoi nos familles sont de plus en plus impliquées dans un plus grand nombre de massacres en moins d'une demi-année.



Figure 9 : photo. Minga humanitaire pour la vie et la dignité du peuple Awá

Source : Actualidad Étnica

6.4 La minga de Pensamiento [Minga de la Pensée]

La coïncidence entre l'émission de l'ordonnance 004 (26 janvier 2009) et le massacre de Tortugaña-Telembí, 9 jours plus tard (4 février), le processus d'élaboration

du Plan de Sauvegarde Ethnique Awá (6 mois qui en théorie expiraient à la fin du mois de juillet de la même année) et le massacre de Gran Rosario (26 août 2009) a créé un champ convulsif dans lequel les organisations Inkal-Awá se sont réunies : UNIPA et CAMAWARI, les autorités de l'Etat, l'Organisation nationale autochtone (ONIC), d'autres organisations autochtones régionales comme le CRIC, l'AICO et l'ACIN du département de Cauca, ont accompagné et conseillé le peuple Inkal-Awá, de même que des organisations internationales et d'aide humanitaire comme le HCR, le Conseil norvégien, Save the Children, entre autres.

Cela a également coïncidé avec *la minga Nacional de resistencia y popular* (La minga national de la résistance et du peuple), qui avait élevé la mobilisation autochtone à un autre niveau depuis l'année précédente et avait décrété de continuer, à travers d'autres formes de mobilisation comme *el Congreso de los Pueblos* (le Congrès des peuples) en 2009.

Ainsi, si la situation du peuple Inkal-Awá exigeait une action décisive de la part des autorités gouvernementales locales, régionales et nationales, ainsi que des organisations internationales, il en allait de même pour les organisations des peuples autochtones, qui devaient se doter de capacités leur permettant d'assumer et de traiter de manière compétente et autonome les événements qui se déroulaient contre eux.

*Es que imagínese, a nosotros se nos viene todo esto. Nos toca ir ante la Corte constitucional, nos encontramos con el relator de las Naciones Unidas (...) Plantársele a los ministros (...), lo del plan de salvaguarda ... y a veces había que hacerlo de manera que nosotros no manejamos, porque acá se manejan otras cosas (...) nos tocaba saber a todos de todo (...) nos tocó aprender*¹⁴⁴. (Entretien avec Gabriel Bisbicús leader de l'UNIPA, 2016)

L'un des dispositifs utilisés à cet effet a été *la minga de pensamiento* qui, à partir des principes traditionnels de la *Minga* : collaboration, réciprocité, etc., est devenue un scénario de rencontre, d'écoute et de socialisation du contexte général de la situation vécue ; mais aussi d'apprentissage, de planification, de discussion et de consultation

¹⁴⁴ « Imaginez ! Tout cela nous arrive à nous. Nous avons dû aller devant la Cour constitutionnelle, nous avons rencontré le rapporteur des Nations unies (...) nous avons dû tenir tête aux ministres (...), élaborer le plan de sauvegarde... Et parfois nous avons dû le faire d'une manière que nous ne maîtrisions pas, parce qu'ici, on fait les choses différemment (...) nous devons tout savoir ; donc nous avons dû apprendre ».

interne du peuple Inkal-Awá ou, comme le disent les leaders autochtones, « d'unité au sein des communautés ». Si le *minga* humanitaire était aussi solidaire et combatif, la *minga de pensamiento* serait réfléchi.

La *minga de pensamiento* est devenue l'un des mécanismes par lesquels l'organisation Inkal-Awá a planifié, consulté, formulé et renforcé sa stratégie pour faire face au défi imposé par sa situation. Les *mingas de pensamiento* étaient, entre autres, le scénario convenu avec le gouvernement national pour la socialisation de l'ordonnance 004 avec les communautés de *resguardos*, ainsi que pour l'élaboration du Plan de sauvegarde, qui exigeait non seulement une organisation et une planification, mais aussi une autonomie, car il fallait le faire selon leurs « propres termes », en articulant ce que la Cour constitutionnelle avait dit et ce que le ministère de l'Intérieur avait suggéré.

La *minga de pensamiento* a été le scénario où « les connaissances ont été partagées » afin de convenir d'actions pour faire face aux conséquences des massacres et des déplacements massifs, ce qui a nécessité une coordination avec les autorités locales, départementales et nationales, ainsi qu'avec les organisations humanitaires et de coopération internationale, et au milieu des accusations des acteurs armés, tant l'armée nationale que les guérillas et les groupes paramilitaires.

Bien entendu, pour tout cela, l'organisation autochtone Inkal-Awá disposait des ressources financières et logistiques du ministère de l'Intérieur et de *Acción social*, comme l'avait exigé la Cour constitutionnelle, pour l'élaboration du Plan de sauvegarde. Ils ont également reçu des ressources du Système national d'attention intégrale à la population déplacée, étant donné qu'il fallait faire face à l'urgence humanitaire qui avait provoqué le déplacement de centaines d'autochtones fuyant la violence vers les capitales municipales pour s'installer dans des abris temporaires. Les ressources de la coopération internationale sont également arrivées.

D'autre part, bien que les organisations autochtones Inkal-Awá aient été accompagnées par le ministère de l'Intérieur et des organisations d'aide humanitaire comme le HCR, l'accompagnement d'autres organisations autochtones régionales a été fondamental, comme le CRIC, l'ACIN et, bien sûr, l'ONIC, dont l'expérience les a rendus beaucoup plus consolidés, ainsi que d'autres organisations non-gouvernementales nationales dont l'objectif était la défense des droits des autochtones.

Ainsi, en devenant les interlocuteurs d'institutions gouvernementales ou non-gouvernementales, à différentes échelles, locales, régionales ou nationales, les Inkal-Awá se sont vite retrouvés immergés dans un domaine qui exigeait une expertise différente.

Ce champ d'interactions a donné lieu à un transfert intensif de connaissances et de savoir-faire qui a permis aux organisations autochtones, par l'intermédiaire de leurs leaders et des nouveaux leaders qui ont émergé au milieu de l'urgence, avec le soutien des communautés, de faire face au défi avec une compétence relative.

Les leaders autochtones ont appris non seulement le langage du domaine bureaucratique, mais aussi le langage juridique et certaines techniques d'administration publique et de planification. Ils ont appris le cadre logique, par exemple, auprès des agences de coopération ; ils ont été formés aux droits humains et aux droits autochtones grâce au soutien d'organisations non-gouvernementales solidaires du mouvement autochtone et des organisations autochtones qui les accompagnent ; ils ont renforcé leur propre organisation par la formation de la garde autochtone (auparavant, les Inkal-Awá n'avaient pas de garde), processus auquel ont participé non seulement le CRIC, mais aussi des ONG nationales.

Ainsi, le peuple Inkal-Awá a dû s'asseoir pour dialoguer, questionner et négocier avec les fonctionnaires et les institutions de l'État aux niveaux local, départemental et national, ainsi qu'avec les organisations internationales d'aide humanitaire. Il s'agissait de rencontrer non seulement les maires et les fonctionnaires, mais aussi le gouverneur, les magistrats de la Cour constitutionnelle, le ministre de l'Intérieur, entre autres.

Le scénario autonome où tout pouvait être discuté, consulté et discuté avec l'ensemble de la population autochtone était *la minga de pensamiento*, où l'organisation autochtone se mettait d'accord de manière « autonome » sur la manière de s'articuler avec tout cela :

Aquí vino mucha gente, que la cooperación internacional, el ministerio del interior, bienestar familiar, la gobernación, todo el mundo, mejor dicho. Y cada uno quería hacer las cosas como ellos decían, que porque la ley, que el acuerdo... eso nos recitaban un montón de leyes y normas. Pero nosotros no habíamos hablado de nada de eso... entonces en las mingas de pensamiento hablábamos con ellos y entre nosotros y unificábamos,

*para ver que decir a que sí y a que no*¹⁴⁵. (Entretien avec Gabriel Bisbicús leader de l'UNIPA, 2016)

La minga de pensamiento avait un format qui n'était pas très différent des assemblées ou autres réunions auxquelles sont habituellement convoquées les différentes communautés des *resguardos* Inkal-Awá. Dans les *mingas de pensamiento*, on échangeait des connaissances et des informations, qu'il s'agisse de l'ordonnance 004 ou des droits autochtones, mais les autres réunions ou assemblées étaient également conçues. Les *mingas de pensamiento* se tenaient pendant plusieurs jours d'affilée, avec un ordre du jour et un certain ordre. Il y avait sans doute des similitudes avec ces autres réunions, mais pour le comprendre, le témoignage de l'un de ses leaders est illustratif :

*Es que las asambleas son ley. Ahí se eligen las autoridades, se dan informes, esas cosas de la organización o de los cabildos. En la minga de pensamiento era más como un encuentro para contarnos cosas y experiencias. Y ahí vamos aprendiendo y enseñando. Para nosotros muchas cosas eran nuevas y no sabíamos de qué manera hacer. Entonces para las mingas de pensamiento venían los mayores, Don Apolinar, a contarnos cómo se había hecho la organización, contarles a los jóvenes el recuento histórico. Pero también nos contábamos los problemas. Imagines, con lo del conflicto había gente que llevaba meses sin verse, pues ahí también se encontraban. Pero también en la Minga de pensamiento aprendíamos de cosas, sobre derecho indígena, los del CRIC nos contaban y ayudaban. Vino la ACNUR y así íbamos reunidos diciendo que era lo que había que hacer, consultando si por aquí o por acá. A pensar hablando entre nosotros con los que nos acompañaban*¹⁴⁶. (Entretien avec Gabriel Bisbicús leader de l'UNIPA, 2016)

¹⁴⁵ Beaucoup de gens sont venus ici, la coopération internationale, le ministère de l'Intérieur, le bureau d'aide aux familles, le bureau du gouverneur, tout le monde. Et chacun voulait faire les choses comme il l'entendait, à cause de la loi, à cause de l'accord. Ils ont récité beaucoup de lois et de règlements. Mais nous n'avions pas parlé de tout cela, alors dans les mingas de pensamiento nous avons parlé avec eux et entre nous et unifié, pour voir ce à quoi il faut dire oui, et ce, à quoi il ne faut pas dire non.

¹⁴⁶ Les assemblées font la loi. C'est là que les autorités sont élues, que les rapports sont présentés ; ces choses de l'organisation ou des cabildos. Dans la minga de pensamiento, il s'agissait plutôt d'une rencontre pour se raconter des choses et des expériences. Et c'est là que nous apprenons et enseignons. Pour nous, beaucoup de choses étaient nouvelles et nous ne savions pas quoi faire. Ainsi, pour les mingas de pensamiento, les anciens sont venus, comme Don Apolinar, pour nous raconter comment l'organisation avait été créée, pour raconter aux jeunes le récit historique. Mais nous nous sommes aussi parlé des problèmes. Imaginez, avec le conflit, il y avait des gens qui ne s'étaient pas vus depuis des mois, alors ils se sont aussi rencontrés là. Mais aussi dans la Minga de pensamiento nous avons appris des choses, sur la loi autochtone, le CRIC nous a aidé. Le HCR est venu et c'est ainsi que nous nous sommes réunis, en disant ce que nous devons faire, en consultant si nous devons aller par ici ou par là. Réfléchir en parlant entre nous avec ceux qui nous accompagnent.

En tant que dispositif politique, *la minga de pensamiento* a été définie en 2009, dans le cadre de la *minga nacional de resistencia indigena y popular* comme :

Un instrument vital pour continuer à construire les accords unitaires autour des cinq points qui ont été définis comme la plate-forme de la construction collective des organisations participant à ce processus : 1. Créer un espace de rencontres sociales et politiques des propositions politiques que les différents secteurs sociaux ont construites autour des cinq points proposés par la Minga sociale. 2. Établir, sur la base du dialogue, ce qui est commun et social dans les propositions et engagements politiques des organisations qui se sont construites autour de chaque axe. 3. Essayer d'harmoniser les agendas de chaque organisation avec les besoins de la Minga sociale et de générer un agenda commun au niveau régional et national, ce qui nous permettra de rappeler les engagements et de diffuser la proposition de la Minga au niveau national depuis les régions¹⁴⁷. (Boletín Minga de Pensamiento en Resistencia Social y Comunitaria. Bogotá 2009)

Dans la *Minga* en général convergent plusieurs processus, même simultanément, parfois, c'est l'action et la confrontation, ce peut être aussi la planification et la collaboration. Dans tous les cas la *Minga* est mouvement :

La minga encierra todo un proceso, que la comunidad solo la entiende participando de ella, por esa razón antes que todo “hay que entrar en un periodo de adquirir la familiaridad ‘*minga de confianza*’, cuando esto ya se da y todos los miembros entran en ese compañerismo se puede llegar a otra etapa: la ‘*minga de pensamiento*’. Y cuando ya se logra concretar algo con el aporte de todos, es cuando ya se entra a la ‘*minga comunitaria*’¹⁴⁸. (témoignage de José Chingal, resguardo Magüí, cité par Cuaicuán et al. 2012)

¹⁴⁷ « Un instrument essentiel pour continuer à construire les accords unitaires autour des cinq points qui ont été définis comme la plate-forme de la construction collective des organisations participant à ce processus : 1. Créer un espace de rencontres sociales et politiques des propositions politiques que les différents secteurs sociaux ont construites autour des cinq points proposés par la Minga sociale. 2. Établir, sur la base du dialogue, ce qui est commun et social dans les propositions et engagements politiques des organisations qui se sont construites autour de chaque axe. 3. Essayer d'harmoniser les agendas de chaque organisation avec les besoins de la Minga sociale et de générer un agenda commun au niveau régional et national, ce qui nous permettra de rappeler les engagements et de diffuser la proposition de la Minga au niveau national depuis les régions ».

¹⁴⁸ « La minga implique tout un processus, que la communauté ne peut comprendre qu'en y participant, c'est pourquoi il faut d'abord « entrer dans une période d'acquisition de la familiarité : *minga de la confianza*, lorsque celle-ci est déjà en place et que tous les membres entrent dans ce compagnonnage, une autre étape peut être atteinte : la *minga de pensamiento*. Et lorsque quelque chose est réalisé avec la contribution de chacun, on entre dans la phase de *minga comunautaire* ».

En fin de compte, les périodes convulsives dans lesquelles vivait le peuple Inkal-Awá ont pu se confronter grâce à la convergence urgente de diverses institutions - celles de l'État, celles des peuples autochtones et celles de l'aide humanitaire : parfois de manière décousue et quelque peu chaotique, ou avec plus de volontarisme que de planification, l'interaction constante entre l'un et l'autre avec l'organisation autochtone, médiatisée par des mécanismes tels que la *minga de pensamiento* ou la *minga humanitaria*, a rapidement permis de tirer parti des capacités à actualiser de toute urgence les moyens politiques qui avaient déjà été utilisés dans d'autres moments de mobilisation autochtone dans le Cauca et au niveau national.

Bien que la situation de violence se poursuive, le scénario de dialogue du peuple Inkal-Awá sera bientôt le même que celui qui avait déjà été exigé dans d'autres scénarios de mobilisation autochtone, notamment dans la *minga nacional de resistencia indígena y popular*, dans laquelle les autorités autochtones asseyent pour dialoguer avec les autorités de l'État, dans une relation qui a été initialement appelée « d'autorité à autorité » pour finalement s'appeler « de gouvernement à gouvernement », qui suppose des conditions de pouvoir égales.

Si le multiculturalisme cherche à gérer la différence dans le cadre de l'État, le « dialogue de gouvernement à gouvernement » est un scénario de « face-à-face », où l'autorité étatique n'englobe pas l'autorité autochtone, mais en fait son pair, qu'elle doit également garantir. L'une des formalisations de ce scénario a été la « Mesa de Concertación Awá », McAwa.

6.5 Mesa de concertación Awá (McAwá) ou dialogues « de gouvernement à gouvernement »

Le 12 avril 2010, la présidence de la République a promulgué le décret 1137, qui a créé *La mesa de concertación para el pueblo Awá* (la table de concertation pour le peuple Awá) -McAwá-, dans le cadre du travail à réaliser par le gouvernement national à travers la coordination du ministère de l'Intérieur pour garantir les droits des peuples autochtones, mais surtout, dans le cadre des accords auxquels le ministre de l'Intérieur s'est engagé en réponse aux demandes insistantes et aux exigences qui avaient été formulées dans la *minga humanitaria por la vida y la dignidad del pueblo Awá*.

La mesa serait composée du ministre de l'Intérieur et de la Justice, de la direction de l'Agence présidentielle pour l'action sociale et la coopération internationale, de la direction du Programme présidentiel des droits de l'homme de la Présidence de la République, d'un représentant de l'UNIPA, d'un représentant de CAMAWÁRI que les autorités autochtones désigneraient de manière autonome, et de représentants des gouverneurs des départements de Nariño et de Putumayo, ainsi que de la *Fiscalía General de la nación*, en particulier de l'unité des droits humains et du droit international humanitaire.

Officiellement, *la mesa* aurait pour fonction de recommander des actions à l'attention de la population déplacée du peuple Inkal-Awá, en proposant des plans spéciaux qui tiennent compte de l'approche différentielle et permettent ainsi de garantir pleinement les droits ; d'autre part, les organisations pourraient faire des recommandations pour prendre des actions préventives qui éviteraient de nouveaux événements violents contre le peuple Inkal-Awá à l'avenir.

La mesa de concertación a donc été le scénario dans lequel la mobilisation autochtone a concrétisé l'objectif de rencontrer les autorités de l'État, non pas en tant que subordonnés, mais d'autorité à autorité, « de gouvernement à gouvernement » ; cela avait été l'un des objectifs de la *Minga* en tant que formalisation de la politique autochtone. Pour comprendre la *McAwá*, il faudrait donc reconstituer le contexte qui, outre la *Minga*, l'a rendu possible ; pour ce faire, il faudrait retracer la formation de *La mesa de concertación permanente con las organizaciones y los pueblos indígenas* (la table de concertation permanente avec les organisations et les peuples autochtones), un mécanisme national en place depuis des années.

Le 5 juillet 1996, un groupe important d'autochtones représentant divers peuples autochtones du pays, des départements de Guajira, Chocó, Risaralda, Cauca, Tolima, Córdoba, Putumayo, Nariño, Vichada, Bogotá, entre autres, a investi le siège de la Conférence épiscopale colombienne, dans le but de dialoguer avec le gouvernement national, car « cinq ans après la nouvelle Constitution, leur situation, qui, en apparence, semblait changer, n'a pas changé mais s'est aggravée »¹⁴⁹. Étant donné que :

Le développement des droits constitutionnels et juridiques des peuples autochtones avançait sur la voie des impositions, des mesures inconsidérées et de la limitation des

¹⁴⁹ «Indígenas se toman sede del episcopado». Periódico el Tiempo. 6 de julio de 1996.

principes et droits fondamentaux liés à la diversité ethnique du pays. Que des projets d'infrastructure, d'exploitation minière et d'énergie ont continué à être acceptés, approuvés et mis en œuvre, ignorant nos droits de décider de manière autonome et à vivre notre identité avec dignité, violant ainsi les droits humains, la Constitution et les accords internationaux. Que les grands problèmes de la terre, de l'éducation, des droits humains, de la biodiversité, ne sont pas seulement négligés, mais sont accentués par l'action et l'omission du gouvernement. Qu'au lieu de renforcer notre autonomie en tant que peuples, il existe des preuves d'une plus grande ingérence de certains organismes étatiques dans nos communautés. (Mesa de concertación permanente con las organizaciones y los pueblos indígenas, 2019).

La prise de contrôle du lieu de la conférence épiscopale était l'une des nombreuses actions que les autochtones avaient entreprises à l'époque pour attirer l'attention du gouvernement de l'époque et faire valoir leurs revendications.

Des représentants du peuple Wayuu ont pris possession de la Direction nationale des affaires autochtones du ministère de l'Intérieur à Bogota. Dans le département du Putumayo, des autochtones des peuples Siona, Kofanes, Ingas et Kamëntsa ont pris le contrôle du bureau du gouverneur du département. Dans le département de Tolima, les autochtones Pijaos ont investi le siège de l'Institut national de la réforme agraire (INCORA)¹⁵⁰. Dans le département de Santander, les U'wa ont protesté contre la présence de la compagnie pétrolière OXY sur leurs territoires. Dans le département du Cauca, les Nasa ont bloqué la route pour protester contre les événements du massacre de Nilo¹⁵¹.

Grâce à la médiation du président de l'épiscopat de l'époque, un dialogue presque immédiat a pu être établi avec le ministre de l'Intérieur. Et bien que plusieurs accords aient été conclus dans les jours qui ont suivi, l'occupation ne s'est terminée que 43 jours plus tard avec l'adoption de plusieurs questions : les décrets 1396 et 1397 ont officiellement créé *La mesa de concertación permanente con las organizaciones y los pueblos indígenas* y *La Comisión Nacional de Territorios y la Comisión Nacional de Derechos Humanos de los pueblos indígenas* (la Commission nationale des territoires et

¹⁵⁰ Cette institution a été dissoute en 2003 et ses fonctions ont été reprises par l'Institut colombien pour le développement rural, qui a lui-même été remplacé en 2015 par l'Agence foncière nationale.

¹⁵¹ Le massacre d'El Nilo est un massacre perpétré par des paramilitaires contre le peuple Nasa dans la municipalité de Caloto, dans le département du Cauca. En décembre 1991, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a condamné l'État colombien pour ce massacre.

la Commission nationale des droits humains des peuples autochtones). En fait, les peuples autochtones n'ont décidé d'abandonner l'occupation que lorsque les décrets formalisant la création de *La mesa de concertación* et des commissions ont été signés (Brilman 2013).

La mesa serait alors composée des ministres de l'intérieur, de l'agriculture et du développement rural, de l'environnement, des finances et du crédit public, du développement économique, des mines et de l'énergie, de la santé, de l'éducation, du département de la planification nationale, du conseiller présidentiel pour les frontières, du conseiller présidentiel pour la politique sociale, de sénateurs autochtones, d'anciens électeurs autochtones, de l'Organisation nationale autochtones de Colombie (ONIC), de l'Organisation des peuples autochtones de l'Amazonie colombienne (OPIAC), de la Confédération autochtone Tairona (CIT).

Selon le décret, *La mesa de concertación* a été créée dans le but de :

Parvenir à un accord entre les peuples autochtones et l'État sur toutes les décisions administratives et législatives susceptibles de les affecter, d'évaluer la mise en œuvre de la politique autochtone de l'État, sans préjudice des fonctions de l'État, et de contrôler le respect des accords conclus. (Décret 1397 de 1996¹⁵²)

La mesa de concertación serait alors l'un des scénarios pour la réalisation d'une politique autochtone dans laquelle leurs autorités ou représentants seraient des interlocuteurs du gouvernement national et ne seraient plus subordonnés aux décisions prises à leur sujet sans les considérer comme autre chose que des destinataires de ses décisions ; en d'autres termes, *La mesa de concertación* a rendu possible le slogan « d'autorité à autorité » ou « de gouvernement à gouvernement ».

Cependant, cette réalisation a dû être reportée, étant donné que pendant le gouvernement d'Álvaro Uribe Vélez (2002-2006 et 2006-2010), les réunions de la mesa de concertación ont été de plus en plus espacées, jusqu'à ce qu'en 2006, les peuples autochtones décident de se retirer de tous les scénarios de concertation avec le gouvernement en raison, selon les leaders autochtones, du non-respect systématique des accords conclus lors de *La mesa de concertación* et en particulier, à cette époque, du refus

¹⁵² qui crée la Commission nationale des territoires autochtones et la *Mesa de concertación permanente* de consultation des peuples et organisations autochtones.

du gouvernement de signer la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (Brilman, 2013).

Ce n'est pas pour rien que le déclin du protagonisme de *La mesa de concertación* se produit au moment même où la *Minga indígena* le gagne. Face à l'impossibilité d'un scénario de concertation, un scénario de confrontation émerge, toujours dans le même but, dialoguer directement, entre égaux, de gouvernement à gouvernement.

Le nouvel élan donné à *la mesa de concertación* a été donné par la Cour constitutionnelle, lorsque, dans le jugement C175/09, elle a déclaré inconstitutionnelle la loi sur le statut du développement rural au motif que « le droit fondamental à la consultation préalable n'a pas été rendu effectif ». Cet élan ne s'est concrétisé qu'avec le changement de gouvernement, lorsqu'en 2010 Juan Manuel Santos est devenu président (2010-2014 et 2014-2018) et que, lors d'une réunion au cours de laquelle les peuples autochtones de la Sierra Nevada de Santa Marta ont pris possession des lieux de manière symbolique, il s'est engagé à améliorer les relations avec les peuples autochtones du pays (Brilman, 2013).

L'objectif de la Table de concertation Awá (McAwá) était de s'associer à ce type d'initiative, comme elle l'avait fait avec le *Minga*. En tout état de cause, les lignes directrices pour la mobilisation des autochtones ont été élaborées au niveau national. Mais ils ont été réalisés dans le contexte des spécificités de chaque région et de chaque peuple autochtone.

La mesa de concertación a ensuite été le scénario d'un dialogue au cours duquel le droit des peuples autochtones à la consultation et à l'autonomie s'est concrétisé. D'une certaine manière, c'est là que se décide le sort des actions qui affectent les peuples autochtones ; mais ce qui est intéressant, c'est son développement, la manière dont l'organisation Inkal-Awá trace les limites et définit la pertinence de l'action de l'État.

Sur le terrain, j'ai accompagné la McAwá qui s'est déroulée dans la municipalité de Puerto Asís, dans le département du Putumayo. *La Mesa* y a été organisée dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer l'organisation Awá du Putumayo, l'ACIPAP, qui était la plus récemment fondée.

Des représentants des trois organisations Inkal-Awá sont arrivés à Puerto Asís : UNIPA, CAMAWARI et ACIPAP ; toujours accompagnés du HCR et du Bureau du Médiateur dans le but d'évaluer la portée et les résultats des ordonnances 004 et 174. Le

HCR et le Médiateur ont accompagné les Inkal-Awá, mais ne sont pas intervenus directement dans la tenue de la *McAwá*. En fait, avant le début de la *McAwá*, les leaders autochtones ont rencontré des représentants du HCR et du Bureau du Médiateur pour discuter de la stratégie qui serait élaborée le lendemain. Même là, le rôle du HCR et du Médiateur a été un rôle d'accompagnement et de conseil, clarifiant certaines questions juridiques et suggérant des options pour la réunion. Les décisions ont toujours été prises par les autochtones.

Ce qui a été discuté lors de cette réunion illustre bien ce que j'ai dit ici, surtout en ce qui concerne la relation supposée « de gouvernement à gouvernement ». Les discussions ont porté sur la structure de la réunion : qui serait à la *McAwá*, qui ferait office de secrétaire, et sur le contrôle du temps des interventions, qui fait partie de notre exercice de l'autonomie, comme l'ont répété les leaders autochtones.

Mais l'essentiel du débat a porté sur d'autres questions. Tout d'abord, la question de savoir si la *McAwá* agirait au nom du peuple unifié Inkal-Awá ou si chaque organisation devrait nommer un représentant. D'autre part, il a été proposé que la *McAwá* soit une sorte d'évaluation de ce qui a été accomplie ou non, de sorte que, comme les leaders en ont convenu, « le gouvernement serait tenu responsable » de ce qui n'a pas été fait. Cette évaluation doit tenir compte des éléments fondamentaux des ordonnances, à savoir si les actions entreprises ont atteint les objectifs pour lesquels elles ont été émises de manière globale.

Cette réunion préliminaire a décidé de plusieurs choses : La *McAwá* devait faire le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de l'ordonnance 174 et envoyer à la Cour constitutionnelle un rapport sur les niveaux de non-conformité. D'autre part, bien que la mise en œuvre de certaines actions soit reconnue, les contextes ont changé (presque quatre ans se sont écoulés depuis la publication des ordonnances), il a donc été demandé que les engagements soient actualisés, car, pour plusieurs leaders, la situation, en termes d'effets du conflit, était pire.

Je ne veux pas m'attarder sur les détails de l'évaluation qui a été faite au *McAwá*, parce que, fondamentalement, les autorités d'Inkal-Awá ont répété que beaucoup des conditions pour lesquelles les ordonnances avaient été créées persistaient, et même de manière plus aiguë. Ils ont déclaré que la situation des droits humains était pire que par le passé, que les conséquences de la pulvérisation de glyphosate étaient plus évidentes,

que la sécurité alimentaire était menacée ; en bref, que la situation à ce moment-là, était plus grave qu'en 2012, lorsque les ordonnances ont été émises.

La scène du déroulement de la *McAwá* pourrait sembler ordinaire, si ce n'était la disposition illustrative des membres et des rôles de la réunion. Dans un auditorium aménagé à cet effet, la table principale trônait sur une estrade qui s'élevait au-dessus du reste de l'auditorium ; les représentants autochtones y étaient assis et devant eux, un par un, les représentants des différentes institutions convoquées par la Cour constitutionnelle passaient, présentant l'état d'avancement ou les difficultés des actions entreprises pour se conformer aux ordonnances 004 et 174.

Cette scène semble invraisemblable pour un peuple autochtone qui, quelques années auparavant, était peu reconnu et dont l'interlocution avec l'État se limitait à recevoir une aide sporadique de quelques projets. Or, la scène ne pourrait être plus illustrative de la relation « de gouvernement à gouvernement » que l'organisation autochtone a cherché à obtenir.

Enfin, la *McAwá* a conclu que, d'une manière générale, il y avait un manque de conformité de la part des agences d'État ; mais, en outre, elle a suggéré que les objectifs des ordonnances soient mis à jour en fonction des temps nouveaux et que, par conséquent, le mandat des ordonnances soit étendu.

La stratégie était simple : une fois qu'une demande était acceptée par l'État, il était difficile pour les autorités autochtones de s'y conformer, car cela signifiait la fin du dialogue. Lorsque j'ai demandé combien de temps cette disposition serait prolongée, on m'a toujours répondu « *hasta que cumplan. Nos sentimos otra vez y así. Igual el gobierno no cumple* »¹⁵³.

6.6 La grande famille binationale Awá

En todo este tiempo y con todo lo que ha pasado nosotros hemos ido sabiendo y teniendo claro varias cosas. Somos un solo pueblo, no solo acá en Ricaurte con CAMAWARI, con la UNIPA, sino también los del putumayo y GONAE del Ecuador. Todos somos Awá.

¹⁵³ Jusqu'à ce que le gouvernement se conforme ; sinon, nous nous asseyons à nouveau et ainsi de suite. Mais le gouvernement ne s'y conforme pas.

*Siempre lo hemos sabido. Sabemos también que, si nos quedamos solos y divididos, nos acaban. Por lo que hay que fortalecer la Gran Familia Awá*¹⁵⁴. (Entretien, leader de CAMAWARI. 2015)

La Grande Famille binationale Awá est la plus grande initiative organisationnelle du peuple Inkal-Awá, car elle réunit les Inkal-Awa de Colombie et d'Équateur dans une seule organisation binationale, avec l'objectif fondamental d'obtenir l'autonomie, c'est-à-dire d'être reconnu comme une nationalité autochtone, mais en considérant que leurs communautés coexistent avec les lois de la Colombie et de l'Équateur, d'une manière similaire aux peuples autochtone Wayuu qui vivent dans le nord de la Colombie et au Venezuela, ou aux Sami qui vivent en Norvège, en Suède, en Finlande et en Russie.

En outre, *la grande famille* est également apparue comme un organe organisationnel visant à faire face aux problèmes communs qui menacent les communautés Inkal-Awá des deux pays, à réclamer leurs propres systèmes de justice, d'éducation, d'économie et de communication, afin que leurs coutumes et traditions soient reconnues et pour garantir le bien-être et la survie des Inkal-Awá, mais aussi de bonnes relations avec les autres peuples¹⁵⁵.

Bien que l'objectif de former une organisation unique remonte au début des années 1980, ce n'est qu'en 2004 qu'il a été question d'unifier les mandats des quatre organisations, et c'est en 2007 que les quatre organisations Inkal-Awá ont décidé de consolider officiellement *la grande famille*, à travers deux stratégies : l'unification du *Plan de vida* (Plan de vie) et la formalisation des mandats uniques de l'organisation binationale.

À la suite de cette réunion de 2007, il a été convenu de tenir la première assemblée de *la grande famille*, qui a eu lieu dans la région de Mataje Alto, en Équateur, en février 2008, avec la participation de représentants des trois organisations colombiennes : UNIPA, CAMAWARI et ACIPAP et de l'organisation Inkal-Awá de l'Équateur :

¹⁵⁴ Pendant tout ce temps et avec tout ce qui s'est passé, nous avons appris à connaître et à comprendre plusieurs choses. Nous sommes un seul peuple, non seulement ici à Ricaurte avec CAMAWARI, avec UNIPA, mais aussi ceux de Putumayo et de GONAE en Équateur. Nous sommes tous des Awá, mais nous l'avons toujours su. Nous savons aussi que si nous restons seuls et divisés, ils nous achèveront. Nous devons donc renforcer la Grande Famille Awá.

¹⁵⁵ Rapport du comité politique de la Gran familia Awá binacional.

Gobierno Originario de la Nacionalidad Awá del Ecuador (Gouvernement originel de la nationalité Awá de l'Équateur) (GONAE).

L'assemblée a défini les principes généraux qui guident le plan de vie de *la grande famille Awá* : Unité, autonomie, territoire et culture ; en outre, dans sa vision, elle définit les Inkal-Awá comme une nationalité autochtone dotée de son propre gouvernement qui exerce un contrôle politique et administratif sur son territoire ancestral¹⁵⁶.

Comme stratégie pour renforcer *la grande famille*, afin de renforcer le sentiment d'enracinement et d'appartenance à leurs territoires et leur autonomisation en tant que sujets collectifs de droits culturels, les organisations Inkal-Awá ont proposé, dans le cadre du Plan de sauvegarde et des *mesas de concertación*, l'élaboration d'une trace historique avec le soutien du programme de la ligne mémoire et patrimoine de la direction du patrimoine du ministère colombien de la Culture¹⁵⁷.

Le résultat de cette stratégie a été que *la grande famille* est devenue la « toile de fond » de tout le processus d'organisation du peuple Inkal-Awá ; en d'autres termes, elle a non seulement constitué le cadre de toute action des Inkal-Awá, mais aussi l'horizon politique vers lequel l'action politique des Inkal-Awá devait être dirigée.

Avec le « traçage historique », *la grande famille* est devenue la cause et l'antécédent de la formation des organisations régionales Inkal-Awá en Colombie : UNIPA, CAMAWARI et ACIPAP ; mais elle a également été incorporée dans le Plan de sauvegarde, a fait l'objet de discussions dans les *mingas de pensamiento*, a soutenu la *minga humanitaria* et a fait partie de ce qui a été convenu à la *mesa de concertación Awá* (McAwá).

En ce sens, le traçage historique situe les origines de *la grande famille* dans les années 1970, en même temps que l'émergence de la mobilisation autochtone sur tout le continent, mais spécifiquement en 1986, lorsque les leaders Awá des deux pays se sont rencontrés dans la réserve naturelle de La Planada, dans ce qui est aujourd'hui le *resguardo* de Pialapí-Pueblo Viejo. À la suite de cette réunion et d'une autre tenue à Bogota avec des représentants des gouvernements colombien et équatorien, le plan binational de gestion et de développement de la zone autochtone Awá a été lancé.

¹⁵⁶ Acte de la 1re assemblée générale de la Grande Famille Awá. Février 2008. Mataje Alto, Équateur.

¹⁵⁷ Maikin pamparuzpa Awá sukin pura kamakpaz (Los Awá vivimos en el territorio ancestral), Reconstruimos nuestra historia (anteayer, ayer y hoy) para vivir mejor en nuestro territorio. 2014.

En 1987, dans le cadre de ce que l'on a appelé, la réunion technique colombo-équatorienne, des échanges ont eu lieu entre les Awá des deux pays concernant le débat sur les titres fonciers collectifs et la manière de se rapporter aux communautés afro-descendantes et paysannes.

Entre 1988 et 1989, des séminaires et des ateliers ont été organisés dans le cadre du plan binational Awá, qui ont abouti à la création de l'UNIPA en 1990, de CAMAWARI en 1992 et de l'Organisation autochtone du peuple Awá (OIPA) en 1999, rebaptisée en 2000 *Asociación de Cabildos Indígenas del Pueblo Awá del Putumayo* (Association des cabildos autochtones du peuple Awá du Putumayo) -ACIPAP-.

Ainsi, alors que *la grande famille* a renforcé les organisations régionales en Colombie, elle a avancé en Équateur dans l'adjudication et la légalisation des territoires de Río Verde, Río tigre, Palmira de Toctomí et Pailón dans la province de Carchi.

En 2001, lors d'une réunion des quatre organisations dans la ville de Pasto, dans le département de Nariño, la proposition politique a été définie, dont le but était de consolider la nationalité Awá.

Entre 2004 et 2007, les mandats et la structure organisationnelle de *la grande famille* ont été définis et convenus lors des réunions binationales et seront adoptées lors de la 1^{re} assemblée binationale.

La deuxième assemblée s'est tenue en août 2009 dans le *resguardo* d'Inda Sabaleta, dans la ville de Tumaco. Lors de cette assemblée, en plus de réaffirmer les mandats, les Inkal-Awá ont dénoncé les menaces contre leur territoire : 1. l'intérêt pour les ressources naturelles telles que l'or, le pétrole, le bois et l'eau, qui s'incarne dans les politiques et les intérêts extractivistes des gouvernements, des colons, des entreprises nationales et multinationales. 2. De grands projets d'infrastructure parrainés par les gouvernements de Colombie et d'Équateur qui ne respectent pas le droit à la consultation préalable. 3. Les acteurs armés qui utilisent le territoire Inkal-Awá comme corridor de mobilité ou ses populations pour les recruter. 4. Les trafiquants de drogue et leur influence sur l'implication des populations autochtones dans la culture de la coca. 5. La monoculture du palmier africain ou du palmier à huile. 6. L'occupation de territoires par des paysans ou des afro-descendants déplacés par le conflit armé colombien. 7. L'approche inadéquate de la culture occidentale qui détruit les éléments vitaux de la culture Inkal-Awá. Pour

cette raison, l'Assemblée réaffirme ses mandats et assume la *Minga* comme une stratégie pour faire face à ces menaces¹⁵⁸.

La troisième assemblée s'est tenue dans la *resguardo* Eden-Cartagena, dans la ville de Ricaurte, dans le département de Nariño, en février 2014.

Comme d'habitude, à cette occasion, les principes d'unité, d'autonomie, de territoire et de culture sont réaffirmés ; mais l'accent est mis sur la mise à jour du Plan de vie par rapport au changement climatique et pour contrecarrer les effets négatifs produits par l'exploitation et le transport des hydrocarbures, l'exploitation des ressources naturelles, les conséquences de la guerre contre la drogue ; en outre, ils préconisent l'incorporation de stratégies pour lutter contre la corruption et le clientélisme et pour renforcer leur propre système éducatif et sanitaire. Enfin, l'assemblée exige que l'État colombien respecte les stipulations des ordonnances 004 et 174 pour le peuple Inkal-Awá de Colombie¹⁵⁹.

La quatrième assemblée s'est tenue conjointement avec le Congrès de La Grande Famille, dans la *resguardo* d'El Espingo, dans le département de Putumayo, au cours de laquelle ont été débattues la position des Inkal-Awá sur l'accord post-paix que le gouvernement colombien a signé avec les FARC EP, la revendication des victimes de la frontière et la validité du débat sur les ordonnances 004 et 174.

La cinquième assemblée s'est tenue en octobre 2017 dans le centre de Mataje-Alto en Équateur ; dans lequel se consolide de plus en plus l'idée que la *Gran familia Awá* assume le rôle de porte-parole de ce qui s'est passé avec le peuple Inkal-Awá.

6.6.1 Structure organisationnelle de la grande famille binationale Awá

La plus haute autorité de la *grande famille* est le Congrès, qui se tient tous les quatre ans. Elle est composée de 50 délégués de chaque organisation, avec droit de parole et de vote. Chaque organisation définit, en fonction de sa capacité économique, si elle

¹⁵⁸ Acte de la 2e Assemblée générale de la Gran familia Awá. Août 2009. Resguardo Inda Sabaleta. Tumaco, Nariño. Colombie.

¹⁵⁹ Acte de la 3e assemblée générale de la famille de la Grande Awá. Février 2014. Resguardo Eden-Cartagena. Ricaurte, Nariño. Colombie.

peut envoyer plus de délégués, mais dans ce cas elle doit préciser les 50 avec droit de vote.

La deuxième instance est l'Assemblée de la grande famille binationale Awá, qui se tient tous les deux ans et dont la coordination tourne entre les quatre organisations. La principale fonction de l'assemblée est d'analyser les problèmes qui touchent les Inkal-Awá et de concevoir des propositions pour les résoudre. L'assemblée est composée de 20 délégués avec droit de parole et de vote envoyés par chaque organisation.

Le troisième organe est constitué par le comité permanent de coordination, composé des conseillers principaux, des coordinateurs généraux ou des présidents (comme ils sont appelés dans chaque organisation) des quatre organisations Inkal-Awá de Colombie et d'Équateur, ainsi que de trois délégués de chaque organisation et d'une personne nommée coordinateur général de *la grande famille*. Tous seront élus lors de l'assemblée. Le comité permanent de coordination sera composé de deux organes : un comité politique et un comité technique opérationnel.

Le comité politique est composé des coordinateurs généraux ou de leur équivalent dans chaque organisation, des trois délégués de chaque organisation et du coordinateur général de *la grande famille*. Le comité se réunit trois fois par an, mais maintient une communication permanente entre ses membres. Sa principale fonction est de discuter des questions politiques et stratégiques pour l'accomplissement des mandats.

Le comité technique opérationnel est composé des trois coordinateurs locaux de chaque organisation et du coordinateur général de *la grande famille*. Ce groupe se réunit lorsque cela est jugé nécessaire, à l'invitation du coordinateur général, pour traiter des questions techniques, logistiques et de développement, liées à des activités spécifiques.

6.6.2 Les mandats de la grande famille binationale Awá

La grande famille a défini, dès sa première assemblée, les mandats autour de chacun de ses principes : unité, territoire, autonomie, culture et identité.

En ce qui concerne le territoire, les mandats suivants ont été établis : la récupération et la légalisation du territoire ancestral, l'établissement de stratégies pour la défense du territoire et pour empêcher l'abandon du territoire.

En ce qui concerne le principe d'unité, le renforcement de l'unité familiale, car elle est la source de leur propre pensée, de la langue *Awapit* et des connaissances ancestrales et la communication permanente entre les quatre organisations sont mandatés.

Le principe d'autonomie s'incarne dans le mandat de renforcement de l'organisation : les *cabildos*, les assemblées et autres formes d'organisation et leurs représentants, par le renforcement de la formation politique en « droit propre » ; en maintenant et en promouvant toujours le dialogue entre les organisations et les communautés au sein de *la grande famille*, ainsi qu'à l'extérieur avec d'autres organisations de paysans, des Afro-descendants et d'autres secteurs politiques ; promouvoir en permanence des rencontres d'échange et de renforcement de l'autonomie. En outre, il s'agit d'un mandat pour l'autonomie, la consolidation des propositions économiques et la relation avec les ressources naturelles afin de renforcer le sentiment d'appartenance. Enfin, toutes les initiatives doivent être encadrées dans le cadre de leur propre réflexion et en concertation avec les autorités.

Le principe de la culture et de l'identité a deux mandats. La promotion de la langue et des pratiques culturelles *Awapit*, ainsi que le renforcement de leur propre culture à travers leur propre système éducatif.

La grande famille binationale Awá apparaît comme le mécanisme organisationnel qui articule les actions autochtones Inkal-Awá, non seulement pour les renforcer, en s'assurant comme un support organisationnel à l'échelle binationale, mais aussi pour se consolider grâce aux mêmes mécanismes qu'elle soutient et incorpore pour les formaliser et les étendre aux quatre organisations ; pensez aux principes, aux mandats ou aux figures telles que la *garde autochtone* ou la *Minga*, et même, de manière contingente, à l'idée de sauvegarde des siens, qui a été apprise des plans de sauvegarde issus de l'ordonnance 004.

D'autre part, *la grande famille* implique à son tour le passage à l'échelle de l'organisation autochtone, ce qui remet en question le cadre étatique dans lequel les peuples autochtones et leurs mobilisations ont traditionnellement été définis. Ce défi est sous-tendu par la distinction entre l'histoire autochtones et l'histoire nationale :

Recuerda a los presentes, la cosmovisión del pueblo, y que la presencia de un río no limita de forma alguna al pueblo Awá, « los límites no son propios », y el pueblo debe

seguir su misión de lucha contra la marea, que las dificultades y límites que surgen son pruebas que nutren el espíritu y lucha Awá¹⁶⁰.

Cette lutte définit également *la grande famille binationale Awá* comme l'horizon qui anime toutes ses actions et qui est consolidé dans l'idée de former la nationalité autochtone Awá au-delà des États nationaux de la Colombie et de l'Équateur, ou plutôt, avec eux ; concrétisant catégoriquement le droit à l'autonomie et à l'autogouvernement soutenu, dans l'article 4, par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Dans ce contexte, *la grande famille binationale Awá* constitue un mécanisme organisationnel adapté à l'époque contemporaine où les menaces et les défis dépassent l'échelle nationale, comme le trafic de drogue, le changement climatique, la corruption ou le clientélisme transnational, l'exploitation des ressources naturelles par les grandes entreprises, etc. Ainsi, à problèmes transnationaux, réponses transnationales (binationales dans ce cas).

¹⁶⁰ On a rappelé aux personnes présentes la cosmovision du peuple, et que la présence d'une rivière ne limite en rien le peuple Awá, "les limites ne sont pas les leurs", et que le peuple doit continuer sa mission de lutte à contre-courant, que les difficultés et les limites qui se présentent sont des tests qui nourrissent l'esprit et la lutte Awá.

Conclusions et synthèse de la deuxième partie.

Cette deuxième partie se concentre sur le conflit armé, non pas en tant qu'objet central de l'analyse, mais en tant que l'un des facteurs qui, en impliquant les peuples autochtones, devient un élément distinctif du processus de mobilisation et d'organisation autochtone en Colombie par rapport à ceux du reste du continent. L'objectif général a été de décrire la dynamique du conflit qui a rendu possible leur arrivée dans le piémont occidental de Nariño, en territoire Inkal-Awá, et comment les actions légales de l'État ont créé un champ d'opportunités qui, articulées avec les formes de mobilisation et d'organisation autochtones, ont permis à l'organisation et à la mobilisation Inkal-Awá de se renforcer au point de devenir des interlocuteurs des échelons supérieurs de l'État.

Dans ce contexte, la première conclusion est que l'arrivée du conflit armé dans le piémont occidental de Nariño est due au fait que sa dynamique expansive a articulé et incorporé les populations et les territoires des frontières internes et internationales. Ces dynamiques ont été intensifiées et guidées par le conflit sur la culture de la coca, l'économie de la coca et la confrontation internationale avec le trafic de drogue.

À ses débuts, le conflit entre la guérilla et l'État s'est déroulé dans les zones de colonisation de piémont oriental de la cordillère orientale, et malgré les efforts déployés au cours des années 80 pour résoudre le conflit par des moyens militaires ou négociés, le conflit s'est poursuivi dans les années 90 lorsque la guérilla a mis en place un plan d'expansion visant à se rapprocher des centres de production. Ainsi, en abandonnant les zones de colonisation, les FARC-EP ont dû chercher de nouvelles formes de financement et ont rejoint le commerce de la drogue par la culture de la coca en facturant le « gramaje » et en assurant la sécurité de ses producteurs. En outre, dans les années 1990, des groupes paramilitaires sont apparus, se disputant le contrôle des territoires de la guérilla, d'abord au nord, sur la côte caraïbe, puis au sud, dans le département du Meta, ensuite sur la côte pacifique, et enfin au sud-ouest du pays, à la frontière avec le Pérou et l'Équateur. Ce conflit s'est intensifié en raison de l'intérêt porté au contrôle des cultures de coca et des revenus illégaux tirés de l'économie de la coca. Là où les groupes paramilitaires et les guérillas convergeaient, les pires massacres du conflit armé colombien ont eu lieu, et là où ils coïncidaient avec la culture de la coca, la violence était inimaginable.

Dans cette dynamique expansive, le conflit a fini par intégrer des territoires autochtones qui étant éloignés et difficiles à relier aux circuits de production, étaient

propices à la culture de la coca, ce qui a entraîné une violence sans précédent à l'encontre de ces peuples. Cette dynamique a défini trois axes ou corridors de guerre : le corridor nord qui, depuis le nord-est dans la zone du Catatumbo, traversait le pays vers le nord-ouest, jusqu'à la zone d'Urabá, en passant par le Magdalena Medio et le Nudo de Paramillo, communiquant la frontière avec le Venezuela et la sortie vers la mer par le golfe d'Urabá ; à son tour, il facilitait la communication vers la côte caraïbe ou le Pacifique depuis le Nudo de Paramillo. Le corridor sud qui, du département du Meta vers l'ouest, passe par le nord du département de Huila et le sud du département de Tolima, puis par le département du Cauca et le Valle del Cauca pour atteindre la côte Pacifique et donc la sortie vers la mer. Et un troisième corridor, partant du piémont oriental de la cordillère, dans le département du Meta, se dirigeait vers le sud, vers le département du Putumayo, d'où il était possible d'accéder à la frontière avec le Pérou et l'Équateur ou vers le département de Nariño pour atteindre enfin le Pacifique. Dans tous les cas, outre l'affrontement entre guérillas, forces armées et paramilitaires, il y avait un moteur commun : la culture de la coca.

Ainsi, avant d'atteindre le piémont occidental du département de Nariño, le conflit a intégré une caractéristique particulière : la guerre contre la drogue, une lutte transnationale financée par les États-Unis, concrétisée par le Plan Colombie, qui visait à mettre fin à la source d'approvisionnement mondiale en cocaïne et qui a fini par articuler la lutte armée des FARC EP et la guérilla colombienne en général comme une partie fonctionnelle du trafic de drogue. Là, dans le département de Putumayo, le conflit armé colombien a débordé. Il a entraîné des violations flagrantes de la frontière et, avec elles, une augmentation de l'intensité de la violence, qui a atteint le département de Nariño, où elle s'est déchaînée de manière atroce contre le peuple autochtone Inkal-Awá. Cette violence a atteint des niveaux insoupçonnés lors des massacres de Tortugaña-Telembí en février 2009 et du massacre de Gran Rosario en août 2009.

La deuxième conclusion est qu'étant donné les niveaux atroces de violence que le conflit armé a atteint et qui se sont exprimés par une augmentation systématique des déplacements, des décès et des niveaux de confrontation dans ces territoires, et surtout contre les populations les plus vulnérables : paysans, femmes, autochtones, entre autres, c'est l'action juridique qui a rendu possible, de manière inédite, et même sans précédent, des outils pour la restitution des droits des victimes du conflit armé, à travers l'incorporation de figures originales comme l'état inconstitutionnel de l'ECI et de figures

en plein essor comme l'approche différentielle et, dans ce cadre, la consultation préalable, dans le cadre de ce qui a été appelé le multiculturalisme juridique.

La loi 387 de 1997 a créé le cadre juridique et adopté des mesures pour la prévention des déplacements forcés ; malgré cela, le phénomène a continué à s'amplifier. Dans ce contexte, et à la suite d'un procès intenté par un groupe de citoyens, la Cour constitutionnelle est intervenue et a exigé du gouvernement, par la sentence T-025, qu'il établisse des plans de restitution des droits des victimes de déplacements forcés et du conflit armé en général. Cette sentence a intégré l'approche différentielle, caractéristique du multiculturalisme, et une figure colombienne nouvelle et originale : l'état de choses inconstitutionnel ECI.

Pour garantir le suivi de la sentence, la Cour a créé des ordonnances de suivi (ordonnances 092 et 237 pour les femmes, ordonnance 251 pour les enfants, ordonnance 006 pour les personnes handicapées, ordonnance 005 pour les communautés afro-colombiennes et l'ordonnance 004 pour les peuples autochtones). L'ordonnance 004 exigeait du gouvernement qu'il crée des plans de sauvegarde pour les peuples autochtones qui devaient respecter le principe d'une approche différentielle et d'une consultation préalable. Ce faisant, l'action de la Cour a créé un champ d'opportunités pour le peuple Inkal-Awá qui lui a permis non seulement de consolider son autonomie, mais aussi de renforcer son organisation et de rendre possible des niveaux d'interlocution avec les plus hauts niveaux du gouvernement national.

La troisième conclusion est que ce n'est pas seulement grâce à l'action de la Cour Constitutionnelle que les Inkal-Awá ont atteint ce champ d'opportunités à travers lequel l'organisation s'est renforcée et les niveaux d'interlocution ont été élevés ; mais que cela s'est produit, grâce au critère de participation et dans le cadre du Plan de Sauvegarde, de manière articulée avec les mécanismes autochtones tels que *la minga indígena*, la *minga* humanitaire Awá, les *mingas de pensamiento*, la *Mesa de Concertación Awá* (McAwá) et la grande famille Awá.

La *minga* est un mécanisme de mobilisation autochtone qui a commencé à se développer en 2001 et qui tire son nom d'une forme ancestrale de travail collaboratif utilisée par les peuples autochtones des Andes, basée sur le principe de réciprocité et d'entraide. La *Minga indígena* du 21e siècle est devenu le mécanisme distinctif de la mobilisation politique et sociale autochtone qui a intégré des thèmes allant au-delà des demandes traditionnelles de reconnaissance, de territoire, d'autonomie et de respect de

leur culture, pour intégrer des thèmes tels que le rejet du conflit armé, la proposition de négociation politique, la défense des droits humains de l'environnement, et le rejet des politiques néolibérales, entre autres. Son épiscentre étant le département du Cauca, en y participant, les organisations Inkal-Awá s'en sont nourries politiquement.

En réaction aux massacres de *Tortugaña-Telembí* et, plus tard, de *Gran Rosario*, les Inkal-Awá ont formé la *minga* humanitaire Awá, dans le but de récupérer les corps des victimes des massacres, mais aussi de collecter des informations qui leur permettraient de dénoncer la situation humanitaire difficile dont souffrent leurs communautés. Cela s'est traduit par des actions concrètes telles que le blocage de la route entre Pasto et Tumaco pour faire pression sur la présence de hauts fonctionnaires du gouvernement tels que le procureur général, le ministre de l'Intérieur, entre autres, ainsi que le déplacement des leaders d'Inkal-Awá à Pasto, la capitale départementale, et à Bogota pour dénoncer la situation aux fonctionnaires des gouvernements départemental et national. En effet, la *minga* humanitaire des Awá était un mécanisme de mobilisation qui les catapultait à des niveaux d'interlocution insoupçonnés.

Les niveaux d'interlocution et la formulation du plan de sauvegarde ont exigé un renforcement de l'organisation et des connaissances nécessaires pour faire face aux événements auxquels les Inkal-Awá étaient confrontés ; à cette fin, les *Mingas de pensamiento* ont été instituées comme mécanisme de transfert de connaissances, de formation en droit autochtone, en droit international humanitaire et spécifiquement en l'ordonnance 004, ainsi que comme mécanisme de planification et de prise de décision. C'est grâce à ce mécanisme que les Inkal-Awá ont acquis la plus grande masse critique de connaissances et de formation en matière de politique autochtone et qu'ils ont ainsi pu interpellé de manière compétente le haut gouvernement, dans ce qu'on a appelé la *Mesa de Concertación Awá* (McAwá).

La *mesa de concertación Awá* (McAwá) a été officiellement créée pour répondre aux demandes de la *minga humanitaria Awá*, mais elle avait ses antécédents dans la figure de *La Mesa permanente de concertación nacional con los pueblos y organizaciones indígenas* (la table ronde permanente pour la consultation nationale avec les peuples et les organisations autochtones), créée en 1996 dans le but de coordonner, entre les peuples autochtones et l'État, les décisions qui pourraient affecter les peuples autochtones sans aller à l'encontre des fonctions de l'État. Il est finalement devenu le lieu du dialogue de gouvernement à gouvernement, qui était l'objectif de la mobilisation autochtone en

Colombie et qui visait à renforcer l'autonomie du gouvernement autochtone. Dans le McAwá, les représentants du peuple Inkal-Awá ont évalué et accepté ou opposé leur veto aux actions que l'État devait entreprendre et qui visaient la restitution des droits violés par le conflit armé, mais dans lesquelles les autochtones ont également demandé d'incorporer les anciennes demandes d'oubli et d'abandon de l'État.

Enfin, tout cela a cherché à renforcer *la grande famille Awá*, un mécanisme d'organisation et de mobilisation qui intègre les Inkal-Awá de l'Équateur en une seule organisation, regroupée autour du Gouvernement autochtone de la Nationalité Awá de l'Équateur (GONAE) et des trois organisations colombiennes UNIPA, CAMAWARI et ACIPAP, dans le but de conquérir une autonomie au-delà des États de Colombie et d'Équateur, combinant ainsi les aspirations à la reconnaissance et à l'autonomie ancestrale qui remontent à des années. En fait, c'est ce mécanisme qui, à différents moments, a entraîné les autres et vice-versa, dans une sorte d'impulsion mutuelle qui vise à obtenir des niveaux d'autonomie et d'organisation de plus en plus concrets et supranationaux.

TROISIEME PARTIE

AU-DELA D'UN PEUPLE AUTOCHTONE :

AIDE HUMANITAIRE ET MARCHE ILLEGAL DE LA COCA.

Introduction : convergences et paradoxes globaux sur la frontière, territoire Inkal-Awá.

La particularité de mener une enquête à la frontière, au-delà de la caractérisation de l'objet d'enquête par sa situation géographique, réside dans le fait qu'elle offre plusieurs possibilités. En premier lieu, en raison des processus de globalisation et de l'intégration qu'ils impliquent, les frontières ont acquis une nouvelle pertinence qui nous permet de mettre de côté leur condition de « marge » (et le corrélat de leur marginalité) ou de simple limite afin d'interroger et de remettre en question les centralités qu'elles contiennent.

Ces possibilités aboutissent à ce que j'ai appelé une approche frontalière, qui se fonde sur un épaississement de la frontière dans le sens où elle est remplie de contenu, lequel se caractérise par l'idée de penser les phénomènes qui y sont étudiés, en termes d'entrelacement et de la manière dont ils sont associés et articulés avec d'autres faits qui convergent dans ce contexte spécifique. L'une des conséquences de cette approche est qu'elle m'a permis d'aborder et de comprendre le peuple Inkal-Awá non pas comme une entité discrète avec des limites fixes (un peu comme dans l'ancienne méthode ethnographique) mais comme le résultat contingent, par action, omission ou défaut, des différents événements qui l'ont affecté en convergeant sur son territoire.

Ce n'est que dans ce sens que l'on peut comprendre pourquoi je consacre la dernière partie à deux questions qui semblent n'avoir aucun rapport avec le thème central de cette thèse (la mobilisation et l'organisation du peuple Inkal-Awá) et ne semblent pas non plus avoir de rapport entre elles. Il s'agit de l'aide humanitaire et de la coopération internationale, d'une part, de la culture et de l'économie de la coca, d'autre part.

Car, en coïncidant à la frontière, certains points communs peuvent être mis en évidence. En premier lieu, il s'agit de questions qui dépassent l'échelle de l'État-nation. L'aide humanitaire et la coopération internationale ont donné forme à ce que l'on a appelé la mondialisation du droit, dont l'objectif était de protéger les ressources naturelles ou culturelles (Sousa Santos, 1998). En second lieu, la culture de la coca et sa transformation en cocaïne ont constitué l'un des plus importants marchés illégaux mondiaux, au point de déclencher une croisade transnationale pour l'éradiquer, impliquant l'investissement de ressources considérables et un nombre de victimes inégalé. Il y a une sorte de corrélation morale dans tout cela : alors que l'aide humanitaire semble étendre une forme de moralité globale pour le bien-être des personnes et la revendication des droits, en particulier les

droits des peuples autochtones, le trafic de drogue semble procéder à l'inverse, son extension globale étendant sur les populations locales un fardeau de violence et de mort sans équivalent.

Mais il existe une raison supplémentaire et plus spécifique d'aborder ces deux questions ensemble. Lorsque j'ai demandé les raisons de la présence d'une équipe humanitaire particulière à la frontière et sur le territoire Inkal-Awá, dans le piémont occidental de la Colombie, l'un des employés humanitaires me répondit que :

...bien que leurs actions soient réalisées avec l'accord de l'État qui mettait à disposition les ressources nécessaires, son travail se caractérisait par le fait d'atteindre « les zones où se trouvent les communautés les plus isolées, là où la présence de l'État est la plus faible et où il a le moins de capacité d'offrir une attention à ces communautés : parce que c'est notre plus d'être dans ces zones où l'État n'a pas atteint. (Entretien. Agent de la coopération internationale, 2016).

Il m'a semblé alors que la culture et l'économie de la coca fonctionnaient selon un critère similaire : le marché de coca se développe là où l'État est peu présent, là où l'État peut difficilement prêter attention aux territoires et à leurs communautés. Le paradoxe est, comme je vais le décrire, que la culture de la coca finit par fournir des solutions aux problèmes que l'État ne peut pas résoudre. Cette situation correspond sans doute à l'idée que les deux phénomènes de l'aide humanitaire et du marché de la coca se présentent comme l'avvers et le revers d'une même pièce. Cette pièce pourrait bien s'appeler la mondialisation et la frontière représenterait son champ de circulation.

Plus précisément, une fois que la situation de violence à l'encontre des Inkal-Awá a atteint des niveaux alarmants et acquis une résonance nationale et internationale, l'aide humanitaire et la coopération internationale se sont déployées avec une intensité inhabituelle, à travers des projets allant de la garantie de l'assainissement de base et de l'attention aux personnes déplacées dans les jours les plus difficiles, à des ONG travaillant pour fournir de l'eau potable, d'autres agissant dans des projets productifs ou dans la formation sur le coopérativisme, le renforcement des capacités, les droits humains, le droit des peuples autochtones ou encore le renforcement de droit propre, etc. Pendant ce temps de l'intervention humanitaire les cultures de coca disparaurent des zones les plus proches de la route principale, pour réapparaître dans la forêt dans les zones les plus difficiles d'accès et avec une intensité sans précédent dans le piémont côtier.

Dans la partie précédente j'ai décrit et analysé comment, dans le contexte du conflit armé et grâce à l'action décisive de la cour constitutionnelle, les organisations Inkal-Awá ont pu renforcer leur organisation et leur mobilisation pour non seulement interpellier la violence du conflit mais aussi agir avec compétence aux nouveaux niveaux d'interlocution qu'elles avaient atteint. L'objet de cette troisième partie repose sur l'hypothèse que l'intervention de l'aide humanitaire et des organisations de coopération internationale a permis de transférer des capacités aux Inkal-Awá afin qu'ils puissent affronter avec compétence une série de problèmes auxquels ils étaient confrontés, comme la culture et l'économie de la coca.

Ainsi, dans le chapitre 7, j'aborderai la manière dont la coopération internationale et l'aide humanitaire ont établi leur relation avec l'État colombien, laquelle a suivi pendant plusieurs années le mandat déployé pour les pays d'Afrique et d'Amérique latine consistant principalement en une coopération au développement. Lorsque le conflit armé s'est étendu à une grande partie du pays, la coopération internationale et l'aide humanitaire se sont presque entièrement tournées vers la lutte contre les conséquences du conflit. Une fois cette trajectoire décrite, le chapitre se concentre sur la stratégie mise en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avec le peuple Inkal-Awá, à travers ce que l'on a appelé la stratégie autochtone et décrit la mission humanitaire permanente pour le peuple autochtone Inkal-Awá. Comme c'est généralement le cas pour toute intervention étrangère, malgré la bonne volonté et la clarté du mandat, les conséquences de la présence du HCR, et de l'équipe humanitaire en général, chez les Inkal-Awá ont eu des vertus et des défauts. À cet égard, le chapitre se termine en soulignant l'approche « *Do no harm* » (« *Ne pas nuire* ») qui a guidé l'action humanitaire auprès des Inkal-Awá et qui a permis de mettre en évidence certains des obstacles causés par sa présence parmi eux.

Les forces et les faiblesses de ce transfert de capacités sont devenues évidentes lorsque, sans l'accompagnement permanent du HCR ou d'autres organisations d'aide humanitaire, le peuple Inkal-Awá a dû faire face au défi de la culture et de l'économie de la coca, qui se développait furtivement depuis plusieurs années ; cette question est traitée au chapitre 8.

La culture de la coca liée au trafic de drogue a représenté l'un des plus grands problèmes et défis, pour le peuple Inkal-Awá comme pour l'État colombien pendant plusieurs années, et pour de nombreuses nations impliquées dans leur lutte. L'objectif du

chapitre 8 est de montrer que, alors que les autochtones d'Amérique latine ont entretenu une relation non-nuisible (et même sacré) avec la feuille de coca, ce n'est que lorsqu'un sous-produit de la coca a trouvé un marché international, d'abord légalement puis illégalement, qu'il est devenu un problème y compris pour ceux pour qui il n'avait jamais été un problème. À travers une brève trajectoire de la façon dont la coca est devenue cocaïne et est passée d'un marché légal à un marché illégal, je montre comment la Colombie est devenue, de la fin du 20^e siècle au début du 21^e siècle, le plus grand producteur de feuilles de coca et de cocaïne. Le piémont occidental, le territoire comptant le plus grand nombre d'hectares de coca, n'a été dépassé ces dernières années que par la région de Catatumbo au nord-est du pays, à la frontière avec le Venezuela.

La guerre mondiale contre les drogues a réduit le débat à une opposition entre prohibition ou criminalité et légalité ou illégalité. Cependant, à propos de la culture de la coca, étant donné son utilisation ancestrale, les autochtones andins se sont attachés à démontrer que le problème de la cocaïne n'est pas le problème de culture de la feuille de coca, mais celui des utilisations que l'Occident lui a conférées en la transformant en stupéfiant. À la fin du chapitre, par le biais du concept d'économie morale, je montre comment les Inkal-Awá, à travers leurs propres discussions, finissent par proposer un débat alternatif sur ce fléau, au moment même où le monde commence à reconnaître l'échec de l'approche punitive pour faire face au fléau des drogues et de leur marché illégal. C'est là que la politique autochtone prend des nuances avant-gardistes.

Chapitre 7.

AIDE HUMANITAIRE ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE PEUPLE INKAL-AWA

L'un des faits, parmi d'autres, qui a motivé mes préoccupations pour ce qui se passait dans la région frontalière, dans le piémont occidental du département de Nariño, était la présence intense et systématique d'organisations d'aide humanitaire dans la zone ; cette image était renforcée par l'observation quotidienne dans les rues de San Juan de Pasto, et même dans les villes de Ricaurte et de Tumaco, entre autres, de citoyens étrangers aux côtés de voitures portant des emblèmes et des drapeaux qui les identifiaient comme une « mission humanitaire ». Ceci n'était comparable qu'à l'écho que la situation terrifiante du peuple Inkal-Awa avait suscité dans les médias nationaux et internationaux ; au point que même la BBC à Londres l'a enregistrée¹⁶¹.

Cependant, à une échelle plus large, dans la région sud-ouest du pays, la présence d'organisations d'aide humanitaire ou de coopération internationale n'était pas entièrement nouvelle, étant donné que dans le passé, surtout dans les années 1990, le département de Cauca avait été l'épicentre de plusieurs des « missions humanitaires » déployées dans le pays. Il était alors courant de voir le paysage décrit avec des citoyens étrangers, des emblèmes internationaux, etc. Même pour beaucoup d'entre nous qui vivions dans le Cauca pendant ces années, la présence du Comité international de la Croix-Rouge, par exemple, était courante.

À cette époque, la présence des missions humanitaires était liée non seulement à la précarité socio-économique, mais aussi aux tensions émanant du conflit social et armé dans le Cauca, de sorte que leur déplacement et leur intensification vers le département de Nariño peuvent être compris de manière générale par la géographie du conflit expliquée au chapitre 4.

Dans ce contexte, la crise humanitaire intense que le phénomène du déplacement forcé a atteint au milieu et à la fin des années 1990 a conduit non seulement à ce que la Cour constitutionnelle exige de l'État qu'il remédie à la violation systématique et massive

¹⁶¹ “Los awá: una etnia colombiana en peligro de extinción”. C'était le titre de la BBC en 2011. (https://www.bbc.com/mundo/noticias/2011/10/111024_colombia_conflicto_indigenas_awa_aw)

des droits dont une grande partie de la population colombienne a été victime au cours du conflit armé (comme la loi 387 de 1997 pour la prévention du déplacement forcé), mais aussi à la mobilisation d'une aide internationale intense par le biais de ce que l'on appelle la coopération internationale.

Bien que la coopération internationale soit présente en Colombie depuis les années 50, son affiliation institutionnelle, sa vocation et sa portée ont varié non seulement en fonction des objectifs qui lui ont été assignés par les gouvernements au pouvoir, mais aussi de la nature avec laquelle elle s'est constituée depuis son apparition sur la scène mondiale.

À l'époque de son arrivée en Colombie, dans les années 1950, la coopération internationale dépendait du département de la Planification nationale DNP, qui établissait des alliances et des accords avec des institutions continentales telles que la Banque interaméricaine de reconstruction (aujourd'hui la Banque mondiale) et l'Organisation des États américains (OEA), ainsi qu'avec des pays comme les États-Unis. Plus tard, en 1954, elle a étendu ses relations avec l'ONU dans le but de « favoriser le progrès et le développement économique et social » ; toutefois, ce n'est qu'en 1968 que des unités nationales ont été créées au sein de la DNP pour s'occuper spécifiquement de cette question, comme l'unité des projets spéciaux et du crédit extérieur (Acción Social, 2008).

Un peu plus tard encore, étant donné qu'elle était considérée comme faisant partie des relations internationales, la coopération internationale est passée sous la responsabilité du ministère des affaires étrangères. Dans les années 70, elle revient au DNP et au Conseil national de la politique économique et sociale (CONPES) ; la coopération technique est alors considérée comme un instrument permettant de réaliser le développement scientifique et technologique et non « comme une ressource purement financière ». À la fin des années 1980, le principal objectif de la coopération internationale était de contribuer à endiguer le trafic de drogue en soutenant :

Le renforcement du commerce international, le développement industriel et agro-industriel, la substitution des cultures illicites, le programme de réhabilitation nationale, le développement rural associatif, le renforcement de la justice nationale, la défense de la liberté de la presse, le développement intégral de la jeunesse et la projection de l'image de la Colombie à l'étranger. (Acción Social, 2008)

Au début des années 1990, alors que la Colombie avait pleinement intégré le marché libre et était classée parmi les pays à revenu moyen, l'Agence colombienne de coopération internationale a été créée dans le but, entre autres, de contribuer à combler les déficits de capitaux grâce à la coopération technique des pays dits en développement. Vers la fin de la décennie, le dossier est à nouveau confié au ministère des Affaires étrangères, avec pour objectif prioritaire de rechercher un soutien international au processus de paix alors en cours, qui deviendra plus tard le précurseur du Plan Colombie (Acción Social, 2008).

Ainsi, en 1997, alors que le déplacement forcé en particulier et le conflit armé en général avaient atteint des proportions dramatiques, la coopération internationale s'est orientée vers la lutte contre ses conséquences ; L'Etat colombien a alors demandé une assistance technique humanitaire au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et en 1998, avec l'approbation du Secrétaire Général des Nations Unies, la mission a été installée à Bogotá dans le but de faciliter la formation des agences de l'Etat, ONG et la coopération technique en ce qui concerne les étapes du déplacement et les politiques publiques pour sa prévention, en mettant à la disposition du gouvernement l'expérience et la connaissance des processus de protection, d'assistance humanitaire et de solutions durables qui se sont avérés efficaces dans d'autres situations de déplacement forcé (Trindade, 2009).

Parallèlement à la mission de Bogota, d'autres ont été ouvertes à Barrancabermeja, dans le département de Santander ; à Apartadó, dans le département d'Antioquia ; à Puerto Asís, dans le département de Putumayo, qui a ensuite été transféré à Mocoa ; peu après, des bureaux ont été créés à Barranquilla, dans le département de l'Atlántico ; à Bucaramanga, dans le département de Santander ; à Cúcuta, dans le département du Norte de Santander, à la frontière avec le Venezuela ; à Quibdó, dans le département de Chocó ; et à Pasto, dans le département de Nariño. La logique de l'ouverture des missions locales obéissait à la dynamique même de la crise humanitaire déclenchée par la confluence du conflit armé, du trafic de drogue et de la culture de la coca, comme l'a dit l'un des travailleurs humanitaires :

En principe, les bureaux sont ouverts progressivement en fonction de la dynamique du déplacement interne, de sorte qu'évidemment les zones où la dynamique du déplacement est la plus forte sont définies, mais aussi avec un critère de moindre présence de l'État et de moindre capacité de réponse de l'État dans certaines zones. Ainsi, nous atteignons les

zones où se trouvent les communautés les plus isolées, où la présence de l'État est moindre et où l'État a moins de capacité à fournir une assistance. C'est notre plus, être dans ces zones où l'État n'est pas présent, parce que cela n'a pas de sens d'être dans des zones où l'État a une entrée où il peut atteindre et fournir une assistance. (Entretien. Agent de la coopération internationale, 2016).

Bien sûr, étant donné que le département de Nariño en général, et le piémont occidental en particulier, étaient des régions dans lesquelles convergeaient un à un tous les problèmes qui ont produit et exacerbé le conflit en Colombie : la présence d'acteurs armés, la culture de la coca et le type de relations qui découlent de l'économie de la coca ; le conflit s'est non seulement intensifié, mais aussi, étant donné les conditions spécifiques de la région, il s'est intensifié. Situé dans une zone frontalière avec l'Équateur, une géographie difficile qui combine la forêt, *páramo* et vallée ; un débouché sur la mer difficile à contrôler, une présence étatique précaire face aux défis imposés par le contexte et des niveaux élevés de pauvreté ; Nariño et le piémont occidental était le cas spécifique dans lequel le conflit allait déborder, ce qui explique la spécificité de la présence du HCR et son articulation avec d'autres organisations d'aide humanitaire.

Plus précisément, les problèmes ont été ressentis de manière plus aiguë dans les territoires Inkal-Awá et leurs populations, où les conséquences de cette convergence macabre pouvaient être vues de manière plus drastique, mais aussi où les efforts pour y remédier étaient articulés. Ainsi, une fois les ordonnances 004 et 174 publiées, le bureau auxiliaire du HCR dans le département de Nariño a mis en œuvre une stratégie impliquant directement les autorités autochtones Inkal-Awá et coordonnant les institutions publiques nationales, régionales et locales auxquelles les ordonnances avaient demandé de prévenir les déplacements et de garantir les droits des peuples autochtones. La stratégie globale, qui a été étendue au niveau national et à tous les peuples autochtones couverts par l'ordonnance 004, a été appelée de manière générique la stratégie autochtone.

L'objectif de l'intervention du HCR, dans le cadre de son mandat, visait à :

Promouvoir des réponses participatives, globales, coordonnées et équitables (autorités étatiques-ethniques), en concertation, pour la protection des droits individuels et collectifs de la population autochtone et afro-colombienne déplacée et de ceux qui risquent d'être déplacés, et rechercher des solutions durables. (HCR, 2013).

Mon propos ici n'est pas seulement de décrire et d'analyser « l'action humanitaire » menée par le HCR à travers le processus d'accompagnement et la stratégie dite autochtone pour le peuple Inkal-Awá, mais de la comprendre dans le cadre du défi que la situation dramatique de violence avait posé au peuple Inkal-Awá : en d'autres termes, au-delà de la violence exécrationnelle que j'ai déjà mentionnée, cela a exigé des organisations autochtones une sorte d'escalade ou de qualification de leur capacité politique et organisationnelle, et l'aide humanitaire y a beaucoup contribué, non seulement en augmentant leurs capacités mais aussi en révélant de nombreux défauts des interventions humanitaires.

Mais un tel objectif mérite quelques digressions.

7.1 Les raisons internationales de la coopération

L'une des préoccupations les plus récurrentes concernant la coopération internationale réside dans les critères sur lesquels elle est construite, car ce sont ces critères qui donnent une légitimité à son action aux yeux des populations qu'elle aide ou avec lesquelles elle coopère, et qui définissent qui doit coopérer et aider qui. En d'autres termes, cela définit la nature de ce que l'on appelle souvent « le mandat » ; bien entendu, ces critères et donc « le mandat » ont été modifiés en fonction du contexte de l'époque.

Le contexte de l'émergence de la coopération internationale peut être placé dans l'après-guerre, dans la seconde moitié du 20^e siècle, une période où des innovations institutionnelles aux niveaux politiques, économique et social étaient nécessaires. La principale transformation a peut-être été celle de la Société des Nations en Organisation des Nations unies (ONU), créée en tant qu'organisation de gouvernance mondiale visant à faciliter la coopération entre les pays partenaires dans les domaines des droits humains, du maintien de la paix, du développement économique et social, ainsi que de la distribution de l'aide humanitaire.

À son tour, le processus de décolonisation entre 1945 et 1966 a produit 54 nouveaux pays indépendants, ce qui signifie que les relations entre les anciens colonisateurs et leurs anciennes colonies, devenues des pays indépendants, ont été redéfinies pour s'adapter à la nouvelle réalité politique et administrative. Étant donné que les Européens étaient étroitement liés à ces territoires et en exigeaient des matières

premières et d'autres ressources, et que les nouveaux pays avaient besoin d'une assistance économique et technique pour se développer, la coopération internationale devenait un médiateur apparent des intérêts des uns et des autres (Unceta et Yoldi, 2000).

Les développements institutionnels et relationnels dans ce contexte ont produit des catégories qui ont permis de saisir de nouveaux acteurs, tels que les « pays sous-développés », atténués ensuite par les pays en développement (Atlani-Duault & Dozon, 2011), qui ont bien sûr été construites sur des critères qui ont consolidé la nature de la coopération internationale. Dans ce cas, par exemple, puisqu'on partait du principe que la cause du « sous-développement » était la pauvreté, « le mandat » était de coopérer ou d'aider la croissance économique. Ainsi, la coopération internationale au développement consistait à aider les pays pauvres à créer les conditions de la croissance économique sous la forme de prêts internationaux destinés à augmenter la capacité des infrastructures de production ; dans le cadre d'une relation entre donateurs et bénéficiaires caractérisée par la hiérarchie et le paternalisme, liée à la division internationale du travail entre ceux qui produisent des biens industrialisés et les matières premières, dans laquelle les premiers « dictent » ce qu'il faut faire tandis que les seconds suivent « le mandat » (Tassara, 2011).

Pendant les années 1960, le mandat de croissance économique et les relations hiérarchiques ont continué, avec la nouveauté de la création d'agences d'aide humanitaire ou de coopération internationale (comme le HCR) et l'apparition d'ONG associées à des groupes d'intérêts politiques ou à différentes églises qui ont renouvelé et élargi le discours à travers des concepts comme la conscience critique ou le souci de construire une alternative pour la solution des problèmes des pays du Sud (Unceta et Yoldi, 2000), coïncidant avec le débat en France entre ceux qui considéraient l'aide internationale comme une aide à l'émancipation ou comme une incorporation pour le développement économique (Atlani-Duault, 2011). L'idée de penser autrement les relations humanitaires et de coopération s'est renforcée dans les années 1970 avec l'émergence du bloc des non-alignés, qui prônait notamment un nouvel ordre économique international.

Dans les années 1970, la coopération internationale a continué à renforcer la coopération au développement, avec une intervention plus décisive de la Banque mondiale à travers la reconnaissance de la pauvreté comme un défi pour le développement (Escobar, 1998), mais aussi avec l'élargissement des sphères d'intervention, qui ne se limiteront plus aux questions financières, mais à tous les domaines permettant la satisfaction de ce que l'on appelait les « besoins fondamentaux », désormais « le mandat »

serait également orienté vers le contrôle des naissances, le soutien et l'organisation de l'éducation, de la technologie et de la recherche, ainsi que de la santé publique, entre autres. C'est ce qu'Escobar (1998) a proposé comme une transformation et une réorganisation de la conception de la vie sociale. Une sorte de normalisation ou, plus radicalement, de domestication des populations du Sud.

La crise économique et l'expansion du néolibéralisme en Amérique latine par le biais du « consensus du Washington » ont marqué des changements dans le mandat de la coopération internationale à la fin des années 1970 et dans les années 1980. Ces changements ont conduit à des critiques de la coopération internationale allant de la participation excessive des États à la remise en cause de la verticalité des relations de coopération, en passant par la faible participation et appropriation des acteurs locaux, ce qui a entraîné le renforcement et l'autonomie des organisations de coopération (parfois pour se substituer à l'État néolibéral qui s'est départi de certaines fonctions), Cela a conduit à une plus grande participation et démocratie dans les relations entre les donateurs et les bénéficiaires, et au renforcement des communautés par la participation aux processus qui les impliquent, ce qui a été appelé « empowerment », faisant de la « société civile » un protagoniste.

Avec le plein essor du néolibéralisme en Amérique latine et l'articulation consécutive du libre marché, ainsi que les crises qui en découlent, la coopération internationale a acquis de nouvelles nuances qui ont connu leur innovation la plus importante avec l'apparition de l'approche du développement humain, dont le représentant le plus reconnu sera Amartya Sen ; ses idées se concrétiseront dans le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Bien entendu, le nouveau mandat reprenait bon nombre des critiques, critères et mises à jour des années précédentes, partant du principe que « le développement humain englobe bien plus que la variable économique : il s'agit d'un état dans lequel les personnes peuvent vivre de manière productive et créative, conformément à leurs besoins et intérêts ». Le mandat intégrerait alors vaincre la pauvreté en augmentant les opportunités et les capacités des personnes qui font l'objet de l'intervention, le rôle de l'État serait celui d'un accompagnateur et beaucoup plus flexible (très en accord avec ce qui a été proposé dans le Consensus du Washington de réduire les responsabilités de l'État), atteindre le développement implique une articulation des politiques en matière de santé, d'éducation, de développement institutionnel, de droits de l'homme, entre autres ; les politiques globales doivent être cohérentes avec les

politiques nationales, en considérant et en valorisant les spécificités territoriales locales ; en privilégiant le dialogue et la participation de ce que l'on appelle la « société civile », l'articulation entre les différents acteurs impliqués, y compris l'État ; en intégrant les variables environnementales et l'approche de genre (et donc l'approche différentielle en général), dans le cadre des principes de transparence et de bonne gouvernance. (ONU, 2010).

En résumé, à la fin du 20^e siècle, la coopération internationale s'est orientée vers la promotion d'une sorte d'« écosystème » pour ce qui était considéré comme le développement humain, au-delà de la croissance économique, elle impliquait une aide à l'articulation des politiques liées aux possibilités de bien-être, en repensant les relations entre les acteurs ; d'une part, les acteurs étaient considérés comme des sujets actifs, alors qu'auparavant, ils étaient considérés exclusivement comme des objets passifs susceptibles d'intervention ; d'autre part, les efforts des différents acteurs étaient articulés, brisant ainsi la logique hiérarchique qui était en place au départ.

Au 21^e siècle, la coopération a intégré les objectifs de développement dits du millénaire. Mais je ne les aborderai pas ici. Je vais plutôt analyser comment le « mandat » actualisé s'est concrétisé, en Colombie, dans la stratégie dite « autochtone ».

7.2 Le HCR et la stratégie autochtone

La crise humanitaire résultant du conflit armé a déclenché une réponse sans précédent de la part de la Cour constitutionnelle : les ordonnances 004 et 174, dont l'objectif global était la prévention et la protection des communautés affectées ; dans ce cadre, le HCR a mis l'accent sur l'accompagnement de la socialisation et la formulation des politiques publiques qui ont émané des ordonnances ; à travers trois lignes d'action stratégique : a. Consolider le cadre juridique et de politique publique et renforcer les capacités institutionnelles ; b. Renforcer les capacités des communautés et des groupes de personnes déplacées, etc. Renforcer les mécanismes de surveillance et de conformité de l'État.

Pour ce faire, le HCR s'est appuyé sur les principes de la stratégie nationale qui intègre l'approche ethnique différentielle pour promouvoir des réponses issues de la participation des organisations autochtones Awa : UNIPA, CAMAWARI et ACIPAP et

des autorités des *cabildos* ; en outre, elles doivent être consultées avec les communautés et la coordination doit être régie par le principe d'équité entre les autorités autochtones et l'État.

L'un des problèmes les plus pressants des Inkal-Awá était leur faiblesse organisationnelle et institutionnelle ; bien qu'ils aient entamé depuis les années 1990 un processus de renforcement organisationnel, l'ampleur du conflit dépassait leur capacité à éviter la crise ; si elle l'avait déjà fait avec les institutions étatiques, la question n'était pas moins pressante pour les organisations autochtones.

Eso fue muy difícil, cuando la gente empezó a llegar a la carretera, los de acá no sabían qué estaba pasando; solo cuando paso el tiempo fue que se logró informar de todo lo que estaba pasando. Y no era solo cuando llegaron acá, que no había donde acomodar a la gente, algunos poco hablaban ... solo a los días llegó gente de la gobernación para organizar los albergues, baños y todo eso. Pero, nosotros cómo... ayudábamos cómo podíamos... y el problema era lo que seguía, entonces tocaba organizarse más...aprender. en eso ayudo mucho los compañeros del CRIC, la ACNUR, en general la cooperación internacional fue bien... siempre con problemitas y cosas... pero ayudó¹⁶². (Entretien, leader Inkal-Awá, 2015)

C'est pourquoi la stratégie autochtone a défini trois axes de travail stratégiques :

Le premier consistait en un renforcement organisationnel et institutionnel, visant à élever le niveau des capacités de gestion et de développement des plans de vie des Inkal-Awá, à travers le renforcement de leur propre gouvernement, des processus de consultation et des moyens de suivi des projets, plans et politiques de l'État ayant trait à la garantie des droits, tout en maintenant la cohérence et l'articulation avec les piliers de l'organisation : unité, territoire, culture et autonomie.

¹⁶² « C'était très difficile, quand les gens ont commencé à arriver sur la route, [faisant référence aux personnes déplacées des massacres de Tortugaña et Gran Rosario], les gens d'ici ne savaient pas ce qui se passait ; ce n'est qu'avec le temps qu'ils ont compris ce qui se passait. Et [le problème] ne se posait pas seulement à leur arrivée ici. Le problème était qu'il n'y avait pas d'endroit pour accueillir les gens, certains ne parlaient pas beaucoup [l'espagnol]. Quelques jours plus tard, des gens du gouvernement sont arrivés pour organiser les abris, les salles de bain et tout le reste. Mais comment avons-nous fait ?... Nous avons aidé du mieux que nous pouvions... et le problème était ce qui suivait. Nous avons donc dû nous organiser davantage... pour apprendre. Les camarades du CRIC, du HCR, et en général la coopération internationale a été bonne... toujours avec de petits problèmes et autres... mais elle a aidé ».

En d'autres termes, la ligne stratégique vise à transférer des capacités aux autochtones afin qu'ils soient eux-mêmes les superviseurs et les garants des politiques et des actions visant à garantir leurs droits ; mais en outre, bien que les objectifs des politiques soient clairs, les actions de soutien et d'accompagnement seront produites avec les autochtones eux-mêmes, un processus dans lequel la coopération visera à s'articuler, à différents niveaux, d'une part avec les communautés autochtones et leurs *cabildos* respectifs et, d'autre part, avec les *cabildos mayores* ou les organisations régionales.

Les actions destinées aux communautés et à leurs conseils étaient orientées vers la promotion de l'autonomisation, en favorisant la participation de la communauté (hommes, femmes, filles et garçons), en renforçant le maintien de la culture et surtout de la langue ; en renforçant les mécanismes de leur propre justice par le biais de la législation interne. Un soutien communautaire pour la prévention du recrutement forcé, de la violence sexiste et domestique, entre autres, ainsi qu'une formation aux droits humains, au droit international humanitaire et aux droits spéciaux des peuples autochtones tels que la consultation préalable et l'approche différentielle ethnique.

Avec les organisations régionales UNIPA, CAMAWARI et ACIPAP, l'objectif était de renforcer la capacité de ces organisations à suivre et à gérer les plans et les projets par des actions permettant la formulation, le développement et le suivi des projets et des politiques de l'État, ce qui renforcerait la réponse des entités locales et nationales. À cette fin, il est nécessaire que les autorités autochtones comprennent la valeur et la portée de la consultation préalable, et qu'elles soient en mesure de suivre systématiquement la situation des droits humains et de la diffuser dans d'autres sphères de la vie politique, afin de pouvoir assurer la reconnaissance, l'attention et la réparation en tant que victimes. En outre, ces actions visaient à promouvoir des alliances avec des organisations d'autres groupes autochtones et des organisations de défense des droits humains, et à faire en sorte que le caractère binational du peuple Inkal-Awá soit reconnu et que sa situation soit effectivement traitée comme une question impliquant deux États.

Le deuxième axe de travail visait à accompagner et à conseiller techniquement les administrations locales et départementales, ainsi que les différents organismes sollicités par les ordonnances 004 et 174, afin qu'ils se conforment pleinement au mandat qui leur a été confié. Dans ce cas, l'action visait à faire en sorte que les institutions garantissent le droit à la consultation préalable et, avec lui, la création d'espaces pour la participation des Inkal-Awá aux prises de décisions qui les concernent, ce qui impliquait que les réponses

et les actions institutionnelles intègrent une approche différentielle en termes d'ethnie, de sexe et d'âge.

La troisième ligne de travail consistait en la mobilisation de mécanismes de suivi et de contrôle qui, de la même manière que la précédente, chercheraient à accompagner et à fournir des conseils techniques aux organes de contrôle tels que les bureaux du procureur, le Bureau du médiateur et le Bureau du contrôleur des municipalités impliquées, afin d'augmenter la capacité à contrôler le respect des ordres de la part des institutions de l'État qui avaient cette responsabilité, ou pour l'établissement d'alertes précoces afin de prévenir les risques pour les peuples autochtones, pour surveiller l'inclusion dans les plans de développement d'actions visant spécifiquement le peuple Inkal-Awá, c'est-à-dire l'incorporation de l'approche différentielle par les autorités locales, et pour préparer des rapports permettant l'ajustement des entités au niveau local, régional et national pour surmonter l'état de violation des droits du peuple autochtone Inkal-Awá.

Ce que nous avons fait, c'est de construire des ponts entre les Awá et les institutions. Nous avons renforcé les institutions pour la formulation de plans globaux, nous avons mené des actions de renforcement organisationnel avec les Awá, puis nous avons facilité la réalisation de plans de travail conjoints, afin que les demandes des Awá dans les mingas trouvent un écho dans les plans en cours d'élaboration.

Au début, nous nous sommes beaucoup concentrés sur le renforcement de la communauté, car nous devions transférer des capacités aux organisations Awá, nous devions les former aux droits humains, à leurs propres droits et aux droits différentiels, à l'approche différentielle, à la consultation préalable.

D'autre part, nous sommes arrivés avec le message que nous devions travailler en tant que peuple, nous ne soutenions pas les projets des organisations. C'est pourquoi nous nous sommes rendus dans le Putumayo pour impliquer l'ACIPAP, parce qu'à l'époque, elle n'était pas très visible, nous avons voyagé, nous les avons formés, nous avons beaucoup travaillé avec eux dans des ateliers, en essayant de renforcer leur perspective en tant que peuple. J'ai vraiment le sentiment que nous avons généré une légitimité.

Ensuite, nous avons lancé une initiative qui était la mission humanitaire permanente et nous avons lié les institutions en tant que telles, le Bureau du médiateur s'est joint à nous, le bureau du gouverneur de Nariño a participé, le Bureau du procureur général, et nous avons créé un groupe de travail technique, où nous avions des institutions locales, comme

le bureau du maire de Ricaurte. (Entretien. Responsable de la coopération internationale, 2016).

Bien que les actions des organisations étatiques régionales et nationales, des ONG, des organisations de coopération internationale et des organisations d'aide humanitaire aient été planifiées, la convergence sur le territoire, sans coordination préalable, a produit une sorte de saturation des projets et de leurs actions, et parfois peu d'efficacité, car certaines organisations ont réitéré des projets ou des objectifs que d'autres avaient déjà réalisés, ce qui a provoqué non seulement un gaspillage de ressources, mais aussi l'usure des communautés qui ont souvent été appelées à des activités déjà réalisées. Afin d'éviter cela, le HCR a encouragé la création d'un mécanisme de coordination qui rassemblerait les différentes organisations et institutions opérant sur le territoire Inkal-Awá, et ce mécanisme a été appelé Mission humanitaire permanente du peuple autochtone Awá.

7.3 Mission humanitaire permanente du peuple autochtone Awá

Acá si vino mucha gente. Que el consejo noruego, ONG italianas, gente de naciones unidas, la ACDI que creo son de Canadá, más los que ya estaban de años anteriores. Entonces eso fue bueno, pero también hubo problemas; había cosas que se repetían y la gente ya se cansaba de lo mismo, los mismos talleres (...) eso sí, hubo otros que aprovecharon porque eso movía mucho dinero, imagínese, que la comida, que el transporte, todo eso. Entonces nosotros dijimos, hay que ordenar, hay que coordinar. y pedimos que se cree la misión humanitaria permanente para que las cosas se hagan ordenadamente y sobre todo en el territorio, porque acá vinieron hasta coreanos y llegaban al pie de la carretera y ya. Y no, así no es¹⁶³. (Entretien, leader Inkal-Awá, 2015)

¹⁶³ « Beaucoup de gens sont venus ici. Le conseil norvégien, des ONG italiennes, des personnes des Nations unies, l'ACDI, qui vient du Canada, je crois, plus ceux qui étaient déjà là les années précédentes. Donc c'était bien, mais il y avait aussi des problèmes, il y avait des choses qui se répétaient et les gens se lassaient de la même chose, des mêmes ateliers (...) oui, il y en avait d'autres qui en profitaient parce que ça déplaçait beaucoup d'argent, imaginez, la nourriture, le transport, tout ça. Donc, nous avons dit, il faut ordonner les choses, il faut coordonner, et nous avons demandé la création d'une mission humanitaire permanente pour que les choses se fassent de manière ordonnée et surtout sur le territoire, parce que même les Coréens sont venus ici et sont arrivés au pied de la route et c'est tout. Et non, ce n'est pas comme ça ».

La Mission Humanitaire Permanente sur le Territoire du peuple Awá est née expressément d'une demande faite par le peuple Awá à l'équipe humanitaire locale (EHL), pour améliorer la coordination entre la coopération internationale et les organisations d'aide humanitaire dans le département de Nariño.

L'équipe humanitaire locale EHL est un mécanisme de coordination qui travaille avec les organisations humanitaires présentes dans une région et avec les autorités locales et régionales chargées de répondre aux problèmes qui les ont convoquées et dont le travail doit impliquer directement les communautés touchées¹⁶⁴.

Le EHL reproduit le fonctionnement de l'équipe humanitaire de pays (EHP) qui est un mécanisme de coordination des institutions humanitaires internationales : agences des Nations unies, ONG internationales et donateurs convergeant dans un pays et défini au niveau international par le comité permanent inter-agences¹⁶⁵.

À l'époque, le EHL de Nariño était composé de dix agences des Nations unies : le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains (HCDH) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation panaméricaine de la santé, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations unies, le Fonds des Nations unies pour la population FNUAP ; 11 ONG : Action contre la faim ACF, Global Humanitaria, HelpAge, Médecins du monde MDM, le Conseil norvégien NRC, OXFAM, Pastoral Social, Plan International, Save the Children, Solidaridad Internacional, Campaña Colombia Contra Minas (CCCM) et 4 observateurs : le Comité international de la Croix-Rouge CICR, Médecins sans frontières MSF, la Mission d'appui au processus de paix de l'Organisation des États américains MAPP-OEA et la Croix-Rouge colombienne.

¹⁶⁴ <https://www.humanitarianresponse.info/>

¹⁶⁵ Le Comité permanent inter-agences (IASC) est le principal mécanisme de coordination et d'assistance humanitaire inter-agences, et permet de coordonner le travail des principales agences des Nations Unies et de leurs partenaires. Il a été créé en juin 1992 en réponse à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations unies sur le renforcement de l'aide humanitaire.

Les organisations qui font partie des équipes humanitaires locales sont regroupées en clusters, en fonction de la nature de leurs objectifs. Les *clusters*¹⁶⁶ de l'équipe humanitaire locale de Nariño étaient les suivants : abris, eau et assainissement, sécurité alimentaire et nutrition, santé, protection, éducation, relèvement précoce.

La demande des Inkal-Awá a été adressée *au cluster* de protection comprenant le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains, le HCR, le Conseil norvégien et la MAPP-OEA. Ces organisations, ainsi que le BCAH, l'UNICEF, Save the Children, Médecins du Monde et Solidarité Internationale SI ont formé la Mission humanitaire permanente sur le territoire du peuple autochtone Awá (MHPTIA).

Bien que le but général de la MHPTIA fût de coordonner l'action humanitaire, l'objectif central était de « générer des conditions efficaces de prévention et de protection pour le peuple Awá, basée sur la présence continue sur le territoire, le travail articulé entre les différentes agences du Cluster de protection de l'EHL régional, le renforcement organisationnel des communautés et le plaidoyer institutionnel » (MHPTIA, 2013). Cela s'est traduit par une plus grande présence des organisations dans les *resguardos* et un accompagnement direct des communautés qui conduirait à un renforcement des organisations autochtones afin d'avoir un impact sur les institutions étatiques qui devraient répondre aux problèmes qui pèsent sur les Inkal-Awá.

Les activités de la MHPTIA comprenaient non seulement son déploiement sur le terrain, mais aussi des réunions de socialisation du Plan de Sauvegarde et des ateliers de formation pour renforcer la connaissance des principes qui guident le Plan, tels que l'approche différentielle, la consultation préalable, le droit à l'autodétermination, etc. Des ateliers de formation ont également été organisés sur les droits humains et les principes humanitaires et, de la part des organisations Inkal-Awá, la priorité a été donnée aux ateliers favorisant le renforcement culturel et organisationnel.

La MHPTIA a également soutenu les organisations Inkal-Awá dans la mise en place d'un système d'enregistrement et de suivi des actions institutionnelles et non-institutionnelles les concernant. Elle a soutenu la préparation de rapports et de

¹⁶⁶ Les clusters sont des groupes d'organisations humanitaires, au sein et en dehors du système des Nations unies, dans chacun des secteurs de l'action humanitaire, tels que l'eau, la santé et la logistique. (OCHA, 2011. *El enfoque sectorial*)

communiqués dans le but de faire connaître et de dénoncer les événements survenant sur le territoire Inkal-Awá.

Dans le cadre de la MHPTIA, des réunions de travail ont été organisées avec des institutions spécialisées pour renforcer des processus spécifiques, comme dans le cas des enseignants autochtones qui ont collaboré avec *Save the Children*, des jeunes avec l'UNICEF et des médecins traditionnels avec OXFAM et Médecins du Monde.

En termes d'articulation avec les institutions gouvernementales, la MHPTIA a animé des ateliers avec le Bureau du médiateur), la Bureau du procureur général de Nariño, le secrétaire du gouvernement, le sous-secrétariat du développement communautaire et le Bureau de la paix du Bureau du gouverneur de Nariño, ainsi qu'avec le Bureau du maire de Ricaurte, dans le but d'influencer l'action institutionnelle qui les concerne.

La mission humanitaire permanente n'a pas seulement consolidé le processus de transfert de connaissances promu par l'ordonnance 004 et le Plan de Sauvegarde, mais elle l'a également renforcé en obtenant un accès direct aux *resguardos* et aux communautés qui, autrement, n'auraient pas pu participer à toutes les initiatives promues. En définitive, l'ensemble du processus a augmenté les capacités des organisations et des communautés Inkal-Awá.

*Eso sirvió harto. Mire, Usted ahora ve acá gente capacitada en derechos humanos, en derecho propio. Había gente que quería ser líder. Salieron líderes jóvenes que querían trabajar en la emisora. Eso fue muy bueno. Hasta pedían de las comunidades, que dónde están los de los chalecos, que ellos querían talleres. Pero, como todo, ¿no? Como le decía, también hubo problemas, gente que buscaba es como sacar provecho y no ayudar al pueblo*¹⁶⁷. (Entretien, leader Inkal-Awá, 2015)

L'un des avantages de la mission humanitaire permanente est qu'elle associe des représentants des organisations Inkal-Awá à toutes ses opérations et à toutes ses décisions. Il ne s'agissait pas seulement d'un mandat de l'équipe humanitaire, mais d'une

¹⁶⁷ « C'était très utile. Vous voyez maintenant des gens ici qui sont formés aux droits humains, au droit propre. Il y avait des gens qui voulaient être des leaders. Il y avait des jeunes leaders qui voulaient travailler à la station. C'était très bien. Même dans les communautés, on demandait : où sont les gens en gilet ? Les gens voulaient des ateliers. Mais, comme tout le reste, non ? Comme je le disais, il y avait aussi des problèmes, des gens qui voulaient faire du profit et non aider les gens ».

demande spécifique du peuple autochtone, de sorte que pour la mission, les Inkal-Awá n'étaient pas seulement l'objet de ses actions, mais faisaient également partie de la structure et participaient aux décisions sur un pied d'égalité avec les autres organisations qui avaient un siège dans la mission.

Un autre avantage a été l'incorporation de l'approche *Do no Harm* qui a permis à la mission d'évaluer systématiquement les actions humanitaires pour un plus grand impact.

7.4 L'approche « *Do no harm* » (« *Ne pas nuire* »)

Lorsque la mission humanitaire a été mise en place, nous avons envisagé le processus sous l'angle du « *do no harm* » (« *Ne pas nuire* »). En ce qui concerne les dégâts, ce que nous avons vu, c'est que parfois le travail de certaines agences renforçait certaines figures, c'est-à-dire qu'elles travaillaient avec un seul leader. Cela a ensuite généré des problèmes en termes de non-travail avec le tissu organisationnel, mais plutôt en concentrant beaucoup de leadership et de personnalisation du leadership sur une, deux ou trois personnes et nous avons tous couru vers elles, ce qui a généré des ruptures internes et un manque de structure organisationnelle. Une autre chose était les temps de planification, les temps de planification de la coopération internationale sont compliqués, ils viennent avec des schémas linéaires, souvent rigides, n'est-ce pas ? Dans la façon dont vous mettez en œuvre les ressources, dans la façon dont vous assurez le suivi, il y a toujours une ruée. Et le travail avec les peuples autochtones et le travail avec les communautés ne peut être soumis uniquement à des indicateurs et à des délais aussi fermés et inflexibles ; cela signifie que de nombreux processus ne sont pas internalisés ou compris par les communautés. Il s'agit de faire en sorte que les choses fonctionnent. Si je dois mettre en œuvre quelque chose, c'est tout, mais nous devons nous demander ce que la communauté a à apprendre de cela, afin qu'elle puisse l'incorporer et le reproduire, pour que cela soit substantiel. Cela se produit avec de nombreuses agences. (Entretien. Responsable de la coopération internationale, 2016)

L'approche *Do No Harm* (« *Ne pas nuire* ») a été proposée par Mary Anderson et le *Collaborative for Development Action, Inc.* dans le cadre du projet *Local Capacities for Peace*. Le projet devait répondre à la question suivante :

Comment mener l'aide humanitaire ou la coopération au développement dans des contextes de conflit de telle sorte que, plutôt que d'alimenter et d'exacerber le conflit, elle aide les acteurs locaux à se désengager et à établir des systèmes alternatifs pour résoudre les problèmes à l'origine du conflit. (Anderson, 2009 p. 13)

Le point de départ de l'approche est que l'aide humanitaire n'est pas neutre par rapport à l'aggravation ou à l'atténuation des conflits, de sorte que toute intervention humanitaire est vouée à produire les deux effets.

Ainsi, l'approche *Do no harm* part du principe que le conflit, en brisant les schémas quotidiens, produit des divisions et des tensions ; mais aussi que, malgré cela, divers aspects de la vie continuent de relier les gens. Les aspects qui se connectent deviennent des capacités de paix, tandis que les aspects qui se divisent, ou les sources de tensions, deviennent des capacités de guerre ou de conflit. Pour comprendre cela, l'approche a regroupé les connecteurs et les diviseurs en cinq catégories, dans chacune desquelles des possibilités de paix et de conflit peuvent être évidentes : 1. Il existe des systèmes et des institutions qui permettent aux communautés de rester connectées, comme les systèmes de commerce ou de services ; mais il en existe d'autres qui sont fonctionnels au conflit, comme le commerce illégal, la production d'armes, etc. 2. Des attitudes et des actions qui démontrent la tolérance, l'appréciation ou l'acceptation sont présentes malgré le conflit ; mais il en existe d'autres, comme la violence, les menaces et la torture, qui créent des tensions et divisent la population. 3. Des valeurs et des intérêts partagés : lorsque les gens ont intérêt à maintenir un système fonctionnel, comme l'accès à l'eau ou aux routes ou la protection des enfants, cela conduit à des possibilités de paix ; mais il existe aussi des intérêts qui façonnent des groupes se disputant le pouvoir ou un accès privilégié à certaines ressources, ce qui conduit à des conflits. 4. Les expériences communes, certaines expériences sont partagées par les personnes en conflit, comme la souffrance, ce qui peut créer un sentiment de communauté ; cependant, les expériences communes peuvent aussi les diviser, étant donné les différences qui peuvent apparaître sur ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Les symboles et les cérémonies tels que la musique ou les commémorations permettent souvent d'établir des liens avec les communautés en conflit ; mais les sentiments d'appartenance peuvent aussi accentuer les différences et conduire au conflit (Anderson, 2009).

Malgré l'importance du transfert de connaissances et du renforcement des capacités des organisations Inkal-Awá grâce à l'aide humanitaire, leur travail a également fait l'objet de nombreux débats et de quelques conflits :

Usted sabe que cuando alguien foráneo llega, puede traer muchas cosas buenas, pero también cosas malas. Y acá hubo de todo, con decirle que hubo ONG que venían, se asomaban desde la carretera y hacían firmar y ya. Otros que de buena fe causaron problemas o por no saber o por juntarse con aprovechados. incluso gente nuestra aprendió muchas cosas buenas, claro ¡pero, como todo, también se aprende para hacer mal, quién sabe¹⁶⁸. (Entretien, leader Inkal-Awá, 2015)

Dans son analyse, la MHPTIA a identifié 10 diviseurs ou générateurs de tensions ou de conflits qui devraient être évités à l'avenir : 1) L'accent mis sur le renforcement des leaders des équipes de coordination des organisations Inkal-Awá, au lieu de l'avoir fait à partir des bases organisationnelles des *cabildos*, provoquant ainsi des alliances bureaucratiques ou clientélistes qui ont abouti à des ruptures internes. 2) En différenciant les actions entre l'UNIPA et CAMAWARI, les divisions et les relations de pouvoir entre les deux organisations ont été exacerbées. 3) Bien que l'approche de genre ait été intégrée, il n'y a pas eu de suivi des actions. 4) Des dynamiques administratives ou opérationnelles inflexibles ont limité le temps consacré au travail de terrain. 5) Le facteur argent est devenu un facteur différentiel dans l'établissement de relations avec la coopération internationale. 6) Bien qu'une action commune, globale et systématique ait été envisagée, aucune proposition n'a été élaborée pour la permettre. 7) Chaque organisation ayant son propre dynamique, des agendas indépendants ont été établis au détriment d'un agenda commun qui favoriserait l'action intégrale. 8) La présence massive de tant d'organisations a suscité des attentes quant à leurs actions, dont beaucoup n'ont pas été satisfaites. 9) L'intervention visait à transformer le territoire des Inkal-Awá en un espace humanitaire afin de réduire les conséquences du conflit sur les communautés, mais l'espace humanitaire n'a pas encore été ouvert. 10) Malgré le système de suivi, il n'y a pas eu de

¹⁶⁸ « Vous savez que lorsque quelqu'un d'étranger arrive, il peut apporter beaucoup de bonnes choses, mais aussi de mauvaises. Et là, il y avait un peu de tout, je peux vous dire qu'il y avait des ONG qui venaient, qui regardaient depuis la route et qui faisaient signer les gens et c'était tout. D'autres, de bonne foi, ont causé des problèmes, soit parce qu'ils ne savaient pas, soit parce qu'ils se sont associés à des profiteurs. Même notre peuple a appris beaucoup de bonnes choses, bien sûr ! Mais, comme pour tout, on apprend aussi à mal faire, qui sait ! ».

suivi des urgences humanitaires, ni des processus de retour ou d'accompagnement de la population déplacée (MPHTIA, 2013).

En fin de compte, toutes les ressources politiques et économiques qui ont convergé vers le peuple Inkal-Awá lui ont permis non seulement de se faire connaître compte tenu des expériences exécrables du conflit, mais aussi d'augmenter ses capacités pour affronter les défis que représentent les ordonnances, les Plans, etc. Mais ce transfert de capacités institutionnelles s'est accompagné de ses propres habitudes : bureaucratisation, groupes d'intérêt et de pouvoir, clientèles, etc. Au milieu de tout cela, de nouveaux leaderships ont émergé et avec eux un nouveau style dans lequel certains leaders étaient entourés de nouveaux personnages tels que des corps de paix, des conseillers, davantage de professionnels de soutien, etc.

L'organisation autochtone a été insérée dans la logique et a incorporé les langues de l'État. Le langage juridique, la formulation des projets, les indicateurs, les matrices, les budgets, les droits de pétition, les lois, les accords, etc. faisaient partie de l'inventaire des termes que les leaders Inkal-Awá maniaient avec une certaine aisance et compétence ; de même que lors des réunions avec les communautés des *resguardos*, il était courant de les entendre parler avec convenance (bien que souvent sans la profondeur requise) de leurs propres droits, du bon mode de vie, etc.

Ainsi, les habitudes de cette sphère sont également arrivées : bureaucratisation, groupes d'intérêt et de pouvoir, clientèles, etc., et avec cela, un nouveau leadership et un nouveau style dans lequel certains leaders sont entourés de nouveaux personnages tels que des corps de paix, des conseillers, plus de professionnels de soutien, etc. et en même temps, une compétition est apparue entre les organisations autochtones Inkal-Awá pour gagner la faveur des organisations humanitaires ou de coopération internationale qui pourraient leur transférer plus de ressources.

Bien sûr, étant donné le potentiel que pouvaient représenter les Inkal-Awá organisés, des formes de politique peu scrupuleuses sont apparues : achat de votes, offres clientélistes, et même l'insinuation de payer des leaders ou des gouverneurs autochtones pour garantir le vote des communautés, par exemple, comme me l'a dit un leader vétérane de la région : « Acá llegan los políticos, Usted sabe, para una reunión política se ofrecen tres millones de pesos, uno para la vaca, uno para el transporte de la gente hasta el sitio y

un millón para el líder indígena quien gestiona la reunión »¹⁶⁹. Au point que, comme me l'a dit l'un des professionnels de l'accompagnement de longue date, « l'horizon de la mobilisation s'est perdu » et il a fallu que les leaders les plus anciens reprennent les lieux de décision.

Au fil du temps, la présence des organisations d'aide humanitaire et de coopération internationale s'est retirée du territoire Inkal-Awá et du département de Nariño. Avec la mise en œuvre de l'accord de paix, on espérait que la situation de violence urgente qui les avait amenés là s'améliorerait. Dans une certaine mesure¹⁷⁰, tant pendant le processus de paix, à l'exception de courtes périodes où le cessez-le-feu a été levé, que dans les mois qui ont suivi sa signature, la région du piémont occidental et le territoire Inkal-Awá ont été relativement calmes. Cependant, le scénario de l'accord de paix présentait un défi : le traitement des cultures de coca et l'économie liée à la culture de la coca, étant donné que Nariño était devenu le département avec le plus grand nombre d'hectares plantés de coca, surtout dans la région du piémont occidental et spécifiquement dans la municipalité de Tumaco.

Cet état de fait mettrait l'organisation Inkal-Awá à l'épreuve. La façon dont ils ont relevé ce défi a montré non seulement le niveau et l'ampleur de leur organisation, mais aussi leur capacité à être une alternative aux discours hégémoniques. Ce sera le sujet du chapitre 8.

¹⁶⁹ « Vous savez, pour une réunion politique, ils offrent trois millions de pesos, un pour la vache, un pour le transport des personnes sur le site et un million pour le leader autochtone qui gère la réunion ».

¹⁷⁰ Je dis « d'une certaine manière », car il est bien connu que l'accord de paix a été mis en échec lorsqu'il a été soumis à un plébiscite. Alors que, par une faible marge, ceux qui ont voté contre étaient majoritaires (50,21% contre 49,78%). Malgré le fait qu'un nouvel accord ait été conclu, des événements ultérieurs tels que les dissidents des FARC qui n'ont pas accepté les accords, le retrait et la fuite de certains des négociateurs, la mauvaise mise en œuvre du gouvernement et son incapacité à prendre le contrôle des territoires dans lesquels les FARC étaient présentes, ont entraîné non seulement un échec partiel de l'accord, mais aussi la résurgence de la violence dans les territoires.

Chapitre 8.

UN DEFI MORAL ET POLITIQUE VENU DE L'EXTERIEUR : LA COCA

Lorsqu'on voyage dans le piémont occidental du département de Nariño, on peut voir des plantations de coca, non pas depuis la route principale qui mène de Pasto à Tumaco, mais lorsqu'on se trouve dans la forêt entre les routes qui mènent d'une communauté Inkal-Awá à une autre. La luxuriante forêt tropicale humide des piémonts s'interrompt, brusquement, pour faire place aux plantations de coca, qui se caractérisent par leur hauteur moyenne et leur vert distinctif.

Dans les zones les plus proches de la route principale, je voyais des plantes éparpillées, qui ressemblaient à des vestiges d'une autre époque, d'autres temps. Face à mon inquiétude manifeste, certains des autochtones que j'accompagnais m'ont dit « *eso era antes, ahora apenas quedan unas maticas* »¹⁷¹. Cependant, plus on s'éloignait des centres municipaux ou ruraux, plus on s'enfonçait dans la forêt, plus la culture devenait intensive. Malgré l'irruption violente des cultures au milieu du paysage, personne ne disait rien, ou du moins aucun des autochtones ou des habitants de la zone où nous nous trouvions ; je pourrais dire que pour eux, c'était juste une autre partie du paysage. Cependant, le silence était différent, sacramentel, comme s'il s'agissait d'éviter toute réaction aux cultures.

Ce n'est qu'avec le temps, à mesure que je gagnais la confiance des leaders autochtones et des collaborateurs vétérans des organisations, que j'ai commencé à leur poser des questions sur le sujet lorsque j'observais les cultures proches : « Il y avait beaucoup de coca », m'ont-ils dit, « maintenant, il y en a moins, mais il y en a encore », ont-ils poursuivi. Lorsque j'ai insisté pour demander l'origine ou la propriété des cultures, ils ont répondu qu'ils ne savaient pas qui étaient les propriétaires, qui les avait plantées, comment elles étaient arrivées là, ou quel était l'objectif de leur présence. Ils soulignaient toujours, en plus des dommages évidents qu'ils causaient à la végétation autochtone des piémonts, le problème qu'ils avaient apporté aux Inkal-Awá.

À une occasion, alors que nous étions arrivés dans l'une des communautés d'un *resguardo*, j'ai observé qu'il y avait une culture de coca relativement importante, un peu

¹⁷¹ « C'était avant, maintenant, il ne reste que quelques plantes ».

plus d'un hectare ; je dis bien importante pour être si proche d'une communauté où pourraient vivre environ 25 familles autochtones. Ce que j'avais observé et entendu jusqu'alors, c'est que la culture intensive se trouve rarement à proximité des communautés ou des populations. Cette fois, j'ai interrogé l'un des leaders sur cette culture : « *la verdad profe, yo ni pregunto* »¹⁷², a-t-il répondu à voix basse, « *es mejor no saber, ni meterse. Hemos tenido muchos problemas por ese asunto. Muchos muertos* »¹⁷³.

8.1 Comment la coca est devenue un problème

Entre 1986 et 2003, la Colombie est devenue le pays où la culture de la coca a connu la plus forte croissance. Durant cette période, selon les chiffres officiels, le nombre d'hectares cultivés est passé de 24 240 à 163 300, faisant du pays le premier producteur mondial de feuilles de coca et de cocaïne. En 2006, le département de Nariño était déjà celui qui comptait la plus grande quantité de cultures illicites au monde.

Avec une telle croissance, les cultures de coca et l'économie de la coca sont devenues, lors du passage du 20e au 21e siècle, l'objet de l'une des campagnes mondiales qui a mobilisé le plus de ressources : la guerre mondiale contre la drogue et le trafic de stupéfiants. Une guerre dont les résultats ont été fortement remis en question, car, malgré ses dimensions, le marché illégal de la cocaïne reste puissant.

L'arrivée de la culture de la coca dans le département de Nariño, et en particulier dans le piémont côtier et les territoires Inkal-Awá, comme dans d'autres parties du pays, a été étroitement liée à la géographie du conflit armé, transformant la culture et l'économie de la coca en une sorte de catalyseur de toutes les formes de violence. En d'autres termes, partout où la culture et l'économie de la coca sont délocalisées, la dispute pour le contrôle territorial, les défis pour l'État et les vulnérabilités des habitants autochtones (pauvreté, inégalité, discrimination) apparaissent intensément.

De plus, ces dernières années, la « coca » est une histoire qui semble être liée à toutes les situations vécues par le peuple Inkal Awá : action violente, massacres, conflit

¹⁷² « La vérité, je ne demande même pas ».

¹⁷³ « Il vaut mieux ne pas savoir, ne pas s'impliquer. Nous avons eu de nombreux problèmes à cause de cette question. Beaucoup de morts ».

armé, coopération internationale, violation des droits et ainsi de suite. En fait, l'une des idées que j'ai défendues est que, précisément parce qu'ils sont au milieu d'un phénomène qui, comme le trafic de drogue, mobilise des ressources à un niveau mondial, la visibilité du peuple Inkal-Awá a été catapultée à un niveau national et international.

Comment une culture qui n'était pas abondante sur le territoire national et dont la consommation parmi les peuples autochtones était minoritaire en est-elle venue à occuper de grandes étendues de terre, puis à faire du pays le plus grand producteur de feuille de coca et de cocaïne ? Quel était le contexte politique et économique qui a rendu tout cela possible ?

Quelle est la logique de déplacement des cultures qui les a conduites des départements de Meta et Guaviare au sud-est du pays, à la frontière sud dans le département de Putumayo et enfin au piémont occidental, sur la côte Pacifique, et au territoire Inkal-Awá dans le département de Nariño ?

Cette transition dans le temps et l'espace implique non seulement un changement dans la dimension du problème, qui passe d'une question marginale locale et nationale à une question mondiale, mais aussi dans le type de considérations politiques qui devaient le sous-tendre, du contrôle du trafic de substances illicites à une « guerre mondiale contre la drogue ».

En d'autres termes, mon propos ici est que le cas du peuple Inkal-Awá et sa relation avec la culture de la coca et l'économie de la coca nous permet de retracer de manière concrète les vicissitudes d'un problème global. C'est là qu'apparaissent les confrontations les plus aiguës de ce que cette guerre a impliqué, mais aussi la manière dont les communautés locales y font face.

J'expliquerai ici comment la culture de la coca, qui était traditionnelle pour les groupes autochtones andins en Bolivie et au Pérou, où se trouvaient également les plus grandes extensions de terres pour sa culture, est passée en Colombie ; où, bien que pour certains peuples autochtones, sa consommation soit traditionnelle ou rituelle, elle n'était pas une pratique répandue ou majoritaire ; ainsi, la culture de la coca qui est arrivée dans le sud-est, puis à la frontière et plus tard à Nariño n'était pas pour le traditionnel « *mambeo* », comme la consommation de feuilles de coca est connue parmi les peuples autochtones, mais parce que ce déplacement est également lié à la transformation de la circulation légale de la coca en une circulation illégale.

L'incorporation de la culture de la coca dans les zones de colonisation du sud-est de la Colombie a impliqué le développement d'une économie paysanne qui lui est liée articulée avec le marché international de la cocaïne, le trafic de drogue. La dynamique illégale de ces cultures a fait qu'une fois les politiques d'éradication mises en œuvre, elles se sont déplacées vers l'intérieur des terres, non sans provoquer de fortes confrontations entre les communautés qui tiraient leur subsistance de cette culture. C'est au milieu de ce conflit que l'économie de la coca converge avec les acteurs armés.

C'est dans le département du Putumayo que la convergence de la guerre mondiale contre la drogue et du conflit armé a atteint son apogée, en plus de la « présence différenciée de l'État » (González, 2003).

En accord avec cette dynamique, qui faisait languir la guerre contre la drogue, la production de coca du Putumayo s'est déplacée vers le piémont occidental du département de Nariño, où elle retrouverait les conditions propices à sa croissance.

Si Nariño était devenu le département avec la plus grande extension de terres dédiées à la culture de la coca, comme l'était autrefois le département du Putumayo, d'autres contingences rendaient la situation particulière. Les guérilleros des FARC ont signé un accord de paix et ont abandonné les territoires qu'ils contrôlaient relativement, y compris le piémont du département. En l'absence d'un contrôle effectif du territoire par l'État, la coca a de nouveau provoqué des conflits à son sujet, conflit accentué par la position stratégique du territoire : une frontière internationale et sur la côte Pacifique, de sorte que l'accès à la mer ajoutait une nouvelle condition au trafic de pâte de cocaïne base.

Quelle a été la position de l'organisation Inkal-Awá face à ce fléau ? Entre une guerre mondiale contre la drogue dont l'efficacité est de plus en plus remise en question et l'action insistante de l'État pour la mener à bien par l'éradication des cultures de coca, les discussions au sein de l'organisation semblaient adopter une perspective différente sur le phénomène ; au-delà de se situer dans le débat aride sur la stratégie de fin de culture, ou au-delà de la criminalisation, la position de l'organisation autochtone m'a semblé témoigner de la stratégie politique que j'ai décrite plus haut, se situer entre les interstices de ces débats pour dialoguer avec l'État et le questionner ; et dans ce questionnement, revenir aux revendications du mouvement autochtone lui-même. En d'autres termes, il s'agissait une fois de plus de prendre position, non sans sacrifices, au moyen d'une économie morale de la coca qui cherchait à équilibrer plusieurs des risques qui planent sur les contextes du trafic de drogue.

8.2 L'utilisation de la coca dans les Amériques

La culture de la coca en Amérique latine remonte à des milliers d'années et la feuille de coca accompagne les populations amérindiennes depuis longtemps : il existe des datations archéologiques de son utilisation sur la côte nord de l'actuel Chili et au sud de l'actuelle ville de Lima, au Pérou, qui remontent à 2500 et 1900 avant J.-C. (Garcia, 2002) ; et des recherches plus récentes font remonter son utilisation à 8000 ans (López, 2013) ; en outre, son utilisation la plus courante a été la mastication ou la médecine.

Son utilisation et sa consommation ont été retracées avant même la colonisation espagnole, dans les territoires de l'actuel Pérou. À l'époque de l'empire inca, non seulement l'existence de sa culture a été démontrée, mais aussi son utilisation comme instrument d'échange, comme une sorte de monnaie ; une pratique qui s'est étendue à d'autres groupes des Andes colombiennes. D'autre part, il semble que l'utilisation de la coca était limitée à l'élite inca et, seulement pendant et après la colonisation espagnole, l'utilisation de la mastication de la coca a été étendue au reste de la population inca (Garcia, 2002).

En Colombie, il a été démontré que chez les *Muisca*, habitants du centre et du nord-est des Andes, dans les actuels départements de Boyacá et de Santander, la culture de la coca était courante (Langebaek, 1986) ; de même que dans le sud des Andes, dans les actuels départements de Cauca et de Nariño, où il existe des preuves de la consommation de coca chez les Indiens Pastos (Uribe, 1986), une pratique étroitement liée aux Indiens qui appartenaient aux zones d'influence inca. Les preuves s'étendent aux peuples qui habitaient la vallée du fleuve Magdalena, le bassin du fleuve Cauca et la Sierra Nevada de Santa Marta, ancêtres des peuples Zenú, Quillacinga, Nasa et Arhuaco (Lopez, 2013) et grâce aux réseaux d'échanges avec les peuples des Andes, la consommation de coca s'est étendue aux peuples amazoniens, où en plus d'être habituelle, son utilisation était également rituelle (García, 2002). Bien qu'il existe une différence dans l'utilisation de la coca dans les Andes et en général dans l'ensemble des peuples amazoniens, dans le premier cas, elle est généralement mâchée ou *mambearse*, tandis qu'en Amazonie, la feuille est pulvérisée et mélangée à de la cendre.

Quatre variétés de coca ont été identifiées : la coca Huanuco ou bolivienne, la coca amazonienne, la coca Trujillo et la coca colombienne, toutes apparemment dérivées d'une

seule espèce dont l'origine se situerait sur le versant oriental des Andes péruviennes bordant l'Amazone. Cette espèce originelle s'est répandue vers le nord et, grâce à la sélection humaine, elle s'est adaptée à d'autres climats, donnant naissance à d'autres espèces ; par exemple, dans l'ouest du Pérou et de l'Équateur, la coca Trujillo est apparue et, plus récemment, dans le sud de la Colombie, elle a donné naissance à la coca colombienne, qui s'est répandue vers le nord jusqu'à la côte des Caraïbes et qui, grâce à la sélection et à l'adaptation à des climats plus humides, a donné naissance aux autres variétés : La coca Trujillo, qui serait originaire de l'ouest du Pérou et de l'Équateur et à partir de laquelle, après des processus de sélection et d'adaptation, la coca dite colombienne est apparue dans le sud de la Colombie et s'est répandue dans le reste du pays, sur les côtes du Venezuela et en Amérique centrale.

Les différences entre les variétés de coca ne se limitent pas seulement à leur utilisation, mais il y a aussi une différence dans la teneur en alcaloïdes, alors que la coca amazonienne a la teneur la plus basse (0,25%), tandis que la coca bolivienne a 0,63%, la coca Trujillo 0,72% et la coca colombienne 0,77% (Plowman & Rivier, 1983). De ces pourcentages, on peut déjà déduire pourquoi, en période de trafic de drogue, l'espèce sélectionnée et massifiée était la coca colombienne. Cependant, l'alcaloïde de la coca amazonienne étant plus facile à extraire, les trafiquants des années 70 et 80 ont utilisé les populations autochtones pour sa production, étant donné leur connaissance et leur maniement de la plante, jusqu'à ce que la coca bolivienne et sa dérivation colombienne deviennent massives.

Mais avant que la culture de la coca en Amérique latine, plus précisément dans les Andes, mais surtout en Colombie, ne dépasse les limites de la consommation autochtone, il fallait consolider une demande et un marché dans lequel les autochtones n'avaient rien ou presque rien à faire, mais les élites, les entreprises et d'autres personnes.

L'émergence d'un marché légal de la coca

Contrairement à ce qui s'est passé pendant l'expansion coloniale avec d'autres produits comme le café, le thé ou le tabac, dont la consommation s'est étendue et est devenue courante dans les sociétés européennes, la coca est restée principalement parmi ses consommateurs traditionnels dans les Andes : les autochtones, les paysans et les

habitants des zones rurales ; l'impossibilité d'étendre ce produit au reste de l'Amérique et de l'Europe est en partie attribuée à la façon dont il était consommé ; la mastication ne coïncidant pas avec les goûts des autres sociétés, elle semblait en outre peu glorieuse ; de même que les taches verdâtres qu'il laissait sur les dents, ce qui ne se produisait pas avec les autres produits mentionnés.

Si, pendant la colonisation espagnole, la Couronne considérait comme répréhensible le rôle de la coca en tant que plante sacrée et l'interdisait donc à son peuple, elle ne trouvait pas sa consommation par les colons amérindiens tout aussi répréhensible, puisqu'elle leur offrait une plus grande résistance au travail ; c'est d'ailleurs cet aspect qui a poussé les autorités coloniales à encourager sa culture et sa consommation chez les autochtones amérindiens soumis au système colonial (López, 2013).

C'est au Pérou que la coca est devenue un produit agricole important au cours du 17^e siècle. À cette époque, les plantations de coca des Incas ont été intégrées à l'économie coloniale par le biais des *encomiendas* et son commerce est devenu si important que la vice-royauté l'a considéré comme faisant partie des tributs. Ainsi, le commerce et la consommation de la feuille de coca ont acquis une dynamique importante non seulement chez les *criollos* américains, mais aussi chez certains Espagnols des Andes, à tel point qu'ils ont fini par être fondamentaux dans le financement des villes coloniales comme Lima et La Paz, et même dans le processus d'indépendance. Son essor est tel que, par exemple, à la fin du 18^e siècle, il devient la principale ressource économique de la ville bolivienne de La Paz (García, 2002).

Contrairement à ce qui se passera dans les Andes péruviennes et boliviennes, au 17^e siècle, en Colombie l'usage de la coca est rapidement interdit et sanctionné par *el Tribunal del Santo Oficio de Cartagena de Indias* qui, n'ayant pas juridiction sur les autochtones, limite sa consommation à ces derniers exclusivement. Ainsi, avec le même critère que la coca a augmenté la résistance des Indiens, il a promu sa culture dans les Andes centrales colombiennes, la Sierra Nevada de Santa Marta et le sud du pays, dans ce qui est connu aujourd'hui comme el Macizo colombiano. Comme au Pérou, la consommation n'est jamais devenue courante parmi les *criollos* ou les communautés européennes en Colombie.

Malgré cela, on ne peut dire que le marché de la feuille de coca, bien que dynamique et important, était limité aux pays andins. Cette restriction a été grandement favorisée par le refus des élites *criollas* de l'incorporer dans leurs habitudes de

consommation, ce qui a été renforcé par l'association constante de la coca avec les classes les moins favorisées de la société, couvrant ainsi la consommation de coca d'une certaine aura péjorative, tandis que dans les zones andines, les populations autochtones ont consolidé son utilisation comme un trait d'identification (Gootenberg, 2016).

Malgré son dynamisme croissant dans les Andes, le marché de la coca a eu beaucoup de mal à s'étendre vers l'Europe, principalement en raison de la difficulté de transporter la feuille, car elle se desséchait en traversant l'Atlantique ou l'humidité provoquait des champignons ; dans les deux cas, les propriétés qui lui donnaient sa renommée et sa valeur étaient perdues. Aux 15^e et 17^e siècles, ce sont ces propriétés qui ont suscité l'intérêt des botanistes, qui ont accompagné leur admiration pour la plante d'histoires exotiques et magiques, communes aux choses des Andes et de l'Amérique en général, que les voyageurs et les explorateurs avaient rapportées en Europe ; des histoires qui ont circulé en français, en allemand et en italien, ce qui a rendu possible le circuit d'influence de la coca (Gootenberg, 2016).

Mais au-delà des cercles botaniques, ce qui a renouvelé l'intérêt pour la coca, en dehors du contexte andin, a été l'isolement de l'alcaloïde en 1860 en Allemagne ; cela a également mis fin aux histoires extraordinaires sur la feuille et a concrétisé son utilisation pharmacologique, qui a été consolidée dans les deux décennies suivantes à travers divers essais pour la guérison de divers maux ou maladies, jusqu'au moment où le principe anesthésique a été découvert (dans ce contexte, l'intérêt de Freud pour l'utilisation de la coca à cette fin est bien connu). En même temps, cela coïncide avec l'apparition, à Paris, du *vin mariani*, le premier vin de feuille de coca, qui a fait de son créateur le plus grand acheteur de feuille de coca andine, principalement de Bolivie.

Le *vin Mariani* sera un jalon très important dans ce nouveau boom de la coca au-delà des frontières andines, notamment parce qu'il résout plusieurs des limitations qui avaient empêché la « feuille sacrée des Andes » de poursuivre son expansion. Premièrement, elle était installée dans un format qui éliminait la résistance européenne à sa consommation : consommer la coca sous forme de vin était plus accessible au consommateur européen que la mastication andine traditionnelle ; deuxièmement, comme l'alcool renforçait l'effet de la cocaïne, le problème du voyage transatlantique qui le réduisait était éliminé ; de plus, la stratégie publicitaire de Mariani était basée sur l'association de la feuille de coca avec l'élite inca et non avec les couches marginales de la population andine, ce qui rehaussait le statut de la feuille. La conséquence immédiate

a été la popularisation rapide de la boisson. Le succès du vin Mariani allait stimuler le commerce de la coca ; en fait, l'origine du coca cola remonte à ces connexions, dont le créateur, cherchant à l'imiter, allait plus tard remplacer l'alcool par de l'eau gazeuse, donnant naissance à la boisson populaire (Gootenberg, 2016).

Alors que la cocaïne était limitée en Allemagne à ses usages médicaux, l'essor commercial de la coca observé en France s'est étendu à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, non seulement dans la préparation de boissons telles que le vin ou les colas, mais aussi comme ingrédient principal de sirops et de concoctions pour diverses cures. D'une certaine manière, avant la popularité de la cocaïne, il y a eu la popularité de la coca (Gootenberg, 2016).

Mais bientôt, la concurrence pour les utilisations cliniques de la cocaïne a également commencé, tant en Allemagne qu'aux États-Unis, l'industrie pharmaceutique a établi son utilisation comme analgésique local en chirurgie, comme stimulant pour le traitement de la dépression, paradoxalement dans le traitement de la dépendance à l'opium (qui a évidemment été rapidement identifié comme très problématique) et pour le traitement de la fièvre ; tout l'enthousiasme médical pour la cocaïne a également permis de réaliser rapidement les risques de sa nature addictive. Il est certain qu'à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, il existait déjà une demande légale de cocaïne à des fins médicales et pharmaceutiques dans de nombreuses régions du monde.

Bien entendu, la popularité croissante et le statut renouvelé de la coca et de la cocaïne en Europe, sous l'impulsion de la recherche médicale, auront un corrélat dans les pays andins d'origine, surtout dans la seconde moitié du 19^e siècle. Au Pérou, par exemple, le prestige renouvelé de la coca est devenu une ressource pour la promotion du nationalisme, soit parce que la coca est associée au passé de l'empire inca dans lequel se trouvent les racines de la nation péruvienne, soit parce que la coca peut être considérée comme le produit que le Pérou a donné au monde, soit enfin parce qu'une sorte de nationalisme scientifique peut être cultivé autour de ses vertus pharmacologiques (Gootenberg, 2016).

L'usage de la coca, qui n'était plus proscrit chez les autochtones, a développé son dynamisme autour de son usage traditionnel et quotidien dans les populations *criollas*, soutenu par les récits qui arrivaient de France, auxquels s'ajoutaient les récits sur les bienfaits que la médecine avait trouvés au Pérou et qui réaffirmaient ce qui avait été trouvé en Europe.

La nouveauté de la coca et de la cocaïne en Europe, notamment en France et en Allemagne ; ainsi que le nouvel essor nationaliste de la coca au Pérou, convergent dans l'expérience de personnages comme Alfredo Bignon, un médecin péruvien de nationalité française et membre prestigieux de l'école de médecine de Lima, qui, dans et avec ses écrits, consolidera l'idée de la coca comme un produit péruvien exceptionnel, facilitant ainsi l'apparition d'un marché mondial de la coca, dont la preuve la plus évidente, à la fin du 19e siècle, est l'expansion de l'activité du fabricant de vin Mariani, qui inclut la feuille de coca sous forme d'infusion, de pilules. La coca s'est avérée être une bonne affaire. Cela ne se produira avec la cocaïne que plus tard au 19e siècle (Gootenberg, 2016).

Ce n'est que lorsque l'utilisation analgésique de la cocaïne a été démontrée en 1884 que son marché a commencé à se développer, en même temps que l'industrie pharmaceutique, surtout en Allemagne et spécifiquement associée à des sociétés bien connues comme Merck, qui avait déjà fait des incursions dans le domaine pharmaceutique par l'utilisation de l'opium et de la quinine ; ainsi, à mesure que le marché de la cocaïne s'ajustait, ses utilisations médicales se développaient. Bien entendu, la question va attirer l'attention des laboratoires pharmaceutiques américains au point que les États-Unis deviendront en 1900 le principal marché de la cocaïne légale dans le monde, que ce soit pour un usage médical, dans des sirops pour différentes affections, ou même pour les quelques usagers récréatifs qui commencent à apparaître (Gootenberg, 2016).

Il existait bien sûr un marché intermédiaire, dans lequel étaient vendus des produits moins contrôlés tels que des analgésiques, des sirops contre la toux, etc. et il était même vendu comme une solution au tabagisme ou comme une concoction pour se vider l'esprit. C'est sans aucun doute le boom de la coca et de la cocaïne aux États-Unis, il suffit de rappeler que la célèbre coca cola est né en 1896, que sa formule originale contenait de la cocaïne (un ingrédient qui a été éliminé en 1903, mais pas la coca) et que son succès commercial a entraîné l'apparition de nombreuses versions dans d'autres régions des États-Unis. Le boom est tel qu'entre 1902 et 1908, les importations de coca atteignent huit cent mille tonnes, dont la plupart proviennent du Pérou et, dans une moindre mesure, de Bolivie.

Un marché d'une telle ampleur ne pouvait être possible qu'avec des transformations majeures dans les lieux de culture de la plante de coca. Au Pérou, les terres consacrées à la culture de la coca ont été étendues ; à Lima, des techniques ont été développées pour le frittage de la cocaïne pure et brute (pâte de coca base ?), facilitant le

transport et évitant les dommages causés à la feuille de coca brute ; cela a bien sûr créé des entreprises spécialisées dans la fabrication de cocaïne brute et fait du Pérou le premier exportateur de cocaïne au détriment des cultures naissantes en Indonésie, en Inde et dans d'autres pays. Les grands acheteurs comme l'Allemagne, la France et les États-Unis ont consolidé deux marchés légaux pour la cocaïne, l'un en Europe, dont l'épicentre était l'Allemagne et son industrie pharmaceutique, et l'autre en Amérique du Nord, où les États-Unis demandaient de la cocaïne pour leur industrie pharmaceutique et pour les biens de consommation courante (Gootenberg, 2016).

Malgré ce boom, à cette époque, la coca et la cocaïne ne représentaient qu'environ 4 % des revenus d'exportation du Pérou ; en fait, les exportations de sucre, de caoutchouc ou de minéraux étaient plus importantes et ne cessaient de croître ; cependant, la production de coca était très importante pour la création de zones spécialisées pour sa culture.

Une fois la technique de la cocaïne brute mise au point, la production de cocaïne s'est déplacée de la capitale Lima et des zones métropolitaines vers les Andes orientales, plus près de l'Amazonie, c'est-à-dire plus près des cultures. Les raisons étaient principalement économiques, car il était plus rentable de synthétiser la cocaïne brute à proximité des cultures, ce qui évitait d'endommager la feuille pendant le transport et augmentait les profits. Il était plus facile de transporter des briques de cocaïne brute que des balles de feuilles de coca endommagées en cours de route, renvoyant ainsi la production de coca à ses lieux d'origine (Gootenberg, 2016).

La fin de l'essor de la production péruvienne de coca et de cocaïne survient en 1910, lorsqu'aux États-Unis, l'essor de l'usage médicinal décline, tandis que les nouvelles des conséquences néfastes de la consommation de cocaïne circulent avidement ; en 1911, la première convention anti-narcotiques se tient à La Haye, ce qui, ensemble, entraîne une réduction significative de la demande américaine de ces produits en 1915. En 1920, la diplomatie américaine diffusait déjà le message anti-cocaïne et, en 1924, la Société des Nations a fini par étendre l'interdiction de la cocaïne. Finalement, la cocaïne a cessé d'être un produit légal à l'échelle mondiale.

Les décennies suivantes ont vu le déclin total du marché légal de la cocaïne en raison, d'une part, de l'intensification de la campagne anti-narcotique américaine, qui a accéléré la recherche de nouveaux produits par l'industrie pharmaceutique, et, enfin, de

la diversification des producteurs de coca qui l'ont même amenée en Asie ; ainsi, pendant les guerres mondiales, le Pérou a cessé d'être le producteur privilégié.

Bien entendu, la culture de la coca dans les pays andins ne s'est pas arrêtée, mais, revenue dans ses lieux d'origine, elle a été utilisée pour satisfaire la demande locale de feuille de coca et de cocaïne en circulation de façon marginale. Ce n'est qu'après les années 1950 que le marché de la coca et de la cocaïne a recommencé à se développer, bien qu'illégalement.

8.3 Le marché illégal de la coca – cocaïne

Alors que le marché légal de la cocaïne a diminué au minimum et que la culture de la coca a été limitée aux régions d'origine et à ses usages traditionnels, l'usage « récréatif » de la cocaïne deviendra un marché de plus en plus attractif et utilisera les routes commerciales consolidées depuis plusieurs années, principalement la route entre les États-Unis et les pays andins.

Dans la période d'après-guerre, le marché illicite de la cocaïne était relativement petit et marginal ; il allait toutefois connaître une croissance rapide, non seulement grâce à l'augmentation de la demande, mais aussi à l'émergence de trafiquants de cocaïne internationaux dans lesquels on pouvait trouver des Cubains, des Péruviens et des Boliviens.

Compte tenu de l'illégalisation mondiale de la cocaïne, les régimes dictatoriaux péruviens, dans le cadre de la guerre froide, ont fait pression pour assurer la fin de la petite industrie locale et légale de la cocaïne, en déplaçant la production vers les Andes orientales, où elle rejoindra le marché illégal à la fin de la première moitié du 20^e siècle. Face à cette pression, elle se déplacerait en Bolivie où, contrairement à ce qui s'est passé auparavant au Pérou, la production atteindrait des niveaux d'industrialisation aux mains du marché illicite. (Gootenberg, 2016)

Les Andes péruviennes et boliviennes ont continué à être non seulement les lieux de culture de la coca, mais aussi ceux de sa transformation industrielle, surtout en Bolivie, où la technique de transformation mise au point au Pérou de nombreuses années auparavant a été incorporée. Mais comme les trafiquants avaient besoin de routes pour

commercer, ils cherchaient un débouché sur la mer, et c'est ainsi qu'à l'ouest, le Chili était relié aux routes du trafic et en route vers l'Argentine ; mais le circuit s'étendait aussi vers l'est, grâce à la connexion amazonienne, à travers le Brésil. Ainsi, la Colombie, le Panama et le Mexique apparaissent comme des points de transit mineurs, selon la classification effectuée par le Bureau des stupéfiants et des substances psychotropes des États-Unis.

À la fin des années 1950, la révolution a changé la place de Cuba en tant que centre du trafic international de cocaïne ; pour le gouvernement révolutionnaire, la cocaïne était l'expression de l'ancien pouvoir sur l'île. Si cette décision a contraint les trafiquants à changer de centre, elle a également poussé nombre d'entre eux à se rendre en Amérique latine et aux États-Unis, d'où ils rejoignaient les circuits.

Le réarrangement des circuits de production et de trafic de cocaïne continuerait à aller de pair avec les changements politiques dans les pays d'Amérique latine. Comme l'ont fait les régimes au Pérou et la révolution à Cuba, le coup d'État au Chili les obligera à changer de place sur ce marché illégal.

D'autre part, depuis les États-Unis, le rôle joué par les trafiquants de marijuana qui cherchaient des fournisseurs autres que les Mexicains était important, étant donné la prohibition imposée par Nixon et le manque de sophistication de la production mexicaine ; et ils ont trouvé des opportunités en Jamaïque et en Colombie (Henderson, 2012).

Tout cela va créer les conditions pour que le trafic de coca acquière une dynamique différente à partir des années 1970, avec de nouveaux centres de production et de transit, au milieu desquels la Colombie occupera une place faussement visible.

8.4 La coca-cocaïne illicite en Colombie

La culture de la coca à des fins commerciales et illicites a commencé en Colombie au milieu des années 1970, mobilisée par les négociants en émeraudes qui s'étaient lancés dans le commerce de la marijuana depuis le déclin de l'offre mexicaine dans les années 1960. En Colombie, la marijuana a commencé à prendre racine dans la Sierra Nevada de Santa Marta, puis s'est étendue à d'autres territoires, jusqu'à atteindre les plaines orientales dans les années 1970. Les trafiquants de marijuana ont profité de leur expertise du marché illégal, en termes d'itinéraires, de stratégies, etc. ; ils avaient déjà établi des relations avec

le commerce illicite de la coca qui se développait au Pérou et en Bolivie, bien avant l'effondrement de la « *bonanza marimbera* », comme on appelait le marché croissant de la marijuana entre 1976 et 1985.

La dynamique transandine et amazonienne du trafic de cocaïne fonctionnait de la manière suivante : la coca était cultivée au Pérou, expédiée sous forme de pâte de coca en Colombie où elle était transformée en cocaïne pour être exportée et consommée aux États-Unis.

Ce n'est qu'à la fin des années 1970 que les trafiquants ont décidé de cultiver la feuille en Colombie, dans l'ouest de l'Amazonie, profitant du fait que la plante était adaptée aux sols humides et que les autochtones, qu'ils exploitaient pour la transformation, la connaissaient et la cultivaient depuis longtemps.

Les cultures se sont étendues du département de Vaupés, à travers la rivière *Miraflores*, au département de Guaviare et de là aux zones de colonisation dans les départements de Meta, Caquetá et Putumayo en petites parcelles ; les grandes plantations sont apparues dans les années 1990, sous l'impulsion des grands trafiquants de drogue (Ramírez, 2003).

Mais pourquoi la culture de la coca et l'économie qui lui est liée ont-elles réussi à s'installer et à s'étendre spécifiquement dans les territoires des plaines orientales, de l'Amazonie occidentale et des piémonts amazoniens ? Plusieurs raisons fondamentales expliquent ce phénomène et bien sûr, le déplacement ultérieur de la culture de la coca et de la production de cocaïne vers le piémont occidental du département de Nariño.

Tout d'abord, la représentation systématique de l'Amazonie par l'État colombien a été très importante ; cette représentation visait, entre autres, à promouvoir la colonisation de la région comme stratégie d'intégration nationale ; ces processus de colonisation ont également été liés aux missions catholiques et aux booms extractivistes qui s'y sont déroulés ; en outre, la manière dont ces territoires ont été liés aux différentes formes de violence du pays a également apporté sa contribution. Enfin, la politique répressive malavisée de la guerre contre la drogue a produit ce que l'on appelle « l'effet ballon », entraînant le déplacement des cultures vers d'autres endroits, comme le piémont occidental.

Traditionnellement, l'Etat colombien a représenté les territoires de l'Amazonie comme des territoires *baldíos* (en friche), vides ; paradoxalement, l'Etat a appelé les

moins nationaux des territoires du pays « territoires nationaux » (Serje, 2005) ; cependant, la représentation de ces territoires comme vides de présence humaine avait une intention claire : elle justifiait son processus de colonisation ; ceci, à son tour, faciliterait l'intégration des territoires dans la nation par l'ouverture de ce qui a été appelé la frontière agricole. La logique semblait simple : l'arrivée des colons était encouragée pour « apprivoiser » la terre, c'est-à-dire la préparer à être productive, puis le grand capital arrivait pour l'acheter et l'intégrer dans les cercles productifs de la nation ; la conséquence était que, dans la plupart des cas, la terre était intégrée, mais pas la population, qui, dépossédée, devait s'enfoncer plus profondément dans la forêt et reproduire le processus. Ce processus de colonisation avait également un autre objectif : réduire la pression foncière qui existait dans d'autres régions du pays (Ramírez, 2001). Si elle avait fonctionné, cette stratégie n'aurait nécessité qu'une faible mobilisation de ressources de la part de l'État ; mais c'est précisément le manque de force que l'État a donné à une telle campagne qui a laissé la place à d'autres puissances fortes qui ont imprimé leur propre logique au processus de colonisation, en surmontant tout effort timide de l'État.

La colonisation de cette région a été motivée par plusieurs facteurs qui, comparés aux efforts de l'État, ont été beaucoup plus déterminants dans le façonnement de la région et le boom de la coca qui s'en est suivi. Le premier de ces facteurs est la vocation extractiviste de l'économie qui a été imposée à la région, qui a fonctionné comme un mécanisme de « sélection et de mobilisation de la population ». À la fin du 19e et au début du 20e siècle, le caoutchouc était le principal produit extrait dans la région (bien que l'on y extrayait également du quinquina et des peaux) ; et bien que la manne du caoutchouc n'ait pas motivé ni consolidé un processus massif de colonisation, elle a rendu possible la réorganisation des peuples autochtones, dont l'exploitation inhumaine a entraîné non seulement leur réduction, mais aussi leur concentration et leur déplacement ; de sorte que les établissements les plus avancés, comme Florencia, dans l'actuel département de Caquetá, sont devenus, une fois la manne extractiviste passée, des avant-postes de la colonisation également.

Entre 1963 et 1976, avec la découverte de réserves dans le Putumayo et le Caquetá, une autre aubaine extractiviste a eu lieu, avec l'arrivée de la multinationale Texas Petroleum Company. Dans le cadre de l'accord avec l'État colombien, l'entreprise a dû détruire les principales voies d'accès, ce qui a provoqué l'arrivée de colons des

départements de Nariño, Cauca et Huila qui deviendront plus tard des colonisateurs de terres plus profondes dans le trapèze amazonien (Ramírez, 2003).

Deuxièmement, les missions catholiques ont joué un rôle très important dans le façonnement de cette région ; en particulier l'ordre des Capucins, qui, sous la protection de l'accord signé avec le gouvernement national en 1887, s'est concentré sur l'évangélisation des populations autochtones, dans le but non seulement de les réduire, mais aussi de les concentrer dans les villes ; à cette fin, les préfectures apostoliques de Caquetá et de Putumayo ont été créées (en 1904), des terres ont été appropriées dans la vallée de Sibundoy et une route a été construite pour relier la ville de Pasto, dans le département de Nariño, à Mocoa dans le Putumayo (Ramírez, 2003).

Troisièmement, le rôle des différentes formes de violence auxquelles la région est liée d'une manière ou d'une autre est très important. La guerre avec le Pérou en 1932 a permis et accéléré l'achèvement des routes qui devaient relier le département du Putumayo. Par la suite, les territoires amazoniens ont reçu des populations déplacées à la suite de l'affrontement entre partisans libéraux et conservateurs entre 1948 et 1962 ; il s'agit sans doute du plus grand déplacement vers l'Amazonie occidentale et donc du plus grand processus de colonisation, au point que la population a augmenté jusqu'à 122% (Ramírez, 2003).

Enfin, la culture de la coca qui, après s'être installée dans les années 1970 de manière différenciée dans les zones amazoniennes, a produit une nouvelle vague de colonisation qui a conduit à l'expansion de la culture de la coca tout au long des années 1980.

En fin de compte, les colons qui sont arrivés dans cette région du pays étaient, sans aucun doute, exclus de la nation ; ils sont arrivés attirés par des questions qui étaient loin du contrôle de l'État ; bien que l'État soit intervenu dans certains cas avec des prêts et une stratégie agraire, il a toujours été dépassé par la dynamique de l'économie extractiviste, ou par la délégation de fonctions étatiques, comme dans le cas des missions, des compagnies pétrolières ou enfin par l'économie illégale ; quel que soit le type de citoyenneté qui s'est développé dans les zones de colonisation, ils ne considéraient pas l'État comme un garant ou son représentant, mais plutôt comme un acteur étranger et distant ; tout cela constituait le terreau idéal pour une économie illégale et non sans raison, pour devenir une enclave pour les FARC.

Plus précisément, la stratégie de l'État colombien, qui a principalement favorisé les propriétaires terriens et les nouveaux colons de la région, a créé une conception de la citoyenneté chez les colons qui les a éloignés et rendus méfiants à l'égard de l'État. Ainsi, laissés à eux-mêmes, les rendements relatifs de la coca ont fini par profiter à la population, contrairement aux difficultés et aux obstacles causés par l'État avec ses politiques erronées, favorisant un contexte d'illégalité favorable à une économie illégale comme celle de la coca ; comme cela s'est produit dans le Putumayo, lorsque la manne pétrolière et forestière a pris fin, la coca et ses parrains, qu'il s'agisse de trafiquants de drogue ou de guérillas, ont pris les « places » que l'État n'avait pas été en mesure de prendre, ou les ont prises contre la population, en les désignant comme des criminels, comme cela a été le cas dans le cadre de la soi-disant guerre contre la drogue (Ramírez, 2001).

Au milieu de cette dynamique, à la fin des années 1980, la culture de la coca s'était étendue à une grande partie de l'Amazonie occidentale, sur des parcelles de petite et moyenne taille pouvant atteindre 300 hectares. Dans le département du Putumayo, la culture s'est répandue par le biais de petites exploitations familiales (Torres, 2011).

Ce n'est que dans les années 1990 que de grandes plantations de coca « industrialisées » sont apparues dans le Guaviare, en association avec de grands trafiquants de drogue, faisant de ce département, à cette époque, celui qui avait la plus grande extension de cultures illicites ; ainsi, lorsque la fumigation massive des cultures de coca a commencé, l'accent a été mis sur le territoire du Guaviare et du département du Caquetá, dans le cadre de la soi-disant « guerre contre la drogue ».

Alors que la culture a diminué dans ces départements au cours des années suivantes, elle a augmenté proportionnellement dans d'autres endroits comme le Putumayo, au point qu'en 1999, le Putumayo était devenu le département avec la plus grande superficie de culture de coca, avec environ 33 000 hectares plantés, alors qu'à Caquetá, elle était d'environ 23 000 et à Guaviare, elle était tombée à 2 500 hectares.

Les stratégies répressives ou celles qui n'impliquent pas les populations locales, comme les pulvérisations aériennes, ont permis d'obtenir une réduction apparente dans les territoires où elles ont été appliquées ; au final, cependant, les cultures ne se sont pas seulement déplacées vers d'autres territoires, mais ont également produit des réponses adaptatives chez les trafiquants, allant, bien sûr, du déplacement de la production à la décentralisation des cultures, en passant par la provocation d'une vague croissante de violence ou d'intimidation des institutions dans les nouveaux lieux où ils se sont installés

; cet effet a été appelé « l'effet ballon » (Raffo, Castro & Diaz, 2016). Au début du siècle, en 1999, la Colombie produisait 53 % de la feuille de coca mondiale, dont la majeure partie était concentrée dans le département du Putumayo.

D'une part, en 1987, Gonzalo Rodríguez Gacha, considéré à l'époque comme le deuxième plus important trafiquant de drogue du pays après Pablo Escobar, s'est installé dans le Putumayo ; les premières armées paramilitaires ont été créées de sa main, et le contrôle exercé par celles-ci sera contesté par l'arrivée des FARC, au point qu'en 1990, elles ont réussi à expulser non seulement les paramilitaires mais aussi Gacha. En exerçant le contrôle qu'elles avaient acquis, les FARC se sont associées à l'économie de la coca, en protégeant les cultivateurs et en prélevant une taxe sur le grammage, et dès lors, les cultures n'ont cessé de croître.

La culture de la coca a commencé à diminuer entre 2001 et 2004, grâce à l'action du Plan Colombie, qui combinait l'éradication manuelle avec des pulvérisations aériennes de glyphosate et des projets de développement alternatif. Bien qu'il y ait eu ensuite une reprise de la culture de la coca, à la fin de la première décennie du 21^e siècle, les municipalités du Putumayo, traditionnellement productrices de coca, n'étaient plus en tête du classement des plus grands cultivateurs. La plupart des cultures se sont déplacées vers le département de Nariño.

Dans le piémont occidental de Nariño, la culture de la coca n'a pas seulement trouvé des conditions d'expansion similaires à celles de la région amazonienne, telles que des terres *baldías* (en friche), la forêt, une faible densité de population et une présence et un contrôle naissants de l'État, mais aussi des conditions particulières qui ont très probablement fait que cette question n'est pas seulement la reproduction d'une situation du passé.

La région du Pacifique Sud a longtemps été une zone où les trafiquants de drogue de la vallée du Cauca blanchissaient leurs avoirs par le biais d'investissements diversifiés tels que l'accumulation de terres qu'ils achetaient aux communautés afro-descendantes de la région. Un autre investissement a été la culture de crevettes, qui a permis aux trafiquants de drogue d'acquérir une certaine expertise dans la gestion du transport maritime, qui sera ensuite utilisée pour transporter la pâte de coca vers le nord. D'autre part, l'exploitation croissante de l'or dans la région de Telembí a attiré des investissements d'Antioquia et, avec eux, l'environnement de l'économie extractiviste : alcool, prostitution, drogues, etc. (Vargas, 2003).

Ainsi, lorsque la culture de la coca à grande échelle est arrivée dans la région, il y avait déjà non seulement des circonstances propices, mais aussi des circonstances particulières qui allaient aggraver la situation.

8.5 L'économie de la coca

*Acá llegó todo eso. Dicen que eso da mucha plata. ¿Dónde será? ¿Usted que ha andado con nosotros ha visto... plata dónde? La gente apenas si tiene lo que necesita. Si eso da plata acá no es. y si alguien ha ganado plata, no será mucha porque usted vio las casitas. Ya para más adentro quizá... será mucha cosa que tengan televisores de los grandes, o plantas eléctricas. Pero no más. Acá si alguien se gana algún peso será para poder comer no para enriquecerse. Y cuando se ganan un poquito más van y se lo beben en la guayacana o así (...)*¹⁷⁴. (Entretien avec un résident local, 2016)

Le marché mondial de la drogue est assez rentable - selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, le trafic de cocaïne rapporte jusqu'à 85 milliards de dollars par an - mais il s'agit d'un marché particulier qui implique différents acteurs ayant des degrés divers d'influence et de participation dans l'affaire.

Dans un schéma simple, il y a trois phases : la première est la production, qui comprend le semis de la plante de coca et sa transformation en pâte de coca ; puis une phase d'intermédiation dans laquelle les producteurs sont mis en relation avec les gros acheteurs de la pâte de coca afin qu'elle puisse être acheminée depuis les laboratoires clandestins par des voies spécifiques et illégales ; cette phase est généralement prise en charge par des groupes armés illégaux, comme l'étaient les guérillas et les paramilitaires, mais plus récemment, elle a impliqué des groupes armés liés aux grands cartels du trafic de drogue ; la phase suivante est celle du transport et de la distribution, où les organisations de trafic de drogue exercent un contrôle et où des ressources allant des armées illégales protégeant les itinéraires, aux pots-de-vin, etc. doivent être utilisées de

¹⁷⁴ « Tout cela est arrivé ici. On dit que ça rapporte beaucoup d'argent. Où peut-il être ? Vous qui avez été avec nous, vous avez vu... L'argent où ? Les gens ont à peine ce dont ils ont besoin. Si elle donne de l'argent, elle n'est pas là. Et si quelqu'un a gagné de l'argent, ce ne sera pas grand-chose, car vous avez vu les petites maisons. Peut-être plus loin... Ce sera beaucoup s'ils ont de grandes télévisions, ou des centrales électriques. Mais pas plus. Ici, si quelqu'un gagne de l'argent, ce sera pour pouvoir manger, pas pour s'enrichir. Et quand ils gagnent un peu plus, ils vont le boire dans le Guayacana ou quelque chose comme ça... ».

manière plus intensive. Il s'agit de la phase la plus coûteuse, ce qui explique pourquoi le prix de la cocaïne finit par être assez élevé dans la phase finale de distribution, qui s'effectue dans chaque pays ou marché de destination, par une mise à l'échelle du marché au niveau micro (Ramírez, 2001).

Le protagonisme des pays andins et de la Colombie en particulier se situe bien sûr dans la phase de production, dans laquelle les principaux acteurs sont les colons, les paysans et ensuite les habitants autochtones des zones marginales de la nation, où la coca est cultivée. Cette population est également le maillon le plus faible de tout le marché de la drogue, car elle a le moins d'influence sur celui-ci, pas même sur le prix de ce qu'elle produit, car celui-ci est généralement imposé par les intermédiaires qui, comme je l'ai dit, sont généralement des groupes armés illégaux.

Mais ce n'est pas tout : les bénéfices perçus par les cultivateurs ne représentent que 1,4 % de tous les bénéfices du marché de la drogue, de sorte que dans la phase de production, les populations protagonistes sont extrêmement vulnérables, non seulement, à cause, de la coercition des groupes armés, non seulement à cause du peu de bénéfices obtenus du marché, mais aussi parce qu'elles vivent dans des territoires marginaux où il est difficile de satisfaire leurs besoins de base. C'est le maillon contre lequel a été dirigée la plus grande quantité de ressources économiques et militaires de la soi-disant guerre contre la drogue.

C'est cette phase du marché de la drogue que j'appelle l'économie de la coca, car il s'agit d'une économie agricole dont les bénéfices sont si faibles qu'ils sont très éloignés des chiffres obtenus dans d'autres maillons ou phases du marché de la drogue. De plus, au-delà de l'étiquette de culture illégale, de la guerre qui lui est déclarée et de la criminalisation de ses protagonistes, les métiers auxquels se livrent les habitants des régions productrices de coca sont très semblables à ceux de n'importe quel produit agricole.

Comme en Amazonie occidentale, dans le piémont, la coca a lié la population locale à l'économie de diverses manières, comme les *raspachines*, qui sont chargées d'arracher les feuilles des plantes, et bien que personne ne veuille le dire avec certitude, beaucoup ont également travaillé dans les laboratoires et beaucoup d'autres comme messagers transportant et apportant les intrants nécessaires. Comme cela s'est produit dans d'autres endroits, une population flottante de *raspachines* expertes, qui se déplacent

au gré des cultures, et d'autres travailleurs flottants qui s'articulent aux différentes cultures en fonction de la saison de récolte, est également arrivée au piémont.

L'économie de la coca est devenue une véritable alternative de capital qui a amélioré les conditions économiques difficiles des populations dans sa zone d'influence, qu'elles y aient participé directement ou indirectement, les quelques surplus produits par la culture de la coca ont fini par monétiser la difficile économie de subsistance de beaucoup de ceux qui y étaient impliqués, d'abord dans l'ouest de l'Amazonie, puis à la frontière dans le département du Putumayo, et plus tard dans le piémont occidental de Nariño.

Le paradoxe de l'économie de la coca est que, tout en étant le maillon de l'ensemble du marché de la drogue qui génère les plus faibles revenus pour les personnes impliquées, elle constitue finalement une activité économique assez efficace qui satisfait les besoins de la population qui cultive la plante.

Comme le dit Francisco Gutiérrez (2012), bien que les cultivateurs ne s'enrichissent jamais, ils réalisent quelques excédents qui leur permettent de couvrir les frais d'éducation, d'amélioration des logements et, pour certains travailleurs, de générer même des salaires relativement élevés pour la moyenne rurale.

En tant qu'activité agricole, la culture de la coca offre ce qu'aucune autre culture n'offre dans ces territoires marginaux (c'est peut-être la raison pour laquelle elle est si difficile à éradiquer) ; par exemple, les cultivateurs de coca ont toujours la disponibilité des graines, ils n'ont pas les problèmes de commercialisation causés par le manque d'infrastructures, la déconnexion des cercles commerciaux ou les distances aux centres urbains que d'autres produits ont tendance à avoir ; parce que la commercialisation a lieu sur place, l'acheteur se rend chez le producteur et compromet même souvent les récoltes futures (Gutiérrez, 2012).

De plus, la coca peut produire plusieurs récoltes par an, et même par rapport à d'autres produits agricoles, son produit est beaucoup plus facile à transporter ; de même, en articulant les femmes, elle leur a donné une autonomie relative puisqu'elles peuvent aussi accéder à de l'argent liquide. De plus, les cultivateurs ont souvent d'autres cultures de produits traditionnels, les excédents, bien sûr, finissent par s'articuler à d'autres activités économiques, irriguant le commerce, attirant d'autres populations et des investissements pour d'autres secteurs économiques, ce qui dans l'ensemble devient une revitalisation de l'économie de la région et un petit mais significatif progrès pour la

population, qui peut être vu dans le temps d'investissement qui est fait de ces excédents, dans l'éducation, le logement et dans le meilleur des cas de certains transports pour les aider à travailler (Gutiérrez, 2012).

L'autre facette de ce « bien-être » est le degré de risque généré par l'économie de la coca, avec des intermédiaires dont la stratégie de garantie est la coercition violente et armée, l'attraction d'une population qui n'est pas originaire de la région et qui peut être liée à des groupes armés, ainsi que la stigmatisation et la confrontation par et avec les agents de l'État qui commencent à arriver étant donné la dynamisation de la région.

8.6 Vers une économie morale et politique de la coca chez les Inkal-Awá

Traditionnellement, les Inkal-Awá pratiquaient une économie de subsistance basée sur la chasse et les petites cultures en rotation qui, compte tenu de l'étendue du territoire et des particularités de l'écosystème qu'ils habitent, leur permettait d'accéder aux ressources nécessaires (Cerón, 1992). Ce système ne leur permettait guère de dégager des excédents, surtout lorsque la monétisation de leur économie n'en était qu'à ses débuts ; lorsqu'ils parvenaient à dégager des excédents, c'était par le biais de pratiques telles que le travail à la journée ou la servitude ; dans tous les cas, les revenus de la production étaient toujours maintenus à l'échelle familiale.

Les dernières années du 20^e siècle et toutes les années du 21^e siècle ont signifié un changement radical dans l'économie Inkal-Awá, non seulement en raison de l'augmentation de sa population et de ses relations de plus en plus larges avec la société nationale, mais aussi en raison de la pression exercée par les économies extractivistes du bois d'abord et de la palme africaine ensuite ; ces situations peuvent être comprises dans un cadre plus large, en raison du changement de politique économique colombienne qui a pris la forme de l'articulation au marché libre recherchée par les réformes néolibérales des années 90, dont les conséquences ont été une articulation rapide et non planifiée au capitalisme de zones dans lesquelles beaucoup de ses caractéristiques étaient encore naissantes car il y avait peu de production d'excédents et une monétisation précaire ; mais il y avait, cependant, d'énormes quantités de ressources naturelles. Dans ce modèle, qui nécessite d'importants investissements en capital, il est difficile d'articuler la population locale de manière intensive et génératrice de bien-être. Pensez au caoutchouc, au quina

dans l'ouest de l'Amazonie ou au pétrole dans le Putumayo, ou encore au palmier africain dans le Pacifique colombien. C'est ainsi que la coca, comme cela s'est produit dans d'autres régions du pays, est devenue, dans le territoire Inkal-Awá, une forme rapide et conflictuelle d'articulation avec le capitalisme, qui a permis un certain degré de division du travail, de monétisation et de production de certains excédents.

Dans le cas des peuples autochtones, la situation se confronte à d'autres régimes de représentation (la soi-disant culture autochtone), à d'autres ordres politiques territoriaux comme les *resguardos* et les *cabildos*, et bien sûr à un autre contexte, dans ce cas celui de la lutte globale contre les drogues, qui avait déjà incorporé la lutte antisubversive parmi ses objectifs, dont certains n'ont pas eu lieu dans les autres territoires.

La façon dont les organisations autochtones ont traité la question de la coca sur leurs territoires est révélatrice de la complexité du problème, mais aussi de la façon dont elles se sont disposées politiquement.

C'est précisément aux frontières, ou plutôt dans les lignes et les fissures de la relation avec les phénomènes qu'ils ont dû affronter, qu'il est le plus facile d'observer comment la politique Inkal-Awá se construit, afin d'escalader dans son interlocution avec l'État et de se renforcer. Cela ne se produit pas en l'absence de conflits et de débats au sein des communautés autochtones que l'organisation représente, mais c'est précisément ici que la logique hégémonique est « brisée » afin de gagner une position dans le débat. La manière dont l'organisation Inkal-Awá interpelle le débat sur les cultures illicites et la coca brise l'habitus hégémonique avec lequel il est présenté ; c'est ce que j'appelle l'économie morale de la coca.

La guerre mondiale contre la drogue repose sur un dilemme moral assez spécifique : la prohibition ou le crime. Il n'y a aucune nuance et il aligne les personnes impliquées dans l'un ou l'autre de ses deux pôles. Elle l'a fait avec les cultivateurs de coca de l'Amazonie occidentale lors des marches de 1996 en les présentant comme faisant partie d'un crime et presque comme des trafiquants de drogue, et elle l'a fait avec les groupes de guérilla qui, au-delà d'être qualifiés d'insurgés, de terroristes, étaient des trafiquants de drogue, non sans raison.

8.6.1 Sur le concept d'économie morale

Formulé initialement par E.P. Thomson (1971), à propos des émeutes et des pillages du prix du maïs au 18^e siècle, dans l'intention d'étendre l'explication au-delà de la causalité mécaniste entre la pénurie et l'émeute elle-même, le concept d'économie morale a été actualisé par James Scott (1976) qui, pour comprendre les révoltes paysannes en Asie du Sud-Est au début du 20^e siècle, a étudié les conditions qui les ont rendues possibles, une fois de plus au-delà de la relation causale.

Pour Thomson, l'économie morale intègre deux dimensions, l'une économique qui fait allusion à la production et à la circulation des biens et des services, tandis que la seconde, d'ordre moral, se concentre sur la constitution et l'utilisation des normes et des obligations. En ce sens, pour James Scott, l'économie morale correspond au système de valeurs qui sous-tend l'expression des émotions et, dans sa forme extrême, l'émergence des révoltes. Ainsi, en comprenant l'indignation et la rage qui ont poussé les paysans asiatiques à tout risquer dans ces protestations, on peut comprendre leur économie morale, leur notion de justice économique et leur définition pratique de l'exploitation, leur vision des revendications sur leur produit qui étaient tolérables et de celles qui ne l'étaient pas (Fassin, 2009).

L'ampleur et la polyvalence du concept sont telles qu'il a été utilisé pour décrire des cas similaires tels que les émeutes de la faim au Chili, les manifestations syndicales en Égypte, la corruption au Niger, les soins de santé en Grande-Bretagne, l'esprit d'entreprise au Népal, l'alcoolisme chez les Navajo, le sida en Afrique du Sud, les cellules-souches en Europe et le partage de fichiers peer-to-peer sur Internet (Fassin, 2009).

La capacité prolifique du concept à être utilisé dans une variété de contextes témoigne de son ampleur et de sa polyvalence, ce qui nous a également permis d'identifier certains de ses accents les plus récurrents : 1. L'économie morale est souvent associée à la manière dont les gens font face aux problèmes économiques et aux crises de subsistance, et dans laquelle les relations de domination, de clientélisme et de paternalisme jouent un rôle définitif. D'autre part, elle est utilisée pour rendre compte des aspects économiques des pratiques moraux, en examinant comment les échanges économiques se distinguent des autres domaines sociaux et en dépassant ainsi la distinction entre économie morale et économie politique, en renforçant l'idée que, dans des contextes spécifiques, ce qui est acceptable pour certaines populations n'est pas ce qui

est considéré comme moralement correct pour l'ensemble de la société, de sorte que, pour un observateur extérieur, ces pratiques peuvent paraître répréhensibles. Troisièmement, l'économie morale est associée à l'architecture morale des sentiments, des valeurs, des obligations, des normes, des émotions, dans un espace social, tout en laissant de côté les relations de domination qui sont souvent soulignées dans les autres approches. (Fassin, 2009).

Cependant, le concept d'économie morale cherche à rétablir le caractère cohérent entre le système de valeurs et les actions concrètes qui semblent échapper au registre hégémonique qui établit les paramètres de l'ordre et qui sont souvent présentées superficiellement comme absurdes, irrationnelles, moralement répréhensibles ou politiquement biaisées.

8.6.2 L'économie morale de la coca en territoire Inkal-Awá

La façon dont la culture de la coca est arrivée et a pris forme dans le piémont de l'ouest dépasse de loin le dilemme posé par la guerre mondiale contre la drogue. Dans le cas du piémont occidental, il ne s'agissait pas seulement de rejoindre ou de rejeter une pratique illégale, ou de faire partie d'un crime ou non.

En particulier dans les territoires Inkal Awá, l'économie de la coca a soulevé plusieurs questions qui révèlent un système de valeurs plus complexe que celui posé par la guerre mondiale contre la drogue. D'une part, il y avait des personnes extérieures aux *resguardos* autochtones qui profitaient de l'immensité et des difficultés de contrôle du territoire pour cultiver la plante ; dans la même logique, quelques personnes (dont je n'ai pas pu savoir si elles faisaient partie des autochtones ou non) se faisant passer pour des autochtones ont loué des zones de *resguardo* pour les cultiver ; d'autre part, certaines familles autochtones possédaient de petits champs de coca, grâce auxquels elles obtenaient quelques excédents qui leur permettaient de subvenir à leurs besoins.

Lo que pasa es que hoy en varios resguardos, no los indígenas, pero hay personas que no son de las comunidades que están entrando a los territorios a sembrar más de 5, 6, 9 de 10 hectáreas de coca en adelante. El indígena no siembra más de una o de dos hectáreas de coca, pero la gente no indígena viene a invadir el territorio con cultivos de uso ilícito.

*Entonces yo quisiera poner, por ejemplo, los casos de algunos resguardos donde hay una cantidad de gentes no indígenas, que el indígena tiene solo media hectárea y cosecha no sé cuánto; pero el mestizo llega y siembra 3, 5, 10 hectáreas y nos tenemos un problema ganado ya de ahí en adelante, de hecho, la coca hace parte de las comunidades para su manutención*¹⁷⁵. (Entretien, leader autochtone, UNIPA, 2016)

Mais il y avait plus : la forte probabilité que des tiers extérieurs au peuple Inkal Awá, qui profitaient du territoire des *resguardos* pour cultiver la coca, fassent partie ou soient liés à des organisations armées, qu'il s'agisse de guérillas, de paramilitaires ou de groupes armés de trafiquants de drogue, couvrait les communautés d'un halo de risque et de peur, qui se manifestait par le fait qu'elles reconnaissaient l'existence de ces cultures, mais n'osaient pas en parler, et encore moins la remettre en question. Etant donné les conditions économiques difficiles, et de manière subreptice et de clandestine, certains habitants ont fini par travailler dans la culture, soit comme *raspachines*, soit dans des services indirects que l'économie de la coca elle-même exigeait ; c'était une façon de plus de gagner sa vie. C'est la division du travail et la demande de travail dont parle Francisco Gutiérrez (2012) et que j'ai évoquée plus haut.

En ce qui concerne les petites cultures familiales, la complexité provient également de la précarité économique et de la situation de marginalité et de pauvreté qui en découle pour les autochtones, qui ont fait de ces cultures un moyen assez efficace d'atteindre certains niveaux de bien-être économique, dont les quelques excédents étaient parfois étendus de manière communautaire à d'autres aspects tels que la réparation de salles de classe, l'amélioration de routes ou de ponts, etc. ; c'est ici que j'ai pu observer plus spécifiquement les interpellations à ce registre hégémonique moral sur la coca.

Esto se sabe muy bien claro y nos lo han dicho clarito, los indios viven de lo poquito que les deja la coca, ¿qué les da el gobierno? Quisiera que ustedes se fueran a caminar por

¹⁷⁵ « Ce qui se passe aujourd'hui, c'est que dans plusieurs resguardos, ce ne sont pas les autochtones, mais des personnes qui ne sont pas issues des communautés qui entrent dans les territoires pour planter plus de 5, 6, 9 ou 10 hectares de coca. Les autochtones ne plantent pas plus d'un ou deux hectares de coca, mais les non-autochtones viennent envahir le territoire avec des cultures illicites.

Je voudrais donc mentionner, par exemple, les cas de certains resguardos où il y a un certain nombre de non-autochtones, où l'autochtone n'a qu'un demi-hectare et récolte, je ne sais combien ; mais le métis arrive et sème 3, 5, 10 hectares et à partir de là, en fait, la coca fait partie des moyens de subsistance des communautés ».

*los resguardos, de verdad, que es lo que hay o no hay. Si los indígenas no siembran algo de coca, no sobreviven*¹⁷⁶. (Assemblée générale, UNIPA, 2016)

A mesure que la situation du peuple Inkal-Awá s'est aggravée face à la violence croissante, toute la question a pris des nuances plus complexes ; non seulement parce que l'économie de la coca a été le point de mire des groupes armés qui, avec la réponse étatique et mondiale incarnée par la lutte contre le trafic de drogue, ont exacerbé la violence ; mais aussi parce que ce scénario exigeait une réaction de l'organisation autochtone face au fléau que pouvait représenter la culture de la coca, d'autant plus lorsqu'il y avait un dialogue/une interaction au niveau de l'Etat et avec les organisations internationales.

Malgré la difficulté sur le terrain d'accéder à des informations permettant de discerner la manière dont les autochtones ont affronté le problème de la coca, en raison de l'hermétisme résultant du risque et de la peur qu'elle suscite chez eux, le fait que le problème ait atteint des dimensions plus problématiques a fait qu'il a commencé à être traité de manière relativement publique dans les différentes instances de l'organisation autochtone, c'est-à-dire depuis les réunions du *cabildo*, en passant par les assemblées des *resguardos*, jusqu'à l'assemblée générale du *cabildo mayor*.

C'est précisément dans l'une des assemblées générales auxquelles j'ai pu assister en 2016 que la discussion a clairement illustré la manière dont l'organisation autochtone a abordé le problème de la culture de la coca en établissant cette sorte d'architecture de valeurs, c'est-à-dire une économie morale.

A la fin de l'assemblée, la table principale a présenté le procès-verbal qui sert de guide pour les actions que les autorités vont mener à partir de maintenant, afin qu'elles puissent être approuvées par l'assemblée générale. À cette occasion, après avoir traité d'autres questions, le problème de la coca a été abordé : que faire face au problème de la coca ?

¹⁷⁶ « C'est très bien connu. On nous l'a dit très clairement. Les autochtones vivent du peu de coca qui leur reste, que leur donne le gouvernement ? J'aimerais que vous alliez vous promener dans les *resguardos*, pour voir ce qu'il y a ou non. Si les autochtones ne plantent pas de coca, ils ne survivent pas. Si les autochtones ne plantent pas de coca, ils ne survivent pas ».

La table principale a suggéré d'éviter et si nécessaire, d'interdire la culture de la coca sur le territoire des Inkal Awá ; cela a suffi pour lancer un débat sur les implications d'une telle décision, qui a conduit à des positions allant du rejet aux versions alternatives:

*Yo pienso que de la parte de los indígenas que ya tienen esos cultivos dentro del resguardo, debemos hacer otra cosa. No es coger y decir, prohibido la coca sembrar los indígenas ya. Porque ya no pueden prohibirlo, ya está avanzado el problema*¹⁷⁷. (Assemblée générale, UNIPA, 2016).

Et d'autres ont réaffirmé : « *Indígena tiene su cultivo, de hecho, pues no hay nada que hacer, no podemos prohibir* »¹⁷⁸.

Afin d'alléger finalement le but de l'affirmation :

*Bueno compañeros vean, nosotros con esto no queremos armar una polémica, porque vemos que eso es lo que está pasando. Aquí queremos hacer algunas aclaraciones: primero, que ni la organización, ni las autoridades están en contra de los cultivos de uso ilícito, porque sabemos que esa ha sido una de las formas en que las comunidades han venido mitigando sus necesidades. De todas formas, nosotros nos excusamos por la mala interpretación de la lectura o del escrito al decir prohibido*¹⁷⁹. (Assemblée générale, UNIPA, 2016)

Désormais, puisque la formule rigide de l'interdiction ou du permis avait été dissoute, les digressions soulevaient plusieurs des points qui allaient orienter la disposition et les valeurs de l'organisation autochtone vis-à-vis de la coca. Tout d'abord, une distinction radicale a été établie entre la relation que les autres (société nationale ou métis) entretiennent avec la feuille de coca et la relation que les peuples autochtones ont entretenue avec elle ; cela a permis, deuxièmement, non seulement de se détacher de la logique de la lutte contre la drogue, mais aussi de définir la relation Inkal-Awá dans un cadre de valeurs plus proche de la survie économique et de réaffirmer la responsabilité de

¹⁷⁷ « Je pense que du côté des autochtones qui ont déjà ces cultures dans le resguardo, on devrait faire autre chose. Il ne s'agit pas simplement de dire : il est interdit de planter de la coca ! Comme il n'est plus possible de l'interdire, le problème est très avancé ».

¹⁷⁸ « Les autochtones ont sa culture, en fait, parce qu'il n'y a rien à faire, on ne peut pas interdire ».

¹⁷⁹ « Eh bien, camarades, nous ne voulons pas lancer une polémique, car nous voyons que c'est ce qui se passe. Tout d'abord, ni l'organisation ni les autorités ne sont opposées à la culture de plantes illicites, car nous savons que c'est l'une des façons dont les communautés ont atténué leurs besoins. En tout cas, nous nous excusons pour la mauvaise interprétation de la lecture ou de l'écriture lorsque nous disons interdit ».

l'Etat pour les conséquences néfastes de la culture de la coca, et enfin, troisièmement, de reconnaître la menace que représente la culture de la coca pour les peuples autochtones et donc de se positionner de manière alternative face à ce fléau et à ses conséquences.

Les discours qui ont suivi illustrent ces digressions :

*El problema de la coca no es un problema del pueblo Awá, es un problema del estado. Nosotros no tenemos nada que ver con eso. Al contrario, somos los que hemos padecido que el estado no haya resuelto ese problema: de manera que... compañeros, la respuesta debe venir de allá, no de nosotros. El problema no somos nosotros, no es el pueblo Awá. Ahora que, si hay cultivos y algunos pocos siembran coca, pues es que no hay más (...). Pero ese problema que no ha sido bien resuelto allá, ya nos está causando problemas a nosotros*¹⁸⁰. (Assemblée générale, UNIPA, 2016)

En distinguant le type de relations que l'autre non-autochtone (les métis, la société nationale et l'État) a construit avec la culture de la coca, il lui attribue la responsabilité du problème et se dissocie en même temps de la logique dans laquelle l'économie de la coca est criminalisée et donc du dilemme posé par la guerre contre la drogue entre prohibition et crime.

À cette fin, les autochtones font souvent référence à l'utilisation traditionnelle avérée de la coca par les peuples autochtones américains et, bien que les Inkas Awá n'aient pas utilisé la coca traditionnellement, l'argument leur permet de souligner que le problème du trafic de drogue et les terribles conséquences qu'il entraîne ne se trouvent pas dans la nature de la coca, mais dans l'utilisation qui en a été faite. C'est précisément cette distinction qui permet de comprendre les conséquences de l'incursion de la culture de la coca dans leurs sociétés sous un ordre différent ou, comme je l'ai dit précédemment, sous une nouvelle architecture des valeurs autochtones. Les alternatives à ce dilemme sont ensuite posées :

Qué va a pasar con los mestizos que tienen coca dentro de los resguardos y una parte muy importante, qué va a pasar con los indígenas que tienen coca dentro del resguardo (...) Que tenemos que hacer ahora Buscar alternativas. La coca solamente no sirve solo

¹⁸⁰ « Le problème de la coca n'est pas un problème du peuple Awá, c'est un problème de l'État. Nous n'avons rien à voir avec cela. Au contraire, c'est nous qui avons souffert parce que l'État n'a pas résolu ce problème. Alors... camarades, la réponse doit venir de là, pas de nous. Le problème, ce n'est pas nous, ce n'est pas le peuple Awá. Maintenant, s'il y a des cultures et que quelques personnes plantent de la coca, alors il n'y a plus (...). Mais ce problème qui n'a pas été bien résolu là-bas nous pose déjà des problèmes ».

para sacar bazuco y toda clase de alcaloides que salen de la mata de coca. los hermanos de otros pueblos hemos usado mucho tiempo la coca y nunca para vicio... ni ahora, que la gente medio siembra para poder comer y mantenerse, nosotros hemos analizado y hemos investigado algunas cosas, y por ejemplo en el cauca hay empresas que manipulan la coca no sacando alcaloide, salen remedios, salen alimentos, salen muchas cosas de la hoja de la coca. Acá en el vecino país de Bolivia, desde evo Morales, tienen todo el país, mayoría es coca y el no exporta bazuco, pero si exporta medicinas, remedios para la gente. Incluso para el cáncer se está mirando que sirve la coca. Qué tenemos que hacer acá, digo directamente para la consejería, buscar alternativas y que esa coca no se acabe, sino que se pueda seguir trabajando con ella misma, pero con unos mecanismos diferentes y que de verdad nos sirva al pueblo. Porque lo que se está haciendo ahora de verdad nos está perjudicando, pero el acabe de la coca compañeros, aunque sea prohibida, entre más prohibida vaya siendo mucho más la gente va a querer siguiendo sembrar¹⁸¹. (Assemblée générale, UNIPA, 2016)

À ce stade, il est déjà évident que dans le domaine autochtone, la coca n'est pas seulement une question manichéenne de légalité et d'illégalité, mais qu'en fait, en offrant des possibilités économiques à la population autochtone, des alternatives légales et non-violentes doivent être envisagées ; une idée qui est non seulement renforcée par l'usage traditionnel des peuples autochtones, mais aussi par des expériences plus contemporaines, comme celle du peuple Nasa, qui s'est aventuré dans la production de coca à des fins commerciales à travers la diversification des produits comestibles.

Cependant, se détacher de la logique hégémonique du narcotrafic face à la culture de la coca n'implique pas une compréhension naïve de la dimension du problème, c'est-à-dire que c'est comme si le débat mettait en évidence le fait que la raison pour laquelle

¹⁸¹ « Que va-t-il arriver aux métis qui ont de la coca dans le resguardo et, ce qui est très important, que va-t-il arriver aux autochtones qui ont de la coca dans le resguardo (...) que devons-nous faire maintenant ? Recherchez des alternatives. La coca n'est pas seulement utilisée pour extraire le *bazuco* et toute sortes d'alcaloïdes qui sortent du buisson. Les frères et sœurs des autres peuples utilisent la coca depuis longtemps et jamais pour le vice, pas même maintenant, nous avons analysé et enquêté sur certaines choses. Par exemple, dans le Cauca, il y a des entreprises qui manipulent la coca, non pas pour produire des alcaloïdes, mais pour produire des médicaments, de la nourriture, beaucoup de choses à partir de la feuille de coca. Ici, dans le pays voisin de la Bolivie, depuis Evo Morales, ils ont tout le pays avec la coca et il n'exporte pas de bazuco, mais il exporte des médicaments, des remèdes pour le peuple. Ils étudient même l'utilisation de la coca pour le cancer. Ce que nous devons faire ici, je veux dire directement pour le conseil, c'est de chercher des alternatives et que la coca ne disparaisse pas, mais que nous puissions continuer à travailler avec elle, mais avec des mécanismes différents et qu'elle serve vraiment les gens. Parce que ce qui se fait actuellement nous fait vraiment du mal, mais mettre fin à la coca, même si elle est interdite, est très difficile. Plus elle est interdite, plus les gens voudront toujours continuer à la cultiver ».

les autochtones se sont impliqués dans la culture de la coca est la précarité économique ; mais on suppose que la dimension du problème est telle qu'elle les implique et les affecte, et face à laquelle l'organisation est également disponible :

Entonces una de las propuestas que nace aquí de esta mesa, de la discusión, no solamente desde una sola persona, si no de la discusión de los participantes, es que se tiene que empezar a plantear unos mandatos o un control dentro del territorio, y dentro de ese control de territorio cuanto, y hasta cuánto puede sembrar una persona de la comunidad indígena; pero, también tiene que salir un mandato, si las personas foráneas, los mestizos, tienen que llegar a sembrar coca más que los indígenas dentro del territorio (...) Porque ustedes en las mismas comunidades a veces lo han planteado, en varios resguardos en los que se ha ido cuando se ha ido, manifiestan y dicen: tiene que crearse un estatuto o unas directrices: hasta cuanto se puede sembrar, para no generar problemas que se nos aproximan¹⁸². (Assemblée générale, UNIPA, 2016)

En outre, outre une compréhension différenciée de la relation des populations autochtones avec la coca, des problèmes spécifiques ont également été identifiés, étant donné la dimension que le problème acquiert sur leur territoire et qui sont strictement de nature autochtone. Par exemple, pendant que les participants à l'assemblée présentaient leurs arguments, de nombreux débats parallèles avaient lieu sur les autres problèmes engendrés par la coca, comme le fait que de nombreux jeunes, voyant la possibilité de capturer du capital excédentaire par le biais d'activités liées à l'économie de la coca, s'engageaient dans des pratiques problématiques telles que la consommation d'alcool ou la prostitution dans les villes proches de Tumaco ; tout cela s'est accompagné d'une forte désaffection pour les propositions de l'organisation autochtone et a même provoqué des divisions en son sein ; c'est ce que les leaders autochtones ont appelé les problèmes pour la culture et l'unité autochtone ; mais, en même temps, sans naïveté, ils étaient préparés à ce que ce genre de choses entraînerait :

¹⁸² « Ainsi, l'une des propositions qui a émergé de cette table ronde, de la discussion, pas seulement d'une personne, mais de la discussion des participants, est que nous devons commencer à proposer des mandats ou un contrôle à l'intérieur du territoire, et dans le cadre de ce contrôle du territoire, combien, et jusqu'à combien, un membre de la communauté autochtone peut semer ; mais aussi, un mandat doit être établi, si les étrangers, les métis, doivent semer plus de coca que les autochtones à l'intérieur du territoire (...). Parce que vous, dans les communautés elles-mêmes, avez parfois soulevé la question, dans plusieurs resguardos où vous êtes allés quand vous êtes allés, ils s'expriment et disent : il faut créer un statut ou des directives : jusqu'à quelle quantité on peut planter, pour ne pas générer des problèmes qui nous approchent ».

Pero también tenemos que ser realistas de la problemática que se nos avecina al tener una cantidad de cultivo ilícito dentro de los territorios, también tenemos que ser realistas que se nos aproximan muchas consecuencias como son las fumigaciones, la erradicación o como son la presencia de los actores armados, como guerrillas, paramilitares, soldados, policía y una cantidad de gente, delincuencia común, también tenemos que ser realistas que la cantidad de siembre de estos cultivos nos va a llevar perder mucho sentido de pertenencia, pero también va a haber un problema social dentro de los resguardos, también tenemos que ser conscientes de eso. Yo quisiera dejar esto aquí compañeros¹⁸³. (Assemblée générale, UNIPA, 2016).

L'assemblée a ensuite pris position, le secrétaire de l'assemblée a lu ce qui avait été convenu :

Nosotros hemo adelantado la propuesta como cabildo en cuanto a los cultivos de cuantos matas o cuantas hectáreas. Planteamos que sea dos hectáreas por indígenas. cuando sea el momento de la erradicación y la fumigación que ya se está dando, tenemos esta propuesta, pero que llegue la alternativa de los proyectos productivos que tengan garantía para las comunidades indígenas. pero tener esa propuesta, porque no puede ser que llegue la erradicación como ha estado llegando y nosotros no tengamos una propuesta.

Entonces la propuesta si es necesaria tenerla, porque llega el momento y nosotros debemos tener una propuesta porque el control se tiene que seguir adelantando y haciendo porque es para la pervivencia de nosotros. Yo me pongo triste cuando miro que aplauden, pero aplaudamos, pero vamos pensado también en esa propuesta que debemos tenerle al gobierno. Con alternatividad desde los proyectos productivos, sea garantías a las comunidades con sostenimiento, ahí si nosotros mismos voluntariamente podemos descartar o no seguir sembrando, y si no hay esa alternativa pues se sigue sembrando, porque esa es la única solución¹⁸⁴. (Assemblée générale, UNIPA, 2016)

¹⁸³ « Mais nous devons aussi être réalistes quant aux problèmes qui nous attendent lorsque nous avons une grande quantité de cultures illicites sur les territoires, et nous devons aussi être réalistes quant au fait que nous sommes confrontés à de nombreuses conséquences telles que la fumigation, l'éradication, ou la présence d'acteurs armés tels que des guérilleros, des paramilitaires, des soldats, des policiers, et un certain nombre de personnes, la délinquance commune ; nous devons aussi être réalistes et savoir que la quantité de ces cultures nous fera perdre beaucoup de sentiment d'appartenance, mais il y aura aussi un problème social au sein des resguardos, nous devons aussi en être conscients. Je voudrais laisser ceci ici, camarades.

¹⁸⁴ Nous avons présenté la proposition en tant que conseil. En termes de cultures : combien de buissons ou combien d'hectares peuvent être plantés. Lorsque viendra le temps de l'éradication et de la fumigation, qui a déjà lieu, nous aurons cette proposition. Mais nous devons avoir la proposition prête, parce qu'il est impossible que l'éradication arrive et que nous n'ayons pas de proposition.

Il est donc nécessaire d'avoir une proposition, parce que le moment arrive et nous devons avoir une proposition parce que le contrôle doit continuer à être avancé et réalisé parce qu'il en va de notre survie. Je

En bref, la proposition autochtone était très claire. Le problème du trafic de drogue n'est pas de la responsabilité des communautés autochtones, mais du gouvernement. L'implication découle de l'incapacité de l'État à contrôler un problème qui s'est développé au sein de l'État et a ensuite atteint les territoires autochtones. En ce sens, les autochtones ne sont pas responsables mais victimes qui, compte tenu de leur exclusion historique et de leur précarité économique, ont été contraints de tirer leurs moyens de subsistance de l'économie de la coca. En outre, l'économie de la coca a entraîné d'immenses problèmes pour les populations autochtones et il est urgent de rétablir les conditions qui en sont à l'origine. Comprenant que le problème de la coca doit être remplacé et éradiqué, ils n'admettent cette possibilité que lorsque les conditions économiques permettant la survie par des moyens productifs ont été rétablies, et tout cela doit être la responsabilité de l'État.

C'est dans ce sens qu'en 2016¹⁸⁵, dans le cadre des accords de paix signés par le gouvernement national et les FARC-EP, au point 4, appelé *Solution au problème des drogues illicites*, le Plan national de substitution intégrale (PNIS) a été créé dans le but de résoudre le problème des cultures illicites de drogues. Le PNIS sera réglementé en 2017 par le décret 896, qui définit les structures et les organismes territoriaux et nationaux chargés de la mise en œuvre du plan.

Cependant, les organisations Inkal-Awá n'ont pas rejoint le PNIS, arguant qu'elles n'avaient pas confiance dans les institutions de l'État, notamment en raison des manquements passés, en particulier en ce qui concerne l'ordonnance 004.

En outre, les organisations Inkal-Awá considèrent que leur droit à la consultation préalable n'a pas été respecté, qu'il ne correspond pas à leur vision en tant que peuple autochtone ; en d'autres termes, que le plan n'a pas été élaboré selon une approche différentielle.

Et, surtout, leur refus, de rejoindre le PNIS était basé sur leur protestation contre la violence qui s'était poursuivie contre les Inkal-Awá¹⁸⁶ ; malgré l'accord de paix, le

suis triste quand je vois des gens applaudir, mais applaudissons, mais pensons aussi à cette proposition que nous devons avoir pour le gouvernement. Avec les alternatives des projets productifs, avec les garanties de durabilité pour les communautés, alors si nous pouvons nous-mêmes volontairement abandonner ou ne pas continuer à semer, et s'il n'y a pas d'alternative, alors nous continuons à semer, parce que c'est la seule solution ».

¹⁸⁵ L'accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable a été signé par le président Juan Manuel Santos et le commandant en chef des FARC, Rodrigo Londoño, le 24 novembre au Teatro Colón de Bogota.

¹⁸⁶ Après la signature des accords de paix et jusqu'en 2019, selon l'ONIC, le peuple Inkal-Awá a subi 26 meurtres et environ 800 personnes ont été déplacées.

conflit dans le piémont avait augmenté en raison des disputes entre les groupes criminels pour le contrôle du territoire laissé par les FARC et le commerce de la coca.

Finalement, les organisations Inkal-Awá ont préféré miser sur le chapitre ethnique de l'accord de paix, dans lequel des questions telles que la sauvegarde des peuples autochtones sur les principes de consultation préalable, d'approche différenciée et d'autonomie ont été reprises, à travers des processus tels que le renforcement de la garde autochtone pour la protection des autorités et le contrôle territorial.

Conclusions et synthèse de la troisième partie

Mon but dans cette troisième partie, a été de décrire et d'analyser deux phénomènes qui, comme l'aide humanitaire et la coopération internationale d'une part, et la culture et l'économie de la coca d'autre part, semblent à première vue n'avoir aucun rapport entre eux, mais lorsqu'ils convergent vers la frontière, ils sont présentés comme les deux faces d'une même pièce. La présence de ces deux phénomènes se justifie par la précarité de la présence étatique dans les piémonts occidentaux, notamment dans les territoires Inkal-Awá. Dans le cas de l'aide humanitaire et de la coopération internationale, cette précarité est destinée à être inversée et réparée, tandis que la culture et l'économie de la coca l'exploitent au point d'occuper la place où l'État est absent.

Dans ce sens, la première conclusion est que l'aide humanitaire et la coopération internationale ont été liées à l'État colombien dans le but d'atténuer sa précarité dans les territoires et les dimensions où elle est nécessaire. Ainsi, par le biais des agences internationales et des ONG, l'État colombien s'est articulé avec les discours dominants qui ont circulé dans le monde depuis la Seconde Guerre mondiale, principalement liés au développement, dans ses différentes variantes : économique, social, durable et, plus récemment, le développement humain.

Ainsi, dans le contexte du conflit armé, les agences des Nations Unies, et plus particulièrement le HCR, ont cherché à intégrer tant les peuples autochtones que les institutions de l'État dans la sphère des droits différenciés et de la gouvernance, afin de promouvoir le développement humain à travers le renforcement des capacités organisationnelles, l'accompagnement et le conseil pour la réalisation des politiques publiques, ainsi que le suivi et la surveillance pour la garantie des droits ; c'est ce qui a été appelé la stratégie autochtone.

Cependant, dans le cas du peuple Inkal-Awá, l'urgence de la violence à son encontre et la présence systématique et désorganisée des organisations internationales ont nécessité la création d'une stratégie plus efficace sur le terrain : la mission humanitaire. Cette stratégie a permis non seulement de mieux suivre les actions humanitaires, mais aussi de renforcer la relation avec les communautés autochtones et d'intensifier le transfert de capacités, au point qu'il était courant de voir les communautés utiliser un langage technique : en termes de projets, de droits, etc. C'est ce qui a permis aux organisations

Inkal-Awá de faire face aux défis qui ont convergé vers leur territoire et leur peuple, même si cela a également entraîné les vertus des interventions humanitaires : bureaucratisation, clientélisme, etc.

La deuxième conclusion met en évidence les possibilités générées par la manière dont les organisations autochtones ont affronté le problème de la coca ; en dépassant le dilemme de la prohibition ou du crime ou de la légalité et de l'illégalité, autour duquel s'est développée la guerre actuelle contre les drogues, une position alternative émerge au moment même où l'échec de la politique anti-drogue est discuté.

Ceci est pertinent, car au-delà de l'insistance sur cette dualité, les Inkal-Awá mettent l'accent sur plusieurs points qui nous amènent à reconsidérer, notamment, le rapport à la culture de la coca et la lutte contre les drogues en général, tant sur le plan moral que politique. D'abord, parce que pour les autochtones andins, la plante de coca a été liée à leurs habitudes traditionnelles sans causer à leurs communautés les dommages qu'on lui attribue aujourd'hui. Deuxièmement, au-delà de l'usage autochtone, le marché de la coca et de la base de pâte de coca (un intrant pour la cocaïne) a oscillé entre un marché légal, datant de l'époque coloniale jusqu'au début du 20^e siècle, et un marché illégal, nuisible et fortement combattu pendant une grande partie du 20^e siècle et jusqu'ici au 21^e siècle, troisièmement, l'arrivée des cultures de coca liées au trafic de drogue ne peut être attribuée aux personnes qui, d'une manière ou d'une autre, participent à l'économie, mais plutôt à la pauvreté et à la précarité de la vie résultant de la négligence de l'État et de son incapacité à intégrer les territoires frontaliers, de manière différenciée, à la nation.

Le paradoxe de cette « oscillation » entre légalité et illégalité se réalise à la frontière. Bien qu'elle soit clairement reconnue comme une économie illégale, où l'état est précaire et le territoire est à peine intégré dans les cercles économiques, la coca s'avère assez efficace en permettant un petit flux de capitaux qui rend possible la subsistance et l'apparition de petits circuits économiques qui finissent par être reliés à d'autres plus importants. Ainsi, tout en sachant qu'elle est problématique, mais aussi en la reconnaissant comme inévitable, les autochtones finissent par remettre en question l'insistance de la guerre contre la drogue, et la moralité sur laquelle elle se fonde, en attaquant avec d'énormes ressources militaires le maillon le plus faible de la chaîne de production : les territoires éloignés et peu contrôlés par l'État.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

Le peuple autochtone Inkal-Awá était relativement peu connu en Colombie, et encore moins en Amérique latine. Cela par comparaison avec d'autres peuples autochtones colombiens tels que : les Nasa du département du Cauca, dont le rôle dans la lutte pour la reconnaissance et les droits autochtones a été prépondérant en Amérique latine depuis les années 1970 ; ou les Misak, également du département du Cauca, ou encore les peuples autochtones de la Sierra Nevada de Santa Marta, qu'il s'agisse des Koguis, des Arhuacos, des Wiwas ou des Kankuamos, ou des Embera, qui se sont distingués lors des luttes pour la reconnaissance dans les années 1970, par leur rôle dans l'Assemblée nationale constituante en 1991, et par leur importance politique dans d'autres domaines.

En revanche, au 21^e siècle, le peuple Inkal-Awá a été largement reconnu, non seulement en Colombie mais sur tout le continent, parce qu'il a dû faire face aux défis les plus importants : la violence du conflit armé, la précarité de l'État et la guerre mondiale contre la drogue, qui, ensemble, ne l'ont pas seulement rendu visible mais l'ont obligé à renforcer son organisation politique et sa capacité de mobilisation.

Mais il y a plus, l'émergence du peuple Inkal-awá s'est produit dans un contexte totalement différent de celui des autres peuples et des autres organisations autochtones. Il se situe à l'orée du 21^e siècle, à une époque où se déploie une politique radicalement différente de celle des mouvements autochtones des années 1960 ou 1970, et malgré le fait qu'il se déroule dans une zone frontalière, donc supposément en marge de l'État, il a contribué au changement politique des organisations autochtones.

Cette thèse a expliqué le processus de reconnaissance, le passage de la dispersion à l'organisation et à la mobilisation des Inkal-Awá. À cet égard, le texte peut sembler être une ethnographie d'un peuple autochtone à la manière classique, mais ce n'est pas le cas. Les descriptions et analyses qui ont permis d'expliquer ce processus d'organisation politique du peuple Inkal-Awá, s'inscrivent dans son territoire, dans les atteintes qu'il subit, se traduisent par de la souffrance et expliquent les réactions du peuple comme le soutien international. Il ne s'agit donc pas du peuple Inkal-Awá en tant qu'entité concluante, mais d'un processus d'organisation, de confrontation et de résistance rendu possible par des convergences historiques, économiques, discursives et politiques. Et là,

main dans la main avec l'histoire des Inkal-Awá, plusieurs des questions pertinentes aujourd'hui lorsqu'il s'agit de parler des peuples autochtones sont actualisées : à savoir qu'elles nous conduisent à réexaminer la formation de la nation, l'histoire économique, la mémoire, le multiculturalisme, la lutte contre la drogue, etc. Toutes ces questions sont devenues parties prenantes de l'actualité des peuples autochtones.

1. La frontière n'est pas la marge

Les frontières ont acquis une nouvelle pertinence. Elles ne sont plus seulement les marqueurs de la marge et de la limite, mais sont présentées comme des champs où s'actualisent les problèmes contemporains les plus aigus, étant donné la quantité de ressources qui ont été mises à disposition pour contrôler les flux de population, les marchés légaux ou illégaux, ou pour contenir les conflits ou d'autres problèmes (Foucher, 2012) ; cela a conduit à un épaississement de la signification de la frontière, que ce soit comme convergence, ouverture ou barricade (Brown, 2011), ou aussi comme champ où se réalise la reconnaissance de soi et de l'autre (Agier, 2013).

Le processus Inkal Awá peut être expliqué comme une convergence multiple. Ils sont un peuple frontalier dans ce sens large. Il s'est produit au tournant du 20^e siècle, dans les années 1990, alors que le multiculturalisme se consolidait en Amérique latine par le biais de réformes constitutionnelles sur tout le continent. Lorsque les politiques néolibérales prenaient forme et commençaient à provoquer les ravages que le rétrécissement de l'État entraînerait. Lorsque les conflits armés se sont développés et ont été intégrés dans la lutte mondiale contre la drogue. En outre, les Inkal-Awá habitent effectivement la frontière sud-ouest de la Colombie, dans le piémont côtier du département de Nariño, où convergent les Andes, le Pacifique et la frontière nationale.

Ainsi, à une époque où la Colombie tentait de s'intégrer et de s'articuler avec les marchés internationaux, cette frontière n'était plus une zone marginale de l'État, mais le théâtre de certaines des questions les plus pertinentes de la fin du 20^e siècle et du début du 21^e siècles liés aux peuples autochtones. Ainsi, la frontière est devenue centrale, en raison de la pertinence qu'elle a acquise en tant que source et carrefour de ressources naturelles légales comme l'or et le pétrole, ou illégales comme la coca ou la contrebande transnationale en général ; mais aussi en tant que point d'articulation avec l'Équateur et le Pacifique. En outre, l'articulation et l'intégration précaires dans l'État - nation, malgré la

valeur de ses ressources naturelles, ont fait de cette frontière un scénario propice à la version la plus dramatique du conflit armé.

En somme, ce sont ces multiples convergences qui placent la frontière au centre du processus des Inkal-Awá qui ont permis d'adapter l'approche pour comprendre le processus des Inkal-Awá.

2. Les Inkal-Awá s'identifient à un passé afin d'affronter le présent

L'émergence et la consolidation des peuples autochtones ont été le résultat d'une identification avec les formes de subordination du passé (Rivera Cusicanqui, 1987), qui s'articulent avec celles du présent (Rappaport, 2000). Dans le cas du peuple Inkal-Awá, cela a signifié tout d'abord la clarification de son passé, étant donné qu'une partie du manque de reconnaissance et de la marginalisation est le résultat de la méconnaissance de sa généalogie.

En ce sens, les Inkal-Awá s'identifient comme les descendants de l'un des peuples indiens qui habitaient la région de la côte pacifique et une partie du piémont sud-ouest de la Colombie, et qui étaient génériquement appelés Barbacoas ; parmi eux, les Inkal-Awá s'identifient spécifiquement aux Indiens Sindagüas qui ont farouchement résisté à la colonisation au 17^e siècle, mais qui ont finalement été soumis et rendus invisibles, soit parce qu'ils ont été déplacés pour s'intégrer comme paysans pauvres, soit parce qu'ils se sont dispersés dans la forêt.

Le processus d'organisation contemporain des Inkal-Awá est relativement tardif dans le développement des mouvements et des luttes autochtones qui ont débuté dans les années 1960 et 1970, mais ce n'est qu'à la fin des années 1980 et au début des années 1990 qu'ils ont formé leurs premières organisations : UNIPA et CAMAWARI. Ce processus a été favorisé par l'avènement du multiculturalisme, qui est devenu une réalité en Colombie avec la constitution de 1991 ; il sera ensuite violemment confronté à l'expansion du conflit armé dans les territoires frontaliers et des peuples autochtones en particulier.

3. La ressource de la mémoire et les usages du passé sont des ressources organisationnelles et de mobilisation politique

L'articulation relativement tardive avec les mobilisations autochtones a permis aux Inkal-Awá d'incorporer des mécanismes de renforcement organisationnel déjà expérimentés par d'autres peuples autochtones à l'époque, mais qui acquièrent une pertinence différente étant donné la convergence avec l'essor actuel qu'ils connaissent. C'est le cas des utilisations du passé, une stratégie déjà utilisée par les peuples autochtones en Colombie pour promouvoir la reconnaissance en tant que peuples, mais qui converge actuellement avec la montée de la mémoire dans le cadre de scénarios de paix partielle et de post-conflit.

La stratégie spécifique des Inkal-Awá pour récupérer la mémoire s'appelle le récit historique, une histoire dynamique et inachevée qui cherche à maintenir l'histoire à laquelle ils s'identifient et dans laquelle ils s'identifient au passé et à ses luttes (comme celle des Indiens Sindagüas ou les luttes pour la reconnaissance), mais qui leur permet aussi d'établir une continuité et une position par rapport à la violence du présent.

4. C'est la violence du conflit armé dans sa forme la plus actuelle et la plus cruelle qui a attiré l'attention sur les Inkal-Awá

L'expansion des groupes armés, qu'il s'agisse de guérillas ou de groupes paramilitaires, a suivi la logique d'incorporation des zones frontalières en définissant des corridors stratégiques, ce qui a impliqué tôt ou tard l'incorporation des territoires autochtones dans le conflit. Cette violence a été alimentée et accrue par l'économie de la coca et l'articulation de la lutte subversive avec la guerre mondiale contre la drogue.

La violence a confronté les peuples autochtones à des situations dramatiques telles que le déplacement forcé, le siège constant, les assassinats et les massacres. Dans le piémont occidental, ces situations de conflit armé, d'économie de la coca et de précarité étatique coïncident farouchement, ce qui, ajouté à la valeur stratégique du Pacifique et de la frontière avec l'Équateur, affecte les Inkal-Awá de manière particulièrement cruelle. L'expression maximale de cette situation a été les massacres de Tortugaña-Telembí et le massacre de Gran Rosario.

5. Le multiculturalisme juridique a fourni le terrain propice à l'escalade politique des Inkal-Awá.

Si la mise en œuvre des réformes multiculturelles des années 1990 a permis le passage d'une politique autochtone centrée spécifiquement sur les revendications ethniques à une politique électorale intégrant un agenda plus large (Laurent, 2012), c'est dans l'application au domaine juridique que le multiculturalisme a été plus proactif (Botero, 2002).

La violation systématique des droits causée par la violence du conflit armé a dépassé les capacités de l'État. Cela a conduit à une intervention énergique de la Cour constitutionnelle, par le biais de la sentence T025, qui a ordonné à l'État d'agir efficacement pour s'occuper des victimes du conflit armé et, par le biais des ordonnances, a mis l'accent sur les actions en faveur des populations les plus vulnérables : les femmes, les enfants, les handicapés, entre autres, et, bien sûr, les communautés ethniques.

Dans le cas des peuples autochtones, la Cour constitutionnelle a demandé, par le biais de l'ordonnance 004, la création de plans de sauvegarde ethniques qui devraient respecter les principes de participation, de consultation préalable et d'approche différenciée. Ainsi, la Cour constitutionnelle a créé un champ d'opportunités qui a favorisé la mobilisation politique autochtone au niveau d'interlocution avec toutes les sphères de l'État au niveau régional et national et avec les institutions internationales, ce qui a obligé le peuple Inkal-Awá en particulier et les autochtones en général à renforcer leur capacité d'organisation et de mobilisation pour faire face non seulement à l'élaboration du Plan, mais aussi à cette nouvelle échelle d'interlocution.

6. Le champ d'opportunités ouvert par le multiculturalisme a permis l'émergence de mécanismes de mobilisation originaux tels que les mingas et les mesas de concertación

Les réformes multiculturelles incorporées dans la constitution de 1991 ont permis non seulement la reconnaissance et l'autonomie relative des peuples autochtones, mais aussi le saut des mouvements autochtones sur la scène politique nationale ; cependant, les effets des réformes néolibérales et l'expansion du conflit armé ont entraîné une escalade de ces mobilisations et de leurs revendications. Tout cela a pris la forme d'une puissante

mobilisation appelée *la gran minga*, qui en plus des demandes déjà reconnues des peuples autochtones : unité, autonomie et respect de leur culture et de leur territoire, en a incorporé d'autres qui n'étaient pas exclusivement ethniques, comme le rejet du conflit armé et des politiques néolibérales comme l'extractivisme, ainsi que la défense d'une solution négociée au conflit.

La Minga du 21^e siècle se base sur une figure ancestrale de travail communautaire et de réciprocité, caractéristique des peuples autochtones des Andes, qui est aujourd'hui reprise selon les mêmes principes, mais à des fins de mobilisation et d'organisation politique.

Étant donné que les décisions de la Cour exigent que toutes les actions entreprises par l'État pour rétablir les droits des peuples autochtones garantissent la participation et la consultation de leurs communautés, en plus d'une approche différentielle, cela a fini par rendre possible et renforcer des figures qui, dans la pratique, étaient une continuation de la *Gran Minga* ; la *minga* humanitaire et la *minga de pensamiento* sont apparues, qui maintiennent les principes de réciprocité et de travail collaboratif, mais dont les objectifs étaient spécifiques dans chaque cas.

Dans le cas du peuple Inkal-Awá, la *minga* humanitaire vise à dénoncer la violation systématique des droits dont leurs communautés ont été victimes ; la *Minga de pensamiento* est un scénario de transfert de connaissances, de formation à la politique autochtone et à la prise de décision par rapport à l'ordonnance 004, et la *mesa de concertación* était un scénario de dialogue entre les autorités autochtones et l'État, de prise de décision et d'évaluation des actions de l'État.

Quoi qu'il en soit, ces personnalités ont concrétisé les principes de participation, de consultation préalable et d'approche différentielle, en élargissant la politique et en renforçant l'autonomie des autochtones par le biais de ce que l'on a appelé les dialogues « de gouvernement à gouvernement ».

Quoi qu'il en soit, ces mécanismes ont concrétisé les principes de participation, de consultation préalable et d'approche différenciée, en élargissant la politique et en renforçant l'autonomie des autochtones par le biais de ce que l'on a appelé les dialogues « de gouvernement à gouvernement ».

7. L'aide humanitaire et la coopération internationale ont transféré aux organisations Inkal-Awá des capacités qui leur permettent de faire face aux défis actuels

En Colombie, l'aide humanitaire et la coopération internationale ont traditionnellement pris la forme de ce que l'on a appelé l'aide au développement ; cependant, à la fin du 20e siècle et au début du 21e siècle, en raison de l'expansion du conflit armé et vu l'urgence de rétablir les droits des populations affectées, l'aide humanitaire et la coopération internationale ont fini par remplacer l'État là où il ne pouvait pas arriver ou là où sa présence était précaire et soutenir la garantie des droits.

Dans le cas du peuple Inkal-Awá, l'aide humanitaire a fourni des scénarios de transfert de capacités tels que des formations en droits humains, en droit international humanitaire, en droit et en approche différentielle, entre autres, qui ont permis aux organisations autochtones de faire face aux défis que leur imposent les nouveaux scénarios d'interlocution gagnés par l'action de la Cour constitutionnelle et les ordonnances 004 et 174, de cette manière les autochtones ont été incorporés au discours croissant des droits différentiels. Pourtant, malgré les efforts et l'approche « Do no harm » (« Ne pas nuire »), les défauts des interventions humanitaires ont également été transférées, notamment : la bureaucratisation, les relations hiérarchiques, le clientélisme, entre autres.

Malgré tout, c'est grâce à ces capacités, assumées par les organisations et les leaders autochtones, que des défis majeurs tels que la culture de la coca et l'économie de la coca ont été affrontés de manière alternative.

8. Le débat proposé par les Inkal-Awá sur la culture et l'économie de la coca remet en question le discours habituel entre prohibition et crime qui justifie la guerre contre la drogue

La relation du marché et de la société occidentale avec la feuille de coca et la cocaïne a été pour la moins oscillante. Reconnue comme une plante sacrée, même en dehors des contextes ethniques, au 19e siècle, passant par une utilisation commerciale et pharmacologique légitime jusqu'à une bonne partie du 20e siècle, elle est devenue l'un des plus grands marchés illégaux du monde. Malgré son interdiction et sa persécution, elle a fait à ce jour de la Colombie, comme du Pérou et de la Bolivie avant elle, le pays

ayant la plus grande surface de culture de coca au monde et donc où la plus grande quantité de cocaïne est produite et exportée.

Ainsi, affectés par la croissance des plantations de coca et de l'économie générée autour d'elles sur leur territoire, les Inkal-Awá ont été victimes de la dualité avec laquelle il est coutume d'affronter la question. Victimes des acteurs armés qui profitent de l'économie générée par ces plantations et aussi victimes de la persécution de l'Etat qui les condamne.

Pour faire face à cette situation, le peuple Inkal-Awá s'oppose au discours habituel qui réduit la question de la feuille de coca à la prohibition contre le crime ou la légalité et l'illégalité. Pour faire face à cette situation, le peuple Inkal-Awá s'oppose au discours habituel qui réduit la question de la feuille de coca à la prohibition contre le crime ou la légalité et l'illégalité. Pour ce faire, ils évoquent l'utilisation traditionnelle de la coca par les peuples autochtones d'Amérique latine, notamment les peuples andins. En revanche, il identifie le trafic de drogue, qui est souvent exclusivement lié à cette plante, comme un problème qui ne relève pas de la responsabilité des peuples autochtones. En outre, il explique l'implication de certaines de ses communautés dans l'économie de la coca comme la seule possibilité de survie économique, étant donné l'abandon de l'État et l'exclusion vécue pendant des années.

9. La confrontation et le dialogue entre les Inkal-Awá et l'État colombien ont défini une nouvelle échelle de mobilisation autochtone, qui pose également de nombreux défis à l'ordre étatique ainsi qu'à l'organisation autochtone.

Les peuples autochtones ont été entendus, ou plutôt, se sont fait entendre. Leur saut dans la sphère publique a non seulement mis leur organisation au défi de répondre et de faire face à la violence, au trafic de drogue, etc. mais a également mis en lumière d'autres questions qui méritent d'être explorées à l'avenir. Tout d'abord, l'influence des groupes familiaux et des élites au sein des organisations autochtones, qui doivent maintenant faire face à une nouvelle élite autochtone qui s'est formée dans le feu de la mobilisation, reste à discuter. L'impact de cette mesure n'est pas mineur, car le processus vers l'autonomie financière des resguardos autochtones est en cours, c'est-à-dire que les ressources que l'État alloue aux resguardos autochtones ne devraient plus passer par les mairies des municipalités auxquelles les resguardos sont rattachés, mais directement par le cabildo. La façon dont les Inkal-Awá en particulier, et les peuples autochtones de

Colombie en général, abordent cette question donnera un aperçu du type d'organisation autochtone du 21^e siècle.

Deuxièmement, dans le contexte transfrontalier et binational, le défi pour l'État colombien n'est pas mineur. L'objectif de la grande famille Awá est de se consolider comme l'organisation par laquelle toutes les affaires du peuple Inkal-Awá en Colombie et en Équateur seront gérées et administrées. Cela implique un ordre étatique transfrontalier qui réunit les deux États et peut-être aussi l'incorporation de nouvelles catégories pour cette unité politique (aujourd'hui, les autochtones équatoriens s'appellent eux-mêmes la nationalité Awá et étendent cette nomination à leurs homologues en Colombie.).

Troisièmement, les peuples autochtones sont de plus en plus actifs dans la réalisation de leurs droits, non seulement en les réclamant, mais aussi en les faisant respecter et en les gérant. Par exemple, à Nariño, certains conseillers municipaux de la municipalité d'Ipiales, également autochtones, se sont opposés à la construction d'un tronçon de l'autoroute qui relie la ville de Pasto à la frontière, en faisant usage de leur droit à la consultation préalable. Mais faisant partie de l'organe législatif local, ils ont dû faire face aux critiques des citoyens, et même proposer des solutions¹⁸⁷.

Enfin, comme je l'ai dit au début de cette thèse, c'est aux frontières que l'on peut le mieux voir l'ordre politique s'établir et se rétablir. Ou comme le disent les Inkal-Awá, « al borde del camino y caminándolo es que uno va viendo cómo son las cosas »¹⁸⁸.

¹⁸⁷ Au moment où j'écris ces lignes, l'autochtone Nasa Giovanni Yule, qui était conseiller principal du CRIC, a été nommé directeur de l'unité de restitution des terres, qui est l'organe administratif du gouvernement national chargé de la restitution des terres aux personnes dépossédées par le conflit armé.

¹⁸⁸ « C'est au bord de la route et en marchant le long de celle-ci que l'on voit comment sont les choses ».

BIBLIOGRAPHIE

Abélès, Marc. 2008. *Anthropologie de la globalisation* ; Paris. Payot.

Agier, Michel. 2013. *La condition cosmopolite* ; Paris, La découverte.

Agudelo, Carlos. 2001. « El Pacífico colombiano: de "remanso de paz" a escenario estratégico del conflicto armado; las transformaciones de la región y algunas respuestas de sus poblaciones frente a la violencia ». *Cuadernos de desarrollo rural* No. 46. 7-37

Ahumada, Consuelo. 2004. *El desplazamiento forzado de colombianos hacia Ecuador en el contexto del Plan Colombia* (1. ed). Pontificia Universidad Javeriana, Centro Editorial Javeriano, Bogotá.

Alberti, Giorgio & Mayer, Enrique (Comp.). 1974. *Reciprocidad e intercambio en los andes peruanos*. Lima, Instituto de Estudios Peruanos.

Anderson, Benedict. 1993. *Comunidades imaginadas: reflexiones sobre el origen y la difusión del nacionalismo*. México. Fondo de cultura económica FCE.

Anderson, Mary. 2009. *Acción sin daño: cómo la ayuda humanitaria puede apoyar la paz o la guerra*. Bogotá: Ediciones Ántropos.

Andrade, Pablo. 2004. « Percepciones hemisféricas sobre la crisis colombiana: el caso de Ecuador ». *Colombia Internacional* No. 60. 74-97.

Anzaldúa, Gloria. 1999. *Borderlands/La frontera: the new mestiza*. Introducción por Sonia Saldívar-Hull. Segunda ed. Aunt Lute Books, San Francisco.

Atlani-Duault, L. & Dozon, J. 2011. « Colonisation, développement, aide humanitaire. Pour une anthropologie de l'aide internationale ». *Ethnologie française*, 41, 393-403.

Balibar, Etienne. 1994. « Qu'est-ce que une "frontière"? ». In, CALOZ-TSCHOPP, M. C., A. CLEVENOT (Eds.), *Asile, Violence, Exclusion en Europe. Histoire, analyse, prospective*. Genève, Coéd. Cahiers de la Section des Sciences de l'Education, Université de Genève et Groupe de Genève, « Violence et droit d'asile En Europe », 335-343. Ce texte a été repris par E. Balibar, in *La crainte des masses*, Paris, Galilée.

- Barth, Frederik. 1976. *Los grupos étnicos y sus fronteras*. FCE, México.
- Bartolomé, Miguel. 2006. « Antropología de las fronteras en América Latina ». *AmeriQuests*, Vol. 2 No. 1 : 1-17
- Baud, Michiel. 2004. « Fronteras y la construcción del Estado en América Latina ». EN: Torres, Cisneros et Al. *CRUZANDO FRONTERAS Reflexiones sobre la relevancia de fronteras históricas, simbólicas y casi desaparecidas en América Latina*. Quito. Abya-Yala.
- Bellier, et al. 2017. *Les droits des peuples autochtones : Des Nations unies aux sociétés locales* (Horizons autochtones). Paris, L'Harmattan.
- Bengoa, Jose. 2000. *La emergencia indígena en América Latina*. Chile. FCE.
- Boyd, David. 2017. *The Rights of Nature: A Legal Revolution That Could Save the World*. ECW Press.
- Bolívar, Simón. 1815. Carta de Jamaica.
- Bonfil, G.1977. « La declaración de barbados y comentarios ». *Nueva Antropología. Revista de Ciencias Sociales* No. 7 : 109-125.
- Bonilla, Adrian. 2009. « La crisis entre Ecuador y Colombia ». Prologo. En: Jaramillo, Grace. ed., *Construyendo Puentes entre Ecuador y Colombia*. Quito. FLACSO, Sede Ecuador. ONU, PNUD.
- Botero, Catalina. 2003. « Multiculturalismo y derechos de los pueblos indígenas en la jurisprudencia de la Corte constitucional. *Precedente. Revista Jurídica*, (-), 45-87.
- Brilman, Marina.2013. « La Mesa Permanente de Concertación con los pueblos y organizaciones indígenas. El diálogo que es su propio fin ». *Revista de Derecho Público*, 31 : 2-23
- Briones, Claudia. 1994. « Con la tradición de todas las generaciones pasadas gravitando sobre la mente de los vivos : usos del pasado e invención de la tradición ». *RUNA, Archivo Para Las Ciencias Del Hombre*, 21(1), 99-129.
- Brown, W. 2011. *Murs: Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, Paris, les Prairies Ordinaires.
- Caviedes, Mauricio.2002. « Solidarios frente a colaboradores: antropología y movimiento indígena en el Cauca en las décadas de 1970 y 1980 ». *Revista Colombiana de Antropología*, 38 (), 237-260

Centro Nacional de Memoria Histórica CNMH. 2011. *La masacre de El Tigre, Putumayo Un silencio que encontró su voz*. Bogotá, CNRR-Grupo de Memoria Histórica.

Centro Nacional de Memoria Histórica CNMH. 2010. *La masacre de Bahía Portete. Mujeres Wayuu en la mira*. Bogotá, CNRR-Grupo de Memoria Histórica, Ed. Taurus.

Cepeda, Manuel José. 2010. « La Corte Constitucional y la política pública de atención a la población víctima del desplazamiento forzado interno ». En: C. Reales & J. Torres, *Los caminantes invisibles; la experiencia de la sentencia T025 de 2004 y sus autos de seguimiento. Herramientas para el diseño, la implementación y el seguimiento de políticas públicas con enfoque de goce efectivo de derechos*. Bogotá: Consejo Noruego para refugiados NRC.

Cerón, Benhur. 1986. *Los awa-kwaiker: un grupo indígena de la selva pluvial del Pacífico Nariñense y el Nor-Occidente Ecuatoriano*. Quito, Ecuador : Ediciones Abya Yala.

Cerón, Benhur et al. 1992. *Geografía humana de Colombia. Region del Pacífico - Tomo IX*. Bogotá. Instituto Colombiano de Antropología e Historia ICANH.

Claverie, Elisabeth. 2011. « Réapparaître : Retrouver les corps des personnes disparues pendant la guerre en Bosnie ». *Raisons politiques*, 41, 13-31. <https://doi.org/10.3917/rai.041.0013>

Comaroff, Jean & Comaroff, John. 2009. *Violencia y ley en la poscolonia: una reflexión sobre las complicidades Norte-Sur*. Buenos Aires ; CCCB - Katz editores.

Connerton, Paul. 1989. *How Societies Remember (Themes in the Social Sciences)*. Cambridge: Cambridge University Press.

Correa, Francois. Sf. *Desencializando lo "indigena" en las categorías jurídicas del estado colombiano*. Bogota. Universidad Nacional de Colombia.

Chaves, Margarita & Zambrano, Marta. 2006. « From blanqueamiento to reindigenización: paradoxes of mestizaje and multiculturalism in contemporary Colombia ». *European Review of Latin American and Caribbean Studies*, (80), 5–23.

Das, Veena. 1996. *Critical Events: An Anthropological Perspective on Contemporary India*. Oxford. Oxford University Press,

Deler, Jean-Paul & Saint-Geours, Yves. 1986. *Estados y naciones en los Andes : Hacia una historia comparativa : Bolivia - Colombia - Ecuador - Perú*. Lima : Institut français d'études andines.

Díaz, H. & Sánchez, C. 2002. *México diverso: el debate por la autonomía*. México, Siglo XXI.

Donnan, Hastings & Wilson, Thomas. 1994. *Border Approaches: Anthropological Perspectives on Frontiers*. London. Rowman and Littlefield,

Duarte, Carlos. 2018. *Hacia una antropología del Estado colombiano: descentralización y gubernamentalidad multicultural*. Santiago de Cali: Pontificia Universidad Javeriana

Dumoulin Kervran, David & Gros, Christian. 2012. *Le multiculturalisme au concret : Un modèle latino-américain ?*. France. Presses de la Sorbonne Nouvelle,

Ehreneich, Jeffrey. 1989. *Contacto y conflicto: el impacto de la aculturación entre los Coaiqueros del Ecuador*. Quito, Ecuador: Ediciones ABYA-YALA; Otavalo, Ecuador: Instituto otavaleño de Antropología.

Escobar, Arturo & Pedrosa, Álvaro. 1996. *Pacífico: ¿desarrollo o diversidad? Estado, capital y movimientos sociales en el Pacífico colombiano*. Bogotá : CEREC

Escobar, Arturo. 1998. *La invención del tercer mundo: construcción y deconstrucción del desarrollo*. Bogotá : Editorial norma.

Espinosa, Mónica. 2007. « Memoria cultural y el continuo del genocidio: lo indígena en Colombia. Antípoda ». *Revista de Antropología y Arqueología*, no 5: 53-73.

Fassin, Didier. 2009. « Les économies morales revisitées ». Éditions de l'EHESS | *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 2009/6 64e année | pages 1237 à 1266.

Figuerola, Isabel. (2014). « Soberanía nacional, pueblos indígenas y trauma civilizatorio en Colombia y Ecuador ». *Jurídicas*. No. 1, Vol. 11, pp. 181-205. Manizales: Universidad de Caldas.

Foucher, Michel. 2012. *L'obsession des frontières*. Paris : Tempus Perrin.

Friede, Juan. 1944. *El indio en lucha por la tierra. Historia de los resguardos del macizo central colombiano*. Bogotá. Instituto Indigenista de Colombia, "Ediciones Espiral".

Friedman, Jonathan. 2001. *Identidad cultural y proceso global*. España : Amorrortu.

García, Juan Carlos. 2002. *De la coca a la cocaína: Una historia por comprender*. Bogotá. Ediciones del milenio.

García, Martha. 2014. « Una historia para no olvidar: megaproyectos y comunidades indígenas en Córdoba ». En: A. Restrepo & J. Lautaro (Ed.), *Córdoba, la tierra y el territorio: aportes para el debate* (40-60). Bogotá, CINEP - Programa por la paz.

Gootenberg, Paul. 2016. *Cocaína andina. El proceso de una droga global*. Ciudad Autónoma de Buenos Aires : Eudeba.

Gros, Christian. 2002. « América Latina: ¿identidad o mestizaje? La nación en juego. Desacatos ». *Revista de Ciencias Sociales*, (10), 127-147.

Gros, Christian. 2010. *Nación, identidad y violencia: el desafío latinoamericano*. Bogotá. Universidad Nacional de Colombia-Universidad de Los Andes.

Gros, Christian. 2012. *Políticas de la etnicidad: identidad, estado y modernidad*. Bogotá. Instituto Colombiano de antropología e Historia ICANH.

Grimson, Alejandro (Comp.). 2000. *Fronteras, naciones e identidades: la periferia como centro*. Buenos Aires: Ediciones Ciccus/La Crujía.

González, Fernan E. 2003. « ¿Colapso parcial o presencia diferenciada del estado en Colombia?: una mirada desde la historia ». *Colombia Internacional*,(58),124-158.

González, Fernán E.; Bolívar, Ingrid J. y Vázquez, Teófilo. 2003. *Violencia política en Colombia. De la nación fragmentada a la construcción del Estado*. Bogotá: Cinep.

González, Fernan. 2007. « Espacio, violencia y poder Una visión desde las investigaciones del Cinep ». *Controversia*. No. 189. (diciembre). Bogotá: IPC, FNC, CINEP, CR, ENS.

Gouëset, Vincent. 1999. « El territorio colombiano y sus márgenes. La difícil tarea de la construcción territorial ». *Territorios*. No. 1, enero, 1999, pp. 77-94. Colombia Universidad del Rosario.

Gutiérrez, Francisco. 2012. « Tensiones y dilemas de la producción cocalera. análisis político » No. 97, Bogotá, septiembre-diciembre : 71-90.

Guzmán, Germán; Fals Borda, Orlando y Umaña, Eduardo. 2005, [1962, 1963]. *La Violencia en Colombia* (tomos I y II). Bogotá : Taurus.

Halbwachs, Maurice. 1950. *La Memoire Collective*. Paris, Presses Universitaires De France

Haug, Eugen. 1994. *Los nietos del trueno: construcción social del espacio, parentesco y poder entre los inkal-awá*. Ecuador. Ediciones Abya-Yala.

Henderson, James. 2012. *Víctima de la globalización: la historia de cómo el narcotráfico destruyó la paz en Colombia*. Bogotá: Siglo del Hombre Editores.

Hernández, Jorge. 2012. « La consolidación de un proyecto propio como forma de resistencia ». En: *Informe del Centro Nacional de Memoria Histórica, "Nuestra vida ha sido nuestra lucha" resistencia y memoria en el Cauca indígena* (310-363). Centro Nacional de Memoria Histórica, Taurus y fundación Semana.

Herrera, Marta. 2016. *El conquistador conquistado: Awás, Cuayquer y Sindaguas en el Pacífico colombiano, siglos XVI-XVIII*. Bogotá, Universidad de Los Andes.

Hobsbawm, Eric & Ranger, Terence. 1983. *La invención de la tradición*. España. Editorial Crítica.

Huyssen, Andreas. 2002. *En busca del futuro perdido, Cultura y memoria en tiempos de globalización*. México, FCE.

Jimeno, Myriam y Triana Adolfo. 1985. *Estado y minorías étnicas en Colombia*. Bogotá. Cuadernos del Jaguar y Funcol.

Langebaek, Carl. 1986. « Notas sobre el acceso a plantíos de coca en territorio muisca, siglo XVI ». *Texto y contexto* No. 9, Universidad de los Andes, Bogotá.

Laurent, Virginie. 2010. « Con bastones de mando o en el tarjetón. Movilizaciones políticas indígenas en Colombia ». *Colombia Internacional*. No 71: 35-61.

Laurent, Virginie. 2012. « Cultures en conflit(s) ? Peuples indigènes et politiques publiques en Colombie, vingt ans de réflexions », *Cahiers des Amériques latines*, 71 | 75-94.

Le Bot, Yvon. 1997. *Subcomandante Marcos. El sueño zapatista*. México, Plaza y Janés,

Le Bot, Yvon. 2013. *La grande révolte indienne*. Robert Laffont.

LeGrand, Catherine. 1988. *Colonización y protesta campesina en Colombia: 1850-1950*. Bogotá. Ed. Universidad Nacional. Traducción de Hernando Valencia G.

Levene, Mark. 2002. « Le visage mouvant du meurtre de masse : massacre, génocide et « post-génocide ». *Revue internationale des sciences sociales*. 2002/4 n° 174 | pages 493 à 503.

López, Andrés. 2013. *Remedios nocivos: los orígenes de la política colombiana contra las drogas*. Bogotá, Colombia: IEPRI: Debate : Universidad Nacional de Colombia.

López, Oscar. 2011. « Los cantos de sirena del multiculturalismo jurídico político. La identidad cultural en la jurisprudencia de la corte constitucional ». *Tabula Rasa*. Bogotá - Colombia, No.14: 155-182.

Marcus, George. 1995. « Ethnography in/of the World System. The emergence of multi-sited ethnography ». *Annual Review of Anthropology*, núm. 24, pp. 95 – 117

Sabrina Melenotte, 2016. « Écrire (sur) un massacre : Acteal 1997-2008 (Mexique) », *Cultures & Conflits*. automne/hiver 111-129

Mora, Alexandra; Naranjo, Édgar; Rodríguez, Gloria; Santamaría, Ángela. (Eds.). 2010. *Conflictos y judicialización de la política en la Sierra Nevada de Santa Marta*. Bogotá; Editorial Universidad de Rosario.

Morris, Meghan.; Rodríguez Garavito, César; Orduz, Natalia & Buriticá, Paula. 2009. *La consulta previa a pueblos indígenas: los estándares del derecho internacional*. Bogotá; programa de justicia global y derechos humanos, Documentos número 2.

Naepels, Michel. 2006. « Quatre questions sur la violence ». *L'Homme* No. 177-178 (1): 487-95.

Naepels, Michel. 2013. *Conjurer la guerre : violence et pouvoir en Nouvelle Calédonie*. Vol. 41. En temps & lieux. Paris : Editions des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Núñez, Jorge. 2008. « Capítulos de la historia de la vecindad colombo–ecuatoriana ». En: Ramírez, Socorro. ed. *Una mirada al Ecuador*. Bogotá: Universidad Nacional de Colombia. Instituto de Estudios Políticos y Relaciones Internacionales: Academia Diplomática de San Carlos. Ministerio de Relaciones Exteriores de Colombia.

Rojas, Diana. 2010. « La alianza para el progreso de Colombia ». *Análisis Político*, 23 (70), 91-124.

Ortega, Francisco (Ed.). 2008. *Veena Das: sujetos del dolor, agentes de dignidad*. Bogotá: Universidad Nacional de Colombia. Facultad de Ciencias Humanas: Pontificia Universidad Javeriana. Instituto Pensar.

Osborn, Anne. 1974. « Nomenclatura y parentesco Kwaiker ». *Revista Colombiana De Antropología*. No. 16, 260–271.

Oquist, Paul. 1978. *Violencia, conflicto y política en Colombia*. Bogotá: Biblioteca Banco Popular.

Osborn, Ann. 1991. *Estudios sobre los indígenas kwaiker de Nariño*. Bogotá. Instituto Colombiano de Bienestar Familiar-Instituto Colombiano de Cultura

Palacios, Marco. 1995. *Entre la legitimidad y la violencia: Colombia 1875–1994*. Santafé de Bogotá, Colombia: Grupo Editorial Norma.

Parra, Jaime. 1989. *Los Indígenas Awá-Kwaiker de Nariño (Municipio de Ricaurte). Cambio sociocultural a partir de la década de los años sesenta* (monografía de grado) Bogotá. Universidad de los Andes.

Pécaut, Daniel. 2001 [1987]. *Orden y Violencia. Evolución socio-política de Colombia entre 1930 y 1953*. Bogotá: Norma, 2001.

Peñaranda, Daniel Ricardo. 2012. « La organización como expresión de resistencia ». En: *Informe del Centro Nacional de Memoria Histórica, "Nuestra vida ha sido nuestra lucha" resistencia y memoria en el Cauca indígena (19-50)*. Centro Nacional de Memoria Histórica, Taurus y fundación Semana.

Pineda, Roberto. 1997. « La Constitución de 1991 y la perspectiva del multiculturalismo en Colombia ». *Alteridades*, 1997 (14): Págs. 107-12.

Plowman, Tim & Rivier, Laurent. 1983. « Cocaine and cinnamoylcocaine content of *Erythroxylum* species ».. *Ann. Bot.* 51:641-659

Pratt, Mary Louise. 2010. « Epílogo: la indigeneidad hoy ». En: M. de la Cadena y O. Starn (Ed.). *Indigeneidades contemporáneas: cultura, política y globalización*. ed. Lima: IEP; IFEA

Prieto, Andrés. 2016. *Colonización empresarial y concentración de tierra: el cultivo de palma en Tumaco (1960-1990)*. Bogotá. Instituto Colombiano de Antropología e historia ICANH.

Quintero, Josefina; Navarro, Angelica & Meza, Malka. 2011. « la figura del estado de cosas inconstitucionales como mecanismo de protección de los derechos fundamentales de la población vulnerable en Colombia ». *Revista jurídica Mario Alario D'Filippo*. Universidad de Cartagena.

Quiroga, Marcela. 2014. « El proceso de reducciones entre los pueblos muisca de Santafé durante los siglos XVI y XVII ». *Historia Crítica*. No. 52.

Raffo, Leonardo; Castro, Javier & Díaz, Alexander. 2016. « Los efectos globo en los cultivos de coca en la Región Andina (1990-2009) ». *Apuntes del CENES*, Volumen 35, N° 61

Ramírez, María Clemencia. 2001. *Entre el Estado y la Guerrilla: Identidad y Ciudadanía en el Movimiento de los Campesinos Cocaleros del Putumayo*. Bogotá, Instituto Colombiano de Antropología e Historia ICANH.

Ramírez, María Clemencia. 2003. « Colonización, coca y movimiento social: el caso del Putumayo ». En: *VIII Cátedra Anual de Historia "Ernesto Restrepo Tirado", Análisis histórico del narcotráfico en Colombia (170-198)*. Museo Nacional de Colombia.

Rappaport, Joanne. 2000. *La política de la memoria: interpretación indígena de la historia en los Andes colombianos*. Popayán. Editorial Universidad del Cauca.

Reyes, Alejandro. 2009. *Guerreros y campesinos. El despojo de la tierra en Colombia*. Bogotá; Ed. Norma.

Ricœur, Paul. 2000. *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*. París, Seuil.

Rivera Cusicanqui, Silvia. 1984. *Oprimidos, pero no vencidos: luchas del campesinado aymara y qhechwa de Bolivia, 1900-1980*. La paz, Bolivia. Instituto de Investigaciones de las Naciones Unidas para el Desarrollo Social.

Rivera Cusicanqui, Silvia. 1987. « El potencial epistemológico y teórico de la historia oral: de la lógica instrumental a la descolonización de la historia ». *Temas Sociales*, número 11, IDIS/UMSA, La Paz, p. 49-64.

Rodríguez Garavito, César (Coord.). 2009. *Más allá del desplazamiento: políticas, derechos y superación del desplazamiento forzado en Colombia*. Bogotá: Universidad de los Andes, Facultad de Derecho, Ediciones Uniandes.

Rodríguez Garavito, César & Rodríguez Franco, Diana. 2010. *Cortes y Cambio Social. Cómo la Corte Constitucional transformo el desplazamiento forzado en Colombia*. Bogotá: Centro de Estudios de Derecho, Justicia y Sociedad, Dejusticia.

Romoli de Avery, K. (1963). « Apuntes sobre los Pueblos autóctonos del litoral Colombiano del Pacífico en la época de la Conquista Española ». *Revista Colombiana de Antropología* Vol XI, 272-274.

Rosaldo, Renato. 1991. *Cultura y verdad: nueva propuesta de análisis social*. México. Grijalbo.

Rozental, Manuel. (2009). « ¿Qué palabra camina la Minga? » *Deslinde*, 45, 50-59.

Sánchez, Gonzalo. 1988. « Rehabilitación y Violencia bajo el Frente Nacional ». *Análisis Político*. No. 4, 26-53.

Saravia, Jackeline & Rodríguez, Andrea. 2015. « Los desplazados forzados internos en el estado de cosas inconstitucional, un asunto pendiente ». *Revista Prolegómenos. Derechos y Valores*, 18,35,121-134.

Segura, Juan Carlos. 2000. « Reflexión sobre la masacre ». En: S. Devalle (Ed.), *Poder y cultura de la violencia*. Colegio de México.

Serje, Margarita. 2005. *El revés de la nación. Territorios salvajes, fronteras y tierra de nadie*. Bogotá: Universidad de Los Andes.

Sofsky, Wolfgang. 1996. *Tratado sobre la violencia*. Madrid. Abada editores.

Sotomayor, Maria Lucia. 1998. « Porque somos indígenas, pero? por qué somos indígenas? » En: M. Sotomayor (Ed.), *Modernidad, identidad y desarrollo : construcción de sociedad y recreación cultural en contextos de modernización* (399-423). Santafé de Bogotá, D.C., Colombia : Instituto Colombiano de Antropología : Ministerio de Cultura : COLCIENCIAS

Scott, James. 1976. *The moral economy of the peasant : rebellion and subsistence in Southeast Asia*. New Heaven: Yale University Press.

Steward, Julian. 1949. *Handbook of South American Indians*. Washington, DC: Smithsonian Institution.

Suárez, Andrés. 2008. *La sevicia en las masacres de la guerra colombiana*. *Análisis Político*, 21(63), 59–77.

Thompson, Edward Palmer. 1971. « The moral economy of the english crowd in the eighteen century ». *Past and Present* 50(1):76–136.

Tarrow, Sidney. 1998. *Power in Movement: Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Tassara, Carlo. 2011. « Paradigmas, actores y políticas. Breve historia de la cooperación internacional al desarrollo ». *Revista UNAULA* N° 31 2011. pp. 41-97.

Tokatlian, Juan Gabriel. 2001. « El plan Colombia: ¿un modelo de intervención? » *Revista CIDOB d'afers internacionals*, N°. 54.

Torres, María-Clara. 2011. *Estado y coca en la frontera colombiana: El caso de Putumayo*. Bogotá: Cinep.

Trindade, Manuela. 2009. « Cooperación internacional y desplazamiento interno en Colombia: desafíos a la mayor crisis humanitaria de américa del sur ». *Sur - revista internacional de derechos humanos*. Año 6, Número 10.

Unceta, Koldo e Yoldi, Pilar. 2000. *La cooperación al desarrollo: surgimiento y evolución histórica*. Gobierno Vasco: Cooperación Pública Vasca. Manuales de formación N° 1. Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco. Vitoria-Gasteiz.

Uprimny, Rodrigo. 2011. « Las transformaciones constitucionales recientes en América Latina: tendencias y desafíos ». En : César Rodríguez (Coord.), *El derecho en América Latina: un mapa para el pensamiento jurídico en el siglo XXI*. Buenos Aires: Siglo XXI,

Uribe, María Victoria. 2004. *Anthropologie de l'inhumanité : Essai sur la terreur en Colombie*. París: Calmann-Lévy.

Uribe, María Victoria. 1986. « Etnohistoria de las comunidades andinas prehispánicas del sur de Colombia ». *Anuario Colombiano de Historia Social y de la Cultura*; No 13-14.

Uribe, María Victoria. 1986. « Pastos y protopastos: la red regional de intercambio de productos y materias primas de los siglos x a xvi d.c ». En: *Maguaré* No. 3. Bogotá. Universidad Nacional de Colombia.

Uribe, María victoria. 1995. « Tendencias del desarrollo tardío de los cacicazgos andinos colombianos ». En: *Memorias del 1ero Seminario de Etnohistoria del norte de Ecuador y sur de Colombia*. Popayán. Universidad del Valle y Cauca.

Van Cott, Donna. 2000. *The Friendly Liquidation of the Past: The Politics of Diversity in Latin America*. Pittsburgh: University of Pittsburgh Press.

Vargas, Ricardo. 2003. *Drogas, conflicto armado y desarrollo alternativo. Una perspectiva desde el Sur de Colombia*. Bogotá: Acción Andina Colombia.

Vasquez, Teofilo; Vargas, Andrés & Restrepo, Jorge. (Eds.). 2011. *Una vieja guerra en un nuevo contexto. Conflicto y territorio en el sur de Colombia*. Bogotá; CINEP, ODECOFI, CEREC y Editorial Pontificia Universidad Javeriana.

Villa, William & Houghton, Juan. 2005. *Violencia política contra los pueblos indígenas en Colombia 1974-2004*. CECOIN – OIA – IWGIA. Bogotá.

Villa, William. 2011. « El movimiento social indígena colombiano: entre autonomía y dependencia ». En: Betancur, A. (Ed.), *Movimientos indígenas en América Latina. Resistencia y nuevos modelos de integración* (42-67), IWGIA.

Viloria-De-La-Hoz-, Joaquin. 2007. *Economía del Departamento de Nariño: Ruralidad y aislamiento geográfico*. Banco de la república, Documentos de Trabajo sobre Economía Regional 87.

Zambrano, Carlos. 1998. « Conflictos y cambio en el proceso de modernización del macizo colombiano, un caso de alteridad étnica ». En M. Sotomayor (Ed.), *Modernidad, identidad y desarrollo : construcción de sociedad y recreación cultural en contextos de modernización* (399-423). Santafé de Bogotá, D.C., Colombia : Instituto Colombiano de Antropología : Ministerio de Cultura : COLCIENCIAS.

Zawadzki, Paul. 2002. « Travailler sur des objets détestables : quelques enjeux épistémologiques et moraux ». *Revue internationale des sciences sociales* /4 n° 174.

D'autres documents cités

Acción Social. 2008. *40 años de la institucionalidad de la cooperación internacional en Colombia*, Bogotá

Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados ACNUR. 2013. Sistematización del proceso de acompañamiento al Pueblo indígena awá - Estrategia indígena (2009 – 2012). San Juan de Pasto, Colombia.

Bureau du médiateur de Colombie. Résolution du médiateur n° 53 : situation des droits humains et du droit international humanitaire du peuple autochtone Awá du département de Nariño. 5 juin 2008.

Cabildo Mayor Awá de Ricaurte CAMAWARI. 2002. Plan de vida awá, *Tuntu Awa puram*, Lo que somos y lo que soñamos *Sunkana makpas, sunkana n+jultumakpas*.

Comité de Coordinación de la Gran Familia Awá. (s.f). Plan de vida de la Gran familia Awá binacional GFAB, *Inkal Awa katsa kwal wat uzan*.

Cour constitutionnelle de Colombie. Troisième chambre de révision de la Cour constitutionnelle. Jugement T025 du 22 janvier 2004.

Cour constitutionnelle de Colombie. Deuxième chambre de révision de la Cour constitutionnelle. Ordonnance 004 du 26 janvier 2009.

Cour constitutionnelle de Colombie. Chambre spéciale chargée du suivi du jugement T025 de 2004. Ordonnance 174 du 9 août 2011.

Cour constitutionnelle de Colombie. Huitième chambre de révision de la Cour constitutionnelle. Jugement T1105 du 6 novembre 2008.

Cour constitutionnelle de Colombie. Deuxième chambre de révision de la Cour constitutionnelle. Ordonnance 092 du 14 avril 2009.

Cour constitutionnelle de Colombie. Deuxième chambre de révision de la Cour constitutionnelle. Ordonnance 237 du 19 septembre 2008.

Cour constitutionnelle de Colombie. Deuxième chambre de révision de la Cour constitutionnelle. Ordonnance 251 du 6 octobre 2008.

Cour constitutionnelle de Colombie. Deuxième chambre de révision de la Cour constitutionnelle. Ordonnance 006 du 26 janvier 2009.

Cour constitutionnelle de Colombie. Deuxième chambre de révision de la Cour constitutionnelle. Ordonnance 005 du 26 janvier 2009.

Cour constitutionnelle de Colombie. Deuxième chambre de révision de la Cour constitutionnelle. Ordonnance 004 du 26 janvier 2009.

Décret 1397 de 1996, par lequel est créée la Commission nationale des territoires autochtones et la Table ronde permanente de consultation des peuples et organisations autochtones, et d'autres dispositions sont adoptées. 8 août 1996

Juridiction spéciale pour la paix (JEP). Chambre pour la reconnaissance de la vérité, la responsabilité et la détermination des faits et des comportements. Affaire n° 002. Ordonnance n° 004 de 2018.

Loi 387 de 1997. Par lequel des mesures sont adoptées pour la prévention du déplacement forcé ; la prise en charge, la protection, la consolidation et la stabilisation socio-économique des personnes déplacées à l'intérieur du pays par la violence en République de Colombie. 18 juillet 1997.

Nations Unies. Conseil économique et social. 2004. Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, M. Rodolfo Stavenhagen.

Nations Unies. Assemblée générale, Déclaration universelle des droits des peuples autochtones. des droits de l'homme, 13 septembre 2007.

Organisation internationale du travail (OIT), Convention (n° 169) concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants, 27 juin 1989, C169.

Organizaciones del Pueblo Awá: Unipa, Camawari y Acipap. 2010. Plan de salvaguarda étnica del pueblo awá.

Organizaciones del Pueblo Awá: Unipa, Camawari y Acipap. 2012. Actualización plan de salvaguarda étnica del pueblo Awá.

Unidad Indígena del Pueblo Awá UNIPA. (s.f) Plan de vida de las comunidades indígenas del pueblo Awá, *Inkal Awa sukin wat usan* - Vivir en nuestro territorio y mejorar la vida.